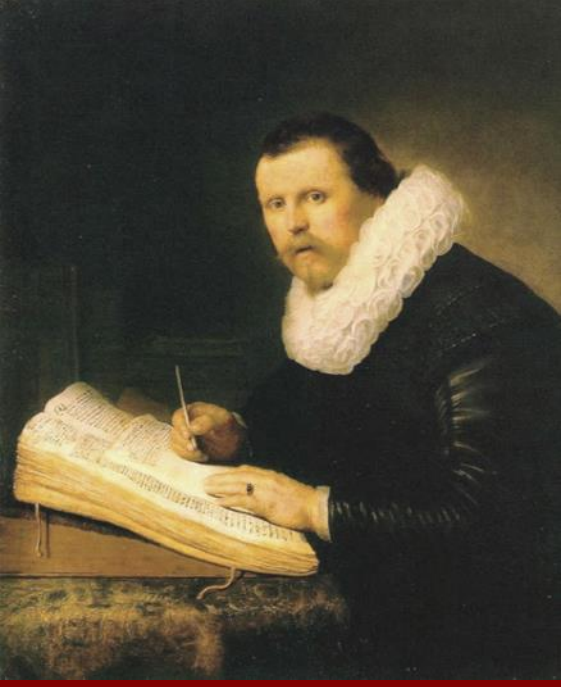

CHATELLENIE DE LILLE

2026 - 3 - MARS

NOTARIAT ARNOULD LAMBIN A COMINES

A Comines, 2ème partie : 1730-1740

Par Alain Vandenbusche

Notariat – En attendant la dernière partie du dépouillement des actes de ce notaire de 1741 à 1753, voici la suite de la période 1717-1729 déjà publiée dans la Castelo-Lillois n°61.

CASTELO-LILLOIS

Alain Vandenbusche

2026 - Article 3

www.lillechatellenie.fr

2026 -3

FERRAIN

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de généalogie de l'ancienne châtellenie de Lille

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

NOTARIAT DE M^e ARNOULD LAMBIN
NOTAIRE A COMINES
2^ème partie
1730-1740
2 E 3 / 7255 à 7265

2 E 3 / 7255 acte 1 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 1.1 du 07/01/1730
Etat, inventaire, déclaration et partage des biens et autres effets au lieu mortuaire de Jacques GHESQUIERE, fils de feu Jean, et de Elisabeth DELEBECQUE, vivants conjoints terminés à Comines, savoir ledit GHESQUIERE le 12 avril dernier et icelle DELEBECQUE le (blanc) pour lesdits biens et autres entre Jean Baptiste et Catherine GHESQUIERE, icelle veuve de Guillaume DESREUMAUX et entre les quatre enfants mineurs délaissés par Jacques Adrien GHESQUIERE, tous demeurant à Comines, auquel état et partage intervenant Dominique LESAFFRE, censier audit lieu, pour et au nom de Pierre LESAFFRE son père, icelui en qualité de tuteur desdits mineurs avec ledit Jean Baptiste GHESQUIERE a été procédé et greffé par le notaire soussigné… (suivent plusieurs feuillets du partage et un additif du 11 janvier 1731). En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE, Jeanne Thérèse VANDENBERGHE, Louis François GHESQUIERE, Dominique LESAFFRE, Catherine GHESQUIERE, Pierre André VANDELANNOTE.

2 E 3 / 7255 acte 2 du 09/01/1730
Pierre CATTEAU fils de feu Laurent, laboureur demeurant à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Josse LE MAY fils de feu Jacques, à Jean Philippe DERVEAUX, et Jean Philippe LE MAY fils de feu Jean Jacques, tous laboureurs à Comines un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices parmi 15 cens de jardin plantés et bois montant situés à Comines tenus de la Srie de Keignarde. Ledit Josse LE MAY une demeure écanguerie et 2 cens de labeur, ledit DERVEAUX une partie de lieu manoir, granges et autres édifices sur 10 cens ½ et Jean Philippe LE MAY d'une autre demeure et 2 cens de labeur. En présence de Vincent DELEBECQUE et Isaac FOURNIER censiers audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 3 du 09/01/1730
Pierre CATTEAU mari d'Antoinette CAZIER, Louis François WICQUART, père et tuteur de Jean Baptiste WICQUART retenu de feue Marie Jeanne CAZIER, censiers demeurant à Bousbecque, se portant forts de Jean Baptiste CAZIER leur frère débile d'esprit, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould, censier à Comines de 16 cens tant en labeur que jardin, situés audit lieu. Les conditions de reprises sont celles que Marie Catherine BEHAGUE, parente des bailleurs, avait eu par acte à Linselles le 27 novembre 1718 pardevant le notaire DEREVEAUX. En présence de François HOUSSIN cabaretier à Bousbecque et Pierre DE SOMER cordonnier audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 4 du 12/01/1730
Noël DELEBECQUE fils de feu Guillaume, censier et échevin de Comines, se portant fort de ses cohéritiers, Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier audit lieu, pour lui et pour ses sœurs, neveux et nièces, Michel BILLET fils de feu Jean, marchand à Comines, et Gabriel THOMAS fils de feu Jean, demeurant au même lieu, tant pour eux que pour leurs oncles, frères et sœurs et cousins, Guillaume DELEBECQUE fils de Vincent, censier en ladite paroisse, se portant fort dudit DELEBECQUE son père, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Noël VANDAMME fils de feu Léonard, fermier et lieutenant de Wambrechies, 2 cens

de terre à labeur situés à Quesnoy, tenus en coterie de la Srie de Wartembecque aboutant de deux sens aux héritages de l'hôpital Comtesse, de l'autre sens aux héritages dudit VANDAMME, du dernier sens à la terre du Sieur HESPEL. En présence de Jean Baptiste LORIDANS et d'Hubert DELEBARRE demeurant audit Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 5 du 13/01/1730
Jean LEPERS fils de feu Mathieu, échevin et censier à Comines, époux de Marie Elisabeth DERVEAUX, héritière avec d'autres de Jacques DHALLUIN son oncle d'une part, Marie Anne COISNE veuve de Ferdinand DESQUIENS, censière à Quesnoy d'autre part. Ayant en commun 1818 verges de jardin et labeur situés à Quesnoy, tenus de la Srie de Wambrechies, savoir la moitié à ladite DERVEAUX du chef de son oncle et l'autre à ladite COISNE du chef de ses père et mère. Ils désirent en faire mesurage et bornage par le soussigné notaire en qualité d'arpenteur. Aboutant d'orient à la part dudit LEPERS, de midi au pavé de Lille à Ypres, d'occident aux biens de Symphorien COISNE et Guillaume DESQUIENS. En présence de Pierre Nicolas LEPOUTRE cabaretier à Quesnoy et d'Augustin VAN HOORNE demeurant à Kortemark.

2 E 3 / 7255 acte 6 du 17/01/1730
Antoine et Pierre DE ROULLERS frères, enfants de Jean, demeurant à Halluin, se portant forts de leurs cohéritiers, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Antoine DAEL fils de feu Antoine, censier à Bousbecque, 4 cens de labeur situés audit Bousbecque. En présence de Jean Philippe CORNILLE brasseur et Jean Baptiste CARPENTIER sergent, tous deux de Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 7 du 22/01/1730
Jean Etienne DU THILLEUL fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir vendu pour 322 florins à Isaac DU THILLEUL fils de feu Isaac, censier et échevin de Comines, le tiers de 964 verges de labeur situées à Deûlémont, aboutant d'orient la terre de l'acheteur et consorts, de midi au parfait des 964 verges, d'occident à l'héritage de Charles CORNIL, de septentrion au jardin et manoir des sieurs ROUVRAY et GHESQUIERE. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et d'Adrien FRETIN voiturier demeurant tous deux Comines.

2 E 3 / 7255 acte 8 du 28/01/1730
André LEWILLE fils de Jean et de Marie Elisabeth DELEFORTERIE, censiers à Quesnoy, assisté de ses père et mère, de Jean François LEWILLE son frère, de Félix DERVEAU son frère allié et de Charles WAGNON son oncle censier à Deûlémont d'une part, Marie Françoise LELEU fille de Guillaume et Marie Françoise DELEBARRE, censiers au Bas-Warneton, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste et François Louis LELEU ses frères, demeurant audit lieu, de Mathias et Jean DELEBARRE ses oncles maternels, censiers demeurant le premier audit Deûlémont et le second à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre CASTEL laboureur à Quesnoy et Marin DE SOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 9 du 30/01/1730
Le sieur Jacques SLOOVERE marchand filetier demeurant Molenstede lez Gand, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean Baptiste LEHOUCQ laboureur à Comines, de 6 cens de terre à labeur situés audit lieu. En présence de Sigismond SLOOVERE marchand filetier à Comines et Allard BETREUMIEUX aubergiste audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 10 du 31/01/1730
Gilles PHILIPPO fils de feu Gilles, marchand à Comines, devant convoler en secondes noces, ayant été requis par André Lambert DUPONT époux de Marie Antoinette PHILIPPO pour procéder au partage mobiliaire de la moitié de ses biens Ledit DUPONT. Ledit DUPONT en son nom privé et se portant fort de sa dite femme et de Marie Catherine PHILIPPO sa belle sœur, jouiront dès à présents des biens meubles issus des héritages délaissés par Marie Catherine DUTHOIT leur mère, ils jouiront partiellement des rendages desdits héritages

et manoir dès la St Rémy. Le premier comparant s'est aussi engagé de payer à Marie Catherine PHILIPPO sa fille, 300 florins pour lui servir de port de mariage ainsi que les habits linges bagues et joyaux. Quand aux prétentions que le premier comparant a à la charge de Jean Baptiste DUMORTIER demeurant à Warneton pour 718 livres parisis et Marie Joseph HERBAUT marchande de lin demeurant à Bapaume portant 750 livres parisis, ledit PHILIPPO à promis d'en faire valoir la moitié auxdits comparants pour qu'ils puissent en recevoir quelques deniers. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et Jean Baptiste PETIT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 11 du 31/01/1730
Jean Baptiste LECOMTE fils de feu Olivier demeurant à Comines, en qualité de père et tuteur des enfants retenus d'Anne Thérèse DELEBECQUE, a déclaré avoir accordé nouveau bail à Jeanne Anne MEAUX veuve de Pierre POULIER, censière en cette paroisse, de 450 verges de jardin et labeur situées audit Comines. En présence de Pierre Philippe BILLET et Pierre Joseph LEMESRE censiers audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 12 du 31/01/1730
Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, censier à Comines, se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Philippe BILLET pointre et censier à Comines, 17 cens de labeur à happe audit Comines. En présence de Dieudonné GHEERBRANDT bailli et receveur et Jean Baptiste LECOMTE marchand demeurant au même lieu.

2 E 3 / 7255 acte 13 du 31/01/1730
Jean Baptiste, Joseph et Etienne Joseph NISSE frères, enfants et héritiers de Pierre, demeurant à Comines, tant pour eux que pour leurs sœurs, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre Philippe BILLET fils de feu Jean, censier et pointre de cette paroisse, 24 cens de terre à labeur en deux parties, situés à Comines. En présence de Dieudonné GHEERBRANDT receveur et Jean Baptiste LECOMTE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 14 du 03/02/1730
Le sieur Pierre Emmanuel VANUTBERGHE bourgeois de Comines et Etienne DE REU échevin et marchand audit Comines, déclarent avoir reçus une certaine somme de deniers de Bernardine Alexandrine COISNE femme séparée de biens de François Joseph THIBAUT demeurant à Comines, pour lui avoir cédé droits, actions et hypothèques par eux acquis sur deux maisons et héritages appartenant audit THIBAUT et sa femme pour plainte et saisie pardevant les magistrats de cette ville le 11 janvier 1726 pour la somme de 271 livres pour le sieur VANUTBERGHE et 323 livres pour le sieur DE REU. En présence de Jean MULIER et Louis Joseph THEVELE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 15 du 03/02/1730
Marie Catherine VERMERSSE veuve de Ferdinand LEWILLE, censière au Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe DILLIES fils de Philippe, censier à Comines, 16 cens de jardin et terres labourables situés audit Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et Jean Baptiste PETIT tous deux de Comines.

2 E 3 / 7255 acte 16 du 06/02/1730
Pierre LEPLAT fils de feu Philippe, censier à Menin, en vertu du pouvoir donné par Jean, Anne Jeanne, Marie Jeanne, Marie Anne et Marie Elisabeth LEPLAT ses enfants retenus d'Anne DUTILLEUL par acte passé audit Menin le 25 octobre dernier, déclare avoir vendu à Pasquier PLANTEFEVE fils de feu Jean, censier à Quesnoy, la juste moitié de 737 verges de terre à labeur à Quesnoy, aboutants d'orient à la terre des enfants de Pierre DELANNOY, de midi du chemin menant du Bicot à la ruelle des Soyeurs, d'occident à la terre appartenant aux enfants de François DUTILLEUL, de septentrion à celui dudit Pierre LEPLAT. En présence de Vincent DELEBECQUE rentier et Philippe François BONDUEL cabaretier demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 17 du 06/02/1730
Jeanne DELEFORTRIE veuve de Philippe LECOMTE demeurant à Comines, déclare avoir vendu et créé constitué une rente viagère de 30 florins par an au profit de Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, Sœurs Marie Françoise et Marie Agnès GHESQUIERE, ses sœurs consanguine et utérines, toutes religieuses au couvent des sœurs Grises, sauf ladite Marie Agnès à l'Hôpital de cette ville. En présence d'Antoine CAPPEL et Jean LEPERS fermiers et échevins audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 18 du 06/02/1730
Jeanne DELEFORTERIE veuve du sieur Philippe LECOMTE demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Chrysole DUMORTIER, brasseur et censier à Comines, 20 cens de labeur à Comines nord. En présence de Guillaume CAZIER demeurant Comines et Pierre François DELEFORTERIE censier au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7255 acte 19 du 06/02/1730
Jeanne DELEFORTERIE veuve de Philippe LECOMTE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jeanne LEWILLE veuve avec enfants d'Antoine DUMORTIER, censière au Bas-Warneton, 16 cens de terre à labeur situé au Bas-Warneton châtellenie d'Ypres. En présence de Chrysole DUMORTIER et Guillaume CAZIER demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 20 du 09/02/1730
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœur Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœur Marie Marguerite PARENT, Sœur Marie Françoise GHESQUIERE et Sœur Marie Anne FICHELLE discrètes, toutes religieuses au couvent des Sœurs Grises Pénitentes à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à François AUBERT (signe OBEIT) dit Piccard, marchand courroyeur audit lieu, toute une maison consistante en boutique, cuisine et autres places, située à Comines, confrontant de septentrion à la rue de Lille actuellement occupée par Gilles PHILIPPO. En présence de Jacques DU FLOS et Chrysole VERVISCH demeurant tous deux Comines.

2 E 3 / 7255 acte 21 du 11/02/1730
Nicolas Isaac VILLERS fils de feu Pierre et de vivante Isabeau BELLEPAIRE demeurant Comines, assisté de sa mère et de Jean Baptiste VILLERS son frère demeurant aussi audit lieu d'une part, Marie Cécile DELEFORTERIE fille de feu Charles Louis et de vivante Marie Catherine DU QUESNOY, assistée de Louis François et Jean Baptiste DELEFORTERIE ses frères demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre Joseph François DELEFORTERIE frère de la mariante et Marin DE SOMER demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 22 du 12/02/1730
Gilles BREINE fils de feu Gilles, et Marie Joseph DUTHOIT sa femme, demeurant à Comines, ont déclaré avoir reçu 9 florins 12 patars de Marie Joseph DILLIES fille de Thomas demeurant audit lieu, comme absolue quittance pour avoir vendu, cédé et transporté au profit de ladite DILLIES tous droits, noms, raisons et actions que les premiers comparants avaient dans une choque de six demeures érigées sur un fond arrenté par la pauvreté de cette paroisse. En présence de Jacques PAULLE et Jean Philippe BERTEN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 23 du 13/02/1730
Vincent DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Jean Jacques DESCAMPS fils de feu Pasquier, censier audit lieu, 9 cens de terre à labeur à prendre dans 12 cens à l'encontre dudit acheteur, aboutant d'orient aux héritages du sieur DE FONTISSART et Jean Chrysole LOUAGE, de midi au parfait desdits 12 cens, d'occident à la terre des enfants de Georges DELEBECQUE et de septentrion à celle dudit sieur DE FONTISSART. En présence de Dieudonné GHEERBRANDT receveur et Jean François DE SOMER cordonnier tous deux audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 24 - Reclassé : 2 E 3 / 4272 acte 24/1 du 16/02/1730
Jacques GHESQUIERE, fils de Jacques et de Pétronille GOEMAN, assisté de ses père et mère et de Ernest LEROY (signe Hermès Joseph LEROY) son cousin, d'une part, Marie Cécile LEMOINE, fille de Jacques et de Marie Catherine CUVELIER, assistée de ses père et mère, de Jacques et Philippe LEMOINE ses frères, de Jacques WULLEMAN et Philippe Joseph VANOYE ses frères alliés, demeurant tous à Comines sauf ledit LEROY à Béthune et VANOYE à Deûlémont, d'autre part. Lui apporte 300 florins, elle 150 florins. En présence de Antoine LECOMTE, cousin allié au futur mariant, demeurant à La Gorgue et de Georges WARLOP, laboureur à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 25 du 25/02/1730
Pierre BAILLEUL fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Comines, déclare avoir fait donation d'entre vif irrévocable à Gilles GALLOIT, époux de Marie Jeanne BAILLEUL, son gendre, 1 cent de terre à labeur situé à Comines, occupé par le donateur, aboutant d'orient au bois de Guillaume VANDAMME, de midi et occident au riez de Jean Baptiste PARENT et de septentrion à la terre de Lambert LEBLAN. En présence de François HOUSSIN charpentier et cabaretier à Bousbecque et Pierre Jacques DECONNINCK clerc.

2 E 3 / 7255 acte 26 du 27/02/1730
Pierre GOEMAN fils de feu Pierre, manouvrier, et Antoinette ROGE sa femme demeurant au Bas-Warneton, déclarent et ordonnent que la maison et héritages qu'ils occupent actuellement appartiendra après leur trépas à Antoinette et Marie Anne GOEMAN leurs filles, qui laisseront jouir de ladite maison et fond Anne ROGE leur sœur et belle-sœur jusqu'à son trépas. Quant à la part qui peut revenir à Jean Baptiste GOEMAN leur fils dans leur succession, ils ont déclaré qu'il a eu largement et plus que sa part. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 27 du 01/03/1730
Maitre Jacques BOIDIN licencié en médecine demeurant à Lille déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques et Guillaume SEGARD fils de feu Pierre censiers à Comines pour 6 cens de terre à labeur jardin et maison à demi démolie situé à Comines Est comparu Jacques François DU FLOS fils de feu Bonaventure bourgeois de Comines en vertu du pouvoir donné par Pierre LOUAGE et Guillaume SEGARD déclare après lecture agréer l'ensemble du contenu. En présence du sieur Joseph PLANQUE marchand à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 28 du 04/03/1730
Etat et inventaire des meubles vaches outils et ustensiles d'agriculture que Jeanne LALLEMAN veuve de Jean Jacques FRESNOY remet en possession de Marie LARMINET veuve de Charles VANDELANNOTTE demeurant s tous à Comines et qu'elle avait donné en prêt à François LALLEMAN son père audit FRESNOY tous deux décédés par acte du 03 novembre 1723. En présence de Jacques GALLOIS et Michel CATTEAU.

2 E 3 / 7255 acte 29 du 11/03/1730
Jean CASIER fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Bousbecque, père et tuteur de Marie Joseph, Marie Marguerite et Marie CASIER ses enfants retenus de Marie Catherine DELANNOY sa défunte femme, Joseph BONDUEL fils de Philippe, époux de Philippine Thérèse DELEFORTERIE, auparavant veuve d'Ovin DELANNOY, se portant fort d'Ovin et Monique Philippine DELANNOY fille de libre condition suffisamment âgée dudit feu Ovin, se portant aussi fort d'Ovin DELANNOY son frère demeurant à Comines, déclarent que par le trépas de Cornille DELANNOY et Marie Marguerite CLAYS père et mère grands des enfants de Jean CASIER et de feu Ovin DELANNOY, leurs seraient échus plusieurs parties de lieux manoir et héritages dont ils jouissaient, et désirant sortir de la communauté de biens et d'en faire partage et séparation amiable… En présence de Jean Philippe DESREVEAUX et Arnould LAMBIN notaires royaux demeurant Linselles et Comines.

2 E 3 / 7255 acte 30 du 14/03/1730
Jacques François DUFLOT fils de feu Bonaventure, bourgeois de Comines, confesse avoir reçu de Jean Baptiste CUIGNET aussi bourgeois et boulanger, mari d'Apolline DUFLOT sa sœur, pour quittance de la vente à son beau-frère de toute une maison et héritage situé à Comines, aboutant d'orient la maison et fond des sœurs Grises, de midi au jardin de Madame DE MASSIET, d'occident la maison et héritage de Bauduin THEVELE, de septentrion à la grande Rue. Ledit CUIGNET ses hoirs ou ayant droits aura la charge des rentes foncières, seigneuriales et autres redevances et autres servitudes anciennes comme aussi de payer à Jeanne PRUD'HOMME, Catherine MEURILLON et Anne STOOP quelques prétentions à la charge de la maison mortuaire de ses père et mère. En présence de Jean Baptiste VANEECKOUTTE bourgeois et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 31 du 16/03/1730
Pierre POISSONNIER fils de feu Silvestre, censier à Comines, déclare avoir accorder bail et louage à Jacques VERMESSE fils de feu Jacques, laboureur et cabaretier demeurant audit lieu, 7 cens de terre à labeur situés à Comines. En présence de Maximilien DELEVOYE censier à Quesnoy et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 32 du 16/03/1730
Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier au Bas-Warneton, époux de Françoise CATTEAU, en son nom et comme procureur d'Adrien Joseph LEBLAN, époux de Marie Thérèse CATTEAU, de Gabriel Joseph et Marie Catherine CATTEAU demeurant à Lille, propriétaires des deux tiers d'héritages ci-après déclarés, Jacques VERMESSE cabaretier à Comines et le sieur Pierre LESAFFRE demeurant audit lieu, tuteurs des enfants délaissés par Jacques Adrien GHESQUIERE et Marie Françoise VERMESSE, lesdits VERMESSE ayant droit à l'autre tiers. Le tout à eux dévolus par le trépas de Marie Angélique CATTEAU leur cousine, vivante femme de Bartholomé DELEBECQUE. Déclarent avoir accordé en bail et louage à Maximilien DELEVOY fils de feu Jacques, et André BEHAGHE fils de feu André, demeurant tous deux à Quesnoy, 1332 verges de labeur situé à Quesnoy. En présence de Pierre POISSONNIER censier et Pierre Joseph DE CONNINCK praticien demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 33 du 24/03/1730
Marie LERMINET veuve de Charles VANDELANNOITTE demeurant à Comines d'une part, Jeanne LALLEMAN veuve avec enfants de Jean Jacques FRESNOY demeurant audit lieu d'autre part, étant à la veille d'entrer en procès, la première comparante soutenant que la seconde doit sortir d'occupation des lieux manoirs et héritages dont elle est usufruitière, la seconde comparante estime être en droit d'achever son bail suivant les coutumes et usages. Ladite LERMINET soutenant au contraire que la seconde comparante est obligée d'évacuer lesdits manoirs et héritages en payant les dommage et intérêt. Pour mettre fin à ces difficultés et procès, elles conviennent de transiger sur la forme et la manière suivante : ladite Marie LERMINET à promis de lui payer la somme de 216 livres parisis dans les huit jours. En présence d'Antoine CARPENTIER et Guillaume GOEMAN demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 34 du 26/03/1730
Marie LERMINET veuve de Charles VANDELANNOITTE demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix DERVEAUX et Elisabeth LEWILLE sa femme, laboureur demeurant à Comines, un lieu manoir, maison, manable, grange et autres édifices parmi 25 cens de terre à labeur et jardin planté situés à Comines. En présence de Georges WARLOP fils de feu Guillaume demeurant à Comines et Anselme DESCAMPS tisserand à Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 35 du 26/03/1730
Philippe Albert et Clément LECLERCQ frères, enfants et héritiers de feu Philippe demeurant à Linselles, déclarent avoir vendu à Antoine CAPELLE fils de feu François, échevin et censier à Comines 2/3 de 8 cens de terre à labeur situés audit lieu, aboutant d'orient à la becque du Copla, de midi à l'héritage de Madeleine LEIGNEL, d'occident et de septentrion ceux du sieur VANDERCRUYSSE. En présence de Sébastien Dominique FLAMENT et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 36 du 28/03/1730
Elisabeth TONNEL veuve de Thomas LEHOUCQ, Martine TONNEL veuve de Gilles CORNART, Chrysostome HORRENT époux de Marie Jeanne TONNEL et Jean TONNEL, les deux derniers frère et sœur, enfants et héritiers de Jean TONNEL, se portants forts d'Antoinette VENANT, tous héritiers collatéraux d'Adrien TONNEL leur frère et oncle respectif, demeurant tous à Bousbecque, ont déclaré avoir reçu la somme de 200 florins de Thérèse LAGACHE, veuve dudit feu Adrien TONNEL demeurant à Bousbecque pour l'achat des droits que les premiers comparants peuvent avoir dans l'hérédité mobiliaire réputée dudit TONNEL, pour que ladite LAGACHE puisse disposer desdits droits, action et tous avantages qui pourraient leur revenir par le contrat anténuptial fait entre le trépassé et ladite veuve le 23 mars 1723. En présence de Jean Baptiste CORNILLE cabaretier et brasseur à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 37 du 28/03/1730
Venant CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste, censier à Halluin, Jean Baptiste BERTEN et Marie Catherine CASTELAIN sa femme, censiers à Wervicq, Honoré BEHAGHE laboureur à Quesnoy, époux de Michelle CASTELAIN, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Gilles CASTELAIN leur frère, censier à Bousbecque, 18 cens de labeur situé à Bousbecque. En présence d'Allard PLATEL demeurant à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 38 du 29/03/1730
Marie LERMINET veuve de Charles VANDELANNOITE demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques GHESQUIERE fils de Jacques, et Marie Cécile LEMOISNE sa femme demeurant à Comines, une maison manable, grange, étable et autres édifices parmi 25 cens de jardin planté et terre à labeur situés audit lieu. En présence d'Allard PLATEL censier à Quesnoy et Georges WARLOP fils de feu Guillaume demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 39 du 30/03/1730
Pierre Chrysole, Marie Françoise, Pharaïlde Joseph et Isabelle Claire D'AUTRICOURT, Albert FLOUR et Pétronille D'AUTRICOURT sa femme, demeurant tous à Comines. Lesdits D'AUTRICOURT enfants et héritiers de Pierre Chrysole et Marie Françoise POUPART, déclarent avoir en commun plusieurs maisons et héritages échus par le trépas de leurs dits père et mère et ceux de Pierre D'AUTRICOURT et Antoinette VIENNE leurs père grand et mère grande, et désirant sortir de la communion de bien en font partage amiablement entre eux. En présence de Guillaume François DELEFORTERIE fermier en la Basse cense et de Pierre Jacques DE CONNINCK praticien.

2 E 3 / 7255 acte 40 du 30 /03/1730
Albert FLOUR et Pétronille D'AUTRICOURT sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre Chrysole D'AUTRICOURT leur frère demeurant audit lieu, la moitié de toute une maison et héritage à usage de maréchal, située à Comines rue d'Hurlupin dont l'autre moitié appartient audit preneur. En présence de Guillaume François DELEFORTERIE fermier de la Basse cense et Pierre Jacques DE CONNINCK.

2 E 3 / 7255 acte 41 du 01/04/1730
Jean Baptiste NOIRELLE fils de feu Balthazar et Marie BECQUART, veuf en dernières noces avec enfant de Marie Anne Joseph GHESQUIERE, assisté de Pierre LESAFFRE son ami d'une part, Anne Françoise DELAOUTRE fille de feu Charles et encore vivante Martine DELEMOTTE, assistée de sa mère, de Charles DELAOUTRE son frère et Jean Baptiste DELAOUTRE son oncle paternel demeurant tous à Comines sauf ledit Jean Baptiste DELAOUTRE à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre LESAFFRE et Jacques HERMAN tuteurs dudit enfant mineur, d'Antoine CARPENTIER cabaretier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien.

2 E 3 / 7255 acte 42 du 10/04/1730
Jean François LECOCQ fils de François et Marie Catherine LEFEBVRE demeurant à Wervicq, assisté se ses père et mère, d'Hubert DAEL son beau-frère laboureur au même lieu d'une part, Marie Catherine DESROUSSEAUX fille de feu Gabriel et d'Anne Cécile GALLOIT, assistée de Gabriel DESROUSSEAUX son frère et de Jacques Antoine BOUSSEMART son frère allié d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François BERSOU charpentier audit lieu et Pierre Antoine MODART fils de feu Antoine demeurant à Wervicq.

2 E 3 / 7255 acte 43 du 10/04/1730
Monique Philippine DELANNOY fille de feu Ovin, suffisamment âgée et libre de condition demeurant à Comines, déclare avoir constitué comme procureurs spéciaux Ovin DELANNOY son frère fermier à Houthem pour le partage avec Ovin DELANNOY son frère, des biens entre eux communs dévolus par le trépas de Cornille DELANNOY leur père grand, demandant à un expert de faire les mesurage, séparation et partage. En présence Marin DE SOMER cordonnier demeurant Comines de Philippe Louis HENNART demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 44 du 16/04/1730
Guillaume DELEBECQUE fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Marie Antoinette DELEBECQUE sa sœur, veuve de Nicolas Joseph HESPEL demeurant audit lieu, le tiers de 382 verges de labeur situés à Comines, la totalité aboutant d'orient et de midi la terre du sieur FONTISSART, d'occident et septentrion à l'héritage de Catherine GHESQUIERE veuve de Guillaume DESREUMAUX. En présence de Philippe Louis DE LE COUR cordonnier et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant tous deux Comines.

2 E 3 / 7255 acte 45 - Reclassé : 2 E 3 / 4272 acte 45 du 17/04/1730
Anne Marie GHESQUIERE, veuve avec enfants de Philippe Louis LECONTE, demeurant à Comines, laquelle déclare que moyennant la somme de 654 livres 16 sols parisis qu'elle a reçue aujourd'hui de Jeanne DELEFORTRIE, veuve de Philippe LECONTE, sa belle-mère, demeurant audit lieu, auquel elle en passe quittance par ces présentes d'avoir vendu, cédé et transporté à ladite DELEFORTRIE par forme de rachat d'hoirie, la juste moitié de toute une maison située à Comines, aboutant d'orient à la rue Saint-Gilles, de midi à la maison et héritage de Jacques WILLEMAN, d'occident à l'héritage de Bauduin THEVELE et de septentrion à la maison et héritage de Pierre BOUTEN, ce fait est aussi comparu Henri NAELDE bail et époux de Marie Jeanne LECONTE, demeurant audit lieu, lequel en qualité de tuteur de l'enfant mineur que ladite Anne Marie GHESQUIERE a retenu de son dit feu mari. En présence de Pierre BOUTEN, sergent et de Pierre Jacques DECONINCK, praticien, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 46 du 20/04/1730
Jeanne FAUCOMPREZ fille de libre condition de feu Philippe demeurant à Quesnoy, déclare avoir vendu à Jacques GHESQUIERE fils de feu Jean, laboureur demeurant à Comines 2 cens de terre à labeur à Comines, aboutant d'orient l'héritage de Marguerite REMMERY, de midi à celui de Pierre BONDUEL, d'occident au chemin menant de Comines à Bas-Warneton, de septentrion à la terre du sieur GHESZQUIERE. En présence de Georges WARLOP fils de feu Guillaume et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 47 du 23/04/1730
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, se portant fort de Marie Catherine DELEVOYE et Marie Jeanne DELEVOYE sa belle sœur. Ledit LOUAGE ayant droit de trois parts sur six dans les lieux manoirs qu'il occupe à cause de sa dite femme et par achat de Robert LERMINET et Nicole DELEVOYE sa femme et des enfants et héritiers de Marguerite DELEVOYE, veuve en premières noces de Pierre LEURIDANT et en secondes noces de Pierre LEGRAND, lui ayant aussi droit à cause de sadite femme par achat fait desdits enfants de Marguerite DELEVOYE de deux parts sur six dans un petit lieu manoir et héritage occupé par Pierre DESCAMPS, Guillaume DELEVOYE se portant fort de Charles son père, par lequel il promet de faire agréer le présent acte, Jean et Antoinette DELEVOYE veuve de Jean François MEURICE, Pierre DESCAMPS et Elisabeth DELEVOYE sa femme, les trois derniers, frères et sœurs, enfants et héritier de Pierre DELEVOYE ayant droits ensemble des 3/6 dans un lieu manoir dudit louage et pareil 3/6° dans le lieu manoir dudit DESCAMPS, le tout échus par le trépas de Pierre DELEVOYE et Marguerite DESREUMAUX leur père et mère père et mère grande. En présence d'Antoine CARPENTIER cabaretier et Pierre Jacques DE CONNINCK de Comines.

2 E 3 / 7255 acte 48 du 24/04/1730
Antoinette DELEBECQUE veuve de Nicolas Joseph HESPEL demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Pierre COUTEL, laboureur audit lieu, pour 380 verges de terre à labeur à Comines. En présence de Marin DE SOMER cordonnier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 49 du 24/04/1730
Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, bourgeois et rentier demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marc Antoine DESPINOY fils de feu Cornille, laboureur à Marquette, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 14 cens d'héritage. En présence de Charles BACROT censier à Zandvoorde et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 50 du 24/04/1730
Julienne CATRY femme de Pierre Thomas BENTIN, Marie Antoinette et Marie Françoise CATRY, sœurs, enfants et héritiers de François et de Pétronille DELEVA, déclarent avoir donné l'une et l'autre par don d'entre vifs, irrévocable et sans rappel tous les biens maisons et héritages qu'elles délaisseront à leur trépas pour la deuxième ou dernière survivante. En présence d'Adrien VANALDREWELT fils de feu Alexandre laboureur demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 51 du 04/05/1730
Augustin DUFLOS fils de feu Augustin, tailleur d'habits et Marie Joseph CAZIER sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères au sieur Guillaume François LELEU fils de feu Guillaume, demeurant à Warneton, la moitié d'une maison et héritage consistante en une boutique, cuisine et autres commodités situés à Comines, à prendre en partie à l'encontre de Pierre François PREVOST et d'Angélique CAZIER sa femme, tenus de l'échevinage dudit lieu, aboutant d'orient à la maison et héritage de Pierre BECQUART, de midi à la grande Rue, d'occident à la maison et héritage de Bauduin THEVELE et de septentrion à l'héritage de Gilles CATTEAU. En présence de Jean Chrysostome PLATEL, arpenteur et priseur juré et du clerc. Est comparu Marc Vincent MAES fils de feu Vincent, cordonnier à Comines, déclare enchéri la présente vente de 3 enchères. Les premiers comparants déclarent avoir reçu 282 florins de Marc Vincent MAES pour les prix principaux le 25 mai1730.

2 E 3 / 7255 acte 52 du 07/05/1730
Jacques et François POULLIER, Roger CLARBOUTTE et Marie Anne POULLIER sa femme, lesdits POULLIER frères et sœur, enfants et héritiers de Jacques et Marguerite FREMAUX, tous laboureurs demeurant à Hollebecque, ceux ci déclarent avoir vendu à Pierre CARLIER et Marie Jeanne FREMAUT sa femme, leur oncle et tante, censiers à Comines, 550 verges de jardin planté situé à Comines, aboutant d'orient aux jardins de

Guillaume DELEBECQUE à cause de Marie Françoise FREMAUT sa femme, de midi à l'héritage de Pierre CATTEAU, d'occident et septentrion en partie à l'héritage de l'acheteur, et 3 cens de labeur situés à Comines, aboutant d'orient à la terre de Guillaume François DELEFORTERIE, de midi audit DELEBECQUE, d'occident à la terre de Jean Baptiste PARENT, de septentrion aux héritiers de Jean MONTAIGNE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7255 acte 53 du 07/05/1730
Pierre CARLIER et Marie Jeanne FREMAUT sa femme, Jacques et François POULLIER, Roger CLAREBOUTTE et Marie Anne POULLIER sa femme, demeurant respectivement à Comines et Hollebecque, ayant en commun quelques maisons et portions d'héritages échus à eux par le trépas de Pierre FREMAUT leur frère et oncle respectif sortent de la communauté de biens. En présence des clercs.

2 E 3 / 7255 acte 54 du 07/05/1730
Lambert, Antoinette et Marie Angélique LEBLAN, frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et de Marie Catherine POISSONNIER demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Gilles GALLOIT fils de feu Antoine demeurant audit lieu, un cens de terre à labeur situé audit lieu, aboutant d'orient au bois de Guillaume VANDAMME, de midi à l'héritage de l'acheteur, d'occident au riez de Jean Baptiste PARENT et de septentrion à la terre de Pierre BAILLOEUL. En présence de Pierre DE SOMMER cordonnier et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 55 du 11/05/1730
Wallerand Joseph BONDUEL fils de Wallerand et de feu Elisabeth DESCAMPS, assisté de son dit père, rentier à Quesnoy et Germain DILLIES son frère allié, brasseur audit lieu d'une part, Marie Françoise DILLIES fille de Michel et Pétronille DUMONT, assistée de ses père et mère demeurant à Wambrechies, de Michel et Pierre DILLIES ses frères demeurant Marquette et Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Jean Baptiste GHESQUIERE, échevin et fermier beau-frère à la future mariante et du clerc demeurant tous deux Comines.

2 E 3 / 7255 acte 56 du 11/05/1730
Le sieur Adrien François LAILLIER, lieutenant vétéran du sieur Prévost de la ville de Lille en son nom et comme tuteur de Louis François LAILLIER et Marie Antoinette Joseph LAILLIER sa sœur, enfants de feu Mathieu, se faisant fort de Marie Agnès LAILLIER sa sœur et de Jeanne Françoise LAILLIER veuve de Pierre Antoine PATFORT, comme aussi de Louis Ignace LAILLIER son frère demeurant tous audit Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François DESPATURES fils de Jean, laboureur à Zandvoorde, tout un lieu manoir amassé de maison manable, le surplus des édifices brulés depuis trois ans parmi 8 bonniers 3 cens de jardin planté, pâtures et terre à labeur situés à Comines nord, sauf une partie sur Wervicq occupés par Jacques LAUDIOR et Pierre Alexandre NOYELLE par le désistement de Michel VANDELANNOITTE. En présence d'André Melchior REMMERY, censier et du clerc tous deux de Comines. Le 19 mai 1730 est comparu Catherine Florence LAUMONIER, femme dudit DESPATURES, après lecture agrée et approuve le contenu de l'acte. En présence de Jean Baptiste SEYS maître d'école et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 57 du 12/05/1730
Antoine Robert LESPINOY fils de feu Jean, blanchisseur de filets en la prévôté de Bailleul, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Antoine PAREZ fils de feu Antoine, censier à Comines, se portant fort de ses frères et sœurs, le 1/4 d'un lieu manoir situé à Comines parmi 41 cens de jardin et terre à labeur. En présence de Gérard GHESQUIERE censier à Linselles et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 58 du 13/05/1730
Marie Madeleine DUHAMEL, veuve en dernières noces avec trois enfants de Jean Antoine LEPERCQ, étant en passe de convoler en secondes noces, est requise de la part de la part d'Alexandre DUHAMEL son frère et de Gilles COTIGNY son oncle allié, tous deux tuteurs desdits enfants, demeurant tous à Mouvaux sauf ledit DUHAMEL à Comines, afin de faire partage mobiliaire aux dits enfants. En présence de Chrysole LELEU marchand et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 59 du 13/05/1730
Antoine VERBEKE fils de François et de Marie Anne BEQUART, assisté de son père, laboureur demeurant Comines nord d'une part, Marie Madeleine DUHAMEL veuve en dernières noces de Jean Antoine LEPERCQ, assistée d'Alexandre DUHAMEL son frère et d'Elisabeth FORAIN veuve d'Antoine LEPERCQ sa belle-mère, et Gilles COTIGNY son oncle allié demeurant à Mouvaux sauf ledit DUHAMEL à Comines d'autre part. En présence de Chrysole LELEU et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 60 du 13/05/1730
Philippe Joseph LAUMONIER fils de feu Jean, écuyer demeurant à Comines, héritier paternel pour 1/6° de Jean Baptiste DE GHERBODE, vivant écuyer, seigneur de la Haye, Demoiselle Marie Françoise LAUMONIER sa fille dument âgée et de son père autorisé demeurant à Lille, Frédéric Chrysole LEROY et Marie Jeanne LAUMONIER sa femme, pareillement autorisée, demeurant à Comines. Lesdits Philippe Joseph et Marie Françoise LAUMONIER se portant fort de Demoiselle Marie Isabelle LAUMONIER veuve de Pierre BAILLOEUL, de Jean Baptiste LAMBIN et Marie Françoise LAUMONIER, les deux derniers sœurs, enfants et héritiers du sieur Pierre François LAUMONIER, se portant pareillement fort de Jean Baptiste LOUAGE ses frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et d'Anne Marie Marguerite LAUMONIER et de Dominique PANNECKOECKE et de Marie Catherine LAUMONIER sa femme, aussi héritiers dudit Sr de la Haye, ont déclarés que pour tous les héritiers maternels dudit Sr de la Haye, pour satisfaire de leur part aux pieuses intentions du trépassé reprises dans son testament en date du 04 avril 1720 contenant entre autre la fondation d'un obit annuel et à perpétuité à faire célébrer dans l'église de Wervicq, s'engagent… En présence du sieur Claude François CHANTRAIN receveur des droits de sa Majesté Impériale et de Gilles VANZUYDT demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 61 du 16/05/1730
Pierre LEPLAT et Marguerite CATTEAU sa femme, Pétronille et Jeanne CATTEAU sœurs, enfants de feu Jacques CATTEAU demeurant à Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste CASTELAIN fils de feu Philippe, laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étable et autres édifices parmi 2 bonniers de jardins plantés et terre à labeur situés à Bousbecque. En présence d'Alexis CARTON marchand à Linselles et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 62 du 18/05/1730
Pierre CATTEAU fils de feu Laurent, censier à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix HASBROUCQ fils de Jacques, laboureur à Comines tout une maison compris son héritage, situés à Comines. En présence de Pierre ROUSSEAU laboureur à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 63 du 20/05/1730
François LAMBIN fils de feu François, veuf avec quatre enfants retenus de Marie Joseph THOMAS, cabaretier assisté de Philippe François BONDUEL son frère allié demeurant Comines d'une part, Marie Jeanne Thérèse FLAMENT fille de feu Jean et de Jeanne VERHAGHE, assistée de Vincent LEMAHIEU cabaretier, tous deux demeurant audit lieu d'autre part. En présence de Jean Baptiste SEYS maître d'école et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 64 du 22/05/1730
Jacques et François COUSTENOBLE frères, enfants de feu Jean, cessionnaires des enfants et héritiers de maître Jean Baptiste Grégoire COUSTENOBLE, créanciers hypothécaires dudit feu Jean et d'Elisabeth GHYS leur père et mère demeurant à Deûlémont, se portant forts de leurs frères et sœurs d'une part, Marie Angélique COUSTENOBLE fille de libre condition de feu François demeurant à Frelinghien d'autre part. Iceux Jean et François COUSTENOBLE frères, enfants de feu David, désirant sortir de la communauté de biens, ils entendent diviser en deux parts égales par le notaire soussigné en sa qualité d'arpenteur. En présence de Robert DELECROIX censier à Frelinghien et Jean Baptiste LUTUN fils de Jean demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7255 acte 65 du 25/05/1730
Georges et Jean Baptiste LEWILLE, Balthazar LUTUN mari d'Anne Françoise LEWILLE, Jean Baptiste LEPERS époux de Marie Françoise LEWILLE, lesdits LEWILLE frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Georges demeurant tous à Frelinghien, Bas-Warneton, Deûlémont et Linselles d'une part, Jean Baptiste LEWILLE se portant fort de ses frères, enfants et héritiers de Ferdinand LEWILLE demeurant audit Bas-Warneton d'autre part, ayant en commun 16 cens 80 verges de terre à labeur échus par le trépas de leur père et mère, désirant faire le partage et subdivision entre eux et leurs consorts suite à l'acte devant le notaire VANHEULE en date du 02/01/1710 ont convenu ce qui suit… En présence de Jacques DELEFORTERIE censier et cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 66 du 25/05/1730
Georges et Jean Baptiste LEWILLE, Balthazar LUTUN mari d'Anne Françoise LEWILLE, se portant fort de Jean Baptiste LEPERS époux de Marie Françoise LEWILLE, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Georges demeurant Frelinghien, Bas-Warneton, Deûlémont et Linselles, déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe DILLIES fils de Philippe, censier à Comines, 840 verges de terre à labeur situés à Comines. En présence de Jacques DELEFORTERIE censier et cabaretier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 67 du 26/05/1730
Anne DECHERF fille de libre condition de feu François demeurant à Comines déclare avoir vendu à Jean François VERSCHAEVE tailleur d'habits et Marie Joseph VANDENPUTTE sa femme demeurant audit lieu, une maison et héritage consistant en boutique, cuisine, chambres située à Comines aboutant d'orient à la maison d'Isaac LESAFFRE, de midi la grande Rue, d'occident à la maison de Jean PICAVET, de septentrion à la maison et jardin du sieur TRIEST, et 2 cens de terre à labeur situés à Comines nord, aboutant d'orient et septentrion à la terre de la Demoiselle GOBERT, de midi à un chemin et d'occident à la terre de Charles VANDELANNOITTE. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7255 acte 68 du 27/05/1730
Nicolas FLAMENT fils de feu Pierre, marchand commissionnaire à Béthune présentement à Comines, lequel ayant obtenu l'élargissement de son corps arrêté et détenu prisonnier de la part de la veuve Guillaume DELEBARRE demeurant à Warneton à qui les magistrats de cette ville ont obtenu tous dépens, dommages et intérêts à la charge de ladite veuve et de Joseph DEMAILLY. Comme le comparant a fait plusieurs dépenses à l'hôtel de cette ville pendant sa détention et a eut beaucoup de frais pour la poursuite et gain de cause de son procès à la charge de ladite veuve et DEMAILLY. Le procureur Dieudonné GHEERBRANDT présent et acceptant tous dépens, dommages et intérêts, a répondu pour les dépenses de bouche et autres frais. En présence de Jean Baptiste DE CLERCQ et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 69 du 31/05/1730
Etienne Noël PREVOST brasseur au faubourg de la Barre à Lille, Guillaume D'HELLIN piqueur de grés et Marie Madeleine PREVOST sa femme, Pierre Joseph DUPUIS et Marie Joseph PREVOST sa femme et Jean François BULARD maître serrurier et Marie Catherine PREVOST sa femme demeurant à Lille, lesdits PREVOST frères et

sœurs, enfants et héritiers de Noël et Marguerite PLANTFEVE sa femme ont déclaré avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Pierre BOUILLET fils de feu Jacques, censier à Comines, 520 verges de jardin tenus de la Srie de Soubespaing situés à Comines, aboutant d'orient à la terre de la Demoiselle BURON, d'occident au pavé de Comines à Lille, de septentrion à pareil 520 verges de jardin appartenant audit BOUILLET. Passé à Wazemmes.

2 E 3 / 7255 acte 70 du 31/05/1730
Etienne Noël PREVOST brasseur au faubourg de la Barre à Lille, Guillaume D'HELLIN piqueur de grés et Marie Madeleine PREVOST sa femme, Pierre Joseph DUPUIS et Marie Joseph PREVOST sa femme et Jean François BULARD maître serrurier et Marie Catherine PREVOST sa femme demeurant à Lille, lesdits PREVOST frères et sœurs, enfants et héritiers de Noël et Marguerite PLANTFEVE sa femme ont déclaré avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PAREZ, censière à Comines, 6 cens de terre à labeur situés à Comines tenus en coterie de la baronnie dudit lieu, aboutant d'orient, midi et d'occident à la terre du sieur CARDON et de septentrion à la terre de Bauduin THEVELE et les enfants de Jean VAN ESLANDE. Passé à Wazemmes.

2 E 3 / 7255 acte 71 du 31/05/1730
Etienne Noël PREVOST brasseur au faubourg de la Barre à Lille, Guillaume D'HELLIN piqueur de grés et Marie Madeleine PREVOST sa femme, Pierre Joseph DUPUIS et Marie Joseph PREVOST sa femme et Jean François BULARD maître serrurier et Marie Catherine PREVOST sa femme demeurant à Lille, lesdits PREVOST frères et sœurs, enfants et héritiers de Noël et Marguerite PLANTFEVE sa femme ont déclaré avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PAREZ, censière à Comines, 5 cens de terre à labeur à Comines tenus de la Srie du Doulieu, aboutant d'orient au pavé de Comines à Lille, de midi et d'occident à la terre du Sieur LE LOUPE et septentrion à celle de Demoiselle BURON. Passé à Wazemmes.

2 E 3 / 7255 acte 72 du 04/06/1730
Clément et Jacques VANDAMME demeurant à Quesnoy, ledit Jacques VANDAMME en qualité de procureur spécial de Charles BARTHOLOME et Marie Joseph VANDAMME, Charles BONVIN et Marie Catherine VANDAMME sa femme, lesdits VANDAMME frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et Marie PIONNIER, déclarent avoir vendu à Arnould DILLIES fils de Pierre demeurant à Deûlémont, une maison avec 34 verges d'héritage tenus de la Srie de Wartembecque à Quesnoy, aboutant d'orient et septentrion à la terre de Madame DU CHASTEL, de midi à la terre de Pierre DELANNOY et Antoine LEROY, d'occident au chemin appelle Le Plat Pavé. Hubert DELEBARRE fils de feu Hubert sergent de Quesnoy déclare se porter caution. En présence de Philippe LEMAY maître d'école et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 73 du 06/06/1730
Bernard Joseph LIEGEOIS fils de feu Lambert, cordier demeurant à Comines, demande à Joseph COTIGNIES veuf de Marie Françoise WELCOM, auparavant veuve de Lambert LIEGEOIS, son père aussi cordier audit Comines, de lui fournir dans les quinze jours un habit, veste et culotte de drap, chapeau, bas et souliers le tout de la qualité que peut porter un enfant de bourgeois de cette ville, 18 chemises et 12 cravates de mousseline etc. et déclare décharger ledit COTIGNIES de toutes prétentions à cause du trépas de ladite WELCOM sa mère et pour autres causes. En présence des clercs.

2 E 3 / 7255 acte 74 du 11/06/1730
Jean Baptiste NOULLET époux de Marie Catherine BONDUEL, auparavant veuve de Michel PERSONNE, laboureur demeurant à Zandvoorde, et Jean Jacques BRAME époux de Marie Angélique PERSONNE fille dudit feu Michel demeurant à Houthem déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean GALLOIT fils de feu Blaise,

laboureur à Deûlémont 5 cens de terre à labeur en deux parties, situés à Deûlémont. En présence d'Ovin DELANNOY censier demeurant à Houthem et de Pierre Jacques DE CONNINCK clerc à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 75 du 13/06/1730
Jean Jacques CATRY, Pierre DHALLUIN père et tuteur des enfants retenus de Marie Barbe CATRY, charron demeurant à Wervicq, se portant forts de leurs frères et sœurs, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques BILLET fils de feu Silvestre, laboureur à Bousbecque, 5 cens de terre à labeur à Bousbecque. En présence de Jean Baptiste DERVEAUX demeurant à Bousbecque et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 76 du 15/01/1730
Jean François CAPRON bourgeois de Comines, Demoiselle Pétronille VIENNE sa femme se déclarent pleige caution et principal vers M^{e} Guillaume Ferdinand BECUWE licencié es Lois, greffier de Comines pour la sûreté et remboursement des recettes des ventes mobiliaires publiques dont Pierre Adrien CAPRON leur fils demeurant Comines sera chargé sur le pied que les a tenus M^{e} Charles DU HAYON et feu Joanne LE MAHIEU et pour ceux des rentes seigneuriales que ledit sieur BECUWE a donné et donnera à leur dit fils. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 77 du 16/06/1730
Marie Jeanne NOLLE fille de libre condition de feu Josse demeurant à Comines, déclare avoir reçu 4 florins d'Antoine Philippe PAULLE bourgeois et jardinier audit Comines pour absolue quittance pour la vente de 2 verges 21 pieds d'héritage situés à Comines, tenant de midi à l'héritage et maison de ladite NOLLE, aboutant d'orient à l'héritage des héritiers de Pierre Nicolas PAULLE, d'occident et septentrion à l'héritage de l'acheteur. En présence de Jean Baptiste HOVELACQUE cordonnier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 78 du 22/06/1730
De la part de Monsieur DUFAY demeurant à Lille on met en vente au plus offrant les deux coupes d'herbes de 10 cens de près situés à Comines nord, aboutant d'orient et midi la rivière La Lys, d'occident au près du Sieur Pierre François SIX et de septentrion celui du sieur BEUWE. A été adjugé au sieur Chrysole DUMORTIER marchand brasseur à Comines. En présence de Frédéric Joseph BOUCQUILLON et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 79 du 22/06/1730
Frédéric Joseph BOUCQUILLON receveur du chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines vend au plus offrant de deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys appartenant audit Chapitre situés à Comines nord adjugées audit BOUCQUILLON pour la somme de 57 livres parisis. En présence de Louis SIX et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 80 du 22/06/1730
Jacques DELANNOY marchand boucher et bourgeois demeurant à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Antoinette LAMBIN veuve de Hyacinthe VIENNE demeurant Comines, 1 bonnier 8 cens de labeur situés audit lieu étant la moitié de 3 bonniers accordés en bail au bailleur par les Magistrats de la table des Pauvres dudit Comines le 10/06/1729. En présence de Philippe François BONDUEL brasseur et cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 81 du 24/06/1730
Jean Baptiste LECLERCQ fils de Jean, censier au Bas-Warneton, veuf avec un enfant d'Anne Pasque DU THILLEUL, désirant convoler en secondes noces a été requis par Jean Baptiste CORNILLE époux de Marie Françoise LECLERCQ et Isaac DUTHILLEUL père grand dudit mineur, tous deux censiers à Comines, tuteurs dudit mineur nommé Jean François Joseph LECLERCQ pour lui faire partage de la moitié des meubles trouvés au lieu mortuaire de la trépassée. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 82 - Reclassé : 2 E 3 / 4272 acte 82 du 05/07/1730
Nicolas Michel GHESQUIERE, fils de feu Jacques, Antoine LEPERCQ bail et époux de Monique GHESQUIERE, Joseph Guillaume DARRAS mari et bail de Angélique GHESQUIERE, les deux dernières, sœurs, enfants et héritières de Jean Baptiste GHESQUIERE, lesdits LEPERCQ et DARRAS se portant fort de Alexandre GHESQUIERE leur beau-frère, lesquels comparants demeurant tous à Comines tant en leur nom privé que se portant fort tant de leurs cohéritiers et parchonniers que du sieur Michel Joseph VIENNE ont déclaré avoir accordé à titre de cense et louage au sieur Josué DENOGUES, maître des Postes à Menin, lequel a promis tenir 6 bonniers tant labeur que prairies dont le tiers appartient audit Nicolas Michel GHESQUIERE, ses frères et sœurs, autre tiers auxdits enfants de Jean Baptiste GHESQUIERE et le dernier tiers audit sieur VIENNE, le tout situé à Geluwe et Menin au rendage annuel de 180 florins. En présence de Daniel BOUTEN, demeurant à Geluwe et de Pierre Jacques DECONNIK, clerc audit notaire.

2 E 3 / 7255 acte 83 du 06/07/1730
Messieurs les Doyen Chanoines et Chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines exposent en vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La dîme d'Hourplancque adjugée à Josse LEMAY fils de feu Jacques demeurant à Comines pour la somme de 319 florins à la caution Philippe LEMAY son frère demeurant audit lieu, la dîme du Grand Mitant adjugée à Guillaume CATTEAU fils de Guillaume laboureur à Comines à la caution de Jean Baptiste VALLE fils de feu François pour la somme de 850 florins, la dîme de Gayperche divisée en trois cantons le premier nommé branche de Gay perche adjugé à … Le deuxième canton nommée branche du Pavé de la branche du Gavre jusqu'au chemin conduisant de la cense de Philippe LOUAGE à la cense démolie de Jean Baptiste GOEMAN actuellement occupée par Jean Philippe BONDUEL, sans comprendre les 3 bonniers de labeurs occupés par Dominique LESAFFRE, Michel THEVELE et Josse Pierre HAZEBROUCK. Le troisième et dernier canton commençant à la prairie et rivage de Nicolas BUTIN tenant de la rivière Lys suivant le chemin qui côtoie les censes occupées par Jean Philippe BONDUEL et Mathias DERVEAUX jusqu'à la piedsente du Quiquenpoix jusqu'au près occupé par Joseph HERBAUT en droite ligne jusqu'a la cense occupée par Louis CASSEMACQUE et ensuite jusqu'a la rivière Lys adjugée à Pierre GOEMAN fils de feu Jean, marchand à Comines pour la somme de 10740 livres parisis avec la caution d'Etienne LELEU demeurant audit lieu. La dîme de Winhem adjugée à Jean Baptiste LECOMTE fils de feu Olivier, marchand audit Comines pour 412 florins 10 patars avec la caution de Pierre Philippe BILLET censier audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 84 du 06/07/1730
Messieurs les Doyen Chanoines et Chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines (Comines nord) baillent des branches de dîme : La dîme dit Biscapelle adjugée à Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin, laboureur à Comines nord pour la somme de 294 florins avec la caution de Jean Baptiste LOUAGE censier audit lieu, la dîme de Gothuyse ou Hautplanque adjugée à Charles Louis ALLARD fils de feu Chrysole demeurant audit Comines pour 625 florins avec la caution de Michel FLEURBAIX demeurant audit lieu, la dîme nommée Grand Nuttan adjugée à Etienne LELEU fils de Guillaume, cabaretier et laboureur audit Comines pour la somme de 670 florins avec la caution de Michel SPILLIART fils de feu François demeurant Bas-Warneton, la dîme nommée Petit Nuttan adjugée à Jean DELEVOYE fils de feu Pierre pour la somme de 425 florins avec la caution de Jean Baptiste BROUCK laboureur à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 85 du 06/07/1730
Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre, bénéficiaire de la chapelle Castrale de Comines baille frd branches de dîme : Le canton nommé la branche des Coutre contenant 37 bonniers à commencer au pont prés de la cense d'Antoine CAPELLE et suivant le chemin jusqu'au Longchamp et dudit Longchamp jusqu'au touquet de le cense de Thomas MONTAIGNE, cette première branche a été adjugée à Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel de Comines pour 625 livres avec la caution de Gabriel LEFEBVRE demeurant audit lieu, le canton nommé la branche du Beauchesne contenant 53 bonniers à commencer au pont prés de la cense de Pierre LOUAGE suivant le chemin de Comines qui conduit aux moulins de la Vigne jusqu'à la séparation de Comines à Linselles et la séparation de la Petite dîme jusqu'au cabaret du Longchamp et suivra le chemin jusqu'au pont vis-à-vis de la cense d'Antoine CAPELLE et dont les trois parties de terre sont occupées par Jean Baptiste LERMINET, adjugée à Jean Baptiste LERMINET fils de Robert, laboureur à Comines pour la somme de 400 florins avec la caution dudit Robert LERMINET. La Petite dîme attribuée à Eloi LERMINET fils de Robert, cabaretier audit lieu pour la somme de 99 florins avec la caution de Jean Philippe BELPAIRE laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 86 du 08/07/1730
Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX douairière de noble homme Ignace de MASSIET demeurant en son château à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe COISNE fils de feu Antoine et à Allard et Marie Jeanne COISNE ses enfants dument âgés autorisés par leur père demeurant à Comines, la basse cour dudit château, la grande cuisine, la moitié de la cave avec son entrée par la dépense, une petite cuisine en forme de laverie, deux chambres, la petite chaudière, les greniers au-dessus de la grande porte d'entrée etc. Item les écuries des chevaux et vaches, le grand verger, granges et porcheries, le tout situé à Comines. En présence de Joseph DEMULLIER domestique de ladite dame et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 87 du 11/07/1730
Monsieur de TRONZON chevalier Sgr de Steenhuysse demeurant à Ypres baille toute une dîme s'étendant sur la paroisse de Bousbecque adjugée à Jean Baptiste COUROUBLE fils de feu Antoine, fermier audit Bousbecque pour la somme de 100 florins. En présence de Jean Baptiste COUSTENOBLE et Crespin DESCAMPS demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 88 du 13/07/1730
Le sieur Jean GHEERBRANDT bailli et receveur à Comines ayant droit au 3/4 d'un lieu manoir et héritage ci-après énoncés, se portant fort de Michel VIENNE demeurant à Lille ayant droit à l'autre part, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne, cabaretier et laboureur à Deûlémont et Antoinette BERTRAM sa femme, un lieu manoir amassé de maison manable, grange,étable et autres édifices à usage de cabaret nommée La Tasse parmi 10 cens de jardin planté d'arbres montants et fruitiers situé à Deûlémont. En présence de Michel Antoine DE VOOLE marchand à Armentières et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 89 du 15/07/1730
Jacques LEMOINE fils de Jacques, charron à Comines, veuf avec deux enfants de Jeanne LEMAY, étant en passe de convoler en secondes noces, est requis par Jacques LEMOINE et Pierre LEMAY ses père et beau-frère, tuteurs desdits mineures tel que Jacques et Marie Catherine LEMOINE pour faire partage de la moitié de tous les biens meubles trouvés au lieu mortuaire. En présence d'André CALLE et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 90 du 15/07/1730
Jacques LEMOINE fils de Jacques, charron à Comines, veuf de Marie Jeanne LEMAY, assisté de Jacques LEMOINE son père, de Jacques WILLEMAN son frère allié demeurant Comines et de Pierre LEMAY son beau père demeurant audit lieu d'une part, Marie Agnès CALLE fille de feu Jacques et de Marie Agnès LEROY,

assistée de Jacques et Antoine CALLE ses frères et d'André CALLE son oncle demeurant audit Comines sauf ledit Jacques à Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François LEMAY laboureur à Deûlémont et du clerc de Comines.

2 E 3 / 7255 acte 91 du 16/07/1730
Martin VILLERS fils de feu Pierre demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Arnould VILLERS censier audit Comines, 6 cens de terre à labeur situés à Comines. En présence de Philippe LEMAY maître d'école et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 92 du 17/07/1730
Jean Baptiste POLLET fils de feu Jean, laboureur demeurant à Bondues et Philippe DESSAUVAGE fils de feu Philippe et Marguerite POLLET demeurant à Tourcoing, se portant fort de Venant DESSAUVAGE son frère, accordent en bail et louage à Pierre DESCAMPS fils de feu Denis, laboureur à Comines, 15 cens de terre à labeur à Comines. En présence de Nicolas PARENT et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 93 du 20/07/1730
Philippe Jacques TRACHET fils de Jean et de feue Jeanne DEMARQUETTE demeurant à Wervicq, assisté de son père et Janvier HAZE son frère allié demeurant à Bousbecque et Quesnoy d'une part, Marie Antoinette DELEBECQUE fille de feu Jacques et de vivante Marie Anne CATTEAU, ladite DELEBECQUE veuve en dernières noces avec un enfant de Nicolas Joseph HESPEL, assistée de sa mère, de Jean Baptiste et Guillaume DELEBECQUE ses frères demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Guillaume CATTEAU oncle de la future mariante et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 94 du 20/07/1730
Marie Antoinette DELEBECQUE fille de feu Jacques, veuve en dernières noces avec un enfant de Nicolas HESPEL demeurant à Comines, étant en passe de convoler en secondes noces a été requise par Jean Baptiste et Ignace HESPEL demeurant Comines et Wervicq, tuteurs dudit mineur nommé Pierre Joseph afin de lui faire partage de la moitié des meubles à lui échus par la mort de son dit père. En présence de Guillaume CATTEAU oncle maternel de ladite veuve et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 95 du 23/07/1730
Arnould François BEHAGHE marchand à Warneton déclare avoir baillé à Etienne LELEU demeurant à Comines nord l'entière dépouille de la dîme des trois chênes, située sur la paroisse de Comines nord, possession de Monseigneur l'évêque de Tournai pour 687 florins et 10 patars. En présence d'Antoine CARPENTIER cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 96 du 23/07/1730
Arnould François BEHAGHE marchand à Warneton à déclaré avoir baillé à Jean Jacques CAULIER fils de feu Jean et à Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Félix, tous deux laboureurs à Comines, l'entière dépouille de la moitié de la dîme dit Hautplancque située à Comines possession de Monseigneur l'évêque de Tournai pour 375 florins. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 97 du 23/07/1723
Arnould François BEHAGHE marchand à Warneton déclare avoir baillé à Antoine LEHERRE fils de feu Pierre de Comines, l'entière dépouille de la dîme du Gavre Wallon situé à Comines, possession de Monseigneur l'évêque de Tournai pour 87 florins 10 patars. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 98 du 24/07/1730
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, cabaretier à Comines, pour et au nom d'Arnould François BEHAGHE marchand à Warneton, à déclaré avoir baillé à Simon BARBARY fils de Jean, laboureur à Comines nord l'entière dépouille de la dîme du Gavre Flandre, possession de Monseigneur l'évêque de Tournai pour 500 florins. En présence de Jean Baptiste LECOMTE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 99 du 01/08/1730
Pierre LEPLAT et Philippe LELEU demeurant es ville et paroisse de Menin, tuteurs des enfants mineurs d'Isaac LECLAIR (LECLERCQ) par Jean Baptiste LEPLAT ayant obtenus l'autorisation de vente par la cour du Parlement de Douai entérinée au siège de la Gouvernance de Lille le 14 juin 1730, notifiant la présente vente par forme de mise à prix et enchères à Isaac DUTHILLEUL, échevin et fermier demeurant à Comines, 321 verges de terre à labeur à prendre du coté de midi en 964 verges situé à Deûlémont, aboutant d'orient à la terre des héritiers de Mathieu CATTEAU, de midi celle de Symphorien COISNE, d'occident à la terre des héritiers de Charles CORNIL et de septentrion au parfait desdits 964 verges occupés par Jean DELANNOY. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 100 du 13/08/1730
Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre LEROY fils de feu Pierre demeurant audit lieu, une maison parmi 4 cens de terre à labeur à Comines occupée actuellement par Jean Baptiste BREL. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent à Bousbecque et de Jean François DE SOMER cordonnier dans cette ville.

2 E 3 / 7255 acte 101 du 24/08/1730
Sœur Elisabeth BEHAGHE Dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir consentie pour et par Pierre DU CASTEL fils de feu Pierre, bourgeois et marchand à Comines, de poser des quenettes au toit de quelques bâtiments composant la maison à usage de blanchisserie appartenant audit hôpital tenant de septentrion à la maison dudit DU CASTEL afin d'éviter la destruction de la muraille composant ledit bâtiment. En présence de Guillaume FREMAUT domestique audit hôpital et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 102 du 17/08/1730
Jean Martin VILLERS fils de feu Jean et de Marguerite DELEBECQUE, laboureur à Wervicq assisté de Noël DELEBECQUE son oncle maternel, échevin et censier demeurant à Comines d'une part, Véronique CASTELAIN fille de François et de feue Jeanne HORRENT demeurant à Wervicq, assistée de son père laboureur audit lieu, Jean Baptiste DUTHOIT demeurant à Bousbecque, son oncle paternel demeurant à Quesnoy, de Philippe MASSY et Jean SIX ses oncles alliés demeurant Wambrechies d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Michel GRIMONPONT demeurant audit Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 103 du 17/08/1730
François GILLEWART fils de feu Walter, chirurgien à Bousbecque, veuf en dernières noces de Marie Catherine DHALLUIN, assisté de Dominique et Marie Marguerite GILLEWART ses enfants et de Paul PASTOR chirurgien à Comines d'une part, Rose LEMAN fille de Roger et de Marie Cornille MORANT demeurant à Beselare, assistée de son père et de Jean Baptiste CARPENTIER époux de Jeanne LEMAN, son beau-frère, sergent audit Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. L'autre moitié desdits effets mobiliaire appartiendront aux enfants que ledit GILLEWART à retenu de Marguerite DELEMOTTE sa première femme. En présence d'Antoine CARPENTIER cabaretier et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 104 du 17/08/1730
Rose Constance GHEERBRANDT, veuve du sieur Jacques Albin GOBERT, marchande de draps à Comines, en vertu du déport de bail fait aujourd'hui par Jacques GHESQUIERE tant pour lui que pour sa femme, occupeurs des manoirs et héritages ci-après, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Gérard DELEPORTE fils de Jean Baptiste demeurant à Quesnoy, tout un lieu manoir amassé de maison, grange, et étables parmi 2 bonniers de jardin plantés et terre à labeur situés au Bas-Warneton. En présence de Vincent LEMAHIEU marchand et cabaretier et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 105 du 22/08/1730
Charles François DECLERCQ receveur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Mathias DERVEAUX fils de feu Pierre, censier audit Comines, 7 cens de terre à labeur à Comines. En présence d'Ignace HESPEL demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 106 du 24/08/1730
Jean Baptiste WERQUIN fils de feu Jean, veuf sans enfants de Marie VASSEUR d'une part, Marie Jeanne GHESTEM fille de Jean Pierre et de Marie Marguerite MASSY, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste CAUCHETEUR fils de feu Jean bourgeois de Comines et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 107 du 28/08/1730
Guillaume DUMONT fils de feu Jacques demeurant à Geluwe ayant droit à la moitié des héritages ci-après, Ghislain et Jacques DUMONT laboureurs à Wervicq et Jean Baptiste CHARLET époux de Marie Anne DUMONT demeurant à Quesnoy, les trois derniers frères et sœur, enfants et héritiers de Jérôme se portant forts de Thérèse et Catherine Joseph DUMONT leurs sœurs en bas âge, ayant droit ensemble à l'autre moitié. Désirants sortir de la communauté des biens échus par le trépas dudit Jacques DUMONT leur père et père-grand Ils ont déclaré en avoir fait séparation amiable. En présence de Jean François LEMESRE laboureur à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7255 acte 108 du 02/09/1730
Pierre DANSETTE fils de feu Jean et Catherine COUTEL sa femme, censiers à Bousbecque, déclarent et ordonnent que tous les biens patrimoniaux qu'ils laisseront à leur trépas qui proviennent du chef dudit DANSETTE retourneront à tous ses frères et sœurs, neveux et nièces ou petits neveux et petites nièces. Les biens délaissés par ladite COUTEL retournerons pareillement auxdits frères et sœurs, neveux et nièces ou petits neveux et petites nièces. En présence de Jean CATTEAU fils de Charles demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 109 du 04/09/1730
François REUBRECHT fils de feu Jacques veuf en dernières noces et sans enfants de Jacquemine DROOGHE BROODT, marchand et échevin de Neuve Eglise d'une part, Demoiselle Marie Jeanne PICAVET fille de Jean et de Marie Anne DECHERF bourgeois et marchand à Comines, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Théodore DELEU M^{e} cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 110 du 04/09/1730
Marie Jeanne PICAVET fille de Jean, suffisamment âgée et son dit père demeurant à Comines s'étant fait représenter la disposition faite par sa grand-mère Demoiselle Marguerite SIX concernant toute une maison et héritage situés audit lieu dans la rue Corteleye straet actuellement occupée par le sieur FAVIER prêtre et vicaire audit Comines, déclare qu'après le trépas de ses père et mère ladite maison avec les autres biens délaissés par ceux ci se partageront et se diviseront également entre la comparante et toutes ses sœurs, neveux et nièces. En présence du sieur François REUBRECHT marchand à Neuve Eglise.

2 E 3 / 7255 acte 111 du 05/09/1730
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœur Marie Marguerite PARENT, Sœur Marie Françoise GHESQUIERE et Sœur Marie Anne FICHELLE discrètes, présentant la communauté du couvent des sœurs Grises à Comines déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste THEVELE fils de feu Piat, censier à Quesnoy, 7 cens de jardin plantés tenus de la Srie de Wambrechies, aboutant d'orient à la rivière de la Deûle. En présence d'Antoine BERTIN serrurier demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 112 du 06/09/1730
Wallerand BONDUEL fils de feu Jean marchand demeurant à Quesnoy à déclaré que pour régler sa succession après son trépas il ordonne que tous les biens qu'il délaissera à son dit trépas, meubles et immeubles, fiefs et héritages appartiendront à Wallerand Joseph BONDUEL son fils et Catherine Blanche BONDUEL sa fille, femme de Germain DILLES ou leurs enfants en cas de prédécès, sans aucune préférence de sexe ou d'âge à l'exclusion des enfants de son autre fille Marie Elisabeth BONDUEL décédée femme de Philippe MULLIER sortis du royaume de France avec leur père pour cause de religion. **Lesdits enfants en raison de l'hérésie qu'ils professent, il déclare leur exclusion de sa succession** s'ils continuent à persévérer dans leurs erreurs, mais si les enfants de Marie Elisabeth BONDUEL reconnaissent leurs erreurs et abjurent l'hérésie qu'ils professent de la religion reformée pour rentrer au sein de l'Eglise Catholique apostolique et romaine, ayant purgé leurs erreurs et se tenant domicilier dans ce pays catholique, ladite exclusion sera levée et viendrons recueillir sa succession pour 1/3. En présence de Bauduin FAUVARQUE et Pierre Nicolas LEPOINTRE cabaretiers à Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 113 du 07/09/1730
Jean GEERBRANDT fils de feu Jean, bourgeois demeurant Comines déclare avoir accordé en bail de ferme et louage à Ovin DELANNOY fils de feu, et Angélique DELEGRANGE sa femme demeurant à Houthem, 3 bonniers 14 cens de terre à labeur en plusieurs situés à Houthem. En présence d'Oste NOLLET fermier à Wervicq.

2 E 3 / 7255 acte 114 du 11/09/1730
Valentin CARPENTIER portefaix et Marie Chrysoline VILLERS sa femme, François TAHON maréchal et Anne Félixe LESAFFRE sa femme demeurant à Comines, lesdits comparants se portant forts de Jean Baptiste MILAN et Antoinette LESAFFRE sa femme demeurant à Lille, de Pierre COPIAEN et Jeanne Louise Françoise LESAFFRE sa femme demeurant à Meulstede près de Gand, lesdits VILLERS et LESAFFRE, sœurs, enfants et héritiers de Marie SLOOVERE en premières noces alliée à Jean François VILLERS et en secondes noces à Chrysole LESAFFRE, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Noël Joseph YSEUX fils de feu Jacques Denis, jardinier à Comines, la juste moitié de 13 cens de terre à labeur tenus de la baronnie dudit lieu, aboutant d'orient à la terre de Pierre LESAFFRE, de midi à la ferme du Bus, d'occident à la terre de Michel Joseph VIENNE, de septentrion à l'héritage de Monsieur de la BASECQUE, de plus la moitié de 29 cens de labeur situés comme dessus, aboutant d'orient à la becque du Dureldrisse, de midi au grand chemin menant de Comines à Wervicq, d'occident et septentrion aux terres de Monseigneur le Duc d'Orléans, à prendre en partie à l'encontre des enfants de Jean Baptiste PARDON retenus de Marie Chrysoline SLOOVERE. Est comparu Thomas BLANCQUART rentier demeurant audit Comines qui déclare enchérir de 9 enchères le 14/09/1730. En présence de Jean Baptiste DE FRETIN et Frédéric Joseph BOUCQUILLON demeurant audit lieu. Le 29/09/1730 est comparus Jean Baptiste MILAN et Antoinette LESAFFRE sa femme, le sieur Sigismond SLOOVERE procureur spécial de Pierre COPIAEN et Jeanne Louise Françoise LESAFRE sa femme, qui après lecture du présent acte déclarent l'agréer et l'approuver dans tout son contenu. Lesdits MILAN ont déclaré avoir reçu dudit BLANCQUART la somme de 1087 florins et donnent absolue quittance. En présence d'Allard BETREUMIEUX cabaretier audit lieu

2 E 3 / 7255 acte 115 du 11/09/1730
Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques Antoine BOUSSEMART fils de feu Antoine, laboureur audit lieu, 940 verges de labeur situés audit lieu. En présence d'Hubert LEGRAND sergent de Comines.

2 E 3 / 7255 acte 116 du 12/09/1730
Etienne DE REU échevin et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite DILLIES veuve d'Antoine LEPOUTRE, 4 bonniers 2 cens et 4 bonniers de terre à labeur et prairies situés audit Comines nord. En présence de Pierre GOBERT procureur et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 117 du 12/09/1730
Demoiselle Betreumine DE CLERCQ veuve de Nicolas DEHAEZE demeurant à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite DILLIES veuve d'Antoine LEPOUTRE, brasseresse, toute une maison et cabaret nommé le Saint Hubert avec 9 cens de terre à labeur situés à Comines, aboutant d'orient à la piedsente menant de cette ville à Quesnoy, de midi à l'héritage de Gilles PHILIPPO, d'occident à celui de l'hôpital dudit lieu et de septentrion au chemin menant dudit Comines vers le Blanc Coulon, de plus 13 cens de pareil labeur situés à Comines, aboutant d'orient à la terre des Sœurs Grises et de septentrion au chemin menant dudit rien à la Gay Perche, de plus une portion de près située à Comines, aboutant d'orient à la terre de la prendresse, de midi à la Vallenstraete, d'occident au près du sieur VIENNE de septentrion au … situés à Comines nord à prendre en 7 cens à l'encontre de Jean GHEERBRANDT pour que la prendresse puisse en jouir ainsi qu'en jouit actuellement Philippe COISNE occupeur moderne. En présence de Pierre GOBERT.

2 E 3 / 7255 acte 118 du 15/09/1730
Jean Philippe CLARISSE fils de feu Jean, tanneur et cordonnier à Comines, sur représentation faite par Joseph NAERT et Anne Jeanne CLARISSE sa femme, bourgeois audit lieu disant qu'ils étaient dans l'intention d'acheter une maison et héritage à usage de tannerie à Comines occupée par lesdits CLARISSE et NAERT sous promesse qu'après le trépas des comparants cette maison retournerait aux frères et sœurs de ladite Anne Jeanne CLARISSE ou ses neveux et nièces par représentation. Vendent aux dits NAERT et sa femme ladite maison aboutant d'orient en partie à la maison de Louis HOUZET et au cabaret nommé le Damier, de midi à l'héritage de la pauvreté de Comines, d'occident à la maison des enfants Pierre NISSE et de septentrion à la grande Rue moyennant 900fl à payer après son décès aux enfants et héritiers dudit vendeur : à savoir 1/3 à Jean Antoine CLARISSE ou ses enfants, 1/3 à Marie Jeanne CLARISSE femme de Jean Baptiste DE ROCK ou à leurs enfants et le 1/3 à Marie Joseph CLARISSE femme de Jean François VANDEVOORDE ou aussi leurs enfants.

2 E 3 / 7255 acte 119 du 16/09/1730
Gabriel DESROUSSEAUX fils de feu Gabriel, veuf en dernières noces sans enfants de Marie Barbe PARET, assisté de Jacques Antoine BOUSSEMART son frère allié d'une part, Marie Antoinette DELEMOTTE fille de feu Pierre et de Jacqueline NOLLET, assistée de Jean Baptiste PETITBERGHIEN son frère allié d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François DE SOMER et Pierre Jacques DE CONNINCK.

2 E 3 / 7255 acte 120 du 26/09/1730
Jean Philippe LIBERT fils de feu Philippe, censier demeurant Halluin en vertu du pouvoir donné par Marie Jeanne LIBERT sa fille, novice au couvent des sœurs Grises d'Isenghien, déclare avoir vendu à Thomas BENTIN et Julienne CATRY sa femme, laboureur à Bousbecque, la moitié de 4 cens de jardin plantés, à prendre en 8 cens à l'encontre de Marie Pétronille LIBERT sa fille et des enfants d'Abraham BLIECQ situés à Bousbecque en coterie de la Srie du petit Gruteghem, aboutant d'orient à la piedsente conduisant des Oblaert vers Blaton, de midi au jardin de la veuve d'Alexandre DERUELLE, d'occident et septentrion au chemin conduisant de la

place de Bousbecque au Blaton et la juste moitié de 8 cens 26 verges de terre à labeur situés comme dessus, aboutant d'orient audit chemin, de midi en partie audit chemin et la terre de Guillaume BILLET, d'occident à la dite terre et à celle de la veuve DERUELLE et de septentrion à l'héritage du sieur DESSAU, et finalement la moitié de 8 cens 73 verges de pareil labeur situés comme dessus, aboutant d'orient à la terre dudit sieur DESSEAU et à celle de ladite veuve, de midi à l'héritage d'Antoine DUQUESNOY, d'occident à celui des veuve d'Antoine CAZIER et d'Antoine DERUELLE, de septentrion à la terre du sieur BEUVET, les deux dernières parties à prendre à l'encontre de ladite Marie Pétronille LIBERT. En présence de Pierre DE SOMER et Pierre Jacques DE CONNINCK. Le 10/11/1730 Marie Pétronille LIBERT approuve la présente vente. Lesdits acheteurs ont acquitté le solde au moyen d'une 1/2 lettre de rente au capital de 1100 florins ou apparait être obligé François SCREVE père-grand de ladite Pétronille LIBERT.

2 E 3 / 7255 acte 121 du 29/09/1730
Jeanne Louise CARTON fille de libre condition suffisamment âgée demeurant à Comines, mourante, a déclarée avoir fait don d'entre vifs à Daniel CARTON fils de feu Daniel, son frère, tailleur d'habits audit lieu le 1/4 de toute une maison avec son héritage tenue de l'échevinage de cette ville, aboutant d'orient et septentrion au jardin de Monsieur de la BASECQUE, de midi à la rue des trois Ballots et d'occident à la maison et héritage de Charles BREL. En présence de Jean DUTHILLOEUL et Pierre Jacques DE CONNINCK.

2 E 3 / 7255 acte 122 du le 29/009 1730
Jean DUTHILLOEUL fils de feu François demeurant à Comines en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Bauduin LUTUN fils de Galien, laboureur à Bas-Warneton, 8 cens de labeur et jardin situés audit lieu. En présence de Pierre LESAFFRE maréchal et de Pierre Jacques DE CONNINCK.

2 E 3 / 7255 acte 123 du 30/09/1730
Michel HAEZEBROUCK fils de feu Jacques et Marie Jeanne JONGLE sa femme, Charles CORNILLE et Angélique HAEZEBROUCK sa femme, Pierre Martin LIENAERT et Marie Catherine HAEZEBROUCK sa femme, Jean et Marie Elisabeth HAEZEBROUCK frère et sœur, enfants suffisamment âgés de Michel et de feue Angélique MEURISSE demeurant à Bousbecque, déclarent avoir vendu à Jean Jacques DUMORTIER fils de Jacques, laboureur à Wervicq, 4 cens de labeur à Bousbecque tenus de la Srie des Allengries, aboutant d'orient à la piedsente menant du cabaret de la Basse Ville au Belcamps, de midi à celle menant de la ferme de Pierre JONCKEER au Crumesse, d'occident à la terre de la veuve Antoine CAZIER et de septentrion à celle de Pierre LEPLAT. De plus 575 verges situés comme ci-dessus provenant de l'achat que ledit Michel HAEZEBROUCK et Marie Jeanne JONGLE ont fait aux héritiers de Jacques CLAIS, aboutant d'orient à la terre des héritiers d'Arnould PARE, de midi à celle de Jean Baptiste DELAOUTRE, d'occident la terre des héritiers de Louis PARE, la piedsente entre deux menant au Crumesse. En présence de Pierre Louis SIX demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 124 du 05/10 1730
Vincent DUMORTIER censier à Bousbecque d'une part, Jean Baptiste CASTELAIN laboureur d'autre part, étant en difficulté au sujet des fumiers et pureaux actuellement dans la cour du lieu manoir occupé par ledit DUMORTIER d'ou il est sorti d'occupation, le bail finissant en mars prochain, pour l'entrée dudit CASTELAIN. Les comparants sont convenus que ledit CASTELAIN payera dans un mois audit DUMORTIER la somme de 60 florins, les fumiers et pureaux présentement dans la cour devront être transportés en dedans pour le 8 de ce mois, les fumiers et pureaux restant dans la cour en mars prochain appartenant audit DUMORTIER seront pris en priserie par ledit CASTELAIN au dire d'expert. En présence de Claude Romain CLAIS bourgmestre et Martin DELESALLE demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 125 du 07/10/1730
Guillaume DEHAEZE trésorier de Comines et y demeurant, se portant fort de Demoiselle Bartholomine DECLERCQ veuve de Nicolas D'HAEZE sa mère, en qualité d'héritière de Demoiselle Robertine WULLEBRECHT veuve du sieur Guillaume SIX d'une part, Philippe COISNE fils de feu Antoine, fermier et brasseur audit lieu d'autre part, ont convenus de la priserie et estimation des bâtiments, officines et ustensiles de la brasserie que ledit Guillaume SIX a laissé audit COISNE, laquelle estimation est montée à 2862 livres 7 sols parisis dont la moitié est laissée audit COISNE pour sa sortie. En présence de Pierre Jacques DE CONNINCK et Jean François VANDEVOORDE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 126 du 09/10/1730
Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœur Marie Marguerite PARENT, Sœur Marie Françoise GHESQUIERE, Sœur Marie Anne FICHELLE discrètes, toutes religieuses du couvent du tiers ordre de St François à Comines, avec la permission et l'autorité du Révérend Père Jean REMY provincial des Récollets en ce quartier, ont déclarées de nourrir, vêtir et alimenter Demoiselle Isabelle DEVOS fille de feu Pascal, actuellement demeurant audit couvent et ce jusque son trépas, de lui donner pendant toute sa vie toutes choses nécessaires pour sa subsistance et sa santé, fournir le médecin en cas de maladie la traiter ainsi qu'un enfant et membre du couvent, faire célébrer sitôt son trépas arrivé des funérailles et services de même que les Sœurs comparantes sont accoutumées de faire pour leurs religieuses terminées. Est aussi comparu le sieur et M^{e} Jean François DEVOS chanoine curé et doyen de la chrétienté de l'église collégiale et paroissiale de Sainte Walburge en la ville de Furnes qui a promis de payer et fournir aux sœurs comparantes la somme de 2000 florins. En présence de Pierre François FRUICT marchand à Lille et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 actes 127 et 128 (manquants)

2 E 3 / 7255 acte 129 du 10/10/1730
Jean DUTHILLOEUL demeurant à Comines se portant fort de ses frères et sœurs, héritiers avec d'autres d'Angélique CATTEAU a déclaré avoir accordé en bail et louage à Pasquier PLANTEFEVE fils de feu Jean, censier à Comines, la juste moitié de 737 verges de terre à labeur, l'autre moitié appartenant audit prendeur par achat qu'il en a fait de Pierre LEPLAT comme père et tuteur des enfants d'Anne DUTHILLOEUL, situés audit Quesnoy. En présence Quentin Chrysole VERVISCH et Jacques Frédéric LEMAHIEU demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 130 du 13/10/1730
Jean et Marie Elisabeth GALLOIT enfants et héritiers de Blaise et de Marguerite ROHART demeurant à Deûlémont déclarent se faire mutuellement et réciproquement l'un à l'autre, donation d'entre vifs pour les biens, fiefs et maisons et héritages que le premier d'eux délaissera à son trépas pour le dernier survivant. En présence de Pierre DE SOMER et Pierre Jacques DE CONNINCK demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 131 du 16/10/1730
Jacques CATTEAU fils de feu Adrien, laboureur à Linselles, se faisant fort de Marie Catherine CATTEAU sa fille veuve de Michel BECQUART, à déclaré avoir vendu à Pierre DELANNOY fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque, la juste moitié de 918 verges de terre à labeur à prendre à l'encontre de l'acheteur à Bousbecque tenus des Sries des Allendries et Péruwez, aboutant d'orient à une piedsente et au jardin dudit DELANNOY, de midi à son dit jardin et manoir, d'occident au chemin menant de la Planche de Pierre au Clytstraete et de septentrion à la terre des héritiers du sieur DUCAP. En présence de Vincent LEMAHIEU marchand et cabaretier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7255 acte 132 du 16/10/1730
Isaac DUTHILLOEUL fils de feu Isaac, échevin et censier à Comines, Jean François, Jean Antoine et Marie Jeanne DUTHILLOEUL frères et sœur, enfants de feu François demeurant cette ville, Antoine Joseph DUTHILLOEUL demeurant à Bas-Warneton se portant fort de ses frères, enfants de feu Nicolas, Jean Etienne DUTHILLOEUL fils de feu Antoine demeurant cette paroisse se portant fort des enfants que Pierre LEPLAT a retenu d'Anne DUTHILLOEUL, comme aussi Philippe LELEU procureur et receveur tant d'Isaac BONVIN fils de feu Laurent et Marie Jeanne DUTHILLOEUL que d'Isaac LECLAIR M^{e} cordonnier à Groede, père et tuteur de Marie Anne, Marie et Elisabeth LECLAIR ses enfants retenus de Marie Anne LEPLAT fille de Jean et de Marguerite DUTHILLOEUL, comme aussi de Jean DELEMOTTE et Jeanne DELEMOTTE sa femme, veuve en premières noces de Jean Baptiste LEPLAT, mère et tutrice de Jacques LEPLAT, lesdits DUTHILLOEUL cousins, cousines et héritiers d'Angélique CATTEAU fille de feu Mathieu et de Catherine DUTHILLOEUL. Les comparants ont déclaré avoir vendu à Jean François DESCAMPS fils de feu Thomas, laboureur audit lieu et ses frères et sœurs 6 cens de terre à labeur tenus de la Srie de Soubspaing, aboutant d'orient au chemin de Comines vers les moulins de la Vigne, de midi à l'héritage du sieur DE NIOTELETTE, d'occident celui de Pierre POISSONNIER et de septentrion la terre de Jacques DUPONT, le tout conformément aux dispositions passées par devant le notaire le 12/08/1729. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et Pierre Jacques DE CONNINCK praticien demeurant Comines. Sont comparus lesdits Pierre LEPLAT et Philippe LELEU demeurant à Menin après lecture des conditions de la vente déclarent l'agréer et d'avoir reçu dudit DESCAMPS le prix principal passé le 17/10/1730. En présence de Jean Baptiste PARDOEN échevin de Wervicq et Pierre DE SOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 133 du 17/10/1730
Philippe LELEU demeurant à Menin, procureur et receveur spécial d'Isaac BONVIN déclare avoir accordé en bail et louage à Pasquier PLANTEFEVE fils de feu Jean, censier à Quesnoy, 380 verges de labeur situés à Quesnoy. En présence de Jean Baptiste PARDOEN échevin de Wervicq et Pierre LEPLAT fermier à Menin.

2 E 3 / 7255 acte 134 du 21/10/1730
Pierre Joseph FLAMEND fils de Jean et de feue Marie LE HERRE, couvreur de paille assisté de son père de Jean Jacques et Jean Baptiste FLAMENT ses frères et de Josse FLAMENT son oncle, demeurant tous à Comines sauf ledit Josse à Quesnoy d'une part, Marie Françoise FOURNIER fille d'Isaac et feue Angélique DESREUMAUX, assistée de son père, de François Isaac FOURNIER son frère et de Pierre GALLOIT son oncle allié demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine CANTILLION cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 135 du 28/10/1730
Jean GHEERBRANDT bourgeois de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 22 cens de jardin planté, terre à labeur et prairie et la moitié de 720 verges de prés à deux herbes situés à Comines nord. En présence de Vincent LEMAHIEU et Pierre Jacques DE CONNINCK.

2 E 3 / 7255 acte 136 du 28/10/1730
Théodor LAMBIN marchand à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, laboureur à Comines, 6 cens de jardin et labeur situés à Comines. En présence de de Philippe François BONDUEL cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 137 du 30/10/1730
Ovin DELANNOY fils de feu Ovin, censier à Houthem, procureur et receveur spécial de Monique Philippine DELANNOY sa sœur, novice dans l'Abbaye de Beauprez, déclare avoir vendu à Alexandre VANALDERWELLE fils de feu Alexandre et Jean VANALDREWELLE fils de feu Jean, laboureur demeurant tous deux à Linselles. Ledit Alexandre au nom de Marie Catherine CATTEAU sa mère et ledit Jean au nom de Jeanne SIX sa mère dont ils répondent, 175 verges de jardin planté d'arbres fruitiers et bois montant à prendre en 701 verges du coté de midi à l'encontre des acheteurs situés à Roncq tenus de la Srie d'Hollebecque aboutant d'orient et midi à l'héritage de Silvestre DESSAUVAGE, d'occident et septentrion celui des acheteurs, de plus le 1/3 de 10 cens de labeur situés comme dessus, aboutant d'orient et midi à la terre dudit DESSAUVAGE, d'occident à la partie suivante et de septentrion à la terre de la ferme des Watines. Pareil 1/3 de 5 cens de labeur situés comme ci-dessus, aboutant d'orient à la partie précédente, de midi à celle des acheteurs, d'occident à l'héritage d'Antoine LECOMTE et de septentrion à celui du sieur DUTHOIT. Pareil 1/3 de 6 cens de labeur situés comme ci-dessus, aboutant d'orient midi et septentrion à la terre des héritiers Philippe DESPERSINS et d'occident à celle de la ferme des Watines. De plus 402 verges de pareil labeur avec des bois croissants du coté d'occident pris en 590 verges à l'encontre des acheteurs situés comme ci-dessus, aboutant d'orient à l'héritage de Noël NOLLET, de midi au jardin du vendeur, d'occident au chemin menant du chemin de Linselles à Menin vers le Richevinage et de septentrion à la terre des acheteurs, le 1/4 des étables des vaches, fournil et puits existants sur la part des héritiers dudit Jean VANALDREWELLE. En présence d'Augustin DELEMOTTE demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 138 du 30/10/1730
Jean Baptiste FLAMENT fils de feu Jean, maçon et Marie Hélène PERS sa femme demeurant à Comines vendent à Jean Denis DELESALLE fils de Jean, laboureur à Bas-Warneton, le 1/6° de tout un lieu manoir amassé en maison manable parmi 14 cens de jardin planté et terre à labeur situés audit Bas-Warneton tenus de la Srie de la Grande Ponte dont 4 cens de jardin et labeur, aboutant d'orient à la terre du sieur DEREU, de midi au jardin de la veuve François VANDERMERSCH, d'occident au chemin menant de St Barbe au Fond de l'Eau et de septentrion à la terre de ladite veuve. De plus 10 cens de labeur, aboutant d'orient à la terre dudit DEREU, de midi à celle de la veuve, d'occident au chemin et de septentrion à l'héritage du sieur LECOCQ. En présence de Piat DUTHILLOEUL et Jean Philippe LEHOUCQ fermiers, le premier à Deûlémont, le second audit Bas-Warneton.

2 E 3 / 7255 acte 139 du 02/11/1730
Isaac DUTHILLOEUL fils de feu Isaac, échevin et censier à Comines, Jean François, Antoine et Marie Jeanne DUTHILLOEUL frères et sœurs, enfants de feu François demeurant Comines, Antoine Joseph DUTHILLOEUL demeurant Bas-Warneton, se portant fort de ses frères et sœurs, enfants de feu Nicolas Jean Etienne DUTHILLOEUL fils de feu Antoine demeurant Comines, ont déclaré avoir reçu de Jean François DESCAMPS fils de feu Thomas la somme de 120 florins payés avec les deniers de la maison mortuaire pour la vente de 6 cens d'héritage acte passé devant le notaire le 16/10/1730. En présence de Théodor LAMBIN demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 140 du 08/11/1730
Jean François MOREL fils de feu Jean Baptiste François et de vivante Marie Madeleine SELENART sa mère demeurant la ville de Lille, assisté de celle-ci et de Pierre Joseph DELECOURT son oncle demeurant audit lieu d'une part, Marie Anne Joseph CARPENTIER fille d'Antoine et de Jeanne Marie GALLOIT demeurant à Comines, assistée de son père d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Dieudonné CARPENTIER frère de la future mariante.

2 E 3 / 7255 acte 141 du 09/11/1730
Jean Philippe HACQUETTE fils de Jean Jacques et de feue Catherine Thérèse CARTON, assisté de son père brasseur, Arnould HACQUETTE son frère demeurant à Halluin et Abraham HACQUETTE son oncle laboureur à Bousbecque d'une part, Elisabeth Thérèse CORNILLE fille de Jean Philippe et Jeanne Thérèse CLAIS brasseur et cabaretier, assistée de ses père et mère et du sieur Claude CLAIS son père, grand bailli dudit Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE oncle au futur mariant, laboureur à Bousbecque. A été conditionné que le futur marié recevra les 300 florins de formoture mobiliaire promis par son père, joint à lui Marie Marguerite DESPREZ sa présente femme.

2 E 3 / 7255 acte 142 du 11/11/1730
Jacques BILLET fils de feu Silvestre, et Marie Joseph BILLET sa fille demeurant à Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François SMERCKER laboureur audit lieu, une maison compris 250 verges d'héritage situés audit lieu. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 143 du le 21/11/1730
Antoine VERVISCH fils de feu Albert, et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Charles MEURILLON fils de feu André demeurant audit lieu, une maison compris 21 verges 4 pieds pris en arrentement du sieur Michel Joseph VIENNE, à la reconnaissance annuelle de 7 florins 6 patars 6 deniers, situées en cette ville rue d'Hurlupin, aboutant d'orient au jardin du sieur VIENNE, de midi à la maison et héritage de la mère du vendeur, d'occident à la dite rue et de septentrion à la maison et héritages d'Antoine VILLERS. En présence de François BERSOU charpentier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 144 du 25/11/1730
Etat des meubles et effets repris par Jean Baptiste MOREL époux de Marie Anne Joseph CARPENTIER provenant par cession et suivant la priserie consentie par Antoine CARPENTIER son beau père, cabaretier de l'Aigle d'Or à Comines : 1) Pour les lits et rideaux estimés par François CAZIER tailleur à Comines 139 livres 2) Les plats assiettes gobelets et gamelles estimés par Pierre DUPONT marchand de faïence 37 livres 16 sols parisis 3) De plus les pincettes, portefaix, chenets, grilles, deux barre de fer de cheminée, deux couples de pentures, deux serrures et autres ferrailles estimés par Michel BOUCHER maréchal 36 livres 16 sols parisis 4) Item les tables tant grandes que petite, bancs, lit de champ et autres estimés par Jean Baptiste DU CASTEL charpentier 101 livres 30 sols 5) Les casseroles, marmites, chaudrons, chandeliers et autres cuivre estimés par Etienne CLAIS à 35 livres 6) De plus quarante et un sièges, les boulles, le tout estimé par Jean Baptiste BAILLEUL 43 livres 7) Deux faiceaux de bois d'ormes reçus en compte par ledit MOREL dudit CARPENTIER son beau père 120 livres. En présence de Pierre François WAROUX marchand à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 145 du 27/11/1730
Pierre BERTEN fils de Pierre, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand bourgeois audit lieu, 16 sacs de lin en bottes et 600 livres de tabac en feuilles, le tout reposant dans les manoirs et édifices dudit BERTEN, lequel sera tenu de livrer ledit tabac à la première réquisition dudit acheteur suivant la règle de marchand comme aussi ledit lin. En présence de Michel François BONNEL fils de feu Michel, manœuvre à Quesnoy.

2 E 3 / 7255 acte 146 du 28 /11/1730
Marie Françoise et Pharaïlde Joseph DAUTRICOURT sœurs, enfants et héritières de Pierre Chrysole DAUTRICOURT demeurant à Comines, déclarent faire don d'entre vifs l'une vers l'autre de tous biens fiefs, maisons et héritages, or, argent et tout effet mobiliaire que la première décédée délaissera au profit de la survivante. En présence de Louis DESOBRY fils de feu Mathias demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 147 du 01/12/1730
Pierre BOUTEN fils de feu Pierre, sergent demeurant à Comines, et Thérèse PHILIPPE sa femme, déclarent ordonner que tous les biens fiefs, maisons et héritages qu'ils délaisseront à leur trépas soient partagés entre tous leurs enfants sans différence d'âge et de sexe. En présence de Jean Baptiste PETITBERGHIEN demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 148 du 03/12/1730
Placide VIENNE fils Pierre, époux de Marie Thérèse Victoire VIENNE demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Josse Pierre DE KERLE fils de feu Jean, laboureur à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres 12 cens de terre à labeur situé à Bas-Warneton. En présence de Jean VUE charpentier et Cyprien POTTIER demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 149 du 08/12/1730
Joseph PLANCQUE marchand à Lille déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite DILLIES veuve d'Antoine LEPOUTRE, brasseresse et censière à Comines, tout un lieu manoir amassé de maison à usage de cabaret nommé le Viel Dieu dit Chasse Royale, compris deux autres demeures, le tout érigé sur 2 cens de terre à labeur et 9 cens de terre à labeur situés à Comines. En présence d'Hubert PARENT échevin et fermier à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7255 acte 150 du 07/12/1730
Joseph PLANCQUE marchand à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre POISSONNIER fils de feu Silvestre, laboureur à Comines, 1 bonniers 13 cens de terre à labeur en deux pièces, situés audit Comines. La première partie contenant 20 cens, aboutant d'orient et midi au chemin, compris la moitié conduisant de Comines au cabaret du Longchamps à la terre de Mlle DU BOSQUIEL, l'autre partie contenant 9 cens, aboutant de midi au chemin sortant du ci-devant nommé et conduisant vers la cense de Tenborne, d'occident à la terre de ladite Mlle DU BOSQUIEL. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 151 du 10/1730
Marie Jeanne LESAFFRE fille de libre condition de Claude et feue Jacquemine LEBRUN demeurant Comines, se portant forte de ses sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Barthélémy DELEBECQUE fils de Vincent, censier audit lieu 3 cens de jardin et labeur compris une maison dessus. En présence de Pierre DE SOMER.

2 E 3 / 7255 acte 152 du 14/12/1730
Marie Thérèse et Marie Jeanne CARTON sœurs, filles de libres et héritières de Daniel CARTON demeurant à Comines déclarent avoir vendu à Pierre Daniel CARTON leur frère, tailleur d'habits audit lieu, la juste moitié de toute une maison à usage de boutique, compris 11 verges d'héritage à prendre en partie à l'encontre dudit acheteur, aboutant d'orient et septentrion au jardin de la ferme de M. DE LA BASECQUE, de midi à la rue de Linselles dit Trois Ballots, d'occident la maison de Charles BREL provenant de Marin PARENT. En présence de François BERSOU charpentier et Timothé LESPINOY maçon demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 153 du 17/12/1730
Marie François MARTIN veuve de Marc Antoine FLAMENT, Marc Antoine, Pierre François, Jacques FLAMENT ? et Sébastien Joseph Henri VIENNE et Marie Catherine FLAMENT, lesdits dits FLAMENT frères et sœur, enfants dudit feu Marc Antoine et de ladite MARTIN demeurant à Comines, Deûlémont et Bas-Warneton, désirant autoriser et seconder l'intention de Jean Baptiste FLAMENT leur fils et frère de bâtir une maison sur 60 verges pris dans 241 verges situés à Comines, aboutant d'orient au chemin conduisant de Comines au moulin de la

Vigne, de midi à la terre de Jacques LAGACHE, d'occident au fief de BEAUFFREMEZ et de septentrion à la terre de Pierre HORRENT. En présence de Venant POISSONNIER sergent audit Bas-Warneton.

2 E 3 / 7255 acte 154 du 18/12/1730
Marie Catherine CATTEAU veuve de Michel BECQUART demeurant à Linselles ayant profité des deniers de la vente de la moitié de 9 cens 18 verges à elle assignés par Jacques CATTEAU son père tanmoins de la portion héréditaire dont son dit père a fait profit de Pierre DELANNOY et Jeanne SIX sa femme demeurant à Bousbecque par acte passé devant notaire le 16 octobre 1730, duquel héritage ledit CATTEAU en avait réservé la jouissance viagère et pour quoi l'indemniser, elle promet par ces présentes de payer viagèrement à son dit père la somme de 13 florins 10 patars. En présence de Pierre DE SOMER.

2 E 3 / 7255 acte 155 du 23/12/1730
Jean Baptiste Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Pierre NISSE demeurant à Comines ont déclarés avoir accordé en bail et louage à André VERMERSCH fils de feu Jacques, censier audit lieu, 12 cens de terre à labeur situés audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 156 du 21/12/1730
Louis Joseph, Nicolas Joseph, Marie Marguerite et Marie Anne Joseph BARGE frères et sœurs, suffisamment âgés, enfants de feu Louis BARGE, neveux, nièces et héritiers de M^{e} Antoine BARGE vivant pasteur à Deûlémont, demeurant tous la ville de Lille, déclarent avoir vendu à Pierre François ROUZE fils de feu Philippe, échevin et fermier audit Deûlémont : à savoir dudit Louis Joseph le juste 1/8° et de ses trois autres frères et sœurs pareil 1/8° de tout un lieu manoir amassé de maison manable en partie à usage de briqueterie, parmi 9 bonniers de bois et terre à labeur d'héritage à l'encontre d'Etienne BARGE leur oncle situés à Deûlémont tenus des Dames Abbesses et Religieuses de Messines pour la somme de 3450 florons. En présence de Jean Baptiste LEURIDANT fils de feu Antoine demeurant à Quesnoy et Jean Baptiste GHESQUIERE M^{e} tailleur à Wambrechies.

2 E 3 / 7255 acte 157 du 26/12/1730
Jean Baptiste DELESALLE fils de feu Jean, laboureur et Marie Marguerite BROUCQ sa fille et héritière de Jacques demeurant à Deûlémont déclarent que moyennant 450 florins que Chrétien SESSAIN fils de feu François, laboureur audit lieu a promis de leur payer dans les huit jours 2 écus à trois couronnes les dits comparants ont déclarés avoir cédé et transporté par forme de rachat d'hoiries au profit dudit DESSAIN présent et acceptant au nom de Jacqueline BROUCQ sa femme, sœur de ladite Marie Marguerite et héritière avec elle dudit Jacques leur père, tous droits que lesdits DELESALLE et sa femme ont et peuvent avoir dans tous les biens immeubles là ou ils sont situés. Ledit DESSAIN se charge des rentes héritières due tant au sieur CAPON à Warneton qu'à la fabrique de l'église dudit Deûlémont, compris 1 cens de terre et jardin et autres situés à Deûlémont tenus de Madame de Messines, aboutant d'orient à l'héritage de Bonaventure MILLE et Jean Baptiste LECOINTRE, de midi à Jean Philippe ROUZE, d'occident au chemin menant dudit lieu vers le grand chemin de Warneton et de septentrion à la terre dudit ROUZE. Ledit cens d'héritage demeurera en pleine propriété audit DELESALLE et sa femme provenant aussi dudit Jacques BROUCQ. En présence de Vincent LEMAHIEU et Jacques LOGIE demeurant Comines.

2 E 3 / 7255 acte 158 du 27/12/1730
François VERSTRAETE fils de feu Adolphe, et Marie Madeleine LELEU sa femme demeurant à Comines ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Pierre François MINET, laboureur à Bas-Warneton, un lieu manoir amassé de maison parmi 21 cens de jardin et terre à labeur situé à Bas-Warneton. En présence de Jacques LOGIER demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 159 du 27/12/1730
Eloi DE NEUT fils de feu Guillaume, époux de Marie Jeanne PARENT censier à Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, laboureur à Comines, 10 cens de labeur pris dans 14 cens le surplus appartenant aux enfants d'Allard PARENT situé à Comines. En présence de Pierre LECLERCQ collecteur à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 160 du 27/12/1730
Jean MILLE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, collecteur et fermier audit lieu, le 1/9° de 2 cens 1/2 de prairie situés à Lambersart, aboutant d'un sens aux héritiers de Pierre Jean LEBATTEUR et de l'autres sens à celui du sieur LEPLAT pour 60 florins. En présence de Jean Baptiste LECOMTE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 161 du 27/12/1730
Le sieur Philippe Joseph LAUMONIER écuyer Sr de Tans etc. échevin de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François VANDENBERGHE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 3 bonniers ½ d'héritage situés à Comines nord. Dans le cas où le preneur viendrait à mourir pendant ce bail, son fils Jean Baptiste VANDENBERGHE pourrait jouir du parfait de celui ci. En présence d'André VANALDREWELT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7255 acte 162 du 31/12/1730
Pierre Paul MENET fils de feu Guillaume, et Anne Marie MASQUELIN sa femme déclarent avoir vendu à Pasquier BREINE de feu Gilles manœuvre à Deûlémont la moitié de 91 verges de jardin planté, tenus de la Srie de L'Alouette, aboutant d'orient et midi à la terre de l'acheteur, d'occident à celle d'Elisabeth Thérèse MASQUELIN et de septentrion au jardin des héritiers Michel MASQUELIN, ladite moitié à prendre à l'encontre de l'acheteur. En présence d'Augustin DHALLUIN censier à Bousbecque.

2 E 3 / 7255 acte 163 du 27/07/1730
Jean François BENOIT fils de feu Maillard, bourgeois forain de Lille et marchand au bourg de Quesnoy et Marie Elisabeth NISSE sa femme déclarent faire testament et dispositions de dernières volontés. Désirent être inhumés dans l'église de Quesnoy, qu'il soit célébré le mois du trépas du dernier terminé le nombre de 4 messes de requiem. Qu'il soit donné à Bonne Félicité BLANCQUART fille de Martin, filleule audit BENOIT, la somme de 100 florins, même somme à Marie Elisabeth BULART nièce et filleule à ladite NISSE. Qu'il soit donné à Catherine LELOIR leur servante 200 florins et un habit de deuil, ses gages qu'elle aura mérité jusqu'au jour de son trépas pour la récompenser des bons et agréables services qu'ils ont reçu, de plus elle jouira sa vie durant d'une maison et son héritage tenant d'occident à la maison des donateurs et confrontant de septentrion au chemin de la Croix de Bois. En présence de Jean GONZE demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7255 acte 164 du 27/07/1730
Jean François BENOIT fils de feu Maillard, marchand à Quesnoy, déclare faire donation d'entre vifs à Anne Marie BENOIT sa sœur, femme de Martin BLANCQUART maréchal à Quesnoy du tiers de toute une maison en boutique à usage de forge et son héritage, à prendre à l'encontre de la donataire et de Pierre VAN ESTE son neveu, située audit lieu tenu du Marquisat de Quesnoy, aboutant d'orient le pavé de Lille à Ypres, de midi la maison et héritage des veuve et héritiers Jean Rémy DESQUIENS, d'occident au jardin des Dames dudit lieu. De plus il lui fait une donation de 400 florins. En présence de Jean GONZE manouvrier demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7255 acte 165 du 27/07/1730
Marie Elisabeth NISSE femme de Jean François BENOIT marchand à Quesnoy, déclare et ordonne que tous les biens fiefs maisons et héritages qu'elle délaissera à son trépas seront partagés entre tous ses frères et sœurs, neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces tous également par branche et non par tête, par représentation des chefs de leur pères et mères pour en jouir des le trépas de la comparante. De plus les enfants d'Adrienne NISSE, ceux d'Antoinette et Marie Anne NISSE, prendront hors et avant part des biens qu'elle délaissera la somme de 600 florins à repartir entre tous lesdits enfants ou leurs représentants par branche et représentants de leurs mères décédés. La comparante en fait donation d'entre vifs sans aucune atteinte ni préjudice au contrat de mariage que les conjoints ont fait en qualité de bourgeois de Lille le 12/03/1722. En présence de Jean GONZE demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7255 acte 166 du 11/07/1730
Ignace LEMESRE fils de feu Guillaume, marchand bourgeois et Marie Françoise DEHEM sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Ignace François Dominique GHESQUIERE fils de feu François, bourgeois et marchand à Comines le tiers de deux maisons tenant ensembles avec leur héritage, consistant en boutique, cuisine, chambre et autres édifices à prendre à l'encontre du sieur Pierre LEMESRE prêtre et pasteur de Dottignies et dudit acheteur à cause de Marie Madeleine LEMESRE sa femme. En présence de Jean DEHEM bourgeois et brasseur demeurant à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 167 du 08/07/1730
Pierre CASTELAIN fils de feu André et de demoiselle Marie Anne DELERUELLE, conseiller du roi, procureur dans la maitrise des Eaux et Forets établis dans la ville de Lille y demeurant, assisté de Bauduin Romain Joseph CASTELAIN son frère, Demoiselle Marie Agnès LE MIEUVRE veuve de maître Philippe CASTELAIN, conseiller lieutenant de ladite maitrise, sa tante maternelle, et du sieur Jean Baptiste DELERUELLE son cousin maternel, marchand, demeurant tous à Lille d'une part, demoiselle Marie Jacqueline Madeleine VANWTBERGHE fille de Pierre Emmanuel, bourgmestre de Comines et de demoiselle Marie Antoinette BECUWE sa mère, assistée des sieurs Jean Baptiste VANWTBERGHE diacre et chapelain de la chapelle castrale d'Halluin, de Pierre Emmanuel VANWTBERGHE ses frères, le sieur Pierre Florent LELEU conseiller du roi et Marie Jeanne VANWTBERGHE, sa femme, beau-frère de la demoiselle future mariante, cousin maternel du futur mariant, du sieur Jean Charles VANWTBERGHE bailli de Comines, oncle paternel, de Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, pensionnaire de Comines et demoiselle Marie Anne BECUWE, oncle et tante maternels, et des sieurs Jean et Guillaume Ignace PARMENTIER prêtres, le premier de Berthen, le second chapelain de la chapelle castrale de Comines, cousins maternels de la future mariante d'autre part. Lesquels comparants ladite Demoiselle Marie Antoinette BECUWE autorisée de son mari ont reconnu que le traité de mariage entre ledit sieur Pierre CASTELAIN et ladite Demoiselle Marie Jacqueline Madeleine VANWTBERGHE est fait et conclu.

2 E 3 / 7255 acte 168 du 02/05/1730
Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, fermier à la Haute Porte à Menin, déclare avoir accordé en bail et louage à Augustin GHESQUIERE fils de feu Augustin, brasseur cabaretier à Quesnoy, toute une maison et bourloire à usage de cabaret nommé Le Veau situé à Quesnoy. En présence de François BERSOU charpentier à Comines.

2 E 3 / 7255 acte 169 du 30/03/1730
Comptes et renseignements que fait Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, pour les rendages de portions d'héritage qu'il a fait appartenant à Marie Jeanne DELEVOYE sa belle-sœur. Présenté par le comptable auxdits DELEVOYE et des payements qu'il a fait pour elle depuis le 26/01/1726. Intervenant Guillaume DELEVOYE au nom de Charles DELEVOYE son père et Jean DELEVOYE tant pour lui que pour ses frères et sœurs, neveux et nièces de ladite Marie Jeanne DELEVOYE. En présence d'Allard BETREUMIEUX cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7256

2 E 3 / 7256 acte 01 du 03/01/1731
Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand cabaretier demeurant à Comines, déclare se constituer caution et comme principal obligé pour ledit Philippe BONDUEL son père Philippe pour la somme de 561 livres parisis dont il est redevable à Marie Marguerite DILLIES veuve d'Antoine LEPOUTRE, vivant receveur de la table des pauvres, pour le payement du rendage du lieu manoir et héritage appartenant à ladite pauvreté, échu à la mi-mars 1730. Ledit BONDUEL a promis de payer 212 livres à la veuve, plus 100 livres parisis à Nicolas Michel GHESQUIERE en l'acquit de ladite veuve. Jean Baptiste LEPOUTRE a accepté au nom de ladite veuve. En présence de Louis Joseph THEVELE demeurant à Comines. Une plainte a été déposée devant les bailli et échevins de la Srie de Terewalle afin de contraindre ledit BONDUEL.

2 E 3 / 7256 acte 2 du 08/01/1730
Philippe Michel SERRUS fils de feu Michel Godefroid, marchand boucher demeurant à Comines, au nom de Dame Anne Louise BERHAERE, douairière de Louis François DE HEYNE vivant écuyer, Sr de Watendyck demeurant à Gand, a déclaré avoir accordé un nouveau bail et louage à Antoine Philippe SIX fils de feu André, laboureur à Wijtschate de 12 cens de terre à labeur nommé le fief d'Alsace situé à Warneton. En présence de Louis LEGRAND et François VOORSCHELLE demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7256 acte 3 du 09/01/1731
Antoinette BEHAGUE fille de libre condition de feu Jean demeurant à Bousbecque, déclare que tous les biens, fiefs, maisons et héritages, or, argent, effets mobiliaires, et immobilières qu'elle délaisser à son trépas appartiendront pour moitié à Catherine à Jeanne VIENNE et aux enfants délaissés par Jean Jacques VIENNE et l'autre moitié aux enfants délaissés par Jean BEHAGUE ou leurs enfants ou petits-enfants par représentation de leur père ou mère décédés qui pourront en jouir le jour de son trépas. Bien entendu que Jean Jacques François fils dudit feu Jean Jacques, aura droit hors et avant part à un lit monté de paille, travers, paire de draps et deux couvertures qui servent actuellement à ladite Antoinette BEHAGUE, et Marie Rose VIENNE sa sœur à un chaudron et une payelle à bassiner. En présence de Louis François WICQUART demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7256 acte 4 du 17/01/1731
Louis François LEGRAND fils de feu Charles, marchand et Antoinette DESTOMBES sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Marie Anne HOSTE, veuve de Guillaume LELERCQ demeurant à Comines, la moitié d'une maison avec son héritage consistant en boutique, cuisine, chambre, cave et fournil située audit lieu, à prendre à l'encontre des enfants que ladite DESTOMBES a retenus de Jean LOUAGE son feu mari, aboutant d'orient à la maison et fond de Thomas BLANCQUART, de midi à la grande rue de Lille, d'occident au cabaret de la Trompette et de septentrion à l'héritage de Jacques DEPOORTERE. Une pareille moitié d'une choque de deux maisons à usage de demeures avec leurs héritages à Comines, aboutant d'orient à la rue du jardin de l'Arbalète, de midi à la maison et fond de Pierre HAZEBROUCK, d'occident et de septentrion à celui de Louis GILLES. L'acheteresse payera à Jean François DESTOMBES, tuteur des enfants mineurs délaissés par

ledit LOUAGE, la somme de 180 florins pour la formoture mobiliaire passée devant le notaire le 25/11/1725. De plus 120 florins 12 patars à Pierre LECLERCQ censier à Comines pour argent avancé aux vendeurs reconnu par obligation en date du 20/10/1730.

2 E 3 / 7256 acte 5 du 19/01/1731
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère Supérieure, Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœur Marie Marguerite PARENT et Marie Anne FICHELLE, discrètes et toutes religieuse représentantes la communauté des Sœurs Grises de Comines reconnaissent que Pierre DUPONT fils de feu Jacques, boutiquier et bourgeois audit lieu, leur a fourni une fois la somme de 100 florins dont l'autre moitié devra être payée dans un an pour avoir déchargé ledit DUPONT, frère et héritier de Martine DUPONT sa sœur terminée aujourd'hui audit couvent de toutes prétentions pour sa nourriture, entretient et aliments pendant sa maladie qu'autrement ainsi que toutes autres charges qu'elle a eu avec ladite communauté. En présence de Jean Claude BEGHEIN demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 6 du 26/01/1731
Pierre WAIGNON fils de feu Gilbert demeurant à Linselles déclare avoir donné donation d'entre vifs à Jean François, Grégoire et Marie Elisabeth DESCAMPS frères et sœurs, enfants de feu Thomas et de Marie Elisabeth WAIGNON, ses neveux et nièce demeurant à Comines tous ses biens fiefs, maisons et héritages avec les meubles, l'or, l'argent, les marchandises et effets. En présence d'Hippolyte CATRY fils de feu Adrien demeurant à Linselles.

2 E 3 / 7256 acte 7 du 27/01/1731
Guillaume DESPREZ fils de feu Pierre, veuf en dernières noces sans enfants de Marie Thérèse BULCKE, tonnelier à Comines d'une part, André BULCKE fils de feu Martin neveu et héritier avec d'autres de ladite BULCKE sa tante laboureur audit lieu d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès au sujet des droits que doivent revenir audit BULCKE et consorts par succession de leur tante, ont déclaré avoir conclu la transaction qui suit : Moyennant la somme de 42 florins que ledit DESPREZ a promis de payer audit BULCKE, à repartir entre lui et ses cohéritiers, ledit DESPREZ sera déchargé de la moitié de 186 florins qu'il devait leur payer comme repris dans le contrat de mariage entre lui et la terminée passé devant le notaire VAN HEULE le 10/06/1713. En présence de Gilles CASTELAIN laboureur à Bousbecque.

2 E 3 / 7256 acte 8 du 30/01/1731
Jean Baptiste CAUCHETEUR fils de feu Jean, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Ignace LEMESRE, marchand filetier et bourgeois audit lieu, une maison et héritage à usage de boutique, cuisine, cave et autres commodités, située à Comines, confrontant d'occident la place de Comines, d'orient au cimetière de l'église paroissiale, aboutant de midi la maison et fond du sieur VAN EECKOUTTE par achat du sieur MARIAVAL et de septentrion à celle de Jeanne Rose VIENNE. En présence d'Ignace François Dominique GHESQUIERE demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 9 du 01/02/1731
Nicolas Joseph ROHART fils de feu Nicolas, cordonnier à Deûlémont d'une part, Marie Catherine Julienne FAVRE fille de feu Gaston et de vivante Anne Catherine CARTON, assistée de Jean François RAVAY son beau père demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Paul JOSTIER employé des fermes de sa majesté très chrétienne.

2 E 3 / 7256 acte 10 du 02/02/1731
Marie Madeleine SIGIER veuve de Jacques LAUMONIER demeurant à Quesnoy d'une part, Jean François DESPATURES fils de Jean, époux de Marie Catherine LAUMONIER, fille de feu Jacques et de Marie Catherine MILLEVILLE, censier à Comines nord d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès pour se faire restituer les 240 florins tant pour son port que pour son douaire prétendu aurait vendu à Robert François LESAFFRE 7 cens de terre à labeur situé à Comines à elle assignés par partage fait entre elle et Marie Catherine LAUMONIER (barré fille dudit feu Jaques que celui ci avait acquis de Marie Catherine MILLEVILLE sa première femme) dont copie de l'acte du 12/11/1719. Ledit DESPATURES soutenant que ladite SIGIER n'avait aucun droit. Les parties ont décidé de transiger moyennant 192 florins en espèces que ledit DESPATURES dit avoir reçu de ladite SIGIER. Il en passe quittance. En présence de Jean FAUVARQUE demeurant à Wambrechies.

2 E 3 / 7256 acte 11 du 08/02/1731
Louis HOUZET marchand boulanger à Comines, se portant fort de Jeanne DELANNOY veuve de Ferdinand PETITBERGHIEN, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis Ignace BONDUEL fils de Philippe demeurant à Comines, une maison et héritage consistant en boutique, cuisine et autres commodités située à Comines, faisant la coin des la rues d'Hurlupin et Trois Ballots. En présence de François et Nicolas Joseph VANDERMERSCH père et fils demeurant à Wervicq. Louis Ignace BONDUEL preneur, désirant se déporter de l'occupation de la maison et héritage mentionnés au profit de Charles Louis MOORS boutiquier demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7256 acte 12 du 14/02/1731
Rose GOUWY veuve de François COUPEZ demeurant à Comines, désirant faire solution et payement à Louis MILLEVILLE époux de Marie Jeanne Louise DESCAMPS et à Jacques LAGACHE époux de Marie Jeanne DESCAMPS, lesdites DESCAMPS sœurs, enfants et héritières de Jean Baptiste demeurant à Comines de 240 florins d'une obligation qui oblige ledit COUPEZ et la comparante passée devant le notaire DU HAYON le 26/12/1729. Elle déclare avoir cédé auxdits MILLEVILLE et LAGACHE, se portant de leurs cohéritiers, un petit bâtiment avec sa cour à usage de boulangerie construit par ledit COUPEZ et la veuve, actuellement occupée par Jean François BECQUART tailleur à Comines, confrontant d'occident la rue de Lille, d'orient à la maison des veuve et hoirs de maître Amand MOORS. En présence du sieur Jean Claude Joseph BEGHEIN demeurant à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 13 du 14/02/1731
Maître Charles François VANEECKHOUTE, pasteur de Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine PETRINCK veuve de Nicolas Louis MOORS, vivant chirurgien à Comines, une maison consistante en boutique, cuisine et cave située à Comines par achat qu'en a fait de Floris Héliodore MARIAVAL, aboutant d'occident la Grande Place dudit lieu, d'orient au cimetière de l'église, de midi la maison de Madame DUISSART, de septentrion celle d'Ignace LEMESRE par achat de Jean Baptiste CAUCHETEUR. En présence de Pierre DELEMARRE sergent de Deûlémont.

2 E 3 / 7256 acte 14 du 14/02/1731
Barbe Thérèse, Catherine Pétronille et Michelle Chrysoline SERRUS, sœurs, enfants et héritiers de Michel SERRUS et de Françoise DE CRIEN, Philippe Michel SERRUS fils de feu Michel Godefroid, vivant frère aux susnommées, Jean Baptiste Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE frères et sœurs, enfants de feu Pierre et de Jeanne Françoise SERRUS, vivante fille dudit Michel. Lesdits comparants désirants sortir de la communion de biens à eux échus par le trépas de leurs dits père et mère père grand et mère grande, après estimation en font 5 lots en parts égales.

2 E 3 / 7256 acte 15 du 20/02/1731
Etienne CLAIS maître chaudronnier demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CLAIS fils de feu Jean, laboureur à Comines, 5 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient et occident à la terre du sieur BONFRUICT à cause de Demoiselle CARDON son épouse, de midi au chemin menant dudit Comines vers la Rouge Porte. En présence de François DE BAL et Pierre Jacques DE CONNINCK praticiens demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 16 du 02/03/1731
Jean Baptiste ROUZE mari d'Elisabeth LAMBLIN et Roland SIX époux de Marie Thérèse LAMBLIN demeurant respectivement à Menin et Wervicq, déclarent avoir vendu à Martin BOUILLET fils de feu Jean, marchand, et Marie Marguerite LEWILLE sa femme demeurant à Deûlémont le tiers de 20 cens de terre à labeur situé à Quesnoy. La totalité aboutant de midi la terre du sieur FRUICT, d'occident au chemin au chemin de Quesnoy à Armentières, de septentrion à la terre dudit sieur FRUICT, Jean DONZE et consorts. En présence de Jean Baptiste LEHOUCQ et de Vincent LEMAHIEU demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 17 du 06/03/1731
Charles François DE CLERCQ, receveur et Demoiselle Marie Thérèse DELEVOYE sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, fermier et bourgeois audit lieu, pour lui et ses frères et sœurs dont il se fait fort, 7 cens de labeur situés à Comines tenus de la Srie d'Hongrie, aboutant d'orient à l'héritage des héritiers de Josse DE CLERCQ et celui des veuve et héritiers de François VANDERMERSCH, de midi la terre de Jean François PAULE, d'occident au chemin conduisant à la rivière Lys, de septentrion à la basse Voye.

2 E 3 / 7256 acte 18 du 12/03/1731
Catherine CATTEAU veuve de Charles LESQUIGNEAUX (LESQUENEAU) demeurant Halluin n'étant pas en état de payer à Demoiselle Pétronille GOBERT, fille vivant en célibat à Wervicq, 11 années de rendage de 4 cens de terre situés à Halluin tenus de la Srie du Gavre, déclare céder au profit de ladite Demoiselle tous les bâtiments que son feu mari et elle ont fait construire sur ledit héritage de se désister des dites terres et manoir, ce qui est accepté par Ferdinand DE GROU demeurant Comines au nom de ladite Demoiselle. Ledit DE GROU déclare accorder bail et louage à Jean Bonaventure CAU fils de Mathieu, laboureur audit Halluin.

2 E 3 / 7256 acte 19 du 15/03/1731
Jean PICAVET, bourgeois et marchand de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Jean René CATERS prêtre et chanoine de la collégiale St Pierre audit lieu, une maison avec son héritage et jardin située dans cette ville, aboutant d'orient la maison d'Anne DECHERF et consorts, de midi la Grande Rue, d'occident la maison de Chrysole COUTELLE, de septentrion à la maison et jardin du sieur bailleur. En présence de François DE BAL et Pierre CATTEAU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 20 du 18/03/1731
Pierre François DELEPIERRE fils d'Etienne, et Marie Madeleine HOTTEBART sa femme demeurant à Comines ont déclaré avoir vendu à Guillaume MILLE fils de feu Jean Baptiste, manouvrier à Warneton, 62 verges 1/2 de terre à labeur pris dans 250 verges situés à Comines Srie de le Barre, aboutant d'orient au pavé de Comines à Lille, de midi la terre de Marie Agnès HOTTEBART sœur des vendeurs, d'occident l'héritage du sieur MENSON et de septentrion au parfait de ladite pièce.

2 E 3 / 7256 acte 21 du 18/03/1731
Antoinette DU CATTEAU veuve de Michel HOTTEBART demeurant à Comines, déclare faire partage à ses enfants des biens à elle échus par le trépas de ses père et mère : A Pierre François DELEPIERRE et Marie Madeleine HOTTEBART sa femme 125 verges de labeur situés audit Comines, aboutant d'orient au pavé de Comines à Lille, de midi à une becque, d'occident à la terre du sieur MENSON et de septentrion aux terres échues à Marie Agnès HOTTEBART leur sœur, et à Pierre Martin BOUTRY et à ladite Marie Agnès HOTTEBART sa femme 25 verges de terre à labeur audit lieu, aboutant d'orient audit pavé, de midi à la part échue audit DELEPIERRE et sa femme, d'occident à la terre du sieur MIENSON, de septentrion à la terre de Guillaume MILLE et consorts.

2 E 3 / 7256 acte 22 du 19/03/1731
Jean Antoine PAREZ fils de feu Antoine et de Jeanne LESPINOY, laboureur à Comines, ayant droit avec ses frères et sœurs des 3/4 d'un lieu manoir amassé de maison manable parmi 2 bonniers 8 cens de jardin situé à Comines, échus audit PAREZ et consorts par le trépas de ses père et mère d'une part, Vincent LEMAHIEU marchand cabaretier demeurant à Comines procureur et receveur spécial d'Antoine Robert LESPINOY son oncle demeurant à Bailleul, ayant droit à l'autre 1/4 échus par le trépas de ses père et mère selon acte passé par devant le notaire soussigné le 17 mars de cette année délivré audit PAREZ d'autre part. Lesquels désirant sortir de la communion de biens déclarent en avoir fait partage et division amiable qui suit : Jean Antoine PAREZ ses frères et sœurs 7 cens de lieu manoir, aboutant d'orient à la terre des nommés GHESQUIERE, de midi au chemin menant de Wervicq au Grenguier, d'occident à celui de l'Apothicaire et de septentrion l'héritage de Josse et Chrysole LEMAY, 3 cens de terre à labeur situés audit lieu, aboutant d'orient à leur héritage, de midi à celui du sieur TAVIEL, d'occident au jardin desdits LEMAY, de septentrion audit chemin menant de Wervicq au Grenguier, 6 cens de pareil labeur audit lieu, aboutant d'orient à l'héritage des héritiers de Philippe CLARISSE, de midi audit chemin vers le Grenguier, d'occident à la terre de la veuve Jacques François LESPINOY, de septentrion à celles des demoiselles LAIGNEL, de plus 11 cens de terre à labeur, aboutant d'orient la terre des héritiers de Philippe PAREZ, de midi et d'occident à celle d'Antoine THEVELIN,de septentrion à leur propres terres, finalement la juste moitié de 6 cens 80 verges de labeur situé à Comines. Et audit Antoine Robert LESPINOY pour son dit quart etc. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 23 du 19/03/1731
Vincent LEMAHIEU, marchand cabaretier à Comines, procureur et receveur spécial d'Antoine Robert LESPINOY son oncle demeurant à Bailleul, déclare avoir vendu à Jean Antoine PAREZ fils de feu Antoine, laboureur à Comines, la moitié de 6 cens 80 verges de labeur situés à Comines, aboutant d'orient à la terre des héritiers Philippe CLARISSE, de midi à l'autre moitié appartenant audit acheteur et consorts, d'occident au chemin de l'Apothicaire et de septentrion aux héritiers de Jean MONTAIGNE. En présence des deux clercs. Est comparu ledit Antoine Robert LESPINOY qui approuve la vente faite en son nom par ledit LEMAHIEU son neveu le 07/05/1731.

2 E 3 / 7256 acte 24 du 26/03/1731
Guillaume, Pierre Venant, Frédéric et Emerentienne DESPRETZ frères et sœur, enfants et héritiers de Pierre Venant et d'Antoinette BARTHOLOMEUS demeurant à Comines, sauf ledit Frédéric à Armentières d'une part, Antoinette GHESQUIERE veuve de feu ledit Pierre Venant DESPRETZ, ayant été auparavant en mariage avec ladite Antoinette BARTHOLOMEUS, ladite GHESQUIERE se faisant fort de ses enfants d'autre part. Lesquels déclarent être en passe d'entrer en procès sur l'état des biens de feu leur père par rapport à son contrat de mariage avec ladite veuve GHESQUIERE le 08/01/1700, sur une erreur prétendue par les premiers comparants des patrimoine confondus des meubles et acquêts et autres prétentions. Pour maintenir union et concorde, ils ont transigé le 02/04/1723 devant le soussigné notaire, il est précisé que les biens situés à Wervicq doivent appartenir aux premiers comparants etc.

2 E 3 / 7256 acte 25 du 27/03/1731
Venant, Gilles et Marie Catherine CASTELAIN veuve de Jean Baptiste BERTEN, Honoré BEHAGHE époux de Michelle CASTELAIN, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants et héritiers de Jean Baptiste et de Marie Catherine DANSETTE, demeurant respectivement Halluin, Bousbecque, Wervicq et Quesnoy, ayant entre eux plusieurs parties d'héritages situés audit Bousbecque à eux échus par les trépas de leurs dits père et mère, désirants sortir de communion, déclarent avoir fait partage amiable : Audit Venant CASTELAIN un lot de 123 verges de terre à labeur à Bousbecque, aboutant d'orient au jardin de Marie Jeanne STELANDRE, de midi au chemin de Wervicq à Bousbecque, d'occident à l'héritage de Jean CATTEAU et de septentrion à celui du sieur Baron dudit Bousbecque, de plus lui est attribué 100 verges de terre à labeur à prendre en 613 verges, aboutant d'orient, midi et septentrion aux terres dudit baron et d'occident au parfait de ladite pièce. Audit Gilles CASTELAIN appartiendront 233 verges de près de Lys situés comme dessus, aboutant d'orient au près de Gilles CATTEAU, de midi et septentrion à l'héritage dudit baron et d'occident au près de Gilles BONDUEL, 180 verges de terre à labeur, aboutant d'orient au parfait de ladite pièce, de midi à la terre dudit baron, d'occident à celle de Marie Jeanne DANSETTE et de septentrion au chemin conduisant de Bousbecque au Blandrisse, finalement lui appartiendront 356 verges de labeur avec une choque de deux maisons, aboutant d'orient à la piedsente conduisant au cabaret de la Basse Ville à la ferme du Gros Chêne, de midi à pareil nombre de terre appartenant à la veuve DELEBARGE, d'occident à la terre du sieur STAPPART et de septentrion à celui de la ferme du Gros Chêne. A ladite Marie Catherine CASTELAIN sont échues 552 verges de labeur, aboutant d'orient et midi à la terre dudit baron, d'occident 1 cens 80 verges de terre, parfait des 732 verges échues audit Gilles et de septentrion audit chemin du Blandrisse. Audit Honoré BEHAGHE pour et au nom de Michelle CASTELAIN sa femme, appartiendront 513 verges de terre à labeur situés comme dessus, aboutant de midi, occident et septentrion à la terre dudit baron, d'orient au parfait de ladite pièce. En présence d'André DELEVOYE censier à Wervicq.

2 E 3 / 7256 acte 26 du 27/03/1731
Marie Jeanne VANOVERBERGHE fille de libre condition de feu Laurent et de Pétronille DAEL, demeurant à Ledeghem châtellenie d'Ypres, déclare avoir vendu à Antoine DAEL fils de feu Antoine, son cousin, censier à Bousbecque, 312 verges de terre à labeur à prendre hors de 9 cens, gisants de septentrion à Wervicq, de midi de la Lys, aboutant d'orient à la terre des Pauvres de Wervicq, de midi à celle des enfants de Pierre MONTAIGNE et d'occident à l'héritage des enfants de Jean CATRY. De plus 50 verges de terre à prendre en 10 cens à l'encontre de Pierre DAEL et l'acheteur, situés audit Bousbecque, aboutant de midi la terre des héritiers de Pierre DELEVOYE et de septentrion l'héritage des héritiers de Pierre DEROULERS. En présence de François DE BAL et d'Arnould CALOIGNE demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 27 du 29/03/1731
Antoine Philippe PARE fils de feu Philippe et de Marguerite MEAUX demeurant Houthem, déclare que moyennant la somme de 168 florins qu'il a reçu de Marie Françoise DUTHOIT veuve dudit Philippe PARE à laquelle il donne quittance, il lui vend à sadite belle-mère demeurant à Comines, tous droits, noms, raisons et actions que le premier comparant peut avoir dans les meubles meublant, allant par ménage dans tous les immeubles et héritages délaissés par ledit Philippe PARE son père au profit de ladite DUTHOIT qui peut en jouir. En présence de Pierre DE SOMER et François DE BAL.

2 E 3 / 7256 acte 28 du 01/04/1731
Jacques DE JONGHE fils de feu Jacques, laboureur à Wijtschate, déclare avoir vendu à Jean Baptiste LETIENNE fils de François, censier audit lieu, pour et au nom de Charles Théodore DE LA PORTE écuyer, Sr des Allengries demeurant à Beselare, duquel il répond, 3 cens de prairies de becque situés audit Wijtschate tenu de la Srie de Voorde, aboutant d'orient au pré de Josse Pierre DE CONNINCK, de midi à l'Abbaye de Messines, d'occident à la becque et de septentrion au près dudit acheteur. En présence de Pierre Jean DUMONT marchand demeurant à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 29 du 03/04/1731
Sœur Elisabeth BEHAGHE dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Arnould VILLERS fils de feu Pierre, laboureur à Comines, de 6 cens de terre à labeur situés audit lieu, tenus des Franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient la terre des héritiers Jacques SMEECKERE, de midi Louis Albert BREEL, d'occident à l'héritage de Jean Baptiste BREEL et de septentrion à celui de l'hôpital. En présence de Jean Pierre VILLERS censier audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 30 du 03/04/1731
Sœur Elisabeth BEHAGHE dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Pierre COUTEL fils de feu Guillaume, censier à Comines, de 13 cens de terre à labeur situés à Comines, tenus des Franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient au jardin et manoir des héritiers de Jacques SMEECKERE, de midi à la terre desdits héritiers, d'occident à celle dudit hôpital et de septentrion à celle du sieur BECUWE et consorts la becque et la piedsente conduisant de la Blanche Bannière vers les monts de Wervicq. En présence d'Arnould VILLERS.

2 E 3 / 7256 acte 31 du 03/04/1731
Vincent LEMAHIEU fils de feu Vincent, marchand cabaretier demeurant Comines, procureur spécial d'Antoine Robert LESPINOY son oncle demeurant Bailleul, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à François Philippe VANDERMERSCH fils de feu François, marchand à Deûlémont, qui a fait la dernière mise, 7 cens de terre à labeur situés à Comines, tenus de la Srie d'Hongrie, aboutant d'orient au chemin menant du pavé à la Gayperche, de midi à la terre de l'Abbaye de Warneton, d'occident à l'héritage du sieur (?) et de septentrion à celui de la Demoiselle LAIGNEL.

2 E 3 / 7256 acte 32 du 06/04/1731
Marguerite REMMERY fille de feu François demeurant à Comines, ayant droit à 13 cens ½ d'héritage a prendre en indivis dans les lieux manoirs et héritages ici touchés, Jean LEHOUCQ fils de feu Jean, laboureur demeurant Quesnoy, ayant droit à 6 cens à prendre comme il est dit, Pierre DELANNOY fils de feu Antoine et Jeanne SIX sa femme demeurant à Bousbecque ayant droit à 10 cens 87 verges, Philippe JONCKEER fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Roncq, époux de Yolande SIX, ayant droit de pareil 10 cens 87 verges, Jean François LEDUC fils de Jean, charpentier à Linselles, Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Halluin, mari d'Aldegonde LEDUC, ayant droit à 487 verges ½, Marie Catherine LEHOUCQ fille de feu Jacques et Marie Jeanne BOUCHE, veuve de Jean Jacques LEHOUCQ demeurant à Roncq, ayant droit à 150 verges, déclarent avoir accordé cense et louage à Antoine SIX fils de feu Antoine, laboureur à Linselles, et Antoinette SIX sa femme de 2 bonniers 1562 verges ½ d'héritage. Passé à Linselles devant Jean Philippe DEREVEAUX et Arnould LAMBIN notaires demeurant Linselles et Comines.

2 E 3 / 7256 acte 33 du 09/04/1731
Jeanne Françoise CARTON veuve sans enfants de Mathieu Joseph DORE, bourgeoise de Comines, déclare faire donation d'entre vifs à Jean François DAVAY de toute une maison consistante en boutique, cuisine et plusieurs caves avec son héritage tenus de l'échevinage de Comines, occupée par Joseph COTIGNY, confrontant d'orient et septentrion la Grande Place et la rue d'Hurlupin, de midi à une petite maison réservée par la donataire et d'occident à la maison et fond du sieur Guillaume Ferdinand BECUWE à prendre sitôt le trépas de ladite comparante arrivé à condition de payer une fois à Marie DUVERNOIS fille de feu David et d'Anne Catherine CARTON, sa nièce, la somme de 300 florins, consentant que le donataire puisse appréhender ladite maison par mise de fait. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 34 du 10/04/1731
Sœur Elisabeth BEHAGHE dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles DELEMOTTE fils de feu Gilles, et Marie Jeanne HEMAR sa femme, laboureur à Wervicq, 8 cens de terre à labeur situés à Wervicq du midi de la Lys, chargés annuellement d'un havot et quarel de froment, trois havots deux quarels et les 2/3 d'un quarel d'avoine, aboutant d'orient les terre des sœurs Grises de Wervicq, de midi celle de Jean VERMERSCH, d'occident celle des héritiers de Jacques TRANEL. En présence de François THERS et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 35 du 10/04/1731
Antoinette GHESQUIERE veuve de Pierre Venant DESPREZ, Marie Anne Thérèse, Marie Françoise, Jeanne Antoinette et Marie Joseph DESPREZ ses enfants suffisamment âgés, ayant droit ensemble des ¾ de la maison et héritage ci-après, Guillaume, Pierre Venant, Frédéric et Emerentienne DESPREZ, frères et sœur, enfants dudit feu et de défunte Antoinette BARTHOLOMEUS, ayant droit de l'autre ¼, demeurant à Comines, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères au sieur Etienne DE REU, bourgeois et échevin, une maison située audit lieu la Place entre les deux Ponts, aboutant d'orient à la place des Moulins, de midi au coulant d'eau, d'occident à la maison de Valentin CARPENTIER et en partie à la maison des vendeurs et de septentrion à la rue du Moulin. En présence des clercs Joseph CAULIER fils de feu Michel, marchand chaufournier à Comines qui déclare enchérir de 6 enchères le 13/04/1731. Est comparu Guillaume DESPREZ, tonnelier audit Comines, qui déclare enchérir de deux enchères. Ledit CAULIER enchérit de deux enchères valables.

2 E 3 / 7256 acte 36 du 12/04/1731
Marie Catherine et Marie Thérèse DELEBARRE, Arnould DILLIES et Elisabeth DELEBARRE sa femme, demeurant Wambrechies et Deûlémont, lesdites DELEBARRE sœurs, enfants et héritières de Jacques et de Marie LEDUC déclarent avoir vendu à Pierre François DEROUBAIX fils de Jean François, laboureur à Comines, 217 verges de terre à labeur, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Longchamp, de midi à la terre dudit Jean François DERUBAIX, d'occident au chemin menant dudit lieu à la ferme de Tenboorne et de septentrion au parfait de ladite pièce appartenant à Noël SLOSSE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 37 du 13/04/1731
Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Georges et de vivante Marie Françoise CATTEAU demeurant Bas-Warneton, assisté et accompagné de sa dite mère et de Jean Philippe LEHOUCQ son beau-père, de Georges LEWILLE et Balthazar LUTUN ses frère et beau-frère et de Jean LEWILLE son oncle demeurant audit Bas-Warneton, Deûlémont et Frelinghien d'une part, Marie Marguerite DILLIES veuve avec enfants d'Antoine LEPOUTRE, brasseresse et fermière à Comines, assistée de Philippe DILLIES son père, de Philippe et Jean Baptiste DILLIES ses frères et de Charles WILLEMOT son beau-frère, Jean LEPOUTRE oncle et tuteur paternel desdits enfants, demeurant Bas-Warneton et Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des sieurs Jean Baptiste LEPERS beau-frère au futur mariant et de Bauduin THEVELE aussi parent de celui-ci.

2 E 3 / 7256 acte 38 du 13/04/1731
Cyprien VAN HEEM fils de feu Louis, veuf sans enfants de Cécile PREUDHOMME d'une part, Marie Jeanne, Pétronille et Anne PREUDHOMME sœurs, enfants et héritières de Marc Antoine et de Marie Florence CAILLEAU demeurant à Comines, ont déclaré qu'étant à la veille d'entrer en procès sur la succession mobiliaire délaissée par Cécile PREUDHOMME, pour maintenir paix et concorde entre eux ils ont transigé de la maniéré suivante : Ledit VAN HEEM cède aux dites PREUDHOMME tous droits, noms, raisons et actions qu'il peut avoir dans la maison et fond et de plus il abandonne tous les meubles de ménage, habits, bagues et joyaux délaissés par la terminée moyennant la somme de 150 florins dont il donne pleine et absolue quittance.

2 E 3 / 7256 acte 39 du 16/04/1731
Compte et liquidation entre Monsieur DE CORBY, procureur et receveur spécial de Demoiselle Ernestine Angélique DE BISSCHOP sa mère, propriétaire de la ferme et terres de Bernecoutre à Wervicq d'une part, Philippe François MORTROEUILLE, fermier sortant de ladite ferme d'autre part. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 40 du 20/04/1731
Jean Baptiste NOLLET et Marie Catherine BONDUEL sa femme, veuve de Michel PERSONNE, Marie Elisabeth, Marie Jeanne et Marie Françoise PERSONNE, Jean Jacques BRAME et Marie Angélique PERSONNE sa femme, lesdites PERSONNE sœurs, enfants de ladite Marie Catherine BONDUEL et héritiers dudit Michel PERSONNE leur père, demeurant tous à Zandvoorde, sauf ledit BRAME à Houthem, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste VANEECKHOUTTE fils de feu Gilles, bourgeois de Comines, 2 cens 25 verges de terre à labeur situés à Deûlémont, tenus des Dames Abbesse et Religieux de Messines, aboutant d'orient à la terre de Piat DU THILLOEUL, de midi à celle d'Isaac DU THILLOEUL, d'occident à l'héritage de l'acheteur qu'il a acquis de Barthelemy LE MOINE et de septentrion à celui de Mathias DELEBARRE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 41 du 21/04/1731
Pierre DUPONT fils de feu Jacques, boutiquier à Comines, dans son lit malade mais de vif entendement et sain d'esprit, déclare donner par testament ses dernières volontés après avoir révoqué tout autres testaments. Il ordonne que soit célébré le mois de son trépas le nombre de cent messes de requiem par les Révérends Dominicains à Ypres, pour les bons et agréables services reçus de Marie Jeanne DRUON fille de feu Jean, sa servante, lui soit donné la somme de 200 florins, un lit, travers, oreillers de plumes, une paire de draps et deux couvertures, ses gages de l'année courante (Entièrement rayé : … soient partagé entre André et Catherine DUPONT ses frère et sœur et entre les enfants de …, ses neveux et nièces). En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 42 du 23/04/1731
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère prieure, Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœur Marie Marguerite PARENT, Sœurs Marie Françoise GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses discrètes des Sœurs Grises de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BONDUEL fils de Philippe, laboureur audit lieu, 11 cens de labeur à Comines. En présence de François DEBACKERE portefaix et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 43 du 23/04/1731
Oste NOLLET fils de feu Jacques, fermier, et Demoiselle Marie Angélique DELEMAZURE sa femme, veuve du sieur François GHEERBRANDT, demeurant à Wervicq, déclarent avoir vendu à Hubert LEGRAND fils de feu Pierre, sergent de la ville et baronnie de Comines, toute une maison consistante en boutique, cuisine et chambre avec son héritage située audit lieu, aboutant d'orient l'héritage du sieur DE REU, de midi à la maison de la pauvreté de Comines, d'occident à la rue dit Capoenestraete et de septentrion à la maison et héritage du sieur Jean GHEERBRANDT. En présence du sieur Henri MOREL commis à la conservation des domaines de sa Majesté Impériale et Catholique au bureau de Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 44 du 23/04/1731
Hubert LEGRAND fils de feu Pierre, sergent de Comines et y demeurant, déclare devoir à Vincent DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, demeurant Comines, la somme de 100 florins pour servir à ses nécessités urgentes. Il a promis de la restituer la moitié dans les deux ans, l'autre moitié dans les trois ans. Ledit LEGRAND a engagé ses personnes et ses biens présents et futurs. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 45 du 27/04/1731
Gilles et Marie Catherine BONDUEL veuve de Christophe DELAHOUSSE demeurant à Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et louage à Nicolas CLAIS fils de feu Nicolas, laboureur audit lieu, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 10 cens de jardin et terre à labeur situé audit Bousbecque. En présence de Jean Philippe CORNILLE brasseur et cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 46 du 30/04/1731photo 1215
Roland SIX fils de feu Roland, et Marie Thérèse LAMBLIN sa femme, censier à Wervicq, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, censier à Menin, toute une maison à usage de cabaret nommé le Veau située à Quesnoy occupée par Marie Catherine VALQUE veuve de Jean Baptiste SIX, tenu des Dames Abbesses et Religieuses de Marquette, aboutant de septentrion au chemin conduisant de Quesnoy à Linselles. En présence d'Ignace VANDAMME fils de feu Augustin demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 47 du 03/05/1731
Jacques MONTAIGNE fils de feu Jean, veuf avec enfants de Jeanne Thérèse SAMAIN, et Albert Joseph MONTAIGNE son fils suffisamment âgé, dument autorisé par son dit père demeurant à Comines, lesquels ont déclaré que moyennant une certaine somme de deniers qu'ils ont reçus de Robert VERVISCH leur oncle, maître charpentier en cette ville, ils ont vendu et cédé audit VERVISCH tous droits, noms, raisons et actions qu'ils ont ou pourrait avoir de la succession tant mobiliaire qu'immobilière à eux échue et à leurs cohéritiers par le trépas de Jacquemine CLINCQUETTE, vivante femme de Robert VERVISCH, père dudit Robert, et bisaïeule aux premiers comparants, décédée en cette ville il y a 27 ans ou environ. Lesdits MONTAIGNE devront laisser au profit dudit VERVISCH quelques portions de charpente, vitres et réfections qu'ils ont fait à la maison qu'ils occupent appartenant audit VERVISCH. En présence de Pierre LESAFFRE maréchal et Jean Baptiste DELECLUSE demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 48 du 04/05/1731
Arnould FERLIER fils de feu Jacques, censier à Linselles, pour et au nom de Jeanne SIGIER sa femme, déclare avoir vendu à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier à Comines, 190 verges de terre à labeur à prendre dans 420 verges situées à Comines à l'encontre de l'acheteur, aboutant d'orient la terre du sieur Pierre GOBERT, de midi à celle de Demoiselle CARDON, d'occident à celle du sieur VANVTBERGHE et de septentrion à celle dudit acheteur. En présence de Thomas MONTAIGNE laboureur à Bas-Warneton et Jean François DESOMER de Comines.

2 E 3 / 7256 acte 49 du 05/05/1731
Pierre DELANNOY et Jeanne SIX sa femme, laboureurs à Bousbecque, Philippe JONCKEERE et Yolande SIX sa femme, laboureurs à Roncq, ayant entre eux en commun quelques portions d'héritage à eux échus par le trépas d'Adrien SIX leur frère et beau-frère terminé à Linselles, désirant sortir de communion, les parties conviennent d'en avoir fait partage et division amiable : Auxdits DELANNOY et sa femme 1/8 de 7 cens de labeur à Deûlémont tenus des Dames de Messines à prendre à l'encontre desdits DELANNOY et consorts. Lesdits JONCKEERE et sa femme recevront de Pierre SIX, laboureurs à Quesnoy, la somme de 68 florins 7 patars 9 deniers prix principal de 1/8 de la vente de 4 cens de manoir et héritage vendus audit SIX par les comparants, passé devant maître LELONG le 26 avril dernier, lequel 1/8 provenant aussi du trépas dudit SIX. En présence de Cyprien POTTIER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 50 du 08/05/1731
Le sieur Pierre GOBERT, bailli et receveur de la Srie de Steenhuyse, pour et au nom de Jacques François Renacle DE TRONZON chevalier, Sr dudit Steenhuyse demeurant à Ypres, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques CARTON fils de feu Jean (rayé et Pierre VIENNE fils de feu Pierre) demeurant à Bousbecque, acceptant détenir au titre une Dîme en deux gerbes du cens de la grande Dîme s'étendant à Bousbecque dont ledit Sr DE TRONZON jouit le terme de trois années. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 51 du 08/05/1731
Jean Jacques CATRY fils de feu Jacques, charron demeurant à Wervicq, au nom de Martine DODMOREL sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DESSAUVAGE, fils de Sylvestre, demeurant à Bousbecque, toute une maison avec son héritage située à Bousbecque. En présence de Pierre Antoine DELANNOY demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 52 du 14/05/1731
Louis et Antoine SIX frères, enfants de feu Antoine demeurant à Deûlémont et Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean LEMAY fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont, pour lui et Marie Jeanne LEMAY sa sœur, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 20 cens de jardin et terre à labeur situé audit Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU et Pierre François BERSOU demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 53 du 17/05/1731
Ovin DELANNOY fils de feu Ovin, fermier demeurant Houthem, procureur spécial de Monique Philippine DELANNOY sa sœur, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Pierre DEROUBAIX fils de feu Hippolyte, maçon demeurant Linselles, le 1/4 de toute une maison parmi 12 cens de jardin et terre à labeur situé à Linselles franchises, aboutant d'orient à la terre de la cure, de midi la ruelle menant de l'église au hameau de la Bassée, d'occident à l'héritage de Toussaint LERNOULD, de septentrion au fief d'Eclips. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 54 du 18/05/1731
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme, censier à Bas-Warneton, ont déclaré devoir au sieur Pierre GOBERT, greffier dudit lieu demeurant à Comines, la somme de 945 livres parisis pour quatre années de rendage des héritages qu'ils occupent appartenant au sieur GOBERT. Sont aussi comparus Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE et Ambroise MONTAIGNE, mère et frère aux obligés qui s'engagent avec eux.

2 E 3 / 7256 acte 55 du 18/05/1731
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme, censier demeurant Bas-Warneton, ont déclaré que Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE et Ambroise MONTAIGNE, leur mère et frère, se sont engagés de payer au sieur Pierre GOBERT la somme de 945 livres due par les comparants dont ils promettent de les décharger. En présence de Louis VIEUVE cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 56 du 18/05/1731
Philippe BONDUEL, fermier à Comines, déclare qu'il est propriétaire d'une lettre de rente portant 35 florins par an au rachat de 700 florins en laquelle est obligée Demoiselle Jeanne BERTE veuve de Louis DE CLERCQ et Cornille DECLERCQ son fils en date du 04/08/1685 au profit du Collège des Hibernois à Lille en conséquence du transport passé devant le notaire le 02/06/1710 d'une part, Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœurs Jacqueline BARATTE, Marie Marguerite PARENT, Marie Françoise GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses et discrètes du couvent du tiers ordre de St François à Comines en deuxième part, les sieurs Charles François et Jeanne LECLERCQ frère et sœur, enfants et héritiers dudit feu

Cornille, en leur nom et se faisant fort de Thomas Hippolyte DECLERCQ leur frère et des enfants et héritiers de feu Josse DECLERCQ leur cousin, Demoiselle Rose Constance GHEERBRANDT veuve avec enfants du sieur Jacques Albin GOBERT, assistée du sieur Jean GHEERBRANDT son père demeurant tous à Comines en troisième part. Déclarent qu'ils étaient en passe d'entrer en procès au sujet du recouvrement de ladite rente que le premier comparant prétend encore exercer contre les troisièmes comparants, et ceux ci par des conventions contre les seconds comparants. Ils ont convenu par accord et transaction ainsi qu'il s'ensuit : Ledit BONDUEL a délivré entre les mains des seconds comparants ladite lettre et rente originelle, fait à son profit avec une procuration ou autrement qui pourrait rester au dépositaire de la gouvernance à elle délivré par les troisièmes comparants. Les seconds comparants payeront aux troisièmes 350 florins.

2 E 3 / 7256 acte 57 du 20/05/1731
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, et Catherine DELEVOYE sa femme, fermiers à Comines, ont déclaré donner par forme d'anticipation d'hoirie à Jean Philippe LOUAGE leur fils, 4 cens de terre à labeur pris dans 17 cens environ, situés audit Comines, aboutant de levant aux terres de Catherine DE HEUZE et du sieur VANUTBERGHE, de midi aux terres du sieur MOTTELETTES, de couchant au chemin menant aux moulins de la Vignes et de septentrion à un petit chemin menant vers la cense nommée la Porte de Loup. En présence de Pierre CARLIER censier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 58 du 20/05/1731
Marie Cécile VANDEGEWA veuve de François KOUCKE demeurant à Quesnoy, déclare faire donation d'entre vifs à Marie Cécile KOUCKE, femme de Jean Baptiste LEGRAND, sa fille, demeurant à Comines de la moitié d'une maison et héritage à prendre à l'encontre de Jean François VANDEGEWA son neveu, située à Comines, aboutant d'orient la maison de la veuve Gilles GHESQUIERE, de midi à celle de Nicolas VILLAIN, d'occident celle de François CAZIER et de septentrion à la rue de la Basse Bretagne en présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 59 du 21/05/1731:
Pierre et Philippe LEMAHIEU, Jean LELEU et Marie Françoise LEMAHIEU sa femme, lesdits LEMAHIEU frères et sœurs, enfants de feu Charles et de Marguerite GOEMAN, Pierre François MAINET et Marie LEMAHIEU sa femme, Georges WARLOP époux de Marie Jeanne LEMAHIEU, lesdites LEMAHIEU sœurs et enfants de feu Robert qui fut aussi frère aux premiers comparants, ledit WARLOP se portant fort de sa femme et de Marie LEMAHIEU fille de feu Charles, sa cousine, demeurant tous Bas-Warneton et Comines, qui déclarent que par le trépas de Marie Marguerite LEMAHIEU, veuve de Michel PREVOST, leur sœur et tante respectifs, leur sont dévolus quelques portions d'héritage audit Bas-Warneton, désirant sortir de la communion de bien, ils reconnurent avoir fait partage et séparation à l'amiable : Il appartiendra audit Pierre Philippe LEMAHIEU et Jean LELEU et sa femme 71 verges d'héritage audit Bas-Warneton tenues de la Srie de la Chapelle, 50 verges de terre à labeur hors d'une partie de 6 cens dont 4 cens appartiennent audit WARLOP et sa femme situés à Comines, tenus de la Srie de Winhem, aboutant d'orient à la terre d'Eloi DE NEUTE, de midi à la sortie de la ferme de Leyhof, de septentrion à la prairie de l'Abbaye de St Bertin. En présence d'Ambroise GHESQUIERE échevin et fermier à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 60 du 22/05/1731
François Dominique DELEVOYE, chef de cuisine de Monsieur le Marquis d'Asfelt demeurant à Paris, de présence à Deûlémont, Philippe Allard FLAMENT et Marie Anne Eugénie DELEVOYE sa femme, marchands à Roncq, le sieur Guillaume LEPERCQ procureur spécial de Guillaume François et Anne Marie DELEVOYE ses neveu et nièce demeurant à Douai, lesdits DELEVOYE frères et sœurs, enfants de feu Dominique et d'Anne Marie LEPERCQ, héritiers de leurs père et mère-grand, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Piat DUTHILLEUL fils de feu Pierre, échevin et fermier à Deûlémont, 3 cens ½ de jardin situé à Deûlémont tenus de la Srie des Champaigne, aboutant d'orient au grand chemin menant de Warneton à Quesnoy, de midi au jardin des héritiers d'Augustin DUMONT, d'occident à la terre du sieur PETITPAS et de septentrion à

la terre ci-après, 3 cens de terre à labeur, aboutant d'orient audit chemin de midi à la partie précédente, d'occident et septentrion à la terre dudit sieur PETITPAS. Puis surenchère par Theodore LAMBLIN, ledit DUTHILLEUL à renchéri de trois enchères valables. Le 25/05/1731 est comparu François HOSTE qui déclare enchérir de trois enchères valables. En présence de Philippe BONDUEL fermier et du clerc demeurant Comines. Le 26/06/1731 est comparu François Philippe VANDERMERSCH, marchand à Deûlémont, qui surenchéri de deux enchères valables. En présence de François DE BAL et Guillaume VANDEWYNCKELE demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 61 du 22/05/1731
Le sieur François Dominique DELEVOYE, chef de cuisine de Monsieur le Marquis d'Asfelt demeurant à Paris présent à Deûlémont, Philippe Allard FLAMENT et Marie Anne Eugénie DELEVOYE sa femme, marchands à Roncq, Guillaume LEPERCQ marchand à Quesnoy, procureur spécial de Guillaume François et Anne Marie DELEVOYE ses neveu et nièce demeurant à Douai, lesdits DELEVOY frères et sœurs, enfants de feu Dominique et d'Anne Marie LEPERCQ et héritiers de leurs père et mère grands, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Piat DUTHILLEUL fils de feu Pierre, échevin et fermier audit Deûlémont, 437 verges de terre à labeur situées à Deûlémont, tenus de la Srie de l'Eparse, aboutant d'orient la terre des héritiers de Michel DUTHILLEUL, de midi à celle de Mathias DELEBARRE, d'occident à un chemin menant vers les moulins de Winhem et de septentrion à la terre du sieur DELIOT DELECROIX et consorts. En présence de Pierre DELEMARE et Jean DELESALLE, sergents de Deûlémont. Le 23/05/1731 est comparu Jean François HOSTE qui déclare sur enchérir de trois enchères valables. Présents Philippe BONDUEL fermier et le clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 62 du 27/05/1731
Jean Philippe BELLEPAIRE fils de feu Martin demeurant à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT, laboureur audit lieu, 428 verges de jardin situées à Comines. En présence de Charles CARISSIMO cordonnier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 63 du 28/05/1731
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure de l'Hôpital de Notre-Dame à Comines, Sœur Marie Joseph HEUZE et Marie Victoire DELESCLUSE religieuses discrètes dudit hôpital, déclarent avoir accordé en bail et louage à Allard Philippe PARENT fils de feu Allard, censier à Comines, de 18 cens de labeur tenus de la Srie de Sroders, aboutant d'orient la terre des héritiers du sieur DE GROU, de midi celle du preneur et consorts et à l'héritage de la Chapelle de Winhem, d'occident et septentrion aux héritiers du sieur VANDERCRUYSSE.

2 E 3 / 7256 acte 64 du 29/05/1731
Le sieur Adrien CLAIS prêtre et directeur de l'hôpital de Wervicq, procureur spécial du sieur Thomas DELEVA et de demoiselle Marie Jeanne CLAIS son épouse demeurant à Wevelghem, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste WEUGHE fils de feu Jean Baptiste, marchand brasseur demeurant à Quesnoy, les parties d'héritage suivantes : 6 cens de labeur situés à Bousbecque, aboutant d'orient à un petit chemin, de midi à autre chemin menant dudit lieu au Crumesse, d'occident la terre des héritiers d'Antoine CHOMBART, plus 318 verges de labeur à Bousbecque, aboutant d'orient à la terre de Mlle LAGRAVE, de septentrion audit chemin, de plus 815 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient au chemin dudit Bousbecque au Belcamps et à la terre de la Demoiselle LAGRAVE, de midi à celle de Jean Baptiste DERVEAUX et de septentrion à la partie précédente, et finalement 122 verges de labeur aboutant d'orient et midi à la terre des héritiers du Comte de BARLEMONT, d'occident celle du sieur Claude CLAIS et septentrion à l'héritage dudit DERVEAUX. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 65 du 31/05/1731
Michel MARTIN fils de feu Jacques, et Jacquemine Chrysoline VERCRUYSSE sa femme demeurant à Comines, déclarent devoir à Pierre François DUFLOS, marchand boulanger à Bas-Warneton, la somme de 432 livres 6 sols parisis pour délivrance de pain fait en leur consentement en différentes fois. Lesdits comparants et Jean Baptiste SEYS, M^{e} d'école à Comines, ont promis l'un pour l'autre de rembourser audit DUFLOS ici présent qui accepte. En présence de Jacques LOGIER et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 66 du 02/06/1731
Jacques DELETOUR fils de Jacques, veuf avec un enfant de Marie Françoise HALLOT, laboureur à Linselles, assisté dudit Jacques son père, de Jacques HALLOT son beau père, demeurant à Halluin et Linselles, d'Adrien VULSTEKER et Guillaume DAEL ses oncles, le premier laboureur à Wambrechies et le second à Halluin d'une part, Marie Françoise DEROUBAIX fille de feu François et de vivante Michelle PRINGIER, assistée de sa mère, d'Hubert et Jean DEROUBAIX ses frères, Jean DEROUBAIX et Oste PRINGIER ses oncles paternels et maternels, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François MONTAIGNE laboureur et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 67 du 02/06/1731
Jacques DELETOUR veuf avec un enfant de Marie Françoise HALLOT, laboureur à Linselles, étant en terme de convoler en secondes noces, a été requis par Adrien VULSTEKER et Jean François DUPONT, tuteurs dudit enfant, demeurant Linselles et Wambrechies, de faire partage de la juste moitié des meubles délaissés par ladite Marie Françoise HALLOT sa mère. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 68 du 02/06/1731
Charles CLAIS fils de feu Jacques, et Marguerite LELEU laboureurs demeurant à Roncq, déclarent avoir vendu à Pierre CLAYS leur frère, marchand à Bousbecque, 6 cens de terre à labeur audit Bousbecque tenus du Grand Gruteghem, aboutant d'orient la terre des héritiers d'Adrien BILLET, de midi aux héritiers de Charles BILLET, d'occident à la piedsente menant de Linselles aux Oblaerts et de septentrion à la terre des vendeurs. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 69 du 10/06/1731
Roch CARTON, tailleur d'habits à Comines et Martin NOTEBART, laboureur à Linselles, tuteurs aux personnes et aux biens délaissés par Jacques DUTHOIT et à ce titre, accordent bail et louage à Pierre Chrysole LEFEBVRE, époux de Marie Jeanne DUTHOIT, fille dudit feu Jacques, et à Guillaume LEMAY demeurant tous deux à Comines, tout un lieu manoir amassé en maison manable parmi 18 cens de jardin planté et terre à labeur situé audit lieu. En présence de Venant DELEMOTTE laboureur à Linselles et Cyprien POTIER demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 70 du 12/06/1731
Antoine, Chrétien Joseph et Jeanne Hélène VERVISCH frères et sœurs, enfants et héritiers d'Albert VERVISCH et de Jeanne TIBERGHIEN, bourgeois de Comines et y demeurant, ayant en commun trois maisons et quelques parties d'héritages situés à Comines à eux échus par le trépas de leurs dits père et mère, désirant sortir de la communion de biens, ils reconnaissent en avoir fait partage amiable : A Antoine VERVISCH toute une maison consistant en boutique, cuisine bâtie sur un fond arrenté situé à Comines, aboutant d'orient à la rue d'Hurlupin, de midi à la maison à la maison desdits Chrétien Joseph et Jeanne Hélène VERVISCH, d'occident à l'héritage de Pierre François DEROUBAIX à cause de sa femme, de septentrion à la maison de Nicole et Catherine TURBIER, de plus il recevra de ses dits frère et sœur la somme de 180 florins. Et auxdits Chrétien Joseph et Jeanne Hélène VERVISCH toute une maison et son héritage consistant en boutique, cuisine et chambre, située audit lieu, aboutant au jardin du sieur VIENNE, à la maison des veuve et héritiers de Michel LEEMAN, d'occident à ladite rue et de septentrion à la maison de Charles MEURILLON. De plus une autre

maison aboutant d'orient à ladite rue, de midi à la maison des enfants et héritiers de Philippe MEAUX, d'occident au dit DEROUBAIX, de septentrion à la maison dudit Antoine VERVISCH. Finalement leur appartiendront 6 cens de terre à labeur audit lieu, châtellenie d'Ypres, aboutant d'orient à un chemin menant de Comines vers la chapelle de Tenbrielen. En présence de Robert VERVISCH oncle aux comparants et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 71 du 14/06/1731
Marie Madeleine DELANNOY veuve de Jean Baptiste DESPERSIN demeurant à Bousbecque déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre DELANNOY fils de feu Antoine, son frère, laboureur et à Jeanne SIX demeurant à Bousbecque, ½ lieu manoir amassé de maison manable parmi 1 bonniers de jardin planté, prairie et terre à labeur audit Bousbecque. En présence de Silvestre DESSAUVAGE censier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 72 du 15/06/1731
Charles Louis, Etienne, Maillard et Guillaume DELEVOYE, Jean DUTHOITS et Marie Thérèse DELEVOYE sa femme demeurant tous à Deûlémont, lesdits DELEVOYE enfants et héritiers de Charles, ont déclarés avoir vendu à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, 1/5° de lieu manoir parmi 2 bonniers 13 cens de jardin planté et terre à labeur situé à Deûlémont, Jean Chrysostome DELEVOYE, frère des vendeurs, qui a droit à 1/6° du prix de la vente est expaysé, sa portion sera partagée entre les vendeurs et restituée au cas où il réapparaitrait (quittance le 18/02/1732).

2 E 3 / 7256 acte 73 du 22/06/1731
Félix DERVEAUX fils de feu Quentin, laboureur à Comines, déclare avoir vendu au profit d'Adrien DU CASTEL et Mathias DERVEAUX, laboureurs audit lieu, qui reconnurent avoir acheter l'entière dépouille de blé, lin et colza étant en croissance sur 12 cens de terre à labeur. De plus les herbes, fruits et arbres à fruits croissants sur 9 cens de jardin. En présence de Guillaume VANDEWYNCKELE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 74 du 25/06/1731
Claude CLAIS fils de feu Jacques, bailli de Bousbecque et y demeurant, déclare avoir vendu à Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, 3 cens de terre à labeur audit Bousbecque tenus de la Srie de Gruteghem, aboutant d'orient et d'occident à l'héritage de l'acheteur, de midi à un sentier menant du Crumesse à la place de Bousbecque, de septentrion à la terre de Jean François DANSETTE. En présence de Mathieu CAZIER fils de feu Mathieu, demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 75 du 26/06/1731
Michel Joseph VIENNE bourgeois demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Henri VIENNE fils de Gabriel, et Marie Catherine FLAMENT sa femme demeurant à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, un lieu manoir à usage de cabaret nommé Le Cortekeyre avec 2 cens d'héritage situé à Bas-Warneton. En présence de François BERSOU charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 76 du 26/06/1731
Michel Joseph VIENNE bourgeois demeurant à Lille, déclare avoir accorder en bail et louage à François BERSOU, charpentier à Comines, une maison à usage de cabaret nommé La Couronne situé à Comines rue d'Hurlupin. Il prendra chez Nabor LESAFFRE, brasseur, toute la bière rousse qu'il débitera dans ledit cabaret. En présence d'Henri VIENNE demeurant à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 77 du 26/06/1731
Michel Joseph VIENNE bourgeois demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques CORDONNIER fils de feu Antoine, cabaretier à Wervicq, une maison à usage de cabaret nommé La Corteclitte situé à Wervicq nord de la Lys. En présence de Pierre GOBERT et Jean DAVID demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte78 le 26/06/1731
Michel Joseph VIENNE bourgeois demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LECOMTE fils de feu Olivier, cabaretier à Comines, une maison à usage de cabaretier nommé L'Ange situé à Comines, rue d'Hurlupin. En présence de Pierre GOBERT et Jean DAVID demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 79 du 26/06/1731
Frédéric Joseph BOUCQUILLON receveur du chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines, vend au plus offrant, deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en 3 parties appartenant audit chapitre situés à Comines nord pour que l'acheteur puisse en jouir jusqu'au 11 novembre prochain. Lesdites herbes ont été adjugées à François DE BAL pour la somme de 25 florins. En présence de Pierre LECLERCQ receveur et Pierre BOUTENS sergent demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 80 (manquant)

2 E 3 / 7256 acte 81 du 28/06/1731
Honoré BEHAGUE fils de feu Jacques, et Michelle CASTELAIN sa femme, laboureurs demeurant à Quesnoy, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, marchand boulanger à Bousbecque, 5 cens 13 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient au parfait de la dite pièce appartenant à Venant CASTELAIN leur frère, de midi, occident et septentrion à l'héritage du Baron dudit Bousbecque. En présence de Guillaume Jean VANDEWYNCKELE et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 82 du 02/07/1731
Jean Baptiste, Pierre Louis, Marc Antoine, Nicolas et Marie Joseph LECOMTE frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Olivier LECOMTE et de Marie Catherine DESREUMAUX demeurant à Comines, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Nabor LESAFFRE fils de feu Pierre, brasseur audit lieu, une maison avec son héritage située à Comines, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi à la maison de la Pauvreté de Comines, d'occident à l'héritage d'Isaac LESAFFRE et de septentrion à la maison de Guillaume WARLOP. Furent présents les vendeurs qui ont déclarés avoir reçus dudit LESAFFRE la somme de 605 florins 5 patars le 29/07/1731.

2 E 3 / 7256 acte 83 du 05/07/1731
Josse BECQUART fils de feu Josse, laboureur à Wijtschate, déclare avoir vendu à Marie Catherine WALLERAND veuve de Gilles LEPOUTRE demeurant à Linselles, 6 cens de labeur situés à Linselles, tenus des Franchises dudit lieu, aboutant d'orient la terre et héritiers de M^{e} Gilles DUBREUCQ, de midi au pavé menant dudit lieu à Quesnoy, d'occident au chemin menant du Blaton au moulin de Linselles, de septentrion au près des héritiers de Martin LEPLAT. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 84 du 05/07/1731
De la part de Messieurs le doyen, chanoines et Chapitre de l'église Collégiale St Pierre de Comines. Comines châtellenie de Lille. La dîme de Hourplancque pour la moitié, l'autre moitié appartenant à l'évêché de Tournai à Josse LEMAY et Jean Philippe LEMAY son neveu demeurant Comines pour 378 florins. La dîme du Gavre pour les 3 gerbes seulement à Gilles Philippe PARE fils de Gilles demeurant audit lieu pour 222 florins à la caution d'Alexandre DUHAMEL fermier audit lieu. La dîme du Grand Nutant à Antoine CAPELLE fils de feu François, fermier à Comines, pour 900 florins à la caution de Guillaume CATTEAU demeurant audit lieu. La

dîme de la Gay Perche à Pierre GOEMAN fils de feu Jean, marchand à Comines, pour 1500 florins à la caution d'Adrien CASTEL, laboureur à Comines. Finalement la dîme de Winhem pour 6 gerbes seulement à l'exclusion de Monsieur le Pasteur, à Thomas DUMORTIER, censier audit lieu, pour 425 florins à la caution de Jean Baptiste VERMERSCH, censier à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 85 du 05/07/1731
De la part du sieur Guillaume Ignace PARMENTIER, prêtre bénéficiaire de la chapelle castrale à Comines expose en vente les branches de dîme ci-après : Le canton nommé la Branche des Coutres contenant 37 bonniers, au pont près de la cense d'Antoine CAPELLE et suivant le chemin jusqu'au Longchamps et dudit Longchamps jusqu'au Toucquet de la cense de Thomas MONTAIGNE, de là suivant le chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont, vis-à-vis de la cense de la veuve PARET, et dudit pont jusqu'à la cense dudit CAPELLE. Ladite dîme demeure à Jean Philippe LOUAGE pour la somme de 800 livres à la caution de Jean Baptiste LARMINET. La dîme du Beauchesne à Jean Baptiste BREL, Jean Baptiste BREL et Jean Philippe LOUAGE pour la somme de 850 livres à la caution de Jean Philippe LOUAGE, ont pris la dernière et petite dîme.

2 E 3 / 7256 acte 86 du 05/07/1731
Comines châtellenie d'Ypres. De la part de Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de St Pierre à Comines exposition en vente des branches de dîme. Dîmes dit Biscapelle à Jean Baptiste MENCKERCKE fils de Jean Jacques, laboureur audit lieu pour 342 florins à la caution de Pierre PANNECKOUCK laboureur audit lieu. La dîme du Grand Mitant à Etienne LELEU fils de Guillaume, laboureur et cabaretier audit Comines, pour 137 florins 10 patars à la caution de Guillaume DUMONT, fermier audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 87 du 07/07/1731
Ovin DELANNOY fils de feu Ovin, fermier et échevin demeurant Houthem, procureur spécial de Monique Philippine DELANNOY sa sœur, déclare avoir vendu au sieur Jacques Antoine Hyppolite D'HAFRENGUES, doyen de l'église Collégiale de St Pierre de Comines, 250 verges de jardin plantés, situés à Roncq, tenus de la Srie d'Hollebecque, aboutant d'orient au jardin d'Antoine COUVREUR, de midi et occident à un petit chemin menant du Richevinage à Roncq, de septentrion à la veuve d'Alexandre VANALDREWELT et consorts. En présence de Joseph BONDUEL et François LESAFFRE fermiers demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 88 du 10/07/1731
Le sieur Arnould François BEHAGHE, marchand demeurant Warneton, déclare avoir vendu à Charles Louis ALLARD fils de feu Chrysole, et Jean Cornille TERRIER fils de feu Cornille, demeurant à Comines, la dépouille de la dîme de Trois Chesnes à Comines Nord, propriété de l'évêché de Tournai. En présence d'Antoine CARPENTIER et de Jean François MOREL demeurant Comines. Le sieur BEHAGUE déclare d'avoir vendu à Simon BARBARY et Jacques LEPERCQ, censier à Comines, la dîme du Gavre de Flandres appartenant aussi à l'évêque de Tournai. Ledit sieur BEHAGLE déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste NEUCKERCKE et Martin LESAFFRE demeurant à Comines, la dîme dit le Cochon. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 89 du 10/07/1731
Le sieur Arnould François BEHAGHE marchand à Warneton, déclare avoir vendu à Jean Jacques CAULIER et Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Félix, laboureurs à Comines, la moitié de la dîme dit Hourplancque dont Monseigneur l'évêque de Tournai est propriétaire. Ledit sieur BEHAGHE déclare avoir vendu à Jean François MONTAIGNE et Jean Joseph FLIPO demeurant Comines, la dîme du Gavre de Winhem.

2 E 3 / 7256 acte 90 du 10/07/1731
François DE BAL au nom de demoiselles Hyppolite et Marie Catherine LAIGNEL demeurant Lille, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 4 cens de près de Lys appartenant auxdites demoiselles situé à Comines sud, aboutant d'orient au près de Michel THEVELE et de septentrion à la rivière Lys. Lesdits 4 cens

de prairie ont été adjugées le 10/07/1731 à Jean François LEROY fils de feu Jean François demeurant Deûlémont. En présence de Guillaume LEPERCQ demeurant à Quesnoy et Guillaume VANDE WYNCKELE demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 91 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 91 du 12/07/1731
Maître Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, greffier de Comines, déclare avoir donné en ferme et louage à Pierre DANSETTE, fils de feu Josse, et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme, lesquels acceptent certain lieu manoir présentement à usage de cabaret appelé Breda et aujourd'hui vulgairement Hautenbas séant dans la Franchise de Blaton avec le jardin de 4 cens et demi y appendant et encore 6 cens et demi sur Linselles pour le loyer principal la somme de 12 livres de gros Flandre par an. En présence de Jacques François DUFLO et de Pierre Adrien François CAPRON, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 92 du 16/07/1731
Michel Joseph VIENNE demeurant Lille, propriétaire d'une maison et héritage à usage de brasserie située à Comines d'une part, Nabor LESAFFRE fils de Pierre, brasseur et fermier audit lieu, occupeur de la brasserie d'autre part. Les comparants voulant faire priserie et estimation de ladite brasserie que ledit LESAFFRE laisse à la fin de son bail, pour amélioration et détérioration que trouvera Arnould BISCHOP, M^{e} chaudronnier, Jean Pierre ROUSSEL M^{e} tonnelier, Pierre Hubert DELABARGE M^{e} plombier, tous trois jurés demeurant à Lille, François BERSOU et Robert DUCASTEL charpentiers, Pierre LESAFFRE maréchal et Nicolas VILLAIN dit Baron, maçon demeurant audit Comines qui participeront à ladite estimation. En présence d'Adrien MARESCAUX marchand et Pierre François BERSOU fils dudit François demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 93 du 16/07/1731
Michel Joseph VIENNE demeurant Lille, propriétaire d'une maison et héritage à usage de brasserie à Comines d'une part, Nabor LESAFFRE fils de Pierre, fermier audit lieu et occupeur de ladite brasserie d'autre part, envoient les experts nommés pour la priserie afin de restituer ce qui appartiendra à l'un ou l'autre à l'issue de l'estimation (détails de l'expertise) et faire comme il est dit au bail passé à Lille devant le notaire PLOYART le 29/08/1730.

2 E 3 / 7256 acte 94 du 19/07/1731
Jérôme LICTEVOUT fils de feu Melchior, marchand bourgeois de Lille y demeurant, déclare avoir vendu par mise en prix et enchères à Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, fermier à Comines, une maison à deux étages consistant en boutique avec son héritage de 150 verges à usage de cabaret nommé Le Naviere d'Argent à Comines, aboutant d'orient en partie la maison de la veuve Etienne CARPENTIER et autres à la rue dit Capoenstraete, de midi partie à la becque et l'héritage de Pierre François DEROUBAIX, d'occident au jardin de Madame DE MASSIET et de septentrion à la grande rue occupée par Jacob D'AUTRICOURT. En présence de Michel THEVELE fermier et Hubert LEGRAND sergent demeurant Comines. Le 13/08/1731 est comparu ledit GOEMAN qui a déclaré d'enchérir la présente vente d'une enchère.

2 E 3 / 7256 acte 95 du 23/07/1731
Jean Antoine VAN THEVELE, époux de Marie Florence PAULLE, M^{e} tailleur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques MASSON demeurant Comines, toute une maison avec jardin située à Comines actuellement occupée par le premier comparant. En présence de Jean Joseph BOCHARE et Antoine François FOCQUENOY procureur et praticien demeurant à Lille.

2 E 3 / 7256 acte 96 du 25/07/1731
Cornille VERCRUYSSE fils de feu Pierre, tisserand à Comines, assisté de Marie Thérèse VERCRUYSSE sa sœur d'une part, Marie Catherine GROUZET fille de feu Pierre Paul et de Marie Jeanne RIBREUCQ, assistée de Marie Joseph GROUZET sa sœur d'autre part demeurant audit lieu. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste VERCRUYSSE beau-frère et cousin au futur mariant et de Servais PARE.

2 E 3 / 7256 acte 97 du 30/07/1731
Angélique et Rufine LEWILLE, sœurs, enfants suffisamment âgées de feu Nicolas et de Barbe DEROUBAIX demeurant à Linselles, la seconde à Tourcoing, déclarent avoir vendu à Demoiselle Jeanne GOBERT veuve d'Antoine DE GROU demeurant Comines, deux parties de terre 6 cens et un demi quartron de labeur situées à Bas-Warneton, châtellenie de Lille, tenus de la Srie de la Grande Ponte, aboutants d'orient à la terre des héritiers du sieur GOBERT, de midi et septentrion à celle de Pierre SIX à cause de sa femme et d'occident au chemin menant du Temple à Quesnoy. De plus 7 cens de terre à labeur nommés le Baschamp, aboutant d'orient au chemin menant de la rivière vers le cabaret de St Barbe, de midi aux terres de la veuve et héritiers de François VANDERMEERSCH. En présence de François DU CROQUET fermier à Linselles et de François GILLEWART portefaix demeurant à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 98 du 30/07/1731
Ovin DELANNOY fils de feu Ovin, et Angélique DELEGRANGE sa femme, fermiers à Houthem, déclarent qu'après liquidation faites entre lesdits et Joseph BONDUEL leur parâtre, fermier dans cette ville, des revenus, régie, administration et recette des biens, délaissés par la mort civile de Dame Philippine DELANNOY, religieuse à l'Abbaye de Beauprez, il est apparu que lesdits DELANNOY et sa femme sont demeurés reliquataires de la dite Philippine DELANNOY. En présence de Pierre CATTEAU demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 99 du 08/08/1731
Guillaume LEPERCQ demeurant à Quesnoy déclare avoir accordé en bail et louage à Denis PARENT et Marie Angélique BOUCHE sa femme, une choque de deux maisons avec 16 cens ½ de labeur et jardin situés audit lieu. En présence de Louis DUMEZ et Guillaume Jean VANDEWYNCKELE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 100 du 09/08/1731
André DUPONT fils de feu Jacques, ayant droit des 2/3 de la maison et héritage ci-après, et Jean LAMELIN fils de feu Guillaume et de Jeanne DUPONT, M^{e} boursseteurs à Comines, ledit LAMELIN ayant droit de l'autre 1/3 avec Rose LAMELIN sa sœur, alliée à Jacques BEHAGHE demeurant à Wervicq, et Marie LAMELIN veuve d'Augustin DUFLOS demeurant au Faubourg de Flandres à Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne DRUON, fille de libre condition de feu Jean demeurant aussi Comines, toute une maison et héritage situés à Comines confrontant de midi à la Grande Rue, aboutant d'orient à la maison des héritiers de Nicolas PAULLE, d'occident à la rue de la Louche et de septentrion à la maison et héritage de Chrysoline VANALDREWELDT et celui dudit PAULLE, comme la prendresse l'occupe actuellement par la mort de Pierre DUPONT, frère et beau-frère des bailleurs.

2 E 3 / 7256 acte 101 du 12/08/1731
Marie Françoise GOEMAN fille de libre condition de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques LEMOINE fils de Jacques, et Marie Agnès CALLE sa femme demeurant à Comines, toute une maison située audit lieu aboutant d'orient la rue de Cabalettre, de midi la Grande Rue. En présence de Jean Baptiste BAILLEUL et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 102 du 16/08/1731
Antoine LEPERCQ et Jacques DUFLOS receveur et ministre de l'office du St Sacrement en l'église paroissiale de Comines, déclarent que moyennant 250 florins que Guillaume GOEMAN, censier en cette paroisse, a promis de leur payer pour le 25 décembre de cet an pour une lettre de change de 250 florins obligeant feu Allard PARENT fils de feu Allard, pour laquelle une mise de fait a été exploitée et décrétée en 1715 ou 1716, dont ils pourront jouir jusqu'au remboursement sans garanties sauf celle du droit. En présence de Louis Joseph THEVELE et Allard BETREUMIEUX demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 103 du 19/08/1731
Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Georges, brasseur à Comines, ayant une copie de la renonciation que Georges LEWILLE son frère a fait pour lui et ses frères et sœurs à la donation d'entre vifs consentie à son profit et ses cohéritiers par Georges LEWILLE leur père, déclare y renoncer de tout son contenu sans en vouloir directement ni indirectement. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 104 du 27/08/1731
Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre, bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Cornille VANDECKERCKOVE, licencié en médecine audit lieu, une maison avec héritage située rue d'Hurlupin à Comines. En présence du clerc et Jean MASSON demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 105 du 27/08/1731
Louis Joseph THEVELE, praticien à Comines, au nom de Bauduin THEVELE son père, moyennant la somme de 112 florins que Guillaume GOEMAN, censier à Comines agissant au nom des enfants d'Allard PARENT, a promis de lui payer avant le 20 décembre prochain pour acquérir et décharger les enfants et héritiers dudit Allard PARENT et de Marie Jeanne DELEBECQUE de toute obligation concernant l'argent prêté lors de la vente de la maison mortuaire de Thomas THEVELE son oncle, les parties considèrent comme valablement acquitté et déchargé de toute prétentions qu'ils peuvent avoir l'un pour l'autre. En présence d'Allard BETREMIEUX concierge de l'Hôtel de Ville et Etienne CLAIS M^{e} chaudronnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 106 du 27/08/1731
Etienne CLAIS fils de feu Noël, chaudronnier à Comines, déclare que moyennant la somme de 192 florins que Guillaume GOEMAN, censier audit lieu, a promis de lui payer pour le 20 décembre de cet an, lui vend l'obligation de 200 florins dont l'obligé est feu Allard PARENT par acte passé devant Pierre VANHEULE notaire le 27/12/1714, sur laquelle somme mise de fait a été exploitée le 28/12/1715. En présence d'Allard BETREMIEUX et Louis Joseph THEVELE. Sont comparus Michel CLAIS et Pierre Antoine PETITBERGHIEN époux de Marie Joseph CLAIS qui ont approuvé et agréé l'acte ci dessus.

2 E 3 / 7256 acte 107 du 31/08/1731
Antoine ROUSSEAU fils de feu Jean Baptiste et d'encore vivante Marie Françoise CAZIER, assisté de sa mère et de Marie Marguerite ROUSSEAU sa sœur demeurant à Bousbecque d'une part, Antoinette CLAIS fille de Pierre et Jeanne SERRUS, assistée de son dit père, de Pierre et Jean Baptiste CLAIS ses frères demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 108 du 31/08/1731
André DUPONT fils de feu Jacques, bourgeois de Comines ayant droit des 2/3 de la maison et héritage ci-après, Jean LAMMELIN, Jacques BEHAGHE et Rose LAMMELIN sa femme, Marie LAMMELIN veuve d'Augustin DUFLOS demeurant Comines, ledit BEHAGHE à Wervicq. Lesdits LAMMELIN frère et sœurs, enfants et héritiers de Guillaume et de Jeanne DUPONT, ayant droit ensemble l'autre 1/3 de ladite maison, ont déclaré avoir vendu à Marie Françoise et Pharaïlde Joseph D'AUTRICOURT sœurs et enfants de feu Pierre demeurant audit Comines, une maison et héritage consistante en boutique située audit lieu, confrontant de midi à la

Grande Rue, aboutant d'orient à la maison et héritage des héritiers de Pierre Nicolas PAULLE, d'occident à la rue de la Louche et de septentrion la maison de Chrysoline VANALDREWELT et l'héritage des dits PAULLE. En présence des clercs. Est aussi comparu Marie Catherine DUPONT veuve de Michel PARENT qui, après lecture, dit l'approuver et l'agréer de la part d'André DUPONT son frère.

2 E 3 / 7256 acte 109 du 11/09/1731
Ont comparus Noël ROUSSEL fils de feu Noël, censier à Bousbecque, propriétaire occupant 1458 verges de terre à labeur audit lieu tenant d'occident au sentier conduisant du cabaret de la Basse Ville à la ferme du Gros Chêne et de septentrion à un autre sentier menant de Bousbecque aux Oblaers, et Antoine DANSETTE fils de feu Jean, aussi censier audit lieu, avec ses consorts propriétaire de 14 cens de terre à labeur avec une portion de près en trois parties actuellement occupés par Jean Baptiste CLAIS, laboureur audit lieu. Lesdits ROUSSEL et DANSETTE ici présents et comparants ont convenus ensemble de l'occupation des héritages susdits par échange. En présence de Jean Baptiste CLAIS laboureur audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 110 du 11/09/1731
Charles CLAIS fils de feu Jacques demeurant à Roncq, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BLIECQ, censier à Bousbecque, 450 verges de labeur situées à Bousbecque. En présence de Noël ROUSSEL, censier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 111 du 11/09/1731
Antoine DANSETTE, censier à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques LEMAY fils d'Antoine, laboureur audit lieu, une maison érigée sur 560 verges de jardin, de plus lui sont accordées 220 verges de terre à labeur à prendre en partie dans ledit jardin et partie en une pièce de 3 cens de labeur près du moulin du Belcamps, le tout à Bousbecque. En présence de Noël ROUSSEL censier audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 112 du 11/09/1731
Jacques CARTON fils de feu Jean demeurant à Bousbecque, déclare qu'après compte et liquidation fait avec Jean Baptiste LECLERCQ, censier audit lieu, de toutes prétentions prévues et non prévenues qu'ils ont réciproquement l'un vers l'autre pour la livraison de bois et blé et pour l'arrentement du fond d'une choque de trois maisons que ledit CARTON a déclaré de bien devoir audit LECLERCQ... Accord. En présence de Joseph HAQUETTE, laboureur à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 113 du 11/09/1731
Pierre GOEMAN fils de feu Jean, bourgeois et marchand demeurant à Comines, déclare avoir vendu, créé et confié ses personnes, biens et héritages présents et futurs au profit de Pierre Joseph LEMESRE qui accepte au nom de ses frère et sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste LEMESRE, vivant échevin et fermier audit lieu, une rente héritière de 30 florins par an avec échéance au 11/09/1732 et ainsi d'an par an. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 114 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 114 du 12/09/1731
Charles Maximilien Joseph D'HAFFRENGUES, écuyer, conseiller du roi, pensionnaire des Etats de la châtellenie de Lille, subdélégué de Monseigneur BIDEE, chevalier, seigneur de la Grandville, conseiller du Roi en ses conseils, etc. présent à la signature de ce contrat, fils de feu Jacques Adrien D'HAFFRENGUES, vivant écuyer, conseiller du Roi, premier pensionnaire desdits Etats et subdélégué de Messeigneurs, intendant prédécesseur et de feu dame Marie Catherine CAMBIER, assisté de Jacques Antoine Hyppolite D'HAFFRENGUES, prêtre doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Comines, son frère, de Charles Ignace CARDON, seigneur Delemazure ayant en mariage dame Catherine Philippine D'HAFFRENGUES et de Henri Ignace HERRENG, conseiller du roi, procureur juridique de Lille, ayant en mariage Marie Thérèse D'HAFFRENGUES, ses beaux-frères demeurant à Lille, d'une part, Damoiselle Suzanne Thérèse Joseph

BECUWE d'Oosthorie, assistée Guillaume Ferdinand BECUWE, seigneur des Manoirs, de licencié es lois, greffier pensionnaire de Comines, et de dame Anne Catherine DELEPORTE, ses père et mère, de Guillaume Frédéric BECUWE de Waregem, avocat tant au Parlement de Paris qu'en celui de Flandre, de Thomas Albert BECUWE, seigneur de Lhawets ses frères, de François Louis DELEPORTE, seigneur d'Hoogwaeke, avocat directeur de la Verge de Menin, Pierre Emmanuel VANWERGHE, seigneur du Pont, bourgmestre en cette ville, ayant en mariage dame Marie Antoinette BECUWE, damoiselle Marie Anne BECUWE, Charles Joseph DE BUUS, conseiller commissaire et receveur des consignations des saisies des ville et châtellenie d'Ypres, demeurant à Ypres, ayant en mariage Suzanne Thérèse DELEPORTE, ses oncles et tantes paternels et maternels, du sieur Guillaume Ignace PARMENTIER, prêtre bénéficier de la chapelle castrale en cette ville, icelui fils du sieur feu Charles et de damoiselle Marie Madeleine BECUWE son cousin germain d'autre part et de messire Allard Albert IMBERT, écuyer, seigneur de la Basecque, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, brigadier des Armées du Roi, grand bailli des Etats de la châtellenie de Lille, amis communs de parties de tiers part. Contrat de mariage. En présence de Guillaume Jean VANDEWYNCKELE, praticien en cette ville et de Joseph BAES, domestique audit sieur BECUWE.

2 E 3 / 7256 acte 115 du 13/09/1731
Adrien DUCATTEAU fils de Charles, veuf en dernière noces d'Anne Marie DEGROU demeurant à Bousbecque, assisté dudit Charles DUCATTEAU son père et d'Adrien DUCATTEAU son fils demeurant audit lieu d'une part, Marie Catherine DANIEL fille de feu Pierre et de Marie Madeleine VAROU, assistée de Pierre et Alexandre DANIEL ses frères, laboureurs à Bousbecque sauf ledit Pierre à Linselles et de Maximilien VAROU son oncle maternel laboureur à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Ledit Adrien DU CATTEAU fils dudit futur mariant a déclaré décharger et acquitter son dit père du parchon mobiliaire tant pour lui que pour Antoine Joseph GIVERS son frère utérin, du par le trépas de leur mère au moyen de 30 florins que son père a promis de lui fournir et payer des sa première volonté. En présence de Jean DUCATTEAU frère du mariant demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 116 du 13/09/1731
Oste PRINGIER fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 480 verges de terre à labeur tenues de la Srie de la Barre à Comines, aboutant d'orient à la becque du Cooplat, de midi et occident à la terre de la Demoiselle LAIGNEL et de septentrion celle de Michelle PRINGIER. Faisant décharger par le vendeur jusqu'à la St Rémy prochain et du bail qu'en a Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, occupeur, qui a encore droit de 6 années de rendage. En présence de François LAMBIN et de Guillaume Jean VANDEWYNCKELE.

2 E 3 / 7256 acte 117 du 15/09/1731
Jacques LESAFFRE fils de feu Jean, veuf en dernière noces avec enfant de Marie Catherine TERRAIN demeurant Quesnoy, assisté de Jean Baptiste DANSETTE demeurant Frelinghien et Jean Baptiste TERRAIN ses beaux frères demeurant à Linselles d'une part, Marie Joseph LECOMTE fille de feu Isaac et de vivante Jeanne DUTHOIT, assistée de sa mère, de Lambert et de Philippe Isaac LECOMTE ses frères demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Quand au port de mariage du futur mariant celui-ci a déclaré consister en 50 florins par dessus pareil somme qui revient à Noël François LESAFFRE son fils mineur. En présence d'Hubert LECOINTRE censier à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 118 du 15/09/1731
Pierre GRUSON fils de feu Jean, cabaretier brasseur à Comines, déclare se désister de l'occupation des cabaret et terre appartenant à Demoiselle Jeanne GOBERT veuve d'Antoine DEGROU, renonçant à ses droits et actions mentionnés dans le bail que les parties ont fait le 23/07/1727 passé devant le notaire GOMMERS dans lequel est comparu Antoine Ferdinand DEGROU son fils comme procureur spécial de la Demoiselle Anne DEGROU sa tante et dans un autre bail passé entre le comparant et la Demoiselle Jeanne GOBERT le 25/09/1728. En présence d'Augustin VANDAMME et Jean Baptiste VANDELANNOTTE charpentiers à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 119 du 20/09/1731
Pierre Cornille ALLEMEESCH fils de Benoît Jacques et de feue Marie Catherine VERRAES, natif d'Eggewaerscappelle, châtellenie de Furnes, demeurant présentement à Quesnoy, assisté de François Dominique ALLEMEESCH son frère demeurant à Furnes et du sieur Jean Baptiste WEUGHE, brasseur à Quesnoy d'une part, Marie Elisabeth LEMOISNE veuve avec un enfant qu'elle a retenu de Philippe Joseph VAN HOYE, censière et cabaretière à Deûlémont, assistée de Jacques et Jacques LEMOISNE ses père et frère, de Jacques WELLEMAN époux de Marie Catherine LEMOISNE son beau-frère demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques GHESQUIERE fils de Jacques, censier à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 120 du 20/09/1731
Marie Françoise DE GRISON fille de libre condition de feu Guillaume demeurant Comines, déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Guillaume CATTEAU fils de Guillaume, laboureur à Comines, 1550 de labeur à Comines, aboutant d'orient au sentier conduisant de Comines au Beau Chesne, de midi et occident à la terre d'Adrien DELEFORTERIE, de septentrion à Pierre LOUAGE. Ledit CATTEAU a déclaré que si le marché lui demeure il dénommer pour command de la moitié Symphorien VIENNE, laboureur audit lieu. En présence de Guillaume Jean VANDEWYNCKELE et Charles MEURILLON demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 121 du 21/09/1731
Philippe COISNE fils de feu Antoine, fermier à Comines, se faisant fort de ses enfants, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Gilles BREINE fils de feu Gilles, manœuvre à Quesnoy, 25 verges de terre à labeur à prendre dans 19 cens à Comines, aboutant d'orient et septentrion au parfait de ladite pièce, de midi et occident au sentier conduisant de la Chapelle de St Marguerite au Quiquenpoix. En présence de François CARDON censier et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 122 du 22/09/1731
Jean GHEERBRANDT, bourgeois de Comines et y demeurant, déclare que pour et au nom des veuve et héritiers du sieur Dieudonné GHEERBRANDT son fils, desquels il se fait fort, moyennant 120 florins que Guillaume GOEMAN, fermier audit lieu a promis de lui payer pour l'acquit des enfants de feu Allard PARENT dans le premier du mois de décembre prochain, il lui vend une obligation de 231 florins 10 patars d'argent prêté par ledit Dieudonné GHEERBRANDT à feu Allard PARENT selon l'acte passé devant feu Pierre VANHEULE, vivant notaire à Comines,le 10/01/1716. En présence de Louis MILLEVILLE fils de feu Josse et du clerc demeurant audit Comines. Est Comparue Demoiselle Angélique BONNEL, veuve dudit Dieudonné GHEERBRANDT, qui, après lecture de l'accord, déclare l'approuver et agréer le 12/11/1731 en présence d'Allard BETREMIEUX et Alexandre DESBUISSONS demeurant Comines

2 E 3 / 7256 acte 123 du 23/09/1731
Pierre et Louis DELANNOY, fermiers demeurant à Messines, en leur nom et au nom de Charles THEVELIN bail et époux de Marie Marguerite DELANNOY demeurant Ennetières en Weppes, déclarent avoir accordé à titre de nouveau bail et louage à André VERMESCH et Pierre Joseph son fils, laboureurs à Comines, 2 bonniers de terre à labeur et jardinage en cinq pièces, sur l'une desquelles il y a une rangée d'édifices à usage de deux demeures situées à Comines. En présence de Pierre D'AUTRICOURT, maréchal et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 124 du 23/09/1731
Marie Jeanne Chrétienne PARENT et Marie Françoise PARENT, sœurs, enfants et héritières d'Allard PARENT et de Marie Jeanne DELEBECQUE demeurant à Comines, ont déclarées avoir accordé en bail et louage à Allard Philippe PARENT leur frère, censier à Comines, des 2/3 d'un lieu manoir amassé de maison parmi 4 bonniers 972 verges d'héritage dont l'autre 1/3 appartient au preneur, le tout situé à Comines. En présence de Nicolas PARENT, oncle aux comparants et Guillaume GOEMAN fermier audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 125 du 24/09/1731
Jean GRISON fils de feu Bonaventure, et Marie Jeanne DUQUESNOY sa femme, laboureurs sur les Franchises de Blaton à Wervicq, déclarent faire donation d'entre vif à Toussaint LERNOULD fils de feu Jean, marchand à Linselles, qui a accepté, à savoir : 3 cens de labeur situé à Linselles tenus de la Srie d'Inglemoustier, la moitié d'un lieu manoir, jardin et labeur situé à Wervicq tenus de la Srie de St Martin et autres parties desdites Franchises. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 126 du 24/09/1731
Philippe Joseph LAUMONIER écuyer, échevin de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Josse VANBECELAERE fils de feu Mathias, et Marie Anne LEPOUTRE sa femme, laboureurs demeurant Comines, 28 mesures d'héritage jardin, labeur, bois situés à Zandvoorde. En présence de Jean PARENT tailleur d'habits et Joseph Albert BLANCQUART demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 127 du 02/10/1731
Demoiselle Hippolyte Caroline LAIGNEL DE PLOUVIERS, fille de libre condition de feu le sieur André LAIGNEL DE PLOUVIERS et de Demoiselle Marie WERBIER demeurant à Lille, en son nom et pour Demoiselle Marie Catherine LAIGNEL DE TERBECQUE sa sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, et Jeanne DUTILLEUL sa femme, Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, François CARDON et Marie Catherine DELAHAYE sa femme, tous laboureurs demeurant Comines, 7 bonniers 8 cens de jardin prairie et labeur ayant appartenu à Jean PRINGIER situé audit Comines, sauf 7 cens ½ de pré sur Bas-Warneton. En présence de Jean MONTAIGNE fils de feu Jean laboureur à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 128 du 02/10/1731
Demoiselle Hippolyte Caroline LAIGNEL DE PLOUVIERS, fille de libre condition de feu le sieur André LAIGNEL DE PLOUVIERS et de Demoiselle Marie WERBIER demeurant à Lille, en son nom et pour Demoiselle Marie Catherine LAIGNEL DE TERBECQUE sa sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean LEHOUCQ fils de feu Venant, et Jeanne Anne DEMARCQ sa femme, demeurant Deûlémont, une maison manable parmi 4 bonniers 10 cens de jardin planté d'arbres fruitiers, bois montant et terre à labeur située à Deûlémont et partie sur Warneton. En présence de Dominique LESAFFRE et Jean Montaigne.

2 E 3 / 7256 acte 129 du 05/10/1731
Pierre HAZEBROUCK fils de feu Pierre, tisserand, et Marie Elisabeth Rose DESREUMAUX sa femme demeurant à Comines, ont déclarés devoir à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, marchand de fil audit lieu, la somme de 200 florins pour une manufacture de matelas de petite taille, rayé qu'ils ont promis de rendre au sieur BOULINE. En présence de Jean MONTAIGNE fils de feu Jean et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 130 du 05/10/1731
Pierre HAZEBROUCK fils de feu Pierre, et Marie Elisabeth Rose DESREUMAUX demeurant Comines déclarent que pour dédommager Jacques BOULINE, marchand de fil audit lieu, de la somme de 200 florins avancée et des intérêts pour une partie employée à la manufacture de matelas, promettent l'un pour l'autre de payer audit BOULINE un patar de chaque matelas qu'ils feront jusqu'à restitution entière de la somme.

2 E 3 / 7256 acte 131 du 07/10/1731
Pierre François SIX, échevin de Comines, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Josse Pierre DESOBRY fils de feu Allard, laboureur, et Marie Françoise WAGNON sa femme demeurant Comines nord, une maison et son héritage de 4 cens de terre à labeur situé à Comines. En présence de François VILAIN maçon et Allard BETREMIEUX aubergiste à l'hôtel de cette ville.

2 E 3 / 7256 acte 132 du 07/10/1731
Marguerite Jeanne DELAHOUSSE, femme de Théodore LEPERCQ demeurant à Linselles, déclare avoir ordonner que tous les biens, fiefs, maisons et héritages, or, argent et effets mobiliaire qu'elle délaissera à son trépas soit divisés entre tous ses enfants sans préférence de sexe ni d'âge, à savoir entre Christophe, Pierre et Marie Françoise MONTAIGNE, ses enfants retenus de Pierre MONTAIGNE. En présence de Jean GALLOIT laboureur à Deûlémont et Pierre DE SOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7256 acte 133 du 11/10/1731
Marc Antoine CAUCHETEUR fils de feu Jean Baptiste, boulanger à Bondues, se portant fort de Jean Baptiste CAUCHETEUR son frère, déclare avoir accordé en bail et louage à Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, 10 cens de labeur situés à Comines. En présence de Philippe François BONDUEL et d'Isaac PHILIPPE.

2 E 3 / 7256 acte 134 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 134 du 12/10/1731
Maître Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois et Maître Guillaume Frédéric BECUWE, avocat tant au Parlement de Paris qu'en celui de Flandre, demeurant en cette ville, commis à la Régie des terres de Comines, Halluin et des appartenances, ont déclaré avoir accordé à titre de prolongation de bail à Guillaume François DELEFORTRIE, fils de feu Guillaume, demeurant en cette paroisse, lequel promet tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, étables et autres édifices contenant parmi jardin 33 bonniers 3 cens d'héritage nommé la Ferme de la Dessous située en cette paroisse, pour le rendage annuel la somme de 1600 florins, se référant tant au bail passé devant le notaire soussigné le 9 décembre 1724 et à celui passé devant le notaire VANHEULLE le 31 décembre 1715 accordé par feu Guillaume LEGRAND, écuyer, secrétaire du Roi. Pierre Joseph LEMASON, fils de feu Jean Baptiste, demeurant en cette ville, se constitue caution pour ledit DELEFORTRIE son beau-frère. En présence d'Adrien François CAPRON et de Joseph BAES, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7256 acte 135 du 13/10/1731
Antoine DANSETTE fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine DELANNOY, laboureur audit lieu, 7 cens de labeur en deux parties situées à Bousbecque. En présence de Pierre DESOMER fils de feu Martin, cordonnier à Comines et Jacques CARTON demeurant à Bousbecque

2 E 3 / 7256 acte 136 du 18/10/1731
Pierre DUTHOIT fils de feu Martin, laboureur demeurant Sainte Barbe, pays de Bruges, déclare avoir vendu à Guillaume SEGARD fils de feu Pierre, censier à Comines, le quart de 301 quartron de terre à labeur pris dans 13 cens à l'encontre dudit acheteur, situés à Comines tenu de la Srie de Keignarde, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi et septentrion la terre de Jean GHEERBRANDT et d'occident au sentier conduisant de Comines au Beauchêne. En présence de Philippe François BONDUEL, cabaretier audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 137 du 18/10/1731
Marie Françoise COISNE, veuve de Pierre JACQUES demeurant au Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, désirant nourrir en paix, union et concorde entre ses trois enfants, ordonne que tous les fiefs, maisons, héritages, meubles et effets qu'elle délaissera à son trépas seront partagés également entre ses dits enfants. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 138 du 21/10/1731
Pierre WELLEMAN fils et héritier d'Emmanuel, portefaix à Comines, déclare que moyennant 24 florins qu'Antoine CARPENTIER, bourgeois de cette ville, a promis de lui payer avant le 22 novembre prochain, il lui vend, cède et transporte tous ses droits, noms, raisons et actions qu'il a ou peut avoir dans les deux parts d'une lettre de rente portant 1400 livres parisis de capital. En présence de François CARPENTIER fils de feu Georges et de Pierre CARPENTIER fils de feu Etienne, tous deux portefaix. Le 23 novembre ledit WELLEMAN déclare avoir reçu dudit CARPENTIER les 24 florins pour les causes mentionnées. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 139 du 28/10/1731
Godefroid MONTAIGNE fils de feu Frans (François) demeurant Comines, déclare que moyennant 105 florins qu'Antoine Hubert LECLERCQ a promis de lui payer dans les quinze jours, le déclare command de l'achat d'une maison et son héritage situés audit lieu dans la rue de Wesstraete dite rue de Lille, aboutant d'orient les héritages des héritiers de Thomas THEVELE, de midi à la maison et héritage de Jean Baptiste LEMESRE et de septentrion à celle de Jean Philippe MOLCRETTE, que le premier comparant a acheté au sieur Mathieu DORE vivant vivandier au régiment de Brandelet suisse par acte passé devant le notaire DUHAYON le 17 octobre 1724, les droits seigneuriaux et accessoires demeureront à la charge dudit LECLERCQ. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 140 du 30/10/1731
Pierre LEBLAN fils de Jean et de Jeanne LEDUC demeurant à Comines, assisté de ses père et mère, de Jean Jacques et Marie Joseph LEBLAN ses frère et sœur d'une part, Jeanne Louise FOURNIER fille d'Isaac et de feue Angélique DESREUMAUX, assistée de son père, de François Isaac et Marie Angélique FOURNIER frère et sœur demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 141 du 02/11/1731
Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, bourgeois de Comines, pour et au nom de Demoiselle Jeanne GOBERT, veuve d'Antoine DEGROU, sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre VIENNE, cordonnier et Elisabeth HALLOT sa femme demeurant à Bousbecque, 100 verges de terre à labeur à Bousbecque, aboutant d'orient à la maison et fond de Martine DODMOREL et consorts, de midi au chemin menant de la Place dudit lieu à Menin, d'occident au fond du cabaret du Cygne et de septentrion partie à la terre de la Pauvreté et des héritiers de Marie et Catherine PARET. En présence de Paul PASTOR chirurgien et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 142 du 02/11/1731
Marie Françoise DE GRISON fille de libre condition de feu Guillaume demeurant Comines, déclare avoir reçu de Guillaume CATTEAU et Symphorien VIENNE demeurant audit lieu, la somme de 1954 florins 4 patars pour la vente de 1550 verges de labeur que la comparante a fait passer devant moi notaire le 20 septembre dernier et dont ils ont été adhérités aujourd'hui. En présence de Martin GADENNE demeurant Marcq en Baroeul et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 143 du 04/11/1731
Jean Etienne, Jean Arnould, Jean François, Jeanne Marguerite et Marie Anne Thérèse SIX, Gilles François SIGIER et Marie Barbe SIX sa femme, lesdits SIX enfants et héritiers de Marguerite VERMESSE leur mère, enfants d'Arnould SIX demeurant à Quesnoy, déclarent avoir reçu 400 florins d'André VERMESSE, censier à Comines, donnant pleine et absolue quittance pour lui avoir vendu cédé et transporte 7 cens d'héritage plantés en bois montants fruitiers situés audit lieu, faisant partie de la cense dudit VERMESSE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 144 du 04/11/1731
Pierre DESPREZ fils de feu Michel demeurant Deûlémont, déclare que pour faire payement à Jean François DESPREZ son frère demeurant à Comines, d'une somme de deniers à lui avancés pour ses besoins, ledit Jean François son frère pourra, sa vie durant, avoir 1/7° de 15 cens d'héritage lui appartenant sans qu'il soit obligé en aucun rendage. En présence de Pierre Joseph VERMESSE et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 145 du 04/11/1731
Jacques HAZEBROUCK (rayé fils de Jacques) demeurant Comines, en considération de ce que Georges HAZEBROUCK son fils a renoncé à la donation des meubles que sa mère lui avait faite par acte passé devant moi le 25 juin dernier, il veut et ordonne que pour l'indemniser lui soit donné des biens qu'il délaissera à son trépas, savoir les quelques verges d'héritage qu'il tient des héritiers de Jean Baptiste GHESQUIERE, le résidu des biens qu'il délaissera sera partagé également entre tous se enfants. En présence de Philippe LEMAY et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 146 du 04/11/1731
Jean Baptiste (signe GOUWY) et Pierre François GOUIER, Jean WIBAUT et Marie Jeanne GOUIER, sa femme demeurant à Comines, lesdits GOUIER frères et sœur,enfants de feu Pierre GOUIER et de Françoise DESPREZ en leur nom et se portant forts de Marie Françoise GOUIER leur sœur, ont déclarés avoir reçu de Jean François DESPREZ, leur oncle demeurant à Comines, la somme de 200 florins pour avoir vendu audit DESPREZ tous leurs droits, noms, raisons et actions que les premiers comparants ont et peuvent avoir dans la succession délaissée par Michel DESPREZ et Françoise PARENT leur père et mère-grand maternels. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 147 du 04/11/1731
Jean Etienne, Jean Arnould, Jean François, Jeanne Marguerite et Marie Anne Thérèse SIX, Gilles François SIGIER et Marie Barbe SIX sa femme, lesdits SIX enfants d'Arnould et héritiers de Marguerite VERMESSE leur mère, tous laboureurs à Quesnoy, déclarent avoir vendu à André VERMESSE fils de feu Jacques, censier à Comines 7 cens de jardin et labeur situés à Comines tenus de la Srie du Doulieu, à prendre en plusieurs parties dans une masse composant la cense occupée par l'acheteur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 148 du 05/11/1731
Jean Baptiste BREL fils d'Hubert, veuf en dernières noces avec deux enfants de Marie Catherine DAEL, assisté d'Hubert BREL son frère d'une part, Marie Françoise NORY fille de feu Jean et d'Anne CARTON, assistée de Jean NORY son frère d'autre part demeurant tous à Bousbecque. Contrat de mariage. En présence de Jean Charles THEYS sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 149 du 06/11/1731
Est comparu Messire Pierre François Guillain LE VAILLANT, baron de Bousbecque, seigneur de Waudripont ici présent en son château audit Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Claude Romain CLAIS, bourgmestre et fermier audit château, et Thérèse Ursule VANDERMEERSCH sa femme, tous les lieux manoir et édifices du château dudit Bousbecque contenant 38 bonniers de jardins, prairies et terre à labeur. En présence du sieur Pierre CLAIS greffier de la ville de Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 150 du 08/11/1731
Jean Baptiste LE GRAND fils de feu Cornille et de Marie Madeleine PIETIN, assisté d'Antoine et Jacques LEGRAND ses frères, laboureurs à Comines nord d'une part, Nicole Joseph BAILLEUL fille d'Hugues et de Nicole Joseph BELPAIRE, assistée de ses père et mère, d'Hugues et Jean Baptiste BAILLEUL ses frères demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François BELPAIRE beau-frère du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 151 du 11/11/1731
Antoine BECQUART fils de feu Josse, demeurant Wijtschate, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUX fils de feu Jean, laboureur à Comines, 2 cens 1/2 de prairie de Lys à Comines. En présence de Théodore LAMBIN sergent de Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 152 du 11/11/1731
Pierre LAGACHE et Marie Thérèse WILLEMET (WILLEMAY) sa femme, Gilles PROUVOST et Marie Elisabeth WILLEMET (WILLEMAY) sa femme, Jean FLAMENT père et tuteur des enfants retenus de Marie Marguerite WILLEMET (WILLEMAY), et Jacques KEUSE père et tuteur de Marie Anne Joseph KEUSE qu'il a retenu de Marie Catherine WILLEMET (WILLEMAY), lesdites WILLEMET (WILLEMAY) sœurs, enfants de Jean WILLEMET (WILLEMAY) et héritiers de Marguerite DESPREZ leur mère, demeurant tous à Comines, ayant en commun 404 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient et septentrion aux héritages des demoiselles LAIGNEL, de midi à la terre des héritiers de Georges DELEBECQUE et d'occident au chemin conduisant de Comines vers le cabaret du Longchamps, à eux échus par le trépas de ladite DESPREZ, désirant sortir de la communion, ils ont déclarés en avoir fait partage amiable. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 153 du 15/11/1731
Philippe COISNE, bourgeois et fermier à Comines, demande par requête au siège de la Gouvernance de Lille à être restitué des enfants et héritiers d'Allard PARENT et Marie Jeanne DELEBECQUE, ses neveux et nièces maternels demeurant à Comines, de la somme de 318 livres et 2 sols parisis pour livraison de forte bière et autres raisons reprises par ladite requête du 13 juin dernier et du 7 septembre de cet an, suivie d'une condamnation du 26 octobre d'une part, Guillaume GOEMAN, fermier audit lieu et procureur receveur spécial d'Allard Philippe, Chrétienne et François PARENT, enfants desdits Allard et Marie Jeanne DELEBECQUE d'autre part. Les comparants ont déclaré s'être accordés et transiger : moyennant le versement de 150 livres parisis qu'ils ont promis de payer avant le 21 décembre prochain ledit COISNE à déclaré acquitter les enfants dudit PARENT de la somme mentionnée, bien entendu que toutes sommes qu'ils peuvent avoir donné à compte seront reprises au livre manuel du feu Allard PARENT en date du 26/02/1711. En présence de Jean GHEERBRANDT bourgeois et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 154 du 18/11/1731
Michel DESCAMPS fils de feu Pierre, et Marie Anne Monique DILLIES sa femme demeurant à Comines, déclarent et ordonnent que tous les biens fiefs, maisons et héritages qu'ils délaisseront à leur trépas soient partages et divisés entre tous leurs enfants sans préférence de sexe ou d'âge. En présence de Pierre LECLERCQ collecteur et Jacques HAZEBROUCK tous de Comines. De plus l'enfant illégitime que les comparants ont procréé avant leur conjonction aura cette part de droit desdits biens.

2 E 3 / 7256 acte 155 du 20/11/1731
Demoiselle Jeanne GOBERT, veuve du sieur Antoine DEGROU demeurant à Comines, déclare accorder en bail et louage à Josse VANDE KENOCQUE et Marie Thérèse DUTHOIT sa femme demeurant Halluin, une maison à usage de cabaret nommé Malplaquet, compris 6 cens de jardin et labeur situés à Halluin. En présence de Paul PASTOR chirurgien et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 156 du 20/11/1731
Jean Liévin DUFLOS fils de feu Jean Baptiste demeurant Comines, déclare avoir vendu à Marie Anne DUFLOS, veuve de Thomas LEMAHIEU demeurant audit lieu, le quart de toute une maison avec son héritage située à Comines dont les autres 3/4 appartiennent à l'acheteresse, aboutant à la maison de Jean DEHEM, de midi au jardin de Madame de MASSIETTE, d'occident la maison et héritage des sœurs Grises et de septentrion à la Grande Rue. En présence de Jacques François DUFLOS et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 157 du 22/11/1731
Pierre François LESAFFRE fils de François et de Marie Anne DELEFORTERIE, assisté de Robert François, Philippe Charles et Pierre Antoine LESAFFRE ses oncles d'une part, Marie Françoise GHESQUIERE fille de feu Jacques Adrien et de Marie Françoise VERMESSE, assistée de Louis François GHESQUIERE son frère, Jean Baptiste GHESQUIERE son oncle paternel et du sieur Pierre LESAFFRE son grand-oncle maternel, tous deux ses tuteurs d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Michel BONDUEL ayant en mariage Marie Antoinette LESAFFRE, oncle allié au futur mariant, et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 158 du 29/11/1731
Pierre Louis LECOMTE fils de feu Olivier, charpentier demeurant Comines, a déclaré qu'au cas où il devrait survivre à Jeanne DEZ qui **a fait construire un crucifix en forme de calvaire sur le chemin qui conduit du moulin de Mascage vers l'issue de l'Hôpital**, il s'engage à entretenir ledit calvaire et accessoires avec les ornements que ladite DEZ délaissera à son trépas les jours de la fête Dieu. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 159 du 30/11/1731
Albert Joseph BLANCQUART fils de feu Albert, bourgeois de Comines et Jeanne Thérèse CAILLEZ sa femme, ont déclaré avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Gilles PHLIPO fils de feu Gilles, marchand demeurant audit lieu une maison sur 1 cens d'héritage située à Comines, aboutant d'orient la rue du Fort, de midi à la maison et héritage de la veuve Jean PARENT et celle du sieur LAUMOSNIER, d'occident et septentrion à la Morte Lys. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 160 du 03/12/1731
Jean Jacques BRASME et Marie Angélique PERSONNE sa femme, fille et héritière de Michel PERSONNE demeurant Zandvoorde, déclarent avoir vendu à Jean GALLOIT fils de feu Blaise, laboureur à Deûlémont, pour lui et Elisabeth GALLOIT sa sœur, le 1/5° de 5 cens d'héritage en deux parties situé à Deûlémont tenu de la Srie de Wartembecque en deux pièces : la première de 3 cens aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste FIN, de midi à celle de Symphorien COISNE, d'occident celle des héritiers de Marie PERSONNE et de septentrion celui du sieur de la Hamayde, la deuxième partie contenant 2 cens aboutant d'orient la terre

dudit sieur de la Hamayde, de midi celle de Louis LESAFFRE, d'occident celle desdits COISNE, de septentrion à la terre de l'acheteur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 161 du 06/12/1731
Pierre ALLEMESCH et Marie Elisabeth LEMOISNE sa femme, cabaretiers à Deûlémont, déclarent se désister au profit d'Isaac DUTHILLEUL, échevin et fermier de Comines, de l'occupation d'une maison manable composant le cabaret dit Hors de le Voye contenant 2 bonniers d'héritage situé à Deûlémont pour lui continuer jusqu'au parfait bail que Joseph VANHOYE et ladite LEMOISNE ont dudit DUTHILLEUL et ses cohéritiers, à charge par ledit acceptant de reprendre par priserie labeurs, semences, meubles de ménage, outils et ustensiles d'agriculture, blé, paille, fourrage, bois et autres. Le surplus de ladite priserie sera payé à Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, comme ayant épousé Marie Marguerite DILLIES auparavant veuve d'Antoine LEPOUTRE pour délivrance de bière fait par ledit LEWILLE et son prédécesseur. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 162 du 08/12/1731
Louis François GHESQUIERE, Pierre François LESAFFRE époux de Marie Françoise GHESQUIERE, Jean Baptiste GHESQUIERE tuteur de Marie Rose GHESQUIERE demeurant tous à Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur à Comines, 4 cens 1/2 de labeur situés audit lieu, tenus des Franchises de Linselles. En présence de Guillaume LEMAY laboureur et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 163 du 16/12/1731
Demoiselle Marie Anne BECUWE demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François Joseph ROMMELAER fils de feu Chrétien, blanchisseur audit lieu, une maison avec 5 cens d'héritage à usage de blanchisserie de toiles. En présence de Mathieu SEYS tailleur d'habits et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 164 du 16/12/1731
Marie Madeleine DHALLUIN fille de feu Thomas, veuve d'Hugues CATTEAU demeurant à Wervicq, se portant forte de Marie Jeanne DHALLUIN sa sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre DESCAMPS fils de feu Denis, laboureur à Comines, 616 verges de labeur audit Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 165 du 23/12/1731
Pierre Antoine PETITBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre CORNIL fils de feu Jacques, rubanier demeurant à Comines, toute une maison consistante en boutique située à Comines dans la Grande Rue. En présence de Pierre HOVELACQUE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7256 acte 166 du 28/12/1731
Ambroise GHESQUIERE, échevin et fermier à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Georges WARLOP fils de feu Guillaume demeurant à Comines, 4 cens de terre à labeur situés à Comines. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 167 du 28/12/1731
Le sieur Louis Ignace LAILLIER demeurant à Lille déclare avoir vendu à Jean DESPATURE fils de Jean, censier à Comines nord, les bois montants croissants sur un lieu manoir occupé par l'acheteur à savoir : un peuplier et trois bois blancs trois ormes etc. que ledit acheteur doit abattre et émincés le mois de mai prochain. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 168 du 29/12/1731
Jean Baptiste SEYNAVE fils de feu Charles, tisserand à Lauwe, assisté de Noël LIETAER et du sieur Jean Baptiste LIETAERT ses oncles maternel demeurant Lauwe d'une part, Anne Jeanne DODMOREL fille de Jean Baptiste et feu Jeanne DERVEAUX, assistée de son père, cabaretier à Bousbecque, d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste SMECKERE fils de feu Jean demeurant audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 169 du 29/12/1731
Joseph DERON fils de feu Jean, laboureur à Comines nord, assisté de Gérard DERON son frère, laboureur audit lieu et de Pierre André DECAT son frère allié demeurant à Wervicq d'une part, Marie Joseph MONTAIGNE fille de feu Thomas et vivante Marie Françoise LUTUN, assistée de sa mère, de Thomas, Jean François et Ambroise MONTAIGNE ses frères, de Jean Baptiste LELEU époux de Marie Catherine MONTAIGNE, son beau-frère, d'Ambroise GHESQUIERE son oncle maternel, tous censiers à Bas-Warneton sauf ledit Jean François MONTAIGNE marchand à Marquette d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste LUTUN fils de Jean demeurant Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 170 du 29/12/1731
Quentin Chrysole VERVISCH fils de feu Marc Antoine et vivante Jeanne DERVEAUX, charpentier à Comines, assisté de François BRISSOU son parâtre, de sadite mère, de Robert VERVISCH son oncle paternel et de Louis CASSEMAQUE son oncle maternel demeurant audit Comines d'une part, Marie Elisabeth VERMESSE fille d'André et Marie Jeanne PLANCQUE, assistée de ses père et mère, Jean Baptiste, André, Jean François et Pierre Joseph VERMESSE ses frères et du sieur Pierre LESAFFRE son oncle maternel demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7256 acte 171 du 30/12/1731
Ignace Dominique GHESQUIERE, Etienne VERMESSE, Nabor LESAFFRE et Frédéric BOUCQUILLON tous de Comines, en qualité de pauvrisseurs de la Table des Pauvres dudit lieu, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur Albert DUPONT fils de feu Jacques, manufacturier audit Comines, une maison confrontant de nord à la Grande Rue et tenant de deux sens à la maison d'Antoine CARPENTIER, le tout a été occupé par Jean François DUPONT son frère. En présence de Jean Baptiste LECOMTE cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7256 acte 172 du 05/02/1731
Antoine THEVELIN, fermier à Comines, Philippe DILLIES, échevin de Bas-Warneton et Philippe BECQUART, fermier à Croix, ont mis en vente les bois montants ci-après déclarés croissants sur un lieu manoir occupé par Jacques THEVELIN censier à Comines.

2 E 3 / 7257

2 E 3 / 7257 acte 1 du 05/01/1732
Demoiselle Bartholomine DECLERCQ, veuve de Nicolas DEHAZE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Vincent LEMAHIEU, cabaretier audit lieu, une maison compris son héritage à usage de cabaret appelé le Damier confrontant de septentrion la Grande Place dudit lieu, à la réserve de la cave ayant une entré par le marché et du premier grenier au dessus des chambres du grand bâtiment qui ne feront pas partie du bail et qui resteront à la disposition de ladite Demoiselle comme aussi le passage pour monter et descendre audit grenier et cave. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 2 du 07/01/1732
Jean Baptiste, Frédéric et Marie Catherine MARTIN frères et sœur suffisamment âgés, enfants et héritiers de Charles MARTIN et de Marie Michelle DUTHOIT demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Adrien DU CASTEL fils de feu Adrien, laboureur à Comines, 161 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient l'héritage des héritiers de Jacques SIX, de midi celui de Marie CATTEAU, d'occident la terre de Jean DELECAMBRE et de septentrion à celle de Guillaume François DELEFORTERIE. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE et Maximilien BOUSSEMART censiers à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 3 du 07/01/1732
Jean GHEERBRANDT, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François DUMORTIER fils de feu Jacques, laboureur à Comines nord, une maison manable parmi 3 bonniers 10 cens de jardin près et terre à labeur audit Comines et Houthem. En présence d'Allard BETREUMIEUX aubergiste et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 4 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 4 du 08/01/1732
Louis François GHESQUIERE, Pierre François LESAFFRE et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme, ses neveux et nièces de l'intervention du sieur Pierre LESAFFRE, grand-oncle desdits auditeurs. Compte et renseigne que fait et rend pour son acquis et décharge Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier à Comines, de tout ce qu'il a reçu et payé pour les enfants et héritiers de Jacques Adrien GHESQUIERE son frère terminé en la paroisse de Wervicq, savoir : ledit GHESQUIERE a reçu pour lesdits mineurs 1541 livres trouvées à la maison mortuaire de leur père grand passé devant le notaire LAMBIN en date du 7 janvier 1730, reçu de Pierre André VANDELANNOITTE et de Jeanne Thérèse VANDENBERGHE sa femme, icelle auparavant veuve dudit feu Jacques Adrien GHESQUIERE, la somme de 3300 livres passé à Wervicq devant le notaire Maître COL en date du 28 janvier 1721, reçu 80 livres de Guillaume LEMAY pour rendage des terres, reçu 52 livres d'Adrien DELEBECQUE, reçu 192 livres de Jean GHETEM pour rendage du lieu manoir, reçu 60 livres de Adrien LECOCQ pour rendage des terres, reçu 72 livres de Pierre ALLEMEESCH, cabaretier aux hoirs DELEVOYE, reçu 30 livres de Allard LEPOUTRE, censier à Comines, pour rendage des terres, a payé 28 livres argent d'Ypres à sœur Cécile Françoise BOUCHE, religieuse au couvent des Sœurs Grises à Wervicq pour 7 mois d'école d'Elisabeth GHESQUIERE, a payé 30 livres à Guillaume François PAREZ, boulanger à Wervicq, pour du pain livré à ladite GHESQUIERE, a payé 27 livres à Jean Philippe CLARISSE pour des souliers livrés auxdits GHESQUIERE, a payé 148 livres à Marie Françoise DECLERCQ pour livraison d'étoffes, a payé 19 livres à Louis PAULLE pour délivrance de souliers faite auxdits enfants, a payé 37 livres à la veuve d'Hyppolite GHESQUIERE à Wervicq pour délivrance d'étoffes faite à ladite Elisabeth GHESQUIERE lors novice au Couvent des Sœurs Grises, a payé 224 livres 14 sols pour Louis GHESQUIERE, a payé 507 livres 6 sols à Marie Françoise GHESQUIERE, a payé 12 livres 4 sols à François BONDUEL, cabaretier Aux Trois Rois. En présence de Ambroise VILLERS, maréchal et de François DEBAL, demeurant audit lieu, qui ont déclaré qu'après compte fait de 230 livres que ledit sieur LESAFFRE a reçu des successions survenues par les trépas de Marie Jeanne VERMESSE en son vivant veuve de Noël BONTE et de Martin DEREUMAUX, leur tante et cousin et de l'achat d'une portion d'héritage provenant de Jacques VERMESSE qu'il a fait à leur profit…

2 E 3 / 7257 acte 5 du 12/01/1732
Louis Joseph DERVEAUX fils de feu Pierre demeurant Comines, assisté de Maillard DERVEAUX son frère et Pierre François VILLERS son frère allié, laboureurs audit lieu d'une part, Marie Antoinette VION fille de feu Arnould et de vivante Marie Jeanne VIENNE, assistée de sa mère, censière à Comines, d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Nabor LESAFFRE, oncle maternel de la future mariante, brasseur et François BERSOU charpentier, cousin du futur mariant.

2 E 3 / 7257 acte 6 du 19/01/1732
Marie Jeanne COUROUBLE veuve de Jean CATRY, censière à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Pétronille MINE veuve de Jean SERRUS demeurant à Wervicq, une maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 36 cens de jardin planté d'arbres fruitiers, bois montants et terre à labeur situés à Wervicq terre de France. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc

2 E 3 / 7257 acte 7 du 19/01/1732
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœur Marie Joseph HEUSE, Sœur Marie Victoire DELESCLUSE et Sœur Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses discrètes de l'Hôpital Notre-Dame à Comines, ont accordé en bail et louage à Pierre LAROYERE fils de feu Jean, et Marie Anne ENGHELRANS sa femme, blanchisseur à Comines, une maison à usage de blanchisserie avec 26 cens de pâturages situés audit lieu, tenant d'orient la rue menant du Fort à Ypres et d'occident aux héritages de Monseigneur le Duc d'Orléans. En présence de Jacques François TERSEN, domestique audit hôpital et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 8 du 21/01/1732
Allard Philippe et Marie Chrétienne PARENT demeurant à Comines, se portants forts de Marie Françoise PARENT, frère et sœurs, héritiers d'Allard et de Marie Jeanne DELEBECQUE, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Madeleine MONTAIGNE, veuve de Philippe PARET, labourière à Comines, une maison parmi 2 bonniers 5 cens de jardin planté et labeur à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 9 du 29/01/1732
Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare que pour faire solution et payement par Nicolas Michel GHESQUIERE, aussi marchand à Comines, de la somme de34 livres de gros, lui vend les bagues d'or d'argent et meubles, deux autres petites croix d'or etc. pour que ledit GHESQUIERE puisse en jouir dès aujourd'hui. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE échevin et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 10 du 31/01/1731
Jean Baptiste DAEL fils de François, assisté de son père d'une part, Jeanne Louise STELANDRE fille de feu Pierre et de vivante Marie Thérèse LAGACHE, assistée de sa mère et de Pierre LESAFFRE son oncle maternel demeurant tous à Bousbecque, sauf Pierre LESAFFRE censier à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des sieurs Claude Romain CLAIS et Simon DANSETTE bourgmestre et échevin audit Bousbecque.

2 E 3 / 7257 acte 11 du 01/02/1732
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœur Marie Joseph HEUSE, Sœur Marie Victoire DELECLUSE et sœur Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses et discrètes de l'Hôpital de Notre-Dame à Comines, ont déclarées avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils de Louis Albert, censier à Comines, et Marie Anne Joseph CATTEAU sa femme, 3 bonniers 12 cens d'héritage situés à Comines, tenus des Franchises de Blaton et Linselles, sauf 12 cens de la baronnie du lieu.

2 E 3 / 7257 acte 12 du 03/02/1732
Jean HERBAUT fils de feu Jean demeurant à Comines, étant au lit malade mais sain d'esprit et vif d'entendement, révoque par ces présents tout autres testaments qu'il peut avoir fait, souhaite que son corps soit inhumé dans le cimetière dudit Comines, quant aux biens meubles, marchandises et effets mobiliaires qu'il délaissera à son trépas, ils appartiendront à François HERBAUT son frère, à charge des frais de funérailles. En présence de Philippe LOUAGE censier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 13 du 03/02/1732
Jean HERBAUT fils de feu Jean demeurant à Comines, a déclaré avoir fait donation d'entre vifs à François HERBAUT son frère, du tiers de 2 cens 3 quartrons d'héritage à Comines et d'un cent de terre situé à Quesnoy, le tout à prendre à l'encontre de ses frères et sœurs. En présence de Philippe LOUAGE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 14 du 04/02/1732
Le sieur Paul BALLOT, bailli de Neuve Eglise, châtellenie de Bailleul, d'une part, Demoiselle Marie Françoise Joseph LAUMONIER fille de Philippe Joseph écuyer et échevin de Comines d'autre part. Contrat de mariage. Le premier comparant a déclaré ce qui lui revient suivant l'état du partage qu'il a fait à la maison mortuaire de Demoiselle Marie Dorothée DE VRIERE sa feue épouse le 30/01/1732 par les arpenteurs LA HAYE et DE CONNINCK. Le sieur LAUMONIER, père de ladite Demoiselle future mariante, a promis de lui donner une petite ferme, contenant 3 bonniers 6 cens située à Comines, nord occupée par Michel DELEMOTTE. En présence de M^{e} Pierre Joseph DE VRIERE chapelain audit Neuve Eglise et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 15 du 05/02/1732
Marie Angélique BONNEL, veuve de Dieudonné GHEERBRANDT demeurant à Comines, en son nom et se portant fort de l'enfant mineur qu'elle a retenu de son feu mari, Jean François DEGROU grand-oncle et tuteur maternel commis au biens avec l'enfant, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Susanne LECLERCQ veuve de Jean REUMAUX, cabaretière à Comines nord, 7 parts de 18 d'un lieu manoir amassé en maison parmi 515 verges d'héritage, composant le cabaret du Godthuyse à Comines nord, Srie de Schoonvelde, occupé par Jean Chrysole TERRIER, aboutant d'orient la terre de la veuve du sieur DHAZE, de midi au sentier compris la moitié conduisant de cette ville à Wervicq, d'occident et septentrion au grand chemin dudit Comines à Wervicq. En présence de Martin François DELEVA procureur à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 16 du 06/02/1732
Jean Baptiste LEURIDANT fils de Philippe et de feue Marie Catherine MAHIEU, assisté de son père, bourgmestre et fermier à Houthem, de Philippe et Pierre LEURIDANT ses frères demeurant le premier à Wijtschate, le second audit Houthem d'une part, Marie Anne Joseph BONDUEL fille de Philippe et Marie Catherine LEHOUCQ, assistée de ses parents, de Philippe François Louis et Jean Baptiste BONDUEL ses frères demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Louis PRUS, beau-frère au futur mariant demeurant à Wijtschate et Jean Baptiste GHESQUIERE échevin et fermier audit Comines.

2 E 3 / 7257 acte 17 du 06/02/1732
Nicolas Joseph, Marie Marguerite et Marie Anne Joseph BARGE frère et sœurs suffisamment âgés, enfants de feu Louis BARGE, neveux et nièces et héritiers de M^{e} Antoine BARGE, vivant pasteur de Deûlémont, demeurant tous à Lille, ont déclaré avoir vendu à Pierre François ROUZE fils de feu Philippe, échevin et fermier à Deûlémont, le quart de tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 9 bonniers de jardin planté, pâture, prairies en partie à usage de briqueterie et terre à labeur en plusieurs pièces, à prendre à l'encontre d'Etienne BARGE leur oncle, situé à Deûlémont châtellenie d'Ypres, tenus des Dames abbesse et religieuses de Messines sauf 75 verges tenus de la Srie de l'Eparse, le 1/4 du lieu manoir aboutant de levant au chemin de Deûlémont à Quesnoy, de midi à cette ferme, de couchant la rivière de le Deûle et de septentrion l'héritage de Madame de Messines, le 1/4 de 20 cens de pâture, aboutant de levant à l'héritage de Guillaume

DELEVOYE et Clément DUHAYON, de septentrion à la partie suivante et à l'héritage de l'acheteur, d'occident à ladite rivière à la maison et héritage du sieur POUPAERT.

2 E 3 / 7257 acte 18 du 08/02/1732
Jacques KEINSE fils de feu Bertrand, veuf en dernière noces avec enfant de Catherine WILLEMET (WILLEMAY), charpentier à Comines, tuteur de Marie Anne Joseph KEUSSE sa fille retenue de ladite WILLEMET (WILLEMAY), déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Isaac BONDUEL fils de Philippe, 54 verges et 1/3 situées audit lieu, aboutant d'orient l'héritage de Pierre POISSONNIER et Ferdinand REAMON, de midi la terre des demoiselles LAIGNEL conduisant du petit chemin dit Molle Graete vers le chemin de Comines au Longchamp etc. En présence de Ferdinand RAMON laboureur audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 19 du 08/02/1732
Pierre Antoine LAGACHE et Marie Thérèse WILLEMET (WILLEMAY) sa femme, Gilles PREVOST et Marie Elisabeth WILLEMET (WILLEMAY) sa femme, Jean FLAMENT père et tuteur des enfants retenus de Marie Marguerite WILLEMET (WILLEMAY), et Jacques KEUSSE aussi père et tuteur d'un enfant retenu de Catherine WILLEMET (WILLEMAY), demeurant Comines, lesdites WILLEMET (WILLEMAY) enfants et héritières de Jean WILLEMET (WILLEMAY) et de Marie Madeleine DESPRETZ, déclarent qu'après le trépas de leur père et mère, leurs sont échus 2 cens et 17 verges de jardin et maison manable situés à Comines, lesquels désirant sortir de communion, ont déclarés avoir fait partage à l'amiable. En présence de M^{e} Robert Louis DEVAINCENE chirurgien et du clerc. Le 22 /03/1732 Isaac BONDUEL règle la somme de 150 florins au dit Jacques KEUSSE. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 20 du 11/02/1732
Philippe et Jacques LEPLAT frères, enfants et héritiers de Martin demeurant à Comines, se portant forts de Martin et Marie Antoinette LEPLAT leur frère et sœur, ayant aussi le consentement du sieur Michel Joseph VIENNE, font construire un pignon de briques au bout de leur maison confrontant d'orient la rue d'Hurlupin, avec allongement sur 2 pieds pris sur l'héritage du sieur VIENNE. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7257 acte 21 du 12/02/1732
Jean François BILLET et Marie Jeanne PARE sa femme, Jean Pierre LEMAY et Marie Joseph PARE sa femme, lesdites PARE sœurs, enfants et héritières d'Arnould PARE, Jean Baptiste BILLET et Marie Catherine PARE sa femme, fille et héritière de Louis PARE, Jean Baptiste DAEL fils de François, se portant fort de Pierre François DAEL joint à lui, Pierre SAINT VENANT et Marguerite DELESALLE sa femme, auparavant veuve de Louis PARE, ayant droit une portion d'héritage acquis dudit Pierre François DAEL, lesdits DAEL frères, enfants et héritiers de Jeanne PARE leur mère, Pierre CASTELAIN et Marie Catherine DAEL sa femme, fille de feu Jacques DAEL et héritière de Martine PARE sa mère, Pierre DELESALLE fils de Pierre et héritier de Marie Barbe PARE sa mère, Martin, Marie Jeanne, Marie Françoise, Marie Anne Joseph et Marie Elisabeth PARE, Jean François DELEBECQUE et Marie Catherine PARE sa femme, Pierre Georges THERY et Marie Antoinette PARE sa femme, lesdits PARE enfants et héritiers d'Antoine PARE, se portant forts de Pierre Antoine PARE leur frère en bas âge, lesquels comparants demeurant tous à Bousbecque sauf lesdits SAINT VENANT et sa femme demeurant Halluin et les enfants d'Antoine PARE à Quesnoy. Lesdits femmes déclarent que par le trépas de leur père et mère comme aussi de Catherine Françoise et Marie PARE leurs tantes respectives, leur sont échus plusieurs lieu manoir, maisons et héritages situés à Bousbecque dans différentes Srie et par le trépas de Mathelin PARE et Jossine LELEU leurs père et mère-grand, Désirants sortir de communion pour éviter toutes difficultés, ont fait mesurage et estimation des dits héritage par expert et reconnurent avoir fait partage et division à l'amiable comme suit. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier et laboureur à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 22 du 14/02/1732
Charles SIX fils de feu Ambroise, veuf sans enfant, censier à Comines nord, assisté de Jean SIX son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Thérèse GHESQUIERE fille d'Ambroise et d'Antoinette LUTUN, assistée de son père, censier à Bas-Warneton châtellenie de Lille, d'Ambroise et Gérard GHESQUIERE ses frères demeurant audit lieu, de Guillaume GHESQUIERE, marchand à Frelinghien et Thomas LUTUN, censier à Warneton ses oncles paternel et maternel d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 23 du 14/02/1732
Martin WICQUART fils de feu Martin, laboureur, et Marie DESREUMAUX sa femme demeurant à Wervicq, déclarent avoir vendu à Michel François BONNEL fils de feu François, censier à Deûlémont, la sixième part de 703 quartrons d'héritage située à Comines, en partie à l'encontre dudit acheteur, la totalité aboutant d'orient et midi aux terres du sieur ARONIO à cause de sa femme, d'occident à celle des demoiselles CARLIER, de septentrion à l'héritage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 24 du 16/02/1732
Le sieur Guillaume GHESQUIERE fils du feu sieur Nicolas et d'encore vivante Demoiselle Monique VIENNE, assisté de sa mère de demoiselles Marie Françoise et Pharaïlde Joseph GHESQUIERE ses sœurs, de Demoiselle Jeanne Blanche DELESCLUSE, veuve du sieur François GHESQUIERE, sa sœur alliée, demeurant à Comines d'une part, Demoiselle Marie Françoise DELAHAYE fille de feu Quentin et Demoiselle Marguerite Dorothée LIBERT demeurant à Comines, assistée du sieur Jean Baptiste François DELAHAYE son frère, pasteur et chanoine de l'église Collégiale dudit lieu et Demoiselle Parquière Angélique Louise LESAIGE sa cousine germaine maternelle demeurant Comines d'autre part. Contrat de mariage. Pour le port du futur mariant sa dites mère a promis de lui donner la somme de 3000 florins, de décharger son dit fils de toutes dettes et obligations dont il pourrait être tenu et chargé, elle prendra en compte sa part dans la succession après le trépas de sa dites mère de la maison et héritage qu'elle occupe actuellement à usage de tannerie… La mariante déclare avoir apportée une maison située rue Royale à Lille avec une boulangerie faisant le coin de la rue d'Angleterre occupée par Jean LIBERT au rendage de 100 florins par an, 3 bonniers de labeur situés au hameau du Gorguechon à Coutiches, châtellenie de Lille, occupés par Joachim AGACHE au rendage de 105 florins, un autre bonnier de labeur en deux pièces à Moncheaux tenant aux terres de Bartholomé DU RIEZ et d'autres à celles de Pierre GRIELLE occupée par le nommé DOIGNIES, charron sur le pavé de Douai, au rendage de 30 florins, une autre pièce située comme dessus occupée par Antoine François PECQUEUR au rendage de 3 florins, une pièce de jardin et labeur située comme dessus occupée par Pierre AGACHE au rendage de 18 florins… provenant de la succession de ses feu père et mère. En présence de M^{e} Louis François COUSTENOBLE, notaire et procureur à Lille, et cousin germain du futur mariant et Jean François MORELO, cuisinier et cabaretier audit Comines.

2 E 3 / 7257 acte 25 du 18/02/1732
Philippe Michel SERRUS, marchand boucher à Comines, en qualité de receveur des biens de Monsieur Maximilien D'HAYNE écuyer demeurant à Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume SPILLIAERT fils de feu Charles, laboureur et échevin à Deûlémont, 15 cens de prairie de Lys fauchable à deux herbes situés à Warneton, aboutant d'orient à la prairie de l'église de Deûlémont, de midi au jardin du collège des Jésuites à Armentières, d'occident à l'héritage du sieur FONTISSAERT et de septentrion à la rivière du Lys. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 26 du 19/02/1732
Robert LERMINET époux de Nicole DELEVOYE, Jean DELEVOYE Pierre, DESCAMPS époux de Marie Elisabeth DELEVOYE, Antoinette DELEVOYE veuve de François MEURISSE, Charles Louis, Maillard (signe Marin ?) et Guillaume DELEVOYE, Jean DUTHOIT et Marie Thérèse DELEVOYE sa femme, demeurant tous à Comines et Deûlémont, se portant forts de Marie Jeanne DELEVOYE leur sœur et tante respective, ont déclaré avoir

accordé en bail et louage à Pierre LOUAGE, censier à Comines, 1/5° d'une maison parmi 45 cens d'héritage à Comines. En présence de Marc Antoine et Eloi LERMINET.

2 E 3 / 7257 acte 27 du 28/02/1732
Marie Elisabeth Thérèse PARENT, veuve de Jean Baptiste CORDONNIER, censière à Deûlémont, mère et tutrice des enfants retenus d'Allard PARENT son premier mari, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, censier à Comines, 4 cens de terre à labeur pris dans 14 cens situés audit lieu. En présence de Jean Baptiste NIEUKERCKE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 28 du 28/02/1732
François LEMAY époux de Marie Elisabeth HERBAUT et Jacques DELEVOYE père et tuteur des enfants retenus de Marie Jeanne HERBAUT demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François HERBAUT leur frère demeurant audit lieu, 290 verges de labeur en deux parties situées à Comines et Quesnoy. En présence de Jean PRUD'HOMME et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 29 du 28/02/1732
Jean François et Guillaume Joseph HERBAUT, François LEMAY et Marie Elisabeth HERBAUT sa femme, Anselme DESCAMPS mari d'Antoinette HERBAUT, Jacques DELEVOYE père et tuteur des enfants retenus de Marie Jeanne HERBAUT, lesdits HERBAUT frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean HERBAUT demeurant tous à Comines sauf lesdits DESCAMPS et sa femme à Quesnoy, se portant forts de Marie Marguerite HERBAUT leur sœur, ont déclarés que leur étant échus plusieurs portions d'héritages venant de leur père par acquisitions qu'il a fait en premières noces avec Isabeau LECOINTRE, avec Marie Marguerite DURIEZ sa seconde femme mère de Guillaume Joseph et Marie Marguerite HERBAUT, et avec Marie Eléonore GEORGES sa troisième femme, désirant sortir de communion, reconnurent en avoir fait partage et division amiable. En présence de Jean PRUD'HOMME et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 30 du 03/03/1732
Marie Françoise DHALLUIN veuve d'André DESOBRY à déclarée avoir acquitté et déchargé Pierre CATTEAU son gendre, de toutes prétentions qu'elle pourrait avoir à sa charge pour les droits et actions mobiliaires délaissées par Marie Anne DESOBRY sa femme, lui passant pleine et absolue quittance. En présence de Jean François DAVID et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 31 du 04/03/1732
Jacques WILLEMAN fils de feu François, et Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, laboureurs à Comines, tuteurs de la personne et des biens de François WILLEMAN fils de feu Jean demeurant audit lieu, en forme d'autorisation de vente établie par le parlement de Flandre à Douai, entérinée devant bailli et échevins de la ville de Comines le 22 février dernier, vendent par mise à prix et enchères à Bauduin LESAGE fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien, 5 cens de labeur à Comines tenus de la Srie de la Barre, aboutant d'orient et occident à la terre des sieur LESAGE et CASTELAIN, de midi à celle de Mlle CROQUET, de septentrion à l'héritage dudit LESAGE. En présence de Jean Pierre LEHAIRE et du clerc. Est comparus Allard COISNE fils de feu Symphorien, censier à Quesnoy, qui déclare avoir enchérit de trois enchères valables.

2 E 3 / 7257 acte 32 du 05/03/1732
Noël ROUSSEL fils de feu Noël et de feu Catherine CLAIS, censier demeurant à Bousbecque, d'une part Ovin DELANNOY fils de feu Ovin et héritier de Cornille DELANNOY son père-grand, censier à Houthem d'autre part. Ledit ROUSSEL déclare que dans le partage fait entre lui et le père grand dudit Ovin des biens délaissés par Antoine CLAIS et Antoinette GHETEM ses père et mère-grand maternels, il aurait été omis 93 verges de terre à labeur pris dans 958 verges situés à Bousbecque, tenus de la Srie de Gruteghem, sauf une portion tenue de Wartembecque et autre portion tenue de la baronnie dudit Bousbecque, que ledit Antoine CLAIS avait acquit

de Louis CUVELIER et Jeanne CATTEAU. Lesdites 93 verges adhéritées pardevant les officiers de la Srie de Gruteghem le 24/09/1681. Ledit ROUSSEL désirant obtenir la moitié desdits 93 verges. En présence de Jean CAZIER censier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 33 du 08/03/1732
André DELEVOYE fils de feu Gilles, censier à Menin, déclare avoir vendu à Pierre DELEVOYE son frère, censier à Bousbecque, 209 verges de labeur situées à Bousbecque tenues de la Srie D'Hurtenbus, aboutant d'orient à l'héritage de Jean Baptiste LECLERCQ, de midi de Pierre ROUSSEAU, d'occident la terre du sieur DE WALLE et consorts, de septentrion à une piedsente menant de Bousbecque à la Basse Ville et 290 verges de labeur situées comme ci-dessus, aboutant d'orient l'héritage du sieur D'HACHIN, de midi à ladite piedsente, d'occident et septentrion à l'héritage de Louis François WICQUART. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 34 du 08/03/1732
Martin DELANNOY fils de feu Liebart (Libert), marchand à Wervicq, et Gilles HOLLEBECQUE, laboureur à Linselles, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre DELEVOYE leur beau-frère, censier à Bousbecque, le tiers de 7 cens de terre situé à Wervicq et 258 verges de labeur à Bousbecque. Audit HOLLEBECQUE 6 cens de labeur situés comme dessus, tenant de septentrion à la partie précédente. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 35 du 08/03/1732
Pierre et André DELEVOYE, Martin DELANNOY et Adrienne DELEVOYE sa femme, Gilles HOLLEBECQUE et Marie Jeanne DELEVOYE sa femme, Jacques BILLET et Marie Françoise DELEVOYE sa femme, auparavant veuve de Pierre CATRY, demeurant Bousbecque, Menin, Wervicq et Linselles, lesdits DELEVOYE frères et sœurs, enfants et héritiers de Gilles DELANNOY et de Jeanne HAZEBROUCK, ayant en commun plusieurs maisons et héritages situés audit Bousbecque, à eux échus par le trépas de leur dits père et mère, désirant sortir de communion, reconnurent en avoir fait partage et division amiable qui suit. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 36 du 10/03/1732
Antoine PETITBERGHIEN fils de feu Antoine, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BELPAIRE fils de feu Martin, laboureur audit lieu, 5 cens de labeur en deux pièces situés audit lieu, Pierre Joseph VILLERS ici présent a déclaré se désister de l'occupation de ladite terre qu'il avait pris en bail dudit PETIBERGHIEN le 10/04/1729. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 37 du 10/03/1732
Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, bourgeois et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas Michel GHESQUIERE, bourgeois marchand boulanger audit lieu, une chambre au-dessus de la grande salle d'une maison audit lieu appartenant et occupée par le bailleur, pour le preneur en jouir un an dès le premier de ce mois, pour y mettre blé ou autres marchandises. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 38 du 10/03/1732
Le sieur Jean Baptiste PARDON, le sieur Thomas BLANCQUART rentier à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier et échevin audit Comines, 2 bonniers 8 cens de labeur situés audit lieu. En présence de Sigismond SLOOVERE marchand filetier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 39 du 13/03/1732
Antoine DAEL fils de feu Roger, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé arrentement perpétuel à Philippe DE ROCK fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 260 verges de terre à labeur situés audit lieu, aboutant d'orient la terre de Pierre ROUSSEAU, de midi celle de la Pauvreté de Wervicq, d'occident la terre de Jean Baptiste DUMORTIER et de septentrion au chemin menant de la Place dudit Bousbecque à Wervicq. Les rentes foncières, seigneuriales, redevances et servitudes anciennes seront déchargées par ledit DAEL jusqu'à la dépouille prochaine et du bail qu'en a Adrien DAEL. En présence de Gilles BONDUEL demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 40 du 18/03/1732
Guillaume CLAIS fils de feu Guillaume demeurant à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume GHESQUIERE, laboureur à Halluin, 4 cens de jardin situés à Halluin, tenus de la Srie des Wattines. En présence d'Ignace LEFEBVRE, brasseur et cabaretier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 41 du 23/03/1732
Marie Joseph DILLIES fille de Thomas demeurant à Comines, déclare que moyennant 150 florins reçu aujourd'hui de Guillaume CUVELIER fils de François demeurant audit lieu, pour se charger des nourritures aliments vêtements etc. de Pierre François Joseph CUVELIER qu'elle a procréé des œuvres dudit Guillaume CUVELIER, elle ne pourra jamais directement ni indirectement pendant sa vie et après son trépas, avoir aucune prétentions avec ledit Guillaume CUVELIER, ses père et mère, frères et sœurs ou autres héritiers, tant au sujet desdits entretiens qu'aliments, renonçant même à ses droits de couche et défloration. Ledit Thomas DILLIES et Marie Elisabeth DILLIES sa fille, déclarent que si leur fille et sœur venait à délaisser son dit enfant, ils en assureraient la charge sans aucune récompense. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 42 du 23/03/1732
Le sieur Paul HEUSE, receveur des droits de sa Majesté très Chrétienne au bureau de Comines, demeurant au Faubourg dudit lieu, déclare avoir vendu à André CATTEAU, Jean Pierre DEGAURES et Pierre François DUTILLIES demeurant Warneton, sauf ledit CATTEAU à Deûlémont-Flandre, 6 mesures de plat bois âgés de 8 ans situé à Wervicq. En présence de Pierre LAROYERRE blanchisseur et Jacques André DEHAZE demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 43 du 24/03/1732
Angélique LEWILLE veuve de Jean VAN HEVELE demeurant à Comines d'une part, Antoine François FAUCQUENOY fils et héritier unique de Marie Anne LEWILLE sa mère, veuve en dernières noces de Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Augustin, ayant acquis les droits et actions des héritiers dudit Jean Baptiste GHESQUIERE par contrat de transaction passé à Quesnoy par devant le notaire Pierre LELONG le 20 mars 1732, cette cession faite comme représentant de sa mère pour que lesdits héritiers fussent déchargé des dettes de la maison mortuaire de leur auteur après état des biens et dettes trouvés en ladite maison mortuaire d'autre part, lesquels comparants ont déclarés que comme il y avait une apparence de procès entre eux concernant la donation d'entre vifs faite par feu Jean Baptiste GHESQUIERE au profit et l'acceptation de la première comparante passé devant le notaire DU HAYON résidant à Comines le 09/02/2728, ils s'accordent. En présence de Jean François DEBACKERE portefaix et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 44 du 27/03/1732
Marie Jeanne DRUONT, fille de libre condition de feu Jean DRUONT, marchande boutiquière à Comines d'une part, Marie Jeanne BLOTACKER aussi libre de condition fille de feu Louis BLOTACKER demeurant audit Comines d'autre part. Lesquelles désirant vivre en communion et entrer en société dans le gain ou perte des marchandises qu'elles pourraient acheter et débiter, font l'estimation de leurs mises. Ladite DRUONT a

actuellement en sa possession la somme de 200 florins de marchandises, ladite BLOTACKER apporte 150 florins pour la valeur d'un clavecin, garde robes et autres effets. En présence de Quentin Chrysole VERVISCH charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 45 du 27/03/1732
Jean GHESQUIERE fils de feu Jean, déclare avoir donné par don d'entre vifs à Félix et Jean Baptiste MONTAIGNE fils de feu Christophe demeurant à Comines, la moitié de toute une maison avec son héritage située à Comines, aboutant d'orient au jardin de Michel THEVELE, de midi la maison de Paul DELERUE, d'occident la rue de Lille et de septentrion la maison de François DURIE, ladite moitié de maison à prendre à l'encontre de Chrysoline DESOBRY sa femme. En présence de Pierre Joseph LEMERRE censier et Pierre LELEU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 46 du 29/03/1732
Claude CLAIS, bailli de la baronnie de Bousbecque d'une part, Marguerite CATTEAU veuve avec enfants de Jacques DHALLUIN, vivant maréchal audit lieu d'autre part. Lesdits comparants étant à la veille d'entrer en procès : le premier ayant fait construire un bâtiment sur une partie d'héritage de la seconde enclavé dans celui du sieur CLAIS faisant partie du terrain du cabaret qui lui appartient situé à Bousbecque, au nord de la place, tenant d'orient à l'héritage de ladite veuve Le sieur CLAIES, déclare que pour l'indemniser, il a fait un échange : le terrain de ladite veuve demeurera audit CLAIES jusqu'au terme de l'arrentement qu'elle ou ses ancêtres ont obtenu du Seigneur baron de Bousbecque, en échange il lui cède un terrain au bout dudit bâtiment, y compris l'étable que ledit CLAIES a fait construire dessus, ladite veuve pourra se servir d'un coin du terrain du sieur CLAIES du coté d'orient et partie midi pour entrer dans l'étable. En présence de Pierre CLAIES échevin audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 47 du 29/03/1732
Claude CLAIES, bailli de Bousbecque et y demeurant, déclare avoir accordé à titre de nouveau bail et louage à Marguerite CATTEAU veuve avec enfants de Jacques DHALLUIN, vivant maréchal audit lieu, une maison à usage de forge aboutant d'orient la maison des héritiers d'Antoine CHOMBART, de midi à la place seigneuriale, d'occident la maison de la veuve DELEBECQUE et de septentrion au chemin de la Procession. En présence de Pierre CLAIES et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 48 du 29/03/1732
Antoinette VENANT fille de feu Antoine, veuve de Floris TERBY demeurant à Bousbecque, Pierre GALLAND fils de feu François, demeurant Comines nord, en son nom et se portant fort de Marguerite VENANT sa femme, comme aussi de Charles VENANT, de Jean Baptiste MONTAIGNE et Angélique VENANT sa femme, de Marc DESMARETZ et d'Anne Marie VENANT sa femme, d'Albert DELAHAYE et Marie Jeanne VENANT sa femme, demeurant aussi audit Comines, ledit Charles VENANT et ses sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques VENANT qui fut frère audit Antoine, ont déclaré avoir vendu à Gilles BONDUEL fils de feu Michel, laboureur à Bousbecque, pour son commanditaire Pierre GALLAND et ses frères et sœurs, 3 cens de labeur, ladite Antoinette VENANT 150 verges de pareil labeur à prendre dans 9 cens à l'encontre de ladite VENANT et d'Hubert NOURY et consorts, situés audit Bousbecque, tenus de la Srie de Péruwez. En présence de Jean Philippe CORNIL cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 49 du 31/03/1732
Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant à Comines, déclare avoir accordé droit d'arrentement perpétuel à Symphorien VIENNE fils de feu Philippe, manouvrier audit lieu, 25 verges de terre à labeur situés à Comines, aboutant d'orient les terres des héritiers Jean CASSEMACKERE, de midi au parfait de ladite pièce, d'occident une portion de terre arrentée à Jacques LEROY, de septentrion à un train de chariots. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE fermier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 50 du 31/03/1732
Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant Comines, déclare avoir accordé arrentement perpétuel à Jean Thomas GOEMAN fils de feu Thomas, manouvrier audit lieu, 25 verges de labeur à prendre dans une pièce de 6 cens audit lieu, aboutant d'orient à une portion de terre arrentée à Jacques LEROY, de midi et occident au parfait de ladite pièce, de septentrion à un train de chariots. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE fermier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 51 du 31/03/1732
Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant à Comines, déclare avoir accordé titre d'arrentement perpétuel à Jean Jacques LEROY fils de feu Jacques, manouvrier audit lieu, 25 verges de labeur à prendre dans une pièce de 6 cens, aboutant d'orient à une portion de terre arrentée à Symphorien VIENNE, de midi au parfait de ladite pièce, d'occident à une autre portion de terre arrentée à Jean Thomas GOEMAN et de septentrion à un train de chariots. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 52 du 31/03/1732
Pierre François LESAFFRE fils de François, censier, et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme demeurant à Comines nord, déclarent avoir vendu à Antoine LEPLAT fils de feu Martin et à Boniface DELAHAYE son beau-frère, tous deux censiers à Quesnoy, le quart d'une maison manable parmi 18 cens de jardin et terres à labeur situés à Lomme, tenus de la Srie de l'Eparse, à prendre pour partie à l'encontre des acheteurs. En présence de Pierre LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 53 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 53.1 du 31/03/1732
Louis François GHESQUIERE, Pierre François LESAFFRE et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme, lesdits GHESQUIERE frère et sœur, enfants et héritiers de Jacques Adrien et de Marie Françoise VERMESSE, demeurant à Comines, lesquels déclarent que par le trépas de leur mère leur soient dévolus quelques portions de lieu manoir, et désirant sortir de communion, reconnurent en avoir fait partage et division à l'amiable. En présence du sieur Pierre LESAFFRE et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 54 du 03/04/1732
Jean Baptiste BRASME fils de feu Hyppolite, et Marie Françoise MASQUELIN sa femme demeurant à Deûlémont, déclarent avoir vendu à Pasquier BRAINE fils de feu Gilles, laboureur audit lieu 145 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient la terre de la ferme de l'Escangrie, de midi celle d'André LECLERCQ, d'occident celle de Michel BONNEL et de septentrion de celle dudit BRAINE. En présence Jean François MARECAUX demeurant à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 55 du 10/04/1732
Le sieur Thomas Hyppolite DECLERCQ fils de feu Cornille demeurant à Douai, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Philippe BONDUEL, censier à Comines, 16 cens de terre à labeur appelés le Haut Bonnier à Comines. En présence du sieur Charles François LECLERCQ et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 56 du 12/04/1732
Charles VANDEMOERE fils de feu Josse, boulanger demeurant à Wervicq, assisté de Boniface WELLAERT son oncle maternel, bourgmestre dudit Wervicq d'une part, Pétronille Jeanne CUISENELLE fille de François, assistée de son père, de Jean Baptiste CUISENELLE son oncle, échevin demeurant tous audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence des sieurs assistants témoins requis.

2 E 3 / 7257 acte 57 du 17/04/1732
Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, laboureur et boulanger, veuf en dernières noces avec enfants de Marie Jeanne Françoise MONTAIGNE demeurant à Comines, souhaitant convoler en secondes noces, a été requis de la part de Louis Albert BREL son frère, cabaretier à Wambrechies, et de Toussaint MONTAIGNE son père allié, laboureur à Comines, tuteurs apparents des trois enfants mineurs qu'il a retenus de sa feue femme, afin de leur donner la moitié de tous les biens meubles trouvés au lieu mortuaire de leur dite mère. En présence de Chrysole LELEU marchand audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 58 du 17/04/1732
Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, veuf avec enfants en dernières noces de Marie Jeanne Françoise MONTAIGNE, laboureur et boulanger demeurant à Comines, assisté de Louis Albert et Jean François BREL ses frères demeurant audit lieu sauf, Louis Albert à Wambrechies d'une part, Marie Françoise PARET fille de feu Antoine et Jeanne LESPINOY, assistée de Jacques LEMAHIEU et de Gérard GHESQUIERE ses beaux frères, de Ferdinand LESPINOY son oncle maternel et de Nicolas Josse PLOUY son cousin, demeurant audit lieu sauf ledit GHESQUIERE à Wambrechies et PLOUY à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Toussaint MONTAIGNE beau-père du futur mariant et Chrysole LELEU.

2 E 3 / 7257 acte 59 du 17/04/1732
Hubert HERBAUT fils de feu Alexandre et de vivante Anne LECLERCQ, maréchal à Wambrechies, assisté de Pierre CARTON son parâtre et de ladite LECLERCQ sa mère, de François Joseph et Alexandre HERBAUT ses frères, demeurant audit lieu, sauf ledit François Joseph à Bondues et de Pierre LECLERCQ son oncle, fermier et collecteur à Comines d'une part, Marie Barbe PERS fille de feu Henri et de Marie Elisabeth LESPINOY, assistée de Jean Denis DELESALLE et Jean Baptiste FLAMENT ses frères alliés, demeurant à Comines, sauf ledit DELESALLE à Bas-Warneton d'autre part. En présence de Pierre Charles LECLERCQ et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7257 acte 60 du 18/04/1732
Antoinette GHESQUIERE veuve de Pierre Venant DESPREZ, Marie Anne, Thérèse, Marie Françoise, Jeanne Antoinette et Marie Joseph DESPRETZ ses enfants suffisamment âgés, ayant droit ensemble des 3/4 de la maison et héritage ci-après, Guillaume, Pierre Venant et Emerentienne DESPRETZ, frères et sœurs, enfants dudit feu Pierre Venant et de feue Antoinette BARTHOLOMEUS, ayant droit avec Frédéric DESPRETZ leur frère de l'autre ¼, ceux-ci demeurant tous à Comines, ont déclaré avoir vendu à Joseph CAULIER fils de feu Michel, marchand chaufournier audit Comines, une maison et héritage située audit lieu place entre Deux Ponts, en la rue du Moulin, aboutant d'orient et midi à la maison et héritage des vendeurs, d'occident à la maison de Valentin CARPENTIER et de septentrion à ladite rue. En présence de Jean Baptiste PIPPELAER appariteur de l'officialité de Tournai et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 61 du 21/04/173
Jean Baptiste VAN EECKHOUTE, époux de Marie Thérèse HAZEBROUCK, et Isabelle Chrysoline HAZEBROUCK demeurant Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Léonard DEMITER fils de feu Pierre demeurant audit lieu, une maison consistante en boutique, cuisine et autres, située audit lieu, confrontant de septentrion la Grande Rue, aboutant d'orient la maison de la Pauvreté, de midi l'héritage de Madame DE MASSIETTE et d'occident la maison du sieur VIENNE. En présence de Pierre HAZEBROUCK fils de feu Pierre et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 62 du 24/04/1732
Jean François LEGRAND fils de feu Jean demeurant à Comines, ayant droit à la moitié d'un lieu manoir et héritage ci-après énoncés, Jacques François LEGRAND, François LOUAGE, fermier et lieutenant à Bondues et Jeanne Françoise LEGRAND sa femme, Jean François DESROUSSEAUX, fermier à Loos et Marie joseph LEGRAND sa femme, lesdits LEGRAND frère et sœurs, enfants dudit Jean François, ayant droits à l'autre moitié par cession et accord fait par leur père et beau-père respectif le 29/07/1727 devant les officiers de la Gouvernance de Lille, lesdits comparants désirants sortir de communion, ont fait estimer et priser lesdits lieux manoirs et héritages et ils déclarent en avoir fait partage et division amiable. Par devant Nicolas SUING et Arnould LAMBIN notaires à Marcq en Baroeul et Comines. En présence de Pierre LAGACHE cabaretier audit Marquette et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 63 du 24/04/1732
André DUMONT fils de Pierre, échevin de Wervicq et de Marie Madeleine TRANNEL, assisté desdits père et mère, Jean Jacques DUMONT son frère, de Pierre et Arnould TRANNEL ses oncles maternels, échevins demeurant à Wervicq d'une part, Marie Jeanne CUVELIER fille de feu Guillaume et de Jeanne DANSETTE, assistée de Simon, Guillaume et Robert CUVELIER ses frères, fermiers audit lieu et de Simon et Jean DANSETTE ses oncles maternels, demeurant audit Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Michel THEVELE fermier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 64 du 24/04/1732
Pierre DUMONT, fermier et échevin de Wervicq et y demeurant, et Marie Madeleine TRANNEL son épouse, déclarent avoir accordé en bail et louage à André DUMONT leur fils, une maison manable parmi 3 bonniers 11 cens de jardin et terre à labeur située à Wervicq, au midi de la Lys. En présence de Guillaume et Simon CUVELIER frères demeurant à Wervicq.

2 E 3 / 7257 acte 65 du 28/04/1732
Paul HEUSE, receveur du roi au bureau de Comines et y demeurant, déclare que moyennant la somme de 230 florins qu'il a reçu des enfants de Symphorien COISNE, fermier à Quesnoy, dont il donne quittance absolue, vend au profit desdits COISNE, Allard COISNE acceptant pour lui et pour ses frères, toute une lettre de rente de 200 florins obligeant Jean François WELLEMAN ainsi qu'il est apparu par les lettres de constitution passées devant les auditeurs du Souverain Baillage de Lille le 03/05/1713 par lesdits enfants de feu Symphorien COISNE. En présence de Jacques WELLEMAN et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 66 du 28/04/1732
Jacques WELLEMAN fils de feu François, et Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censiers à Comines, tuteurs de François WELLEMAN leur neveu, en leur qualité, ont déclaré avoir reçu d'Allard COISNE, censier à Quesnoy, la somme de 343 florins provenant de la maison mortuaire de son feu père, faisant qu'avec celle de 230 florins payée aujourd'hui en qualité d'héritier de son feu père, il a donc reçu la somme de 573 florins. En présence de Vincent LEMAHIEU marchand cabaretier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 67 du 30/04/1732
Antoine François REMMERY fils de feu Jacques et d'Antoinette DEHONT demeurant à Comines, assisté d'Antoinette REMMERY sa sœur, Louis Joseph FRANCOIS époux de Marie Catherine REMMERY, de Jean Baptiste KYVERE époux de Marie Françoise REMMERY, ses beaux-frères, laboureurs demeurant Messines et Warneton d'une part, Marie Françoise Joseph DESROUSSEAUX fille de Gabriel et d'Anne Cécile GALLOIT, assistée de Gabriel DESROUSSEAUX son frère, de Jacques Antoine BOUSSEMART et Jean François LECOCQ ses beaux-frères demeurant Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'André GHESQUIERE brasseur et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 68 du 02/05/1732
Jacques MORANT fils de feu Adrien, maçon et Anne Jeanne DU CRO sa femme demeurant à Bousbecque, se portant forts de Jeanne GOBETTE veuve de Jacques DU CRO leur mère, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Ignace Dominique COURTY, marchand batelier navigant sur la Lys et la Deûle, présent à Comines, une maison et héritage consistant en boutique, cuisine, cave et autres commodités située audit lieu, dans la rue du Moulin, aboutant d'orient la maison de Jacques CABUJET, de midi au courant d'eau du moulin, d'occident à la maison des enfants de Georges CARPENTIER et de septentrion à ladite rue. En présence de Mathieu SEYS tailleur d'habits et du clerc demeurant Comines. Le 05/05/1732 est comparu Ignace Dominique COURTY qui ajoute 3 enchères valables. Le 09/05/1732 est comparu Jeanne GOBETTE veuve de Jacques DU CRO navigante sur les rivières Lys et Deûle, présente à Comines qui déclare qu'après lecture, elle approuve et agrée le contenu du contrat de vente. En présence de Jean Baptiste LEURIDANT demeurant à Quesnoy et du clerc. Le 27/05/1732 ledit Ignace Dominique COURTY déclare avoir dénommé pour son command la personne de François DESMILLIER fils de feu Michel, cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 69 (manquant).

2 E 3 / 7257 acte 70 du 04/05/1732
Jean Philippe CATTEAU fils de feu Philippe demeurant à Comines, déclare avoir reçu la somme de 36 florins de Bruno CATTEAU son frère demeurant à Comines, pour lui avoir vendu le 1/4 de toute une maison bâtie sur 25 verges d'héritage située à Comines. En présence de Noël CATTEAU marchand huilier à Quesnoy et Jean Baptiste MEURISSE demeurant Halluin.

2 E 3 / 7257 acte 71 du 05/05/1732
Pierre HORENT, laboureur à Comines, déclare avoir accorder bail et louage à Pierre François et Jean Baptiste COUTEL, frères, aussi laboureurs à Comines, 341 verges de labeur audit lieu. En présence de Jean François LEMAY et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 72 du 11/05/1732
Jacques HAZEBROUCK fils de feu Jacques, laboureur à Comines d'une part, Philippe Valérien et Bruno CATTEAU, frères, enfants de feu Philippe demeurant audit lieu d'autre part. Ayant en commun 50 verges d'héritage que leurs prédécesseurs ont pris en arrentement, sur lesquels les comparants ont fait bâtir quelques maisons, et ne sachant pas la séparation de chacun de leur terrain, ils ont convenu que les édifices construits par ledit HAZEBROUCK sont et seront sur son fond et que lesdits CATTEAU, leurs hoirs, qui occuperont leur maison bâtie sur ledit fond, auront le droit jusqu'à la fin dudit arrentement de se servir du fond construit par ledit HAZEBROUCK. En présence de Philippe LEMAY et Jean Baptiste LERMINET.

2 E 3 / 7257 acte 73 du 11/05/1732
Chrysole COUTEL et Guillaume François COUTTEL son neveu demeurant à Comines, se portant forts des enfants de Guillaume COUTEL, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean François BOSQUART, laboureur à Wervicq, 6 cens de terre à labeur situés à Wervicq, tenus en franc alleux. En présence de Jean Pierre COUTEL et Pierre François BERNANT demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7257 acte 74 du 14/05/1732
Bon FRUICT, conseiller du roi au baillage de Lille, procureur spécial de Dame Marie RICOURT veuve du sieur François Rémy FRUICT, sa mère, déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Pierre Jacques LODIOR fils de Jacques, laboureur et cabaretier à Comines nord, 1 bonnier 5 cens de bois taillis situés à Comines nord Srie du Cruiseecke, aboutant d'orient au chemin du Renard, de midi et septentrion les héritiers du sieur DESURMONT et d'occident au grand chemin menant dudit Cruiseecke à Wervicq. Fait et passé à Fives. En présence d'André BAILLI et Jean Baptiste MONTIGNY.

2 E 3 / 7257 acte 75 du 15/05/1732
Guillaume DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien DELEBECQUE son frère demeurant audit lieu, 700 verges de jardin audit Comines. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7257 acte 76 du 15/05/1732
Le sieur Jean PICAVET fils de feu Etienne, bourgeois et marchand à Comines, se faisant fort de Demoiselle Marie Anne DECHERF sa femme, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur Pierre Philippe LOUAGE fils de Philippe, praticien à Lille, une maison à deux étages avec porte cochère, cuisine, plusieurs chambres, caves, cour, écurie, grange et un jardin potager entouré de murailles situé à Comines, aboutants d'orient l'héritage des héritiers de François DECHERF, de midi à la rue de Lille, d'occident la maison de Chrysole COUTEL et de septentrion la maison du sieur vendeur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 77 du 21/05/1732
Jacques Frédéric MAHIEU fils de Pierre et de Marguerite DELEFORTERIE, assisté de ses père et mère et de Pierre François MAHIEU son frère d'une part, Marie Elisabeth DUTHILLEUL fille d'Isaac et Eloyenne CATTEAU assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre François MAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 78 du 21/05/1732
Jean François et Michel DONZE demeurant à Quesnoy, le sieur Maximilien FERERT et Marie Catherine DONZE sa femme demeurant à Lille, Jean Philippe GUILBERT et Susanne Joseph DONZE sa femme, Charles Louis LEROY et Marie Rose DONZE sa femme demeurant audit lieu, Josépha et Angélique DONZE, filles de libre condition demeurant la première à Quesnoy, la seconde à Lille, lesdits DONZE frères et sœurs, enfants de feu Michel Joseph DONZE et de Constance BLIECQ, frères et sœurs de feu Jacques et de Marie Jeanne DONZE demeurant à Wervicq, lesdits DONZE et BLIECQ neveux et nièces, héritiers collatéraux de Jean DONZE, vivant marchand a Quesnoy. Les comparants ont déclaré avoir en lecture la disposition de partage fait à leur profit par leur feu oncle passé devant le notaire soussigné le 23/04/1729, ils approuvent et agréent tout son contenu. Le sieur Philippe ROUZE, échevin et fermier à Quesnoy, est chargé de fonder un obit pendant 20 ans pour le repos de l'âme dudit Jean DONZE. En présence de Pierre Joseph DESMARESCAUX prêtre et vicaire à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 79 du 22/05/1732
Jean Baptiste BERTRY fils de feu Charles, âgé de 55 ans, Jean Baptiste BONDUEL fils de feu Ambroise, âgé de 50 ans, Jean Baptiste MONTAIGNE fils de feu Christophe, âgé de 36 ans, et Pierre BERTRY fils dudit Jean Baptiste, âgé de 30 ans, le tout environ, manouvriers demeurant à Comines, ont unanimement prêté serment et affirmé avoir très bonne connaissance que la masse de Colsat que Joseph BONDUEL, fermier audit lieu, a vendu depuis trois semaines a Philippe BUISINE, marchand à Lille, provient des dépouilles que ledit BONDUEL a recueillies les années 1730 et 1731. Ils disent ne pas se souvenir que ledit BONDUEL en ait vendu depuis à qui que ce soit. Cette déposition est confirmée par Philippe LEPLAT âgé de 36 ans et Jacques LEPLAT âgé de 34 ans, frères, fils de feu Martin demeurant audit lieu, qui affirment que le Colsat provient dudit BONDUEL. En présence de Michel CLAIES chaudronnier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 80 du 25/05/1732
Jean François BECQUART, laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Hugues BAILLOEUL fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 10 cens 66 verges de labeur situés audit lieu, aboutant d'orient l'héritage de François GRUSON, de midi du sieur VANUTBERGHE, d'occident à la terre du sieur de la BASECQUE et de septentrion au chemin conduisant de Comines à Wervicq. En présence de Louis BONDUEL et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 81 du 26/05/1732
Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, bourgeois marchand à Comines, déclare que pour faire solution et payement à Nicolas DEHEM, censier à Houthem, de la somme de 84 florins pour avoir été condamné par sentence des Juges et Conseil de Lille le 11 mars dernier, lui vend, cédé et transporté les meubles et effets suivants (détail). Ledit MARESCAUX pourra les reprendre dans les 15 mois en payant rendant audit DEHEM la somme ci-dessus. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 82 du 26/05/1732
Anne Marie PRINGIER fille de libre condition de feu Oste PRINGIER, demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Pierre Louis LECOMTE fils de feu Olivier, charpentier à Comines, une maison avec son héritage située à Comines, aboutant d'orient la terre de la veuve de Jacques GHESQUIERE, de midi la sortie des terres des demoiselles LAIGNEL, d'occident et septentrion l'héritage de Charles Louis POISSONNIER. En présence de Me Louis DEVAUCENE chirurgien juré et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 83 du 26/05/1732
Anne Marie PRINGIER fille de libre condition de feu Oste PRINGIER, demeurant à Comines, déclare faire son testament et ordonne ses dernières volontés : que son corps soit inhumé au cimetière de Comines et qu'un petit service présent son corps soit fait si faire se peut, que la somme de 12 livres soit donnée aux jeunes filles qui assisteront à ses funérailles, qu'il soit célébré le mois de son trépas 50 messes pour le repos de son âme. Le reste de ses biens sera vendu par Louis LECOMTE son exécuteur testamentaire, les deniers provenant de cette vente seront remis aux pauvrisseur de cette paroisse pour être distribués, le tout dans le mois suivant son trépas. En présence de M^{e} Louis DEVAUCENE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 84 du 29/05/1732
Le sieur Jean François LEGRAND fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Antoine DESREUMAUX fils de feu Simon, échevin d'Ennetières en Weppes, 5 cens de jardin avec corps de logis à usage de deux demeures situés à Ennetières, aboutant d'orient au chemin dudit lieu à Englos, de midi au jardin de Jacques (arraché), d'occident à la terre des Pauvres d'Englos et de septentrion à l'occupation de Jacques DUMONT, de plus un fief nommé la Blancarderie situé comme dessus En présence de Nicolas Joseph LIBERT cabaretier à Ennetières et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 85 du 29/05/1732
Le sieur Jean François LEGRAND fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean François BRASME, seigneur des Gruieres demeurant Ennetières en Weppes, 150 verges situé à Ennetières tenus de la Prévôté de Saint Piat, aboutant d'orient au jardin du sieur vendeur, de midi la terre des Pauvres d'Englos, d'occident l'occupation de Martin FLOURET, de septentrion à la terre desdits Pauvres. En présence de Nicolas Joseph LIBERT cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 86 du 29/05/1732
Le sieur Jean François LEGRAND fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Charles MARIAGE fils de feu Jean, laboureur à Hallennes lez Haubourdin, la moitié de 4 cens 1/2 d'héritage à Hallennes à l'encontre des Demoiselle PARMENTIER, aboutant d'orient la terre de Gilles PREMECQUE, de midi celle de la veuve de Julien PLATEL, d'occident celle de Joseph PINTE, de septentrion celle d'Antoine BUISINE. En présence de Nicolas Joseph LIBERT et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 87 du 30/05/1732
Charles Louis LEURIDANT fils de feu Jean Baptiste et vivante Jeanne DUBOIS, vétérinaire demeurant à Quesnoy, assisté de François Joseph LEURIDANT son frère et de Noël DESCAMPS son frère allié demeurant audit lieu d'une part, Marie Anne Thérèse LECOMTE, veuve en dernières noces avec enfant de Charles MISSERY [Charles MUCHERY] demeurant Halluin, assistée de Charles LECOMTE son père et de Nicolas VANHEULLE son beau-frère aussi d'Halluin d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Allard PLATEL censier à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 88 du 30/05/1732
Marie Anne Thérèse LECOMTE, veuve en dernières noces de Charles MISSERY [Charles MUCHERY] demeurant Halluin, devant convoler en secondes noces, a été requise par Charles LECOMTE son père et Nicolas VAN HEULLE beau-frère du terminé, demeurant tous deux Halluin, tuteurs des deux enfants mineurs qu'elle a retenu de son dit mari afin de faire partage mobiliaire.

2 E 3 / 7257 acte 89 du 03/06/1732
Marie Joseph DONZE fille suffisamment âgée de feu Michel, Jean Philippe GUILBERT et Susanne DONZE sa femme, demeurant Quesnoy, font remarquer que par la disposition de partage que feu Jean DONZE le 23 avril 1729, il a été assigné à la première comparante une maison située à Quesnoy, occupée par Ignace DELEMARE et qu'à ladite Susanne DONZE sa sœur a qui a été assigné pareille maison et fond située audit lieu, occupée par François VIENNE, procèdent à l'échange desdites maisons. En présence de Jean François DONZE frère et beau-frère aux comparants et Jean Martin COUVREUR cabaretier demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7257 acte 90 du 04/06/1732
Le sieur Jean François BROUTIN prêtre et pasteur d'Avelin, présentement à Comines par et pour Jeanne Charlotte BROUTIN veuve de Pierre LECLERCQ, vivant bourgeois de Douai et y demeurant, ayant des meubles et effets lui appartenant dans la maison du sieur VANDEKERKOVE, médecin en cette ville, aujourd'hui saisis avec établissement des gardes, a déclaré se constituer pleige et caution de ladite veuve LECLERCQ pour toutes affaires qui la regarde personnellement. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7257 acte 91 du 07/06/1732
Jeanne Charlotte BROUTIN, veuve de Pierre LECLERCQ, et Cornille VANDEKERKOVE son gendre, licencié es médecine, Isabelle Françoise LECLERCQ sa femme, demeurant à Comines, voulant faire solution et payement au sieur Jean François BROUTIN prêtre et pasteur à Avelin, son frère, à savoir lesdits VANDEKERKOVE et sa femme pour 200 florins qu'ils ont reçus en prêt pour subvenir à leur nécessité, ladite BROUTIN a déclaré avoir vendu, cédé et transporté tous ses meubles, garde-robes, linges, sièges, bois à bruler, cuvelle, médicament, instruments de pharmacie etc. afin de rembourser le prêt contracté. Les meubles resteront néanmoins à la jouissance desdits VANDEKERKOVE et sa mère tant qu'il plaira audit sieur bénéficiaire. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7257 acte 92 du 07/06/1732
François LAMBIN fils de feu Jean François, veuf en premières noces avec enfants de Marie Joseph THOMAS, et en secondes noces sans enfants de Marie Anne Thérèse FLAMENT demeurant à Comines, assisté de Philippe François BONDUEL son beau-frère d'une part, Marie Elisabeth SIX, veuve en dernières noces avec quatre enfants de Jean Baptiste MOUVEAUX, assistée d'Henri BOUCHER et Chrysole CAZIER ses beaux-frères, demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. Parmi les parchons mobiliaires accordés par les futurs mariants à leurs enfants, par-dessus les entretiens, nourritures, prestations nécessaires jusqu'a leur âge de mariage, ils demeureront déchargés de leurs obligations, ce qui fut consenti et accepté par lesdits BONDUEL et CAZIER, tuteurs apparents desdits mineurs. En présence d'Henri BOUCHER (signe LOUAGIEZ ?) et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 93 du 13/06/1732
Rose LEMAN, veuve, mère et tutrice d'un enfant retenu de M^{e} François GILLEWAERT, vivant chirurgien, et Marie Marguerite GILLEWAERT, fille du défunt, demeurant à Bousbecque, se portant fortes de Dominique GILLEWAERT, frère de ladite Marie Marguerite, chirurgien à Hollebecque, pour faire solution et payement à Gilles BEUVET, seigneur de la Vichte demeurant à Lille, des rendages de la maison lui appartenant située à Bousbecque que le défunt a occupée, lui vendent, Charles GALLAND, M^{e} charpentier demeurant à Wervicq, acceptant en son nom, les meubles et effets ci-après énoncés. En présence de Jean Philippe CORNIL cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 94 du 18/06/1732
Marie Catherine PLANTEFEVE veuve de Jean BODART demeurant à Esplechin, déclare avoir reçu 9 florins d'André WICQUART, fermier à Quesnoy, pour avoir vendu, cédé et transporté au profit dudit WICQUART, tous droits, noms, raisons et actions que la comparante peut avoir en qualité d'héritière de Louis PLANTEFEVE son frère dans 1 bonnier 1450 verges d'héritage et manoir en différentes pièces situés à Linselles et Quesnoy. En présence de Valentin GHETEM et Jean François LUTUN demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7257 acte 95 du 19/06/1732
Frédéric VARY demeurant à Wambrechies, mari d'Antoinette LECLERCQ, Catherine Françoise LEROY demeurant à Deûlémont, mère et tutrice des enfants retenus de Jean Jacques LECLERCQ, Jacques WULLEMAN demeurant à Comines, père et tuteur d'Anne Jeanne WULLEMAN retenue de Marie Jeanne LECLERCQ, Jean Philippe et Bonaventure LEROY demeurant audit Deûlémont, se portants forts de leurs frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean François LEROY et Marie Anne LECLERCQ, déclarent que par le trépas de Jean LECLERCQ et Jeanne MONTAIGNE, leur père et mère-grand, leur sont échus 4 cens d'héritage situés à Comines et Deûlémont, désirants sortir de communion, reconnurent qu'après mesurage et estimation ils en ont fait partage et division : Aux dits VARY et sa femme la moitié de 1135 verges à l'encontre du jardin de la veuve d'Etienne LAMMERANT à Deûlémont et 35 verges aboutant de midi au chemin menant du cabaret d'Hors Delevoye vers les 5 Chemins, de septentrion le sieur Jacques D'HAILLY. A ladite Catherine LEROY, mère et tutrice des enfants retenu de Jean Jacques LECLERCQ, l'autre moitié des 1135 verges, aboutant d'orient aux héritiers de Pierre CATTEAU. Audit Jacques WULLEMAN au nom d'Anne Jeanne WULLEMAN sa fille retenue de Marie Jeanne LECLERCQ, 460 verges à Deûlémont, aboutant d'orient au chemin du Vert Touquet vers l'Escanguerie et 260 verges situées à Comines, aboutant d'orient la terre du sieur MARIAVAL, de midi celle du sieur MARIAVAL et des héritiers de Piat THEVELE, d'occident au chemin conduisant du moulin de Winhem à la rivière Lys. Aux dits Jean Philippe et Bonaventure LEROY et leurs frères et sœurs 452 verges de jardin situées audit Deûlémont, aboutant d'orient et midi aux héritiers de Jacques CATTEAU, de septentrion la terre de la veuve et héritiers François VANDERMEERSCH.

2 E 3 / 7257 acte 96 du 20/06/1732
Le sieur Jacques Omer DUCROCQ, licencié en médecine demeurant à Lille, époux de Demoiselle Jeanne Rose VIENNE, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine VERMEERSCH, veuve en dernières noces de Ferdinand LEWILLE, censière au Bas-Warneton, 1850 verges de jardin et labeur audit lieu. En présence de Mathieu SEYS tailleur d'habits et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 97 du 20/06/1732
Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, et Marie Françoise CATTEAU sa femme, censier à Bas-Warneton, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre DELEU et Antoinette LESAGE sa femme, censiers à Deûlémont Flandres, une maison manable parmi 35 verges de jardin planté à Deûlémont Flandres et 11 cens audit lieu, châtellenie de Lille. En présence de Jean Baptiste DILLIES fermier à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 98 du 20/06/1732
Le sieur Jacques Omer DUCROCQ, licencié es médecine demeurant Lille, époux de Demoiselle Jeanne Rose VIENNE, vendent à François DEMULIER demeurant à Comines, une lettre de rente de 216 florins en capital en laquelle est obligée Jeanne GOBETTE, veuve en dernières noces de Jacques VENGLART et auparavant de Jacques DU CRO, créé au profit de feu le sieur Valentin VIENNE, vivant père de ladite Demoiselle, comme il est apparu par les lettres de constitution passé devant Messieurs les bailli et échevins de la ville de Comines le 31/08/1712, avec huit années de cours. En présence de Mathieu SEYS tailleur d'habits et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 99 du 21/06/2732
Pierre SAINT VENANT et Marguerite DELESALLE sa femme, laboureurs demeurant Halluin d'une part, Jean Baptiste BILLET et Marie Catherine PARE, laboureurs demeurant à Bousbecque d'autre part, déclarent que devant entrer en procès au sujet des meubles délaissés par le trépas de Louis PARE en son vivant époux de ladite DELESALLE et père de ladite PARE, pour éviter toutes difficultés, ils conviennent d'agir de la manière suivante : Moyennant la somme de 100 livres parisis que lesdits SAINT VENANT et sa femme confessent avoir reçu desdits BILLET et sa femme, ils abandonnent tous les biens meubles où qu'ils se trouvent tant patrimoniaux que la moitié des acquêts délaissé par ledit PARE et ses sœurs suivant accord qu'ils ont fait par acte passé devant le notaire DERVEAUX à Linselles le 3 juin 1731 dont ils montrent satisfaits et ratifient la'cte passé entre les comparants, leurs neveux, nièces, cousins et cousines germaines, lors du partage des biens délaissés par les héritiers de Mathelin PARE et Jossine LELEU leur père et mère-grand le 12 février dernier par devant le notaire LAMBIN. Par devant les notaires de Comines et Neuville en Ferrain.

2 E 3 / 7257 acte 100 du 21/06/1732
Jean Baptiste MARTIN fils de feu Charles et de Michelle DUTHOIT demeurant à Wervicq, assisté de Frédéric Charles et Marie Jeanne MARTIN ses frère et sœur demeurant à Comines d'une part, Marie Françoise DELEBECQUE fille de feu Bartholomé et de vivante Marguerite FERLIER, assistée de sa mère, de Jean Baptiste et Jean François DELEBECQUE ses frères et de Noël DELEBECQUE son oncle maternel, échevin, demeurant tous à Wervicq sauf ledit Noël à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 101 du 26/06/1732
Pierre DELESALLE fils de feu Mathieu, laboureur à Bousbecque, père et tuteur de Pierre DELESALLE qu'il a retenu de Marie Barbe PARE, accorde en bail et louage à Jean Pierre LEMAY, censier audit lieu, 11 cens de terre à labeur en deux parties situées à Bousbecque. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 102 du 26/06/1732
Le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON, receveur du Chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines, déclare mettre en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en trois parties appartenant audit chapitre, situées à Comines nord, lesdites herbes ont été adjugées à Josse GHESQUIERE fils de feu François, censier demeurant audit lieu, pour 25 florins à la caution de Joseph BONDUEL, fermier à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 103 du 26/06/1732
Le sieur Jacques Philippe MOINE prêtre et vicaire de l'église Collégiale de St Pierre à Comines, pour et nom du sieur HENNION prêtre et bénéficiaire de la chapelle St Eloi érigée en la chapelle de la Trinité à Lille, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 28 cens de prairies en deux parties situées à Comines nord, adjugée à Pierre BECQUART charretier demeurant Comines ville, avec la caution du sieur Jean Baptiste COSTENOBLE, marchand audit lieu. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 104 du 26/06/1732
Monsieur CARDON demeurant à Lille expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 12 cens de prairies situées à Comines nord, aboutant d'orient au pré des Demoiselle LAIGNEL, de midi et occident à la Lys et de septentrion aux prés de la chapelle Notre-Dame adjugé, au sieur Jean Baptiste COSTENOBLE, marchand cabaretier à Comines, avec la caution de Philippe François BONDUEL. En présence des clercs.

2 E 3 / 7257 acte 105 du 26/06/1732
Monsieur DU FAY demeurant à Lille expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 10 cens de pré appelé le Tournecul à Comines nord, aboutant d'orient et midi la rivière Lys, d'occident au près du sieur Pierre François SIX et de septentrion à celui du sieur BEUVET, adjugé à Philippe François BONDUEL command de Jean Philippe DELERUE, avec la caution de Joseph BONDUEL, fermier audit lieu. Présents les clercs.

2 E 3 / 7257 acte 106 du 26/06/17325
Jean LEPOUTRE, échevin et fermier à Comines nord, époux de Marie Jeanne LOUAGE, se portant fort de Michel Joseph RENARD et Marie Catherine LOUAGE sa femme, d'Euphroisine Joseph LOUAGE, de Marie Jeanne DHALLUIN veuve de Charles LOUAGE et autres, tous héritiers collatéraux de Jean LOUAGE leur oncle d'une part, Jean Baptiste LAMBIN, André DELEVOYE époux de Marie Barbe LAMBIN, Jacques WAIGNON époux de Marie Françoise LAMBIN, lesdits LAMBIN frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean François LAMBIN et de Marie Anne COISNE, et donataires avec Philippe LAMBIN leur frère de Jean LOUAGE ayant épousé en seconde noces ladite COISNE d'autre part. Ceux-ci déclarent être en procès : les premiers comparants soutenant que la donation entre vifs faite par ledit LOUAGE au profit des seconds comparants ne pouvait subsister pour les causes énoncées devant les officiers de la Gouvernance de Lille, les seconds comparants soutenant le contraire (le jugement est exposé en 11 points). En présence d'Hubert LEGRAND et du clerc. Est aussi comparu Josse LEMAY fils de feu Jacques, laboureur à Comines, en qualité d'héritier avec ses frère et sœurs, neveu et nièces, dudit Jean LOUAGE, qui déclare se constituer caution et principal obligé pour ledit LEPOUTRE pour la validité de la transaction ci-dessus. Le 21/09/1732 ont comparus Jean LEPOUTRE et Josse LEMAY se portant forts de leurs cohéritiers, qui déclarent avoir reçu dudit Jean Baptiste LAMBIN la somme de 500 florins pour les causes reprises au 5e article de la transaction dont quittance. Le 17/05/1733 est comparu Jean LEPOUTRE se portant fort de ses cohéritiers, qui a déclaré avoir reçu de Marie Barbe GHESQUIERE, femme autorisée dudit Jean François LAMBIN demeurant à Quesnoy, la somme de 300 florins pour la moitié d'une lettre de rente de 600 florins énoncée à l'article 1 de la transaction dont quittance. Le 17/05/1733 est comparu Jean LEPOUTRE, se portant fort de ses cohéritiers, qui a déclaré avoir reçu de Marie Barbe GHESQUIERE, femme autorisée de Jean François LAMBIN demeurant à Quesnoy, la somme de 300 florins pour la moitié d'une lettre de rente de 600 florins. Le 23/05/1733 sont comparus Euphrosine Joseph LOUAGE, fille suffisamment âgée et libre de condition de feu Jacques LOUAGE demeurant à Linselles, se

portant fort de Marie Catherine LOUAGE sa sœur, Pierre DUMORTIER fils de feu Jean (et Catherine LOUAGE), laboureur demeurant à Linselles, époux de Marie Catherine MONTAIGNE, Jean Philippe Isaac MONTAIGNE fils de feu Pierre, Jean Philippe VILLERS fils de feu Marc Antoine, époux de Marie Agnès MONTAIGNE demeurant à Comines sud, lesdits MONTAIGNE se portant forts de leurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs respectifs, Michel MONTAIGNE fils de feu Jean Philippe demeurant Comines sud, Philippe et Josse LEMAY frères, enfants de feu Jacques LEMAY demeurant aussi Comines sud, se portant forts de leur frères et sœurs neveu et nièces, qui approuvent l'accord mentionné entre ledit Jean LEPOUTRE et les héritiers de Marie Anne COISNE veuve de Jean LOUAGE et reçoivent chacun leur part. Pardevant le notaire et Jean Baptiste NOLLET, praticien demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 107 du 28/06/1732
Charles MEURILLON fils de feu André, veuf en dernières noces et sans enfants de Marguerite LEROY, marchand à Comines d'une part, Pierre Rémy et Marie Marguerite BOUSSEMART frère et sœur, enfants de feu Jacques et de ladite Marguerite LEROY demeurant audit lieu d'autre part. Ceux-ci désirant sortir de communion, ont convenu ce qui suit : Charles MEURILLON aura une maison bâtie sur un fond arrenté situé à Comines, aboutant d'orient au jardin du sieur Michel VIENNE, de midi la maison des enfants d'Albert VERVISCH, d'occident la rue d'Hurlupin, de septentrion à la maison et héritage d'Antoine VILLERS. Lesdits Pierre Rémy et Marguerite BOUSSEMART auront une maison elle aussi bâtie sur un fond arrenté à Comines, aboutant d'orient la maison de Noël LEFRANCQ, de midi à la rue de la Procession, d'occident la maison de François BERSOU, de septentrion l'héritage de Pierre François DEROUBAIX à cause de sa femme. En présence de Chrétien VERVISCH fils de feu Albert et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 108 du 30/06/1732
Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, bourgeois et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Jean Baptiste GHESQUIERE, échevin et fermier à Comines, un grenier au dessus de la chambre de la grande salle de la maison appartenant et occupée par le bailleur. En présence de Jacques Philippe POISSONNIER et le clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 109 du 30/06/1732
Anne Marie PRINGIER fille de feu Oste demeurant à Comines expose en vente la dépouille de blé, seigle et avoine sur 4 cens de terre situés audit lieu, occupés par ladite PRINGIER, la première portion consistant en avoine est adjugée (à Toussaint CATRY - rayé) à Pierre LOUAGE. En présence d'Hubert LEGRAND et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 110 du 30/06/1732
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère supérieure, Sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE, mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie Françoise GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses discrètes du couvent des sœurs Grises à Comines, ont déclaré d'avoir établis pour homme vivant et mourant en la personne de Charles Joseph BECUWE fils du sieur Guillaume Ferdinand demeurant Comines. Elles promettent de payer les rentes seigneuriales qu'elles pourront devoir pour les terres dont elles jouissent tenues de la Srie de Schoonevelde. En présence d'Adrien François CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 111 du 01/07/1732
Jean François HAEZEBROUCK fils de feu Jean, tailleur d'habits à Comines d'une part, Nicolas VILLAIN maçon audit lieu d'autre part, désirant s'accorder sur le prix du tiers d'une maison occupée par ledit VILLAIN appartenant audit HAEZEBROUCK, ils en font faire estimation par François BERSOU et Albert FLOUR M^{e} charpentier et maçon audit lieu. En présence de François MOREL cuisinier et cabaretier audit lieu et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 112 du 01/07/1732
Le présent contrat est annulé au moyen de celui passé le 14/08/1732. Jean François HAEZEBROUCK fils de feu Jean, tailleur d'habits à Comines, déclare avoir vendu à Nicolas VILLAIN fils de Georges, maçon demeurant audit lieu, le tiers d'une maison consistante en boutique, cuisine, chambres, situé audit Comines, aboutant d'orient la maison et héritage de la veuve d'Etienne VANDEVOORDRE, de midi à la grande Rue, d'occident la maison des enfants héritiers de Frédéric DONZE et de septentrion la terre de François CAZIER. En présence d'Albert FLOUR et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 113 du 06/07/1732
Antoine LE HAIRE fils de feu Jean Pierre, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Charles LE HAIRE son cousin, laboureur audit lieu, l'entière dépouille de blé et lin sur la moitié de 11 cens de terre situés à Comines et appartenant au sieur SLOOVERE. En présence de Louis HOUZET boulanger et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 114 du 07/07/1732
Arnould François BEHAGLE, marchand à Warneton, déclare avoir vendu à Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Jean Joseph FLIPPO fils de Jean demeurant à Comines, l'entière dépouille de la dîme de Gavre wallon appartenant à l'évêché de Tournai. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc demeurant Comines. Le 07/07/1732 ledit sieur BEHAGLE déclare avoir vendu à Michel BILLET fils de feu Jean demeurant à Comines la dîme dit d'Hourplanque, ledit Michel BILLET a nommé pour command de la moitié de la dîme Pierre Philippe BILLET son frère demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 115 du 07/07/1732
Arnould François BEHAGLE, marchand à Warneton, déclare avoir vendu à (blanc) la dépouille de la dîme de Trois Chênes à Comines nord. Ledit BEHAGLE déclare avoir vendu à Simon BARBRY et Jacques LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureurs demeurant à Comines, la dépouille de la dîme du Gavre Flandre. Ledit sieur BEHAGLE déclare avoir accordé en bail et louage à (blanc) demeurant à (blanc) la dépouille de la dîme dit du Cochon à Comines nord.

2 E 3 / 7257 acte 116 du 08/07/1732
Le sieur Pierre GOBERT, bailli et receveur de la Srie de Stenhuyse demeurant à Comines, pour et au nom de Madame la douairière de Jacques François Remacle DE TRONZON chevalier, seigneur dudit Stenhuyse demeurant à Ypres, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Claude CLAIS, bailli de Bousbecque, une dîme consistante en deux gerbes du cens de la Grande dîme s'étendant à Bousbecque, pour un rendage annuel de 91 florins 10 patars en espèces, payable es mains dudit sieur GOBERT en son domicile audit Comines place entre deux ponts. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 117 du 10/07/1732
Le sieur Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines vend des branches de dîme à Comines châtellenie de Lille : La branche des Coutre contenant 37 bonniers qui commence au pont prés de la cense d'Antoine CAPELLE suivant le chemin jusqu'au Longchamps et dudit Longchamps jusqu'au Touquet de la cense de Thomas MONTAIGNE vers le chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis de la cense de la veuve PARET et dudit pont on suivra la Becque jusqu'a la cense dudit CAPELLE. La dîme du Beau chêne adjugée à Jean Jacques CAULLIER avec la caution de Jean Baptiste DELEFORTERIE pour la somme de 875 livres parisis. La petite dîme adjugée à Jean Baptiste LEFEBVRE pour la somme de 17 livres de gros à la caution de Basil VIENNE. Toutes les branches de dîme ont été adjugées. En présence de Jacques Adrien CAPRON praticien et Hubert LEGRAND.

2 E 3 / 7257 acte 118 du 10/07/1732
Dîmes de Comines nord. De la part de Messieurs les Doyen Chanoines et Chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines : La dîme dit Biscapelle adjugée au sieur Pierre François LAUMOSNIER, pointre et fermier à Comines nord, pour 318 florins à la caution d'Etienne CARPENTIER, marchand cabaretier audit lieu. La dîme du Hauteplancque dit Goddthuyse est adjugée à Guillaume LECOMTE fils de Jean demeurant Comines nord pour 800 livres parisis à la caution de Mathias LECOMTE son frère, fermier audit lieu. La dîme du Grand Mitant Flandre est adjugée à Etienne LELEU, censier et cabaretier audit lieu, pour 600 florins à la caution de Mathias LECOMTE et Michel FLEURBAIX demeurant audit lieu. La dîme nommée le Petit Mitant adjugée à Jacques LEMAHIEU, fermier dudit lieu, pour 270 florins à la caution de Mathias LECOMTE, fermier audit lieu. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 119 du 10/07/1732
Dîmes de Comines sud. De la part de Messieurs les Doyen et Chanoines et Chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines. La dîme nommée Hourplancque pour la moitié, l'autre moitié appartenant à l'évêché de Tournai, a été adjugée à Pierre Philippe BILLET, fermier et échevin de Comines, pour 342 florins à la caution d'Antoine CAPELLE. La dîme du Gavre pour les trois gerbes seulement est adjugée à Adrien DUCASTEL fils de feu Adrien, censier audit lieu, pour 192 florins à la caution de Jean Baptiste VILLERS, marchand audit lieu. La dîme du Grand Mitant est adjugée à Guillaume CATTEAU fils de Guillaume, laboureur audit lieu, pour 950 florins à la caution dudit Antoine CAPELLE, fermier et échevin. La dîme de la Gayperche adjugée à Pierre GOEMAN fils de feu Jean, marchand audit lieu, pour 1750 florins à la caution de Chrysole NOULLET fils de feu Jacques demeurant audit lieu. La dîme de Winhem pour 6 gerbes seulement adjugée à Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant Comines pour 700 livres. Toutes les dîmes ont été adjugée. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 120 du 12/07/1732
Joseph François Louis VERMESSE fils d'Adrien et de Jeanne DE HEUVELE, natif de Menin, charpentier à Comines, assisté de François BERSOU son ami, M^{e} charpentier audit lieu d'une part, Marie Marguerite BOUSSEMART fille de feu Jacques et de Marguerite LEROY, veuve en dernières noces de Pierre ROMMELAER, assistée de Charles MEURILLON son parâtre et de Pierre Rémy BOUSSEMART son frère demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François BERSOU et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 121 du 14/07/1732
Marguerite THOMAS veuve de Nicolas DEMARCQ demeurant Deûlémont d'une part, Pierre François THOMAS fils de feu Jean demeurant à Comines en son nom et se portant fort de ses deux sœurs ayant en commun 1/2 cens de jardin situé audit lieu, à prendre à l'encontre de Guillaume THOMAS d'autre part. Désirants sortir de communion, sont convenus d'en faire division : A Pierre François THOMAS et ses sœurs les 50 verges de jardin avec édifices et bâtiments existants. A ladite Marguerite THOMAS les bois montants et arbres fruitiers croissants sur ledit fond. Elle a reçu de son dit neveu 6 florins sur le surplus du partage des biens délaissés par leur père et mère, père et mère-grand passé devant le notaire VAN HEULE le 21/01/1708. En présence de Jean François BREL et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 122 du 18/07/1732
Marie Joseph DONZE fille suffisamment âgée de feu Michel demeurant à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à François VIENNE, tonnelier audit lieu, une maison avec son héritage située audit lieu, présentement occupée par le preneur. En présence de Charles Louis LEROY charpentier à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 123 du 20/07/1732
Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Halluin, déclare avoir reçu la somme de 150 florins de Charles Louis MOORS, boutiquier à Comines, pour lui avoir vendu, cédé et transporté au profit dudit MOORS le droit d'arrentement pour 53 verges d'héritage situées à Bousbecque sur lesquelles ledit MOORS a fait bâtir deux demeures, comme repris par acte passé devant le notaire soussigné le 15/02/1727. En présence de Jacques DERVEAUX demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 124 du 25/07/1732
Noël CATTEAU fils de feu Pierre, marchand à Quesnoy, se portant fort de Charles CATTEAU son frère, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François OLIVIER fils de feu Jean François demeurant à Deûlémont, 5 cens de labeur situés audit Deûlémont. En présence de Jacques LEMAHIEU laboureur et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 125 du 25/07/1732
Julien AUBOURG, directeur général des domaines de Flandres, Lille et Artois demeurant à Lille rue des Jésuites, paroisse St Catherine, ici présent au nom de Jean Baptiste DESMARETZ bourgeois de Paris y demeurant, sous Fermier général desdits domaines et en conséquence de la soumission à lui faite par Claude DUMAST receveur des traites au pont de Warneton châtellenie dudit Warneton en deçà de la Lys pour la partie de ce coté de la Lys de la juridiction et domination du roi par ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Flandres soumis en date du 25 avril dernier déclare que, pour cette partie du côté de la Lys, domination de sa majesté très chrétienne, par ordonnance de l'intendant de Flandres, ladite soumission du 25 avril est acceptée par les cautions dudit Sr DESMARETZ et baille en arrière-ferme pour un an à commencer le 1er janvier dernier audit Sr DUMAST, les droits des quatre membres de Flandres sur les vins, bière, brandevins, vinaigres, sels et poissons salés et ceux de tuage, vidanges, vaclage de bestiaux et moulage sur la partie de Warneton.

2 E 3 / 7257 acte 126 du 29/07/1732
Adrien MARESCAUX, marchand bourgeois de Comines, ayant vu et examiné le compte arrêté le 17 août 1730 entre lui et le sieur Antoine MOREL demeurant à Houthem pour les marchandises qu'il a reçu de lui, déclare que sa redevance de reprise audit compte est de 787 livres 6 deniers d'Ypres. A la sureté de ladite somme ledit MOREL aurait fait saisir les biens meubles et héritages dudit MARECAUX en 1727 et existe encore. En présence du sieur Jean VANDAMME échevin de Wervicq et y demeurant et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 127 du 02/08/1732
Jean François MEURILLON fils de Charles et de feue Marie Catherine DE PUTE, assisté de son père d'une part, Jeanne Anne DESOBRY fille de feu Mathias et de vivante Marguerite CATTEAU, assistée de sa mère et de Louis DEOBRY son frère, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Louis DESOBRY et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 128 du 03/08/1732
Joseph Hubert, Pierre Paul et Marie Joseph PARENT se portant forts de Thomas Joseph PARENT leur frère en bas âge, lesdits PARENT frères et sœur, enfants et héritiers d'Hubert PARENT demeurant à Comines, Warneton et Bas-Warneton, déclarent avoir vendus à Gilles CATTEAU fils de feu Jean, censier à Comines, la moitié de 1755 verges de labeur situés audit Comines tenus de la Srie de Bourgogne à prendre à l'encontre des enfants de Pierre PARENT, leurs cousins, aboutant d'orient à l'héritage des hoirs de Jean DELANNOY, de midi la terre de la veuve Charles LOUAGE qu'elle a acquis de Charles François BILLAUX et sa femme, d'occident à l'autre moitié échue auxdits enfants de septentrion (blanc). En présence de Jean Baptiste BREL et Robert HANTEPOUL demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 129 du 11/08/1732
Lean Baptiste DELANNOY, marchand boucher demeurant à Comines, se portant fort de ses sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe François BONDUEL, cabaretier audit lieu, 12 cens de terre à labeur situés à Comines tenus de la Srie de Vlédricq, aboutant d'orient la terre de l'hôpital de Comines, de midi celle de la pauvreté, d'occident à l'héritage des héritiers du sieur CORDONNIER et de septentrion au chemin conduisant de Comines au Blanc Coulon. En présence de Jean Baptiste DEPOORTERE et André DEHAZE marchand boucher audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 130 du 14/08/1732
François HAZEBROUCK fils de feu Jean, tailleur d'habits à Comines, déclare avoir vendu à Marie Françoise BOUTENS fille de libre condition de feu Albert demeurant audit lieu, le tiers de toute une maison consistante en boutique avec son héritage à prendre à l'encontre de l'acheteresse, aboutant d'orient la maison de la veuve d'Etienne VANDEVOORDE, de midi à la grande Rue, d'occident la maison des enfants et héritiers de Frédéric DONZE et de septentrion l'héritage de François CAZIER. En présence de François BERSOU M^{e} charpentier et Albert FLOUR maçon.

2 E 3 / 7257 acte 131 du 22/08/1732
Wallerand BONDUEL fils de feu Jean demeurant Quesnoy d'une part, Philippe BONDUEL son frère, censier à Comines, assisté de Jean Philippe, Jean Baptiste, Louis et Isaac BONDUEL ses enfants demeurant audit lieu d'autre part, étant à la veille d'entrer en procès, le premier comparant prétend que de grosses sommes ont été payées audit BONDUEL son frère à cause de différents payements faits à plusieurs personnes à la demande de son frère. Ledit second comparant soutenant au contraire que ledit Wallerand son frère a été remboursé de ses avances par plusieurs sommes qu'il a reçues. Pour mettre fin à ces difficultés ils ont déclaré avoir transigés. En présence de Germain DILLIES brasseur à Quesnoy et du clerc. Le 03/02/1733 est comparus Wallerand BONDUEL qui déclare avoir reçu de Jean Philippe BONDUEL son neveu, la somme de 900 florins pour le parfait de l'acte de transaction ci-dessus, lui faisant cession d'action de pouvoir recouvrir pareille somme audit Philippe BONDUEL son père.

2 E 3 / 7257 acte 132 du 22/08/1732
Wallerand BONDUEL fils de feu Jean demeurant Quesnoy, déclare avoir main levée de la plainte contre Philippe BONDUEL son frère passée le jour d'hier par devant les bailli et échevins de la Srie de Terwaelle à la requête de M^{e} BEGHEIN, procureur spécial du sieur Pierre Antoine Ferdinand DE GROU, receveur de la table des pauvres, pour avoir payement de la somme de 550 florins pour rendages de ce qu'il occupe appartenant à la pauvreté. Ledit BONDUEL déclare se constituer caution et principal obligé vers ledit sieur DE GROU de la somme de 550 florins qui devra être payée dans les trois mois.

2 E 3 / 7257 acte 133 du 24/08/1732
Hubert, Jean et Jean François DEROUBAIX, Jacques DELETOUR époux de Marie Françoise DEROUBAIX, lesdits DEROUBAIX frères et sœur, enfants de feu Jean François DEROUBAIX demeurant à Comines et Linselles, déclarent qu'ils consentent que Jean François D'HELLEMS et Michelle Françoise DEROUBAIX, leur frère et sœur, puissent construire quelques édifices à usage de demeures sur 32 verges d'héritage aboutant d'orient au chemin conduisant de Comines à la ferme ruinée de Muttot, de midi et occident au parfait de ladite pièce et de septentrion la terre des enfants et héritiers de Jean CASSEMAECKERE. En présence de Philippe BONDUEL fermier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 134 (manquant).

2 E 3 / 7257 acte 135 du 25/08/1732
Philippe BECQUART, fermier demeurant à Croix, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean SIX fils de feu Ambroise, censier demeurant à Comines, 12 cens de terre à labeur situés à Comines nord et Houthem. En présence du sieur Jean GHEERBRANDT et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 136 du 31/08/1732
Jean François LECLERCQ demeurant à Wervicq, se portant fort de Marie CHOMBART veuve de Jean Baptiste LECLERCQ sa mère, Charles GALLAND procureur spécial de Louis Séraphin DE LA FONTAINE écuyer, seigneur de Canicour, époux de Dame Marie Madeleine BEUVET, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine DUQUESNOY, veuve de Charles Louis DELEFORTERIE, censière à Comines, une maison manable parmi 17 cens de jardin et terre à labeur à prendre entre lesdits Sieur de CANICOURT à cause de sa femme et ladite CHOMBART veuve. De plus a été accordé en bail 350 verges de terre à labeur appartenant uniquement audit sieur LECLERCQ, le tout situé à Comines. En présence de Jean Baptiste DELEFORTERIE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 137 du 04/09/1732
Jeanne BONDUEL, veuve de Jacques LECLERCQ, demeurant à Comines, déclare que sa belle-fille Jeanne Thérèse RIBREU, veuve d'Antoine LECLERCQ, lui a donné et cédé les habits et linges délaissés par ledit Antoine LECLERCQ son fils, elle déclare avoir acquitté et déchargé ladite Jeanne Thérèse RIBREU de la succession mobiliaire qui pouvait revenir à ladite comparante par le trépas dudit LECLERCQ, elle pourra également jouir des meubles et effets qu'il a délaissés. En présence de François CAZIER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 138 du 10/09/1732
Michel DONZE fils de feu Michel et de vivante Marie Joseph TANCRE sa mère demeurant à Quesnoy, assisté de Charles Louis LEROY son beau-frère d'une part, Marie Joseph BERGUE fille de Lambert et de feu Anne Marie MOURET demeurant audit lieu, assistée de son dit père, de François Joseph et Guillaume Joseph BERGUE ses frères demeurant audit Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Charles Louis LEROY demeurant à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 139 du 12/09/1732
Vincent LEMAHIEU fils de feu Vincent, veuf en dernières noces de Marie Anne DE MAZIERES, marchand cabaretier à Comines, assisté d'André LEMAHIEU et Jean François RENARD ses frère et beau-frère et de Jean François DE MAZIERES son beau père, demeurant tous à Deûlémont et Lompret d'une part, Marie Barbe PERS fille de feu Henri et de Marie Elisabeth LESPINOY demeurant à Comines, assistée de Jean Baptiste FLAMENT et Jean Denis DELESALLE ses frères alliés, demeurant audit lieu sauf ledit DELESALLE au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Louis HOUZE boulanger et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 140 du 13/09/1732
Jean LEPOUTRE, censier à Comines nord, époux de Marie Anne LOUAGE, se portant fort de Marie Jeanne et Marie Antoinette LOUAGE ses belles-sœurs, ayant droit à 1/5° dans la succession de Jean LOUAGE, Marie Anne WAIGNON, veuve avec enfants de Jacques LOUAGE, marchande à Linselles, se portant fort de Michel Joseph RENART et Marie Catherine LOUAGE sa femme, Euphrosine LOUAGE fille suffisamment âgée dudit feu Jacques demeurant Linselles, lesdites Marie Catherine et Euphrosine ayant droit aussi à 1/5° dans la succession de Jean LOUAGE leur oncle, Pierre DUMORTIER fils de feu Jean, laboureur demeurant à Linselles, époux de Marie Catherine MONTAIGNE, Jean Philippe Isaac MONTAIGNE fils de feu Pierre demeurant à Comines, Jean Philippe VILLERS fils de feu Marc Antoine, époux de Marie Agnès MONTAIGNE demeurant à Comines, lesdits MONTAIGNE et VILLERS se portant forts de leur frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Michel MONTAIGNE fils de feu Jean Philippe demeurant Comines, ayant aussi droit à 1/5°, Philippe et Josse LEMAY enfants de feu Jacques demeurant à Comines, se portant forts de leurs frères et sœurs, neveux

et nièces, ayant droit aussi à 1/5°, Pierre DE BACKERE époux de Marie Jeanne HASBROUCQ fille et héritière de Maillard et de Marie Madeleine LOUAGE, censier à Stavele, André SEYNAVE époux de Jeanne Thérèse DEVOS fille de feu Jean et Marie Madeleine HASBROUCQ, aussi fille de feu Maillard HASBROUCQ et Marie Madeleine LOUAGE, censier à Alvergem (Avelgem), se portant fort de Jacques LEQUIEN et Marie Thérèse HASBROUCQ sa femme, et de Jacques BRUTSART père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Catherine HASBROUCQ demeurant Stavele, ayant ensemble droit au dernier 1/5°, partage les biens de feu Jean LOUAGE leur oncle. En présence de Jean Philippe DESREVEAUX et Arnould LAMBIN notaires à Linselles et Comines.

2 E 3 / 7257 acte 141 du 15/09/1732
Jacques Joseph KEUSSE, Joseph DU CASTEL et Isabelle KEUSSE sa femme, Jacques PAULLE et Marie Cécile KEUSSE, lesdits KEUSSE frère et sœurs demeurant à Comines, enfants de Jacques KEUSSE et feue Jeanne LESAFFRE, déclarent que leur père étant en mariage avec feu Catherine WILLEMET (WILLEMAY) avait considérablement augmenté les édifices et maison construits avec la mère des comparants qu'il occupe actuellement, et que par ces augmentations Marie Anne Joseph KEUSSE (que ledit Jacques a retenu de ladite WILLEMET (WILLEMAY)) est lésée à cause que les deniers communs devaient être employés à des fonds d'héritages dont elle aurait eu la moitié à cause de sa défunte mère, et désirant y remédier et éviter querelles, déclarent qu'à la mort de leur père ladite marie Anne KEUSSE leur sœur jouira d'une maison bâtie sur un arrentement situé rue d'Hurlupin à Comines. En présence de Robert VANZUIT et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 142 du 16/09/1732
Jean Philippe CORNILLE fils de feu Isaac, brasseur et cabaretier à Bousbecque, et Jeanne Thérèse CLAIES sa femme pour faire solution et payement au sieur Léon PICAVET, brasseur et échevin de Linselles, de la somme de 780 florins pour prêt d'argent, livraison de bière, marchandises, payement fait à leur acquit à différentes personnes suivant le compte arrêté aujourd'hui, ont déclare avoir vendu, cédé et transporté audit sieur PICAVET, les meubles et effets suivants (liste des biens vendus et prix). Ledit PICAVET les a laissés en garde es mains dudit CORNILLE et sa femme qui ont promis de les remettre quand ledit PICAVET aura reçu les deniers du débit des vins et bière qu'ils feront dorénavant. En présence de Pierre Antoine CASTELAIN demeurant audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 143 du 18/09/1732
Jacques BLIECQ fils de feu Jacques, laboureur à Wervicq, tuteur de Joseph et Constance BLIECQ ses frère et sœur consanguins, héritiers avec d'autres de Jean DONZE leur oncle, a déclaré qu'ayant eu lecture de l'acte passé devant le soussigné notaire le 21 mai de cet an, consenti par Jean François, Michel DONZE et autres tous cohéritiers dudit Jean DONZE, vivant marchand à Quesnoy, regardant la disposition partagère fait à leur profit et le pouvoir donné au sieur Philippe ROUZE, exécuteur testamentaire dudit DONZE pour la fondation d'un obit avec distribution de pain à célébrer pendant vingt an, ledit BLIECQ a déclaré approuver le contenu dudit acte.

2 E 3 / 7257 acte 144 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 144.1 du 27/09/1732
Jean Baptiste GHESQUIERE, fils de feu Jacques et de Elisabeth DELEBECQUE, ayant droit d'un quart dans 970 verges d'héritage ci-après, Jean Baptiste WATELLE en qualité de bail et époux de Marie Jeanne DELEBECQUE, Bartholomé et de Marie Anne DELEBECQUE frère et sœur, enfants et héritiers de Michel DELEBECQUE ayant ensemble droit d'un quart, Jean Baptiste DELEBECQUE, Antoine LEGRAND bail et époux de Marie Anne DELEBECQUE, lesdits DELEBECQUE et LEGRAND se faisant forts de Jacques LEGRAND et de Marie Marguerite DELEBECQUE sa femme, de Jean Baptiste MEURISSE et de Marie Joseph DELEBECQUE sa femme, iceux DELEBECQUE frère et sœurs, enfants de feu Martin DELEBECQUE ayant droit ensemble de 1 cens 67 verges, faisant avec 75 verges que Louis FERLIER et ses sœurs, enfants de feu Jacques FERLIER et de Marie Françoise DELEBECQUE un pareil quart, Jeanne CUVELIER veuve de Jean THOMAS, icelle fille de feu Louis CUVELIER et

de Marguerite DELEBECQUE, ayant droit du dernier quart dans lesdits 970 verges situées à Wervicq, aboutant d'orient au jardin de Jacques DELANNOY et Maillard LECOC, lesdits feu Elisabeth, Michel, Martin, Marie Françoise et Marguerite DELEBECQUE frère et sœurs, neveux et nièces de feu Bartholomé, lesquels demeurant tous à Comines, Wervicq et Linselles, désirant sortir de communion ont fait quatre parts et en avoir fait partage. En présence de Pierre DANSETTE, fermier et échevin de Bousbecque et de François DEBAL, clerc du notaire.

2 E 3 / 7257 acte 145 du 28/09/1732
Léonard VUYST, coutre tonsuré de la collégiale de St Pierre à Comines, sachant les obligations qu'il a vers Anne DE CEUNINCK sa mère, des soins qu'elle a eu pour son éducation, l'amitié qu'il a pour Jean François VUYST son frère imbécile d'esprit, aimant l'amitié et la concorde entre ses frères et sœurs, déclare faire don d'entre vifs de ses biens et immeubles. Sa mère aura la jouissance viagère des fonds et héritages qu'il délaissera dans la châtellenie de Lille et ailleurs, sachant qu'elle n'a pas d'autres ressources pour se maintenir, le reste sera partagé également entre ses frères et sœurs, Jean François VUYST son frère aura une part double. En présence d'Adrien CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 146 du 30/09/1732
Le sieur François SIX, échevin de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Pierre François MAJORIBANCK prêtre et vicaire de Comines, toute une maison avec son héritage jusqu'à la rivière Lys, aboutant d'orient la maison de Demoiselle Marie Anne BECUWE, de midi à la rue Anthios dit Code Straetjen, d'occident la maison du bailleur de septentrion à la rivière Lys. En présence du sieur Pierre Louis SIX et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 147 du 30/09/1732 30/09/1732
Jean François VERSCHAVE fils de feu Jean, tailleur d'habits, et Marie Joseph VANDE PUTTEN sa femme demeurant à Comines, ledit VERSCHAVE procureur spécial de Jacques VANDE PUTTEN et Françoise DECHERF sa femme, ses beau-père et belle-mère demeurant Courtrai, déclarent avoir vendu à Pierre Jacques VIENNE, marchand et notable du Fort de cette ville y demeurant, les 2/3 de 619 verges de labeur situé à Comines nord, Srie de Schoonvelde, à prendre à l'encontre de Wallerand DECHERF à Jean Baptiste SAUVAIGE pour lesdits 2/3 dudit héritage. En présence du sieur Frédéric BOUQUILLON marchand et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 148 du 03/09/1732
Marie Anne WAIGNON, veuve de Jacques LOUAGE, se portant fort de Michel Joseph RENART son gendre et de Marie Catherine LOUAGE sa femme et Euphrosine LOUAGE filles et héritières dudit Jacques, lesdites filles ayant droit à la moitié des héritages par succession de leur père, Marie Jeanne DHALLUIN, veuve avec enfants de Charles LOUAGE, se portant forte desdits enfants de Charles LOUAGE, Philippe et Josse LEMAY frères, enfants de feu Jacques LEMAY, Pierre DUMORTIER fils de feu Jean, époux de Marie Catherine MONTAIGNE, Michel MONTAIGNE fils de feu Jean Philippe, Jean MONTAIGNE fils de feu Pierre, Jean Philippe VILLERS et Marie Agnès MONTAIGNE, lesdits Jean MONTAIGNE et Jean Philippe VILLERS se portant forts de leurs cohéritiers, demeurant tous à Comines sauf ladite Marie Anne WAIGNON et Pierre DUMORTIER demeurant à Linselles, les enfants de feu Charles LOUAGE LEMAY et MONTAIGNE ayant droit à l'autre moitié. Désirant sortir de communion, ils en font faire une estimation.

2 E 3 / 7257 acte 149 le 04/10/1732
Philippe et Josse LEMAY frères, de feu Jacques LEMAY demeurant à Comines sud, se portant forts de leurs cohéritiers, d'Antoinette LOUAGE leur mère, pour la moitié des lieu manoir et héritages ci-après, Jean LEPOUTRE époux de Marie Anne LOUAGE, se portant fort de Marie Jeanne et Antoinette LOUAGE ses belles-sœurs, Marie Anne WAIGNON, veuve avec enfants de Jacques LOUAGE, Pierre DUMORTIER fils de feu Jean, époux de Marie Catherine MONTAIGNE, Michel MONTAIGNE fils de feu Jean Philippe, Jean Philippe Isaac

MONTAIGNE fils de feu Pierre, Jean Philippe VILLERS époux de Marie Agnès MONTAIGNE, lesdits MONTAIGNE et VILLERS se portant forts de leurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ayant droit ensemble des 2/3 de la moitié des lieu manoir et héritages avec lesdits LEMAY par succession de Philippe et Jean LOUAGE leurs oncles et grands-oncles respectifs, Simon et Robert CUVELIER frères, enfants de feu Guillaume CUVELIER, se portant forts de Louis CUVELIER, ayant ensemble droit de l'autre 1/3 de la moitié des lieus et héritages par achat fait par leur feu père de Pierre MONTAIGNE, demeurant tous à Comines sauf Marie Anne WAIGNON à Linselles et ledit CUVELIER à Wervicq. Ceux-ci déclarent que leur appartiennent en commun 23 cens 80 verges d'héritages situés à Wervicq et désirent sortir de communion. Ils déclarent avoir fait partage et séparation à l'amiable de manière suivante…

2 E 3 / 7257 acte 150 du 04/10 /1732
Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, époux de Marie Anne LOUAGE, se portant fort de Marie Jeanne et Antoinette LOUAGE ses belles-sœurs, Marie Anne WAIGNON veuve avec enfants de Jacques LOUAGE, se portant fort de Michel Joseph RENART et de Marie Catherine LOUAGE sa femme, Euphrosine Joseph LOUAGE fille de libre condition desdits feu Jacques et de ladite WAIGNON, Philippe et Josse LEMAY frères, enfants de feu Jacques, se portant forts des enfants de Martin LEPLAT et de feue Marie LEMAY et de leurs autres frères et sœurs, neveux et nièces, leurs cohéritiers, d'Antoinette LOUAGE leur mère, Pierre DUMORTIER et Marie Catherine MONTAGNE sa femme, Michel MONTAGNE fils de feu Jean Philippe, se portant fort de ses frères et sœurs expaysés, Jean Philippe Isaac MONTAGNE fils de feu Pierre et Jean Philippe VILLERS époux de Marie Agnès MONTAGNE, Basile VIENNE époux de Marie Anne MONTAGNE, lesdits MONTAGNE, VILLERS et VIENNE se portant forts de leurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs respectifs, demeurant tous à Comines sauf lesdits Marie Anne WAIGNON Pierre DUMORTIER à Linselles, ayant tous ensemble droit des héritages et édifices ci-après nommés par succession de Philippe et Jean LOUAGE leurs oncles et grands-oncles respectifs, les enfants de Charles LOUAGE ayant droit 1/6° dans les biens situés à Wervicq, Comines et Bas-Warneton et 1/4 dans les 5/6° restants, pareil quart dans les biens situés à Wambrechies et les autres comparants chacun pareil 1/4 dans lesdits 5/6° et dans la totalité des biens gisants à Wambrechies. Désirants sortir de la communion de biens, ils déclarent en avoir fait partage et division de la manière suivante… En présence de Jean Philippe DESREVEAUX et Arnould LAMBIN notaires à Linselles et Comines (Compléments le 19/10/1732 et le 28/05/1733).

2 E 3 / 7257 acte 151 du 05/10/1732
Marie Elisabeth DELANNOY veuve d'Etienne DUTILLEZ demeurant à Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à André VERMERSCH fils de feu Jacques, censier à Comines, et Pierre Joseph VERMERSCH son fils, 8 cens de terre à labeur à prendre dans 16 cens à l'encontre du sieur Pierre GOBERT situés audit. En présence de Nicolas Michel DAUTRICOURT et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 152 du 07/10/1732
André Melchior REMMERY fils de feu François, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, 5 cens de terre à labeur situés à Quesnoy, aboutant coté midi au chemin conduisant de Quesnoy à Comines. En présence d'Arnould MILLE domestique du preneur et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 153 du 07/10/1732
Lambert et Philippe Isaac LECOMTE frères, enfants de feu Isaac LECOMTE et de Jeanne DUTHOIT, manœuvres demeurant à Comines, se portant forts de Jean Baptiste LECOMTE, de Jacques LESAFFRE et Marie Joseph LECOMTE, leurs frère et beaux-frères, déclarent avoir vendu à Guillaume SEGARD fils de feu Pierre, censier à Comines, le juste quart de 301 quartrons de labeur pris dans 13 cens à l'encontre dudit acheteur situé à Comines, Srie de la Keignarde, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi et septentrion la terre de Jean GHEERBRANDT et d'occident au sentier conduisant au Beau Chêne. En présence d'Ignace François Dominique GHESQUIERE marchand et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 154 du 11/10/1732
Jeanne COULON, veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, fermière du Forest à Roncq, Guillaume Eugène Joseph et Elisabeth COUROUBLE enfants dudit Jean Baptiste et de ladite COULON, se portant forts de Nicolas Ferdinand COUROUBLE, de Pierre DELERUE et Marthe Jeanne COUROUBLE sa femme, leurs frère, sœur et beau-frère, ayant droit avec leur mère des 3/4 des meubles et effets ci-après énoncés, Venant COUROUBLE, Marie Jeanne COUROUBLE veuve de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Aldegonde COUROUBLE, Jean Chrysostome CORNIL et Marie Elisabeth DELEGRANGE, auparavant veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, se portant fort desdits enfants en minorité, Nicolas Ferdinand DELESCLUSE père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, demeurant tous à Roncq, Bousbecque, Houthem et Mouscron, ayant droit au dernier ¼, procèdent au partage des biens meubles en ladite ferme. Pardevant les notaires royaux de Neuville en Ferrain et Comines.

2 E 3 / 7257 acte 155 du 11/10/1732
Ignace CARNOY fils de feu Louis, marchand à Wervicq, déclare avoir vendu à Jean Jacques CATRY fils de feu Jacques, charron à Wervicq, deux maisons sur 40 verges d'héritage situées à Wervicq, aboutant d'orient à la rue menant du pont dudit Wervicq vers le mont dudit lieu, de midi la maison du Sieur VANDERMERSCH, d'occident l'héritage du sieur Pierre DUMONT et de septentrion l'héritage du sieur Philippe FAUVEZ. En présence de Ferdinand DEPOORTERE fils de feu Albert demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 156 du 12/10/1732
Lambert, Philippe Isaac et Jean Baptiste LECOMTE, Jacques LESAFFRE et Marie Joseph LECOMTE frères et sœur, enfants et héritiers d'Isaac LECOMTE et de Jeanne DUTHOIT, demeurant à Comines sauf ledit LESAFFRE et sa femme demeurant à Quesnoy, déclarent avoir reçu de Guillaume SEGARD, laboureur à Comines, la somme de 72 florins pour la vente du quart de 301 quartrons d'héritage. En présence d'Etienne LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 157 du 14/10/1732
Le sieur Jean PICAVET fils de feu Etienne, bourgeois et marchand à Comines, procureur spécial de Demoiselle Marie Anne DECHERF sa femme, par pouvoir passé devant les échevins de Neuve Eglise le 1er octobre 1732, a déclaré avoir vendu au sieur Jean René CATERS (acte suivant Jean René CASTERS) prêtre et chanoine de l'église collégiale de St Pierre à Comines, une maison avec porte cochère, cuisine, chambres, caves, grange, écurie et autres avec son héritage à Comines, aboutant d'orient la maison et héritage des héritiers de Jacques (arraché), de midi à la Grande Rue, d'occident la maison de Chrysole COUTEL et aux héritages des enfants de Michel SERRUS et ses enfants de Dierick DELANNOY, de septentrion la maison du sieur vendeur.

2 E 3 / 7257 acte 158 du 14/10/1732
Le sieur Jean PICAVET fils de feu Etienne bourgeois et marchand à Comines, procureur spécial de Demoiselle Marie Anne DECHERF sa femme, par pouvoir passé devant les échevins de Neuve Eglise le 01/10/1732, vend à Jean LEPOUTRE, fermier et échevin de Comines nord, une maison et son héritage situés à Comines, aboutant d'orient la maison de Joseph DE MULIER et l'héritage de Sigismond SLOOVERE, de midi la maison et jardin que le sieur vendeur à vendu au sieur CASTERS, d'occident la maison de Joseph NAERT et Anne Jeanne CLARISSE sa femme ainsi que l'héritage des enfants de Dierick DELANNOY et de septentrion parti la rue des Bouchers et aux héritages desdits NAERT et DEMULIER. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 159 du 16/10/1732
Charles Louis, Jean François, Marie Antoinette et Espérance VUYST frères et sœurs, enfants et héritiers de François VUYST demeurant à Lille sauf ledit Jean François à Comines, ont déclaré avoir vendu au sieur Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es droits, greffier pensionnaire de Comines, 2 cens 1/2 d'héritage à Comines, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi (blanc), d'occident la terre de la Pauvreté, de septentrion la maison et fond du sieur Michel VIENNE et Pierre MOURET et 10 cens de terre aussi à Comines, aboutant d'orient la terre de Pierre TRANEEL, de midi (blanc), d'occident à la Loobecque, de septentrion au chemin menant de cette ville à Wervicq et 1675 verges de labeur à Comines, aboutant d'orient le dit TRANEEL et aux parties suivantes, de midi l'héritage de Monseigneur le Duc d'Orléans et 306 verges de labeur, aboutant d'orient le dit TRANEEL, de midi et occident aux héritages précédents et 5 cens de labeur etc. Le 13/10/1732 Pardevant Philippe DORCHIES, notaire à Lille, sont comparus le sieur Charles Louis VUYST fils de feu François, et Demoiselle Marie Jeanne DESPRETZ sa femme demeurant Lille qui ont déclaré qu'en conséquence du contrat de vente fait à M^{e} Guillaume François BECUWE, greffier de Comines, le 16/10 dernier devant le notaire LAMBIN à Comines, ils ont reçu la somme de 640 florins. Sont aussi comparus Marie Antoinette et Espérance VUYST, filles de libre condition de feu François, qui ont reçu la somme de 640 florins et 1280 florins restant desquels elles ont droit avec Demoiselle Anne DE CONINCK leur mère et Jean François VUYST leur frère etc.

2 E 3 / 7257 acte 160 du 19/10/1732
Jean Philippe Isaac MONTAIGNE, Jean Philippe VILLERS époux de Marie Agnès MONTAIGNE dont il se fait fort, Basile VIENNE et Marie Anne MONTAIGNE sa femme, demeurant à Comines, ont déclaré de faire valoir à Michel MONTAIGNE, leur cousin, les droits et actions qu'il a et peut avoir dans une obligation de 300 florins à la charge de Jean François LAMBIN et Marie Barbe GHESQUIERE. Pareil droit dans la vente de bois croissant sur 8 cens à Wambrechies. En présence de Vincent LEMAHIEU marchand cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 161 du 23/10/1732
Michel DONZE fils de feu Michel, censier à Quesnoy, ayant doit comme héritier de Jean DONZE son oncle à la moitié de 577 verges 1/2 d'héritage, Marie Joseph DHALLUIN fille de libre condition demeurant à Lille, Josse Pierre HAZEBROUCK et Marie Rose DHALLUIN sa femme demeurant à Wambrechies, lesdites DHALLUIN sœurs, enfants de feu Jacques DHALLUIN, ayant droit à l'autre moitié située à Quesnoy, tenue de la Srie de Wambrechies dont le surplus appartient à Marie Elisabeth BLANCQUART, veuve de Germain DHALLUIN, tante des seconds comparants, aboutant d'orient la terre du sieur FRUICT, de midi celle des héritiers de Jean Baptiste LEWILLE, d'occident l'héritage du sieur LESAFFRE, de septentrion celui du sieur FRUICT et Jean Philippe POUTRAIN. Les comparants désirants sortir de communion de ladite moitié, ont déclaré en faire partage et division amiable. En présence de Jean Philippe GUILLEBERT marchand à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 162 du 30/10/1732
Sœur Elisabeth BEHAGUE, Dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUSE, Marie Victoire DELECLUSE, Marie Agnès GHESQUIERE, Marie Cécile CAILLET, Anne Marie CEUNINCK, Angélique LAUMONIER, Albertine CARDON et Catherine Françoise NOULLET, toutes religieuses de l'Hôpital de Notre-Dame à Comines, ont déclarés que la ferme de leur communauté située à Wervicq contenant 3 bonniers 5 cens n'était louée que 114 florins et souhaitent que la location au plus offrant passe à la somme de 190 florins avec l'agrément de Monseigneur l'évêque de Tournai. Elles l'accordent à titre d'arrentement au sieur Jean Baptiste CASTELAIN fils de feu Guillaume, marchand à Wervicq. En présence du sieur Guillaume Ferdinand BECUWE greffier à Comines et de M^{e} Martin DELEVAL procureur à Wervicq.

2 E 3 / 7257 acte 163 du 06/11/1732
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine LOUAGE son fils, laboureur audit lieu, une maison manable parmi 4 bonniers 1 cens de jardin planté, terre à labeur et prairie située à Comines. Ledit preneur a promis de donner en forme de gratification à Dominique LOUAGE son frère, la somme de 200 florins. En présence d'Allard BETREUMIEUX cabaretier et du clerc. Le 07/11/1732 est comparu Dominique LOUAGE autorisé par son dit père, qui déclare que moyennant la somme de 264 florins au lieu des 200 que son frère Pierre Antoine LOUAGE a promis de lui payer, il agrée et approuve le bail ci-dessus en tout son contenu et lui cède tous droits et actions en sa qualité de plus jeune. En présence de Pierre LECLERCQ collecteur et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 164 du 07/11/1732
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœurs Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie François GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses du couvent des sœurs Grises à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoinette LAMBIN, veuve de Hyacinthe VIENNE demeurant audit lieu, 10 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre du sieur Charles CRAME, de midi celle de Madame DE MASSIET, d'occident l'héritage de l'évêché de Tournai et de septentrion au chemin de la Couronne. En présence de Quentin Chrysole VERVISCH charpentier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 165 du 07/11/1732
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœurs Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie François GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses du couvent des sœurs Grises à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoinette DELEFORTERIE, veuve d'André DUMORTIER demeurant audit lieu, 1642 verges de labeur avec portion de prairie à Comines, Srie de Schoonvelde, aboutant d'orient la terre de Jean DUBOIS, de midi au chemin du Grand Trout, d'occident la terre du sieur Pierre François SIX, de septentrion à une Becque et 20 cens aboutant d'orient au chemin menant de Comines à Ypres et aux héritages de Chrysole DUMORTIER et de la veuve Philippe LECOMTE, de midi celui des héritiers d'Antoine ISAAC, d'occident à un sentier et de septentrion à la terre de Jeanne Rose VIENNE et finalement 3 cens de près de Lys.

2 E 3 / 7257 acte 166 du 08/11/1732
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœurs Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie François GHESQUIERE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses du couvent des sœurs Grises à Comines, déclarent avoir accordé à titre de nouveau bail et louage à Jean Baptiste BERTEN, censier à Bas-Warneton, 28 cens de labeur situé audit Bas-Warneton, aboutant d'orient la terre du sieur LAVALU, de midi à la Lys, d'occident à Jean François BOUCQUILLON et de septentrion au chemin menant de l'église dudit Bas-Warneton vers le cabaret appelé Courtekers. En présence de Quentin Chrysole VERVISCH.

2 E 3 / 7257 acte 167 du 11/11/1732
Le sieur Pierre CLAEIS, greffier de Wervicq et y demeurant, désirant seconder les intentions de Marie Jeanne VANSTAEN fille de feu le sieur Charles, sa nièce, demeurant audit lieu, désirant se rendre religieuse au Couvent des Pénitentes à Hondschoote et y finir ses jours, a promis de fournir et payer à la révérende mère supérieure du couvent, en cas de profession à faire par sadite nièce, le capital de la dote qu'il lui destine. En présence du sieur Charles Louis POL prêtre et vicaire à Wervicq et Charles Louis Borromée WILLEBOIS clerc chez ledit sieur CLAEIS.

2 E 3 / 7257 acte 168 du 11/11/1732
François WULLEMAN fils de feu Jean François et de Marie Jeanne GOEMAN, bourgeois de Comines et y demeurant, assisté de Jacques WULLEMAN et Guillaume GOEMAN, censiers, ses oncles et tuteurs paternel et maternel demeurant audit lieu d'une part, Marie Pétronille DEVOS fille de feu Antoine, assistée de Marie Madeleine VAN HOUTTRIVE sa mère, de Bauduin et Marie Jeanne Rose DEVOS ses frère et sœur, demeurant audit lieu, sauf ladite Marie Jeanne Rose DEVOS à Courtrai d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Etienne LELEU censier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 169 du 12/11/1732
Robert VERVISCH fils de feu Jean, bourgeois et M^{e} charpentier à Comines, déclare avoir vendu à Charles Louis MOORS fils de feu Amand, boutiquier audit lieu, une maison avec cuisine, boutique et autres commodités située à Comines, aboutant d'orient au jardin de Monsieur de la BASSECQUE, de midi la maison de Charles CRUISSAERT, d'occident à la rue d'Hurlupin, de septentrion à la maison et fond de Jean Jacques LEROY. En présence de Pierre LESAFFRE maréchal et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 170 du 13/11/1732
Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé nouveau bail à Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, laboureur et boulanger audit lieu, d'une maison manable et fournil à usage de boulangerie parmi 28 cens de jardin planté et terre à labeur appartenant aux héritiers de Jean Baptiste CAUCHETEUR, le tout situé à Comines. En présence d'Antoine CAPELLE censier et échevin de Comines et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 171 du 13/11/1732
Gilles BONDUEL, Pierre ROUSSEL et Bonaventure DELEMOTTE, censiers demeurant à Bousbecque, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques BETER fils de feu Mathias demeurant audit lieu, une maison manable parmi 21 cens d'héritage situé à Roncq. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 172 du 17/11/1732
Pierre CARLIER époux de Marie Jeanne FREMAUT et Guillaume DELEBECQUE époux de Marie Françoise FREMAUT, censiers à Comines, se portant forts des enfants de Pierre COUVREUR et d'Antoinette FREMAUT et de ceux délaissés par Jacques POULLIER et Marguerite FREMAUT, leurs neveux et nièces, héritiers collatéraux de Venant et Jacques FRE MAUT, vivants beaux-frères des comparants et oncles auxdits COUVREUR et POULLIER, confessent avoir reçu la somme de 100 florins du sieur Jean PICAVET fils de feu Etienne, marchant audit lieu, pour avoir vendu et cédé à son profit deux lettres de rentes obligeant feu Nabor BONDUEL et encore vivante Antoinette LOUAGE sa veuve, la première au capital de 900 florins crée au profit desdits héritiers de Jacques FREMAUT le 18/09/1723, la seconde au capital de 200 florins aussi au profit desdits héritiers le 10/11/1723. En présence de Jean Baptiste CARISSIMO cordonnier et du clerc

2 E 3 / 7257 acte 173 du 17/11/1732
Antoinette LOUAGE veuve de Nabor BONDUEL demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Jean PICAVET, bourgeois et marchand audit lieu, la moitié d'une maison à deux étages avec son héritage situé à Comines, aboutant d'orient et septentrion la maison du sieur Pierre Jacques VIENNE, de midi à la porte de la ferme de Ladessous, d'occident la rue d'Hurlupin. En présence de Guillaume DELEBECQUE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 174 du 18/11/1732
Jeanne COUSTENOBLE veuve de Jacques SERRUS, Jeanne Claire et Monique Jacqueline SERRUS, sœurs, enfants dudit feu Jacques et de ladite COUSTENOBLE demeurant à Comines, se portant fortes de Marie Jeanne et Marie Joseph SERRUS, d'André BECQUE et Angélique SERRUS, aussi leurs sœurs, déclarent avoir

vendu à Jean Baptiste DELANNOY fils de feu Dierick, marchand boucher audit lieu, une maison consistante en boutique avec son héritage située à Comines, place entre deux ponts, aboutant d'orient et de septentrion la terre de la veuve du sieur Nicolas GHESQUIERE, de midi la maison du sieur SAVARY, d'occident à la rue menant du Grand Pont à Ypres. En présence d'André GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 175 du 18/11/1732
François DE BAL, praticien de Comines, avec l'agréation de Messire Pierre François LEFEBVRE DE LATTRE écuyer, seigneur de Lignes de l'Afresnoy et autres lieux, déclare accorder bail et louage à André GHESQUIERE, brasseur et fermier à Comines, de 12 cens de labeur en une pièce situés au Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, aboutant d'occident la terre de la veuve d'Antoine DUMORTIER, de septentrion la terre des veuve et héritiers d'André GHESQUIERE. En présence de Jacques DU FLOS et Pierre DE SOMER cordonniers audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 176 du 21/11/1732
François WULLEMAN fils de feu Jean François, bourgeois de Comines, ayant examiné les recettes et payements faits par Jacques WULLEMAN, son oncle et tuteur pendant sa minorité, déclare que moyennant 18 florins, son oncle est acquitté et il est déchargé de cette tutelle dont quittance absolue et irrévocable. En présence de Guillaume GOEMAN censier et Bauduin DEVOS.

2 E 3 / 7257 acte 177 du 21/11/1732
Présentation de compte à François WULLEMAN allié à Pétronille DEVOS à l'intervention de Jacques WULLEMAN son oncle et tuteur paternel, rendu par Guillaume GOEMAN tuteur maternel de François WULLEMAN fils de feu Jean François terminé à Comines de la vente de 5c à Comines consentie par Jacques WULLEMAN oncle et tuteur paternel. Le comptable doit 145£ 3s dont il est acquitté.

2 E 3 / 7257 acte 178 du 22/11/1732
Antoinette LOUAGE veuve de Nabor BONDUEL demeurant Comines, étant en termes de convoler en secondes noces, a été requise par Philippe François BONDUEL et Jean Baptiste LERMINET époux de Marie Pétronille LOUAGE, oncles et tuteurs paternel et maternel des deux enfants mineurs retenus par la comparante, afin de faire partage des biens meubles actuellement dans la maison mortuaire dudit Nabor BONDUEL. En présence de Jean Baptiste CARISSIMO cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 179 du 22/11/1732
Jean Baptiste DE CLERCQ fils de feu Cornille, sergent de Comines, veuf avec 5 enfants retenus de Marie Françoise RABAUT, assisté de Mathieu GHESQUIERE époux de Marie Catherine DE CLERCQ, son beau-frère demeurant a Comines d'une part, Antoinette LOUAGE veuve avec deux enfants retenus de Nabor BONDUEL demeurant audit lieu, assistée de Philippe François BONDUEL et Jean Baptiste LERMINET époux de Marie Pétronille LOUAGE ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste CARISSIMO cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 180 du 23/11/1732
Marie Michelle LEROY veuve d'Antoine FRESNOY demeurant Deûlémont, déclare avoir vendu pour la somme de 150 florins, que son fils Pierre Antoine FRESNOY demeurant audit lieu a promis de lui payer dans les deux ans, deux vaches, tous les meubles allant par ménage, chaudrons, tonneau à battre le beurre et autres cuveleries à la réserve de son coffre à linges et habillement à condition d'entretenir et nourrir sa dites mère. En présence de Pierre DE SOMER et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 181 du 28/11/1732
Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, fermier demeurant à Comines, se faisant fort de ses frère et sœurs, déclare avoir reçu de Pierre GOEMAN demeurant audit lieu, la somme de 300 florins pour la moitié de 600 florins en capital montant d'une lettre de rente de 30 florins de cours annuel crée à la charge dudit GOEMAN le 14/09/1731. Sont aussi comparus les sieurs Etienne DE REU et Jean Baptiste GHESQUIERE échevins dudit Comines. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 182 du 01/12/1732
Charles Louis MOORS fils de feu Amand, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Marie Françoise DELEMOTTE veuve de Jean Jacques VIENNE demeurant à Bousbecque, une maison avec cuisine, chambres, cave et 53 verges d'héritage situés à Bousbecque, aboutant d'orient à la maison de Pierre VIENNE, de midi au jardin du cabaret de la Basse Ville, d'occident à la maison des héritiers de (arraché) et de septentrion au sentier conduisant de Bousbecque au dit cabaret. En présence de Charles DERVEAUX marchand demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 183 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 183 du 07/12/1732
Jean Baptiste GHESQUIERE et Jean François CASTELAIN bail et époux de Marie GHESQUIERE demeurant à Comines et Wervicq, lesquels déclarent avoir accordé à titre de bail et louage à Jean Baptiste GALOY, censier demeurant à Comines, 6 cens situés à Comines au rendage annuel la somme de 39 florins. En présence de Philippe André MEAUX (signe MEUX) et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7257 acte 184 du 12/12/1732
Guillaume THOMAS fils de feu Jean, brasseur et cabaretier à Deûlémont, déclare que moyennant la somme de 750 florins que Marie Thérèse THOMAS sa fille demeurant audit lieu a promis de lui payer, il lui cède tous les meubles de ménage, armoire, tables etc. moyennant promet de nourrir son père. En présence d'Etienne CLAIES, marchand chaudronnier et André WIBAUT. Sont aussi comparus (arraché - Jean Pierre PONCHEAU d'après la signature) et Jacqueline Jeanne THOMAS sa femme qui ont déclarés après lecture du contrat le faire valider par ladite Marie Thérèse THOMAS leur sœur qui fournira entretien et nourriture à leur père.

2 E 3 / 7257 acte 185 du 13/12/1732
Pierre CASTELAIN fils de feu Pierre, et Marie Catherine DAEL sa femme demeurant à Wervicq, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François BILLET fils de feu Denis, censier à Bousbecque, 6 cens de terre à labeur audit Bousbecque tenus de la Srie du Gruteghem. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 186 du 17/12/1732
Georges LEROY, fermier de Comines nord, châtellenie d'Ypres, et Marie Anne BERTEN sa femme ont déclaré se désister de l'occupation d'une ferme contenant 21 bonniers jardin, près, bois et labeur située audit Comines et Zandvoorde (cense des Obeaux voir 2 E 3 / 7258 acte 2) appartenant aux demoiselles YVERNEL, consentants que lesdites demoiselles ou leur nouveau fermier puissent prendre les terres labourables, jardin, prairies et manoir mi-mars 1733. Le sieur Simon Claude LEFEBVRE, bourgeois de Paris, époux de Dame Elisabeth YVERNEL ici présents mais demeurant à Arnay Le Duc en Bourgogne, avec l'agrément de Mlle Françoise YVERNEL sa belle sœur, veulent, avec leur nouveau fermier, faire prisée et estimation des labeurs et autres droits appartenant aux premiers comparants. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7257 acte 187 du 20/12/1732
Michel BERTEN fils de feu Philippe, et Antoinette REMMERY sa femme demeurant à Comines, en considération des sommes qu'ils ont avancées en différentes fois à Pierre BERTEN leur fils, ont déclaré que tous les meubles meublants, marchandises, or, argent et tout autres effets mobiliaires qu'ils délaisseront à leur trépas appartiendront à Michel Martin, Jean Philippe, Antoinette et Marie Cécile BERTEN leurs enfants. De plus ils auront la jouissance viagère des maisons et 4 cens d'héritage que les comparants délaisseront, sans que ledit Pierre BERTEN puisse vendre la part qu'il aura dans lesdites maisons et fond. Si cependant l'un ou l'autre des quatre enfants vient à se séparer de la communion, les héritages qu'ils auront eu seront partagés entre eux et ledit Pierre BERTEN aussi leur fils. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 188 du 22/12/1732
Isaac DUTHILLEUL fermier et échevin à Comines et Eloyenne CATTEAU sa femme, Jean Philippe LEHOUCQ fermier à Bas-Warneton et Marie Françoise CATTEAU sa femme, Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, et Louis François GHESQUIERE fils de feu Jacques Adrien et de Marie Françoise VERMESSE demeurant à Comines, déclarent accorder bail et louage à Frédéric LE MAHIEU fils de Pierre, et Marie Elisabeth DUTHILLEUL sa femme demeurant Deûlémont, un lieu manoir amassé de maison manable à usage de cabaret nommé le Trous de le Voye parmi 2 bonniers de labeur à Deûlémont. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE fermier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7257 acte 189 du 29/12/1732
Jean Baptiste CAUWERAET fils de Jean, sayeteur demeurant Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste MESSEAN fils de feu Gilles demeurant audit lieu, une maison bâtie sur un fond arrenté de Messieurs les Magistrats de Comines, située place entre deux ponts, aboutant d'orient à la maison de Josse DAVID, de midi la rue du Moulin, d'occident la maison du sieur Antoine DE GROU et de septentrion à la Morte Lys. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 190 du 29/12/1732
Vincent LE MAHIEU et Marie Barbe PERCHE sa femme ont déclarés avoir vendu à Jean Denis DELESALLE fils de Jean, laboureur demeurant à Deûlémont, la 1/6° part d'un lieu manoir amassé de maison manable parmi 14 cens de bois, jardin et labeur situé à Bas-Warneton, tenu de la Srie de la Grande Ponte à prendre à l'encontre dudit acheteur et de Michel PERCHE son beau-frère. En présence de Piat DUTHILLEUL fermier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7257 acte 191 du 29/12/1732
Gilles LEFEBVRE fils de feu Gilles, Jacques LEBECQUE et Marie Catherine LEFEBVRE laboureurs demeurant à Bousbecque, déclarent avoir vendu à Jean Jacques LEFEBVRE fils de feu Pasquier leur neveu demeurant audit lieu, la moitié de 497 verges de labeur à prendre à l'encontre de l'acheteur et de Guillaume LEFEBVRE son oncle, située audit Bousbecque tenus de la Srie d'Hurtembus, aboutant d'orient à la terre des enfants de Pierre CATRY et de celle de Jean Baptiste BOUCHE, de midi celle des héritiers de Jean Baptiste LECLERCQ, d'occident la terre des héritiers de Pierre DELEVOYE et consorts, de septentrion celle des héritiers de Jean CAZIER. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258

2 E 3 / 7258 acte 1 du 02/01/1733
Pierre Joseph DEROUBAIX fils de feu Pierre et de vivante Marie Françoise FREMAUT alliée en secondes noces à Etienne CLAIES d'une part, Marie Catherine DUPONT fille d'André et de Françoise Antoinette DU HAME, assistée de ses père et mère d'autre part, demeurant tous à Comines. Contrat de mariage. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 2 du 08/01/1733
Simon Claude LEFEVRE, bourgeois de Paris, demeurant ordinairement à Arnay Le Duc en Bourgogne, présent à Comines, époux de Dame Elisabeth YVERNEL de laquelle il a procuration, se portant fort de Demoiselle Marie Françoise YVERNEL sa belle-sœur demeurant habituellement à Lille, propriétaires de la moitié, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils de Jean François, et Marie Françoise PARE sa femme, une maison manable, grange, étables et autres édifices nommée cense des Obeaux située à Comines parmi 20 bonniers 9 cens de jardin près, pâtures et labeur. En présence de Jean Antoine PARE laboureur audit lieu et Allard BETREUMIEUX concierge de l'hôtel de ville.

2 E 3 / 7258 acte 3 du 08/01/1733
Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien et de feue Marie Françoise SEGARD, assisté de son père, de Guillaume SEGARD son oncle et tuteur maternel, Guillaume DELEBECQUE aussi son oncle demeurant tous à Comines sauf ledit DELEBECQUE à Halluin d'une part, Catherine Françoise LAUWICQ fille de Jacques et Marie Jeanne DELANNOY, assistée de sa mère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 4 du 12/01/1733
Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LERMINET et Pétronille LOUAGE sa femme demeurant audit lieu, une maison manable compris un fournil à usage de boulangerie parmi 28 cens de jardin planté et labeur, compris 10 cens de labeur appartenant aux héritiers de Jean Baptiste CAUCHETEUR situés à Comines. En présence de Jean Antoine PARE et Jean Baptiste LECOMTE demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 5 du 12/01/1733
Marie SIX veuve de Pierre LEMESRE demeurant à Hollebecque, déclare donner par don d'entre vif à Toussaint LERNOUT demeurant à Linselles 1 cent ½ de prairie situé à Linselles tenus des Franchises dudit lieu, aboutant d'orient l'héritage de Jean François LEMESRE et consorts, de midi celui de Nicolas Martin LEHOUCQ, d'occident la terre de Jean CAPELLE, de septentrion celui de la veuve de Philippe DEROUBAIX.

2 E 3 / 7258 acte 6 du 12/01/1733
Marie LERMINET veuve de Charles VANDE LANNOITE, déclare avoir accordé bail et louage à Jacques GHESQUIERE fils de Jacques, et Marie Cécile LEMOISNE sa femme, une maison manable, grange, étables parmi 25 cens d'héritage située audit lieu. En présence de Georges WARLOP et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 7 du 12/01/1733
Marie Marguerite REMMERY fille de libre condition demeurant à Comines, et Pierre Joseph REMMERY son neveu demeurant à Quesnoy, se portant fort d'André REMMERY son frère demeurant à Lambersart, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine François REMMERY, leur neveu et frère demeurant à Comines, la moitié par Pierre Joseph et André REMMERY et les 2/3 de l'autre moitié, l'autre tiers appartenant au preneur, d'une maison parmi 33 cens ½ de jardin et labeur en plusieurs pièces situé à Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 8 du 15/01/1733
Marie Catherine PLATEL, veuve avec deux enfants de Pierre LESAFFRE, censière à Comines, étant requise par Jacques LESAFFRE censier à Linselles et Allard PLATEL censier à Quesnoy, oncles et tuteurs desdits enfants tels que : Pierre Antoine et Marie Angélique LESAFFRE mineurs, de leur faire partage de la moitié des meubles délaissés par leur feu père. En présence d'Adrien BILLET et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 9 du 15/01/1733
Jean Baptiste François CARLIER fils de Pierre et de Marie Jeanne FREMAUT demeurant à Comines, assisté de ses père et mère, de Gilles CATTEAU et Wallerand LECOCQ ses oncles alliés demeurant audit lieu, sauf ledit LECOCQ à Quesnoy d'une part, Marie Catherine PLATEL, veuve avec enfants de Pierre LESAFFRE, censière à Comines, assistée d'Allard PLATEL et Jacques LESAFFRE ses frère et beau-frère, tuteurs de ses deux enfants mineurs retenus de son dit feu époux demeurant à Quesnoy et Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Adrien BILLET et Pierre LE PERS demeurant audit Linselles.

2 E 3 / 7258 acte 10 du 16/01/1733
Louis Albert, Jean François et Jean Baptiste BREL frères, enfants et héritiers de Jean François et de Jeanne DELEFORTERIE, laboureurs demeurant à Comines sauf ledit Louis Albert à Wambrechies, déclarent que par le trépas de leur dites mère leur sont échus les héritages ci-après, et désirants sortir de communion ils auraient fait partage et division amiable qui suit : Audit Louis Albert BREL 440 verges de jardin à Comines, aboutant d'orient une partie au jardin des enfants de Jean Baptiste GHESQUIERE et Marie Anne GHESQUIERE, une autre partie au jardin de Guillaume CATTEAU par achat qu'il a fait de Jean LAMBELIN et Marie Cécile DELEFORTERIE, de midi au jardin de la veuve Philippe VILLERS du chemin menant de Comines aux moulins de le Vigne, de septentrion à la sortie de la cense dont le jardin fait parti. Audit Jean François la moitié de 628 verges de labeur à Comines, aboutant d'orient au sentier conduisant des Cinq Voyes au chemin du Gringier à Wervicq, de midi a la terre appartenant audit CATTEAU par achat fait comme dessus l'autre moitié à la partie échue audit Jean Baptiste BREL, et de septentrion à la terre de Thomas BLANCQUART, la moitié de 4 cens de labeur, aboutant d'orient la terre des enfants de Félix DELEFORTERIE par achat que leur père a fait de Jean MILLE et sa femme, de midi à la portion et autre moitié échue à Jean Baptiste BREL, d'occident à l'héritage de Jean MONTAIGNE et des héritiers de Nicolas LEPERCQ par achat de Charles Louis DELEFORTERIE, et de septentrion à la terre desdits MONTAIGNE et LEPERCQ, l'autre moitié des 628 verges, aboutant d'orient à la moitié à lui échue, de midi à la terre dudit CATTEAU, d'occident aux enfants de Jacques LOUAGE et de septentrion l'héritage dudit BLANCQUART, l'autre moitié des 4 cens énoncé ci-dessus, aboutant d'orient la terre des enfants dudit Félix DELEFORTERIE, de midi celle de Toussaint MONTAIGNE, d'occident la terre dudit Jean MONTAIGNE et des héritiers LEPERCQ. Lesdits Jean François et Jean Baptiste BREL donnent passage l'un pour l'autre pour aller et venir. Partage que leur mère a fait avec ses frères et sœurs, neveux et nièces, enfants et héritiers de Charles DELEFORTERIE et Marguerite LUTUN par devant le notaire VANHEULE le 11/12/1711.

2 E 3 / 7258 acte 11 du 16/01/1733
Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien et de feue Marie Françoise SEGARD, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Guillaume SEGARD son oncle, laboureur audit lieu, le tiers de 12 cens de labeur et jardin planté, situé à Comines, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste PARENT, de midi celle du sieur VIMOTTE, d'occident au chemin du Rossignol, de septentrion à la terre dudit PARENT, le tiers de 3 cens ½ de jardin avec une demeure et autre édifices, aboutant au chemin de l'Apothicaire, de midi l'héritage de héritiers (blanc) PLATEL, d'occident à celui desdits héritiers, et de septentrion la terre de Jean Baptiste GADENNE, le tiers de 225 verges de labeur aussi à Comines données en arrentement par l'acheteur et ses cohéritiers à Pierre DELEHAYE, aboutant d'orient la terre des héritiers de Charles CORNIL, de midi au chemin de la cense de Ten Borne vers le Haut Toucquet au pavé de Comines à Lille, d'occident et septentrion aux terres du sieur RAVA. En présence de Jean Baptiste LECOMTE marchand à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 12 le 17/01/1733
Pierre Joseph REMMERY fils d'André Melchior et de feue Antoinette LECLERCQ, laboureur à Comines, assisté de son dit père d'une part, Marie Jeanne COISNE fille de Philippe et feue Marie Madeleine PARENT demeurant à Comines, assistée de son dit père d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Allard COISNE frère de la future mariante et Pierre Nicolas POIVRE cabaretier à Quesnoy.

2 E 3 / 7258 acte 13 du 19/01/1733
Louis HOUZET boulanger à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph DEROUBAIX fils de feu Pierre, chaudronnier audit lieu, une maison à usage de boutique et fond située à Comines dans la Grande Rue, près de la place occupée par Nicolas LEROY. En présence d'Etienne CLAIES chaudronnier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 14 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 14.1 du 20/01/1733
Jean Baptiste DECONINCK, fils de Jean et de Marie Catherine TEMPERMAN demeurant à Comines, assisté de Pierre Albert DAUTRICOURT, maître maréchal audit lieu, d'une part, Marie Françoise GHESQUIERE fille de Jacques et de Pétronille GOEMAN, demeurant audit lieu, assistée de son dit père laboureur (au Bas-Warneton - rayé), d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 150 florins, elle 150 florins. En présence de Georges WARLOP et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 15 du 21/01/1733
Pierre DE HAZE fils de feu Josse demeurant Comines, désirant se libérer et décharger une lettre de rente de 150 florins en capital qu'il a créée au profit de François Albert BLANCQUART, bourgeois audit lieu, passée devant les auditeurs du souverain Baillage de Lille le 20/08/1727, déclare avoir vendu audit BLANCQUART une maison sur un fond arrenté de la Pauvreté située audit lieu, aboutant d'orient l'héritage de Bauduin THEVELE, de midi à la maison des héritiers de Pierre MILLE, d'occident à la rue nommée Caproenstraetjen et de septentrion à la maison de la Table des Pauvres. En présence du sieur Jean François RAVAY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 16 du 23/01/1733
Jean Baptiste DELESALLE fils de Jean et de Marie Madeleine LEMAHIEU, assisté de son père d'une part, Anne Cécile WACRENIER fille d'Antoine Philippe, assistée de Vincent LEMAHIEU son ami, demeurant tous à Deûlémont sauf ledit LEMAHIEU à Comines d'autre part. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 17 du 23/01/1733
Marie Marguerite HERBAUT fille de libre condition demeurant à Comines, déclare avoir fait et arrêter les comptes avec Guillaume Joseph HERBAUT son frère, concernant les nourritures, aliments et entretien qu'il lui a fourni pendant trois ans et demi. Elle reconnait lui devoir la somme de 400 florins qu'elle a promis de lui payer dès aujourd'hui. En présence de Philippe Pierre LOTIGIER demeurant à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 18 du 4/01/1733
Jean Baptiste HARDY fils de Jacques et de Thérèse LECOCQ demeurant à Comines, assistée de ses père et mère et de Jean LECOCQ son oncle allié, laboureur à Quesnoy d'une part, Marie Catherine FLAMENT fille de Josse et d'Angélique WAYMEL, assistée de ses père et mère, de Paul FLAMENT son frère, couvreur de paille audit Quesnoy, et Jean François PARENT son frère allié demeurant à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean FLAMENT couvreur de paille à Comines et Toussaint LERNOULD marchand à Linselles, oncle et parrain de la future mariante.

2 E 3 / 7258 acte 19 du 29/011733
Pierre HAZEBROUCK fils de feu Pierre, tisserand, et Marie Elisabeth DESREUMAUX sa femme demeurant à Comines, déclarent devoir à Jacques LECLERCQ fils de feu Jean demeurant audit lieu, la somme de 200 florins employée à une manufacture de matelas de petite taille rayés, qu'ils ont promis de rendre audit LECLERCQ à sa première volonté.

2 E 3 / 7258 acte 20 du 02/02/1733
Louis ROHART demeurant à Linselles, Jean Baptiste LEHAIRE époux de Jeanne Constance ROHART demeurant Zandvoorde, Pierre LEMAY époux de Marie Jeanne ROHART et Pierre Joseph SAMIN mari d'Angélique ROHART demeurant à Comines, lesdits ROHART frère et sœurs, enfants et héritiers de Louis ROHART et de Jeanne LOIRE, déclarent que moyennant la somme de 120 livres et trois rasières de blé que Jean DELEBARRE demeurant audit lieu, ayant eu en mariage de ladite Jeanne LOIRE veuve dudit ROHART, promet de payer dans les trois mois, ils le déchargent d'une lettre de rente héritière de 600 livres en capital créé au profit de Charles CORNIL meunier au Quesnoy et de toutes dettes qu'il a contracté avec feue sa femme. Lesdits comparants ont déclaré avoir cédé audit DELEBARRE qui accepte tous les meubles, or, argent, chevaux, vaches et tous les effets mobiliaires délaissés par leur dites mère. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 21 du 03/02/1733
Philippe BONDUEL censier à Comines, désirant sortir de l'occupation de la ferme et terres qu'il tient de la Table des Pauvres de ce lieu, déclare s'être convenu avec Jean Philippe BONDUEL son fils, aussi censier audit lieu, avec l'approbation des sieurs propriétaires, d'occuper ladite ferme sauf une garde robe et un coffre étant dans la chambre maîtresse dudit BONDUEL qui appartiendront après sa mort à Marie Jeanne VILLERS moyennant la somme de 5114 livres pour la valeur et prix desdits effets, bestiaux et autres, la somme de 500 livres pour arriérages des tailles, vingtièmes et autres impositions y compris la dépouille à Jean Baptiste LEWILLE époux de Marie Marguerite DILLIES auparavant veuve d'Antoine LEPOUTRE. En présence de Germain DILLIES brasseur et receveur à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 22 du 03/02/1733
Jean Baptiste MESSEAN fils de feu Gilles, et Marie Catherine CATTEAU sa femme demeurant Comines, déclarent avoir vendu, créé et constitué l'un pour l'autre leurs biens présents et futurs au profit de M^{e} Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien en cette ville, la somme de 10 florins de rente héritière par an à commencer aujourd'hui, celle-ci s'achèvera le 03/02/1734 garantie sur ? Toute une maison et héritage situés dans cette ville, dans l'enceinte du fort, que lesdits comparants ont acquis de Jean Baptiste CAUWERAERT, aboutant d'orient à la maison des héritiers Josse DAVID, de midi à la rue du Moulin, d'occident à la maison de la veuve du sieur DEGROU, de septentrion à la Morte Lys et une autre maison et héritage, aboutant d'orient à la maison de Valentin CARPENTIER, de midi au couchant d'eaux des moulins, d'occident à la maison de Jean MADON, de septentrion à la rue menant desdits moulins au rivage. En présence de Guillaume LAMBIN cordonnier à Quesnoy et Pierre DESOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7258 acte 23 du 03/02/1733
Jean Baptiste LALAIN, laboureur à Prémesques, ayant droit ayant droit de la moitié des lieux manoir et héritage ci-après énoncés, Jacques DUBOIS, laboureur à Ennetières en Weppes, procureur spécial de Marie Anne DILLIES veuve de Pierre BRASME par procuration passée au Maisnil le 30/01 devant M^{e} Louis Joseph LEFRANCQ, notaire audit lieu, déclarent avoir donné bail et louage à Gilles Philippe PAREE fils de feu Gilles, et Marie Elisabeth LESAGE sa femme, laboureur à Comines, une maison manable parmi 26 cens ½ de jardin planté et terre à labeur. En présence de Pierre Joseph SAMIN et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 24 du 05/02/1733
Le sieur Isaac DUTILLEUL, échevin et fermier demeurant à Comines, Bauduin THEVELE, bourgeois de Comines, Piat DUTILLEUL, échevin et fermier à Deûlémont, se portant fort de Catherine THEVELE, veuve de Charles CORNIL, Marie Rufine LAMBIN, veuve de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, Isaac DUTILLEUL fils de feu Nicolas, laboureur à Bas-Warneton, se portant fort de ses frères, et Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Félix, laboureur à Comines, se portant fort lui aussi de ses frères et sœurs, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean DELANNOY fils de feu Jacques, et Marie Joseph DUPONCHELLE sa femme, laboureur à Deûlémont, un lieu manoir amassé de manable parmi 3 bonniers 963 verges de jardin et terre à labeur, le tout situé à Deûlémont. En présence de Frédéric LEMAHIEU cabaretier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 25 du 06/02/1733
Gilles Philippe et Marie Anne PARE, Alexandre DUHAMEL et Marie Jeanne PARE sa femme, Jacques Vincent DELEBECQUE et Michelle PARE sa femme, Marie Madeleine MONTAIGNE mère et tutrice des enfants retenus de Philippe PARE, lesdits PARE frères et sœurs, enfants de Gilles et d'Albertine REMMERY demeurant à Comines, déclarent qu'après le trépas desdits Gilles PARE et Albertine REMMERY leur père et mère respectifs, leur seraient échus quelques lieux manoirs, jardins et terres à labeur situés à Comines et Linselles, désirant sortir de communion, ils ont fait partage amiable et division en 5 parts égales comme suit. En présence de Gabriel LEFEBVRE cabaretier au Longchamp et du clerc. Le 20 février sont comparus Jacques Vincent DELEBECQUE, se portant fort de Michelle PARE sa femme d'une part, et Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARE se portant fort de ses enfants d'autre part, qui ont décidé d'échanger des parts et portions d'héritages. En présence de Pierre DESOMER et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 26 du 09/02/1733
Jacques BILLET fils de feu Silvestre, et Michel DUPONT époux de Marie Joseph BILLET demeurant Bousbecque et Linselles, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François SMEERCKER, laboureur audit Bousbecque, une maison avec 4 cens d'héritage située à Bousbecque. En présence de Jean Jacques DELEBECQUE et Jean Baptiste DAEL demeurant Bousbecque.

2 E 3 / 7258 acte 27 du 09/02/1733
Grégoire, Pierre Jacques, Cécile et Marie Anne DHALLUIN frères et sœurs, enfants de Pierre DHALLUIN et de feue Angélique CATRY demeurant à Wervicq, Marie Barbe et Marie Agnès ROUSSEAU sœurs, enfants et héritiers de Jean ROUSSEAU et de Marie Barbe CATRY, demeurant la première à Bousbecque et la seconde à Halluin, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Jacques DUMORTIER fils de Jacques, laboureur audit Wervicq, 5 cens de labeur à Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Louis François WICQUART, de midi au chemin conduisant de Bousbecque à la Basse Ville, d'occident à la terre de Jean Baptiste LECLERCQ, de septentrion à celle de la veuve Jacques LELEU. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 28 du 09/02/1733
Guillaume LEFEBVRE fils de feu Gilles, Jean Jacques et Pierre Joseph LEFEBVRE ses neveux, Jean, Jean Baptiste et Valentin DAEL, Pierre Félix SERRUS et Marie Madeleine DAEL sa femme, lesdits DAEL frères et sœur, enfants de Pierre DAEL, héritiers de Marie Madeleine CASTELAIN leur mère, Jean Baptiste SAMAIN père et tuteur des enfants retenus d'Anne Marguerite LECLERCQ, demeurant tous à Bousbecque sauf ledit SAMAIN demeurant à Halluin, désirant sortir de la communion de biens repris par le partage fait le 10/05/1723, ont déclarés avoir fait partage amiable entre eux. Auxdits Guillaume LEFEBVRE, Jean Jacques et Pierre Joseph LEFEBVRE ses neveux, les ¾, et 1/4 pour ledit Guillaume de 497 verges de labeur situées à Bousbecque, aboutant d'orient la terre des enfants de Pierre CATRY et Jean Baptiste BOUCHE, de midi les héritiers d'André CLAIES et Jean Baptiste LECLERCQ, d'occident l'héritage de Pierre DELEVOYE, de septentrion les héritiers de Jean CAZIER. Audit Jean Baptiste SAMAIN père et tuteur des enfants retenus de ladite Anne Marguerite

LECLERCQ : 541 verges de labeur, aboutant d'orient et midi au petit chemin menant de Bousbecque aux Oblaerts, d'occident au parfait de ladite pièce, de septentrion au jardin de Pierre DELEVOYE. Auxdits Jean, Jean Baptiste DAEL et leurs frères et sœurs pour en faire division ensemble : 573 verges de jardin à prendre en 1146 verges, aboutant d'orient la terre de Mlle DE WALLE, de midi à celle de Pierre ROUSSEAU, d'occident audit chemin, de septentrion au parfait dudit jardin. Par acte passé à Halluin devant le notaire CARTON le 01/03/1728, consenti par Nicolas LEMESRE en faveur de Marie Catherine LECLERCQ sa femme par Jean Baptiste SAMAIN et Anne Marguerite LECLERCQ sa femme,est échue la juste moitié de 4 cens de labeur à prendre à l'encontre dudit Nicolas LEMESRE situés à Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Jean Jacques DUMORTIER et Pierre LEPLAT, de midi une piedsente menant dudit Bousbecque aux Oblaerts, d'occident les terres du sieur DESRUELLES, de septentrion celles d'Antoine DANSETTE et Martin DELANNOY. Audit Nicolas LEMESRE l'autre moitié desdits 4 cens en commun et impartis à l'encontre desdits DAEL. Il appartiendra audit Jacques CAZIER fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque et à Jean CAZIER son frère, 4 cens de labeur que Catherine SIX leur mère a achetés de Gilles LEFEBVRE et de Marie Catherine CASTELAIN sa femme, audit Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Pierre ROUSSEAU, de midi à la piedsente conduisant de Bousbecque au Blaton, d'occident la terre de l'église dudit lieu et celle de Jean Baptiste BLIECQ, de septentrion aux héritiers d'Arnould DANSETTE. Lesdits Nicolas LEMESRE et DAEL ont accordé en bail et louage audit Jacques CAZIER lesdits 4 cens de labeur. En présence de Jean Jacques DUMORTIER demeurant Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 29 du 10/02/1733
Jean, Jean Baptiste et Valentin DAEL, Pierre Félix SERRUS et Marie Madeleine DAEL sa femme, lesdits DAEL frères et sœur, enfants de Pierre DAEL et de Marie Madeleine CASTELAIN, demeurant à Bousbecque, déclarent avoir vendu à Nicolas LEMESRE fils de feu Jean, censier audit lieu, la moitié de 4 cens à prendre à l'encontre de l'acheteur situés à Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Jean Jacques DUMORTIER et de Pierre LEPLAT, de midi à la piedsente conduisant de Bousbecque aux Oblaerts, d'occident l'héritage du sieur DESRUELLES et de septentrion celui d'Antoine DANSETTE et Martin DELANNOY. En présence de Jacques CAZIER censier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 30 du 12/02/1733
Jean Baptiste CLAIES fils de feu Jean, laboureur à Comines, veuf en dernières noces avec enfants de Thérèse DERUELLE d'une part, Jean Baptiste, Pierre Albert et Marie Joseph CLAIES, Godefroid MONTAIGNE et Marie Thérèse CLAIES sa femme, demeurant à Comines d'autre part. Ledit Jean Baptiste CLAIES allant convoler en secondes noces a été requis par les seconds comparants, ses enfants, pour leur faire partage de la moitié des meubles délaissés par leur dites mère. En présence de Michel THEVELE censier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 31 du 12/02/1733
Jean Baptiste CLAIES fils de feu Jean, veuf en dernières noces de Thérèse DERUELLE, laboureur à Comines, assisté de Nicolas DERUELLE son beau-frère et Michel THEVELE son ami demeurant audit lieu d'une part,Marie Antoinette MASSY, veuve en dernières noces de Jean Baptiste FRENOY, demeurant Comines, assistée de Jean Pierre MASSY son frère et Michel GHESQUIERE son cousin, tous laboureurs audit lieu sauf ledit GHESQUIERE à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Michel THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 32 du 14/02/1733
Marguerite REMMERY fille de libre condition de feu François REMMERY, déclare avoir reçu 90 florins de Charles MARTIN demeurant audit lieu, lui donnant quittance de la somme de 300 florins qu'elle lui avait donné en prêt. En présence de Jean Baptiste HOVELACQUE et François LECLERCQ cordonniers audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 33 du 17/02/1733
François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre PLANCQUELLE fils de feu Antoine, censier à Prémesques, 18 cens ½ de labeur audit Prémesques et Capinghem. En présence d'André REMMERY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 34 du 17/02/1733
Jacques LEPERS fils de feu André, demeurant à Comines étant en son lit malade mais sain d'esprit et vif entendement, a déclaré ce qui est son testament et ses dernières volontés : Que son corps soit inhumé dans l'église Collégiale de Comines vis-à-vis de la chapelle de Notre-Dame, distribution aux pauvres de quelques sacs de blé pour 18 florins, 100 florins aux Pères Récollets de cette ville et de Douai et 72 messes de requiem, le reste sera divisé également entre ses frères et sœurs, neveux et nièces. Allard COISNE fils de Philippe, est chargé de l'exécution dudit testament, il lui donne 6 florins en plus de ses honoraires. En présence de Guillaume CALLOGNE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 35 du 17/02/1733
Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould, voiturier à Comines, déclare avoir cédé au profit de Jean François WELLEMAN son beau-fils demeurant à Comines, tous les bâtiments qu'il a fait construire dans la maison et l'héritage du second comparant. Ledit LECOINTRE son parâtre et sa famille pourront en avoir jouissance leur vie durant, Marie Elisabeth LECOINTRE sa sœur utérine en aura aussi jouissance jusqu'à l'âge de 25 ans. En présence de Michel BOUCHER et Jean François WELLEMAN. Le 02/07/1733 est comparu Pierre Joseph LECOINTRE qui déclare que moyennant la somme de 24 florins que Jean François WELLEMAN a promis de lui payer aujourd'hui, en son nom et celui de ses enfants il se désiste entièrement au profit dudit WELLEMAN de la jouissance et occupation des biens mentionnés. En présence de Louis CLICQUET demeurant à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 36 du 19/02/1733
Alexandre DUHAMEL et Marie Anne PARE fille de feu Gilles demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques Gilles DELANNOY et Jeanne BOUILLET sa femmes laboureurs audit lieu, un lieu manoir parmi 24 cens ½ de jardin et labeur audit lieu, suivant les clauses, devis et conditions repris au bail par devant le notaire soussigné le 29/08/1725.

2 E 3 / 7258 acte 37 du 24/02/1733
Charles Ignace NOULLET fils de feu Charles Louis demeurant Comines, déclare avoir vendu à Pierre COUVREUR fils de feu Antoine, laboureur à Roncq, 450 verges de jardin planté d'arbres fruitiers et montants, une chambre et écurie des chevaux, avec droit dans les fournils et puit conformément au partage que le vendeur a fait avec ses cohéritiers le 02/07/1732, le tout situé à Roncq, aboutant d'orient au jardin de Bonaventure DELEMOTTE, de midi à la ruelle compris celle conduisant celle conduisant du Riche Vinage au pont Welphart, d'occident au jardin de Jean Baptiste COUVREUR et de septentrion la terre des veuve et héritiers d'Alexandre VANALDREWELT sur lesquelles il y a 10 ormes vendus à Pierre Joseph LESAGE qui doit les abattre au mois de mai prochain, une écurie à vaches, une porcherie acquis par l'acheteur dudit vendeur. En présence de Nabor LESAFFRE marchand et brasseur et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7258 acte 38 du 25/02/1733
Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare que l'acte passé le 14/09/1727 concernant l'arrentement d'une portion d'héritage qu'il a consenti a Jacques VANTHUNE manouvrier à Comines et diverses charges que le preneur est chargé d'acquitter annuellement, ledit comparant se charge de payer d'an à an sa vie durant les rentes foncières, seigneuriales et autres, il veut au surplus que se héritiers payeront et acquitteront les mêmes rentes pendant que ledit arrentement durera, de manière à ce que ledit VANTHUNE sera toujours valablement déchargé. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 39 du 01/03/1733
Chrysostome DELEVOYE fils de feu Charles, dragon et brigadier dans le régiment d'Aviour (?) en garnison à Maubeuge, ayant eu connaissance des biens et dettes délaissés par ses père et mère, a déclaré être content de la moitié de 3 cens d'héritage situés à Quesnoy, occupés par Etienne FLIPPO, à prendre à l'encontre des héritiers de Jacques SIGIER, approuvant par la même occasion toutes les ventes et autres biens délaissés par ses dits père et mère vendus par ses frères et sœurs à divers personnes et déclare aussi ne prétendre aucunes sommes de deniers provenant desdites ventes. Sont aussi comparus Charles Louis, Etienne, Maillard et Guillaume DELEVOYE, Jean DUTHOIT et Marie Thérèse DELEVOYE sa femme, demeurant à Deûlémont. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 40 du 02/03/1733
André Joseph, Augustin et Jeanne Marie LEPERS, Pierre LEPERS fils de feu Pierre, se portant fort de Louis Joseph LEPERS son frère, Joseph DUTHILLEUL père et tuteur de Jacques Joseph DUTHILLEUL qu'il a retenu d'Anne Pétronille LEPERS, lesdits LEPERS frères et sœur, neveu et nièces, héritiers de Jacques LEPERS leur frère et oncle, demeurant respectivement Roubaix et Lille, ayant examiné le testament fait par ledit Jacques LEPERS passé devant le notaire soussigné le 17/02 dernier, ont déclaré donner pouvoir absolu à Allard COISNE comme exécuteur testamentaire, de mettre en œuvre les dernières volontés dudit Jacques LEPERS. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 41 (manquant).

2 E 3 / 7258 acte 42 du 07/03/1733
Etat des dettes actives et passives trouvées dans la maison mortuaire de Jean Baptiste COUROUBLE, vivant fermier à Roncq, pour être divisées entre Jeanne COULON veuve de celui ci pour la moitié, l'autre moitié entre les dix enfants tant de son premier que du second lit, délaissés par ledit COUROUBLE.

2 E 3 / 7258 acte 43 du 07/03/1733
Jeanne COULON veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, fermier du Forest à Roncq, Guillaume, Eugène Joseph et Elisabeth COUROUBLE enfants dudit Jean Baptiste et de ladite COULON, se portant forts de Nicolas Ferdinand COUROUBLE, de Pierre DELERUE et Marthe Jeanne COUROUBLE sa femme, leurs frère et sœur et beau-frère d'une part, Venant et Marie Jeanne COULON, veuve avec enfants retenu de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME, père et tuteur des enfants retenus de Marie Aldegonde COUROUBLE, Nicolas Ferdinand DELECLUSE père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, et Marie Elisabeth DELEGRANGE femme de Jean Chrysostome CORNIL, auparavant veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, en qualité de mère et tutrice, lesdits COUROUBLE frères et sœurs consanguins, héritiers dudit feu Jean Baptiste, demeurant à Roncq, Mouscron, Bousbecque, Menin, Roubaix et Houthem d'autre part. Lesquels comparants ayant droit : à savoir ladite Jeanne COULON de la moitié des biens acquis avec son dit feu mari, et lesdits COUROUBLE de l'autre moitié des biens patrimoniaux délaissés par leur père commun, et les cinq premiers enfants la moitié des biens acquis par leur père avec Marie DELECOUR leur mère, désirant sortir de communion, ils en font faire prisée et estimation par les notaires soussignés et en ont fait partage à l'amiable de la manière suivante : Ladite Jeanne COULON et les cinq enfants auront 11 cens de labeur situés à Fives, occupés par la veuve de Jacques AGACHE, aboutant d'orient au sentier conduisant du cabaret de Valenciennes à la voie des Ribaux, de midi la terre de ladite veuve d'occident à celle de Georges AGACHE, de septentrion au courtillage de Georges AGACHE et 2 cens de jardin planté d'arbres fruitiers avec 4 petites demeures et un fournil érigés dessus, situés à Roncq, aboutant d'orient au pavé de Lille à Menin, de midi au jardin des enfants de Jean WALLECAMPE, d'occident à la terre de Jean Baptiste LESAFFRE le chemin dudit Roncq à Bousbecque, de septentrion au jardin d'Arnould et Gilles FERLIER, 1 cens de labeur situé comme dessus, aboutant d'orient à la terre de (blanc) DUBOIS, de midi à celle de Jean

WALLECAMPE, d'occident audit pavé, de septentrion au jardin de Jean François DUMORTIER et Marie Jeanne DANSETTE etc. En présence de Jean François VANDERMEERSCH fils de Jean François et Jean LECOUTRE fils de feu Jean, cabaretiers audit Tourcoing et Neuville.

2 E 3 / 7258 acte 44 du 07/03/1733
Jeanne COULON, veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, fermière du Forest à Roncq, Guillaume, Eugène Joseph et Elisabeth COUROUBLE, enfants dudit feu Jean Baptiste et de ladite COULON, se portant forts de Nicolas Ferdinand COUROUBLE de Pierre DELERUE et Marthe Jeanne COUROUBLE sa femme, leurs frères, sœur et beau-frère, ayant droit avec leur mère des ¾ des héritages et meubles ci-après énoncés d'une part, Venant et Marie Jeanne COULON, veuve avec enfants retenu de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME, père et tuteur des enfants retenus de Marie Aldegonde COUROUBLE, Nicolas Ferdinand DELECLUSE père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, et Marie Elisabeth DELEGRANGE femme de Jean Chrysostome CORNIL, auparavant veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, en qualité de mère et tutrice, lesdits COUROUBLE frères et sœurs consanguins, héritiers dudit feu Jean Baptiste, demeurant à Roncq, Mouscron, Bousbecque, Menin, Roubaix et Houthem d'autre part. Ayant entre eux un lieu manoir et autres édifices parmi jardin et labeurs planté d'arbres fruitiers et bois montants situé à Mouscron, acquis par lesdits Jean Baptiste COUROUBLE et Jeanne COULON, et désirant sortir de communion, en font faire priserie et estimation pour en faire partage de le manière suivante etc.

2 E 3 / 7258 acte 45 du 09/03/1733
Philippe BONDUEL fils de feu Jean, et Marie Catherine LEHOUCQ sa femme, laboureurs à Comines, ont déclaré se désister des ferme et terres qu'ils occupent appartenant à la table des Pauvres de Comines pour et par les receveur et ministres dirigeant les biens et revenus desdits Pauvres les reprendre ou Antoine CAPELLE leur nouveau fermier. En présence de germain DILLIES brasseur à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 46 du 09/03/1733
Guillaume SEGARD fils de feu Jacques, Charles Louis DELEBECQUE fils de Noël et Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien, fermiers demeurant à Comines sauf ledit DELEBECQUE à Halluin, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean COUTEL fils de feu Guillaume, laboureur audit Comines, une maison manable parmi 18 cens de jardin située audit Comines, tenus des Franchises de Linselles. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 47 du 09/03/1733
Antoine CAPELLE fils de feu François, censier à Comines, ayant eu communication de l'acte de désistement consenti par Philippe BONDUEL et Marie Catherine LE HOUCQ sa femme, fait au profit de la Table des Pauvres dudit lieu, ledit comparant accepte un lieu manoir jardin et héritage contenant 9 bonniers 13 cens situé à Comines pour un nouveau bail des ministres de la table des Pauvres, il payera en une fois auxdits BONDUEL et sa femme ou aux personnes suivantes : au sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, receveur moderne desdits Pauvres 1374 livres pour arrérage et rendage desdites ferme et terres compris la dépouille 1732, à Jean GHEERBRANDT, receveur des rentes de la Baronnie de Comines 75 livres 7 sols au sieur BECUWE 47 livres à Frédéric BOUQUILLON receveur des rentes appartenant au chapitre de la Collégiale 112 livres, au sieur GOBERT, receveur de la Srie, 84 livres, au notaire soussigné en qualité de receveur et collecteur de Comines pour devoir rendus 250 livres, à Pierre LECLERCQ collecteur pour tailles, vingtièmes et autres impositions 700 livres, à Jean Philippe GOUIER pour devoirs rendus par lui en qualité de domestique 67 livres 10 sols, à Philippe François BONDUEL 48 livres pour rouissage de lin, à Jean Baptiste LEWILLE ayant épousé la veuve d'Antoine LEPOUTRE 50 livres pour parfait rendage des lieu manoir et héritages dues au susdit feu LEPOUTRE vivant receveur de ladite Pauvreté, à Charles Louis POISSONNIER 150 livres pour argent prêté aux comparants, à Dominique PHILIPPE et autres travailleurs ayant fait remise des terres de la dites ferme 76 livres, et finalement à Wallerand BONDUEL frère et beau-frère des comparants 2133 livres 13 sols parisis

qu'ils lui doivent pour les raisons énoncées par la transaction passée devant le notaire soussigné le 20/08/de l'an dernier et pour argent à eux prêté depuis ledit jour, l'ensemble de ces sommes faisant 5168 livres parisis. Ledit CAPELLE sera obligé d'apporter acquit et décharge auxdits BONDUEL et sa femme dans les 24 heures, en considération des promesses, lesdits BONDUEL et sa femme ont déclarés avoir vendu, cédé et transporté au profit dudit CAPELLE (liste des bestiaux matériel mobilier etc. mis en vente). En présence de Germain DILLIES brasseur à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 48 du 10/03/1733
Les administrateurs et directeurs de la Table des Pauvres de Comines et y demeurant, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine CAPELLE fils de feu François, et Marie Françoise LESAFFRE sa femme, fermiers audit lieu, un lieu manoir sur 9 bonniers 13 cens d'héritage.

2 E 3 / 7258 acte 49 du 10/03/1733
Antoine CAPELLE, fermier à Comines, et les administrateurs de la Table des Pauvres, ont promis de donner à Philippe BONDUEL et Marie Catherine LE HOUCQ sa femme, anciens occupeurs, une rasière de blé chaque mois et la somme de 100 florins chaque an leur vie durant pour leur servir de nourriture et entretien, sans que le blé et les deniers puissent être saisis par qui que ce soit.

2 E 3 / 7258 acte 50 du 10/03/1733
Les sieurs Pierre et Louis DELANNOY frères, enfants de feu Guillaume DELANNOY demeurant à Messines, se portant forts du sieur Charles THEVELIN leur beau-frère fermier, à Ennetières en Weppes, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean François BREL fils de feu Jean François, laboureur à Comines, un lieu manoir parmi 39 cens d'héritage situé à Comines. En présence d'Allard BETREUMIEUX brasseur et cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 51 du 15/03/1733
Adrien DEMAISTRE fils de feu Jean Baptiste, et Jeanne MASSON sa femme demeurant à Comines, a déclaré que moyennant la somme de 120 florins qu'il a reçu de Jean François HAZEBROUCK, tailleur d'habits audit lieu, il lui a vendu et cédé tous droits qu'ils ont ou peuvent avoir dans la succession de Catherine MASSON fille de Martin, leur cousine terminée à Lille. En présence d'Albert Joseph BLANCQUART et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 52 du 16/03/1733
Le sieur Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis BONDUEL fils de Philippe demeurant audit lieu, 10 cens de labeur situés à Comines, tenus de la Srie de Terwalle. En présence de Jean David HAGHEBART et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 53 du 20/03/1733
André Melchior REMBRY fils de feu François, censier et vétérinaire à Comines, ayant droit à 1/3 des lieux manoir et héritages ci-après énoncés, Pierre Joseph et Antoine François REMBRY frères, enfants et héritiers REMBRY qui fut fils dudit François, se portant forts d'André REMBRY leur frère demeurant aussi à Comines, ayant droit ensemble d'un pareil 1/3, Jean Baptiste LECOINTRE et Jean Chrysostome VARY époux de Marie Joseph LECOINTRE demeurant Quesnoy et Wambrechies, lesdits LECOINTRE et VARY agissant au nom de Marie Catherine REMBRY leur mère et belle-mère qui est aussi fille dudit François, ayant droit au semblable 1/3 des lieux et héritages. Les comparants désirant sortir de la communion desdits biens, tant par le trépas de leur père et père-grand que par la succession de Marguerite REMBRY leur sœur et tante respective, ont déclaré avoir fait partage et division à l'amiable qui suit : Audit André Melchior REMBRY 11 cens de labeur et jardin situés à Zandvoorde, aboutant d'orient au jardin du cabaret de la Voorsraaete, de midi aux terres du sieur LAUMONNIER, d'occident aux bois de Mlle WARENGHIEN, de septentrion aux autres bois, 13 cens et un lieu manoir parmi 2 bonniers 4 cens à Linselles à l'encontre de Pierre DELANNOY, Philippe JONCKEERE, Jean

LEHOUCQ et consorts, plus un lieu manoir tenu de la Srie de Liekerke, aboutant d'orient la terre d'Antoine SIX, de midi au chemin menant de Menin à Quesnoy, d'occident aux terres de Gilles DUHAMEL, de septentrion la terre de Noël ROUSSEL, de plus 2 cens de jardin tenus comme ci-dessus, aboutant d'orient au jardin dudit ROUSSEL, de midi audit SIX, d'occident au sentier menant de Linselles à Bousbecque, de septentrion audit chemin, 9 cens de labeur, aboutant d'orient la terre de Jacques WICQUART, de midi la terre de Nicolas ROUSSEL, d'occident la terre des Pauvres de Linselles, de septentrion la terre de Clément DUHAMEL, de plus 12 cens tenus de ladite Srie, aboutant d'orient la terre dudit Gilles DUHAMEL, de midi audit chemin, d'occident la terre de Philippe BECQUART, de septentrion de Pierre DEROUBAIX et Pierre JONCKEERE et finalement 7 cens tenus des Franchises de Blaton, aboutant d'orient la terre de Joseph HORRENT, de midi celle du sieur IMBERT, d'occident et septentrion celle des héritiers PINCQUET. Auxdits Pierre Joseph, André et Antoine François REMBRY pour la moitié et Marie Catherine REMBRY leur tante veuve de Jean Baptiste LECOINTRE pour l'autre moitié d'un lieu manoir parmi 8 cens de jardin tenus de la Srie DEWALLE, aboutant d'orient la terre des héritiers de Léopold VERMESSE, de midi celle de Jean PICAVET, d'occident la terre de Laurent GAUQUIER, de plus 8 cens de terre tenus comme dessus, aboutant d'orient aux bois de Jean Baptiste CAZIER, d'occident la terre de Jacques DE JONGHE. Auxdits Pierre Joseph, André et Antoine François REMBRY pour la moitié et à Marie Catherine REMBRY leur tante, veuve de Jean Baptiste LECOMTE pour l'autre moitié, un lieu manoir sur 8c à Wijtschate, 8c de terre comme dessus, 6c 11v de labeur à happe comme dessus, 1c en forme de triangle comme dessus, 1c 8 grandes verges de drève, la moitié d'un lieu manoir sur 10C dont l'autre moitié appartient Pierre Joseph, André et Antoine François REMBRY par succession de leur père situé à Comines tenus de la Srie de la Barre, de plus 6 cens de labeur situés comme dessus, aboutant d'orient au chemin menant du Grand Perne à Wambrechies, de midi au sieur PARET, d'occident au sieur LESAGE et de septentrion au pavé de Comines à Lille, finalement la moitié de 9 cens de labeur situés à Comines, aboutant d'orient au chemin de la Cloquetelle, d'occident au jardin des héritiers du sieur du BOSQUIELLE et de septentrion audit pavé. En présence de Jacques Gilles DELANNOY censier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 54 du 21/031733
Jean Jacques CATRY fils de feu Jacques, charron à Wervicq, et Jeanne Constance CARTON sa femme, ont déclaré devoir aux enfants de Pierre DHALLUIN et feu Angélique CATRY demeurant audit lieu, la somme de 288 florins, et 288 florins aux enfants de feu Jean Baptiste ROUSSEAU et de Marie Barbe CATRY demeurant à Bousbecque et Halluin, qu'ils ont reçus pour survenir à leurs nécessitées pressentes et urgentes et qu'ils s'engagent à rendre avant le 21/03/1735. En présence du sieur Claude Romain CLAIES bourgmestre de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 55 du 21/03/1733
Venant et Marie Jeanne COUROUBLE, veuve avec enfants de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME, père et tuteur des enfants retenus d'Aldegonde COUROUBLE et avec lui Eugène FRANCHOMME son fils suffisamment âgé, Nicolas Ferdinand DELESCLUSE, père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, Jean Chrysostome CORNIL, époux de Marie Elisabeth DELEGRANGE, auparavant veuve de Jean Baptiste COUROUBLE, se portant fort des enfants qu'elle a retenu de son feu mari, demeurant Mouscron, Bousbecque, Menin et Houthem, désirants sortir de communion d'une partie de plusieurs maisons, jardin et autre partie de 8 cens d'héritage situés à Marcq en Baroeul par partage fait entre eux d'une part et Jeanne COULON, ses 5 enfants qu'elle a retenu de Jean Baptiste COUROUBLE, vivant leur père commun, suivant acte passé devant Philippe CARTON notaire à Neuville en Ferrain avec le notaire soussigné le 07/03/1733 d'autre part. Ils ont déclaré avoir fait partage et division amiable qui suit : Auxdits Venant et Marie Jeanne COUROUBLE 8 cens de labeur situés à Marcq en Baroeul tenus de la Srie de Marquette, aboutants d'orient l'occupation de Jean Baptiste LEMAHIEU et l'Abbaye de Marquette, de midi Jean Baptiste BAILLEUL, d'occident Toussaint DELDICQUE, de septentrion à Madame NOIRET. Auxdits Michel Archange FRANCHOMME, Nicolas Ferdinand DELESCLUSE et Jean Chrysostome CORNIL, toute une maison et portion

d'héritage tenus comme la précédente, aboutant d'orient aux maisons et héritages ci-après, de midi au chemin menant de la place dudit lieu vers le Pont de Marcq, d'occident aux maison et jardin de Marguerite ROUZE et de septentrion au jardin ci-après, une choque de deux maisons situées comme dessus, aboutant d'orient à la maison de Jean François LUTUN, de midi audit chemin, de septentrion aux 2 cens d'héritage ci-après, une autre choque de deux maisons situées comme dessus, aboutant d'orient au pavé conduisant dudit lieu à Lille, de midi la maison du clerc paroissial, de septentrion la maison de Pierre GADENNE et finalement 2 cens de jardin, aboutant d'orient la maison dudit GADENNE et aux maisons ci-devant, de midi partie aux maisons de Jean Baptiste et Philippe CHARLET et au jardin potager d'Henri BONTE, d'occident au jardin de ladite ROUZE, de septentrion au jardin de M^{e} Nicolas SUING et dudit GADENNE. Au regard d'un bonnier en trois parties à Marcq en Baroeul occupé par Jacques François WAGNON, et autre bonnier en deux parties à Roncq et 1440 verges en deux parties à Mouscron, ils resteront impartis entre eux. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 56 du 21/03/1733
Grégoire, Pierre Jacques, Cécile et Marie Anne DHALLUIN frères et sœurs, enfants de feu Pierre DHALLUIN et de feue Angélique CATRY demeurant à Wervicq, Marie Barbe et Marie Agnès ROUSSEAU sœurs, enfants et héritiers de Jean ROUSSEAU et de Marie Barbe CATRY, la première à Bousbecque, la seconde à Halluin, suffisamment âgés, ont déclaré avoir reçu de Jean Jacques DUMORTIER la somme de 613 florins 13 patars, prix principal et 2/3 de six enchères à quoi porte la vente de 5 cens de terre à labeur à Bousbecque, fait par acte passé devant le notaire soussigné le 09/02 dernier, dont quittance. Les comparants, joint à eux Pierre DHALLUIN et Jean Jacques demeurant Wervicq. En présence de Claude Romain CLAIES bourgmestre de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 57 du 27/03/1733
Jean François WELLEMAN fils de feu François, bourgeois et cordonnier à Comines, déclare avoir vendu à Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, censier audit lieu, 6 cens de labeur situés audit lieu, aboutant d'orient la terre de l'hôpital de Comines, de midi celle des héritiers Charles CORNIL et Placide VIENNE à cause de sa femme, d'occident la terre de la veuve du sieur François VANDERMEERSCH, de septentrion à la Basse Voye. En présence de Pierre Joseph LECOINTRE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 58 du 28/03/1733
Antoine François REMBRY fils de feu Antoine, laboureur à Comines, assisté de Jacques Gilles DELANNOY son parâtre et de Jeanne BOUILLET sa mère, Pierre Joseph et André REMBRY ses frères, et André Melchior REMBRY son oncle, demeurant tous audit Comines sauf ledit André à Lambersart d'une part, Anne Marie HORRENT fille de Nicolas et feue Anne Marie LESAFFRE, assistée de son père, Jean Baptiste et Pierre Joseph HORRENT ses frères, de Pierre HORRENT, Symphorien VIENNE et Adrien BILLET ses oncles paternels et alliés demeurant tous à Comines sauf ledit BILLET à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Chrysole POISSONNIER, oncle du futur mariant demeurant à Lambersart et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 59 du 28/03/1733
Louis Thomas LESAGE écuyer, seigneur de Landreghem, Hulst, Lichtervelde, Winhem, présent à Comines, reconnu avoir accordé prolongation de bail à François CUVELIER fils de feu Louis, censier à Comines, de toute une maison et cense vulgairement appelée cense de Winhem située à Comines En présence de Gilles VAN ZUYT et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 60 du 30/03/1733
Jean Baptiste François DELAHAYE prêtre, pasteur et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, laboureur audit lieu, 2 bonniers 15 cens de labeur à Comines. En présence d'Antoine Joseph DUCASTEL charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 61 du 01/04/1733
Nicolas FERTIN fils de feu Nicolas, marchand, ayant droit à la moitié des lieux manoirs ci-après par achat fait avec Jeanne PIONNIER sa première femme, et 2/8° dans la totalité comme père et tuteur de Pierre François Joseph et Marie Thérèse FERTIN, deux de ses enfants en minorité, Nicolas Joseph FERTIN son fils suffisamment âgé, ayant droit à un autre 1/8°, Jean Baptiste PETRINCK et Marie Barbe FERTIN sa femme, ayant droit à pareil 1/8° par succession de ladite Marie Jeanne PIONNIER leur mère et suivant l'accord repris par le parchon mobiliaire qu'il a fait à ses dits enfants dans le contrat de mariage fait entre lui et Marie Albertine DELAOUTRE sa seconde femme, par acte passé à Lille pardevant le notaire COUSTENOBLE le 09/02/1732, demeurant tous à Quesnoy. Désirants sortir de communion desdits biens acquis, ils en font priserie et estimation par le notaire LELONG et le soussigné pour en faire partage et séparation de la manière suivante : la moitié de 3 cens de jardin et labeur situés à Frelinghien sur la Srie de Bourgogne, aboutant d'orient la maison de Bartholomé DELE FORTERIE et Pierre Joseph FERTIN son fils, de midi Jacques DESCAMPS d'occident au chemin conduisant de la cense des Couvertois audit Frelinghien, 5 verges de labeur à Quesnoy, aboutant d'occident au chemin menant du cabaret du Loup vers le Toucquet Walequin, de septentrion la terre dudit Noël VANDAMME etc.

2 E 3 / 7258 acte 62 du 06/04/1733
Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, laboureur à Comines, se portant fort de Jean François BREL son frère, censier audit lieu, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LERMINET, boulanger et laboureur à Comines, 4 cens de labeur à Comines. En présence de Jean Baptiste CARISSIMO cordonnier et Jacques PAULLE demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 63 du 06/04/1733
Jean et Elisabeth HASBROUCQ, Charles CORNIL et Angélique HASBROUCQ sa femme, Pierre Martin LEENARD et Marie Catherine HASBROUCQ sa femme, demeurant à Bousbecque, Tourcoing et Geluwe, lesdits HASBROUCQ frère et sœurs, enfants de Michel HASBROUCQ et de feue Angélique MEURISSE, ont déclaré avoir accordé en bail et louage audit Michel HASBROUCQ et Marie Jeanne JONGLEE sa femme demeurant audit Bousbecque, la moitié d'une maison, l'autre moitié appartenant audit Michel HASBROUCQ, avec son héritage situé à Bousbecque. En présence de Jean Baptiste LECLERCQ censier et Jean Philippe CORNIL brasseur audit Bousbecque.

2 E 3 / 7258 acte 64 du 07/04/1733
François BRISOU fils de feu François, M^{e} charpentier et Jeanne DERVEAUX sa femme, déclarent avoir vendu au sieur Jean Baptiste PARENT, fermier à Comines, une maison et son héritage qu'il a pris en arrentement d'Adrien MARESCAUX, située audit lieu, aboutant d'orient la maison des enfants de Charles MEURILLON, de midi à la rue de la Procession, d'occident la maison de Jean Philippe BAILLEUL, de septentrion à la veuve Pierre DEROUBAIX. En présence de Guillaume WARLOP fils de feu Guillaume et de Jean VURIEVE, charpentier demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 65 du 11/04/1733
Philippe BONDUEL fils de feu Jean, et Marie Catherine LEHOUCQ sa femme demeurant Comines, déclarent que pour l'amour et l'affection qu'ils portent à Marie Jeanne VILLERS qu'Isabelle BONDUEL leur fille à retenu des œuvres de Pierre Philippe VILLERS, et pour les bons services rendus, ils font donation de tous les meubles mouvables et allant par ménage, couvertures, draps, linges, marmites etc. qu'ils délaisseront à leur trépas, après le trépas du dernier comparant, ladite VILLERS absente, les comparants se sont réservés la faculté de décharger, augmenter, diminuer et révoquer la présente donation. En présence de Bonaventure PHILIPPE cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 66 du 14/04/1733
Antoinette VENANT fille de feu Antoine, veuve de Floris TREBYS demeurant à Bousbecque, ayant droit à la moitié d'un lieu manoir et héritage, Charles VENANT fils de feu Jacques, laboureur à Comines, se portant fort de ses frères et sœurs, ayant droits ensemble à l'autre moitié, lesquels déclarent avoir vendu à Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, marchand et boulanger à Bousbecque, un lieu manoir parmi 2 cens ½ de jardin planté situé à Bousbecque, Srie de Péruwez, aboutant d'orient et septentrion aux bois des héritiers du sieur DEREZ (?), de midi à une carrière menant de la ferme du Gros Chêne au chemin conduisant de la Place de Bousbecque vers Roncq et d'occident au sentier conduisant de l'ermitage audit Bousbecque. En présence de Jean Philippe CORNIL cabaretier à Bousbecque et du clerc. Ladite Antoinette VENANT pourra occuper durant sa vie le fournil dans lequel elle demeure actuellement, sans l'entretenir et ne payer aucun rendage à charge par elle. Pierre GALLAND et Marie Marguerite VENANT sa femme, Marc DESMARET et Anne Marie VENANT sa femme, Albert DELAHAYE et Marie Jeanne VENANT sa femme, demeurant tous à Comines ont, après lecture, approuvé le contenu du présent acte. Fait à Comines le 19/04/1733. En présence de Pierre Joseph REMBRY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 67 du 19/04/1733
Nicolas TONNEL fils de feu Jean, demeurant à Bousbecque, assisté de Chrysostome HORRENT son beau-frère demeurant audit lieu d'une part, Anne Marie CUVELIER fille de feu Jacques demeurant à Wervicq, assistée de Jean Baptiste CUVELIER son frère, laboureur à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Vincent DHALLUIN maréchal à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 68 du 20/04/1733
Philippe CARDON fils d'André, censier à Deûlémont, Guillaume SEGARD époux de Marguerite CARDON, censier à Comines, se portant forts d'André CARDON leur père et beau-père demeurant audit Comines, ledit André CARDON ayant la moitié des lieu manoir et héritages ci-après, Louis ROHART demeurant à Linselles, Pierre LEMAY époux de Marie Jeanne ROHART demeurant à Comines, Jean Baptiste LEHAIRE, laboureur à Zandvoorde, époux de Jeanne Constance ROHART, Pierre Joseph SAMAIN époux de Marie Angélique ROHART demeurant à Comines, lesdits ROHART frères et sœurs, enfants et héritiers de Louis ROHART et de Jeanne LOIRE, ayant droit ensemble aux 3/4 de la moitié desdits lieu manoir et héritages, Louis CASSEMACKERE, laboureur audit Comines, Marie CASSEMACKERE veuve de François LECOMTE, censière demeurant à Quesnoy, Jacques DESREUMAUX et Antoinette CASSEMACKERE sa femme demeurant à Bousbecque, lesdits CASSEMACKERE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre CASSEMACKERE et de Marie LOIRE, ayant droit à l'autre 1/4 de la dite moitié, désirants sortir de communion desdits lieu manoir et héritage, reconnurent en avoir fait partage et division à l'amiable de la manière suivante : Audit André CARDON 3 cens de labeur, moitié de 6 cens situé à Comines, Srie de Bourgogne, à l'encontre de Jacques CORNIL, aboutant d'orient et midi la terre dudit CORNIL, d'occident à la carrière ou petit chemin menant de la cense de la veuve Josse LEPOUTRE vers l'église dudit Bousbecque et de septentrion la terre de la cense du Gros Chêne, 3 cens de labeur, petite dîme, tenus de la Srie de la Heede, aboutant d'orient la terre des enfants Jacques CATTEAU, de midi des enfants de Pierre CLAIES, d'occident l'héritage de Jacques BILLET, de septentrion à la piedsente allant de Linselles à Menin. Auxdits ROHART et CASSEMACKERE pour en faire subdivision quand bon leur semblera : un petit lieu manoir parmi 160 verges situé comme dessus, tenus de la Srie des Allengries, aboutant d'orient au chemin du Blandrisse à Bousbecque, de midi au jardin de Jacques CORNIL, de septentrion au jardin de la veuve Jean CATRY et 3 cens situés comme dessus, aboutant d'orient la terre dudit Jacques CORNIL, de midi au manoir du sieur MOREL, d'occident la terre de ladite veuve CATRY, de septentrion en partie à la portion échue audit André CARDON.

2 E 3 / 7258 acte 69 du 21/04/1733
Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould, voiturier à Comines, déclare avoir reçu la somme de 21 florins de Pierre HAZEBROUCK demeurant audit lieu, pour lui avoir vendu un chariot provenant par achat de Pierre DONZE. En présence de Jean Claude Joseph BEGHIEN procureur et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 70 du 21/04/1733
Le sieur Jean GHEERBRANDT, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé prolongation de bail à André LEWILLE fils de feu Charles, laboureur à Comines, d'un quartron d'héritage sur lequel la maison dudit LEWILLE est bâtie à Comines nord, aboutant d'orient au chemin menant de la chapelle de Tenbriel à Zandvoorde, de midi à la place de ladite chapelle, d'occident au sentier conduisant audit Zandvoorde et de septentrion à la terre du sieur bailleur. En présence de Pierre WACROMME et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 71 du 23/04/1733
Marie Catherine DUQUESNOY, veuve de Charles Louis DELEFORTERIE, censière à Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Gilles GHETEM fils de feu Philippe, censier à Quesnoy, 7 cens de labeur audit Quesnoy. En présence de Pierre Joseph SAMAIN et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 72 du 23/04/1733
Jean Baptiste LEHAIRE, laboureur à Zandvoorde, époux de Jeanne Constance ROHART, Pierre Joseph SAMAIN, marchand à Comines nord, se portant fort de Marie Angélique ROHART sa femme, déclarent avoir vendu à François DE BAL fils de feu Maximilien, praticien à Comines, tous leurs droits dans un petit lieu manoir parmi 160 verges de jardin et bois situé à Bousbecque, Srie des Allengries, aboutant d'orient au chemin du Blandrisse à Bousbecque, de midi au jardin de Jacques CORNIL, de septentrion au jardin de la veuve Jean CATRY et dans 3 cens de labeur situés comme dessus, aboutant d'orient à Jacques CORNIL, de midi au manoir du sieur MOREL, d'occident ladite veuve CATRY, septentrion en partie à André CARDON. En présence de Jean Baptiste VAN EECKOUTE et Jean Baptiste DELANNOY bourgeois de Comines. Après lecture faite par Jeanne Constance et Marie Angélique ROHART, elles déclarent agréer le contenu le 26/04/1733.

2 E 3 / 7258 acte 73 du 23/04/1733
Jean François WELLEMAN fils de feu François, bourgeois de Comines, déclare avoir reçu à plusieurs reprises de Pierre Joseph LEMESRE, censier audit lieu, la somme de 690 livres, capitaux d'une lettre de rente de 1300 livres créée le 29/11/1732 pour le prix principal de la vente de 6 cens de labeur que le comparant à fait au profit dudit LEMESRE par acte passé devant le notaire soussigné le 27 mars dernier. En présence de Jean Philippe BONDUEL censier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 74 du 24/04/1733
Ignace Joseph CHARLET fils de Gaspard, et Marie Jeanne DUMETZ sa femme, demeurant à Bas-Warneton, ont déclaré avoir accordé en bail et louage au sieur Jean Baptiste François MATHELAIN demeurant à Fleurbaix, 10 cens de labeur situés audit Fleurbaix et occupés actuellement par Jean Baptiste BRUNEAU. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 75 du 29/04/1733
Etienne DELEPIERRE fils de feu Pierre et d'Anne DELETOMBE marchand boulanger à Comines, déclare avoir fait donation d'entre vifs aux enfants délaissés par Pierre François DELEPIERRE son fils terminé, d'une maison à usage de boulangerie à Comines, aboutant d'orient la rue du Grand Pont vers Ypres, de midi, occident et septentrion aux maisons et héritages de l'Hôpital Notre-Dame audit lieu, à charge pour eux de laisser la jouissance viagère de la maison à Marie Madeleine HOTEBART leur mère, de payer annuellement à Joseph DELEPIERRE et aux enfants délaissés par Marie Jeanne DELEPIERRE la somme de 18 florins, à répartir moitié

entre ledit Etienne DELEPIERRE et l'autre moitié entre les susdits enfants après la mort de ladite HOTEBARTT leur mère.

2 E 3 / 7258 acte 76 du 29/04/1733
Le sieur Jean Baptiste François DELAHAYE prêtre, pasteur et chanoine de l'église Collégiale St Pierre à Comines, propriétaire des biens et revenus de la Chapelle dite de Winhem, déclare avoir accordé en bail et louage à Nabor LESAFFRE, brasseur audit lieu, 977 verges de labeur audit lieu, aboutant d'orient la terre du couvent des Sœurs Grises et des enfants de Pierre NISSE, de midi la terre d'André VERMESSE, de septentrion au chemin conduisant au pavé du Petit Helle. En présence de Cyprien POTTIER et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 77 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 77.1 du 30/04/1733
Léonard GHESQUIERE fils de feu Jacques, bail et époux de Marie Joseph VANDERMERSCH, censier à Wervicq, lequel déclare avoir accordé à titre de cense et louage à Antoine DUCATEAU, censier à Deûlémont, 18 cens de terre à labour situés à Deûlémont au rendage annuel la somme de 66 florins. En présence de Vincent LEMAHIEU, marchand et cabaretier et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 78 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 78.1 du 30/04/1733
François LESAFFRE fils de François, laboureur et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme demeurant à Comines, lesquels déclarent avoir vendu à Jacques VERMESSE fils de feu Jacques, cabaretier à Comines, le juste sixième de 1632 verges de terre à labour situé à Quesnoy sur la Deûle, aboutant d'orient à un tiers échu à Jean Philippe LEHOUCQ à cause de Marie Françoise CATEAU sa femme, de midi et d'occident à la terre de la veuve du sieur FAUCOMPREZ et de septentrion à l'héritage de Maximilien DELEVOYE pour la somme de 175 florins. En présence de Vincent LEMAHIEU, marchand et cabaretier et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 79 du 30/04/1733
Pierre DAEL, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en arrière-bail à Jacques DESREUMAUX fils de feu Jacques, et Antoinette CASSEMACKER sa femme demeurant audit Bousbecque, 6 cens de terre à labeur audit lieu. En présence de Louis François WICQUART censier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 80 du 30/04/1733
Jean Baptiste BAILLEUL fils d'Hugues et de Nicole BELPAIRE, assisté de ses père et mère, d'Hugues Charles BAILLEUL son frère, Jean Baptiste LEGRAND son frère allié demeurant à Comines d'une part, Marie Catherine DELANNOY fille de feu Toussaint et de vivante Catherine DESREUMAUX, assistée de sa mère, Michel et Jean Philippe DELANNOY ses frères, de Noël et Adrien DELANNOY ses oncles paternels demeurant Quesnoy Verlinghem et Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7258 acte 81 du 02/05/1733
Jean DUTHOIT fils de feu Guillaume demeurant à Bondues, et Jean François LAIGNEL demeurant à Comines, tuteurs de l'enfant mineur qu'Honoré HORRENT a délaissé et qu'il avait procréé avec Thérèse LERNOUT sa première femme, déclarent que moyennant la somme de 24 florins, une petite croix d'or et un coffre que Marie Thérèse DELEBARGE veuve sans enfant dudit Honoré HORRENT demeurant à Comines leur a donné et dont il font quittance, ils cèdent au profit de ladite DELEBARGE tous droits qu'ils peuvent devoir revenir à ladite mineure dans tous les meubles, argent et autres effets mobiliaires délaissés par ledit HORRENT pour que ladite DELEBARGE puisse en jouir et user.

2 E 3 / 7258 acte 82 du 02/05/1733
Michel DONZE, laboureur à Quesnoy, a déclaré devoir à Jean Baptiste CHARLET, laboureur audit lieu, la somme de 72 florins 8 patars pour le parfait de 150 florins 8 patars à cause de 17 cens de lieu manoir audit lieu, ledit DONZE se portant fort de Maximilien FERAIN son beau-frère, pour une année de rendage des héritages leur appartenant occupés par ledit CHARLET. En présence d'André WIBAUT cabaretier à Verlinghem et du clerc (réglé le 04 juin).

2 E 3 / 7258 acte 83 du 05/05/1733
Venant et Marie Jeanne COUROUBLE, veuve avec enfants de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME, père et tuteur des enfants retenus d'Aldegonde COUROUBLE, Nicolas Ferdinand DELESCLUSE, père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, Jean Chrysostome CORNIL, époux de Marie Elisabeth DELEGRANGE, auparavant veuve de Jean Baptiste COUROUBLE, se portant des enfants retenus de son feu mari, demeurant Mouscron, Bousbecque, Menin et Houthem ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères après autorisation reçu par lesdits FRANCHOMME et DELESCLUSE et Venant COUROUBLE obtenue de la cour du Parlement de Douai le 18 avril dernier à François LECLERCQ fils de feu François, cabaretier à Marcq en Baroeul, une choque de 3 maisons avec leurs héritages situées à Marcq en Baroeul, Srie de Marquette, occupées par Catherine DUBOIS, Jean Baptiste LESPINOY et Pierre Joseph BECQUART, aboutant d'orient aux maisons d'Henri BONTE, de midi au chemin conduisant de la Place seigneuriale au Pont de Marcq, d'occident aux maisons de Marguerite ROUZE, de septentrion l'héritage des vendeurs. En présence de Pierre ROGER sergent de Marcq et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 84 du 05/05/1733
Venant et Marie Jeanne COUROUBLE, veuve avec enfants de Jean CATRY, Michel Archange FRANCHOMME, père et tuteur des enfants retenus d'Aldegonde COUROUBLE, Nicolas Ferdinand DELESCLUSE, père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE, Jean Chrysostome CORNIL, époux de Marie Elisabeth DELEGRANGE, auparavant veuve de Jean Baptiste COUROUBLE, se portant des enfants retenus de son feu mari, demeurant Mouscron, Bousbecque, Menin et Houthem ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre GADENNE fils de feu Michel, charron à Marcq en Baroeul, une choque de deux maisons à Marcq en Baroeul, tenues de la Srie de Marquette, aboutant d'orient le pavé dudit lieu à Lille, de midi en partie aux maisons de Jean Baptiste CHARLET, de midi au jardin de Marguerite ROUZE, de septentrion l'héritage de M^{e} Nicolas SUING. En présence de Pierre ROGER sergent de Marcq et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 85 du 08/05/1733
Jean Martin VILLERS fils de feu Jean, laboureur à Wervicq, propriétaire de 3 cens ½, Jean Baptiste MEURISSE à cause de Marie Joseph DELEBECQUE ayant droit à 50 verges, faisant ensemble 4 cens de labeur audit Wervicq reconnu au plan dressé par M^{e} Adrien CUVELIER sous le numéro 30 d'une part, Marie Jeanne CUVELIER fille de libre condition de feu François demeurant à Wervicq, ayant droit avec ses frères et sœurs à 450 verges de labeur audit lieu reconnu au plan sous le numéro 31 d'autre part. Ayant examiné la copie du Chasserel de ladite Srie, ont décidé d'en faire calcul juste sans préjudicier aux droits du Seigneur de Wallebecque ou des comparants. En présence du sieur François VANDERMEERSCH et Philippe DENOYELLE bailli et échevin de ladite Srie.

2 E 3 / 7258 acte 86 du 16/05/1733
Jean Pierre, Marie Anne et Marie Agnès LEMAHIEU frères et sœurs, enfants et héritiers de François LEMAHIEU et de Marie Elisabeth PETRO, Jean François LEMAHIEU fils de feu Jean Baptiste qui fut frère aux susnommés, demeurant tous à Comines, ayant entre eux en commun 150 verges de labeur situées à Comines, Srie Delebarre, aboutant d'orient les héritiers de Charles CORNIL et la maison de Jean François LEMAHIEU, de midi au pavé menant de Comines à Lille, d'occident aux héritiers dudit CORNIL, de septentrion au sieur VERTIN, désirant sortir de communion, ils déclarent en avoir fait partage qui suit : Auxdits Jean Pierre,

Marie Anne et Marie Agnès LEMAHIEU une maison avec 7 verges d'héritage faisant partie des 150 verges ci-dessus, audit Jean François LEMAHIEU, leur neveu, 7 parts de 10 dans la totalité des maison et héritage ci-dessus par succession de son dit père et par acquisition fait d'Antoine DESPRETZ et Marie Angélique LEMAHIEU sa femme. En présence de Guillaume DU CATTEAU charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 87 du 17/05/1733
Hubert, Jean et Jean François DEROUBAIX, Jacques DELETOUR et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme, Jean François D'HELLEMMES et Michelle Françoise DEROUBAIX sa femme, lesdits DEROUBAIX enfants et héritiers de François, demeurant Comines sauf ledit DELETOUR et sa femme à Wambrechies, déclarent que par le trépas de leur père leur est échus des portions de lieu manoir, jardin et héritages et que, désirant sortir de communion, reconnaissent avoir fait 5 parts égales : Audit Hubert DEROUBAIX 180 verges à Comines, aboutant d'orient au chemin menant de Comines à la ferme de Tenboorne, de midi au jardin de Venant DELEMOTTE à cause de sa femme, d'occident et septentrion aux terres échues à Jean et Jean François DEROUBAIX ses frères et Jean DEROUBAIX oncle audit Jean DEROUBAIX, une étable à vaches sur fond d'héritage, aboutant d'orient de midi, d'occident et septentrion aux terres de ses frères et de Venant DELEMOTTE, 312 verges de labeur, aboutant d'orient au chemin menant de Comines à la cense Des mullos et la terre dudit DELEMOTTE, de septentrion aux terres dudit D'HELLEMS et sa femme. Audit Jean François DEROUBAIX 1 cens, aboutant d'orient et septentrion aux terres d'Hubert et Jean DEROUBAIX, de midi audit DELEMOTTE, d'occident la terre de l'hôpital de Comines, sur ces terres un édifice consistant en écurie et étable de plus 2 cens de terres, aboutant d'orient la terre de Jean CASSEMACKER. Audits Jean François D'HELLEMS et sa femme 312 verges de labeur sur lesquels a été construite une maison, aboutant d'orient le chemin des Mullos, midi et septentrion à Jean et Jean François DEROUBAIX ses beaux frères, d'occident au chemin de Tenboorne. Audits Jacques DELETOUR et sa femme 368 verges, aboutant d'orient la terre dudit Hôpital, de midi celle de Philippe PARET, d'occident une portion appartenant à Jean DEROUBAIX leur oncle, de septentrion aux héritiers de Jacques POISSONNIER. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 88 du 18/05/1733
Valentin GHESTEM, censier à Deûlémont, et Marie Brigitte LUTUN sa femme, auparavant veuve avec enfants de Noël COISNE, au nom desdits enfants dont ils se font forts, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne, cabaretier audit lieu, de 2 cens de labeur à Deûlémont. En présence de Pierre Antoine FRESNOY laboureur à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 89 du 18/05/1733
Valentin GHESTEM, censier à Deûlémont, et Marie Brigitte LUTUN sa femme, auparavant veuve avec enfants de Noël COISNE, au nom desdits enfants dont ils se font forts, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine FRESNOY fils de feu Antoine, laboureur audit lieu, de 8 cens de labeur audit Deûlémont. En présence de Louis CUVELIER censier et cabaretier audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 90 du 21/05/1733
André DUPONCHEL fils de feu Jean, veuf avec enfants qu'il a retenu de Christine BOCHART, laboureur à Quesnoy, étant requis par Etienne DUPONCHEL et Philippe BOCHART ses frère et beau-frère, laboureurs à Quesnoy et Wambrechies, tuteurs des dits mineurs, pour leur faire partage de la moitié des meubles trouvés dans la maison mortuaire de leur dite mère, ledit DUPONCHEL sera déchargé de la parchon mobiliaire desdits enfants. En présence d'Alexandre DUHAMEL et de Gilles Philippe PARET laboureurs audit Comines.

2 E 3 / 7258 acte 91 du 21/05/1733
André DUPONCHEL fils de feu Jean, veuf avec enfants de Christine BOCHART, laboureur à Quesnoy, assisté de Gaspard, Jean Baptiste et Etienne DUPONCHEL ses frères demeurant à Quesnoy sauf ledit Etienne à Frelinghien, Jean DELANNOY et Laurent CASTELAIN ses beaux-frères demeurant Deûlémont et Quesnoy, de Martin DELAHAYE, son oncle maternel, marchand à Quesnoy d'une part, Marie Anne PARET fille de feu Gilles et d'Albertine REMBRY demeurant à Comines, assistée de Gilles Philippe PARET son frère, d'Alexandre DUHAMEL et Jacques Vincent DELEBECQUE ses beaux-frères, laboureurs à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Etienne DUPONCHEL laboureur à Frelinghien et Philippe BOCHART demeurant à Wambrechies.

2 E 3 / 7258 acte 92 du 22/05/1733
Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine LOUAGE fils de Pierre demeurant Comines, 22 cens de labeur audit lieu. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 93 du 22/05/1733
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, se portant fort de Catherine DELEVOYE sa femme, déclare avoir vendu à M^{e} Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien à Comines, 22 cens de labeur situés audit lieu, aboutant d'orient et d'occident la terre du sieur BECUWE, de midi partie au sieur BECUWE et à une becque, de septentrion à un petit chemin sortant du Grand chemin de Comines vers le Mont de Wervicq. Pierre Antoine LOUAGE à déclaré se désister de l'occupation dudit héritage. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX et du clerc Le 28/05 Catherine DELEVOYE déclare qu'après lecture, elle agrée le présent acte.

2 E 3 / 7258 acte 94 du 26/05/1733
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère supérieure, Sœur Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie Cécile LEWILLE et Marie Anne FICHELLE, toutes religieuses de la Communauté des sœurs Grises de Comines, ont déclaré tenir de Demoiselle Elisabeth BISSCHOP, veuve du sieur Pierre LEFEBVRE, Dame de la Srie de Schoonvelde à Comines nord, 1642 verges de labeur aboutant d'orient la terre de Jean DUBOIS, de midi au chemin du Grand Trou, d'occident la terre de Pierre François SIX, de septentrion à une becque. En présence de Jacques MATHELIN et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 95 du 27/05/1733
Pierre Joseph RAMERY fils de feu Alexis demeurant à Lille, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, laboureur à Comines, de 13 cens de labeur et jardin audit Comines. Il versera 42 livres 14 sols de rendage par an à Marie Beatrice PECQUEUR viagère de Jacques RAMERY.

2 E 3 / 7258 acte 96 du 28/05/1733
Jean François DELAOUTRE fils de feu Charles demeurant à Comines, assisté de Martine DELEMOTTE sa mère, de Jean Baptiste et Charles DELAOUTRE ses frères, demeurant audit lieu et Jean Baptiste DELAOUTRE son oncle demeurant à Wervicq d'une part, Marie Louise HARDY fille de Jacques et Thérèse LECOCQ demeurant à Comines, assistée de ses père et mère, de Jean LECOCQ son oncle maternel, laboureur à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste HARDY fils dudit Jacques et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 97 du 29/05/1733
Marie Catherine MONTAIGNE fille de feu Thomas, veuve avec trois enfants retenus de Jean Baptiste LELEU, censière à Bas-Warneton, étant requise par Guillaume LELEU son beau-père et Thomas MONTAIGNE son frère, censiers au Bas-Warneton, tuteurs desdits enfants mineurs, pour leur faire partage de la moitié des meubles retrouvés au lieu mortuaire de leur père. En présence de Thomas LUTUN fermier à Warneton et Mathias DELEBARRE censier à Deûlémont.

2 E 3 / 7258 acte 98 du 03/06/1733
Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, censier à Comines, ayant eu lecture du contrat de vente de 22 cens situés à Comines, fait par Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, et Catherine DELEVOYE sa femme, censiers audit lieu, au profit de M^{e} Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien à Comines, les 22 et 28 du mois de mai dernier, a déclaré se constituer caution pour lesdits LOUAGE et sa femme pour avoir reçu le prix principal de ladite vente, s'il arrivait que ledit DEVAUCENEZ se trouvait obligé par les créanciers hypothécaires pour ne point avoir purgé son achat. Ledit Pierre LOUAGE, Pierre Antoine, Jean Philippe et Dominique LOUAGE ses enfants, ont promis d'indemniser ledit POISSONNIER pour son cautionnement.

2 E 3 / 7258 acte 99 du 05/06/1733
Catherine CHOMBART fille de libre condition de feu Martin demeurant à Comines, déclare ce qui doit être son testament et dernières volontés : pour une amitié particulière qu'elle porte vers la personne de Thérèse CHOMBART sa sœur, veuve de Pierre BOURGEOIS, pour la récompenser des services qu'elle a reçu d'elle, déclaré lui faire donation de tous ses biens à l'exception d'une croix d'or qui sera donné à Marie Thérèse GAITEENT (?) sa petite-nièce En cas de prédécès de ladite Thérèse, lesdits effets appartiendront aux enfants et petits enfants de ladite Thérèse CHOMBART, à repartir équitablement entre eux. En présence de Philippe LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 100 du 08/06/1733
Le sieur Nicolas DELERUE, fermier de Maude sur Escaut, père et tuteur des enfants retenus de feue Marie Guillemette NOULLET sa femme, a déclaré d'avoir accordé en bail et louage à Jacques LEMOISNE fils de feu Pierre, charron et laboureur à Comines, et Catherine CUVELIER sa femme, la moitié d'un lieu manoir contenant 25 cens d'héritage à Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 101 du 09/06/1733
Le sieur Jean Baptiste VAN EECKHOUTE, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne PERSONNE, veuve de Pierre DESREUMAUX, censière à Deûlémont, un lieu manoir parmi 30 cens d'héritage à Deûlémont. En présence de Jean DELESALLE sergent de Messieurs de St Pierre demeurant Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 102 du 09/06/1733
Marie Anne PERSONNE, veuve avec enfants de Pierre DESREUMAUX, censière à Deûlémont, déclare avoir vendu au sieur Jean Baptiste VAN EECKHOUTE, bourgeois de Comines, 2 cens de jardin audit Deûlémont, aboutant d'orient la maison de François MONTAIGNE qu'il a acquis de la vendeuse et son feu mari, de midi le jardin de Mathias DELEBARRE, d'occident au jardin de l'acheteur qu'il a acquis de Bartholomé LEMOISNE, de septentrion au chemin conduisant du Feu Anneau vers les écluses de Deûlémont.

2 E 3 / 7258 acte 103 du 11/06/1733
François Louis LELEU fils de Guillaume et de Marie Françoise DELEBARRE, assisté de ses dits père et mère censiers à Bas-Warneton, Etienne LELEU son frère, laboureur à Comines, Mathias et Philippe DELEBARRE ses oncles maternels, censiers à Deûlémont d'une part, Marie Eloyenne CATTEAU fille de feu Jean et d'encore vivante Marie Rufine LAMBIN, assistée de sa dite mère, censière, de Jean François et Jean Baptiste CATTEAU ses frères demeurant à Deûlémont, de Jean LAMBIN son oncle demeurant à Frelinghien et de Jean Philippe LEHOUCQ son oncle allié, fermier audit Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7258 acte 104 du 11/06/1733
Guillaume LELEU fils de feu Fleuris, censier, et Marie Françoise DELEBARRE sa femme demeurant Bas-Warneton, ont déclaré se désister au profit de Louis LELEU leur fils, de l'occupation des lieu manoir et héritages qu'ils occupent appartenant à la veuve et héritiers du sieur GOBERT, à prendre par priserie au dire d'expert à choisir par les parties. En présence de Jean Philippe LEHOUCQ fermier à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 105 du 14/06/1733
Jean François DEROUBAIX fils suffisamment âgé et libre de condition de feu François DEROUBAIX demeurant à Comines, déclare avoir donné par donation d'entre vifs à Michelle PRINGIER sa mère, 2 cens de labeur audit lieu, à prendre à l'encontre de ses frères et sœurs, une portion de jardin et quelques édifices à prendre comme dessus. En présence de François LEMAY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 106 du 14/06/1733
Michelle PRINGIER, veuve de François DEROUBAIX demeurant à Comines, pour récompenser de la donation que Jean François DEROUBAIX lui a faite aujourd'hui, déclare que les biens qu'elle délaissera à son trépas appartenant à Jean François DEROUBAIX son fils ici présent, lui soit dévolus aussitôt pour qu'il en ait pleine jouissance.

2 E 3 / 7258 acte 107 du 15/06/1733
Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume, bourgeois de Comines, propriétaire d'une maison et héritage située à Comines confrontant de midi la Grande rue dite Weest Straete d'une part, le sieur Jean René CATERS prêtre et chanoine de l'église Collégiale de St Pierre, propriétaire de la maison et héritage à lui vendue par Jean PICAVET, tenant d'occident à celle dudit COUTEL d'autre part. Lequel déclare s'être convenu amiablement avec ledit sieur CATERS pour recevoir les eaux d'une écurie ou chambre qu'il prétend bâtir à la place de la grange et lui permettre de disposer d'une pompe pour prendre les eaux dans le puit du susdit premier comparant. Le sieur CATERS le décharge par ces présentes d'une rente de 2 livres par an qu'il s'était engagé de payer annuellement audit PICAVET par acte du 11 septembre 1724. En présence du sieur Henri Ernest LEQUESNE chanoine et du sieur Pierre François MAJORIBANCK prêtre et vicaire demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 108 du 16/06/1733
Demoiselle Marie Françoise DE MALLOUEZ, veuve avec enfants de François DUMETZ, marchande, et Demoiselle Catherine WARESQUIEL fille de libre condition de feu Jean Baptiste, ayant droit respectivement des moulin, ferme et héritage après nommés, pour chacun la moitié, ont déclaré avoir donné en louage à Pierre DESPRETZ et Marie Catherine ROTRU sa femme, laboureur demeurant à Comines, un lieu manoir et héritage, et à l'égard du moulin, ils le rendront suivant la priserie faite par expert le 25/11/1700. En présence du sieur Jean Baptiste WARESQUIEL, frère de la Demoiselle bailleresse et Pierre François DIEVAL cocher demeurant à Lille.

2 E 3 / 7258 acte 109 du 16/06/1733
Pierre BLIECQ fils de feu Abraham, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DHALLUIN, censier audit lieu, une maison manable parmi 8 cens d'héritage à Bousbecque. En présence d'Augustin DELEMOTTE cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 110 du 18/06/1733
Le sieur Jacques Philippe MONNIER prêtre et vicaire de l'église Collégiale de St Pierre à Comines au nom du sieur HENNION prêtre et bénéficiaire de la chapelle St Eloi érigée en la chapelle de la Trinité à Lille, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 28 cens de prairies en deux parties à Comines nord appartenant audit bénéfice. La première partie est adjugée à Jean Baptiste DELANNOY fils de feu Dierick, boucher à Comines pour la somme de 55 florins aux conditions énoncées, à la caution de Philippe François

BONDUEL, cabaretier audit lieu. La seconde partie contenant 628 verges est demeurée à Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier à Comines, pour la somme de 32 florins, avec la caution de Philippe François BONDUEL, cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 111 du 18/06/1733
Le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON, receveur du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, expose à la vente au plus offrant, deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en 3 parties appartenant audit Chapitre, situées à Comines nord, lesdites herbes ont été adjugées à Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier audit lieu, pour la somme de 16 florins 10 patars, avec la caution de Philippe François BONDUEL, cabaretier audit lieu. En présence d'Etienne Joseph NISSE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 112 du 28/06/1733
Nicolas Joseph LECOCQ fils de Maillard, veuf avec un enfant retenu de Marie Jeanne DESCAMPS, laboureur à Wervicq, étant en terme de convoler en secondes noces avec Marie Catherine PLANTEFEVE, et n'ayant pas de quoi faire partage mobiliaire à Anne Marie LECOCQ son enfant, à cause des gros frais et dépenses engages pour les maladies de ladite DESCAMPS sa femme, a promis de donner à sa fille, lorsqu'elle sera en état de se marier, un coffret, une croix d'or, une paire de boucle d'argent, le tout délaissé par feue sa mère et évalué ensemble à 18 florins. Le tout accepté par Maillard LECOCQ, tuteur de ladite mineure. En présence de Pierre PLANTEFEVE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 113 du 30/06/1733
Pierre Joseph VERMESSE fils d'André et Marie de Jeanne PLANQUE, censier à Comines, assisté de ses dits père et mère demeurant audit lieu, de Jean Baptiste, André et Jean François VERMESSE ses frères et de Quentin Chrysole VERVISCH son beau-frère, demeurant tous à Comines sauf ledit Jean Baptiste à Bas-Warneton, et Jean François VERMESSE à Wambrechies d'une part, Marie Marthe COUSIN fille de Thomas Dominique et de Marie Anne DESTAILLEURS, assistée de ses dits père et mère demeurant à Wambrechies, de Pierre et Jean Baptiste DESBONNET ses oncles maternels, censiers à Marcq en Baroeul d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Pierre LESAFFRE, oncle du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 114 du 30/06/1733
André Melchior REMBRY fils de feu François demeurant Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Marie Thérèse ROUSSEL, veuve de Pierre EMPIS, cabaretière à Zandvoorde, de 11 cens d'héritage situés audit Zandvoorde, aboutant d'orient à l'héritage de ses enfants, de midi celui du sieur LAUMONIER, d'occident et septentrion aux bois de Nicolas LELEU. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 115 du 03/07/1733
Antoine VERVISCH et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme, auraient par acte passé devant le notaire soussigné le 21/11/1730, vendu une maison à Charles MEURILLON sur 21 verges et 4 pieds d'héritage faisant partie de 25 verges 69 pieds pris en arrentement par ledit VERVISCH du sieur Michel Joseph VIENNE par acte passé le 07/12/1724, dont 4 verges 5 pieds sont enclavés dans l'héritage de la maison appartenant à Chrétien Joseph et Jeanne Hélène VERVISCH, ses frère et sœur, de laquelle ils jouissent sans titre. Ledit VERVISCH et sa femme désirant réunir ladite portion sont convenus avec ledit MEURILLON acceptant qui a promis de payer audits sieur VIENNE la totalité de la reconnaissance annuelle desdits 25 verges 69 pieds. En présence de Robert VERVISCH et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 116 du 03/07/1733
Bartholomé DELEBECQUE et Jeanne Hélène CASSEMACKER sa femme, censiers à Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean Louis CASSEMACKER, leur frère et beau-frère, censier audit lieu, acceptant en son nom et celui de ses frères et sœurs, 1/6° en 4 bonniers d'héritage en différentes parties délaissées par Jean CASSEMACKER et Jeanne MONTAIGNE leurs père et mère, situés à Comines, Linselles et Warneton. En présence de Robert VERVISCH et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 117 du 03/07/1733
Nabor LESAFFRE, brasseur et fermier à Comines, a déclaré se désister volontairement des brasserie, maison et héritage qu'il tient en occupation du sieur Michel Joseph VIENNE demeurant à Lille, le nouveau bail a été accepté par Etienne DE REU, bourgeois de Comines (acceptation dudit DEREU le 28/09/1733).

2 E 3 / 7258 acte 118 du 05/07/1733
Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Jean Baptiste et de Marie Jeanne PLATEL demeurant à Quesnoy, assisté de Léger DELEFORTERIE son frère, Pierre DU CASTEL son parâtre, Allard PLATEL et Jean LEWILLE ses oncles, demeurant audit lieu d'une part, Marie Agnès LEROY fille de Nicolas et d'Agnès WAYMEL, assistée de Jean Baptiste LEROY son frère demeurant aussi audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7258 acte 119 du 07/07/1733
Le sieur Pierre GOBERT, bailli et receveur de la Srie de Steenhuys demeurant à Comines, au nom de Madame la douairière de Jacques François Remacle de TRONZON chevalier, seigneur dudit Steenhuys demeurant à Ypres, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste SEYNAVE et Jean Baptiste DUTHOIT demeurant à Bousbecque, une dîme consistant en deux gerbes du cens de la Grande dîme de Bousbecque dont ladite Dame est en droit et possession ancienne. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 120 du 09/07/1733
Dîme Castrale. Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre et bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, expose en vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La branche des Coutre contenant 37 bonniers, à commencer au pont prés de la cense d'Antoine CAPELLE, suivant le chemin jusqu'au Longchamps et dudit Longchamps jusqu'au Touquet de la cense de Thomas MONTAIGNE, en suivant le chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis de la cense de la veuve PARET, et dudit pont on suivra la becque jusqu'à la cense d'Antoine CAPELLE. Ladite dîme reste à Jean CORNIL fils de feu Jean, laboureur à Comines, pour la somme de 825 livres, avec la caution de Philippe BILLET demeurant audit lieu. La dîme du Beauchêne est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel demeurant Comines, avec la caution de Gabriel LEFEBVRE son père, pour 500 livres parisis. La petite dîme est adjugée à Jean Baptiste LEFEBVRE fils dudit Gabriel pour la somme de 100 livres, avec la caution dudit Gabriel LEFEBVRE. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7258 acte 121 du 09/07/1733
Demoiselle Antoinette ROUSSEL, receveuse et procuratrice générale et spéciale du sieur Michel Joseph VIENNE son époux demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, et Marie Anne Joseph D'AUTRICOURT sa femme, bourgeois de Comines, une maison et héritage à usage de brasserie avec tous les édifices et ustensiles et officines appartenant au bailleur, servant à ladite brasserie suivant inventaire dressée par les experts le 31/07/1731 qui sera de nouveau fait à l'entrée de bail, entre Nabor LESAFFRE, brasseur sortant, sa femme, et lesdits DUMORTIER et sa femme. Les bailleurs ont promis d'obliger les occupeurs des cabarets leurs appartenant, à savoir La Couronne d'Ange à Comines, le Grand et le Petit Perne sur le chemin de Comines à Lille, comme aussi les cabarets de Cortekus et Cortecluite en Flandre, d'y prendre la bière rousse qu'ils débiteront. Sont aussi comparus Chrysole DUMORTIER, brasseur et Demoiselle Marie DELANNOY, veuve d'Albert D'AUTRICOURT, père et mère desdits preneurs demeurant à Comines.

2 E 3 / 7258 acte 122 du 09/07/1733
Demoiselle Antoinette ROUSSEL, receveuse et procuratrice générale et spéciale du sieur Michel Joseph VIENNE son époux demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean LEPOUTRE, échevin et fermier à Comines, 14 cens de labeur situé à Comines. En présence de Jean François CATTEAU et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 123 du 09/07/1733
Demoiselle Antoinette ROUSSEL, receveuse et procuratrice générale et spéciale du sieur Michel Joseph VIENNE son époux demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François CATTEAU fils de Jean, laboureur à Comines, un lieu manoir parmi 23 cens d'héritage situé audit lieu et une autre maison occupée par Marguerite DELEPIERRE veuve de Robert CATTEAU. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 124 du 09/07/1733
Dîmes de Flandre. De la part de Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines. La dîme du Gavre adjugée à Jean DELEVOYE fils de feu Pierre, laboureur à Comines nord pour la somme de 282 florins, avec la caution de Mathias VAN BECELAERE demeurant audit lieu. La dîme des Trois Chênes a été adjugée à Jacques LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, pour 342 florins, avec la caution d'Etienne LELEU, laboureur audit Comines nord. La dîme du Grand Mitant Flandre est adjugée à Etienne LELEU, laboureur et cabaretier à Comines, pour la somme de 366 florins, avec la caution de Pierre LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur audit lieu. La dîme du Petit Mitant est adjugée à Pierre François LESAFFRE fils de François, laboureur à Comines nord pour 282 florins, avec la caution de François DUVOSQUELLE (signe VOORSCHELLE) demeurant audit lieu. Toutes les branches ont été adjugées.

2 E 3 / 7258 acte 125 du 09/07/1733
Dîmes de Lille. De la part de Messieurs les doyen, chanoine et chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines. La dîme d'Hourplancque pour la moitié, l'autre moitié appartenant à l'évêché de Tournai, a été adjugée à François CAULIER fils de feu Jean, laboureur audit lieu, pour 198 florins, avec la caution de Pierre Martin CATTEAU fils de Pierre, demeurant audit lieu. La dîme du Gavre… Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7258 acte 126 du 12/07/1733
Bartholomé BASSEE et Marguerite LEMAHIEU sa femme, Pierre François MAINET et Anne Marie LEMAHIEU sa femme, lesdites LEMAHIEU cousines germaines et héritières de Louis LEMAHIEU leur oncle, demeurant Bas-Warneton, ont déclarées avoir vendu à Georges WARLOP fils de feu Guillaume 50 verges de labeur audit BASSEE et sa femme et 12 verges 1/2 audit MAINET et sa femme, à prendre dans 4 cens 1/2 appartenant audit WARLOP situés à Comines, Srie de Winhem, la totalité aboutant d'orient l'héritage des enfants d'Hubert PARENT, de midi au chemin de la cense de Leyhof, de septentrion aux près de l'Abbaye de St Bertin. En présence de François WIBAUT et du clerc Sont aussi comparus Philippe LEMAHIEU et Jean LELEU oncles des vendeurs.

2 E 3 / 7258 acte 127 du 21/07/1733
Demoiselle Marie Hélène Thérèse DELEVOYE, veuve avec enfants du sieur Charles François DECLERCQ demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques TRACHET et Marie Anne DELEBECQUE sa femme, laboureurs à Comines, un lieu manoir parmi 21 cens de labeur et jardin audit Comines. Ils devront se conformer au bail que Marie Anne CATTEAU, mère des preneurs et veuve de Jacques DELEBECQUE, a eu à la sortie de Jean Chrysole LOUAGE.

2 E 3 / 7258 acte 128 du 23/07/1733
Marie Françoise DECHERF, veuve du sieur Jacques VANDENPUTTE, vivant notaire à Courtrai, déclare avoir vendu à Jean François VERSCHAEVE fils de feu Jean, son gendre, tailleur à Comines, la moitié d'une maison à deux étages avec porte cochère ainsi que son héritage dont l'autre moitié appartient à l'acheteur et sa femme située à Comines, aboutant d'orient la maison du sieur Isaac LESAFFRE, de midi la grande rue dit Weestestraete, d'occident la maison du sieur CASTERS, chanoine. En présence de François MOREL cabaretier et du clerc. Est aussi comparu le sieur Jacques VANDENPUTTE fils de la vendeuse, brigadier des droits d'entrée et sortie de sa Majesté Impériale demeurant Poperinge, qui approuve au nom de ses frères et sœurs la présente vente.

2 E 3 / 7258 acte 129 du 24/07/1733
Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould, voiturier à Comines, déclare avoir reçu 24 florins de Jean Claude Joseph BEGHIEN, procureur de Comines, pour avoir cédé à son profit tous droits que le premier comparant avait à la charge de François WELLEMAN, cordonnier audit lieu. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 130 du 27/07/1733
Le sieur Jean PICAVET fils de feu Etienne, bourgeois de Comines, procureur et receveur spécial de Demoiselle Marie Anne DECHERF sa femme (acte passé le 01/10/1732 à Neuve Eglise), déclare avoir vendu à Demoiselle Betreumine DECLERCQ, veuve du sieur Nicolas DE HAZE, trésorière de cette ville, tout un moulin à tordre l'huile avec outils et ustensiles y servant, avec maison avec un cent de jardin, tenus de la Srie de Terwalle, aboutant d'orient au chemin de la Couronne au Calvaire, de midi la terre des Demoiselle LAIGNEL et de septentrion à l'héritage temporel de l'évêché de Tournai.

2 E 3 / 7258 acte 131 du 30/07/1733
Pierre Rémy BOUSSEMART fils de feu Jacques demeurant à Comines, assisté de Louis François VERMESSE son beau-frère, charpentier audit lieu d'une part, Marie Françoise FERLIER fille de feu Michel et de vivante Françoise FERLIER, assistée de sa mère et de Gilles FERLIER son frère demeurant à Linselles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7258 acte 132 du 01/08/1733
Anne DECHERF fille de libre condition de feu François demeurant à Comines, a déclaré ici son testament et ordonnance de ses dernières volontés. Elle fait donation d'entre vifs des biens qu'elle délaissera à son trépas à Marie Jeanne VERSCHAEVE fille de Jean François, sa nièce.

2 E 3 / 7258 acte 133 du 03/08/1733
Le sieur Jean Baptiste TRIEST prêtre, curé de Menin et y demeurant, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Jean Baptiste NEERYNCK prêtre et chanoine de l'église Collégiale de St Pierre à Comines, une maison avec porte cochère avec son héritage, située à Comines. En présence du sieur TACQUET demeurant à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 134 du 06/08/1733
Le sieur Charles VAN EECKHOUTE prêtre et pasteur à Deûlémont, déclare avoir vendu au profit du sieur Jean Baptiste VAN EECKHOUTE son frère, bourgeois de Lille, la somme de 36 florins de rente viagère par an qui a commencée à avoir cours à la mi-mars de cette année et ce sa vie durant, à prendre sur le rendage de la maison et héritage occupée par la veuve de Nicolas Louis MOORS à Comines, aboutant d'orient au cimetière de l'église, de midi la maison de l'église, d'occident à la Grande Place, de septentrion à la maison d'Ignace LEMESRE.

2 E 3 / 7258 acte 135 du 07/08/1733
Le sieur Arnould François BEHAGHE, marchand demeurant à Warneton, déclare avoir vendu au sieur Isaac LESAFFRE, marchand à Comines, l'entière dépouille de la dîme d'Hauteplancque dit Godthuys pour la partie appartenant à l'évêché de Tournai à Comines nord. Le même jour ledit comparant déclare avoir vendu au sieur Pierre François LAUMOSNIER, échevin et fermier à Comines nord, l'entière dépouille de la dîme de Biscapelle appartenant à l'évêque de Tournai située à Comines nord, avec la caution solidaire de Pierre Antoine LESAFFRE et Jean Baptiste DELEBECQUE, censiers audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 136 du 10/08/1733
Jeanne BLOOTACKER fille de libre condition de feu Louis demeurant à Comines, se portant fort de Marie Jeanne DRUON son associée, à déclarée avoir accordé en avant-bail à Marie Joseph CUVELIER fille de libre condition de feu Jean demeurant audit lieu, une portion de maison que la bailleresse occupe. En présence du clerc et Venant POISSONNIER sergent de Bas-Warneton.

2 E 3 / 7258 acte 137 du 13/08/1733
M^{e} Pierre Louis FOURNIER fils de feu Guillaume, chirurgien, veuf avec enfant d'Isabelle FAISANT demeurant à Bousbecque, assisté de Vincent POLLET son ami, cabaretier audit lieu d'une part, Marie Marguerite DESPRETZ fille de Pierre et de Marie Catherine ROTRU, assistée de ses père et mère, censiers à Comines, et de Jean Pierre DESPRETZ son frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques DELEFORTERIE beau-frère de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 138 du 14/08/1733
Le sieur Chrysole Frédéric LEROY, marchand boulanger à Comines, et Demoiselle Marie Jeanne LAUMOSNIER sa femme, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre BECQUART et Marie Jeanne VANDER WEGHE sa femme, voituriers demeurant audit lieu, toute une maison et héritage, aboutant d'orient la rue conduisant du Grand Pont vers Ypres, de midi la maison du sieur Etienne DE REU, d'occident à la Morte Lys, de septentrion en partie de la maison de Jacques BREL et l'héritage de Gilles PHILIPO. En présence de Louis LEROY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 139 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 139 du 17/08/1733
Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier à Comines, ayant droit de deux tiers de 813 verges de terre à labour, Jean LECOINTRE, fils de feu Arnould et Pierre François DEROUBAIX, fils de Jean François et de feue Marie Elisabeth LECOINTRE, laboureurs audit lieu, ayant ensemble droit de l'autre tiers de ladite terre à labour située audit Comines, aboutant d'orient à la terre de Robert Louis DEVAUCENEZ par achat qu'il en a fait de Pierre LOUAGE, de midi à la Becque compris la moitié, d'occident au chemin compris icelui conduisant de la Blanche Bannière à Comines et de septentrion à l'héritage du sieur BECUWE et les héritiers Jean CASSEMACKER, lesquels comparants désirant sortir de communion ont déclaré d'en avoir fait partage à l'amiable. En présence de Jean Baptiste BRELLE et de François DEBAL demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 140 du 18/08/1733
Jean Baptiste FLEURBAIX fils de Michel, et Marie Dominique BOYAVAL sa femme, Hugues MEAU fils de feu Barnabé, et Elisabeth BOYAVAL sa femme demeurant à Comines, lesdites BOYAVAL sœurs et enfants de Jean BOYAVAL et d'Isabelle CADAR, ont déclaré que moyennant la somme de 64 florins que Dominique Joseph BOYAVAL, leur frère et beau-frère demeurant à St Omer, a promis de leur payer dans les deux mois, ils ont cédé à son profit tous leurs droits et actions mobiliaires et immobilières qu'ils peuvent avoir dans les successions desdits Jean BOYAVAL et Isabelle CADAR leur père et mère et dans l'hérédité de Marie Dominique CADAR leur tante.

2 E 3 / 7258 acte 141 du 21/08/1733
Jacques BOULINE fils de feu Guillaume demeurant à Comines, propriétaire d'une maison située audit lieu d'une part, Jean François et Guillaume Joseph HERBAUT frères, enfants de feu Jean HERBAUT, laboureurs à Comines, propriétaires d'une maison, aboutant d'orient à la précédente d'autre part, étant à la veille d'entrer en procès avec ledit BOULINE qui aurait commencé la construction d'une chambre derrière la susdite maison dont la muraille coté occident est posée sur l'héritage desdits HERBAUT, ils ont convenu que des l'achèvements de la muraille, les eaux qui descendront de son bâtiment devront être ramenées sur son héritage. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 142 du 24/08/1733
Les sieurs Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, Ignace François Dominique GHESQUIERE, Fréderic Joseph BOUCQUILLON, Etienne VERMESSE, Nabor LESAFFRE, Philippe Charles LESAFFRE et Jean Baptiste GHESQUIERE, receveur et administrateurs de la table des pauvres de Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Joseph Hubert et Marie Joseph PARENT frère et sœur, enfants de feu Hubert demeurant audit lieu, une maison et son héritage situés à Comines, aboutant d'orient au jardin de Bauduin THEVELE. En présence de Pierre Adrien CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 143 du 29/08/1733
Jean LEWILLE fils de feu André et d'Adrienne LEURIDANT, laboureur à Quesnoy, Charles WAIGNON et Jeanne BECQUART sa femme, fille de feu Charles BECQUART et de ladite LEURIDANT, laboureurs à Deûlémont, Jean Pierre LEWILLE, laboureur audit lieu, Jean Baptiste LEROUGE et Emerentienne LEWILLE sa femme, frère et sœur, enfants et héritiers de Pierre et d'Emerentienne DUTHILLEUL, lesdits Jean, feu Pierre LEWILLE et Jeanne BECQUART frères et sœurs utérins et héritiers de ladite Adrienne LEURIDANT, désirant sortir de communion des héritages délaissés par leur dite mère et mère-grande, ont déclaré d'en avoir fait partage et division amiable.

2 E 3 / 7258 acte 144 du 31/08/1733
Le sieur Jacques Philippe MONIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, en sa dite qualité, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Madeleine MONTAIGNE, censière, veuve de Philippe PARET demeurant audit lieu, 6 cens de labeur à Comines, compris la dîme de Lanschof, aboutant d'orient et septentrion le jardin de Marie Jeanne DELEBECQUE, de midi le chemin des Mullots. En présence de Philippe DELECOUR cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 145 du 03/09/1733
Michel WAIGNON fils de Charles et de Jeanne BECQUART, assisté de ses père et mère, censiers à Deûlémont, de Pierre François WAIGNON son frère, de Jacques WAIGNON son oncle et de Clément DUHAYON son oncle allié, censier et charpentier demeurant à Quesnoy d'une part, Marie Catherine MONTAIGNE fille de feu Thomas, veuve en dernière noces avec trois enfants de Jean Baptiste LELEU, censière au Bas-Warneton, assistée de Thomas MONTAIGNE son frère et de Guillaume LELEU son beau-père, aussi censiers demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean LUTUN oncle maternel de la future mariante, échevin de Deûlémont et Etienne LELEU beau-frère de ladite mariante, censier à Comines.

2 E 3 / 7258 acte 146 du 03/09/1733
Jean Baptiste DELESALLE fils de Jean et de Marie Madeleine LEMAHIEU, assisté de son père, de Jean Denis DELESALLE son frère, de Philippe DELESALLE son oncle, tous laboureurs à Deûlémont sauf Jean Denis à Bas-Warneton d'une part, Marie Françoise BONNEL fille de feu Nicolas et de Jeanne Louise DOCHY demeurant Bas-Warneton, assistée de Jean Baptiste et Paul BONNEL ses frères demeurant audit lieu et de François BONNEL son oncle, laboureur à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7258 acte 147 du 06/09/1733
André ROMMELAER fils de feu Chrétien demeurant à Comines, déclare avoir reçu la somme de 50 florins en deux fois de François Joseph ROMMELAER son frère, blanchisseur audit lieu, pour tous les droits et actions que le premier comparant a dans les outils et ustensiles servant à l'usage de blanchisserie délaissés par leur feu père.

2 E 3 / 7258 acte 148 du 10/09/1733
Le sieur Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, veuf avec enfants de Marie Anne VERMESSE, demeurant à Comines, Antoine LEPLAT fils de feu Martin et de Marie Françoise VERMESSE, Boniface DELAHAYE époux de Marie Barbe LEPLAT, sœur dudit Antoine LEPLAT, censiers demeurant tous deux à Quesnoy, ont déclaré avoir accordé bail et louage à Pierre Joseph VERMESSE fils d'André, leur neveu et cousin, censier à Comines, 15 cens d'héritage à prendre en 2 bonniers 10 cens de lieu manoir dont le surplus appartient audit André VERMESSE. En présence de Jacques VERMESSE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 149 du 11/09/1733
Jeanne COULON, veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, fermier du Forest à Roncq, Guillaume Joseph et Elisabeth COUROUBLE, enfants dudit feu Jean Baptiste et de ladite COULON, se faisant forts de Nicolas Ferdinand COUROUBLE, de Pierre DELERUE et Marthe Jeanne COUROUBLE sa femme, leurs frères, sœurs et beau-frère d'une part, Venant et Marie Jeanne COUROUBLE, veuve avec enfants de Jean CATRY, Nicolas Ferdinand DE LECLUSE, père et tuteur des enfants retenus de Marie Pétronille COUROUBLE et Jean Chrysostome CORNIL époux de Marie Elisabeth DELEGRANGE, auparavant veuve avec enfants de Jean Baptiste COUROUBLE, demeurant Roncq, Bousbecque, Mouscron et Houthem, se portant forts de leurs cohéritiers d'autre part. Les comparants ayant examiné la liquidation dans les états et inventaire des biens meubles, dettes actives et passives délaissés par ledit Jean Baptiste COUROUBLE par acte passé devant les notaires soussignés le 07/03 dernier, ont reconnu qu'une erreur est intervenue au sujet des articles 22 et 23 des dettes passives regardant le port de mariage desdits Eugène Joseph et Elisabeth COUROUBLE. Fait à Menin le 12/09/1733.

2 E 3 / 7258 acte 150 du 14/09/1733
Jean Baptiste et Guillaume DELEBECQUE, Jacques TRACHET et Marie Anne DELEBECQUE sa femme, laboureurs à Comines, lesdits DELEBECQUE frères et sœur, enfants et héritiers de Jacques DELEBECQUE, ont déclaré avoir vendu à Catherine GHESQUIERE, veuve de Guillaume DESREUMAUX, demeurant présentement à Linselles, 182 verges de labeur à prendre en 882 verges à l'encontre de l'acheteresse situés à Comines, aboutant d'orient la terre du sieur de FONTISSART, de midi celle de Jean François LECLERCQ et celle des hoirs du sieur DUPRETZ. En présence de Jean Baptiste BERTEN et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 151 du 18/09/1733
Pierre BECQUART fils de feu Jean, voiturier à Comines, époux de Marie Jeanne VANDERWEGHE, ayant droit de 1/4 et les 2/7 dans un autre 1/4 de la maison et héritage ci-après, Pierre DONZE demeurant audit lieu, tuteur avec Louis CUVELIER, laboureur à Deûlémont, des cinq enfants mineurs délaissés par Frédéric DONZE, qui ont droit à la moitié et 5/7 dans ledit 1/4 desdits maison et fond, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Louis François LEGRAND et Antoinette DESTOMBES sa femme demeurant à Comines, une maison et son héritage à usage de cabaret nommé le Cygne Couronné à Comines dans la grande rue. En présence de Jean Baptiste MESSIAN et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 152 du 24/09/1733
M^{e} Jean Baptiste François DELAHAYE, pasteur et chanoine de l'église collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien MARESCAUX demeurant à Comines, une portion de maison

appartenant au sieur BONVIN, pasteur, aboutant d'orient la pâture dit Reekebelk, d'occident au marché dudit Comines et de septentrion à la rue du Vieux Chateau. En présence de Pierre et Jean François DE SOMER.

2 E 3 / 7258 acte 153 du 24/09/1733
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, tuteur des enfants mineurs délaissés par feu Jean LOUAGE son frère, Marie Anne HOSTE, veuve de Guillaume LECLERCQ, censière audit lieu, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Charles DELEVOYE fils de Charles, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme demeurant audit lieu, une maison à usage de graisserie et boulangerie à Comines, tenant d'orient la maison de Thomas BLANCQUART, de midi à la rue de Lille, d'occident au cabaret de la Trompette. En présence de Pierre Antoine LOUAGE et d'Antoine DEVOS.

2 E 3 / 7258 acte 154 du 28/09/1733
Joseph Hubert PARENT fils de feu Hubert, demeurant à Comines, assisté de Pierre Paul PARENT son frère demeurant la paroisse foraine de Warneton et de Jean Baptiste PARENT son oncle, fermier audit Comines d'une part, Marie Françoise LEMAHIEU fille de Pierre et de feue Jacquemine LESAFFRE, assistée de son père et de François LESAFFRE son oncle, tous deux fermiers à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence Jean Baptiste PARENT et Michel BONDUEL cabaretier.

2 E 3 / 7258 acte 155 du 29/09/1733
Antoine DANSETTE fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail à Guillaume BOUTRY fils de feu Valérien, laboureur demeurant à Wervicq, 6 cens de labeur à Wervicq. En présence de Jacques DELANNOY de Wervicq et Venant POISSONNIER, sergent de la Grande Ponte au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7258 acte 156 du 01/10/1733
Isabelle HAZEBROUCK fille de libre condition de feu Josse HAZEBROUCK demeurant à Comines, accorde nouveau bail à Marc Antoine LECOMTE fils de feu Olivier, laboureur audit lieu, de la moitié de 9 cens de labeur audit lieu. En présence de Jean Baptiste VAN EECKHOUTE et Jean Baptiste LECOMTE.

2 E 3 / 7258 acte 157 du 02/10/1733
Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne, et Antoinette BERTRAND sa femme, un lieu manoir à usage de deux demeures parmi 20 cens ½ de jardin et labeur. En présence du sieur Pierre Louis SIX et Pierre DONZE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 158 du 05/10/1733
Marie Pétronille LEGRAND fille de libre condition de feu Jean LEGRAND demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste VILLERS fils de feu Philippe, laboureur audit lieu, 3 cens de labeur à Comines. En présence de Jean François DE SOMER cordonnier et Nabor LOUAGE fils de Philippe demeurant à Comines.

2 E 3 / 7258 acte 159 du 06/10/1733
Le sieur Jean LEPERS fils de feu Mathieu, échevin et fermier à Comines, déclare avoir reçu 90 florins de Paul PETRINCK, charpentier et entrepreneur demeurant à Lille, pour avoir vendu et cédé audit PETRINCK un flégard contenant15 verges situé à Quesnoy, aboutant à la terre de l'acheteur et au pavé de Lille à Ypres. En présence de Jean François DE SOMER cordonnier et Charles François POISSONNIER laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7258 acte 160 du 09/10/1733
Le sieur Jean VAN ELSLANDE fils de feu Pierre, échevin à son tour de Wervicq et y demeurant, en son nom et se faisant fort de ses enfants, déclare avoir vendu 6 cens d'héritage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, censier à Comines, et la moitié de 7 cens de labeur impartie à l'encontre du sieur DEREU, aboutant de midi au sentier menant du Quinquenpoix au dit Comines. En présence de Michel BILLET marchand audit Comines et Jean Baptiste HACQUETTE boulanger à Bousbecque.

2 E 3 / 7258 acte 161 du 10/10/1733
Jean Antoine, Jean Philippe et Jacques PARET, Gérard GHESQUIERE et Marie Jeanne PARET sa femme, Jacques LEMAHIEU et Marie Anne PARET sa femme, Jean Baptiste BREL et Marie Françoise PARET sa femme, lesdits PARET frères et sœurs, enfants et héritiers d'Antoine PARET et de Jeanne LESPINOY, Marie Françoise DUTHOIT mère et tutrice des cinq enfants retenus de Philippe PARET, vivant frère aux susnommés, que leur père a procréé avec Catherine GHESQUIERE, demeurant tous à Comines sauf ledit Gérard GHESQUIERE et sa femme à Wambrechies, désirant sortir de communion des biens et héritages délaissés par le trépas de leur père et mère, font six parts égales entre eux sans toucher à ce qui revient aux enfants dudit feu Philippe PARET.

2 E 3 / 7258 acte 162 du 15/10/1733
Jean Antoine PARET fils de feu Antoine et de Jeanne LESPINOY, laboureur à Comines, assisté de Jean Philippe et Jacques PARET ses frères demeurant audit lieu, Gérard GHESQUIERE son frère allié, censier à Wambrechies d'une part, Marie Françoise DE WAST fille d'Antoine et de feue Marie Marguerite BOUILLET, assistée de son père, laboureur audit Wambrechies et de Jean François HENNION demeurant à Fives, son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Léopold et Crespin BOUILLET, oncles de la future mariante, demeurant Wambrechies.

2 E 3 / 7258 acte 163 du 15/10/1733
[Voir aussi acte 488] Pierre et Jacques HOISNE frères, enfants de feu Jacques HOISNE qui fut fils d'Antoine, Mathias TRUFAUX époux de Marie Louise LELOIR, fille de feu Philippe LELOIR et de Marie HOISNE qui fut sœur auxdits Pierre et Jacques HOISNE, ledit TRUFAUX se portant fort de sa femme et de Marie Catherine LELOIR sa belle-sœur à qui il fera agréer le présent acte dans les quinze jours, Pierre Antoine DUBUS fils de feu Antoine et d'Anne Marie BECQUART qui fut fille d'Antoine BECQUART et de Marie HOISNE, Philippe Charles BECQUART en son nom et se portant fort de Mathias, Charles et Marie Marguerite BECQUART tous frères et sœur, enfants d'Antoine qui fut fils dudit Antoine et de ladite Marie HOISNE, Laurent BECQUART, Laurent BARTIER époux de Marguerite BECQUART, lesdits BECQUART se portant forts de Mathieu BECQUART et de ladite Marguerite BECQUART par lesquels ils feront agréer ledit acte, comme aussi par Marie Catherine PEECK veuve d'Isidore FORTERIE, Adrien SION et Elisabeth LECLERCQ sa femme, Nicolas LELEU mari d'Anne Marie LECLERCQ, lesdits LECLERCQ se portant forts d'André LECLERCQ leur beau-frère, iceux LECLERCQ frères et sœurs, enfants de feu Gilles LECLERCQ et de Claudine LEPERCQ fille de Gilles et Jeanne HOISNE, ayant droit ensemble des 7/12° de parts de 517 d'héritage. Venant POISSONNIER fils de feu Venant, Philippe LORAINE se portant fort de Jean et Allard LORAINE ses frères, de Sébastien POISSONNIER et des enfants délaissés par Catherine POISSONNIER alliée à Guillaume BIERVLIET, Pierre FOURNIER fils de feu Daniel et d'Antoinette POISSONNIER, Louis BOUCHERY fils de feu Louis et de Françoise WULLEMAN, Jean VANALDREWELT père et tuteur des deux enfants retenus de Pétronille WULLEMAN, lesdites WULLEMAN sœurs, enfants de François WULLEMAN qui fut fils de Jacques WULLEMAN et de Marie HOISNE, Marie Marguerite LEPERCQ fille de feu Nicolas qui fut fils de Jacques LEPERCQ et de Marie GAVELLE, ladite LEPERCQ se portant fort de Marie Elisabeth et Marie Jeanne LEPERCQ ses sœurs, comme aussi de Philippe, Marie Catherine et Elisabeth LALLEMAN et des enfants délaissés par Jacques, Pierre et François LALLEMAND, ayant droit ensemble de 5/12° de parts dans les 517 verges d'héritage de labeur, conformément à une transaction passée devant les bailli et échevins de Winhem le 30 septembre et le 2 octobre de cet an. Lesdits comparants demeurant

Comines, Bas-Warneton, Warneton, Quesnoy, Frelinghien, Prémesques et Ennetières en Weppes, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume demeurant à Comines, 517 verges de labeur, aboutant d'orient au chemin conduisant de la Rouge Porte au pavé, d'occident à la terre de la ferme du Heel, de septentrion à celle de la ferme des Bertelins.
Sont comparus Jean et Allard LORAINE, Pierre LEWILLE et Marie Françoise LORAINE sa femme, avec ledit Philippe ci-devant nommé enfants de feu Philippe LORAIN et Jeanne POISSONNIER demeurant à Deûlémont, Pierre FOURNIER fils de feu Daniel demeurant audit lieu, Sébastien POISSONNIER frère de ladite feu Jeanne demeurant Bas-Warneton, Pétronille BIERVLIET, veuve de Bonaventure LEROY, Martin COTIGNIES et Marie Catherine BIERVLIET sa femme demeurant à Wevelgem, Jean Baptiste BIERVLIET demeurant Frelinghien, Josse Pierre BIERVLIET demeurant Tinghem prés de Bergues Saint Winnoc, Marie Françoise BIERVLIET, veuve de Jacques BONTE demeurant Vormezeele, Antoine CUIGNET fils de feu Antoine, se portant fort de Marie Anne BIERVLIET sa mère demeurant Neuve Eglise, lesdits BIERVLIET enfants de Guillaume BIERVLIET et Marie de Catherine POISSONNIER. Après lecture ils agréent le présent acte le 06/11/1733
Sont comparus Marie Louise LELOIR, femme de Mathias TRUFAUX, Marie Catherine LELOIR sa sœur, fille de libre condition demeurant Quesnoy, Mathias, Charles et Marguerite BECQUART frères et sœurs dudit Philippe Charles, demeurant audit Quesnoy, Mathieu BECQUART demeurant Zonnebeke, Marie Marguerite BECQUART, femme de Laurent BARTIER demeurant Frelinghien, Marie Catherine PECQ, veuve d'Isidore DELEFORTERIE demeurant Quesnoy, Anne Marie LECLERCQ femme de Nicolas LELEU demeurant Houplines, André leur frère demeurant Ennetières en Weppes, Antoine DUBUS fils de feu Antoine et de Claudine LEPERCQ demeurant Estaires, déclarent après lecture approuver eux aussi le présent acte le 07/11/1733.
Sont comparus Philippe, Marie Catherine et Elisabeth LALLEMAN frère et sœurs, enfants de feu François LALLEMAN et d'Isabelle GAVELLE, demeurant Bas-Warneton, Verlinghem et Houthem, Marie Elisabeth LALLEMAN, Michel CATTEAU et Marie Joseph LALLEMAN sa femme demeurant audit Comines, lesdites LALLEMAN sœurs, enfants de feu Pierre LALLEMAN qui fut frère aux trois susnommées, ledit Michel CATTEAU se portant fort des cinq enfants délaissés par Jean Jacques FRESNOY et Jeanne LALLEMAN qui fut fille de François et de ladite GAVELLE, Marie Elisabeth et Marie Jeanne LEPERCQ sœurs de ladite Marie Marguerite ci-dessus mentionnée, demeurant audit lieu, déclarent agréer le présent acte le 15/11/1733.

2 E 3 / 7258 acte164 le 15/10/1733
Pierre et Jacques HOISNE frères enfants de feu Jacques qui fut fils d'Antoine etc. (Cf. Acte 494), déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères au sieur François Philippe VANDERMEERSCH fils de feu François, marchand à Deûlémont, un cent de labeur à Comines, aboutant d'orient la Longue Voie, de midi la terre du sieur DUCROCQ, d'occident et septentrion les héritages de Charles et Philippe BELLEPAIRE. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc (approbation de l'acte idem).

2 E 3 / 7258 acte 165 du 16/10/1733
Jacqueline LECOCQ, veuve avec enfants de Chrysole LEROY demeurant à Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Arnould CALLOGNE, marchand boutiquier à Comines, une maison et héritage située dans la rue de Lille. En présence des sieurs Pierre Augustin VANDERZYPE et Jean François PAULLE, greffiers et clerc paroissial demeurant Marcq en Pévèle et Ennevelin.

2 E 3 / 7258 acte 166 du 16/10/1733
Jacqueline LECOCQ, veuve avec enfants de Chrysole LEROY demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine CARPENTIER fils d'Antoine, cordonnier audit lieu, une maison à usage de boutique avec son héritage, aboutant d'orient et midi la terre de la veuve Jean DUTHOIT, d'occident la rue menant de la place vers le Grand Pont, de septentrion à la maison et fond de Jean Baptiste WULLEMAN.

2 E 3 / 7258 acte 167 du 18/10/1733
Robert VERVISCH, charpentier à Comines, déclare qu'il se désiste de l'occupation de 2 cens de jardin appartenant à la table des pauvres, tenant de nord à la maison du comparant, ce qui a été accepté par Pierre Antoine Ferdinand DEGROU pour les sieurs Ignace GHESQUIERE, Etienne VERMESSE, Nabor LESAFFRE, Frédéric BOUQUILLON, Jean Baptiste GHESQUIERE et Philippe Charles LESAFFRE, receveur et administrateurs de ladite table, qui l'ont accordé l'année de rendage de ladite occupation échue mi-mars. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 168 du 18/10/1733
Jean Baptiste BOUTRY fils d'Antoine demeurant à Comines, assisté de son père, tailleur d'habits à Linselles d'une part, Catherine Joseph BELLEPAIRE file de Charles et de feue Catherine DILLIES, assistée de son père et de Pierre Charles BELLEPAIRE son frère demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste LECOMTE, cousin germain de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 169 du 19/10/1733
Marie Françoise DECHERF, veuve de Me Jacques VANDEPUTTE, demeurant à Comines, déclare qu'après lecture d'un contrat concernant la vente de 2/3 de 6 cens 19 verges de labeur à Comines nord, consenti par Jean François VERSCHAEVE et Marie Joseph VANDE PUTTE sa femme au profit du sieur Pierre Jacques VIENNE, marchand audit lieu, le 30/09/1732, a déclaré l'approuver et l'agréer. En présence d'Antoine DEVOS cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 170 du O9/11/1733
Jacques Philippe MONIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François DEROUBAIX, laboureur audit lieu, 450 verges de labeur, aboutant d'orient au chemin de Tenboorne, de midi au jardin de Jean GOUIER. En présence de François BERSOU charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 171 du 09/11/1733
Jean Baptiste PARENT, bailli et fermier de la ferme du Bus à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques TRACHET fils de Jean, et Marie Antoinette DELEBECQUE sa femme, laboureurs audit lieu, 12 cens de labeur à Comines. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 172 du 12/11/1733
Jean ROUSSEL fils de feu Antoine et de Marie Madeleine LEURIDANT, laboureur à Quesnoy, assisté de Pierre, Philippe, Guillaume, Charles Adrien et Alexandre DELECAMBRE enfants de feu Alexandre et de ladite Marie Madeleine LEURIDANT, ses frères utérins demeurant à Bondues d'une part, Marie Elisabeth CATTEAU fille de François Guillaume et de Marguerite LAMERAND, assistée de ses père et mère laboureurs à Deûlémont, de Michel CATTEAU, de Philippe et Pierre LAMERAND ses oncles paternel et maternel demeurant audit lieu, sauf ledit Michel CATTEAU à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre DILLIES et Ignace VANDERMEERSCH fermiers à Quesnoy.

2 E 3 / 7258 acte 173 du 15/11/1733
Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, et Marguerite CATTEAU sa femme, laboureurs à Bousbecque, ont déclaré que tous les biens fiefs, maisons et héritages, puissent être dès leur trépas partagés et divisés également entre tous leurs enfants, que soit célébrées 100 messes de requiem pour le repos de leurs âmes. En présence de Michel CATTEAU et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7258 acte 174 du 18/11/1733
Martin ROUSSEAUX fils de feu Jean demeurant à Bousbecque, étant dans son lit malade mais sain de corp et d'esprit, a déclaré ce qui est être son testament et dernières volontés : désirant que son corps soit inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale dudit Bousbecque avec distribution de pain et célébration des messes pour le repos de son âme, il confie à Alexis ROUSSEAU, son neveu, de faire exécuter ses dernières volontés. Il laisse l'ensemble de ses biens à Marie Jeanne Joseph ROUSSEAU fille dudit Alexis, sa petite-nièce aveugle, à la réserve de 12 florins qui seront donnés à Brigitte TERBY, femme de Jacques CORDONNIER, sa nièce. Si Marie Jeanne Joseph ROUSSEAU venait à décéder avant le disposant, l'ensemble des biens appartiendrait aux frères et sœurs de celle-ci. En présence de Pierre WAMBE laboureur à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 175 du 20/11/1733
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume demeurant Comines, comme dernier enchérisseur de 517 verges de labeur audit Comines vendus par mise à prix par les héritiers de Charles et Nicolas VANDELANNOITE par acte passé devant ledit notaire le 15 octobre dernier, promet de prendre adhéritement dudit bien d'ici au 28 de ce mois nonobstant la coutume. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 176 du 20/11/1733
Philippe LORAINE demeurant la paroisse foraine de Warneton, procureur spécial de ses frères et sœurs, de Sébastien et Venant POISSONNIER, de Pierre FOURNIER, des enfants délaissés par Guillaume BIERVLIET et de Marie Catherine POISSONNIER par procuration du 6 de ce mois, Mathias TRUFAUX demeurant Quesnoy, Pierre Antoine DUBOIS laboureur à Frelinghien et Adrien SION demeurant Prémesques en leurs noms privés et comme maris et comme procureurs spéciaux de Pierre et Jacques HOISNE, des enfants d'Antoine et Charles BECQUART, de Nicolas LELEU et Anne Marie LECLERCQ sa femme, d'André LECLERCQ et d'Antoine DUBUS leurs cousins et cousines demeurant Quesnoy, Houplines, Ennetières en Weppes et Estaires, Louis BOUCHERY et M^{e} Jean Chrysostome PLATEL demeurant Comines, se portant forts de Philippe, Marie Catherine et Elisabeth LALLEMAN, des 6 enfants délaissés par Jacques LALLEMAN, de Marie Elisabeth LALLEMAN, de Michel CATTEAU et Marie Joseph LALLEMAN sa femme, des 5 enfants délaissés par Jean Jacques FRESNOY et Jeanne LALLEMAN, de Marie Marguerite, Marie Elisabeth et Marie Jeanne LEPERCQ enfants de feu Nicolas, et des enfants de Jean VANALDREWELT. Qui déclarent avoir vendu à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, censier à Comines, les portions suivantes : 275 verges de labeur aboutant d'orient la terre de Jean DE HEM et celle des héritiers d'Antoine LEMAY, de midi la maison de Louis MEAUX, des sieurs DUCROCQ et THEVELE, de septentrion l'héritage de François HERBAUT. En présence de Philippe François VANDERMEERSCH marchand à Deûlémont et du clerc Sont comparus Louis VANDELANOITTE fils de feu Michel demeurant Comines nord, se portant fort de sa sœur et de ses neveux et nièces, Jean DELEVOYE fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, se portant fort d'Anne Jeanne VANDELANOITTE sa femme, de Charles VANDELANOITTE son beau-frère, Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, se portant fort de Marie Elisabeth LEMESRE sa femme, comme aussi de ses beaux-frères demeurant Comines, Wervicq et Bousbecque. Lesdits LEMESRE enfants de Jean qui fut fils de Guillaume LEMESRE et de Pétronille VANDELANOITTE. Lesdits VANDELANOITTE héritiers paternels de Nicolas et Charles VANDELANOITTE morts sans hoirs. Après lecture déclarent agréer le contenu de l'acte et que les deniers principaux soient payés audits TRUFAUX, SION, DUBOIS, BOUCHERY et M^{e} PLATEL vendeurs. Le 08/12/1733 sont comparus Philippe Charles BECQUART fils de feu Antoine demeurant à Quesnoy, Mathias TRUFAUX demeurant audit lieu, Pierre Antoine DUBOIS laboureur à Frelinghien et Adrien SION demeurant à Prémesques, au nom de leur femmes et comme procureurs spéciaux de Pierre et Jacques HOISNE, et Charles BECQUART de Nicolas LELEU et d'Antoine DUBUS leurs cousins et cousines demeurant Quesnoy, Houplines, Ennetières en Weppes et Estaires, Louis BOUCHERY et Jean VANALDREWELT père et tuteur des enfants retenus de Pétronille WULLEMAN demeurant Comines, Michel CATTEAU se portant fort de Marie Joseph LALLEMAN sa femme et Marie Elisabeth LALLEMAN sa belle-sœur etc. Le 7 janvier 1734.

2 E 3 / 7258 acte 177 du 20/11/1733
Le sieur François Philippe VANDERMEERSCH marchand à Deûlémont, dernier enchérisseur d'un lieu manoir avec un cens d'héritage vendus par mise à prix par les héritiers de Charles et Nicolas VANDELANOITTE par acte passé devant notaire le 15 octobre 1733, promet de s'en adhériter d'ici le 28 nonobstant la coutume. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 178 du 28/11/1733
Philippe LORAINE demeurant la paroisse foraine de Warneton, procureur spécial de ses frères et sœurs, de Sébastien et Venant POISSONNIER, de Pierre FOURNIER, des enfants délaissés par Guillaume BIERVLIET et de Marie Catherine POISSONNIER par procuration du 6 de ce mois, Mathias TRUFAUX demeurant Quesnoy, Pierre Antoine DUBOIS laboureur à Frelinghien et Adrien SION demeurant Prémesques en leurs noms privés et comme maris et comme procureurs spéciaux de Pierre et Jacques HOISNE, des enfants d'Antoine et Charles BECQUART, de Nicolas LELEU et Anne Marie LECLERCQ sa femme, d'André LECLERCQ et d'Antoine DUBUS leurs cousins et cousines demeurant Quesnoy, Houplines, Ennetières en Weppes et Estaires, Louis BOUCHERY et M^{e} Jean Chrysostome PLATEL demeurant Comines, se portant forts de Philippe, Marie Catherine et Elisabeth LALLEMAN, des 6 enfants délaissés par Jacques LALLEMAN, de Marie Elisabeth LALLEMAN, de Michel CATTEAU et Marie Joseph LALLEMAN sa femme, des 5 enfants délaissés par Jean Jacques FRESNOY et Jeanne LALLEMAN, de Marie Marguerite, Marie Elisabeth et Marie Jeanne LEPERCQ enfants de feu Nicolas, et des enfants de Jean VANALDREWELT, les enfants de Jean VANALDREWELT, pour vérifier leur droit et prétention dans la succession mobiliaire et immobilière délaissée par Nicolas et Charles VANDELANOITTE et leur mère dont les biens ci dessus font partie, ont fait constater que ledit LAMERAND avait été allié avec Jeanne HOISNE fille de Charles et Adrienne LEWILLE. Etant à la veille d'entrer en procès avec François Philippe VANDERMEERSCH acquéreur avec ses frères et sœurs d'un lieu manoir et 21 cens d'héritage, et Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ acheteresse de 517 verges situées audit Comines, provenant des comparants au sujet du payement des biens vendus. Pour éviter toutes difficultés et pour assurer lesdits VANDERMEERSCH et HOSTE et leurs ayant droit, est convenus ce qui suit : à savoir ledit VANDERMEERSCH marchand à Deûlémont, en son nom et pour ses cohéritiers, a promis de payer la somme de 1800 florins aux premiers comparants, somme qu'ils ont laissé entre leurs mains et dont ils jouiront s'ils ne se trouve aucun héritier. Desdits LAMERAND et sa femme sans être obligés de restituer aux premiers comparants ni leurs hoirs, Jean LAMERAND et sa femme, ont accepté cette convention à leur risques et périls.

2 E 3 / 7258 acte 179 du 29/11/1733
Philippe et Jacqueline LELEU veuve de Guillaume CATTEAU, frère et sœur, enfants de feu Philippe demeurant à Comines, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Jeanne LEWILLE veuve d'Antoine DUMORTIER demeurant Bas-Warneton, 117 verges de labeur situées audit lieu. En présence de Guillaume CATTEAU censier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 180 du 01/12/1733
Jean Baptiste VILLERS et Philippe LOUAGE marchand et époux de Marie Jeanne VILLERS, lesdits VILLERS frère et sœur, enfants de feu Philippe VILLERS et de Jeanne HAZEBROUCK demeurant à Comines, se portants forts de leur frères, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Jacques et Jean Baptiste VILLERS frères, enfants de feu Pierre demeurant audit lieu, un lieu manoir parmi 3 cens 1/2 d'héritage audit lieu. En présence de Philippe CARDON censier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 181 du 21/12/1733
M^{e} Jean Chrysostome PLATEL, arpenteur à Comines, déclare avoir reçu une certaine somme de deniers de Jean VANALDREWELT et Louis BOUCHERY demeurant audit Comines pour les décharger de toutes prétentions immobilières délaissées par Nicolas et Charles VANDELANOITTE dans laquelle le comparant avait droit d'1/3 de tout, en vertu d'un accord fait entre eux passé devant le notaire GOMMERS.

2 E 3 / 7258 acte 182 du 22/12/1733
Le sieur Hyacinthe DELERUELLE fils de feu Michel, frère et héritier de Marie Antoinette DELERUELLE sa sœur, fermier à Marcq en Baroeul, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères au sieur Jean Baptiste DILLIES fils de Philippe, fermier au Bas-Warneton, 13 cens de labeur à prendre en 17 cens situés à Comines, aboutant d'orient au parfait de ladite pièce appartenant à Pierre LOUAGE, de midi la terre des sieurs de MOTELETTE et VAN WITBERGHE, d'occident au chemin conduisant de Comines au Hallot, de septentrion au chemin du Pas de Loeu. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 183 du 28/12/1733
Pierre François DUFLOT et Louis DE MARE, marchands à Bas-Warneton et Warneton, déclarent que Philippe LOUAGE, marchand à Comines, a promis de leur payer la somme de 132 florins dans les six semaines pour résilier une dette pour une vente de lin.

2 E 3 / 7258 acte 184 du 19/01/1733
Jean Baptiste et Pierre LEMAN frères, enfants et héritiers de Jacques LEMAN, laboureurs à Hollebecque, se portant forts fort de leurs frères et sœurs, ont déclaré avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Baptiste BREL fils d'Hubert, boulanger à Bousbecque, 30 verges de labeur audit Bousbecque tenus de la Srie de Stenhuyse, aboutant d'orient le terre de Bonaventure DELEMOTTE, d'occident la terre de Michel HAZEBROUCK, de septentrion au chemin conduisant de la place à Wervicq. Lequel sera obligé de reprendre par priserie la maison étant sur le fond appartenant à Anne SMEECKER. En présence de Joseph BONDUEL censier et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 185 du 28/09/1733
Jean François WELLEMAN fils de feu Jean François, bourgeois et cordonnier à Comines, déclare avoir reçu la somme de 28 livres parisis de Pierre BERTEN fils de Pierre, laboureur audit lieu, pour la vente au profit dudit BERTEN une cuire (?) de pailloti bâtie sur le fond dudit WELLEMAN, tenant de midi la terre de Michel THEVELE, aboutant d'orient et septentrion la terre dudit WELLEMAN, de midi celle dudit BERTEN d'occident au jardin dudit THEVELE.

2 E 3 / 7258 acte 186 du 21/04/1733
Michel RAGOT fils de feu Jacques, tisserand à Comines, déclare avoir vendu, créé et constitué sur ses biens présents et futurs au profit de Marc Vincent MAES, cordonnier audit lieu acceptant, la somme de 3 florins de rente héritière par an et il déclare avoir reçu dudit MAES la somme de 66 florins pour payer ledit rachat. En présence d'Honoré LEROY et du clerc.

2 E 3 / 7258 acte 187 du 02/06/1733
Guillaume VANESLANDRE fils du sieur Jean et de Demoiselle Marie LEWILLE, assisté de son père, fermier à Wervicq, du sieur et M^{e} Pierre VANELSLANDRE prêtre et (Rayé : Jean François VANELSLANDRE son frère) demeurant audit Wervicq, des sieurs Laurent CASTELAIN et Jean François VANDERMEERSCH ses beaux-frères demeurant le premier à Menin et le second à Wervicq d'une part, Marie Denise PARENT fille du sieur Jean Baptiste et de feue Marie Agnès DUQUESNOY, assistée de son père, fermier de la ferme Dubus à Comines, de Jean Baptiste PARENT son frère, du sieur Jean Baptiste GHESQUIERE son oncle, fermier et échevin de Comines, du sieur Pierre DELANNOY son cousin, fermier et échevin à Messines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François Ignace COL notaire à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7259

2 E 3 / 7259 acte 1 du 11/01/1734
Pierre BLOOTACKER fils de feu Pierre, père et tuteur des deux enfants retenus de Marie Jeanne DAMBRE, laboureur à Bas-Warneton, Marguerite DAMBRE veuve de Pierre BONDUEL demeurant à Comines, ont déclaré avoir reçu la somme de 153 livres 12 sols dues par Jean François RIVIERE vivant époux de Brigitte DAMME à présent alliée à Pierre BOUSSEMART, et par Jacques PARENT à présent terminé auparavant mari d'Eloyenne DAMBRE, actuellement femme de Jean Philippe BONDUEL, pour rachat d'hoirie auxdits DAMBRE, lesdits BONDUEL et BOUSSEMART acceptant en leur noms les droits que les premiers comparants ont eu dans une choque de deux maisons et 25 verges d'héritage situées à Comines, aboutant d'orient la maison de Jean Baptiste CORNIL, de midi et occident la terre de Maximilien BOUSSEMART, de septentrion au chemin menant vers le Blanc Coulon. En présence de Philippe CAZIER laboureur et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 2 du 13/01/1734
Marie FAUCOMPREZ veuve de Thomas DELOBEL demeurant à Quesnoy, déclare avoir vendu à Hubert DELEBARRE fils de feu Hubert, sergent audit lieu, une grange avec 18 verges d'héritage à Quesnoy, aboutant d'orient la maison de Gérard DUTHOIT, de midi au chemin menant de la chapelle de la Belle Croix au pont, d'occident la maison de Jean Gilles DELAHAYE, de septentrion l'héritage de Jean Laurent CHAMPAIGNE. En présence de Jacques KEUSSE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 3 du 15/01/1734
Jacques WULLEMAN fils de feu François, laboureur à Comines, père et tuteur d'Anne Jeanne WULLEMAN retenue en premières noces de Marie Jeanne LECLERCQ, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis MARESCAUX fils de Louis, laboureur à Deûlémont, 464 verges de labeur audit Deûlémont. En présence de Philippe COISNE censier et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 4 du 16/01/1734
Les sieurs Claude Romain et Pierre Antoine CLAIES demeurant à Bousbecque, se portant forts de leurs beaux-frères et sœur, enfants et héritiers du sieur André CLAIES, vivant fermier et bourgmestre dudit lieu, ayant droit à la moitié des lieu manoir et héritages ci-après, Marie Jeanne CHOMBART fille de feu Antoine et de Catherine CLAIES, vivante sœurs dudit André, demeurant Reckem, châtellenie de Courtrai, ayant droit l'autre moitié par partage fait avec ses frères et sœurs, désirant sortir de communion, ils en font faire la prisé et estimation pour division amiable.

2 E 3 / 7259 acte 5 du 18/01/1734
Jacques Philippe MANIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François LOUAGE fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, 19 cens de labeur en deux pièces à Comines, l'une de 15 cens à la piedsente du chemin du Viel Dieu, aboutant d'orient l'hôpital, de midi la terre de Philippe DELERUE, de couchant les hoirs PARMENTIER, de septentrion la terre des pauvres, l'autre de 4 cens aboutant d'orient les hoirs de Catherine LEROY veuve du sieur DUCHATEAU, de couchant au chemin menant de Comines vers le Longchamps, de septentrion la terre de la pauvreté de Comines.

2 E 3 / 7259 acte 6 du 19/01/1734
Sœur Marie Elisabeth BEHAGUE dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, sœur Marie Joseph KEUZE, sœur Marie Victoire DELESCLUSE et sœur Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses dudit hôpital ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Philippe COISNE, marchand brasseur audit lieu, 9 cens de labeur aboutant d'orient les héritiers de Jacques SLOOVERE, de midi et occident l'héritage de Placide VIENNE et septentrion celui du sieur CRESPEL.

2 E 3 / 7259 acte 7 du 24/01/1733
Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste demeurant à Comines, se portant fort de ses frère et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre SIX fils de feu Michel, laboureur à Linselles, 22 cens de jardin et labeur situés à Linselles tenus des franchises de Blaton, aboutant d'orient au chemin de Wervicq, de midi l'héritage du preneur et ses frères, d'occident Arnould FERLIER et Jacquemine ROUSSEL, de septentrion la terre de Jean François GHESQUIERE. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 8 du 28/01/1734
M^{e} Louis LE BEGUE, marchand perruquier à Comines, s'étant fait présenter la donation faite par Marie Joseph DE SAINT MARTIN veuve de François GARIDE au profit de Jeanne Blanche GARIDE sa fille, femme dudit comparant de la somme de 600 florins aux conditions reprises dans l'acte passé devant le notaire HAZEBROUCK à Lille le 14 mars 1729, a déclaré l'approuver. En conséquence il promet de payer dans le terme repris audit acte à Marie Cordulle et Marie SEELLIER que sadite femme a retenu en premières noces de Mathieu SEELLIER, la somme de 300 florins porté dans leur parchon mobiliaire, pour 150 florins à chacune, ainsi convenu avec ledit M^{e} LE BEGUE leur beau-père.

2 E 3 / 7259 acte 9 du 30/01/1734
Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume demeurant à Comines, a déclaré avoir accordé à titre d'arrentement perpétuel à Adrien BOUCHERY fils de feu Philippe, et Marie Antoinette BAILLOEUL sa femme demeurant audit lieu, 13 verges de labeur dans 804 verges à Comines, aboutant d'orient la terre des demoiselles LA1IGNEL, de midi au chemin du Duveldrissche, d'occident et septentrion au lieu manoir de Monsieur DE LA BASECQUE.

2 E 3 / 7259 acte 10 du 30/01/1734 (acte rayé)
En marge Jean et Mathias DELEBARRE fils de feu Jean demeurant à Comines, déclarent consentir à la cassation et radiation du contrat de convention au texte, ainsi rayé et annulé par le notaire soussigné le 17 mai 1734. En présence d'Allard BETREUMIEUX et Pierre BOUTEN demeurant audit Comines. Moyennant cette cassation les parties ont déclaré se décharger l'un et l'autre de toutes prétentions sur l'obligation qu'avait Mathias DELEBARRE de nourrir et vêtir ledit Jean DELEBARRE moyennant une donation d'entre vifs qu'il lui avait accordé.

2 E 3 / 7259 acte 11 du 01/02/1734
Rosalie LELEU fille de libre condition et suffisamment âgée, Jean Baptiste CATTEAU et Marie Madeleine LELEU sa femme, lesdites LELEU sœurs, enfants de feu Jean Baptiste et d'encore vivante Marie Catherine LECLERCQ alliée en secondes noces à Nicolas LELESRE demeurant tous à Bousbecque, ayant examiné les dettes actives et passives fait par ledit LEMESRE et sa femme en conformité des clauses du parchon mobiliaire passé devant le notaire sous signé le 21 octobre 1723, ont remarqué que les dettes passives surpassent de 400 florins la moitié à la charge de ladite LECLERCQ leur mère et l'autre moitié à la charge desdits premiers comparants. En présence de Jean Jacques DUMORTIER laboureur à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 12 du 08/02/1734
Jean François RAVAY bourgeois et marchand demeurant à Comines, donataire de Jeanne Françoise CARTON vivante veuve sans enfants de Mathieu Joseph DOREE vivant bourgeois audit lieu, de la maison à deux étages et fond ci-après, Nicolas Joseph ROHART cordonnier à Deûlémont, se portant fort de Marie Catherine FAVRE sa femme, de Marie Joseph FAVRE sa belle-sœur et de Marie DU VERNOIS sœur utérine desdits FAVRE, lesdites FAVRE sœurs, enfants de feu Gerson FAVRE et d'Anne Catherine CARTON, Pierre et André CARTON demeurant Menin et Comines nord, Jean Baptiste BONNEL époux de Marie Thérèse CARTON demeurant à Wervicq, Louise ALLIN veuve de Liévin CARTON demeurant à Wervicq, lesdits Pierre, André, Liévin et Marie Thérèse CARTON frères et sœur, enfants de feu Pierre qui fut frère à ladite Anne Catherine CARTON, ayant

droit avec lesdites FAVRE et DU VERNOIS de la petite maison joignant celle ci-dessus, en qualité d'héritiers de ladite Jeanne Françoise CARTON leur tante, vendent aux enchères au Sr Jacques Joseph LEROY fils de feu Jacques Joseph, maître tailleur à Lille une maison et petite demeure rue du Hurlupin à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 13 du 13/02/1734
Les sieurs Claude Romain, Pierre Antoine et Dorothée CLAIES demeurant à Bousbecque, le sieur Venant Joseph DERVEAUX fils de feu Philippe, père et tuteur de Philippe André, Augustin, Jean François, Euphroisine et Cécile DERVEAUX ses enfants retenus de Marie Eléonore CLAIES sa feue femme, marchand demeurant à Tourcoing, Jean François FACON bailli de Linselles et fermier et Marie Jeanne CLAIES sa femme, lesdits CLAIES enfants et héritiers du sieur André CLAIES et de Marie Eléonore YOLENTE leur mère, déclarent leur être échus plusieurs lieux manoirs, maisons, héritages et lettres de rentes, désirants sortir de communion, déclarent en avoir fait priserie et estimation pour partage et division à l'amiable.

2 E 3 / 7259 acte 14 du 14/02/1734
Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin, et Jean Philippe BULCKE fils de feu Martin demeurant à Comines nord, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BERTEN, censier audit lieu, 5 cens 1/2 de labeur situés à Wervicq. En présence de Thimoté LESPINOY maçon et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 15 du 17/02/1734
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, sœurs Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie Anne FICHELLE et Marie Françoise GHESQUIERE disertes religieuses des sœurs Grises à Comines, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Marie Françoise MARTIN veuve de Chrysostome DU CASTEL et à Jean Baptiste DU CASTEL son fils, tonnelier demeurant audit lieu, une maison à usage de boutique avec son héritage située à Comines, confrontant de septentrion la Grande Rue. En présence d'Ignace DU BREUCQ et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 16 du 19/02/1734
Le sieur Louis Marcou NIEULAET fils de feu Georges et de Marie Catherine SALEMON, icelle fille de feu Jacques SALEMON et de Péronne LEPERS, propriétaire pour la moitié, Augustin SCHOUTETEN époux de Marie Agnès SALEMON fille de feu Jean François qui fut fils de Jacques et Péronne LEPERS pour l'autre moitié, ont déclaré avoir vendu à Guillaume Ferdinand BECUWE, greffier de Comines, un lieu manoir situé à Halluin tenus en coterie du chapitre de St Pierre à Lille, aboutant d'orient à la becque faisant séparation d'Halluin à Lauwe, de midi à la piedsente qui conduit d'Halluin à Lauwe, d'occident la terre Madame DE QUART et des héritiers du sieur GHESQUIERE pasteur de Croix, et de nord au pré de Monsieur MASSART, seigneur de Steenbourg.

2 E 3 / 7259 acte 17 du 20/02/1734
Gérard DELEPORTE veuf avec enfants de Michelle SUING, censier au Bas-Warneton, assisté de Jean Baptiste DELEPORTE son père, censier à Frelinghien et de Jacques Louis SUING, laboureur à Linselles d'une part, Marie Jeanne LELEU fille de Jean et de feue Françoise LEMAHIEU, assistée de son père, d'Antoine LELEU son oncle, laboureurs audit Bas-Warneton et de Josse Pierre HAZEBROUCK son beau-frère demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Philippe LEMAHIEU oncle de la future mariante, laboureur au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 18 du 20/02/1734
Gérard DELEPORTE, veuf avec enfants de Michelle SUING, censier au Bas-Warneton, étant requis par Jean Baptiste DELEPORTE son père et Jacques Louis SUING son beau-frère, tuteurs des deux enfants mineurs tels que Gabriel Joseph et Augustine DELEPORTE retenus de sa feue femme afin de faire partage de la moitié des biens meubles trouvés dans la maison mortuaire. Formoture. Lesdits tuteurs demeurant Frelinghien et Linselles.

2 E 3 / 7259 acte 19 du 22/02/1734
Pierre Joseph DE LA FONTEYNES écuyer, Sr de Soubespaing demeurant à Lille, au nom de messire Gaspard DE LA FONTEYNES écuyer, Sr de Fontissart, son père, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Dominique RENARD fils de feu Antoine, et à Elisabeth LEMAITRE sa femme, laboureurs demeurant Zandvoorde, tout un lieu manoir avec 14 bonniers d'héritage situés audit Zandvoorde. En présence des clercs.

2 E 3 / 7259 acte 20 du 22/02/1734
Demoiselle Marie Cécile BALLEUR, veuve du sieur Jean François BOUCQUILLON, marchande à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON son fils demeurant audit lieu, une maison à usage de boutique avec héritage à Comines, confrontant coté septentrion le marché. En présence de Pierre Louis BLOCQUEAU tailleur et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 21 du 22/02/1734
Marie Joseph DEPLANQUE fille de libre condition de feu Martin DEPLANQUE demeurant à Wervicq, déclare avoir vendu à Adrien DAEL fils d'Adrien, laboureur demeurant à Bousbecque, 50 verges de labeur situés à Bousbecque, aboutant d'orient la pauvreté dudit lieu, de midi le chemin menant de Linselles à Menin et en partie la terre de Silvestre DESSAUVAGE, d'occident l'héritage de Jean CASTELAIN, de septentrion au chemin menant du moulin du Belcamps audit Menin. En présence des clercs.

2 E 3 / 7259 acte 22 du 24/02/1734
Louis François WICQUART fils de feu Jacques, censier, et Marie Antoinette LIBERT sa femme demeurant à Bousbecque, déclarent et ordonnent que les biens qu'ils délaisseront à leurs trépas là où ils sont situés soient partagés entre tous leurs enfants nés et à naître, sans différence d'âge ou de sexe, et Jean Baptiste WICQUART son fils qu'il a retenu en premières noces de Marie Jeanne CAZIER, aura part égale avec ses frères et sœurs dans la succession immobilière que ledit Louis François WICQUART son père délaissera, sans aucune préférence ni droit coutumier. En présence de Jean DAEL fils de Pierre demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 23 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 23 du 25/02/1734
Pierre François LESAFFRE fils de François, censier à Comines, se portant fort de Louis François GHESQUIERE son beau-frère et de Pierre André VANDELANNOITE, demeurant audit lieu, déclare avoir accordé à titre de bail et louage à Jean GHETEM fils de feu Jean, laboureur à Comines, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin 14 cens situé à Comines pour le rendage annuel la somme de 54 florins. En présence de Philippe François BONDUEL, cabaretier et de François DEBAL, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 24 du 28/02/1734
Louis Albert BREL fils de feu Guillaume demeurant à Comines, déclare avoir accordé droit d'arrentement perpétuel à Jean Baptiste CATTEAU fils de Jean Philippe, et Marie Madeleine LAMBELIN sa femme, de 50 verges de labeur sur lesquelles les preneurs ont fait ériger une maison, aboutant d'orient la terre de Bauduin THEVELE, de midi celle des enfants de Jean François BREL, ses neveux, d'occident les héritiers de Jean COUTEL, de septentrion à la becque du Cooplat, compris la moitié de de l'héritage de Charles BREL son frère.

2 E 3 / 7259 acte 25 du 01/03/1734
Jean Baptiste GADENNE fils de feu Pierre, fermier demeurant à Roncq, Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien, censier à Comines, Louis DESPATURE fils de feu Jean, fermier audit lieu, en leur noms et se portant forts l'un pour l'autre sans division ni discussion de droit d'Antoine DELEBECQUE et de leur coparchonniers, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Thomas MONTAIGNE fils de feu Jean, censier à Comines, 1436 verges de labeur en deux parties situées audit lieu. En présence de Gabriel LEFEBVRE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 26 du 01/03/1734
Gilles CATTEAU fils de feu Gilles demeurant à Bondues, François Albert BLANCQUART fils de Thomas demeurant à Comines, Pierre LECLERCQ fils de feu Charles demeurant audit lieu, en leur nom et se portant forts l'un de l'autre, de leurs coparchonniers d'une part, Hubert DELEBECQUE fils de feu Antoine demeurant Marcq en Baroeul, Jean Baptiste GADENNE fils de feu Pierre, fermier à Roncq, et Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien demeurant à Comines, se portant forts solidairement l'un pour l'autre d'Antoine DELEBECQUE, déclarent qu'ils ont plusieurs procès l'un contre l'autre au sujet de la propriété des biens ci-après spécifiés, après arrêt de la cour de Parlement de Flandre qui adjuge la moitié desdits biens aux premiers comparants l'autre moitié aux seconds comparants, procèdent au partage.

2 E 3 / 7259 acte 27 du 04/03/1734
Jean LELEU fils de feu Jean, laboureur au Bas-Warneton, déclare qu'Antoine François LELEU son fils demeurant audit lieu à promis de lui payer la somme de 450 florins pour la vente d'un lieu manoir et 23 cens d'héritage que le premier comparant occupe. En présence de Jean Baptiste BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 28 du 04/03/1734
Jean LELEU fils de feu Jean, laboureur au Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine François LELEU son fils, laboureur audit lieu, un lieu manoir parmi 23 cens d'héritage au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7259 acte 29 du 04/03/1734
Charles et André MEURILLON frères, enfants de feu André, demeurant Comines et Wervicq, se portant forts de Jean Baptiste MEURILLON leur frère demeurant Wambrechies, Pierre Chrysole DESREUMAUX fils de feu Pierre Martin et de Martine MEURILLON, vivante sœur au premier comparant, demeurant Comines, Jean Baptiste HOUTE et Marie Chrétienne MEURILLON sa femme, Marie Antoinette MEURILLON sa belle-sœur demeurant à Quesnoy, lesdites MEURILLON sœurs, enfants de feu Jean MEURILLON, ont déclaré avoir reçu de Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX, douairière d'Ignace DE MASSIET, demeurant audit Comines, la somme de 216 florins 19 patars pour le paiement des gages de feue Marie Catherine MEURILLON, tante aux comparants, pour services rendus pendant 27 années comme servante de ladite Dame. En présence de Joseph DESMULLIER, cocher de ladite Dame et Alexandre CAPRON demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 30 du 05/03/1734
Jean François SMERCKERE, Jean Philippe LESAFFRE et Pierre Felix SERRUS demeurant Bousbecque sauf ledit LESAFFRE à Halluin, se portant forts de leurs coparchonniers, et héritiers ensemble de Catherine DELANNOY leur tante, ont déclaré avoir accordé nouveau bail et louage à Jean Baptiste DANSETTE fils de feu Ferdinand, laboureur à Wervicq, de 5 cens de labeur situés audit Bousbecque. En présence de Jean Baptiste DODMOREL et Jean Baptiste SEYNAVE demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7259 acte 31 du 07/03/1734
Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien, censier à Comines, se portant fort de ses coparchonniers, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Etienne CLARISSE, censier audit lieu, un lieu manoir parmi 426 verges d'héritage situé à Comines, aboutant d'orient et septentrion aux héritages de Philippe CLARISSE, de midi au chemin menant au Gringier à Wervicq. En présence de Jean Baptiste CATRY fils de feu Jean demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 32 du 09/03/1734
Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien, censier à Comines, se portant fort de ses coparchonniers, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne COUROUBLE, veuve de Jean CATRY, censière à Bousbecque, 660 verges de labeur audit Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Pierre LECLERCQ, de midi la terre des Pauvres de Bousbecque, d'occident au chemin menant aux Oblaers à Tourcoing, de septentrion la terre des enfants et héritiers d'Antoine CAZIER.

2 E 3 / 7259 acte 33 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 33 du 07/03/1734
Maître Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, greffier pensionnaire de Comines y demeurant, lequel déclare avoir accordé à titre de nouveau bail et louage à Ignace HESPEL et Marie Catherine BOSQUART sa femme, laboureurs demeurant à Wervicq, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin 36 cens d'héritage gisant à Wervicq pour le rendage annuel la somme de 93 florins. En présence d'Adrien François CAPRON et de Jean Baptiste VENDEVILLE, praticiens audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 34 du 10/03/1734
Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, ordonne que tous les biens qu'il délaissera à son trépas soit également partagés : à savoir 1/5° entre les enfants de Toussaint MONTAIGNE, 1/5° entre les enfants de Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARE, 1/5° entre les enfants délaissés par Jean CASSEMACKER et Jeanne MONTAIGNE, 1/5° entre les enfants de Catherine MONTAIGNE retenus de Toussaint DELEVOYE et 1/5° entre les enfants de Thomas MONTAIGNE.

2 E 3 / 7259 acte 35 du 12/03/1734
Jacques François DUFLOS fils de feu Bonaventure, bourgeois de Comines, au nom de Jacques Joseph LEROY, maître tailleur à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph COTIGNIE, cordelier audit Comines, une maison à usage de boutique, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la maison de Pierre FEBVRE, d'occident celle du sieur BECUWE et de septentrion à la place.

2 E 3 / 7259 acte 36 du 13/03/1734
Jean Baptiste LECOMTE et Marie Michelle HOTTEBART sa femme demeurant à Comines, pour en partie faire solution et payement à Nicolas Michel GHESQUIERE, marchand boulanger audit lieu, de 84 florins 10 patars dont ils sont redevables, ont déclaré avoir vendu au profit dudit GHESQUIERE les meubles et effets suivants (liste). En présence de Jean Baptiste STOOP et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 37 du 14/03/1734
Pierre BEHAGUE fils de feu Pierre, demeurant à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean BEHAGUE fils de Jean, son neveu demeurant à Quesnoy, une maison avec son héritage située à Quesnoy présentement occupée par Jean BEHAGUE, père du preneur. En présence de Pierre DHALLUIN charron audit Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 38 du 16/03/1734
Jacques LAGACHE fils de feu Michel, laboureur à Comines, déclare qu'afin d'éviter des problèmes entre ses enfants lors de sa succession, il souhaite faire partage de son vivant entre Jacques et Pierre LAGACHE ses enfants retenus d'Antoinette PLANTEFEVE. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 39 du 22/03/1734
Le sieur Jean LEPOUTRE échevin et fermier à Comines nord, propriétaire d'une maison et héritage situés audit lieu qu'il a acquis de Jean PICAVET, déclare que la muraille faisant séparation de son héritage coté midi appartient entièrement au sieur Jean René CATERS prêtre et chanoine audit Comines car construite par lui sur son héritage.

2 E 3 / 7259 acte 40 du 22/03/1734
Jean LEPOUTRE, échevin et fermier à Comines nord, et Marie Jeanne LOUAGE sa femme demeurant audit lieu, pour et au nom de Marie Jeanne DHALLUIN, veuve de Charles LOUAGE, leur mère et belle-mère, fermière à Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Florence SIX, veuve de Philippe DELANNOY, censière audit lieu, 9 cens de labeur à Wervicq.

2 E 3 / 7259 acte 41 du 22/03/1734
Inventaire des meubles appartenant à Jacques LEMOISNE fils de feu Pierre, charron à Comines, qu'il a donné à Marie Elisabeth LEMOISNE sa fille demeurant audit lieu. En présence d'André CALLE fils de feu Jacques, laboureur à Houthem et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 42 du 23/03/1734
Marie Françoise DECHERF, veuve du sieur Jacques VANDENPUTTE, vivant notaire à Courtrai, déclare avoir vendu à Jean François VERSCHAVE fils de feu Jean, son gendre, tailleur à Comines, la moitié d'une maison à deux étages à usage de boutique, y compris son héritage, aboutant d'orient la maison du sieur Isaac LESAFFRE, de midi la Grande Rue, d'occident la maison du sieur CATERS chanoine et de septentrion la maison du sieur TRIEST, dont l'autre moitié appartenant à l'acheteur.

2 E 3 / 7259 acte 43 du 23/03/1734
Antoinette REMBRY fille de feu Jean, femme de Michel BERTEN, âgée d'environ 68 ans, demeurant à Comines, déclare avoir parfaite connaissance de Charles POISSONNIER, vivant laboureur audit lieu, étant allié en premières noces à Anne DELEVOYE, dont il a procréé 4 enfants tels que Jean, Martin, Jeanne terminés sans hoirs et Charles POISSONNIER allié à Elisabeth MAES qui a procréé Françoise, Marie Catherine, Jeanne et Antoinette POISSONNIER, la dernière encore vivante, et qu'en secondes noces allié à Isabeau CAZIER dont il a délaissé Jacques et Isabeau POISSONNIER, sans ces deux dernières (sic) n'aient délaissé aucun enfants. La première comparante déclare aussi avoir conversé plusieurs années avec lesdits Jean, Charles, Martin, Jacques, Jeanne et Isabeau POISSONNIER pour avoir demeuré dans la maison de ladite Isabeau POISSONNIER pendant 15 ans avant que l'affirmante et son mari soient obligés de sortir de la demeure de ladite POISSONNIER et se retirer dans celle appartenant à Philippe LALLEMAN.

2 E 3 / 7259 acte 44 du 30/03/1734
Pierre LEHOUCQ, François Albert BLANCQUART et Pierre LECLERCQ demeurant Linselles et Comines, se portant forts de leurs coparchonniers, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne COUROUBLE, veuve de Jean CATRY, censière à Bousbecque, 13 cens de labeur et jardin en deux parties audit Bousbecque. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER et Charles THAYS sergents dudit Bousbecque.

2 E 3 / 7259 acte 45 du 02/04/1734
Adrien LEPOUTRE fils de feu François, censier à Wervicq, père et tuteur des enfants retenus de Jeanne GHESQUIERE, et avec lui Augustin JONCKHERE, laboureur à Linselles, époux de Marie Françoise LEPOUTRE, fille dudit Adrien, lesdits GHESQUIERE (sic), ayant droit à la moitié d'un lieu manoir et 513 verges d'héritage, Marie Françoise DUTHOIT, veuve de Philippe PARET, demeurant à Comines, joint à elle Pierre Joseph et Jean Baptiste PARET, deux de ses enfants d'âge compétant, se portant forts de Charles Louis et Jean François

PARET ses enfants et frères, ayant droit ensemble à l'autre moitié, désirant sortir de communion ils déclarent avoir fait partage amiable. En présence de Josse GHESQUIERE et Michel BILLIET, censiers audit Comines.

2 E 3 / 7259 acte 46 du 06/04/1734
Marie Joseph LECLERCQ fille de Félix demeurant à Comines, déclare avoir reçu 149 florins de Jean Antoine PARET laboureur audit lieu pour la nourriture, aliments et entretien de Marie Jeanne Rose PARET qu'elle dit avoir conçue des œuvres charnelles dudit PARET, elle le décharge de ses droits de défloration et de couche. Ledit PARET proteste que ledit enfant ne provient pas de ses œuvres et que ladite somme payée n'est donnée que comme charité et aumône pour calmer toutes difficultés et procès.

2 E 3 / 7259 acte 47 du 27/04/1734
Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier au Bas-Warneton, veuf sans enfant de Marie Françoise CATTEAU d'une part, Jean Baptiste LEWILLE brasseur à Comines, Jean Baptiste LEPERS et Marie Françoise LEWILLE sa femme, censiers à Linselles, Balthazar LUTUN et Anne Françoise LEWILLE sa femme, censiers à Deûlémont, Marie Joseph ANTOINE, mère et tutrice des enfants qu'elle a retenu de Georges LEWILLE, censière à Frelinghien, lesdits LEWILLE enfants de feu Georges LEWILLE et de ladite Marie Françoise CATTEAU, déclarent que moyennant la somme de 2200 florins que ledit LEHOUCQ a promis de leur payer dans un an et demi et à répartir entre eux pour la vente au profit dudit LEHOUCQ la moitié de tous les meubles bois à bruler outils dans la ferme qu'il occupe, ils le tiennent quitte. En présence de Vincent VANALDREWELT domestique dudit LEHOUCQ et Arnould MILLE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 48 du 29/04/1734
Le sieur Philippe LELEU demeurant à Menin, en vertu du pouvoir donné par Isaac BONVIN fils de feu Laurent et de Marie Jeanne DUTHILLEUL demeurant à L'Ecluse en Flandre, par acte passé devant M^{e} Laurent REMEGHEER notaire le 02/10/1729, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères au sieur Roch VANDAMME fils de feu Léonard, lieutenant de bailli de Wambrechies, 380 verges de labeur à Quesnoy, aboutant d'orient au près de l'hôpital Comtesse, de midi les enfants de Pierre DELANNOY, d'occident la terre de Pierre LESAFFRE et de septentrion celle de Louis PLANTEFEVE. En présence de Théodore LAMBIN et Hubert DELEBARRE, sergents de Quesnoy.

2 E 3 / 7259 acte 49 du 30/04/1734
Le sieur Pierre GOBERT demeurant à Comines, procureur spécial du sieur Michel Joseph VIENNE demeurant à Lille, propriétaire d'une maison à usage de brasserie à Comines d'une part, François DUMORTIER et Marie Joseph D'AUTRICOURT sa femme demeurant Comines, censiers entrant dans ladite maison d'autre part. Pour la priserie des officines, usines et ustensiles de ladite brasserie, estimation faite par François LAMBIN Robert DUCASTEL pour estimation d'une cuve de cuivre, Arnould BISCHOP et Etienne CLAIES pour estimation des chaudières, le nommé DELEBARGE pour estimation de la citerne de plomb, Nicolas VILAIN pour la maçonnerie des chaudières, Pierre LESAFFRE forgeron pour les ferrailles de la brasserie, François BERSOU pour la charpente. En présence de Chrysole DUMORTIER et François BERSOU demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 50 du 03/05/1734
Albert Joseph BLANCQUART fils de feu Albert demeurant Comines, déclare avoir reçu une certaine somme de deniers de Jean Baptiste MESSEAN fils de feu Gilles demeurant au même lieu pour avoir cédé tous droits qu'il a et peut avoir à la charge d'Antoine François FAUCQUENOIS, bourgeois de Comines, au sujet des dommages et intérêts par l'arrêt de corps du premier comparant, exploité au mois d'aout 1732 par un sergent de la ville de Lille.

2 E 3 / 7259 acte 51 du 05/05/1734
Demoiselle Marie Cécile BALLEUR, veuve du sieur Jean François BOUCQUILLON, demeurant à Comines, déclare avoir donné sous forme d'anticipation d'hoirie au sieur Frédéric BOUCQUILLON, son fils, bourgeois et échevin de Comines, toute une maison et son héritage consistant en boutique et autres places audit lieu, tenant de septentrion à la place dudit lieu, d'orient la maison du sieur BECUWE, de midi à Josse BOURGEOIS, d'occident en partie au terrain du cabaret du Damier et la maison du chapitre de St Pierre. En présence du sieur Jacques BERNARD employé des droits des vins et bières et Nicolas LEROY tailleur d'habit demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 52 du 05/05/1734
Ferdinand MAES fils de feu Arnould, bourgeois de Comines, déclare faire donation d'entre vifs à Anne Marie SLOOVERE fille de feu Pierre, de 15 cens de labeur à Comines nord, aboutant d'orient la terre du sieur DE WARELE, de midi à celle de (blanc), d'occident à l'héritage de (blanc), de septentrion à celui de (blanc). En présence de Dominique Joseph SLOOVERE fils dudit feu Pierre, et Pierre DE SOMER fils de feu Marin demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 53 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 53 du 11/05/1734
Sieur Jacques Pierre VIENNE, bourgeois, notable du fort et place entre deux ponts à Comines et damoiselle Marie Elisabeth GHESQUIER sa femme, lesquels ont déclaré avoir assigné par forme d'anticipation d'hoirie à Pétronille VIENNE leur fille, aussi présente et acceptant, les parties d'héritage, savoir : la juste moitié de tout un lieu manoir et 14 cens de terre à labour situés à Nieppe occupés par la veuve LECLERCQ, pareille moitié de tout un lieu manoir sur 5 bonniers et demi situé comme ci-devant occupé par Jean Baptiste …, pareille moitié de toute une maison à deux étages à usage de cabaret portant enseigne Les Etats, occupée par la veuve de Guillaume FLAMENT, et semblable moitié d'une maison tenant à la précédente occupée par le receveur des Fermes du roi située Frelinghien près du Pont Rouge, et semblable moitié de 5 cens situés comme dessus, occupés par Jean Baptiste LESAGE, le tout à prendre en commun à l'encontre du sieur Bauduin Jean GHESQUIERE son oncle. De plus toute une maison acquise par les premiers comparants située en cette ville, tenant du nord à la rue de Lille, d'orient à la maison de Jean Baptiste VANECKHOUTTE, de midi à l'héritage de Madame DE MASSIETTE et d'occident à la maison du sieur Jean DEHEM. Une autre maison située comme précédent en la rue d'Hurlupin aboutant d'orient au jardin du sieur Michel Joseph VIENNE, de midi en partie à la maison de Jean PICAVET et la partie de la Ferme de la Dessous. Semblable moitié de 11 cens de terre à labour situés en cette paroisse, aboutant d'orient à la terre du sieur DE MOTELLETE, de midi à celle des héritiers Jean COUTEL et d'occident au chemin menant de cette ville au Hallot. Et finalement une petite demeure avec 116 verges située en cette ville, tenant d'orient au chemin des Nonnes vers le Long Champ et d'occident à une partie occupée par Jacques MASQUELAIN. En présence du sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON, échevin et de Nicolas LEROY, tailleur d'habits, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 54 du 17/05/1734
Jean DELEBARRE fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Mathias DELEBARRE son frère, censier à Deûlémont, 3 cens 1/2 de labeur à Deûlémont. En présence d'Allard BETREUMIEUX et Pierre BOUTEN demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 55 du 21/05/1734
Gilles Philippe PARET fils de feu Gilles, censier à Comines, a déclaré avoir reçu la somme de 69 florins de Chrysole LELEU, marchand à Comines, pour lui avoir vendu 12 bois blancs croissant sur la rive du chemin menant du Gavre à Linselles vis-à-vis de 9 cens de labeur appartenant audit PARET. En présence de François WULLEMAN et Allard BETREUMIEUX demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 56 du 23/05/1734
Guillaume François, Marie Hélène et Marie Catherine COUTEL frère et sœurs, enfants âgés et de libre condition de feu Guillaume COUTEL et de Pétronille DUTHOIT demeurant à Comines, déclarent avoir reçu de Chrysole COUTEL, leur oncle et tuteur, la somme de 592 livres en plus de 71 livres 9 sols parisis. Ledit COUTEL étant reliquaire par la transaction à Linselles devant le notaire DERVEAUX le 08 juin 1731. En présence de Jean Pierre COUTEL, frère et oncle aux comparants, et Josse VANSTAEN demeurant Comines et Wervicq.

2 E 3 / 7259 acte 57 du 24/05/1734
Hubert PARENT fils de feu Pierre demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles CATTEAU, laboureur audit lieu, le tiers de 9 cens de labeur à prendre à l'encontre de ses frère et sœurs, situé à Comines. En présence de Bauduin THEVELE et Michel HAZEBROUCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 58 du 25/05/1734
Le sieur Jacques Philippe MONIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, censier audit lieu, deux parties d'héritages situées à Comines, aboutant d'orient la pâture de l'hôpital de Notre-Dame, de midi aux terres du sieur FRUICT à cause de Dame CARDON son épouse, d'occident à la pâture dudit sieur FRUICT, de septentrion à la becque, ainsi que 4 cens de près de Lys fauchable à deux herbes, aboutant d'orient l'héritage et rouissoir de Bauduin THEVELE, de midi le fief du Doulieu, d'occident aux près appartenant à l'évêché de Tournai et de septentrion à la rivière Lys. En présence du sieur Frédéric BOUCQUILLON et Pierre Louis SIX demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 59 du 25/05/1734
Charles MEURILLON fils de feu André, marchand à Comines, étant au lit malade mais sain d'esprit et de vif entendement, a déclaré ce qui est ici son testament : Pour une amitié particulière qu'il porte envers Pierre Rémy et Marie Marguerite BOUSSEMART frère et sœur, enfants de feu Jacques BOUSSEMART demande que des son trépas soit donnée la somme de 300 florins à partager entre eux. Ledit Pierre Rémy BOUSSEMART recevra par dessus 72 florins dont le comparant lui est redevable. En présence de Robert Louis DEVAUCENEZ chirurgien et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 60 du 27/05/1734
Jacques François DESRUELLE fils de feu Jean Baptiste et de vivante Marie Pétronille DUHAYON, assisté de Pierre GHESQUIERE son parâtre et de sa dites mère, et de Jean Baptiste DESRUELLE son frère demeurant à Quesnoy d'une part, Marie Jeanne WIBAUT fille de Jean et de Pétronille BUTIN, assistée de ses dits père et mère, de Jean Philippe et Jacques WIBAUT ses frères et de Louis WIBAUT son oncle, tous laboureurs à Verlinghem d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7259 acte 61 du 27/05/1734
Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, bourgeois et marchand à Comines, déclare avoir vendu à Marc Vincent MAES fils de feu Vincent, cordonnier audit lieu, une maison et son héritage à Comines, aboutant d'orient la terre de Gilles CATTEAU, de midi celle de l'acheteur, d'occident au fond de Bauduin THEVELE et de septentrion à la petite rue de la Lys. En présence de Jean Baptiste PIPELAERE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 62 du 27/05/1734
Jean DELEBARRE fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur François Philippe VANDERMEERSCH demeurant à Deûlémont, 375 verges de jardin et labeur, compris bois montants situées à Deûlémont, aboutant d'orient la terre des héritiers de la veuve Philippe LEFEBVRE, de midi celle de Mathias DELEBARRE, d'occident celle de Philippe DELEBARRE et de septentrion celle de la

veuve et héritiers François VANDERMEERSCH. En présence de Guillaume François CATTEAU, sergent de Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 63 du 28/05/1734
Demoiselle Elisabeth DE BISSCHOP dame de Schoonvelde demeurant à Lille, de présent à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis DESPATURES fils de feu Jean, censier à Comines nord, **tout le château de Schoonvelde, basse cour et autres édifices** parmi 21 bonniers de jardin plantés et terres à labeur situés audit lieu. Il reste redevable pour le parfait bail cédé à son profit par Marie Catherine GADENNE sa mère. En présence de Pierre Jean LECOMTE, domestique de Monsieur LEFEBVRE, et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 64 du 02/06/1734
Guillaume CALOIGNE fils de Guillaume et d'Angélique DERVEAUX, assisté de ses père et mère, d'Arnould CALOIGNE son oncle, demeurant tous à Comines d'une part, Marie Agnès DESRUELLE fille de feu Jacques, veuve avec un enfant retenu de Félix HAZEBROUCK, assistée de Jacques HAZEBROUCK son beau-père et de Pierre DESRUELLE son oncle, demeurant aussi à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Philippe LEMAY et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 65 du 02/06/1734
Georges WARLOP, Antoine DELEFORTERIE et Elisabeth WARLOP sa femme, Marguerite WARLOP, veuve de Jacques BOURGEOIS, Chrysole NOULLET et Michelle WARLOP sa femme, demeurant à Comines, lesdits WARLOP frère et sœurs, enfants de feu Guillaume WARLOP et héritiers de Jean Baptiste WARLOP leur frère, déclarent avoir vendu à Guillaume WARLOP leur frère demeurant audit lieu, les 4/5° de 2 cens de labeur dont l'autre 1/5° lui appartient, situés à Comines, aboutant d'orient au chemin de Comines à Linselles, de midi 6 cens de terre appartenant à Charles CRUSSART par achat des susnommés, d'occident la terre du sieur HESPEL et de septentrion au chemin des Trois Ballots à Wervicq. En présence du sieur Jean Baptiste GHESQUIERE fermier et échevin et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 66 du 04/06/1734
Hubert BREL fils de feu Guillaume, et Rose Blanche BOUCHE sa femme, laboureurs à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BELLEPAIRE demeurant audit lieu, les 2/3 de 875 verges de labeur à Comines appartenant aux deux enfants de ladite BOUCHE retenus de Pierre PARENT son premier mari. En présence d'Ignace GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 67 du 04/06/1734
Polycarpe GHESTEM, Martin DELESALLE et Julienne GHESTEM sa femme, frère et sœur, enfants de feu Bernard GHESTEM et de Marie CATRY, Pierre Antoine DELANNOY fils de feu Antoine et de ladite CATRY, tous laboureurs à Bousbecque, déclarent avoir reçu la somme de 450 florins de Jean Bernard GHESTEM leur frère, laboureur audit lieu, pour lui avoir vendu tous droits dans les meubles, vaches et autres bestiaux dans l'enclos et alentour de la cense ci-devant occupée par leur dite mère. En présence de Jean Baptiste HACQUET, cabaretier à Bousbecque et Ignace GHESQUIERE, praticien audit Comines.

2 E 3 / 7259 acte 68 du 05/06/1734
Jean Baptiste DAEL fils de François et de feue Jeanne PARET, laboureur demeurant à Bousbecque, Pierre SAINT VENANT et Marguerite DELESALLE sa femme demeurant Halluin, et Jean Baptiste BILLET et Marie Catherine PARET sa femme, ont déclaré vouloir sortir de la communion de biens mentionnés au partage fait entre eux et leurs cohéritiers devant M^{e} Arnould LAMBIN le 12 février 1732 et d'en avoir fait la subdivision qui suit : Jean Baptiste DAEL la moitié de 625 verges de labeur à Bousbecque, aboutant d'orient les enfants de François CATRY, de midi le sieur LEMESRE, d'occident à l'autre moitié échue à SAINT VENANT et sa femme, de nord l'héritage des enfants d'Arnould PARET. Audit SAINT VENANT et sa femme l'autre moitié des 625

verges, aboutant d'orient la partie précédente, de midi au sieur LEMESRE, de couchant à Jean François DANSETTE, bourgmestre d'Halluin, de nord aux susdits PARET (En marge : avec Jean Baptiste BILLET et sa femme, pour chacun la moitié).

2 E 3 / 7259 acte 69 du 07 /06/1734
Le sieur Bauduin THEVELE fils de feu Michel, bourgeois de Comines, et Pierre Jean DUMONT, marchand audit lieu, mari d'Emerentienne Marguerite VERVISCH fille de Robert et de feue Marguerite THEVELE, vivante sœur dudit Bauduin THEVELE, ont déclaré avoir reçu de Jean Baptiste CUIGNET fils de feu Jean, bourgeois et boulanger à Comines, la somme de 36 florins pour lui avoir cédé la muraille leur appartenant, faisant séparation des maisons desdits THEVELE et CUIGNET. En présence de Jean Baptiste LEWILLE brasseur et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 70 du 17/06/1734
Jean Baptiste VALLEZ fils de feu François et de Marie Elisabeth CATTEAU, laboureur à Comines, assisté de Guillaume CATTEAU son beau-frère et de Pierre CATTEAU son oncle maternel demeurant audit lieu d'une part, Jeanne Thérèse LESPINOY fille de feu Jacques François et de vivante Marie Catherine LELEU, assistée de sa mère, Thimoté LESPINOY son frère, de Philippe LELEU son oncle et Chrysole LELEU son cousin, demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 71 du 18/06/1734
Philippe LORAINE demeurant la paroisse foraine de Warneton, procureur spécial de ses frères, de Sébastien et Venant POISSONNIER, de Pierre FOURNIER, des enfants délaissés par Guillaume BIERVLIET et Marie Catherine POISSONNIER, Les titres de généalogie produits par Antoinette POISSONNIER fille de feu Charles qui fut fils de Charles et d'Anne DELEVOYE, celui-ci fils de Jean et Marie HOISNE, montrent qu'elle est véritablement héritière avec ses neveux et nièces de Nicolas VANDELANOITTE, terminé à Comines, et que le comparant et ses consorts ne sont aucunement héritiers dudit VANDELANOOTTE. Approuvant les payements fait aujourd'hui fait à ladite Antoinette POISSONNIER par François Philippe VANDERMEERSCH, Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, Guillaume Joseph HERBAUT, acquéreurs des biens délaissés par ledit VANDELANOITTE. De ce fait sont comparus ladite Antoinette POISSONNIER, Nicolas DESSELLE et Rose FERLIER sa femme fille d'Arnould et de Jeanne POISSONNIER, Lambert, Antoinette et Angélique LE BLAN frère et sœurs, enfants de Jacques et de Marie Catherine POISSONNIER, Gilles GALLOY et Marie Jeanne BAILLOEUL sa femme, Simon Pierre DELEMOTTE et Marie Françoise BAILLOEUL sa femme, lesdites BAILLOEUL sœurs, enfants de feu Pierre BAILLOEUL et de Marie Françoise POISSONNIER, lesdites Jeanne, Marie Catherine et Marie Françoise vivantes sœurs de ladite Antoinette POISSONNIER, demeurant à Comines, sauf ledit DELEMOTTE et sa femme à Wervicq.

2 E 3 / 7259 acte 72 du 19/06/1734
Jacques DELEFORTERIE fils de feu Jean, veuf avec enfants de Marie Jeanne DESPRETZ, cabaretier et censier à Comines, assisté de Pierre DESPRETZ son beau-père, meunier audit lieu et de Jean DELEFORTERIE son frère, censier à Bondues d'une part, Marie Marguerite LESPINOY fille de Ferdinand et de feue Antoinette DELEVAL, assistée de son père, censier à Comines, de Chrétien DESREUMAUX son beau-frère, censier à Wambrechies, et de Jean VIENNE son oncle paternel, censier à Verlinghem d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Pierre DESPRETZ, beau-frère du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 73 du 19/06/1734
Jacques DELEFORTERIE fils de feu Jean, cabaretier et censier à Comines, veuf avec six enfants retenus de Marie Jeanne DESPRETZ, au terme de convoler en secondes noces, a été requis par Jean DELEFORTERIE son frère et Pierre DESPRETZ son beau-père demeurant Bondues et Comines, tuteurs de ces cinq (sic) enfants mineurs, pour leur faire partage des 5 parts de 12 du total des meubles trouvés au lieu mortuaire de sa feu femme. En présence de Jean Pierre DESPRETZ et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 74 du 26/06/1734
Philippe LELEU fils de feu Adrien, âgé de 82 ans environ, et Pierre LEPLAT fils de feu Philippe, âgé de 71 ans environ, demeurant tous deux à Menin, ont affirmé et attesté qu'Isaac BONVIN fils de feu Laurent s'est retiré de Frelinghien en 1713 pour se réfugier avec sa famille à Menin et y a résidé pendant six mois environ, et a demeuré depuis à Ypres pendant trois ou quatre mois, puis s'est retiré dans la ville de L'Ecluse en Flandre hollandaise où il a fixé sa demeure actuelle. Ledit LEPLAT dit avoir une connaissance particulière dudit BONVIN comme étant un de ses neveux et de l'avoir conduit audit Ypres pendant ladite année 1713, et ledit LELEU d'avoir conversé journellement avec ledit BONVIN pendant son séjour à Menin. En présence de Jean François DANSETTE, bourgmestre d'Halluin et Jean Baptiste FREMAUT brasseur.

2 E 3 / 7259 acte 75 du 28/06/1734
Monsieur DE MADRE DU FAY demeurant à Lille, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 10 cens de près appelé le Tournant à Comines nord, aboutant d'orient et midi à la rivière du Lys, d'occident au près du sieur Pierre François SIX et de septentrion à celui du sieur BEUVET, l'acheteur pourra en jouir jusqu'au 11 novembre prochain. Lesdites herbes ont été adjugées à Guillaume François DELEFORTERIE avec la caution de Philippe François BONDUEL. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et François DE BAL, praticiens demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 76 du 28/06/1734
Fréderic Joseph BOUCQUILLON, receveur du chapitre de la collégiale de St Pierre à Comines, expose à la mise en vente au plus offrant, deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys appartenant audit Chapitre situées à Comines nord, l'acheteur pourra en jouir jusqu'au 11 novembre prochain. Ont été adjugées à Pierre BECQUART, chartier, avec la caution de Philippe François BONDUEL, cabaretier audit lieu. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et François DE BAL.

2 E 3 / 7259 acte 77 du 28/06/1734
Monsieur CARDON demeurant à Lille expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 12 cens à Comines nord, aboutant d'orient au près des Demoiselle LAIGNEL, de midi et occident à la Lys de septentrion aux près de la chapelle Notre-Dame et du sieur DE CLERCQ. L'acheteur pourra en jouir jusqu'au 11 novembre prochain. Lesdites herbes ont été adjugées à Pierre BECQUART, chartier à Comines, avec la caution de Jean Baptiste DELANNOY, marchand boucher à Comines. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et François DE BAL, praticiens à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 78 du 28/06/1734
Le sieur Jacques Philippe MONIER prêtre et vicaire de l'église collégiale de St Pierre à Comines, pour et au nom du sieur HENNION prêtre et bénéficiaire de la chapelle de St Eloi érigée en chapelle de la Trinité à Lille, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 28 cens de prairies en deux parties à Comines nord appartenant audit bénéficiaire. 21 cens aboutant d'orient au près du sieur LARIANDRIE et des héritiers du sieur WASTIN, de midi à la rivière Lys, d'occident à la prairie des Demoiselle LAIGNEL et dudit sieur LARIANDRIE, de septentrion aux terres de la veuve Philippe LECOMTE et des héritiers de Pierre LERNOUT adjugés à Chrysole DUMORTIER, brasseur à Comines, avec la caution de Pierre François DUMORTIER son fils, aussi brasseur à Comines. La deuxième partie de 7 cens de pré, aboutant d'orient au pré de Pierre François

SIX, de midi à celui de son Altesse Royale le duc d'ORLEANS, d'occident au pré de Madame DIEUSAERT, de septentrion la terre ayant appartenue avant au sieur DE FROMENT, adjugés à Jacques André DUMORTIER, censier à Comines nord, avec la caution d'André DUMORTIER fils de feu André, demeurant audit lieu. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et François DE BAL.

2 E 3 / 7259 acte 79 du 28/06/1734
Ernestine BOSQUART fille et héritière de feu François, veuve de Martin MOREL demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Michel BILLET fils de feu Jean, marchand à Comines, une maison à deux étages, compris son héritage située audit lieu, aboutant d'orient la maison de la veuve Amand MOORS et celle du sieur Pierre François SIX, de midi à la Grande rue, d'occident la maison de la veuve Albin GOBERT et de septentrion à l'héritage des enfants de Jean Baptiste LEMESRE. Théodore LELEU occupeur actuel pourra continuer à en jouir. En présence de Louis Joseph THEVELE et François DE BAL.

2 E 3 / 7259 acte 80 du 29 /06/1734
Le premier mai 1734 Philippe BONDUEL et sa femme ont fait acte de liquidation à Louis BONDUEL leur fils, de toute un lieu manoir pour solution et payement de 425 livres parisis que, celui-ci présent, déclare accepter pour l'état des prétentions mentionnées ci-devant. Le premier comparant s'est chargé de faire poursuite à ses frais et dépens sans que ledit Louis BONDUEL son fils soit inquiété. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et François DE BAL.

2 E 3 / 7259 acte 81 du 01/07/1734
Dîmes de Comines Flandre. Le sieur Michel Ange WIBAUT demeurant à Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose en vente les branches de dîmes ci-après déclarées à Comines nord et les villages d'Houthem et Hollebecque. La dîme d'Haut Plancque dit Godthuys adjugée au sieur Isaac LESAFFRE pour 412 florins 10 patars courant d'Ypres, caution d'Antoine CARPENTIER, bourgeois audit lieu, le sieur WIBAUT accorde pour la même somme audit LESAFFRE la dépouille 1735 avec la caution de Dominique LESAFFRE son frère, censier à Comines. La dîme de Biscapelle et celle ci-après dit de Cochon est adjugée à Martin LESAFFRE, Pierre PANNECKOUCKE et Pierre Nicolas GHESQUIERE, laboureurs audit Comines, pour 420 florins d'Ypres, ceux ci se sont constitués cautions l'un pour l'autre. La dîme dit de Cochon s'étendant dans les environs de Cruyschecke.

2 E 3 / 7259 acte 82 du 01/07/1734
Dîmes de Comines France. Le sieur Michel Ange WIBAUT demeurant à Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées à Comines, châtellenie de Lille. La dîme de Winhem pour trois gerbes seulement, les six autres appartenant à Messieurs du Chapitre de l'église collégiale de St Pierre audit lieu, a été adjugée au sieur Isaac LESAFFRE, marchand audit lieu, pour 125 florins avec la caution de Dominique LESAFFRE son frère. La dîme du Gavre pour six gerbes seulement, les trois autres appartenant audit chapitre, est adjugée à Jean Joseph FLIPPO, charron audit lieu pour 294 florins avec la caution de Dominique LESAFFRE, censier audit lieu. La dîme d'Hourplancque pour la moitié, l'autre moitié appartenant audit chapitre, est adjugée à Jean Jacques CAULIER, marchand et laboureur à Comines pour 216 florins avec la caution de Jean Baptiste DELEFORTERIE, laboureur à Comines. La dîme vis-à-vis le cabaret d'Hors Delevoye occupé par Etienne DUTHILLEUL, est adjugée à Jean François PARENT fils de feu Jacques, laboureur à Deûlémont, pour 25 florins. La dîme que Monseigneur a droit de lever sur la paroisse de Linselles est adjugée à Charles CALENS fils de feu Pierre, brasseur et cabaretier à Linselles, pour 1000 florins avec la caution d'Antoine CARPENTIER demeurant à Comines. La dîme de Gay Perche divisée en trois cantons : le premier nommé Gay Perche est adjugé à Bauduin THEVELE fils de feu Michel demeurant à Comines pour 210 florins, avec la caution de Chrysole Quentin VERVISCH, charpentier audit lieu, le second appelé le Pavé est adjugé à Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur audit lieu pour 372 florins, avec la caution de Michel THEVELE laboureur audit lieu et le troisième à Guillaume GOEMAN censier à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 83 du 02/07/1734
Le sieur Antoine François FAUQUENOY fils de feu Antoine, déclare et ordonne que Sœur Marie Cécile LEWILLE sa tante, religieuse au couvent des Sœurs Grises à Comines, puisse jouir sitôt son trépas de la somme de 24 florins courant d'Ypres de rente viagère par an à prendre sur les rendages des terres, manoir et jardin situés à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, occupés par Michel DUJARDIN. Après le trépas de ladite LEWILLE, la rente appartiendra en pleine propriété à Louis Romain Joseph SCHOUTETEN fils de Jean François, son filleul. En présence des clercs Le 08 octobre 1734 est comparue Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère supérieure du couvent des Sœurs Grises audit Comines, qui déclare accepter cette rente au nom de Marie Cécile LEWILLE. En présence de Jean François VANDERMEERSCH, fermier à Wervicq et Philippe Michel SERRUS, boucher à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 84 du 02/07/1734
Le sieur Antoine François FAUCQUENOY fils de feu Antoine et de Marie Anne LEWILLE, bourgeois de Comines, déclare ce qui est son testament et dernières volontés. Il veut que son corps soit inhumé dans l'église de la collégiale de Comines près du tombeau de ses parents après célébration d'un grand service. Pendant trois semaines après son trépas deux messes basses seront dites chaque jour entre huit et neuf heures du matin, il sera célébré pendant le mois de son trépas 200 messes de requiem et donné une fois à la fabrique de l'église du lieu la somme de 300 florins pour la décoration de l'autel. Donne à Jean Baptiste CARPENTIER fils de feu Etienne, la somme de 100 florins pour services rendus. Demande à ce que soit célébré un obit perpétuel dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire érigée en ladite église. Il donne au sieur Adrien François CAPRON le pouvoir de vendre ses effets mobiliaires, bois montants et autres et de vendre au sieur MAHIEU, licencier en médecine, la maison qu'il occupe et la portion de terre qu'il jugera convenable. Ordonne en outre que Jean Antoine VAN HEVELE soit payé et satisfait des services rendus, et pour une amitié qu'il porte audit frère Frédéric LEWILLE, son oncle, il veut que soit donné une fois la somme de 200 florins au cours de Lille. Le 04/10/1734 est comparu ledit sieur Antoine François FOCQUENOY, qui déclare approuver et agréer tout ce qui est écrit.

2 E 3 / 7259 acte 85 du 03/07/1734
Dîmes de Frelinghien et Deûlémont. Michel Ange WIBAUT, receveur du temporel de Monseigneur l'évêque de Tournai, expose en vente les dîmes ci-après. Frelinghien : Premier canton appelé la Voranche (?) du Bourg est adjugé à Alexandre REUBLIN pour 412 florins 10 patars avec la caution de Jean François DELESCAILLE demeurant audit lieu, le canton de Frelinghien-Flandres est adjugé à Pierre LETERME demeurant à Warneton pour 85 florins courant Lille, avec la caution de Guillaume LESAFFRE, meunier audit lieu. Deûlémont, le canton de la Place est adjugé à Jean Baptiste DELESALLE pour 90 florins de prix principal, avec la caution de Clément DELESALLE son neveu, demeurant audit Deûlémont, le canton de la Tasse est adjugé à Jean DELESALLE, frère du premier, pour 25 florins, avec la caution de Louis CUVELIER demeurant audit lieu, le canton du Beauvisage est adjugé audit CUVELIER, avec la caution de Jean DELESALLE pour 84 florins, le canton du Tourneil (?) est adjugé au sieur VANEECKHOUTE, pasteur de la paroisse dudit Deûlémont, pour 35florins, le canton des Moulins est adjugé à Antoine MILLE, avec la caution dudit CUVELIER pour 51 florins, le canton du Petit Quartier est adjugé à Jean François PARENT pour 26 florins, avec la caution de Jean Baptiste TRACHET tous de Deûlémont, le canton de L'Os à Moelle est adjugé à Jean Pierre DESREUMAUX demeurant à Frelinghien pour 132 florins, avec la caution de Jacques DE CARNE demeurant à Deûlémont, le canton de l'Overbecque est adjugé à Mathias MASQUELAIN demeurant à Warneton pour 90 florins courant Lille, avec la caution de Jean Baptiste BARTIER demeurant audit Deûlémont. En présence du sieur Arnould CORNIL, bailli de la Srie de la Barre à Deûlémont et Ignace Jacques GHESQUIERE demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7259 acte 86 du 05/07/1734
Le sieur Isaac LESAFFRE, marchand à Comines, adjudicataire de le dîme d'Hauteplancque à Comines, déclare avoir vendu, cédé et transporté au profit de Josse Pierre LESAFFRE fils de Pierre, demeurant audit lieu, l'entière dépouille de ladite dîme repris par l'acte d'adjudication des dîmes de Comines nord. Ledit Josse Pierre LESAFFRE a déclaré l'avoir cédée et transportée au profit de Pierre LESAFFRE son père, et Jean Philippe CALLE son beau-frère, laboureurs à Comines nord. En présence de Jacques BERNARD, employé à la Conservation des droits sur les vins et bières et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 87 du 05/07/1734
Nicolas LEFEBVRE, praticien à Wervicq, procureur spécial de Jean Baptiste et François MAHIEU frères, enfants et héritiers de Michel MAHIEU et d'Elisabeth LELON, ledit Michel enfant de François MAHIEU et de Pétronille DEFRANCQ, demeurant à Wervicq, par procuration passé par devant les nommés de fief de la Baronnie d'Halluin par acte du 11/10/1732 dont copie sera délivrée aux seconds comparants d'autre part, Antoine et Martin DAEL, Antoine LEMAY époux de de Marie Jeanne DAEL, lesdits DAEL frères et sœur, enfants et héritiers d'Antoine DAEL, et Pierre DAEL leur oncle demeurant à Bousbecque d'autre part. Lesquels étant en procès par devant Monsieur le Lieutenant Général de la Gouvernance du Souverain Baillage de Lille au sujet de parties de biens que lesdits MAHIEU ont appréhendé par mise de fait, biens adjugés par sentence du 10/07/1733. Pour mettre fin à d'ultérieures procédures les parties sont convenues par transaction de la maniéré suivante : Les seconds comparants ont promis de payer solidairement la somme de 366 florins dans les trois mois, ainsi que 35 florins à payer comptant a M^{e} VANTOUROUT pour frais et dépenses au sujet de la cause desdits MAHIEU. Le 03/11/1733 ledit LEFEBVRE a cédé et transporté par forme de rachat d'hoirie au profit desdits DAEL de 3/7 de parts dans 1/4 de lieu manoir et jardin contenant 4 cens situés à Bousbecque, tenus de la Srie des Allengries et occupés présentement par Antoine LEMAY, 3/7 de parts dans 10 cens de labeur situés audit lieu et occupés par lesdits Pierre et Antoine DAEL, et finalement 3/7 de parts dans 1/4 de 11 quartrons de labeur pris dans 9 cens situés à Wervicq du midi de la Lys, tenus des domaines, occupés par ledit Antoine DAEL. En présence de Jean François DANSETTE, bourgmestre d'Halluin comme caution. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 88 du 08/07/1734
Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre et bénéficiaire de la Chapelle Castrale de Comines expose à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées sur la châtellenie de Lille pendant l'année 1734 : Le canton nommé la branche des Coutre contenant 37 bonniers du pont prés de la cense d'Antoine CAPELLE suivant le chemin jusqu'au Long Champs et dudit Champs jusque la cense de Thomas MONTAIGNE, de là au chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis de la cense de la veuve PARET et dudit pont on suivra la becque jusqu'à la cense dudit CAPELLE, demeurée à Jean Philippe DUTHOIT fils de feu Jean demeurant Comines pour 372 parisis avec la caution de Guillaume CATTEAU demeurant audit lieu. La dîme du Beau Chesne est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel de Comines pour 432 livres parisis avec la caution dudit Gabriel LEFEBVRE son père. La petite dîme est adjugée audit LEFEBVRE avec de même la caution de son père, pour 60 livres parisis. En présence de Pierre BOUTEN et Ignace Jacques GHESQUIERE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 89 du 08/07/1734
Flandres. Messieurs les Doyen Chanoine et Chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La dîme nommée le Petit Mitant est adjugée à Pierre GRISON cabaretier à Comines nord pour 128 florins avec la caution de Charles Antoine CAULIER demeurant audit lieu. La dîme du Grand Mitant est adjugée à Bruno LEPERCQ de Comines nord pour 276 florins avec la caution de Mathias VANBECELAERE. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 90 du 08/07/1734
France. Messieurs les Doyen Chanoine et Chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La dîme du Gavre pour les 3 gerbes seulement est adjugée à Pierre Joseph FLIPPO charron à Comines pour 150 florins avec la caution de Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur audit lieu. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 91 du 12/07/1734
Jean François DELAHAYE fils de feu Charles demeurant à Geluveld, déclare que moyennant la somme de 60 florins courant d'Ypres qu'il a reçu de Jacques LEDIOR, laboureur et cabaretier à Comines nord, il lui cède les droits qu'il a et peut avoir dans la succession mobiliaire et immobilière de Jacques DELAHAYE son oncle mort à Wervicq. En présence de Jean LUTUN échevin de Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 92 du 16/07/1734
Nicolas Joseph FRETIN fils de Nicolas, maître perruquier à Dixmude, déclare avoir nommé Ignace Jacques GHESQUIERE fils de feu Jacques, auquel il a donné pouvoir, pour vendre 3 cens de labeur à Quesnoy a prendre dans 16 cens à l'encontre de son père et sa sœur, conformément au partage fait entre eux le 01 avril 1733, sous forme de mise à prix ou de main ferme. En présence de Julien LOGIES de Wervicq et Vincent LEMAHIEU de Comines. Le 16/09/1734 est comparu Nicolas Joseph FRETIN, qui déclare avoir reçu la somme de 268 florins 2 patars d'Ignace Jacques GHESQUIERE pour ladite vente faite au profit de François SIX, censier à Quesnoy. En présence de Louis Joseph THEVELE et Marc SPITAL demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7259 acte 93 du 18/07/1734
Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines d'une part, Allard COISNE fils suffisamment âgé de Philippe COISNE duquel il se fait fort, demeurant Comines d'autre part, étants en procès pardevant Messieurs les bailli et échevins de cette ville. Ledit MONTAIGNE comme demandeur prétend être payé des labeurs de l'occupation de 7 cens de terre que ledit Philippe COISNE avait donné aux soins du premier comparant de façon verbale et de plusieurs autres terres à lui accordées par le sieur LELOUP, depuis vendues à Mlle VANBECELAERE. Ledit COISNE soutenant ne devoir rien payer. Les parties ont convenus de transiger. En présence de Jean Joseph FLIPPO et Pierre DE SOMER.

2 E 3 / 7259 acte 94 du 22/07/1734
Silvestre DESSAUVAGES fils de Silvestre et d'Antoinette DUCATTEAU demeurant à Bousbecque, assisté de ses père et mère, de Michel, Jean Baptiste et Antoine DESSAUVAGES ses frères demeurant audit Bousbecque sauf ledit Michel à Halluin d'une part, Susanne VIENNE fille de Jean et feue Susanne LESPINOY, assistée de son dit père, censier à Verlinghem, Louis, Antoine Philippe et Pierre VIENNE ses frères demeurant audit lieu sauf ledit Antoine Philippe boulanger à Lille d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Ferdinand LESPINOY, laboureur à Comines, oncle maternel de la future mariante et de Robert BONDUEL, censier audit Bousbecque, beau-frère du futur mariant.

2 E 3 / 7259 acte 95 du 22/07/1734
Pierre François SPILLIAERT fils de feu François et d'Isabelle DURANT demeurant à Vormezeele, assisté de Pierre SPILLIAERT son tuteur paternel demeurant audit lieu, de Jean Baptiste NAELDE son parâtre demeurant audit Vormezeele d'une part, Marie Françoise GHESQUIERE fille de feu Ambroise et vivante Antoinette LUTUN demeurant Bas-Warneton, assistée de sa mère d'Ambroise, Robert et Gérard GHESQUIERE ses frères, de Jean et Thomas LUTUN et Guillaume GHESQUIERE ses oncles demeurant Bas-Warneton, Warneton, Deûlémont et Frelinghien d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7259 acte 96 du 23/07/1734
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère Supérieure du **Couvent des Sœurs Grises à Comines**, déclare que Demoiselle Marie Elisabeth BAR fille de libre condition de feu Allard BAR, demeurant à Valenciennes, ici présente au parloir dudit couvent, **pourra y demeurer** moyennant la somme de 100 florins annuellement dont la première année échera au terme du 1er octobre 1735 et ainsi à continuer d'an en an pendant tous le temps qu'il lui plaira de rester audit couvent, pour la nourrir et alimenter ladite Demoiselle BAR, de lui procurer toutes ses nécessités, médicaments, vins, bouillons, frais de médecin et chirurgien, de lui fournir une chambre garnie, renouveler les draps du mois, contribuer aux petites douceurs etc. En présence d'Antoine BERTEN et Ignace Jacques GHESQUIERE.

2 E 3 / 7259 acte 97 du 27/07/1734
Adrien Joseph MOORS fils de feu Amand, maître filetier demeurant à Dixmude, présent à Comines, confesse avoir reçu la somme de 120 florins de Marie Louise LE FRANCOIS sa marâtre et de Jean François MOORS son frère demeurant audit Comines, pour avoir vendu, cédé et transporté à leur profit tous droits et actions qu'il a ou peut avoir dans les biens meubles et immeubles délaissé par ledit feu Amand MOORS, selon l'état passé pardevant le notaire soussigné au 30 du mois de mars 1728, pour que lesdits LE FRANCOIS et Jean François MOORS puissent en jouir et user par forme de rachat d'hoirie. En présence d'Isaac LESAFFRE, marchand et Jean François VANDEVOORDE, cordonnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 98 du 29/07/1734
Jean François RAVAY fils de feu Jean, bourgeois et marchand à Comines, et Marie DUVERNOIS fille de libre condition suffisamment âgée de feu David DUVERNOIS et d'Anne Catherine CARTON demeurant audit lieu, ont déclaré : à savoir ledit RAVAY avoir reçu de Nicolas Joseph ROHART et Marie Catherine FAURE sa femme, marchand et boutiquier demeurant à Deûlémont, 600 florins courant Lille pour les causes mentionnées dans une disposition en forme de convention regardant une maison et héritage situés à Comines occupée par Joseph COTIGNIES, donnée au premier comparant par Jeanne Françoise CARTON vivante femme sans enfants de Mathieu Joseph DORE. D'avoir pareillement reçu 100 florins pour une obligation consentie et signée par lesdits ROHART et sa femme au profit dudit RAVAY le tout en date du 12 octobre 1731. Et ladite DUVERNOIS ayant aussi déclarée d'avoir reçu desdits ROHART et sa femme 300 florins qu'ils se sont engagés à lui payer pour la convention faite entre eux et ledit RAVAY, somme remise à RAVAY et DUVERNOIS dont pleine et absolue quittance. En présence de Jean Baptiste BONNEL et Simon Liévin CARTON demeurant Comines et Wervicq.

2 E 3 / 7259 acte 99 (manquant).

2 E 3 / 7259 acte 100 du 03/08/1734
Jean DELEBARRE fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare qu'Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH, a payé à la décharge du comparant au sieur Charles CORNIL demeurant Quesnoy, la somme de 330 florins pour les capitaux et deniers d'une rente de 16 florins 10 patars au rachat de 300 florins y obligé ledit DELEBARRE, et la somme de 105 florins 18 patars qu'il a reçu de ladite veuve faisant 435 florins et 18 patars. Ledit DELEBARRE se dit satisfait de la vente de 3 cens 75 verges d'héritage que ledit comparant a fait au sieur François Philippe VANDERMEERSCH au nom de sa mère dont quittance. En présence de Pierre Nicolas LEPOIVRE cabaretier à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 101 du 10/08/1734
Le sieur Louis Marcou NIEULAET fils de feu Georges, et Marie Elisabeth DE FRAYE sa femme demeurant à Halluin, déclarent avoir vendu, créé et constitué l'un pour l'autre sans discussion de droit sur leurs personnes et biens présents et futurs, la somme de 28 florins de rente héritière au profit de M^e^ Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es loi, greffier de la ville de Comines, rente qui sera échue le 10 août 1735 et aussi continuant d'an à an, jusqu'au rachat par les constituants quand bon leur semblera. En présence d'Adrien CAPRON praticien et Jean Baptiste BERTEN domestique dudit BECUWE.

2 E 3 / 7259 acte 102 du 10/08/1734
Ignace Jacques GHESQUIERE fils de feu Jacques, praticien à Comines, procureur spécial de Nicolas Joseph FERTIN fils de Nicolas, maître perruquier à Dixmude, fondé de procuration passée à Comines le 16 juillet 1734, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur François SIX fils de feu François, échevin et fermier à Quesnoy, 3 cens de labeur à prendre dans une pièce de 16 cens à Quesnoy, aboutant de midi aux 16 cens de son père, d'occident à la séparation de Quesnoy et Frelinghien et de septentrion audits 16 cens. En présence de Hubert DELEBARRE et Louis CUIGNET demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7259 acte 103 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 103 du 17/08/1734
Les sieurs Jean Baptiste Dominique et Nicolas Michel GHESQUIERE frères, enfants de sieur feu Jacques GHESQUIERE, demeurant à Comines, tant pour eux qu'au nom de Marie Angélique GHESQUIERE leur sœur, femme du sieur Jean Baptiste PARENT, ayant droit ensemble de la moitié de 4 bonniers tant labour que prairie, savoir ¼ à eux dévolu par le trépas de leur père et autre ¼ de Michelle LEURIDAN leur mère, aujourd'hui acquis en leur nom par rachat d'hoiries des enfants et héritiers de David COUSTENOBLE et Marie GHESQUIERE d'une part, et Joseph DARRAS et Marie Angélique GHESQUIERE sa femme, Antoine LEPERCQ et Monique GHESQUIERE sa femme, demeurant en cette ville, tant en leurs noms que se faisant forts de Alexandre GHESQUIERE leur frère, ayant droit de l'autre moitié par succession de Jean Baptiste GHESQUIERE leur père, vivant frère audit sieur Jacques d'autre part. Lesquels désirant sortir de communion et ayant fait estimation par Maître Marc Jean GOMMERS, reconnaissent en avoir fait partage amiable… (suivent plusieurs feuillets détaillés du partage). En présence de Maître Marc Jean GOMMERS, notaire et arpenteur de la châtellenie d'Ypres et de Ignace Jacques GISQUIERE, praticien audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 104 du 17/08/1734
Mathias DHALLUIN époux de Marie Angélique COSTENOBLE, se portant fort de sa femme, demeurant à Quesnoy, se faisant aussi fort de Gilles Joseph DELESALLE, laboureur à Deûlémont et de Marie Thérèse COSTENOBLE sa femme, de Jean Laurent CHAMPAGNE et de Marie Joseph COSTENOBLE sa femme demeurant Halluin, et M^e^ Louis François COSTENOBLE, notaire et procureur à Lille, se portant fort de ses frère et sœurs, cohéritiers de M^e^ Jean Baptiste Grégoire COSTENOBLE leur père, ce dernier avec lesdits COSTENOBLE premiers nommés, enfants et héritiers de David COSTENOBLE et de Marie GHESQUIERE qui fut fille de Michel GHESQUIERE et de Jacquemine SERRUS, leurs père et mère, déclarent que moyennant la somme de 600 florins en espèce coursable à Menin, ils ont reçus à la passation de Michelle LEURIDANT, veuve du sieur Jacques GHESQUIERE, leur tante et grande tante respective demeurant cette ville, et leur en font quittance : à savoir ledit M^e^ COSTENOBLE pour la moitié et ledit DHALLUIN pour l'autre moitié pour avoir vendu sous forme de rachat d'hoirie au profit de ladite LEURIDANT au nom de ses enfants, tous les droits que les premiers comparants ont ou peuvent avoir dans les partie d'héritage ci-après : Une partie de 30 cens de labeur compris dans 188 verges de Près à Geluwe, aboutant d'orient la terre de (blanc), de midi au petit chemin d'Ypres audit Geluwe, d'occident la terre de l'hôpital de Wervicq et de septentrion au près de l'hôpital St Georges de Menin. Item dans 1814 verges de labeur et 5 cens de près inondés situés à Menin, aboutant d'orient aux héritages du sieur Michel Joseph VIENNE, de midi audit chemin, d'occident à la drève du sieur HOISNE et de septentrion au près de (blanc). Et finalement dans 9 cens de labeur situés comme la partie précédente, aboutant d'orient la terre des héritiers de Guillaume DHALLUIN, de midi et d'occident (blanc) et

de septentrion audit chemin. En présence de M^e^ Marc Jean GOMMERS, notaire de la châtellenie d'Ypres résident audit lieu et du clerc. Sont comparus Jean Baptiste Dominique et Nicolas Michel GHESQUIERE frères, enfants dudit feu sieur Jacques et de vivante Michelle LEURIDANT qui, au nom de leur sœur, ont déclaré que les deniers ont été payé par leur mère et qu'en conséquence elle peut jouir du rachat d'hoirie. Sont comparus Joseph Bonaventure COSTENOBLE, Mathieu Joseph GANTOIS et Marie Anne Cécile COSTENOBLE sa femme, François Joseph DELACROIX et Marie Angélique COSTENOBLE sa femme, demeurant en cette ville, lesdits COSTENOBLE frère et sœurs, enfants et héritiers de M^e^ Jean Baptiste Grégoire qui après lecture ont agréé le présent acte.

2 E 3 / 7259 acte 105 du 21/08/1734
Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin et Jean Baptiste LOUAGE père et tuteur de Marie Françoise LOUAGE qu'il a retenu de Marie Anne FOURNIER demeurant Comines, se portant forts d'Antoine LEGRAND et Marie Anne DELEBECQUE sa femme, de Jean Baptiste MEURICE et Marie Joseph DELEBECQUE sa femme, Jacques LEGRAND et Marguerite DELEBECQUE sa femme, de Philippe BULCK et Marie Jeanne BOCQUET sa femme, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Anne DECEUNINCK, veuve du sieur François VUST demeurant à Comines, une maison et son héritage situés à Comines, aboutant d'orient la maison des héritiers de Robert VERVISCH, de midi et occident la terre de la pauvreté et de septentrion à la Grande rue.

2 E 3 / 7259 acte 106 du 26/08/1734
Le sieur Thomas BLANCQUART, bourgeois de Comines, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste CARISSIMO M^e^ cordonnier et Chrysole LELEU, tous deux demeurant audit lieu, audit CARISSIMO une boutique et audit LELEU une chambre et cuisine, composant ensemble une maison et héritage située à Comines. En présence d'Antoine DEVOS et du clerc (Thomas BLANCQUART ne sachant signer à cause de son infirmité).

2 E 3 / 7259 acte 107 du 26/08/1734
Le sieur Jacques Omer DUCROCQ, licencié en médecine demeurant Lille, époux de Demoiselle Jeanne Rose VIENNE, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DELEVOYE fils de feu Pierre, laboureur à Comines, une maison manable et 5 cens de jardin et labeur situés à Comines nord. En présence de Jacques François DUFLO et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 108 du 26/08/1734
Jacques François DUFLO demeurant Comines, ayant ordre du sieur Jacques Omer DUCROCQ, licencié en médecine demeurant à Lille, époux de Demoiselle Jeanne Rose VIENNE, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François BECQUART fils de feu Josse, censier audit lieu, une maison manable parmi 8 bonniers 4 cens ½ de jardin et labeur située à Comines et Wervicq terre de Flandre, actuellement occupée par Josse Denis DEREVAUX son beau-père. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 109 du 27/08/1734
Jacques KEUSE fils de feu Bertram, marchand de tabac à Comines, en son lit malade mais sain d'esprit et d'entendement, désirant mourir en paix et union avec tous ses enfants, ordonne par forme de disposition le partage qui suit : A Joseph DUCASTEL et Isabelle KEUSE sa femme il donne une maison située à Comines rue d'Hurlupin, à Jacques PAULLE et Marie Cécile KEUSE sa femme une boutique présentement occupée par lesdits DUCASTEL et sa femme, de plus une chambre y tenant occupée par Jeanne BEHAGUE. A Joseph KEUSE son fils, maître charpentier à Lille, les demeures étant construites dans la cour des deux maisons et à Marie Anne KEUSE sa fille qu'il a retenu en dernières noces de Catherine WILLEMET (WILLEMAY) appartiendra la maison située même rue occupée par Lambert PIETERS. En présence de Robert VANZUYT et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 110 du 30/08/1734
François CARDON fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Josse MICHEL fils de feu Josse, laboureur à Bousbecque, 3 cens de labeur situés audit lieu, tenus de la Srie Delahaye. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER et Charles THAYS demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7259 acte 111 du 30/08/1734
François CARDON fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DUHAMEL, laboureur à Bousbecque, 3 cens de labeur à Bousbecque, tenus de la Srie de Bourgogne. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER et Charles THAYS demeurant Bousbecque.

2 E 3 / 7259 acte 112 du 31/08/1734
Le sieur Antoine François FOCQUENOY, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel DUJARDIN fils de feu Jacques, laboureur à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, un petit lieu manoir amassé de maison manable parmi 13 cens de jardin et labeur situés audit Bas-Warneton. En présence de Jean Antoine VANHEULES et Pierre Louis HOUZET, tailleurs demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 113 du 03/09/1734
Jean Philippe BONDUEL et Eloyenne DAMBRE sa femme, Marguerite DAMBRE veuve de Pierre BONDUEL, Jean François GILLES et Anne Marie BLOOTACKER sa femme, Philippe LAGACHE, père et tuteur des trois enfants mineurs retenus de Marie Jeanne BLOOTACKER, lesdits BLOOTACKER sœurs et enfants de Pierre BLOOTACKER et de Marie Jeanne DAMBRE, lesdites DAMBRE sœurs, enfants de feu Philippe DAMBRE et de Jacquemine VOORSCHELLE, ayant droit ensemble des 3/4 des maison et héritage ci-après, Jean Baptiste GILLES fils illégitime de feu Antoine GILLES et de ladite Jacquemine VOORSCHELLE, ledit Jean Baptiste GILLES se portant fort de ses frères et sœurs, ayant droit ensemble à l'autre ¼, demeurant tous à Comines et Bas-Warneton, déclarent avoir reçu la somme de 180 florins de Pierre BOUSSEMART, veuf sans enfants de Brigitte DAMBRE, leur beau-frère et oncle demeurant audit lieu, pour avoir vendu, cédé et transporté au profit dudit BOUSSEMART leurs droits dans une petite maison et 12 verges d'héritage situés audit lieu, aboutant d'orient à la maison de Jean Baptiste CORNIL, de midi au jardin de Maximilien BOUSSEMART, d'occident aux héritages dudit Jean Philippe BONDUEL et sa femme, de septentrion au chemin menant de Comines vers la Rouge Porte. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 114 du 04/09/1734
Antoine Joseph CAPELLE fils d'Antoine et de Marie Françoise LESAFFRE, assisté de ses père et mère, de Pierre CAPELLE son frère et de Marie Jeanne CAPELLE sa tante demeurant à Comines d'une part, Marie Anne DELEFORTERIE fille de feu Félix et de Marie Anne MILLE, assistée de Jean Baptiste, Charles et Jean François DELEFORTERIE ses frères et de Pierre LECLERCQ son oncle allié demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7259 acte 115 du 06/09/1734
Pierre CAPELLE fils d'Antoine et de Marie Françoise LESAFFRE, assisté de ses père et mère, d'Antoine Joseph CAPELLE son frère, de Marie Jeanne CAPELLE sa tante demeurant Comines d'une part, Marie Agnès CATTEAU fille de Gilles et Marie Jeanne CARLIER, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste BREL son beau-frère, de Pierre CARLIER et Wallerand LECOCQ ses oncles alliés, demeurant à Comines sauf ledit LECOCQ à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Allard et Dominique LESAFFRE, oncles du futur marié.

2 E 3 / 7259 acte 116 du 07/09/1734
Louis LEGRAND, mari d'Antoinette DESTOMBES, auparavant veuve de Jean LOUAGE, demeurant à Comines, au nom des enfants que sa femme a retenu dudit LOUAGE, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques WULLEMAN, laboureur et cabaretier à Comines, 7 cens 1/2 de labeur audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 117 du 11/09/1734
Le sieur François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, en son nom et au nom de Thomas BLANCQUART son père, aussi bourgeois audit lieu, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean Baptiste DELEVALLE fils de feu Jacques, maréchal et laboureur à Prémesques, 4 cens de labeur situés à Prémesques. En présence de Walter LEBLON, laboureur à Prémesques et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 118 du 11/09/1734
Le sieur François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, en son nom et au nom de Thomas BLANCQUART son père, aussi bourgeois audit lieu, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CAIGNET fils de feu Jean, laboureur demeurant à Prémesques, 15 cens d'héritage situés à Prémesques. En présence de Jacques COUSIN et Jean Baptiste DELEVAL demeurant Prémesques.

2 E 3 / 7259 acte 119 du 11/09/1734
Le sieur François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, en son nom et au nom de Thomas BLANCQUART son père, aussi bourgeois audit lieu, déclare avoir accordé en bail et louage à Walter LEBLON fils de feu Guillaume, laboureur à Prémesques, 4 cens de labeur situés à Capinghem. En présence de Jean Baptiste DE LEVALLE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 120 du 11/09/1734
Le sieur François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, en son nom et au nom de Thomas BLANCQUART son père, aussi bourgeois audit lieu, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques HENNION fils de feu Jacques, cabaretier et laboureur à Prémesques, 4 cens de labeur audit lieu. En présence de Bauduin DEBONDUES demeurant à Prémesques et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 121 du 11/09/1734
Jacques COUSIN fils de feu Pierre, marchand boulanger à Prémesques, déclare que moyennant la somme de 300 florins que François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, a promis de lui payer dans un mois, il a vendu, cédé et transporté au profit dudit BLANCQUART au nom de Thomas BLANCQUART son père, toute une maison que ledit sieur Thomas BLANCQUART avait consenti d'être érigée sur 15 cens d'héritage et présentement occupée par le premier comparant. En présence de Jean CAIGNET laboureur à Prémesques et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 122 du 12/09/1734
Pierre Martin CATTEAU fils de Pierre et de Marie Catherine BLANCQUART, assisté de ses père et mère d'une part, Marie Victoire LEHOUCQ fille de feu Pierre et de vivante Jeanne BREL, assistée de sa mère, de Jean Baptiste DELEFORTERIE son beau-frère, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Louis Albert BREL, oncle de la future mariante et Chrysole LELEU demeurant au même lieu.

2 E 3 / 7259 acte 123 du 14/09/1734
Pierre VIENNE fils de feu Pierre, cordonnier à Bousbecque, déclare que moyennant 9 florins que Jean Baptiste CORNIL, cabaretier audit lieu, a promis de lui payer chaque an, il consent à ce que les bersault [Cibles] construits par ledit CORNIL sur l'héritage occupé par le premier comparant pour l'enseigne de la confrérie de St Sébastien érigée dans son cabaret, pourront rester sur ledit héritage pendant tout le temps qu'il occupera son dit cabaret. En présence de Jean Baptiste DAEL et Jean Baptiste CARPENTIER demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7259 acte 124 du 16/09/1734
Pierre Antoine LOUAGE fils de Pierre et de feue Catherine DELEVOYE demeurant à Comines, assisté de son père, censier, de Jean Philippe et Dominique LOUAGE ses frères et de Philippe LOUAGE son oncle demeurant audit lieu d'une part, Marie Angélique LEROY fille de feu Jean François et de Marie Anne LECLERCQ, assistée de Jean Philippe et Bonaventure LEROY ses frères demeurant Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre LECLERCQ, oncle allié de la future mariante et du clerc demeurant tous deux audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 125 du 16/09/1734
Le sieur Louis Marcou NIEULAET fils de feu Georges, et Marie Elisabeth DE FRAYE sa femme demeurant Halluin, ont déclaré avoir vendu l'un et l'autre sans divisions ni discutions de droit sur leurs personnes et leurs biens présents et futurs au profit de Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, greffier de Comines, ici présent acceptant la somme de 28 florins de rente héritière par an à partir du premier octobre prochain. En présence d'Adrien François CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 126 du 17/09/1734
Le sieur Jacques Philippe MANIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Jean François VAN ELSLANDE fils de Jean, laboureur à Wervicq, 10 cens de terre audit Wervicq en une masse, aboutant d'orient et midi l'héritage de Monsieur (illisible) de Tournai, d'occident et septentrion la terre des pauvres de Wervicq appelée le Ballocq. En présence du sieur Henri Ernest LEQUESNE prêtre et chanoine de ladite collégiale et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 127 du 23/09/1734
Jean Baptiste SERRUS fils de Chrysole Félix et de feue Marguerite VANDAMME, assisté de son père et de Louis Félix SERRUS son frère d'une part, Marie Catherine VALEE fille de feu François et Marie Elisabeth CATTEAU, assistée Jean Baptiste VALEE et Guillaume CATTEAU ses frère et beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Frédéric Joseph VALEE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 128 du 24/09/1734
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, censier à Comines, déclare avoir vendu à Adrien DELEBECQUE son oncle, censier audit lieu, 2 cens de labeur à prendre à l'encontre de Guillaume DELEBECQUE, situés à Bousbecque, tenus de la Srie de Péruwez, aboutant d'orient la terre de Jacques DESREUMAUX, de midi à un petit chemin menant de Bousbecque au Belcamps vers la ferme des Wattines, d'occident la terre de (blanc) et celle du sieur VANDERCRUSSE et de septentrion l'héritage dudit VANDERCRUSSE. En présence de Georges VILAIN maçon et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 129 du 27/09/1734
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Cornille, sergent de Comines, déclare avoir vendu à Gilles CATTEAU fils de feu Jean, censier à Comines, une maison et son héritage confrontant d'orient la rue d'Orléans, de midi la maison de Jacquemine DECAMPS et aux héritages d'Antoine PETITBERGHEIN et Jacques BOULINE, de septentrion à une autre maison et héritages du vendeur. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 130 du 29/09/1734
Alexis PLANCQUE fils de feu Jean Baptiste, demeurant à Linselles d'une part, Marie Catherine VERHAGUE, veuve avec un enfant de Jean DAEL, demeurant Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. En présence du clerc et de Pierre BOUTEN sergent de Comines, de Valentin DAEL et Pierre VERHAGHE, oncles et tuteurs paternel et maternel de Marie Catherine DAEL fille mineure dudit feu Jean.

2 E 3 / 7259 acte 131 (manquant).

2 E 3 / 7259 acte 132 du 07/10/1734
Jacques François LEURIDANT fils de feu Jacques et de Marie Madeleine LALAIN, assisté d'André LALAIN son frère (sic) et de Florent LAMERAND son oncle maternel, demeurant Ennetières en Weppes sauf ledit LAMERAND à Erquinghem sur Lys d'une part, Marie Jeanne LESPINOY fille de Ferdinand et de feue Antoinette DELEVAL, assistée de son père, de Pierre ROUSSEAU et de Jacques DELEFORTERIE ses beaux-frères. En présence de Jean VIENNE beau-frère dudit LESPINOY, censier à Verlinghem, et d'Antoine ROUSSEAU, censier à Ennetières en Weppes.

2 E 3 / 7259 acte 133 du 10/10/1734
André DELEVOYE fils de feu Gilles, laboureur à Wervicq, déclare avoir vendu à Gilles HOLLEBECQUE son beau-frère demeurant à Linselles, la moitié d'une choque de deux maisons parmi 75 verges d'héritage à l'encontre de Martin DELANNOY, située à Bousbecque, aboutant d'orient aux maisons et fond dudit acheteur, de midi au chemin de la place dudit lieu à Menin, d'occident à l'héritage de Gilles BONDUEL et au chemin de la Procession, de septentrion à la rivière Lys. En présence du sieur Jean LEPOUTRE, fermier et échevin de Comines et Allard BETREUMIEUX demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 134 du 11/10/1734
Pierre LESAFFRE fils de feu Jean et de Marie Madeleine HAZEBROUCK, maréchal taillandier à Comines, désirant la paix et la concorde entre tous ses frères, neveux et nièces, déclare et ordonne que tous les biens fiefs, maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas seront partagés : à savoir 1/3 à Jean François LESAFFRE demeurant à Bondues, un autre 1/3 à Jean Baptiste LESAFFRE demeurant à Mouvaux ou à leurs enfants mâles ou femelles si prédécédés. Le dernier 1/3 aux enfants que Jacques KENS, charpentier à Comines, a retenus de Jeanne LESAFFRE. En présence de Dominique PHILIPPE demeurant Comines et Nicolas Joseph FRETIN perruquier à Dixmude.

2 E 3 / 7259 acte 135 du 11/10/1734
Nicolas Joseph FRETIN fils de Nicolas, marchand perruquier demeurant à Dixmude, de présent à Quesnoy, déclare avoir vendu à Jean Baptiste PETRINCK, son beau-frère demeurant audit Quesnoy, le 1/4 d' une maison consistante en boutique, cuisine et chambre, compris son héritage, à prendre à l'encontre de l'acheteur à cause de Marie Barbe FRETIN sa femme, de François Joseph FRETIN et de Marie Thérèse FRETIN leurs frères et sœurs, beau-frère et belles-sœurs demeurant à Quesnoy. En présence de Guillaume LAMBIN et Pierre Nicolas LEPOIVRE.

2 E 3 / 7259 acte 136 du 13/10/1734
Jean Philippe RIDEZ, Jean Baptiste DELEVAL et Marie Claire RIDEZ sa femme, Antoine ROUSSEL et Marie Anne RIDEZ sa femme, Jacques DONZE et Marie Madeleine RIDEZ sa femme, Antoine François LEBLAN et Marie Antoinette RIDEZ sa femme, lesdits RIDEZ frère et sœurs, enfants de Jean François RIDEZ et de Marie Claire DELEBARRE, demeurant respectivement à Ennetières, Prémesques, Wambrechies et Nieppe, ayant chacun en commun plusieurs lieux manoirs, jardins, pâtures et terres à labeur situés à Ennetières, Armentières et Wijtschate, à eux dévolus par le trépas de leur feus père et mère, désirant sortir de la communion, en ont fait entre eux le partage et division amiable. En présence de Jean Baptiste BARON demeurant à Ennetières et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 137 du 14/10/1734
Antoine François LELEU fils de Jean et de feue Marie Françoise LEMAHIEU demeurant Bas-Warneton, assisté de son père, de Jean Baptiste LELEU son frère, de Gérard DELEPORTE son frère allié et d'Antoine LELEU son oncle d'une part, Anne Marie GHESQUIERE fille de feu Ambroise et de vivante Antoinette LUTUN, assistée de sa mère, d'Ambroise, Gérard et Robert GHESQUIERE ses frères et de Guillaume GHESQUIERE son oncle,

demeurant tous au Bas-Warneton sauf ledit Guillaume GHESQUIERE à Frelinghien d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Philippe LEMAHIEU, oncle-allié au futur mariant et de Charles SIX beau-frère de la future mariante.

2 E 3 / 7259 acte 138 du 14/10/1734
Jean Baptiste DELEVAL et Marie Claire RIDEZ sa femme demeurant à Prémesques, ont déclaré avoir vendu à Jean Philippe RIDEZ fils de feu Jean François, leur frère et beau-frère, laboureur à Ennetières, 5 cens de labeur situés à Ennetières, aboutant d'orient la terre de la veuve Jean LALAU, occident l'héritage de Jacques DUBOIS. En présence de Jacques COUSIN boulanger à Prémesques et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 139 du 17/10/1734
Josse LEMAY fils de feu Antoine, se portant fort de Chrysole LEMAY son frère, Philippe et Josse LEMAY frères, se portant forts de leurs autres frères et sœurs, neveux et nièces, comme aussi des enfants de feu François LESAFFRE et de Catherine CATRY, Pierre et François CATRY frères et enfants de feu François et feue Catherine LEMAY, Jean Jacques PROVOST fils de Jean, époux de Jeanne CATRY, Martin LEHOUCQ fils de feu Martin et feue Catherine LEMAY demeurant à Comines, Bousbecque, Linselles et Quesnoy, déclarent avoir accordé en bail et louage à Thomas MONTAIGNE fils de feu Jean, veuf avec enfants de Marie Thérèse CATRY et à Marguerite DESNOULLET sa femme demeurant à Comines, une maison manable parmi 3 bonniers 1 cens d'héritage situés à Comines. En présence de Pierre Martin CATTEAU laboureur et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 140 du 19/10/1734
Michel THEVELE, fermier à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Adrien MEURISSE fils de feu Guillaume, et à Jacques Georges DUTHOIT fils de feu Jean, demeurant audit lieu, savoir audit MEURISSE une maison coté du nord et audit DUTHOIT celle du coté midi, le tout sur 20 verges d'héritage situées audit Comines, tenant d'orient et midi l'héritage du bailleur, d'occident à la rue de Lille, de septentrion à la maison et héritage des héritiers de Jean Baptiste LORAINE. En présence du sieur Bauduin THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 141 du 19/10/1734
Jean Antoine BOETEMAN, avocat demeurant à Ypres, acheteur en partie et unique héritier *ab intestat* de Demoiselle Anne PARDON, veuve du sieur Jean MAES, et tuteur de ses enfants, et M^{e} François Ignace COL demeurant à Wervicq, tuteur maternel desdits enfants, légataires par testament de ladite veuve pour les 3/4 des terres ci-après dont il y a encore état ouvert et procès. Les comparants, selon l'agréation de Messieurs les avoué et échevins de la ville d'Ypres le 16 de ce mois, ont déclaré avoir subrogé et vendu à Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, greffier de Comines, le 1/3 de 5 bonniers 10 cens de labeur à prendre à l'encontre dudit sieur acheteur et du sieur Pierre SIX, le tout situé à Linselles, 3 bonniers 9 cens de la Srie de la Vigne, 1 bonnier 11 cens de la Srie d'Haineron et 6 cens de la Srie de le Plancque. En présence de Pierre Adrien CAPRON praticien et Louis DUVERDYN, domestique dudit acheteur.

2 E 3 / 7259 acte 142 du 21/10/1734
Frère Frédéric LEWILLE, Bon Fils de la famille de Lille, et Adrien François CAPRON son adjoint demeurant à Comines, exécuteurs testamentaires de feu le sieur Antoine François FOCQUENOY fils de feu Antoine et de Marie Anne LEWILLE, neveu dudit Frédéric LEWILLE, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre Philippe BILLET, échevin et fermier à Comines, une maison à deux étages consistant en boutique et cuisine y compris son héritage, située entre les deux ponts à Comines, aboutant d'orient et midi la maison et l'héritage occupés par Jean François RAVAY, d'occident à la rue menant à la place à Ypres, de septentrion la maison du sieur VIENNE. En présence de Pierre LECLERCQ et du clerc. Le 23 octobre 1734 est comparu Pierre François BILLET qui déclare enrichir de trois enchères au profit de cette vente. Comparurent M^{e} Marc Jean GOMMERS, notaire audit lieu, procureur spécial des héritiers paternels dudit feu FOCQUENOY d'une part,

Jean Antoine VAN HEUVEL et Jean François SCHOUTETEN, époux de Jeanne Louise VAN HEUVELE, lesdits VAN HEUVELE frère et sœur, enfants de feu Jean VAN HEUVELE et d'Angélique LEWILLE, le sieur Frédéric Joseph BOUQUILLON fils de feu Jean François, pour lui et ses cohéritiers, ledit feu BOUQUILLON enfant de Pierre BOUQUILLON et de Marguerite PARENT, grand-mère audit feu FOCQUENOY, héritiers maternels d'autre part, qui ont déclaré approuver la nouvelle offre. Le 15 novembre 1734 Pierre François BILLET déclare avoir nommé pour son command Jean Baptiste et Etienne NISSE, frères, enfants de feu Pierre NISSE, marchands graissiers à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 143 du 25/10/1734
Jean Baptiste LEFEBVRE fils de Gabriel et de Marie Agnès FLAMENT, assisté de son père, de Chrysole LEFEBVRE son frère et de Pierre FLAMENT son oncle, demeurant à Comines d'une part, Marie Françoise VASSEUR fille de Robert et feue Marie Catherine DE PLANCQUE, assistée de Jean Robert VASSEUR son frère et de Susanne BLIECQ, veuve de Charles VASSEUR, sa tante, demeurant tous audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François VANDEVOORDE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 144 du 23/10/1734
Charles Louis PARE fils de feu Philippe et de vivante Marie Françoise DUTHOIT, assisté de sa mère et de Jean Antoine PARE son oncle d'une part, Marie Catherine DUHEM fille de Philippe et de feue Marie Cécile DEPREZ, assistée de son dit père d'autre part, demeurant tous à Comines. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7259 acte 145 du 28/10/1734
Jean Philippe Isaac MONTAIGNE fils de feu Pierre et de Marie Agnès CATTEAU, assisté de Jean Philippe VILLERS et Basile VIENNE ses beaux-frères et de Jacques MONTAIGNE et Gilles CATTEAU ses oncles, demeurant Comines d'une part, Marie Elisabeth LEPERCQ fille de feu Nicolas et de vivante Adrienne FLAMENT, assistée de sa mère, de Jean Philippe DERVEAUX son frère utérin, Marie Marguerite LEPERCQ sa sœur et de Pierre FLAMENT son oncle maternel, demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine CANTILLON et de Pierre CAPELLE laboureurs audit Comines.

2 E 3 / 7259 acte 146 du 31/10/1734
Philippe BONDUEL fils de feu Jean demeurant à Comines d'une part, Jean Baptiste LEURIDANT fils de Philippe, veuf sans enfants de Marie Anne BONDUEL, fille dudit Philippe, demeurant à Houthem d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès, ledit BONDUEL comme héritier mobiliaire de sa feue sa fille, prétend avoir droit de la juste moitié des marchandises et argent trouvés à la maison mortuaire de sa fille, de retirer les habits, linges, bagues et joyaux par elle délaissés. Ledit LEURIDAN au contraire prétend d'être restituer de 100 florins au cours d'Ypres pour donation mentionnée au contrat de mariage le 06 février 1732. Pour éviter toutes difficultés et disputes qui pourraient naître, les comparants ont déclarés avoir transigé. En présence de Marc Jean GOMMERS, notaire arpenteur audit lieu, et Louis Ignace BONDUEL.

2 E 3 / 7259 acte 147 du 04/11/1734
Jean Baptiste et Etienne NISSE, se portant forts de leurs sœurs, demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Eloi LERMINET fils de feu Robert, laboureur à Comines, 24 cens de labeur situés à Comines. En présence de Joes VAN STAEN demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 148 du 06/11/1734
Jacques BLIECQ fils de feu Abraham, laboureur à Bousbecque, et Pierre NISSE époux de Marie Catherine BLIECQ demeurant à Wervicq, en leur nom et se portant forts de leurs cohéritiers, ont déclarés avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre BLIECQ, leur frère et beau-frère, et à Guillaume CLAIS, tous deux laboureurs à Bousbecque, d'un bonnier de labeur audit Bousbecque. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 149 du 16/11/1734
Catherine TURBIE, fille de libre condition de feu Guillaume TURBIE demeurant à Comines, étant en son lit malade mais saine d'esprit et vive entendement, teste. Ordonne que son corps soit inhumé dans le cimetière de cette paroisse, de faire, si cela se peut, un service moyen, qu'il soit distribué aux pauvres dudit lieu assistant à ses funérailles un sac de blé converti en pain et auxdits pauvres qui assisteront à la messe le dimanche après son trépas 12 florins, ainsi que les deuxième et troisième dimanches. Que soit célébré le jour de ses funérailles 4 messes de requiem pour 12 patars chacune, ainsi que 200 messes de requiem pour le repos de son âme et celle de ses parents le mois de son trépas. La somme de 60 florins sera versée au sieur pasteur pour la décoration de l'autel du St Esprit audit Comines. En présence de Philippe LEPLAT et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 150 du 17/11/1734 69
Catherine TURBIE, fille de libre condition de feu Guillaume TURBIE demeurant Comines, se portant forte de ses cohéritiers, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, censier à Comines, 8 cens de labeur situés audit lieu. En présence de Jacques MASSON et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 151 du 18/11/1734
Pierre Antoine BERTEN fils de Michel, et Marie Marguerite CHARLES sa femme demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Allard François BETREUMIEUX fils de feu Allard, concierge à l'hôtel de cette ville, une maison et 80 verges d'héritage sur lequel lesdits bâtiments sont construits, aboutant d'orient la ruelle menant de la Rouge Porte au calvaire, de midi le sieur Bauduin THEVELE, d'occident au jardin de Michel THEVELE, de septentrion à un petit bâtiment que les vendeurs ont acquis de Jean François WELLEMAN et celle de Gérard LESAFFRE. En présence de Louis Joseph THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 152 du 19/11/1734
Catherine TURBIE, fille de libre condition de feu Guillaume demeurant Comines, se portant forte de ses cohéritiers, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste SCAMPS fils de feu Jean, laboureur à Comines, une maison manable parmi 6 cens de labeur et jardin situés audit lieu. En présence de Jean Philippe WAMPE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 153 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 153 du 23/11/1734
Pierre François SPILLIAERT fils et héritier de feu François, et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme, demeurant à Bas-Warneton, lesquels déclarent avoir vendu à Michel LEMOINE fils de feu Pierre, charron et laboureur à Bas-Warneton, 4 cens de terre à labour situé à Bas-Warneton, aboutant d'orient au petit chemin conduisant du chemin dit Steene Straet vers l'église de Bas-Warneton, de midi à la terre de la veuve André BEQUART, d'occident à celle de l'acheteur et du sieur PATTYN, pour le prix principal du marché la somme de 240 florins. En présence de Allard BELTREMIEUX et de Ignace Jacques GHESQUIERE, demeurant tous deux à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 154 du 26/11/1734
Jacques MARESCAUX fils de feu Pierre, demeurant à Comines, donataire universel de Jean DELEBARRE son oncle allié, déclare que moyennant 32 florins qu'il a promis de payer à Mathias DELEBARRE, aussi son oncle allié, censier à Deûlémont, pour le dernier du mois de décembre, il promet de se charger de la cote part dont ledit feu DELEBARRE son frère, comme héritier avec le second comparant, est obligé de payer pour une rente héritière de 10 florins 10 patars par an au rachat de 100 florins, crée par la mère dudit Mathias DELEBARRE au profit de feu Philippe LEHOUCQ, de telle sorte que ledit MARESCAUX sera déchargé et acquitté de ladite rente et capital au regard des frais causés de part et d'autre. Ledit MARESCAUX s'est obligé de payer une fois 4 florins 10 patars et au surplus des dépenses de bouche et passation des présentes qui seront supportées

par les comparants à l'avenant de chacun. En présence de Pierre Louis SIX et François CUVELIER demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 155 du 28/11/1734
Pierre Antoine PETITBERGHIEN et Marie Joseph CLAIS sa femme demeurant Lille, déclarent devoir à Jacques BOULINE, marchand à Comines, la somme de 300 florins qu'ils ont reçu en prêt pour subvenir à leurs nécessités et qu'ils ont promis de rendre dans un an. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 156 du 29/11/1734
Jean Baptiste et Pierre François DUTHOIT, Pierre Chrysole LEFEBVRE et Marie Jeanne DUTHOIT sa femme, lesdits DUTHOIT frères et sœur, enfants et héritiers de Jacques DUTHOIT et d'Anne LESPINOY, demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Jean François DUCROQUET fils de feu Jean, censier à Linselles, le 1/8° de tout un lieu manoir amassé en maison manable parmi 2 bonniers 9 cens d'héritage situés à Wambrechies et Verlinghem, et 1/4 d'un petit lieu manoir parmi 750 verges d'héritage en deux parties situés à Comines occupés par Jean CATTEAU, le tout à prendre à l'encontre dudit acheteur à cause de Jeanne LESPINOY sa femme, de Jacques André DUMORTIER et Marie Anne LESPINOY sa femme et des héritiers de Jean Jacques LESPINOY. En présence de Gabriel LEFEBVRE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 157 du 29/11/1734
Françoise DELANNOY, veuve de Jean François PARDON, et Pierre Dominique PARDON son fils, demeurant à Wervicq, ont déclarés avoir vendu à Philippe NOYELLE fils de feu Antoine, censier sur les Franchises de Blaton et Linselles, 505 verges de labeur à Wervicq, aboutant d'orient la terre de la veuve Michel SIX, de midi au chemin conduisant du Blaton à Comines, d'occident les terres appartenant à Pierre DELANNOY leur frère et oncle. En présence de Joseph BLIECQ demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 158 du 02/12/1759
Antoine LECOMTE fils de feu Mathieu, demeurant à Linselles, déclare avoir vendu à Guillaume Ferdinand BECUWE, greffier de Comines, 13 cens de labeur situés à Wervicq au midi de la Lys, tenus de la Srie du Paradis, présentement occupés par Théodore LEPERS, aboutant d'orient au grand chemin menant de Wervicq à Lille, de midi la terre de Simon NISSE par achat de Mathieu PARDON, d'occident la terre de Jean Baptiste DU FOREST, de septentrion la terre des veuve et enfants du sieur DUCROQUET. En présence de Léon PICAVET, échevin de Linselles et Adrien François CAPRON demeurant Comines.

2 E 3 / 7259 acte 159 du 02/12/1734
Jean LEPERS, fermier et échevin de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis LEBEGUE, M^{e} perruquier audit lieu, une maison à deux étages en boutique avec son héritage, située à Comines confrontant d'orient la grande place, de midi au cabaret des Trois Rois, d'occident la maison de la veuve d'Adrien EVRARD, de septentrion la rue conduisant de la place vers le pont. En présence de Jean François BERSOU charpentier et Jean MULLIER graisseur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 160 du 05/12/1734
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, son oncle, aussi laboureur audit lieu, 470 verges de labeur situés à Comines, aboutissant de levant la terre du collège des Jésuites de Tournai, de midi celle de Pierre DELANNOY, d'occident l'héritage du sieur DE VERTIN et de septentrion à celui du vendeur. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 161 du 06/12/1734
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUZE, Marie Victoire DELESCLUSE et Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses de la communauté de l'hôpital de Notre-Dame de Comines, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean, fermier audit lieu, une maison manable parmi 14 bonniers de jardin et labeur située audit Comines, vulgairement appelée la cense du Cloppere, y compris 3 cens de près de Lys sur la paroisse de Comines nord. En présence de Jacques CASTEL domestique dudit hôpital et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 162 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 162 du 11/12/1734
Bauduin Jean GHESQUIERE et Pierre Jacques VIENNE, bail et époux de Marie Elisabeth GHESQUIERE, demeurant à Comines, lesquels déclarent avoir accordé à titre de bail et louage à Jean François LECLERCQ fils de feu Jacques, laboureur demeurant à Nieppe, pour lui et pour Marie HENNEBEL sa mère, un lieu manoir parmi jardin et terres à labour sur 14 cens, situé à Nieppe au rendage annuel la somme de 42 florins. En présence de Nicolas LEROY, maître tailleur et de Ignace Jacques GISQUIERE, demeurant tous deux à Comines.

2 E 3 / 7259 acte 163 du 13/12/1734
Pierre DELAHAYE fils de feu Pierre, et Marie Jeanne SIX sa femme demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Pierre Philippe BILLET, censier et échevin audit lieu, une maison avec 222 verges d'héritage pris en arrentement annuel de 10 florins, située à Comines, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste GADENNE, de midi au chemin Detetombel au pavé, d'occident et septentrion à l'héritage du sieur SAVARY. En présence d'Hubert LEGRAND et du clerc. Le 30 décembre 1734 ledit Pierre DELEHAYE désigne Thomas GOEMAN pour son command. En présence de François LEODA et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 164 du 14/12/1734
Marie Anne DELEFORTERIE fille de feu Pierre, veuve d'Etienne CARPENTIER, demeurant Comines, a déclaré avoir donné par don d'entre vifs à Elisabeth CARPENTIER sa fille 1/3, un autre 1/3 à Jean Baptiste CARPENTIER et à Jean Philippe CARPENTIER un autre 1/3 de ses biens. En présence de Cornille VERCRUYSSE et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 165 du 15/12/1734
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUZE, Marie Victoire DELESCLUSE et Marie Agnès GHESQUIERE, religieuses discrètes de la communauté de l'hôpital de Comines, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Pierre François CARLIER fils de Jean, laboureur à Wervicq, 22 cens de labeur situés audit lieu, aboutant d'orient le grand chemin menant de Wervicq à Geluwe, de midi la terre de Jacques PARDOEN, d'occident à celle de Jean PARET, de septentrion l'héritage du sieur BUS. En présence de Pierre CATTEAU et Jacques CASTEL.

2 E 3 / 7259 acte 166 du 20/12/1734
Chrysole LEMAY fils de feu Antoine, demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine CATTEAU fils de Pierre, demeurant audit lieu, une maison et le jardin potager faisant partie de ladite maison occupée par le bailleur située à Comines et la moitié de 9 cens de labeur situés près du calvaire. En présence de Chrysole LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7259 acte 167 du 29/12/1734
le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON fils de feu Jean François, échevin de Comines, déclare avoir reçu de Marc Jean GOMMERS, notaire de la châtellenie d'Ypres audit Comines, la somme de 200 florins 2 patars au cours d'Ypres provenant des biens vendus par le sieur Antoine François FOCQUENOY son cousin en son nom et celui de ses frères et sœurs, avec quelque opposition des enfants de feu Jean VANHEUVELE et d'Angélique LEWILLE, soutenant que cette somme ne revient pas audit comparant et ses consorts, dont il a promis de répondre et restituer ce qu'il a reçu. Lecture faite à Jean Antoine VANHEUVELE et Jean François SCHOUTETEN

époux de Jeanne Louise VANHEUVELE. En présence de Michel BONDUEL cabaretier et Jean Henri LAHAYE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7259 acte 168 du 30/12/1734
Jean Pierre DESPRETZ fils de Pierre et de Marie Catherine ROTRU, assisté de ses père et mère, de Roger DESPRETZ son frère, de Gilles André DESREUMAUX, Nicolas POLDERMAN et Jacques DELEFORTERIE, ses frères alliés d'une part, Antoinette LECLERCQ fille de Pierre et de Marie Catherine LOUAGE, assistée de ses père et mère, de Pierre Charles, Philippe Louis, François Joseph et Philippe Albert LECLERCQ, ses frères, d'Arnould LECLERCQ son oncle, demeurant à Comines, sauf ledit DESREUMAUX à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Philippe LOUAGE et Pierre CARTON, oncles de la future mariée demeurant Comines et Wambrechies.

2 E 3 / 7259 acte 169 du 25/08/1734
Demoiselle Jeanne Elisabeth DE VICQ fille de libre condition de feu Lamoral François DE VICQ, et Charles Joseph DE VICQ écuyer, Sr de Heysert, de Lille, son neveu, en leur nom et se portant forts de demoiselle Louise Françoise Bernardine DE VICQ, femme séparée de corps et de biens de Guy DESMARESCAUX, leur sœur et mère respective, ayant droit ensemble à la moitié des parties d'héritages ci-après en qualité d'héritiers de Jeanne Thérèse WASTIN d'une part, Jean Baptiste Joseph et Elisabeth NISSE se portant fort de leurs frère et sœurs, demeurant à Comines, ayant droit ensemble à l'autre moitié en qualité d'héritiers de Pierre NISSE leur père d'autre part. Désirants sortir de la communion desdits héritages consistant en 24 cens 18 verges en une partie et un autre de 515 verges situés à Comines, déclarent en avoir fait partage et division amiable. En présence de Philippe BRUNIN demeurant Lambersart et Antoine OUVRY cabaretier à Pérenchies.

2 E 3 / 7260

2 E 3 / 7260 acte 01 du 02/01/1735
Thomas GOEMAN fils de feu Pierre, demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BOSQUART, laboureur audit lieu, 220 verges de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste GADENNE, de midi au chemin Deletombel, d'occident et septentrion à l'héritage du sieur SAVARY. En présence de Pierre Philippe BILLET fermier et échevin et Jean Thomas GOEMAN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7260 acte 02 du 10/01/1735
Jean Baptiste PEEL fils de feu Jean et d'Isabeau DECRIEN, bourgeois de Comines, pour règlement et paiement à Théodore PEEL son frère, aussi bourgeois de Comines, de la somme de 6150 livres courable à Ypres à cause d'argent prêté et paiement à différentes personnes pour ses nourritures, aliments et entretient, lui cède sous forme de rachat d'hoirie les parties de lieu manoir, maisons, jardins et héritages suivants : la moitié de 25 verges de jardin à l'encontre des enfants de Jean LECLERCQ à Deûlémont, aboutant d'orient la terre de Jacquemine LECLERCQ, de midi et occident celles des enfants de Jean LECLERCQ et de septentrion à une becque, 75 verges tenues comme dessus, aboutant d'orient la terre des héritiers de Madeleine WILLEMET (WILLEMAY), de midi à ladite becque, d'occident et septentrion la terre de Robert LEROY, ½ cens de labeur comme dessus, aboutant d'orient et de midi la terre de Pierre DESREUMAUX, d'occident celles de Mathias DELEBARRE, de septentrion celles de Nicolas LEFEBVRE, une maison avec ½ quartron située comme au-dessus, occupée par Bon RAMERY, 6 cens 26 verges de labeur à Comines nord, aboutant d'orient les héritiers du sieur Philippe Joseph LAUMONNIER, de midi au chemin de Comines à Wervicq, d'occident la terre de Jean VANALDREWELT, de septentrion le sieur Pierre GHESQUIERE, une maison à la place d'entre deux ponts, rue du Moulin, arrentée par Josse CAUWET, la moitié d'une maison et héritage composée du cabaret du Lion d'Or à Comines, aboutant d'orient à la Rue, de midi la maison d'Antoine Thomas DU CASTEL dont l'autre moitié de ladite maison appartenant aux héritiers de Michel SERRUS et de François DECRIEN. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 03 du 10/01/735
Théodore PEEL fils de feu Jean et d'Isabeau DECRIEN, bourgeois de Comines, pour qu'il ne puisse mettre aucun empêchement en cas d'opposition la cession ci-devant énoncée [Acte 2] devenant de nulle valeur, ledit Jean Baptiste PEEL restant en liberté de résilier et renoncer quand bon lui semblera l'acte de rachat d'hoirie ci-devant mentionné en rendant et restituant audit Théodore PEEL 1000 livres par an au cours d'Ypres. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7260 acte 04 du 14/01/1735
Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin, demeurant Comines, déclare avoir vendu à Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, une maison manable parmi 2 cens d'héritage à Comines, aboutant d'orient les hoirs de de Thomas CARLIER, de midi les héritiers de Pierre HORENT, d'occident au chemin menant de cette ville au Longchamps et de septentrion la terre de Pierre POISSONNIER et le 1/3 d'un lieu manoir, les 2/3 restants appartenant à Marie Antoinette GHESQUIERE, sœur du vendeur et à Jeanne Françoise POISSONNIER, fille de l'acheteur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 05 du 14/01/1735
Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin, demeurant audit lieu, une maison manable et autres édifices parmi 2 cens d'héritage à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 06 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 6.1 du 16/01/1735
Maître Guillaume Ferdinand BECUWE, greffier de Comines, a déclaré, du délaissement et consentement de André LIBERT, fermier de la cense ci-après nommé, d'avoir accordé à titre de ferme et louage à Jean Baptiste VANDAELE fils de feu Jacques, tout un lieu manoir, jardin, prés et terres contenant ensemble 20 cens à Halluin, repris par le bail accordé audit LIBERT par-devant le notaire CARTON de Neuville en Ferrain le 6 novembre 1729, pour le rendage annuel la somme de 11 livres de gros argent courant de Lille. Est aussi comparu Robert LIAGRE, beau-père dudit VANDALE, demeurant à Halluin, qui s'est établi caution. En présence de Adrien François CAPRON et de Jean Baptiste VENDEVILLE, praticiens audit lieu.

2 E 3 / 7260 acte 07 du 23/01/1735
Roland SIX, époux de Marie Thérèse LAMBLIN, fermier à Wervicq, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Germain DILLIES, fermier et échevin de Quesnoy, de 1 bonnier 8 cens de labeur audit Quesnoy. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 08 du 23/01/1735
Jeanne Thérèse NOLLET fille illégitime de feu Oste NOLLET, veuve de feu Pierre François DEROUBAIX demeurant Comines, en qualité de donataire dudit Oste, déclare qu'il y eut une obligation de 1500 livres à la charge des enfants et héritiers de Simon LAMBLIN, à compte de laquelle somme il aurait reçu le 1er mars 1712 de Hyacinthe VIENNE, mari d'Antoinette LAMBLIN, 180 livres parisis de plus d'Hubert PARENT, le 19 avril 1712 : 312 livres parisis et en outre de Jean Baptiste LAMBLIN et dudit VIENNE 245 livres parisis 14 sols sur billets d'ordonnance de la Gouvernance de Lille le 27 septembre 1713, et qu'ensuite, par titre produit par les enfants dudit feu Simon LAMBLIN, elle aurait remarqué que ladite somme de 1500 livres était dûment acquittée. Ladite comparante, pour éviter toutes poursuites et procédures et pour vivre en paix, décharge les héritiers dudit feu Simon LAMBLIN des sommes qu'ils pourraient encore devoir. Sont aussi comparus Pierre Paul et Jean Baptiste LAMBLIN, Antoinette LAMBLIN veuve dudit Hyacinthe VIENNE, Joseph Hubert PARENT, se portant fort de ses frères et sœurs, enfants de feu Hubert PARENT et de ladite Françoise LAMBLIN, lesdits LAMBLIN enfants dudit feu Simon, demeurant à Comines et Houthem. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 09 du 29/01/1735
Pierre POULIER fils de feu Pierre et de vivante Jeanne Anne MEAUX, assisté de sa mère, de Marc Antoine LECOMTE son frère allié et de Gilbert DUHAMEL son oncle allié, demeurant à Comines, sauf ledit DUHAMEL à Linselles d'une part, Marie Jeanne HARDY fille de Jacques et Thérèse LECOCQ, assistée de ses père et mère et de Jean Baptiste HARDY son frère demeurant à Comines. Contrat de mariage. En présence de Jean François DELAHOUTRE, beau-frère de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 10 du 31/01/1735
Thérèse GHHESQUIERE, veuve de Vincent WICQUART demeurant à Wambrechies, et Adrien LEPOUTRE, censier à Wervicq, en son nom et se portant fort des enfants délaissés par Jacques André CORDONNIER, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre Louis BROUCKE fils feu Jean Baptiste, et Marie Anne Joseph WERQUIN sa femme, laboureurs à Comines, 20 cens de labeur à Comines. En présence de Jean Baptiste LECLERCQ et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 11 du 31/01/1735
Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier de la ferme Dubus à Comines, ayant 4 bonniers 691 verges de leu manoir et héritage mentionnés au partage fait entre les héritiers d'Allard et Denis PARENT ses deux frères décédés, Pierre Joseph LEMESRE se portant fort de ses frère et sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste LEMESRE et d'Antoinette PARENT, vivante sœur dudit Jean Baptiste, ayant droit d'un bonnier 1355 verges de labeur, et Guillaume François DELEFORTERIE fils de feu Guillaume et de Marie PARENT, ayant droit

d'un bonnier 728 verges de pareil labeur, le tout faisant parti de la ferme du Chêne à Comines, le surplus appartenant aux enfants de Symphorien COISNE et à la veuve de Charles LOUAGE, Gilles CATTEAU et autres pour des portions des lieu jardin et héritages, conformément au partage fait entre lesdits PARENT et cohéritiers le 29 janvier 1726. Lesdits comparants ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Allard COISNE fils de feu Symphorien, fermier à Quesnoy, lesdites portions de lieu manoir mentionnées audit partage. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 12 du 31/01/1735
Marie Anne HOSTE, veuve de Guillaume LECLERCQ, et Jean Baptiste LECLERCQ son fils, demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Marie Jeanne COUROUBLE, veuve de Jean CATRY, censière à Bousbecque, 1 cens de jardin planté à prendre en 6 cens à l'encontre de l'acheteresse situé à Wervicq, au midi de la Lys, aboutant d'occident au chemin menant de Wervicq à Tournai. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 13 du 12/02/1735
Sœur Barbe Florentine DELEFORTERIE, mère supérieure, Sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE, mère vicaire, Sœurs Marie Marguerite PARENT, Marie Anne FICHELLE et Marie Claire THEVELE, religieuses des Sœurs Grises de Comines, ont déclaré avoir accordé à titre d'arrentement pour cent ans à Pierre BERTEN fils de Michel, et Marguerite CHARLES sa femme, bourgeois de Comines, une grange érigée appartenant à ladite communauté faisant partie de 4 cens ½ de jardin incorporés dans leur maison qu'elles ont acquis le 20 juillet 1700 des nommés WILLEBOIS, DELEFORTERIE et VUST. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 14 du 13/02/1735
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, laboureur à Comines, déclare avoir reçu d'Adrien DELEBECQUE son oncle, laboureur audit lieu, la somme de 253 florins 16 patars pour entier payement de 4 cens de terre suivant acte du 5 décembre dernier. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 15 du 15/02/1735
Jean Baptiste LECOINTRE, laboureur à Quesnoy, Jean Chrysostome VARY et Marie Joseph LECOINTRE sa femme, laboureurs à Wambrechies, lesdits LECOINTRE frère et sœur, enfants et héritiers de Jean Baptiste et de Marie Catherine REMBRY, ont déclaré avoir vendu sous forme de rachat d'hoirie au profit d'André Melchior REMBRY, leur oncle demeurant à Comines, la moitié des héritages ci-après à prendre à l'encontre des enfants de feu Antoine REMBRY, ses neveux : 8 cens de jardin à Wijtschate, aboutant d'orient les héritiers de Léopold VERMESSE, de midi les héritiers de Jean PICAVET, d'occident Laurent GAUQUIER, pareil moitié de 8 cens audit lieu, aboutant d'orient le bois de Jean Baptiste CAZIER et manoir desdits VERMESSE, d'occident Jacques DEJONGHE, de septentrion à Pierre VANDRIESSCHE, la moitié de 611 verges, aboutant de septentrion au sieur Jean DEHEM et moitié de 1 cens aboutant au chemin menant de Wijtschate à Bas Warneton. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 16 du 17/02/1735
Adrien, Pierre François et Marie Anne WELLEMAN, Paul DELERUE et Marie Françoise WELLEMAN sa femme demeurant Comines, lesdits WELLEMAN frères et sœurs, enfants et héritiers de Maurice WELLEMAN et de Marie Catherine DERVEAUX, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à François DEBAL fils de feu Maximilien, praticien demeurant audit lieu, une maison consistant en boutique et cuisine, compris 25 verges d'héritage, situés audit Comines, aboutant d'orient la maison de Jean CLAIES, de midi celle des enfants du sieur Jean Baptiste LEMESRE, d'occident et septentrion la rue de Lille. En présence d'Hubert LEGRAND, sergent audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 17 du 24/02/1735
Marie Françoise LEFEBVRE, veuve de Pierre VIENNE, demeurant à Bousbecque, déclare avoir fait donation d'entre vifs à Marie Joseph et Marie Marguerite VIENNE ses filles (ce qui a été accepté par ladite Marie Joseph VIENNE, femme de Jean Baptiste DEVILLE et Marie Marguerite VIENNE sa sœur ici absente) de tout son argent et biens mobiliers à sa mort à charge des dettes. En présence de Jean Pierre DEPRETZ et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 18 du 26/02/1735
Louis Albert BREL fils de feu Jean François et de Jeanne DELEFORTERIE, brasseur et cabaretier à Wambrechies, déclare avoir vendu à Bruno CATTEAU fils de feu Philippe, laboureur à Comines, un fond d'héritage de 13 verges faisant partie de 440 verges, situé à Comines, aboutant d'orient en partie le fond des veuve et héritiers de Guillaume CATTEAU par achat de Jean LAMBLIN et Cécile DELEFORTERIE et un autre au fond de Toussaint MONTAIGNE par achat des enfants de Jean Baptiste GHESQUIERE et Marie Anne DELEFORTERIE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 19 du 01/03/1735
Etat des biens meubles et immeubles délaissé par Robert VERVISCH, bourgeois et charpentier à Comines, pour être divisés : à savoir la moitié entre Pierre Jean DUMONT et Emerentienne Marguerite VERVISCH sa femme, fille dudit feu Robert et de Marguerite THEVELE et l'autre moitié à René Joseph Gaspard VERVISCH fils dudit Robert et de Françoise HANCQUART, demeurant audit lieu. En présence d'Arnould LAMBIN et Marc Jean GOMMERS notaires et arpenteurs.

2 E 3 / 7260 acte 20 du 14/03/1735
Jean François BACQUART fils de Jean, laboureur au Bas-Warneton, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur Pierre Albert BACQUART fils de feu André, fermier audit lieu, 10 cens 66 verges de labeur situés à Comines, aboutant d'orient la terre de Marie Françoise GRISON, de midi celle du sieur VAN WTBERGHE, d'occident à l'héritage de Monsieur DE LA BASECQUE et de Jean Baptiste LESAFFRE, de septentrion au chemin de Comines à Wervicq. En présence des clercs. Est comparu Guillaume François DELEFORTERIE, fermier à Comines, ayant eu lecture du contrat de vente, qui déclare enchérir de trois enchères. Le 1er avril 1735 ledit BACQUART donne pleine et absolue quittance audit DELEFORTERIE. En présence de Jean Baptiste DELAHOUTRE et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 21 du 18/03/1735
Basile VIENNE fils de feu Philippe, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Antoine PARE fils de feu Antoine, laboureur à Comines, 6 cens de labeur audit lieu que le preneur a vendu aujourd'hui au bailleur. En présence d'Antoine DEVOS, cabaretier audit Comines et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 22 du 18/03/1735
Jean Antoine PARE fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Basile VIENNE fils de feu Philippe, marchand audit lieu, 10 cens 1/2 de labeur, aboutant d'orient la veuve et héritiers de Philippe CLARISSE, de midi au chemin conduisant du Longchamps au Graingier, d'occident au parfait des 10 cens ½, de septentrion à Mlle LAIGNEL.

2 E 3 / 7260 acte 23 du 20/03/1735
Jean Baptiste BREL fils de feu François, laboureur à Comines nord, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean MONTAIGNE fils de Toussaint, laboureur audit Comines sud, 3 cens de labeur situés audit lieu. En présence d'André ARMES et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 24 du 26/03/1735
M^e^ Jean Charles VAN WTBERGHE prêtre et bénéficiaire de la chapelle castrale d'Halluin, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Martin MULLIER, censier audit Halluin, 10 cens de près de Lys, compris la moitié d'un rouissage situé à Halluin. En présence de Jean Joseph VANZUYT, domestique et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 25 du 27/03/1735
Ovin DELANNOY fils de feu Ovin, fermier à Houthem, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean BONDUEL fils de feu Pierre, et Marie Jeanne LESAFFRE sa femme demeurant à Bousbecque, une maison contenant 2 bonniers 14 cens de jardin et labeur, tant en propre audit bailleur, tant en arrentement du sieur CARDON, située à Bousbecque. En présence de Guillaume LEPERCQ demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 26 du 28/03/1735
Philippe DESSAUVAGES fils de feu Philippe, héritier de Marie Marguerite POLLET sa mère, demeurant à Tourcoing, déclare avoir vendu à Pierre DESCAMPS fils de feu Denis, laboureur à Comines, la moitié de 5 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient au chemin menant de cette ville au cabaret du Longchamps, de midi 5 cens de terre appartenant à Jean Baptiste POLLET, son cousin, septentrion à pareil 5 cens de Jean Baptiste POLLET, son oncle. La moitié desdits 5 cens à prendre à l'encontre de Venant DESSAUVAGES son frère. En présence de Jean Dominique BOIDIN cabaretier à Tourcoing et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 27 du 18/04/1735
Le sieur Jean François HOSTE fils de feu Jacques, demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Eloi LERMINET fils de feu Robert, laboureur à Comines, 402 verges de labeur à Comines, le chemin du Longchamps passant à travers. En présence de Guillaume et Pierre Venant DESPREZ demeurant à Comines.

2 E 3 / 7260 acte 28 du 18/04/1735
Antoine THEVELIN demeurant Comines, François et Jean François BECQUART, se portant forts d'Angélique THEVELIN leur mère, veuve de Philippe BECQUART, demeurant à Croix, Philippe et Jean Baptiste DILLIES, Jean Baptiste LEWILLE et Marie Marguerite DILLIES sa femme, veuve d'Antoine LEPOUTRE, Charles WILLEMOT et Marie Catherine DILLIES sa femme, demeurant Comines, Bas-Warneton et Warneton, lesdits THEVELIN frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques THEVELIN et Catherine LEMAY, ledit Antoine THEVELIN et Angélique THEVELIN sa sœur, et les surnoms DILLIES, ayant droit chacun 1/3 de 10 bonniers 1271 verges situés audit Comines, à eu dévolus par le trépas de leurs père et mère père et mère-grand. Partage. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 29 du 19/04/1735
Jean Baptiste et Etienne NISSE, se portant forts de leurs sœurs, demeurant à Comines, en vertu du déport verbal fait entre leurs mains par Eloi LERMINET de l'occupation de la terre ci-après, comme preneur par bail passé le 4 novembre 1734, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur audit lieu, 14 cens verges pris dans 24 cens de labeur situés à Comines, aboutant d'orient au pavé menant de cette ville à Quesnoy, de midi au parfait desdits 24 cens appartenant aux héritiers du sieur WASTINE, d'occident la terre du sieur GOBERT et Mlle CARDON. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 30 du 21/04/1735
Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre et de Marie Catherine LOUAGE, assisté de ses père et mère, de Pierre Charles, François Joseph et Philippe Albert LECLERCQ ses frères, de Jean Pierre DESPRETZ son beau-frère et d'Arnould LECLERCQ son oncle, demeurant tous à Comines d'une part, Marie Jeanne BOUILLET fille de feu Pierre et d'encore vivante Adrienne PHILIPPE, assistée de sa mère, de Dominique PHILIPPE son oncle maternel, de Pierre Chrysole POISSONNIER et Jacques Gilles DELANNOY, ses oncles alliés demeurant aussi audit Comines, sauf ledit POISSONNIER à Radinghem d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7260 acte 31 du 23/04/1735
Jean Philippe DERVEAUX fils de feu Jean et de vivante Adrienne FLAMENT, assisté de Marguerite et Marie Jeanne LEPERCQ, enfants de feu Nicolas LEPERCQ et de ladite FLAMENT, ses sœurs utérines et de Jean Philippe Isaac MONTAIGNE, son beau-frère d'une part, Marie Antoinette LEMAY fille de Philippe et Marie Joseph VIENNE, assistée de ses père et mère et de Josse LEMAY d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Philippe LEMAY, cousin de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 32 du 24/04/1735
Adrien et Marie Anne WELLEMAN, Paul DELERUE et Marie Françoise WELLEMAN sa femme, demeurant Comines, lesdits WELLEMAN frère et sœurs, enfants et héritiers de Maurice WELLEMAN et de Marie Catherine DERVEAUX, ont déclaré avoir vendu par forme de rachat d'hoiries au profit de Jean François WELLEMAN, leur frère et beau-frère demeurant audit lieu, les 3/4 d'une petite maison et portion d'héritage dont l'autre moitié appartient au second comparant, échus par le trépas de leurs père et mère, à Comines, aboutant d'orient la maison de Jean CLAIES, de midi celle des héritiers de Jean Baptiste LEMESRE, d'occident et septentrion à la rue de Lille. En présence de Jacques THEVELIN et Jacques François LEURIDAN.

2 E 3 / 7260 acte 33 du 24/04/1735
Marguerite FLAMENT, veuve de Gilles FERLIER demeurant Comines, déclare avoir reçu la somme de 102 florins de Jacques THEVELIN fils d'Antoine, censier audit lieu, pour avoir vendu au profit dudit THEVELIN tous droits qu'elle a et peut avoir dans une petite demeure et 22 verges d'héritage pris en arrentement perpétuel par Jean FLAMENT son père du nommé Philippe PARE, héritage situé audit lieu, aboutant d'orient à 44 verges appartenant par semblable arrentement à Jean et Josse FLAMENT ses frères, de midi au chemin du Graingier au Longchamps, d'occident et septentrion la terre des héritiers dudit Philippe PARE. En présence de Pierre DELEFORTERIE et Hubert LEGRAND.

2 E 3 / 7260 acte 34 du 28/04/1735
Pierre Charles LECLERCQ fils de Pierre et de Marie Catherine LOUAGE, assisté de ses père et mère, de Philippe Albert LECLERCQ son frère d'une part, Marie Anne CARLIER fille de Pierre et de Marie Jeanne FREMAUT, assistée de ses père et mère, de Jean Philippe LOUAGE son beau-frère, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Guillaume DELEBECQUE, oncle allié de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 35 du 01/05/1735
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, affirme se souvenir qu'en l'an 1714, ayant acheté aux enfants de Pierre LEURIDANT et de Marguerite DELEVOYE 1/6 de tout un lieu manoir et héritage à Comines, il a payé 350 florins à Pierre VERMEULEN et Jean GEROENE pour leur cote part de ladite vente, en qualité d'héritiers de Marguerite DELEVOYE, ledit VERMEULEN comme mari d'Elisabeth LEGRAND fille de Pierre et de ladite DELEVOYE, ledit GEROENE comme époux de Marguerite LEURIDANT, fille dudit Pierre et ladite Marguerite DELEVOYE. Le payement a été fait dans l'année 1718 par devant le sieur POUPART, greffier de Messines, en présence de Michel DELOBEL fils de feu Jacques, laboureur à Kemmel. En présence d'Hubert LECOINTRE et François BERSOU demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 36 du 09/05/1735
Pierre Jean MARTIN fils de Pierre et de Marie Anne DEFRANCQ, assisté de ses père et mère et de Noël DEFRANCQ son oncle, demeurant à Comines d'une part, Marie Catherine DELEBECQUE fille de feu Bartholomé et de vivante Marguerite FERLIER, assistée de sa mère et de Jean Baptiste DELEBECQUE son frère, demeurant à Wervicq, du midi de la Lys d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste DELAHOUTRE et François BERSOU.

2 E 3 / 7260 acte 37 du 08/05/1735
Antoine François LESAFFRE fils de feu Wallerand et de Marguerite LERMINET, assisté de Jean Baptiste LESAFFRE et Pierre DESPREZ ses frère et beau-frère d'une part, Marie Anne Joseph LIENARD fille de Philippe et de feue Marie Catherine CATTEAU, assistée de son père d'autre part. En présence de Jean Baptiste DELAHOUTRE et Jean François MOREL demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 38 du 09/05/1735
(Acte rayé) Louis LEMAHIEU et Marc Antoine CAUCHETEUR fils de feu Jean Baptiste, marchand boulanger à Bondues, se portant fort de Jean Baptiste CAUCHETEUR son frère et des enfants et héritiers de Simon CAUCHETEUR, déclarent avoir déchargé Louis LEMAHIEU fils de Jean, laboureur à Houthem, des tailles des subsides et autres impositions des rentes seigneuriales, foncières et autres anciennes redevances qu'ils doivent, dont sont chargés jusqu'a présent pour la moitié de 7 mesures de jardins, labeur et prairies situés à Houthem, appartenant audit comparant. Ledit CAUCHETEUR déclare avoir accordé en bail et louage audit LEMAHIEU la moitié des 7 mesures d'héritage ci-dessus. En présence de Chrysole LELEU rentier et Philippe François BONDUEL. En marge : Le 22/09/1735 Est comparu ledit Louis LEMAHIEU à l'acceptation dudit Marc Antoine CAUCHETEUR présent, qui déclare résilier et renoncer au bail mentionné au texte rayé et biffé. En présence de Chrysole LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 39 du 10/05/1735
Eustache DUQUESNOY fils d'Antoine et d'Alexandrine Joseph DELANNOY, assisté de ses père et mère, du sieur Philippe André DUQUESNOY son frère, prêtre et chapelain, de Jean Baptiste, Joseph Vital et Charles Louis DUQUESNOY ses frères, demeurant tous à Linselles, de Josse DELANNOY son oncle maternel, fermier à Wambrechies d'une part, Marie Jacqueline DUMONT fille de feu Henri et d'Adrienne DEHEM, assistée d'Henri DUMONT son frère, de Jacques POISSONNIER son beau-frère, fermiers à Warneton, de Georges DEHEM son oncle et tuteur maternel, de Josse Pierre DECEUNINCK et Olivier LELEU ses cousins, demeurant audit Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean DELEBECQUE rentier à Frelinghien et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 40 du 12/05/1735
Le sieur Jean Baptiste François DELAHAYE prêtre, chanoine et pasteur de l'église paroissiale et collégiale de St Pierre à Comines, les sieurs Guillaume GHESQUIERE, Michel THEVELE, Placide VIENNE, Guillaume François DELEFORTERIE, Nicolas Michel GHESQUIERE et Jean Baptiste LEWILLE, ministres de la table des pauvres de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François BECQUART fils feu Josse, censier audit lieu, 13 cens de près de Lys fauchable à deux herbes audit Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 41 du 12/05/1735
Le sieur Jean Baptiste François DELAHAYE prêtre, chanoine et pasteur de l'église paroissiale et collégiale de St Pierre à Comines, les sieurs Guillaume GHESQUIERE, Michel THEVELE, Placide VIENNE, Guillaume François DELEFORTERIE, Nicolas Michel GHESQUIERE et Jean Baptiste LEWILLE, ministres de la table des pauvres de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur audit Comines, 23 cens 34 verges ½ de pâtures, appelé le Ghesthuysmeersch situé à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 42 du 13/05/1735
François WULLEMAN fils de feu Jean François, bourgeois et cordonnier à Comines, et Pétronille DEVOS sa femme, ont déclarés avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, concierge à l'hôtel de ville, une maison et héritage située audit Comines, aboutant d'orient la maison de Gérard LESAFFRE, de midi la maison de l'acheteur, d'occident en partie la maison des héritiers de Robertine WULLEBRECHT, veuve du sieur

Guillaume SIX et une petite maison des vendeurs, de septentrion à la rue de Lille. En présence de Bauduin THEVELE bourgeois de Comines et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 43 du 13/05/1735
François WULLEMAN fils de feu Jean François, bourgeois et cordonnier à Comines, et Pétronille DEVOS sa femme, ont déclarés avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, concierge à l'hôtel de ville, une maison et héritage située audit Comines, aboutant d'orient la maison de Gérard LESAFFRE, de midi la maison de l'acheteur, d'occident en partie la maison des héritiers de Robertine WULLEBRECHT, veuve du sieur Guillaume SIX et une petite maison des vendeurs, de septentrion à la rue de Lille. Les vendeurs ont cédé aujourd'hui audit acheteur ladite petite maison et fond.

2 E 3 / 7260 acte 44 du 13/05/1735
Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, concierge de l'hôtel de ville de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François WULLEMAN, cordonnier audit lieu, une maison, cuisine, boutique, chambre et cave avec son héritage à Comines.

2 E 3 / 7260 acte 45 du 15/05/1735
Nicole DELEVOYE, veuve de Robert LERMINET, demeurant Comines, Jean Philippe et Dominique LOUAGE frères et enfants de Pierre LOUAGE et de feue Catherine DELEVOYE, Dominique LOUAGE dument autorisé par Antoinette DELEVOYE, veuve de François MEURISSE et Jean DELEVOYE, Pierre DESCAMPS mari d'Elisabeth DELEVOYE, lesdits DELEVOYE frère et sœurs, enfants de feu Pierre DELEVOYE qui fut frère auxdites Nicole et Catherine DELEVOYE, demeurant Comines, Charles Louis, Etienne, Maillard et Guillaume DELEVOYE, Jean DUTHOIT et Marie Thérèse DELEVOYE sa femme demeurant Deûlémont, lesdits DELEVOYE frères et sœurs, enfants et héritiers de Charles DELEVOYE, ont déclarés, qu'ayant examiné certain acte de donation fait par Marie Jeanne DELEVOYE leur tante au profit de Pierre Antoine LOUAGE fils dudit Pierre et Catherine DELEVOYE, et Marie Angélique LEROY sa femme, déclarent qu'ils approuvent son contenu, reconnaissant que Marie Jeanne DELEVOYE leur tante, libre de condition, est de bon sens et vif entendement. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 46 du 15/05/1735
Compte fait et rendu par Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines et présenté par le comptable, en présence de Marie Jeanne DELEVOYE sa belle-sœur, des payements qu'il a effectué depuis le 19 février 1732 par acte passé par le notaire soussigné. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 47 du 15/05/1735
Marie Jeanne DELEVOYE, fille de libre condition de feu Pierre DELEVOYE, de bon sens et de vif entendement, demeurant Comines, pour que Pierre Antoine LOUAGE fils de Pierre et de feue Catherine DELEVOYE, et Marie Angélique LEROY sa femme, ses neveu et nièce, censier audit lieu, puissent payer à l'acquit de la comparante audit Pierre LOUAGE leur père, la somme de 962 livres 15 sols 10 deniers pour autant qu'elle lui est redevable par compte fait entre eux par acte passé pardevant le notaire soussigné ce jour pour la nourrir et vêtir sa vie durant et faire célébrer un moyen service pour le repos de son âme et pour l'amitié qu'elle lui porte, lui donne et à sa femme 1/5° d'un lieu à l'encontre dudit Pierre LOUAGE, 2c de labeur, 2c de pré, 11c pris en 15c à l'entre de demoiselle BECUWE, 4c, 7c, 4c et 3c de labeur pour en jouir dès ce jour. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 48 du 16/05/1735
Le sieur Louis BOUCHERY, fermier à Hem, ordonne que tous les biens, fiefs, maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas soient partagés et divisés également entre tous ses enfants. De plus que ses enfants n'ayant pas 18 ans accomplis le jour de son trépas soient nourris, habillé et entretenus jusqu'au dit âge avec les revenus des biens qu'il délaissera. Le sieur comparant avec ses consorts ont vendu une petite ferme et héritage situés à Halluin, provenant d'Antoinette GHESQUIERE sa belle-mère le 4 mai 1735 par acte passé pardevant le notaire GHESQUIERE audit Halluin, pour 892 livres 17 sols 1 denier et 5/7 de denier, cette somme sera prise hors et avant part des biens qu'il délaissera par tous les enfants qu'il a procréé avec Marie Catherine DUMORTIER sa femme, à l'exclusion des enfants retenus de Marie Françoise LORAIN sa première épouse. En présence de Pierre Jean VOLKEMAN et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 49 du 17/05/1735
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, déclare avoir vendu et cédé au profit de Pierre Antoine LOUAGE et de Marie Angélique LEROY sa femme, censiers audit lieu, les chevaux, vaches et autres bestiaux, chariots, charrue, herses et autres outils et ustensiles servant à l'agriculture, meubles manables et allant par ménage, baratte, cuvelles et autres, compris l'occupation de la cense parmi 15 bonniers de terre pour le premier de ce mois. Lesdits Pierre Antoine LOUAGE, sa femme, Jean Philippe et Dominique LOUAGE, ses enfants, ont promis, moyennant 144 florins, de lui donner et fournir annuellement ses nourritures et entretiens et ce sa vie durant. En présence de Chrysole D'AUTRICOURT et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 50 du 23/05/1735
François Philippe, André et Ignace VANDERMEERSCH, fermiers demeurant à Deûlémont, se portants forts d'Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH, leur mère demeurant audit lieu, ayant droit de la moitié des lieux manoirs et héritages ci-après par achat de Pierre LEHOUCQ fils de feu Jean Philippe, son (sic) neveu, Jean François BECQUART et Elisabeth Thérèse DEWALLE sa femme, fermiers à Comines, Jean DEWALLE et Jean Philippe ROUZE, fermiers audit lieu sauf ledit ROUZE à Bas-Warneton, tuteurs de Charles Joseph et Jean Baptiste DEWALLE, en vertu d'acte d'octroi accordé par Messieurs les chefs tuteurs de la bourgeoisie d'Ypres en date du 14 mai, Elisabeth Thérèse, Charles Joseph et Jean Baptiste DEWALLE frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques DEWALLE et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ fille et héritière de Jean Philippe LEHOUCQ, ayant droit à l'autre moitié. Ledit Jean François BECQUART et lesdits tuteurs ont déclaré se faire forts de Dorothée Scholastique DEWALLE leur belle-sœur et nièce, religieuse au couvent des sœurs Grises de Wervicq. Ils procèdent au partage.

2 E 3 / 7260 acte 51 du 23/05/1735
Charles Louis VANDEBUSSCHE fils de feu Louis, et Jeanne Louise CLINCQUE sa femme demeurant à Comines nord, ont déclaré avoir vendu et cédé par forme de rachat d'hoirie à Philippe LORAIN fils de feu Philippe, laboureur à Warneton, 3 cens d'héritage faisant partie d'un lieu manoir amassé en maison manable parmi 34 cens de jardin et labeur situés audit Warneton, midi de la Lys, sauf une petite partie à Deûlémont. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 52 du 24/05/1735
Le sieur Jean René CATERS prêtre et chanoine de l'église collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir reçu 24 florins 8 patars de Marie Jeanne DHALLUIN, veuve de Charles LOUAGE demeurant audit lieu, propriétaire d'une maison tenant de midi celle dudit CASTERS. Il consent par ces présentes qu'une portion de la muraille haute de 15 pieds qu'il a fait construire du coté septentrion de son jardin appartienne pour moitié à ladite veuve qui pourra s'en servir.

2 E 3 / 7260 acte 53 du 26/05/1735
Marie Jeanne DHALLUIN, veuve de Charles LOUAGE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Thomas DUMORTIER fils de feu Jean, et Marie Claire TERRAIN sa femme, laboureurs à Comines, une maison manable parmi 7 bonniers de jardins et labeur située à Comines et Bas-Warneton, compris quatre demeures étant sur lesdits jardins. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 54 du 26/05/1735
Bauduin THEVELE fils de feu Michel, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu au sieur Pierre GOBERT, aussi bourgeois audit lieu, au nom du sieur Jacques GOBERT fils de feu Henri, son cousin à Roesbrugge, 52 verges 64 pieds d'héritage à prendre coté septentrion en 12 cens, situés à Comines, aboutant d'orient au pavé menant de cette ville à Lille, d'occident à la terre dudit sieur GOBERT acheteur et de septentrion aux terres des héritiers de Pierre NISSE. En présence de Gérard LESAFFRE et de Georges WARLOP.

2 E 3 / 7260 acte 55 du 31/05/1735
Jacques SLOOVERE fils de feu Jacques, se portant fort de sa sœur demeurant Meulestede près de Gand, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean Baptiste LEHOUCQ fils de feu Charles, marchand échoppier à Comines, 6 cens de labeur à Comines. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 56 du 02/06/1735
Valentin DAEL fils de feu Pierre et de Marie Madeleine CASTELAIN, censier à Bousbecque, assisté de Jean Baptiste DAEL son frère, de Pierre Félix SERRUS son beau-frère, de Gilles CASTELAIN et Guillaume LEFEBVRE ses cousins demeurant Bousbecque d'une part, Marie Jeanne LECOMTE fille de feu François et de vivante Marie CASSEMACQUE, assistée de sa mère, censière à Quesnoy, de Jean Baptiste VIENNE son frère allié, de Philippe et François CARDON ses oncles maternels et de Pierre LECOMTE son oncle paternel, demeurant aussi Quesnoy sauf ledit Philippe CARDON à Deûlémont et François CARDON à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Guillaume SEGARD, censier audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 57 du 03/06/1735
Hubert LEGRAND, sergent de Comines et y demeurant, déclare que le sieur Etienne DEREU, échevin audit lieu, lui a cédé un petit terrain du coté de midi de la maison du comparant, faisant parti d'une maison et fond située dans la rue de Lille occupée par les enfants de Jean François DUTHILLEUL, avec entrée et sortie dans la ruelle de Capron. En présence de Jean Baptiste LEHOUCQ et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7260 acte 58 du 07/06/1735
Jean Philippe LOUAGE fils de Pierre, marchand à Comines, déclare que moyennant 2000 livres parisis que Pierre Antoine et Dominique LOUAGE ses frères lui ont payé, moyennant aussi de jouir de 4 cens de labeur sur lequel il a construit une maison que Pierre LOUAGE et feu Catherine DELEVOYE ses père et mère lui avait donné en avancement d'hoirie, déclare avoir renoncé au profit de Pierre Antoine et Dominique LOUAGE ses frères demeurant audit lieu, à tous droits, noms, raisons et actions dans tous les meubles, effets mobiliaire, biens maisons et héritages à lui dévolus par le trépas de leur mère et ceux de leur père. En présence de Pierre François BERSOU et Pierre VAN SANDE charpentier audit lieu.

2 E 3 / 7260 acte 59 du 08/06/1735
Philippe Charles LEMAY fils de feu Jean Jacques et de vivante Anne Catherine LECOINTRE demeurant à Comines, assisté de sa mère, de Jean Philippe LEMAY son frère, de Philippe, Josse et Philippe Charles ses oncles demeurant audit lieu d'une part, Marie François VALLEE fille de feu François et de Marie Elisabeth CATTEAU, assistée de Jean Baptiste VALLEE son frère, de Guillaume CATTEAU et Jean Baptiste SERRUS ses frères alliés et de Pierre CATTEAU son oncle maternel demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine CANTILLON et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 60 du 10//06/1735
Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre, et Marie Jeanne BOUILLET sa femme, laboureurs à Comines, déclarent concernant les labeurs semences, devoir à Adrienne PHILIPPE, veuve de Pierre BOUILLET, leur mère, la somme de 1000 florins pour le parfait du prix principal de la convention verbale qu'ils ont fait entre eux concernant les labeurs, semences, chevaux, charrues etc. sur les terres que ladite veuve leur a cédées. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 61 du 10/06/1735
Daniel VAN HAECKE fils de feu Jean François, veuf avec enfants de Marie Louise DUCASTEL demeurant à Comines, assisté de Robert DU CASTEL son cousin, charpentier audit lieu d'une part, Anne Thérèse HABLAERT fille de feu François demeurant audit Comines, assistée d'Ignace Jacques GHESQUIERE son ami, praticien (clerc) à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 62 du 11/06/1735
Alexis THOMAS et Jean Pierre PONCHEAUX époux de Jacqueline Jeanne THOMAS, Jean François LEMAHIEU époux de Marie Thérèse THOMAS demeurant Deûlémont, se portant forts de Martin Joseph, Chrysole Joseph et Marie Catherine THOMAS leurs frères et sœurs, beaux-frères et belle-sœur, lesdits THOMAS enfants et héritiers de Guillaume THOMAS, ayant droit ensemble la moitié des maison et héritages, Olivier COUCQUE, laboureur à Comines, au nom de Marie Jeanne THOMAS, veuve de Jean François POISSONNIER demeurant audit lieu, ayant droit à l'autre moitié, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Philippe Isaac MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, une maison et un petit édifice parmi 50 verges d'héritage à Comines, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi au cabaret dudit Hallot, d'occident la maison et héritage des héritiers de Jean THOMAS, de septentrion audit chemin pour ladite maison. En présence de Chrysole LELEU et du clerc. Le 26 juillet 1735 ont comparus Martin Joseph THOMAS, Jacqueline Jeanne THOMAS et Jean Pierre PONCHEAUX son mari, Marie Thérèse THOMAS et Jean François LEMAHIEU son mari, Marie Catherine THOMAS femme de Jean Baptiste LEMAHIEU qui, après lecture, déclarent agréer et approuver tout le contenu. En présence de Jean François REDY cordonnier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 63 du 11/06/1735
Alexis THOMAS, Jean Pierre PONCHEAUX se portant fort de Jacqueline Jeanne THOMAS sa femme, Jean François LEMAHIEU époux de Marie Thérèse THOMAS demeurant Deûlémont, se portant fort de Martin Joseph, Chrysole Joseph et Marie Catherine THOMAS leurs frères, beaux-frères et belle-sœur, enfants et héritiers de Guillaume THOMAS, ayant droit ensemble la moitié de l'héritage ci-après, Olivier COUCQUE laboureur à Comines, pour et au nom de Marie Jeanne THOMAS, veuve de Jean François POISSONNIER, ayant droit l'autre moitié, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean François CATTEAU fils de Jean, laboureur à Comines, 3 cens 16 verges de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre de Pierre HORRENT, Jean Baptiste SCAMPS et consorts, de midi celle du sieur CLAIES et dudit HORRENT, d'occident celle de Pierre LOUAGE, de septentrion au lieu manoir de Pierre POISSONNIER. En présence de Jean François REDY et du clerc. Est comparus ladite Marie Jeanne THOMAS, veuve de Jean François POISSONNIER, qui déclare après lecture du contrat de vente consentir par les enfants de feu Guillaume THOMAS, ses neveux et nièces d'une part, et par Olivier COUCQUE en son nom d'autre part le 01/08.

2 E 3 / 7260 acte 64 du 13/06/1735
Philippe et Jean Baptiste DILLIES, Jean Baptiste LEWILLE et Marie Marguerite DILLIES sa femme, auparavant veuve d'Antoine LEPOUTRE, Charles WILLEMO et Marie Catherine DILLIES sa femme, demeurant Comines Bas-Warneton et Warneton, lesdits DILLIES frères et sœurs, enfants et héritiers de Philippe DILLIES et de Marie THEVELIN, déclarent qu'ayant entre eux en commun plusieurs lieux manoirs et héritages situés à

Comines Bas-Warneton et Deûlémont, à eux dévolus par le trépas de leur père et mère, ils désirent sortir de communion, en font estimation et fait partage et division amiable. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 65 du 18/06/1735
Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Bartholomé et de vivante Marguerite FERLIER, assistée de celle-ci et de Noël DELEBECQUE son oncle d'une part, Marie Michelle LESAFFRE fille de Claude Martin et de feue Jacquemine LEBRUN, assistée de son père et de Jean Baptiste MATON son beau-frère, demeurant Comines et Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François DELEBECQUE, frère dudit mariant et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 66 du 22/06/1735
Jean Baptiste DUFLOT fils de feu Pierre et de de Marguerite MORTRAIX demeurant Deûlémont, assisté d'Alexis DUFLOT son frère demeurant Ennevelin d'une part, Marie Antoinette PLANTEFEVE fille de feu Louis et de Marie Catherine LELONG demeurant audit lieu, assistée de Jean François et Jean Baptiste LUTUN ses frères utérins, d'Antoine SIX et Nicolas VAN HOUCQUE ses beaux-frères, demeurant audit lieu sauf ledit SIX à Lille et VAN HOUCQUE à Armentières, ses frères alliés d'autre part. Contrat de mariage. En présence. En présence de Pierre François CARPENTIER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 67 du 25/06/1735
Le sieur Bauduin Romain Joseph CASTELAIN, bailli et receveur de la ville de Lille, en qualité de receveur de la fondation du sieur Gérard DE POILLON, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph VERMESSE fils de feu André, censier à Comines, le 1/3 de 20 cens d'héritage en deux partie à prendre en une partie de 20 cens, aboutant d'orient au chemin des Rabis, de midi au jardin suivant, d'occident la terre du sieur GOBERT et de septentrion au jardin de Demoiselle VANZELEER et la terre des héritiers de Denis PARENT. En présence du sieur Pierre Emmanuel VANWT BERGHE et de Nicolas PONCHEAU sergent au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7260 acte 68 du 27/06/1735
Le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON, receveur du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en trois parties situées à Comines nord, l'acheteur pourra en jouir jusqu'au 11 novembre de la présente année. Le 27 juin 1735 lesdites herbes ont été adjugées à Pierre BECQUART, chartier audit lieu, pour 24 florins courant d'Ypres. En présence de Philippe Michel SERRUS et Philippe François BONDUEL demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 69 du 27/06/1735
Le sieur Henri Eustache CARDON demeurant à Lille expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 12 cens situées à Comines nord, aboutant d'orient au près de Demoiselle LAIGNEL, de midi et occident à la rivière Lys. Lesdits coupes ont été adjugées ce 27 juin à Adrien FRETIN, chartier audit lieu, pour 52 florins courant d'Ypres avec la caution de Pierre BECQUART chartier audit lieu. En présence du sieur Pierre Louis SIX et Philippe François BONDUEL demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 70 du 27/06/1735
Gilles CATTEAU fils de feu Gilles demeurant à Bondues et Jean GRAVE fils de feu Paul, laboureur à Linselles d'une part, François Albert BLANCQUART fils de feu Thomas demeurant à Comines et Josse FACON fils de feu Allard, laboureur à Wambrechies de seconde part, et Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, censier à Comines en troisième part (En marge : Pierre JONCKHEERE fils de feu Jean Baptiste, censier à Bousbecque et Michel DESSAUVAGE fils de Silvestre, laboureur à Halluin), se portant forts l'un pour l'autre, désirant sortir de communion de biens à eux échus par partage fait avec les nommés Hubert DELEBECQUE, Jean Baptiste GADENNE et Jean Baptiste BERTEN par acte passé le 1er mars 1734 pardevant les notaires DEREVEAUX et

LAMBIN, déclarent en avoir fait trois part équitables par lot : Est échus auxdits BLANCQUART, JONCKHEERE, DESSAUVAGE et Josse FACON la moitié de 394 verges de labeur à Comines occupés par Jacques THEVELIN, aboutant d'orient les héritiers de Jean MONTAIGNE et Jacques PARET, de midi la terre dudit PARET, d'occident au chemin de l'Apothicaire, de septentrion les héritiers de Charles CORNIL. L'autre moitié de 394 verges de jardin à Bousbecque occupées par la veuve de Jean CATRY, aboutant d'orient le chemin menant des Oblaeres à Tournai (Accord du 22 juin 1719 par devant le notaire LAMBIN) est échu à Gilles CATTEAU et Jean GRAVE, aboutant audit chemin, de midi au jardin de Gratien BILLET, d'occident aux pauvres de Bousbecque, et plus 875 verges de labeur situées audit Bousbecque, aboutant d'orient la terre des veuve et héritiers de Jean Baptiste DELERUELLE, de midi Jean François DANSET, d'occident la terre desdits pauvres et celle de Jean Baptiste GADENNE, de septentrion aux héritiers d'Antoine CAZIER. 98 verges sont échues à Pierre LECLERCQ. En présence des notaires résidants d'Halluin et Comines.

2 E 3 / 7260 acte 71 du 27/06/1735
Jean Pierre LEWILLE fils de feu Pierre et d'Emerentienne DUTHILLEUL demeurant Deûlémont, assisté de Jean Baptiste LEROUGE son frère allié demeurant à Wasquehal, de Jean LEWILLE son oncle, censier à Quesnoy, de Charles WAGNON et Antoine CORNIL, censiers à Deûlémont, ses oncles alliés d'une part, Marie Jeanne CRUISSART fille de Charles et Marie Marguerite PREVOST demeurant à Comines, assistée de ses père et mère et de Philippe PREVOST son oncle maternel demeurant à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Gilles PREVOST, oncle de la future mariante et de Louis LESAFFRE, cousin du futur mariant.

2 E 3 / 7260 acte 72 du 29/06/1735
Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur à Comines, époux de Marie Marguerite DILLIES, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine PENETTE et Jacquemine VANDEBROUCKE sa femme demeurant à Comines nord, une maison manable parmi 48 cens de jardin et labeur située à Comines. En présence de Pierre DE SOMER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 74 du 11/07/1735
Frelinghien et Deûlémont. Michel Ange WIBAUT, receveur du temporel de Monseigneur l'évêque de Tournai, expose en vente les dimes ci-après. Dîme de Frelinghien : le canton appelé la branche du Bourg est adjugé à Jean François DELECAILLE, marchand boucher audit lieu, pour la somme de 587 florins 10 patars, le canton du Finquereau est adjugée à Jean VANDEVILLE, échevin dudit Frelinghien, pour 400 florins, le canton sur Frelinghien-Flandre à Pierre LETERME demeurant à Warneton pour 135 florins, avec la caution de Guillaume LESAFFRE, meunier audit lieu. Dîmes de Deûlémont : le canton de la Place est adjugé à Guillaume DELEVOYE, Jean Baptiste DELESALLE et Clément DELESALLE demeurant audit lieu, le canton de la Tasse est adjugé à Jean DELESALLE, sergent, et Louis CUVELIER, cabaretier audit lieu, pour la somme de 40 florins par an, le canton du Beau Visage est adjugé à Jean François PARENT demeurant audit lieu, avec la caution de Jean Baptiste TRACHET son associé, et Guillaume François CATTEAU demeurant, tous deux audit lieu, les cantons du Tournecul et des Moulins sont adjugés au sieur Charles François VAN EECKHOUTE, pasteur dudit lieu, pour la somme de 186 florins avec le canton du Petit Quartier, le canton dudit Petit Quartier adjugé audit Jean François PARENT avec la caution dudit TRACHET, le Petit Canton d'Hors de le voye est adjugé auxdits PARENT et TRACHET, le canton de l'Os Mouillé est adjugé à Jean Pierre DESREUMAUX demeurant à Frelinghien, avec la caution de Jacques DE CARNE demeurant Deûlémont, le canton de l'Overbecque est adjugé à Jacques LEFEBVRE, censier audit Deûlémont, avec la caution de Jean Baptiste BARTIER demeurant audit lieu. En présence de Mathias DELEBARRE censier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 74 du 12/07/1735
Le sieur Guillaume HAGHE, amodiateur général du temporel de l'évêque de Tournai et y demeurant, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph BONDUELLE fils de Philippe, laboureur à Comines, et Philippine DELEFORTERIE sa femme, 2 bonniers de labeur compris 7 cens de pâturage et prairie en deux pièces à Comines. En présence de Jean Baptiste PIPPELAER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 75 du 12/07/1735
Le sieur Isaac LESAFFRE, marchand à Comines, sous-fermier de la dîme d'Haute Plancque dit Godeshuys à Comines nord, déclare avoir vendu et cédé à Jean François NOLF fils d'Alexandre, censier à Wervicq, la dépouille consistant en blé, seigles, avoine, poix, fèves et autres grains de pareille nature, dont Jean Baptiste LEMAIRE demeurant Wervicq s'est constitué caution. En présence de Philippe Joseph DESQUIENS demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 76 du 12/07/1735
Dîmes sur la châtellenie de Lille. Le sieur Michel Ange WIBAUT demeurant Lille, receveur du temporel de l'évêque de Tournai, expose en vente les branches de dimes ci-après déclarées : la dîme de Winhem pour 3 gerbes seulement, les autres appartenant au chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, est adjugée à Adrien MEURISSE fils de feu Guillaume demeurant Comines pour 156 florins, avec la caution de Philippe LOUAGE, censier audit lieu, la dîme dont le 1/3 appartient à l'évêque de Tournai et les 2/3 à Monsieur MARIVAL vers le quartier du Blanc Coulon et Quicquenpoix, adjugée à Michel CATTEAU pour 63 florins, lequel sera tenu de donner caution à la première volonté du sieur bailleur pour 425 florins, avec la caution de Dominique LESAFFRE, censier audit lieu, la dîme de Lanscaf consistant en 6 gerbes, le surplus à l'abbaye de St Bertin, est adjugée à Dominique LESAFFRE, fermier audit lieu, pour 110 florins, avec la caution dudit Jean Joseph FLIPPO, la dîme d'Hourplancque pour moitié, l'autre moitié appartenant audit chapitre, est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE demeurant Comines pour 300 florins avec la caution de Gabriel LEFEBVRE son père demeurant audit lieu, la dîme vis-à-vis le cabaret d'hors Delevoye est adjugée par bail passé à Frelinghien aujourd'hui, la dîme de Gay Perche est adjugée à Pierre François DUMORTIER et Bauduin THEVELE fils de feu Michel demeurant Comines pour 275 florins, la dîme que mon dit seigneur a droit de lever à Linselles est adjugée à Pierre DUMONT, marchand à Linselles, pour 1325 florins, avec la caution de Pierre Jean DUMONT son fils, marchand à Comines. En présence de Jean Baptiste PIPPELAER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 77 du 12/07/1735
Dîme sur la châtellenie d'Ypres. Le sieur Michel Ange WIBAUT expose à la vente les branches de dimes ci-après déclarées : la dîme d'Haute plancque dit Godemeuranthuys est adjugée à Isaac LESAFFRE, marchand à Comines, pour 412 florins 10 patars courant d'Ypres, la dîme de Biscapelle et celle dite de Cochon est adjugée à Pierre Jacques LEDIOR, cabaretier à Comines nord, pour 475 florins argent d'Ypres, avec la caution de Chrysole DUMORTIER, brasseur en cette ville, la dîme sur la paroisse d'Houthem est adjugée à André DEHEM, cabaretier audit Houthem, pour 207 florins, avec la caution d'Ignace BRAINE demeurant audit lieu, la dîme sur la paroisse d'Hollebecque est adjugée à Denis LIEVENS, pasteur dudit lieu. En présence de Jean Baptiste PIPPELAER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 78 du 13/07/1735
Jean François LEGRAND fils de feu Jean demeurant à Comines, déclare avoir vendu à François BLANCQUART fils de François demeurant Sequedin, 3 cens de labeur situés à Sequedin, aboutant d'orient la terre des enfants du vendeur, de midi celle des héritiers du sieur BUSSY, d'occident celle de l'abbaye de Loos, de septentrion la terre dudit vendeur. En présence de Pierre Antoine CARPENTIER et Jean François CHOMBART demeurant St André et Lambersart.

2 E 3 / 7260 acte 79 du 14/07/1735
Le sieur Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre et bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, expose à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées situées à Comines châtellenie de Lille : la branche des Coutres contenant 37 bonniers près de la cense d'Antoine CAPELLE jusqu'au Longchamps et dudit Longchamps jusqu'au Toucquet de la cense de Thomas MONTAIGNE, de là suivant le chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis la cense de la veuve PARET, dudit pont on suivra la becque jusqu'à la cense dudit CAPELLE, est adjugée à Jean Philippe DUTHOIT fils de feu Jean, laboureur à Comines, pour 246 florins, avec la caution de Nicolas Jacques LEMAHIEU demeurant audit lieu, la dîme du Beau Chêne est adjugée à Eloi LERMINET, laboureur et cabaretier audit lieu, pour 378 florins avec la caution de Charles Michel MARAIS demeurant audit lieu, la petite dîme est adjugée à André LIBERT, censier à Linselles, pour 63 florins. En présence du clerc et Pierre BOUTEN demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 80 du 14/07/1735
Dîmes en la châtellenie d'Ypres. Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de la collégiale St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées consistant en blé, seigle, avoine, lin, pois, fèves et tout autres grains, pommes de terre, luzerne, au profit dudit chapitre dans la paroisse de Comines châtellenie d'Ypres : la dîme du Gavre est adjugée à Michel BONDUEL pour 304 florins courant d'Ypres avec la caution de Michel BONDUEL son fils, cabaretier audit lieu, la dîme du Petit Mitan est adjugée à Jean DELEVOYE, laboureur audit lieu, pour 330 florins avec la caution de Mathias VAN BEUCHAERE, censier audit Comines, la dîme du Grand Mitan est adjugée à Isaac LESAFFRE, marchand à Comines, pour 420 florins, la dîme des Trois Chênes est adjugée audit Michel BONDUEL pour 360 florins avec la caution de Michel BONDUEL son fils. En présence du clerc et Pierre BOUTEN.

2 E 3 / 7260 acte 81 du 14/07/1735
Pierre Jacques LODIOR fils de Jacques, cabaretier à Comines, et Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Pierre demeurant Wervicq, ont déclaré avoir vendu à Jean Pierre COUTEL fils de feu Guillaume, à Guillaume François COUTEL son neveu et Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, l'entière dépouille de lin que les premiers comparants récolteront cette année des dîmes de Biscapelle, Cochon et Cassel, s'étendant à Comines Wervicq et Geluveld. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 82 du 14/07/1735
Dîmes en la châtellenie de Lille. Messieurs les doyen, chanoine et chapitre de la Collégiale St Pierre à Comines ont exposé en vente les branches de dîmes ci-après déclarées consistant en blé, seigle, lin, pois, fèves et autres grains, à la réserve de la dîme sur les pommes de terre eau seul profit dudit chapitre : la dîme de Winhem pour les 6 gerbes est adjugée à Georges DUTHOIT demeurant audit lieu pour 324 florins avec la caution d'Adrien MEURISSE et Philippe LOUAGE demeurant audit lieu, la dîme d'Hourplancque est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel demeurant Comines pour 310 florins à la caution de Gabriel LEFEBVRE son père, la dîme du Grand Mitan Wallon pour les 9 gerbes est adjugée à François CAULLIER pour 867 florins à la caution de Pierre Martin CATTEAU, la dîme des Bois en son entier est adjugée à Pierre Martin CATTEAU demeurant audit lieu pour 1050 florins à la caution de Pierre LAGACHE. En présence du clerc et Pierre BOUTEN.

2 E 3 / 7260 acte 83 du 16/07/1735
Nicolas BARBRY fils de Simon demeurant Comines nord, déclare devoir la somme de 52 florins 16 patars à Jean Baptiste DESCAMPS, laboureur à Marquette, pour ses nécessités urgentes, qu'il promet de restituer audit DESCAMPS son beau-père dans un an et demi, ledit BARBRY engage sa personne et ses biens présents et futurs, accordant ses dépenses. En présence de Chrysole CASIER, cordonnier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7260 acte 84 du 16/07/1735
Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier à Bas-Warneton, veuf sans enfants de Marie Françoise CATTEAU, auparavant veuve avec enfants de Georges LEWILLE, ayant droit à la moitié des manoirs et héritages ci-après acquis entre lui et sa défunte femme d'une part, Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, Balthazar LUTUN, fermier à Deûlémont, mari d'Anne Françoise LEWILLE, Jean Baptiste LEPERS, fermier à Linselles, époux de Marie Françoise LEWILLE, Marie Joseph ANTOINE, fermière à Frelinghien, mère et tutrice des cinq enfants qu'elle a retenu de Georges LEWILLE, lesdits LEWILLE frères et sœurs, enfants de Georges et de ladite Marie Françoise CATTEAU, ayant droit à l'autre moitié d'autre part. Désirants sortir de communion, après estimation faite par le notaire soussigné en qualité d'arpenteur, ils en font deux parts égales amiablement. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7260 acte 85 du 16/07/1735
M^e^ Jean Baptiste François DELAHAYE, pasteur, et chanoine de la collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien MARESCAUX demeurant Comines, une portion de maison appartenant auparavant au sieur BONVIN, pasteur, aboutant d'orient à la pâture dit Reckebelek, d'occident au marche de Comines, de septentrion la rue du Vieux Château, avec entrée coté rue d'Hurlupin. En présence de Jean François VANDEVOORDE cordonnier audit Comines et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 86 du 18/07/1735
Monsieur ODEMAR, conseiller à Douai, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes des trois parties de prairie ci-après situées à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres : la première partie de 15 cens dénommée le Dronckart est adjugée à Jean François MONTAIGNE, marchand à Marquette, pour 57 florins à la caution de Thomas MONTAIGNE son frère, censier au Bas-Warneton, la seconde partie nommée Couay (?) contenant 12 cens 1/2 est adjugée à Jean François MONTAIGNE pour 123 florins avec la caution de son dit frère, la troisième partie contenant 14 cens tenant aux prairies du sieur de Flandre est adjugée audit MONTAIGNE pour 120 florins avec la caution de son dit frère. En présence de Floris DELEVINQUIER marchand à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 87 du 20/07/1735
Philippe LEURIDANT, bourgmestre d'Houthem et y demeurant et Michelle LEURIDANT sa sœur, veuve de Jacques GHESQUIERE, demeurant Comines, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre DESREUMAUX fils de feu Pierre, laboureur à Nieppe, de 33 cens de jardin et labeur et lieux manoirs situés à Nieppe. En présence de Chrysole CAZIER cordonnier et Nicolas Michel GHESQUIERE, marchand boulanger audit Comines.

2 E 3 / 7260 acte 88 du 22/07/1735
Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, Balthazar LUTUN, fermier à Deûlémont, mari d'Anne Françoise LEWILLE, Jean Baptiste LEPERS, fermier à Linselles, époux de Marie Françoise LEWILLE, Marie Joseph ANTOINE fermière à Frelinghien, mère et tutrice des cinq enfants qu'elle a retenu de Georges LEWILLE, lesdits LEWILLE enfants et héritiers de Georges et Marie Françoise CATTEAU, désirant sortir de la communion des biens, maisons et héritages ci-après, à eux dévolus par le trépas de leurs père et mère, après estimation faite par le notaire soussigné en qualité d'arpenteur, ont fait quatre parts égales pour partage et division amiable. En présence de Frédéric LEMAHIEU demeurant à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 89 du 26/07/1735
Messieurs les doyen et chanoine de la collégiale St Pierre à Comines exposent en vente par enchères la dîme du Gavre dont Antoine LEHAIRE serait adjudicataire le 14 juillet 1735 sans avoir donné caution. Après signification faite audit LEHAIRE par le notaire soussigné au nom du chapitre et publication faite à Comines

par le sergent BOUTEN, la dîme est adjugée à Jean Joseph FLIPPO, charron à Comines pour la somme de 215 florins 10 patars. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 90 du 26/07/1735
Jean LEWILLE fils de feu Jean demeurant Deûlémont, déclare avoir donné par don d'entre vifs à Gilles DELESALLE et Marie Catherine COSTENOBLE sa femme demeurant audit lieu, à charge à eux de nourrir et alimenter ledit LEWILLE sa vie durant, 6 cens de jardin situés au Bas-Warneton, Srie de la Grande Ponte, aboutant de midi la terre de la veuve François VANDERMEERSCH, d'occident et septentrion aux héritages de la veuve Thomas MONTAIGNE. En présence de Jean Pierre DESREUMAUX cabaretier à Frelinghien et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 91 du 01/08/1735
Jean Baptiste DUTHOIT fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare qu'Ignace CARNOY demeurant à Wervicq s'est déclaré caution pour l'achat de 600 bouges de lin que Jean Baptiste BREL, laboureur et cabaretier à Comines, lui a cédés à raison de 4 patars 1/2 la bouge, promettant de payer le prix principal dudit lin avant le quatre décembre de cet an, en fonction de quoi il a obligé ses biens présents et futurs. En présence de Théodor LAMBLIN sergent à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 92 du 07/08/1735
Charles CHUFFART, époux de Marie Thérèse PARENT, fermier à Comines, se portant fort d'Anne Marie PARENT sa belle-sœur, veuve de Jean Philippe LEFEBVRE, demeurant Comines nord, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, laboureur à Comines sud, 10 cens de labeur appartenant à ladite Anne Marie PARENT, situés à Comines sud, item 11 cens de labeur situés comme dessus, aboutant de couchant aux terres des enfants de Jean Baptiste LEMERRE, aux terres de Marguerite PARENT veuve de Guillaume DELANNOY, de levant la terre des enfants d'Allard PARENT, de septentrion à une voie de moulin. En présence de François LEODA et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 93 du 13/08/1735
Jean Baptiste LECLERCQ fils de Jean Baptiste et de Marie Françoise RABAUT, demeurant Comines d'une part, Marie Thérèse DUCASTEL, veuve avec enfants de Michel Joseph POUPART, marchande audit lieu, assistée d'Antoine Thomas DUCASTEL son père et de Jean Baptiste PETITBERGHIEN son cousin demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre Jacques MASSON et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 94 du 13/08/735
Jeanne Thérèse NOULET, veuve de Pierre François DEROUBAIX, demeurant à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Noël Joseph ISSEUX fils de feu Jacques, jardinier audit lieu, une maison avec 592 verges de labeur. En présence du sieur Sigismond SLOOVERE et du sieur Etienne CLAIES tous deux bourgeois audit lieu.

2 E 3 / 7260 acte 95 du 18/08/1735
Antoine Joseph DUCASTEL et Isabelle Chrysoline Joseph KENS sa femme, Jacques PAULLE et Marie Cécile KENSE sa femme, se portant fort de Joseph KENS leur frère, charpentier à Lille, lesdits KENS frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques KENS et de Jeanne LESAFFRE, demeurant Comines, sauf ledit Joseph à Lille, Gilles PROVOST, laboureur à Comines, oncle et tuteur de Marie Anne Joseph KENS, aussi fille des susdit feu Jacque et de feu Catherine WILLEMET (WILLEMAY), pour satisfaire en partie aux dispositions testamentaires consenties par leur dit père par acte passé devant le notaire soussigné le 27 août 1734, ont déclaré avoir vendu à Marie Madeleine ROCQUE fille de feu Pierre, marchande à Wervicq, une choque de deux petites maisons situées à Wervicq sud, bâties sur une portion de terre arrentée, aboutant d'orient les héritiers CARDON, de midi et occident aux maison et héritages de l'acheteresse et de septentrion au chemin de Wervicq à Bousbecque. En présence de Chrysole CAZIER et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 96 du 22/08/1735
Comptes et liquidation que fait M^e^ Pierre Joseph LOCUFIER, pasteur de Bousbecque, présenté par le sieur comptable en personne aux neveux et nièces d'Anne SMERCKERE (Anne SMECKERE), en qualité d'exécuteur testamentaire de la défunte terminée à Bousbecque, que le comptable à trouvé audit lieu mortuaire : 402 livres reçu de la veuve de Gilles LEPOUTRE demeurant à Linselles pour 500 livres dont elle était redevable à la terminée (sommes réservées dans le testament passé le 17 septembre 1732 par devant ledit notaire), payé à Jean Baptiste HAQUETTE pour livraison de pain et graisserise, au fossier pour la fosse, à Marie Angélique WAMBE pour donation après audit testament, à Jean Baptiste SMERCKERE et Marie Anne PAULLIE pour pareille cause, à Charles TREBY et Alexis ROUSSEAU pour livraison de denrée, au collecteur de Bousbecque pour tailles vingtième, au notaire pour passation dudit testament, à Placide SEYNAVE, clerc de Bousbecque. Est dû à Pierre WAMBE pour livraison de bière et une rasière de blé distribuée aux pauvres. Total des mises en payement : 438 livres 4 sols. La recette porte sur 1238 livres 10 sols, le solde est de 800 livres 60 sols et est divisé en trois. Sont comparus Jean et Philippe SMERCKERE, François LAHOUSSE, époux de Liévine SMERCKERE, demeurant es villes de Courtrai, Menin et Ypres, lesdits SMERCKERE ses neveux et nièce. En présence de Pierre WAMBE de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 97 du 25/08/1735
Antoine Philippe PAU, marchand bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Antoine HALLEZ fils de feu Joseph, charpentier à Lomme, le 1/4 d'un petit lieu manoir et 7 cens d'héritage et un autre 1/4 d'un arrentement dont jouit la veuve d'Antoine CUVELIER, le tout situé à Wambrechies, aboutant de bise au pavé menant de la place de Wambrechies, au pavé d'Ypres, de midi la terre du Sr de Wambrechies, les autres sens aux héritages des église et pauvres dudit Wambrechies. En présence de Joseph DELESALLE demeurant Wambrechies et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 98 du 25/08/1735
Philippe François BONDUEL fils de Philippe, cabaretier demeurant Comines, déclare se désister volontairement et sans contrainte du cabaret Les Trois Roi appartenant au sieur Guillaume LEPERCQ demeurant à Quesnoy, pour que lui et son nouveau locataire puisse en jouir dans les dix jours. En présence de Jean LEFRANC demeurant la Gorgue et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 99 du 25/08/1735
Marie Claire GUILLE, veuve de Mathieu François DESPRETZ, brasseresse et cabaretière demeurant au Pont Estaires, paroisse de la Gorgue, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Antoine BROUCKE fils de Jean Baptiste, laboureur à Comines nord, un petit lieu manoir parmi 22 cens de jardin et labeur en plusieurs parties situé à Comines nord, 4 cens sur lesquels sont bâtis les édifices, aboutant d'orient et septentrion la terre du sieur BEUVET, de midi au chemin d'Houthem à Dadizele, d'occident au jardin des héritiers du sieur GHESQUIERE, de plus 5 cens aboutant d'orient la terre dudit BEUVET et de septentrion audit chemin, et 13 cens aboutant d'orient au sieur BEUVET et André LEFEBVRE, de septentrion les terres des héritiers de Pierre VANDE LANNOTE. En présence des clercs. Le 25 avril 1702 (sic) ayant la dite vendeuse a protesté qu'elle n'a consenti à la vente du bien susdit que pour payer le prix de vente d'une maison et héritage à usage de cabaret nommé le Noir Linceul avec 4 cens de terre située à la Gorgue, vendue par Marie Madeleine DESPRETZ, sa belle-sœur.

2 E 3 / 7260 acte 100 du 30/08/1735
Pierre NAERT fils de feu Roger demeurant à Ruiselede, châtellenie de Courtrai, se portant fort de Guillaume NAERT son frère demeurant à Ardoye, Franc de Bruges, déclare que moyennant la somme de 400 florins coursable suivant les placards de sa Majesté Impériale et Catholique ou en argent de Lille par évaluation et suivant le change, qu'Anne Jeanne CLARISSE, veuve de Joseph NAERT, vivant leur frère demeurant à Comines, a promis de leur payer, savoir la moitié dans 15 jours, le reste au 1^er^ septembre 1736, ils ont vendu tous les

droits qui pouvaient leurs revenir dans la succession délaissée par ledit feu Joseph NAERT. En présence de Guillaume DESMAREZ demeurant à Ruiselede et Pierre DE SOMER cordonnier à Comines. Le 18 octobre 1735 la totalité de la somme a été acquittée.

2 E 3 / 7260 acte 101 du 30/08/1735
Jean Pierre LEMAY et Marie Joseph PARET sa femme, Jean François BILLET père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Joseph PARET, lesdites PARET sœurs et héritières d'Arnould PARET, Jean Baptiste BILLET et Marie Catherine PARET sa femme, fille et héritière de Louis PARET, Jean Baptiste DAEL fils de François, procureur spécial de Pierre François DAEL son frère, lesdits DAEL héritiers de Jeanne PARET leur mère, Pierre CASTELAIN et Marie Catherine DAEL sa femme, fille de feu Jacques DAEL et héritière de Martine PARET sa mère, Pierre DELESALLE fils de Pierre et héritier de Marie Barbe PARET sa mère, Martin, Marie Jeanne, Marie Françoise, Marie Anne Joseph et Marie Elisabeth PARET, Jean François DELEBECQUE et Marie Catherine PARET sa femme, Pierre Georges THERY et Marie Antoinette PARET sa femme, lesdits PARET frères et sœurs, enfants et héritiers d'Antoine PARET demeurant tous à Bousbecque sauf les enfants dudit feu Antoine à Quesnoy. Lesdits comparants ont déclaré avoir vendu par mise à prix et que Jean Baptiste HACQUETTE, marchand boulanger à Bousbecque, une choque de deux maisons bâties en briques et 56 verges d'héritage situés à Bousbecque, aboutant d'orient l'héritage de la veuve de Jacques CATRY, de midi la terre de la veuve du sieur Antoine DEGROU, d'occident la terre de la Pauvreté dudit lieu, de septentrion au chemin des Processions. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 102 du 01/09/1735
Philippe François BONDUELLE et Marie Rufine LAMBLIN, cabaretier à Comines, ont déclaré devoir à Jean François HOSTE fils de feu Jacques demeurant à Lille, 428 florins somme qu'ils ont reçu pour servir à leurs nécessités présentes et urgentes et qu'ils ont promis de rendre en 8 ans et en 8 termes. Comparurent aussi Pierre Nicolas LEPOIVRE, cabaretier à Quesnoy et Léopold LAMBLIN, cabaretier à Houplines sur la Lys qui se sont porté cautions. En présence de Jean François RAVAY marchand et du clerc tous deux de Comines.

2 E 3 / 7260 acte 103 du 02/09/1735
Alexis THOMAS, Jean Pierre PONCHEAUX et Jacqueline Jeanne THOMAS sa femme, Jean François LEMAHIEU époux de Marie Thérèse THOMAS, fort de Chrysole Joseph THOMAS son beau-frère, dragon au service de sa Majesté très Chrétienne, Jean Baptiste LEMAHIEU et Marie Catherine THOMAS sa femme demeurant tous à Deûlémont, lesdits THOMAS frères et sœurs, enfants et héritiers de Guillaume THOMAS ont déclarés avoir reçu pour eux et pour Marie Jeanne THOMAS, veuve de François POISSONNIER, leur tante, de Jean Philippe VILLERS, laboureur à Comines, la somme de 203 florins 6 patars pour débours fait par la veuve de Jean THOMAS pour la réfection du four et pour les prix principaux des 2/3 des enchères de la vente d'une maison et héritage que les comparants lui ont fait par acte passé devant le notaire soussigné le 11 juin dernier. En présence d'Olivier COUCQUE et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 104 du 02/06/1735
Alexis THOMAS, Jean Pierre PONCHEAUX et Jacqueline Jeanne THOMAS sa femme, Jean François LEMAHIEU époux de Marie Thérèse THOMAS, fort de Chrysole Joseph THOMAS son beau-frère, dragon au service de sa Majesté très Chrétienne, Jean Baptiste LEMAHIEU et Marie Catherine THOMAS sa femme demeurant tous à Deûlémont, lesdits THOMAS frères et sœurs, enfants et héritiers de Guillaume THOMAS ont déclarés avoir reçu pour eux et pour Marie Jeanne THOMAS, veuve de François POISSONNIER, leur tante, de Jean François CATTEAU fils de Jean, laboureur à Comines, la somme de 390 florins 3 patars pour le prix principal de 2/3 de 3 enchères de la vente de 16 verges de labeur à Comines que les comparants et leur tante ont consentis au profit dudit CATTEAU par acte passé devant le notaire soussigné le 11 juin dernier. En présence de Pierre DESOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 105 du 02/09/1735
Le sieur Guillaume François LEPERCQ demeurant à Quesnoy accorde bail et louage à Jean François MOREL et Marie Joseph CARPENTIER sa femme, cabaretier à Comines, d'une maison à portes cochères à deux étages à usage de cabaret nommé les Trois Roys à Comines, située sur la place dudit lieu. En présence de Pierre LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 106 du 12/09/1735
Le sieur Jacques Omer DU CROCQ, licencié en médecine demeurant Lille, en son nom et comme procureur spécial de Jeanne Rose VIENNE son épouse, déclare avoir vendu à Antoine Philippe PAU, bourgeois de Comines, une maison bâtie de briques à deux étages faisant le coin de la rue du Moulin, aboutant d'orient à la rue du Fort, d'occident et septentrion aux maisons de la veuve du sieur Pierre GHESQUIERE. En présence de Jean Baptiste MAES domestique du sieur vendeur et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 107 du 12/09/1735
Gratienne BILLET fille de libre condition de feu Adrien BILLET demeurant à Bousbecque, déclare avoir donné par don d'entre vifs à Marie Joseph, Marie Marguerite et Marie CAZIER sœurs, enfants de Jean CAZIER demeurant audit lieu, 4 cens de labeur situés audit lieu tenus de la Srie des Allengries, aboutant d'orient au jardin de Martin DAEL, de midi la terre des héritiers de Pierre DAEL, de septentrion en partie à son propre héritage et à Martin DAEL, et 2 cens de labeur situés comme dessus, aboutant d'orient et occident la terre d'Antoine DAEL, de midi à la partie précédente, de septentrion à un petit chemin. En présence de Jacques DEUREWAERT laboureur à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 108 du 17/09/1735
Jacque CARTON fils de feu Jean, et Pétronille CORNILLE sa femme, demeurant à Bousbecque, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould, censier à Bousbecque, une choque de trois maisons bâties sur 75 verges de terre pris en arrentement de l'acheteur, située à Bousbecque, aboutant d'orient au chemin du Blandriesse, de midi et couchant au parfait de ladite pièce et septentrion aux enfants et héritiers de Louis François WICQUART. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 109 du 22/09/1735
Marie Jeanne LEMAHIEU, veuve avec enfants de Georges WARLOP, demeurant Comines, ayant droit à 5 parts de 6 cens d'héritage, Philippe LEMAHIEU fils de feu Charles, Jean LELEU se portant fort des enfants qu'il a retenu de Marie François LEMAHIEU demeurant au Bas-Warneton ayant droit au 1/6 desdits 6 cens, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères a Jean Baptiste DILLIES fils de feu Philippe, bailli et fermier de la ferme et Srie de la Chapelle, demeurant Bas-Warneton, les 6 cens de terre tenus de la Srie de Winhem. En présence de Josse Pierre HASEBROUCQ et du clerc demeurant audit Comines. Le 04/10 sont comparus Antoine François et Jean Baptiste LELEU, Gérard DELEPORTE et Marie Jeanne LELEU sa femme demeurant audit Bas-Warneton, Josse Pierre HAZEBROUCK et Marie Françoise LELEU sa femme demeurant Comines, lesdits LELEU enfants de Jean LELEU et héritiers de Marie Françoise LEMAHIEU leur mère, qui déclarent après lecture du contrat de vente l'approuver et l'agréer.

2 E 3 / 7260 acte 110 du 22/09/1735
Marie Barbe CAUCHETEUR fille de libre condition de feu Jean CAUCHETEUR demeurant à Comines, place entre deux Ponts, se portant fort de ses neveux et nièces, enfants et héritiers de Charles Louis CAUCHETEUR son frère, vend à Louis LEMAHIEU fils de Jean, laboureur à Houthem, leurs droits dans la moitié de 7 mesures de jardin, labeur et prairies à Houthem, à prendre à l'encontre des héritiers de Simon CAUCHETEUR. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 111 du 02/10/1735
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, censier demeurant Comines, déclare devoir à Marie Madeleine MONTAIGNE, veuve de Philippe PARET, censière audit lieu, la somme de 350 livres parisis pour rendages des terres qu'il tient appartenant à ladite MONTAIGNE et ses enfants. En présence d'Antoine LELEU laboureur au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 112 du 04/10/1735
Marie Joseph LAMBIN, veuve de Gaspard BOUCHE, demeurant Comines, déclare avoir vendu à Marie Rufine LAMBIN sa sœur, veuve de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, une maison manable parmi 30 cens d'héritage située à Linselles tenue des Srie de Coquelmonde et d'Hautval, à prendre en commun à l'encontre de l'acheteresse, Jean LAMBIN et des enfants et héritiers de Pierre Rémy LAMBIN. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 113 du 06/10/1735
Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume demeurant à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Georges, marchand brasseur audit lieu, 150 verges de labeur à prendre en 8 cens situés audit lieu, aboutant d'orient la terre de Mademoiselle LAIGNEL, de midi au pavé menant à Wervicq, d'occident et septentrion l'héritage de Monseigneur de le BASECQUE.

2 E 3 / 7260 acte 114 du 07/10/1735
Simon DANSETTE fils de feu Simon demeurant à Wervicq, midi de la Lys, ayant droit à 1/3 des manoir, jardin et labeur ci-après nommés, Simon, Guillaume Robert CUVELIER, André DUMONT fils de Pierre, époux de Marie Jeanne CUVELIER, demeurant tous à Wervicq, midi de la Lys, tous enfants de feu Guillaume CUVELIER et héritiers de Jeanne DANSETTE leur mère, ayant droit à 1/3, Venant et Gilles CASTELAIN demeurant Venant à Halluin, Gilles à Bousbecque, Marie Catherine CASTELAIN, veuve de Jean Baptiste BERTEN demeurant Bousbecque, Honoré BEHAGHE fils de feu Jacques, et Marie Michelle CASTELAIN sa femme demeurant à Quesnoy, lesdits CASTELAIN frères et sœurs, enfants de feu Jean Baptiste CASTELAIN et héritiers de Marie Catherine DANSETTE leur mère, ayant droit au dernier tiers, déclarent que par les trépas de Simon DANSETTE et Jeanne VANDAMME leur père et mère, père et mère grande et le trépas de Jean DANSETTE leur frère et oncle respectifs, leur sont échus plusieurs lieux manoirs, maisons, jardin et labeurs situés dans divers lieux dont ils veulent sortir de communion, ils en font partage et séparation à l'amiable. En présence de Jean Philippe DESREVEAUX et Arnould LAMBIN notaires à Linselles et Comines.

2 E 3 / 7260 acte 115 du 07/10/1735
Antoine VALCQUE, cabaretier à Comines, déclare être redevable au sieur Michel Joseph VIENNE demeurant à Lille, pour rendage desdits cabaret et héritage qu'il occupe appartenant au sieur VIENNE et pour trouver solution de payement, il déclare avoir vendu au profit du sieur VIENNE tous les meubles, le tabac en feuilles croissants sur 4 cens d'héritage et une partie de 7 cens de labeur occupés par ledit comparant. A la conservation desquels effets a été convenu qu'Antoine VILLERS et son compagnon resteront audit cabaret jusqu'au jour de la vente publique qui se fera lundi prochain avec la caution de François DUMORTIER brasseur. En présence d'Honoré BEHAGHE censier à Quesnoy et du clerc

2 E 3 / 7260 acte 116 du 27/10/1735
Michel HAZERBROUCK fils de feu Jacques, marchand à Bousbecque, ayant droit à la moitié de 308 verges dans 411 verges 68 pieds par achat qu'il a fait avec feue Angélique MEURISSE sa première femme, Jean HAZEBROUCK, Pierre Martin LENARD et Marie Catherine HAZEBROUCK sa femme demeurant à Bousbecque, lesquels se portent forts de Charles CORNILLE et d'Angélique HAZEBROUCK sa femme demeurant à Geluwe et Elisabeth HAZEBROUCK demeurant à Tourcoing, ayant droit ensemble à l'autre moitié, et Jean Jacques COUSIN fils de feu Jean et de Pétronille CATRY demeurant à Quesnoy, se portant fort de Pierre Etienne

COUSIN son frère, lesdits COUSIN ayant droit de 102 verges 92 pieds d'héritage. Les comparants ont déclaré avoir vendu à Gilles BONDUELLE fils de feu Michel, et à Bonaventure DELEMOTTE fils de feu Jacques demeurant audit Bousbecque, 411 verges 68 pieds à prendre dans 514 verges 60 pieds à l'encontre d'Ignace VULSTEKER, situés à Bousbecque, Srie de Steenhuys, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste BREL, de midi celle de la veuve Jacques DHALLUIN, d'occident celle du sieur LEEMAN, de septentrion à l'héritage arrenté par ledit VULSTEKER. En présence de Jean François DE BAL demeurant Hollebecque et du clerc. Quittance le 28 octobre 1735 en présence de Jacques DHALLUIN, censier à Frelinghien et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 117 du 09/10/1735
Jean François DUCROQUET et Jeanne LESPINOY sa femme, censiers à Linselles, ayant droit à la moitié du lieu manoir et héritage ci-après, Jacques André DUMORTIER époux de Marie Anne LESPINOY, ayant droit d'un quart, Jean SIX et Angélique DUMORTIER sa femme, auparavant veuve avec enfants de Jean Jacques LESPINOY, se portant fort de ses dits enfants, ayant droit au dernier quart, lesdits DUMORTIER et SIX laboureurs à Comines, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Jacques DASSONVILLE fils de feu Jean, et Marie Catherine MASQUELIN sa femme, laboureurs audit Comines, d'une maison parmi 8 cens d'héritage située à Comines. En présence de Jean François CATTEAU et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 118 du 24/11/1735photo 337
Jacques CAIGNET fils de feu Pierre, charpentier demeurant à Escobecque, se portant fort de Marie Marguerite SAUVAGE sa femme, fille et héritière de Jean Baptiste SAUVAGE et de Wallerande DECHERF, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Marc Vincent MAES fils de feu Vincent, cordonnier et bourgeois de Comines, une choque à deux maisons avec leur héritages située à Comines, aboutant d'occident la rue du Chateau de Madame de MASSIETTE, d'orient la terre de Bauduin THEVELE, de midi la maison de ladite Dame de MASSIETTE, de septentrion celle d'André DEUPONT.

2 E 3 / 7260 acte 119 du 15/10/1735
François WELLEMAN fils de feu Jean François, bourgeois et cordonnier à Comines, et Pétronille DEVOS sa femme, déclarent avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, concierge de l'Hôtel de Ville, une petite maison avec son héritage située audit lieu, aboutant d'orient et midi une maison et fond par eux vendu à l'acheteur le 13 mai dernier, d'occident à la maison des héritiers de la veuve du sieur Guillaume DHAZE, de septentrion à la rue de Lille. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 120 du 17/10/1735
Demoiselle Hippolyte Caroline LAIGNEL fille et héritière du sieur André LAIGNEL, déclare avoir vendu à Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur à Comines, 6 cens 1/2 de labeur à prendre dans 13 cens à l'encontre de l'acheteur et Pierre LAGACHE son frère, aboutant d'orient la terre de Jacques COUTEL, de midi à celle desdits LAGACHE, d'occident celle des héritiers de Jacques POISSONNIER et de septentrion la terre de la Demoiselle VANDRESSE, et une autre partie de 7 cens, aboutant d'orient au chemin menant du cabaret du Veil Dieu au Hallot, de midi la terre du sieur CLAIS, d'occident celle de Pierre HORENT et Jean Baptiste SCAMPS, de septentrion au jardin de Pierre POISSONNIER. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 121 du 22/10/1735
Alexandre HERBAUT fils de feu Alexandre et d'Anne LECLERCQ, maréchal à Wambrechies, assisté de Pierre CARTON son parâtre, d'Hubert HERBAUT son frère, de Philippe Charles ETIENNE son beau-frère demeurant audit lieu, de Pierre et Arnould LECLERCQ ses oncles maternels demeurant Comines d'une part, Marie Anne PHILIPPE fille de feu Bonaventure et de Marie Marguerite GALLOIT demeurant Comines, assistée de Dominique PHILIPPE son oncle et tuteur paternel, de Pierre BOUTEN son oncle allié demeurant audit lieu et de Jean GALLOIT son oncle maternel, laboureur à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean MILLE et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 122 du 25/10/1735
Le sieur Jean CAPMASKER prêtre et chapelain de la Chapelle de St Jacques érigée dans l'hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre, censier à Comines, 9 cens de labeur audit lieu, actuellement occupés par la veuve de Pierre BOUILLET, sa belle mère. En présence de François DE BAL demeurant Harelbeke et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 123 du 27/10/1735
Jean LEWILLE fils de feu Jean demeurant à Deûlémont, déclare avoir accordé en bail à Michel WAIGNON fils de Charles, censier au Bas-Warneton, 6 cens de jardin fief situés audit Bas-Warneton. En présence de Gilles DELESALLE fermier et échevin à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 124 du 30/10/1735
Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, au nom de Jacquemine LELEU sa mère dont il se fait fort, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas Jacques LEMAHIEU, laboureur audit lieu, 288 verges de jardin à Comines. En présence de Ferdinand LESPINOY demeurant Comines et Jean François DUCROQUET censier à Linselles.

2 E 3 / 7260 acte 125 du 03/11/1735
Les sieurs Michel THEVELE, Nicolas Michel GHESQUIERE, Placide VIENNE, Guillaume François DELEFORTERIE et Charles SIX, pauvrisseurs de la table des pauvres de Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage au sieur Pierre Philippe BILLET, censier et échevin de Comines sud, 7 cens de prairies de Lys situés au Bas-Warneton châtellenie d'Ypres. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 126 du 05/11/1735
Charles MOURET fils de feu Charles et de Marie Anne BUGEINE, charron à Quesnoy, assisté de Philippe Léopold, Théodore et Pierre MOURET ses frères demeurant Warneton, de Pierre et Jacques MOURET ses oncles demeurant Comines et Wambrechies d'une part, Jeanne Rose LEMOINE fille de Jacques et Jeanne CUVELIER, assistée de ses père et mère demeurant audit Comines, de Jacques WULLEMAN et Jacques GHESQUIERE ses frères alliés d'autre part. Contrat de mariage. En présence des parties assistantes
2 E 3 / 7260 acte 127 du 08/11/1735
Jean Baptiste FACON fils de Philippe, et Dorothée CLAIES sa femme, fermier à Bousbecque, déclarent que les biens fiefs, maisons et héritages qu'il délaisseront à leur trépas seront partagés en égale portion entre tous leurs enfants, sans différences d'âge ou de sexe. En présence de Pierre CLAIES et Bonaventure DELEMOTTE demeurant Bousbecque.

2 E 3 / 7260 acte 128 du 10/11/1735
Jean François BACQUART fils de Jean, censier à Bas-Warneton, veuf en premières noces de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE, Jean François et Laurent BACQUART ses enfants, tous deux suffisamment âgés, demeurant à Comines et Deûlémont, déclarent avoir reçu du sieur Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE, fermier et échevin à Comines, 80 florins dont ils lui font quittance pour avoir vendu et cédé tous droits qu'ils ont ou peuvent avoir dans l'arrentement perpétuel de 10 verges par Catherine GALLOIS, veuve de Michel GHESQUIERE, par acte passé devant le notaire soussigné le 29 octobre 1722 et depuis vendu par ladite GALLOIS audit GHESQUIERE le 12 août 1726. En présence de Guillaume François DELEFORTERIE censier et François BERSOU charpentier.

2 E 3 / 7260 acte 129 du 14/11/1735
Jean Bernard et Polycarpe DE GHESTEM, Martin DELESALLE époux de Julienne DE GHESTEM, laboureurs à Bousbecque, lesdits DE GHESTEM frères et sœur, enfants et héritiers de Bernard DE GHESTEM et de Marie CATRY d'une part, Pierre Antoine DELANNOY fils de feu Antoine, et héritier de ladite Marie CATRY sa mère, laboureur audit lieu d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès touchant les biens meubles et héritages délaissés par Marie CATRY leur mère, désirant nourrir paix et union entre eux, ont déclaré avoir convenu ce qui suit : Ledit Pierre Antoine DELANNOY jouira de 4 cens de labeur audit Bousbecque, aboutant de levant la terre des héritiers de Michel WAIGNON, de midi celle de Madame DE LE POUILLE, de couchant celle du sieur DUCAPE, de septentrion celle des héritiers de Jacques CATTEAU et les deniers et meubles qu'il a reçu de la maison mortuaire de feue leur mère sans obligation de restitution, ni payer les dettes et frais de funérailles. Il se trouve déchargé de toute prétentions qu'il pourrait avoir pour ladite maison mortuaire. Ledit DELANNOY renonce aussi au profit des premiers comparants au parfait des biens immeubles ou argent, effets mobiliaires, délaissés par feue leur mère. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 130 du 17/11/1735
Ferdinand LESPINOY fils de feu Jacques demeurant Comines, ayant droit à la moitié du lieu manoir et héritage ci-après par succession de son père, Jean François DUCROQUET époux de Jeanne LESPINOY, censier à Linselles, ayant droit de 2/8, à savoir 1/8 par sa femme, l'autre 1/8 par achat des enfants de Jacques DUTHOIT héritiers d'Anne LESPINOY, ses neveux et nièces, Jacques André DUMORTIER époux de Marie Anne LESPINOY ayant droit 1/8, Jean SIX mari d'Angélique DUMORTIER, auparavant veuve avec enfants de Jean Jacques LESPINOY, dont ledit SIX se fait fort, ayant droit au dernier 1/8, lesdits DUMORTIER et SIX laboureurs à Comines, lesdits Jeanne, Marie Anne et Jean Jacques LESPINOY frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques LESPINOY qui fut frère dudit Ferdinand, désirants sortir de communion du lieu manoir et héritage ci-dessus mentionné contenant 41 cens situé à Wambrechies et Verlinghem, en ont fait partage et division après estimation. En présence de Louis MILLEVILLE et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 131 du 20/11/1735
Jean François PLANTEFEVE fils de feu Jacques demeurant Wazemmes lez Lille, déclare avoir vendu à Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre, censier à Comines, 8 cens de jardin compris un corps de logis à deux demeures à Comines, aboutant d'orient la terre de Philippe DE RIBREUX à cause de sa femme, de midi l'héritage des héritiers de Pierre BOUILLET, d'occident au pavé de Comines à Lille, de septentrion aux héritiers de Pierre PARENT. En présence de François DE BAL demeurant Harelbeke et Allard BETREUMIEUX.

2 E 3 / 7260 acte 132 du 22/11/1735
Nicolas Joseph FERTIN fils de Nicolas, perruquier à Dixmude, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur André LEPERCQ, marchand à Quesnoy, la moitié d'un petit lieu manoir parmi 3 cens de jardin à prendre à l'encontre de Marie Thérèse FRETIN, sœur du vendeur, situé à Frelinghien, aboutant de midi et occident au chemin faisant le coin de la rue Carton d'un coté et de l'autre de Quesnoy à Armentières, de septentrion au jardin de Martin DELAHAYE. En présence de Germain DILLIES et Théodor LAMBIN demeurant Quesnoy Sur enchère de Jean Baptiste CHARLET fils de feu Arnould le 30 novembre 1735.

2 E 3 / 7260 acte 133 du 25/11/1735
Le Père Charles PICAVET, religieux de la Compagnie de Jésus à Douai, procureur spécial de Demoiselle Marie Anne DECHERF, veuve du sieur Jean PICAVET, sa mère demeurant à Neuve Eglise, châtellenie de Bailleul, déclare avoir vendu à Nabor LESAFFRE fils de Pierre, bourgeois et brasseur audit Comines, une maison à deux étages érigée en cabaret dénommé le Petit Halluin audit lieu, aboutant d'orient et septentrion la maison du sieur Pierre Jacques VIENNE, de midi la ferme de la Dessous, d'occident la rue d'Hurlupin. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 134 du 28/11/1735
Le sieur Nicolas François LEBLEU, fermier demeurant Illies, déclare avoir vendu à Demoiselle Françoise YOLENT sa mère représentée par Philippe LEBLEU son fils demeurant Sailly, 450 verges de jardin et un petit manoir érigé sur le même font qu'il a acquit de Marc DASSONVILLE et Antoinette DESAUVAGE sa femme, situé à Erquinghem, aboutant de levant l'héritage de l'acheteresse, de midi celui de Pierre SINGIER, d'occident à la ruelle dudit jardin, de septentrion la terre des héritiers de Jean Baptiste DUBUS.

2 E 3 / 7260 acte 135 du 28/11/1735
Philippe LELEU fils de feu Adrien demeurant Menin, procureur spécial de Jeanne YOLENT, veuve d'Antoine BOIDIN demeurant à Schoondyck, pays de Casant, fondé de sa procuration passé devant Daniel BEKKENS notaire en résidence d'Oostbourg le 1er novembre 1735, en qualité de procureur spécial de Robert Nicolas, Pierre, Marie Jeanne et Dorothée BOIDIN frères et sœurs, enfants dudit feu Antoine et de ladite YOLENT, déclarent avoir vendu au sieurs Nicolas François, Philippe et Pierre François LEBLEU frères, enfants de feu Adrien François LEBLEU demeurant à Illies, Sailly et Armentières, 12 cens de labeur à Erquinghem, aboutant d'orient la terre de Pierre SINGIER, de midi occident et septentrion celle de Jacques HENNION. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 136 du 01/12/1735
Noël SELOSSE fils de feu Noël demeurant Roubaix, déclare avoir fait don d'entre vifs à Marguerite Jeanne SELOSSE, femme de Josse GHESQUIERE, censiers à Comines et Marie Catherine SELOSSE, femme de Jean Baptiste DESURMONT demeurant à Mouvaux, du 1/3 de 5 cens de pâture et prairie plantés de bois montants, compris deux demeures situés à Wasquehal, aboutant d'orient la rivière de la Marcq, de midi les héritiers COUROUBLE, d'occident la terre de Gilbert LEBRUN, pour les 2/3 desdits 5 cens le premier 1/3 étant réservé audit Noël SELOSSE. En présence des clercs. Le 21 décembre 1735 Marie Catherine SELOSSE femme de Jean Baptiste DESURMONT demeurant Mouvaux, et Marguerite Jeanne SELOSSE sa sœur, femme de Josse GHESQUIERE, déclarent qu'après lecture elles agrée l'acte de donation consenti par Noël SELOSSE leur frère.

2 E 3 / 7260 acte 137 du 01/12/1735
Ignace Jacques GHESQUIERE, clerc de notaire à Comines, pour et au nom de Messire Charles François LEFEBVRE de LATTRE, seigneur de Ligny, de Laffrenoy, d'Ascq et de Dame Marie Jeanne HESPEL son épouse demeurant à Lille, héritière de sire HESPEL son frère, vivant prêtre et Chanoine à Hallebecque, déclarent avoir vendu à Jean François HEUGHEBART fils de feu Jean Baptiste, censier à Warneton, 9 cens de labeur situés audit lieu, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste CASTELLE, de midi celle de l'abbaye de Messines, d'occident celle de Maximilien DESCAMPS, de septentrion au chemin menant de Warneton à Ploegsteert. En présence d'Etienne CARPENTIER demeurant audit lieu et Léopold MOURET demeurant à Warneton.

2 E 3 / 7260 acte 138 du 02/12/1735
Ferdinand LESPINOY fils de feu Jacques demeurant Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean WIBAUT fils de feu Jacques demeurant Verlinghem, 478 verges de jardin situées audit Verlinghem, 970 verges de labeur situées audit lieu et 512 verges de labeur et prairie en deux parties situées à Wambrechies. En présence de Silvestre DESSAUVAGE censier à Verlinghem et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 139 du 08/12/1735
Jean Baptiste DECLERCQ fils de Jean Baptiste, tailleur d'habits à Comines d'une part, Marie Thérèse DU CASTEL, veuve avec enfants de Michel Joseph POUPART, boutiquière audit lieu d'autre part. Accord. En présence des clercs. Ledit Jean Baptiste DECLERCQ déclare avoir reçu de Marie Thérèse DU CASTEL, veuve dudit POUPART, la somme de 100 florins en marchandises et argent pour causes mentionnées dans l'acte de transaction ci-dessus, dont pleine et absolue quittance.

2 E 3 / 7260 acte 140 du 15/12/1735
Jean et Gilles BONDUEL frères, héritiers de Michel BONDUEL et d'Antoinette LEROY leurs parents, demeurant à Bousbecque, désirants sortir de la communion des biens maisons et héritages à eux dévolus par le trépas de leur dits père et mère, ont déclaré avoir fait partage et division amiable (détail du partage).

2 E 3 / 7260 acte 141 du 22/12/1735
Jean Baptiste CARTON fils de feu Michel, tailleur d'habits à Comines, déclare avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, aubergiste audit lieu, une maison consistant en boutique, cuisine et cave, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi et occident aux maisons et héritages du sieur BECUWE, de septentrion la maison de Pierre FAISAUR. En présence des clercs.

2 E 3 / 7260 acte 142 du 22/12/1735
Acte rayé. En marge : Sont comparus lesdits Jean Baptiste CARTON fils de feu Michel, tailleur d'habits à Comines, déclare avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, aubergiste audit lieu, qui, pour des raisons par eux connues, déclarent avoir annulé et cassé l'acte de vente au 30 décembre. Fait, rayé et annulé.

2 E 3 / 7260 acte 143 du 30/12/1735
Charles Louis LEROY fils de Nicolas, et Marie Rose DONZE sa femme demeurant à Quesnoy, ont vendu, créé et constitué au profit de Marie Joseph DONZE leur sœur demeurant à Quesnoy, la somme de 18 florins de rente héritière par an dès aujourd'hui, au rachat de trois fois 600 florins. En présence de Bernard MILLEVERT et du clerc.

2 E 3 / 7260 acte 144 du 30/12/1735 (acte abimé)
Joseph et Constance BLIECQ frère et sœur d'âge compétant, enfants de feu Jacques BLIECQ et de Marie DONZE demeurant à Wervicq, déclarent avoir vendu à Charles Louis LEROY fils de Nicolas, charpentier demeurant à Quesnoy, 113 verges de jardin situées à Comines, aboutant d'orient la terre de Charles François POISSONNIER, de midi au chemin de Letombelau pavé, d'occident au jardin les héritiers d'Isabeau POISSONNIER, de septentrion la terre de la veuve Charles POISSONNIER. En présence de Bernard MILLEVERT et du clerc.

2 E 3 / 7261

2 E 3 / 7261 acte 1 du 01/01/1736
Louis Albert, Marie Marguerite et Marie Thérèse FERLIER frère et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et Marie Françoise DELEBECQUE demeurant à Linselles, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier à Comines, 76 verges de labeur pris dans 246 verges situées à Wervicq sud, aboutant d'orient au parfait des 246 verges, de midi la terre de François LECOCQ, d'occident celle d'Adrien DELEBECQUE, de septentrion à un sentier. En présence de Bernard MILLEVERT et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 2 du 03/01/1735
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUZE, Marie Victoire DELESCLUSE et Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, ont déclaré avoir accordé cense et louage à Joseph BONDUEL, laboureur audit lieu, et Philippine DELEFORTERIE sa femme, 41 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient au chemin conduisant de cette ville à la chapelle de Tenboorne, de midi la terre de Madame de MASSIET, de couchant à celle de Mgr l'évêque de Tournai, de septentrion celle de Demoiselle BECUWE. En présence de François BERSOU et Bernard MILLEVERT.

2 E 3 / 7261 acte 3 du 07/01/1735
Pierre Martin LEHOUCQ fils de feu Thomas et de vivante Elisabeth TONNEL demeurant Bousbecque, assisté de Thomas et Jean Baptiste LEHOUCQ ses frères demeurant audit lieu, de Charles CLARISSE et Charles BILLET ses beaux-frères demeurant audit Bousbecque et Verlinghem et de Pierre LEHOUCQ son oncle demeurant à Linselles d'une part, Adrienne LOUAGE fille de feu Pierre et de Pasque DU CASTEL demeurant à Comines, assistée de Pierre François et Jean Chrysostome LOUAGE ses frères et d'Antoine LEROY son beau-frère, laboureurs a Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7261 acte 4 du 09/01/1736
Michel Archange FRANCHOMME fils de Pierre, et Marie Marguerite CARETTE sa femme, censiers à Menin, déclarent avoir vendu à Pierre LEHOUCQ fils de feu Guillaume, et Pierre DEROUBAIX fils de feu Pierre demeurant à Linselles, le 1/3 de 9 cens de labeur à Linselles, aboutant d'orient la terre des héritiers de Léopold DELEVOYE, de midi à un autre 1/3 audit DEROUBAIX, d'occident au chemin menant de Wervicq à Lille, de septentrion au parfait desdits 9 cens appartenant audit LEHOUCQ. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 5 du 11/01/1736
Anne Marie DUBOIS fille de libre condition de feu Urbain DUBOIS demeurant Comines, déclare avoir fait donation de tous ses meubles, or, argent et tous effets mobiliaires qu'elle délaissera à son trépas aux personnes de Pétronille Thérèse DUBOIS, veuve de Michel DUPONT, et Marie Thérèse DUPONT fille dudit Michel ses sœur et nièce, celles-ci continueront de la nourrir, la vêtir et l'assister jusqu'a son trépas. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 6 du 16/01/1736
Marie Marguerite CLINCQUE de feu Pierre demeurant Comines, déclare que moyennant la somme de 500 florins qu'elle a reçu d'Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, aubergiste audit lieu, elle lui a vendu et cédé une rente héritière déclarée à Comines le 29/07/1720 au profit de ladite comparante obligeant Jean Baptiste CARTON et sa femme, tailleur d'habits audit lieu pour 52 florins de cours annuel et 1000 florins au rachat. La somme de 500 florins déduite pour le prix principal d'une maison et héritage audit Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 7 du 17/01/1736
Théodore Joseph COISNE, Vincent BOUILLET et Marie Catherine COISNE sa femme, Laurent BACQUART et Marie Marguerite COISNE sa femme, demeurant à Deûlémont et Wervicq, se portant forts de Marie Barbe COISNE, femme de Grégoire DHALLUIN, comme aussi de l'enfant délaissé par Lucas DEROIRE et Marie Jacqueline COISNE et aussi des enfants de Jean Baptiste DERVEAUX qu'il a retenu de Marie Agnès COISNE à Houplines, sur la représentation faite par Marie Aldegonde POUPART leur mère, qui désirait de son vivant faire partage des biens et héritages lui appartenant et de ceux délaissés par son mari mais n'ayant pas fait de partage, les comparants sont d'accord pour faire partage à part égale sans différences d'âge ou de sexe.

2 E 3 / 7261 acte 8 du 20/01/1736
Chrysole LEMAY fils de feu Antoine demeurant à Comines, en son lit malade, déclare dans son testament et ordonnance de ses dernières volontés, révoquant tous les autres testaments, recommande son âme à Dieu, demande le mois de son trépas 100 messes de 10 patars chacune pour le repos de son âme et de celle de Josse LEMAY son frère terminé, ainsi que 15 florins aux voisins et jeunes hommes assistant à ses funérailles, veut que Pierre Martin CATTEAU et sa femme, occupeurs de la maison lui appartenant, soient récompensés des bons services qu'ils lui ont rendus, à l'arbitrage de son exécuteur testamentaire Chrysole LELEU bourgeois à Comines qui ne peut signer à cause de son infirmité, et il sera donné aux pauvres tous les habits et linges qu'il délaissera.

2 E 3 / 7261 acte 9 du 20/01/1736
Guillaume SEGART fils de feu Pierre et d'Antoinette SMERCKERE, censier demeurant à Comines, ayant droit à 1/3 dans les lieux manoirs et héritages ci-après contenant 1860 verges, Charles Louis DELEBECQUE fils de Noël et feue Antoinette SMERCKERE, censier à Halluin, ayant droit à pareil 1/3, Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien et de feue Marie Françoise SEGART, vivante sœur dudit Guillaume SEGARD, ayant droit à semblable 1/3 en qualité d'héritier de ladite Antoinette SMERCKERE sa mère, demeurant audit Comines, désirant sortir de la communion des biens à eux échus par le décès de leur mère, déclarent en avoir fait partage et division amiable. Ledit Guillaume SEGARD aura 567 verges à Comines, Franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient le chemin menant du Rossignol au chemin de Quesnoy à Wervicq, de midi au jardin échus à Chrysole MARESCAUX son neveu, d'occident au jardin de l'hôpital de Comines, de septentrion à 3 cens de terre échus à Charles Louis DELEBECQUE. Audit Chrysole MARESCAUX 560 verges de jardin, labeur et prairies à Comines, aboutant d'orient audit chemin, de midi la terre de Noël DELEBECQUE et Elisabeth GHESQUIERE, d'occident aux 433 verges échues audit Charles Louis DELEBECQUE, de septentrion au jardin dudit SEGART. Audit Charles Louis DELEBECQUE 433 verges situées à Comines, aboutant d'orient la terre dudit Chrysole MARESCAUX, de midi la terre de Noël DELEBECQUE, d'occident et septentrion la terre de l'hôpital de Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 10 du 22/01/1736
Pasquier VAILLANT fils de feu Gilles, brasseur à Comines, se portant fort d'André et Jean François VAILLANT ses frères et des enfants délaissés par Marie Catherine VAILLANT, déclare avoir accordé en bail et louage à Sébastien Joseph HERBAUT fils de feu Martin, censier à Verlinghem, 15 cens de labeur situés à Verlinghem. En présence de Jacques Florent CASTEL, domestique de l'hôpital Notre-Dame à Comines et d'Adrien Joseph VAILLANT fils dudit bailleur.

2 E 3 / 7261 acte 11 du 24/01/1736
Jacques GOBERT demeurant à Roesbrugge, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques LEMOINE, charron et censier à Comines, 4 cens de labeur situés audit lieu. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 12 du 25/01/1736
Charles NORY fils de feu Charles, laboureur demeurant Prémesques, déclare que moyennant la somme de 200 florins qu'il a reçu de Marie Anne Thérèse HANCQUART fille de feu le sieur Arnould demeurant Ennetières en Weppes, à qui il a vendu et cédé une de rente héritière donnée par le Souverain baillage de Lille le 23 mai 1733 portant 10 florins par an au rachat de 200 florins, y obligé Pierre NORY fils de feu Gilles, et Marie Catherine DERACHE sa femme, laboureurs audit Ennetières en Weppes. En présence de Nicolas LEMAIRE demeurant à Lille et Jean baptiste GRENELLE demeurant audit Wazemmes.

2 E 3 / 7261 acte 13 du 26/01/1736
Guillaume SEGART fils de feu Pierre et d'Antoinette SMERCKERE, censier à Comines, ayant droit à 2/3 des lieu manoir et héritage ci-après comme héritier d'Antoinette SMERCKERE sa mère et de Jeanne SMERCKERE sa tante, l'autre 1/3 par achat fait à Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien et feue Marie Françoise SEGART, son neveu, Charles Louis DELEBECQUE fils de Noël et de ladite Antoinette SMERCKERE, censier à Halluin, ayant droit à l'autre 1/3 par succession de sa mère et de sa tante. Lesquels désirants sortir de communion, déclarent en avoir fait partage et division. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 14 du 28/01/1736
Jean Philippe VILLET fils de feu Quentin et de vivante Marie Catherine LEPLAT, laboureur demeurant à Deûlémont, assisté de sa mère de Jacques VILLET son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Catherine Florence DELESALLE fille de Jean et Marie Madeleine LEMAHIEU demeurant audit lieu, assistée de ses père et mère, de Jean Denis et Jean Baptiste DELESALLE ses frères demeurant Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 15 du 06/02/1736
Jacques Chrétien PROUVOST fils de Jacques et de feue Louise Elisabeth DEWINTER, veuf avec quatre enfants de Marie DUPONCHEAUX, bourgeois et marchand à Ypres d'une part, Anne Jeanne CLARISSE, veuve en dernières noces et sans enfants de Joseph NAERT demeurant Comines, assistée de Jean Antoine CLARISSE son frère, de Jean VANDEVOORDE et Jean Baptiste Philippe DEROCQ ses beaux-frères, demeurant audit lieu sauf ledit DEROCQ à Nieppe d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 16 du 09/02/1736
Dame Marie Anne DEMARESCAUX, veuve avec enfants de Lamoral François de VICQ écuyer, Sr de Berquigny et Louis Charles Anselme Joseph de VICQ écuyer, Sr de Berquigny son fils demeurant à Lille, en leurs noms et se portant forts des héritiers de Charles Anselme de VICQ écuyer, Sr de Zonnebecque demeurant à Lens, tous héritiers de Jeanne Thérèse WASTIN, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Pierre Jacques VIENNE, marchand de draps demeurant au Fort de Comines, 741 verges de labeur à Comines nord occupées par Léonard LEYNARD sans bail, aboutant d'orient au pavé de Comines à Ypres et à la chapelle St Anne dont le fond fait parti de cette pièce et à 1 cens qui comporte en partie une issue conduisant vers Warneton appartenant à Mgr le Duc D'orléans, d'occident la terre des enfants de Cornille LECLERCQ, de septentrion celle du sieur VANUTBERGHE. En présence des clercs. Charles Maurice CRAME, marchand à Lille, déclare enchérir de neuf enchères valables. Le 9 mars 1736 est comparu noble Demoiselle Jeanne Florence de VICQ demeurant à Lens, en son nom et comme procuratrice spéciale de Pierre Paul de VICQ écuyer, Sr de la Flèche, de Philippe Eugène de VICQ, Sr de la Motte et de Wulgand Joseph de VICQ écuyer, Sr du Manchon, ses frères demeurant audit Lens, ayant droit ensemble de 4/5 de la moitié de la partie d'héritage ci-dessus par succession de Demoiselle Jeanne Thérèse WASTIN leur cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte. Est aussi comparu Dame Marie Madeleine MESCART demeurant audit Lens, épouse et procuratrice spéciale de noble homme Charles François de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke, frère aux susnommés, ayant droit au dernier 1/5 de la succession de ladite Demoiselle WASTIN sa cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte.

2 E 3 / 7261 acte 17 du 09/02/1736
Dame Marie Anne DEMARESCAUX, veuve avec enfants de Lamoral François de VICQ écuyer, Sr de Berquigny et Louis Charles Anselme Joseph de VICQ écuyer, Sr de Berquigny son fils demeurant à Lille, en leurs noms et se portant forts des héritiers de Charles Anselme de VICQ écuyer, Sr de Zonnebecque demeurant à Lens, tous héritiers de Jeanne Thérèse WASTIN, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères au sieur Pierre Jacques VIENNE, bourgeois demeurant au Fort de Comines, 733 verges de près de Lys situées à Comines nord, aboutant d'orient au près des sœurs Grises de Comines et celui de Mgr le Duc D'orléans, de midi à la rivière Lys, d'occident au près du sieur DE LA BASECQUE et celui de la fondation de la Chapelle de St Eloi et la terre des héritiers de Pierre LERNOUT. En présence des clercs. Le 9 mars 1736 est comparu noble Demoiselle Jeanne Florence de VICQ demeurant à Lens, en son nom et comme procuratrice spéciale de Pierre Paul de VICQ écuyer, Sr de la Flèche, de Philippe Eugène de VICQ, Sr de la Motte et de Wulgand Joseph de VICQ écuyer, Sr du Manchon, ses frères demeurant audit Lens, ayant droit ensemble de 4/5 de la moitié de la partie d'héritage ci-dessus par succession de Demoiselle Jeanne Thérèse WASTIN leur cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte. Est aussi comparu Dame Marie Madeleine MESCART demeurant audit Lens, épouse et procuratrice spéciale de noble homme Charles François de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke, frère aux susnommés, ayant droit au dernier 1/5 de la succession de ladite Demoiselle WASTIN sa cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte.

2 E 3 / 7261 acte 18 du 09/02/1736
Dame Marie Anne DEMARESCAUX, veuve avec enfants de Lamoral François de VICQ écuyer, Sr de Berquigny et Louis Charles Anselme Joseph de VICQ écuyer, Sr de Berquigny son fils demeurant à Lille, en leurs noms et se portant forts des héritiers de Charles Anselme de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke demeurant à Lens, tous héritiers de Jeanne Thérèse WASTIN, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Mathias LECOMTE fils de feu Jean, censier demeurant Comines, 1538 verges de labeur à Comines nord occupées sans bail par Josse Denis DERVEAU, aboutant d'orient à un chemin, de midi la terre du sieur DUCROCQ à cause de sa femme, d'occident celle de Jeanne DELEVOYE et de septentrion celle de Demoiselle BECUWE. En présence des clercs Le 28/02 1736 est comparu Guillaume DEVOS fils de feu Michel, laboureur et charron à Comines nord, ayant en lecture le présent contrat, déclare enchérir ledit marché de trois enchères valables. Le 9 mars 1736 est comparu Mathias LECOMTE qui surenchéri d'une enchère valable. Le 9 mars 1736 est comparu noble Demoiselle Jeanne Florence de VICQ demeurant à Lens, en son nom et comme procuratrice spéciale de Pierre Paul de VICQ écuyer, Sr de la Flèche, de Philippe Eugène de VICQ, Sr de la Motte et de Wulgand Joseph de VICQ écuyer, Sr du Manchon, ses frères demeurant audit Lens, ayant droit ensemble de 4/5 de la moitié de la partie d'héritage ci-dessus par succession de Demoiselle Jeanne Thérèse WASTIN leur cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte. Est aussi comparu Dame Marie Madeleine MESCART demeurant audit Lens, épouse et procuratrice spéciale de noble homme Charles François de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke, frère aux susnommés, ayant droit au dernier 1/5 de la succession de ladite Demoiselle WASTIN sa cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte.

2 E 3 / 7261 acte 19 du 09/02/1736
Dame Marie Anne DEMARESCAUX, veuve avec enfants de Lamoral François de VICQ écuyer, Sr de Berquigny et Louis Charles Anselme Joseph de VICQ écuyer, Sr de Berquigny son fils demeurant à Lille, en leurs noms et se portant forts des héritiers de Charles Anselme de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke demeurant à Lens, tous héritiers de Jeanne Thérèse WASTIN, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères au sieur Charles Maurice CRAME, imprimeur demeurant à Lille, 4 cens de labeur à Comines nord occupés par Félix SERRUS, aboutant d'orient au chemin menant de Comines à Ypres, de midi la terre dudit SERRUS, de couchant celle du sieur Paul HENSE, de septentrion à l'héritage dudit Charles Maurice CRAME à cause de sa femme. Le 9 mars 1736 est comparu noble Demoiselle Jeanne Florence de VICQ demeurant à Lens, en son nom et comme procuratrice spéciale de Pierre Paul de VICQ écuyer, Sr de la Flèche, de Philippe Eugène de VICQ, Sr

de la Motte et de Wulgand Joseph de VICQ écuyer, Sr du Manchon, ses frères demeurant audit Lens, ayant droit ensemble de 4/5 de la moitié de la partie d'héritage ci-dessus par succession de Demoiselle Jeanne Thérèse WASTIN leur cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte. Est aussi comparu Dame Marie Madeleine MESCART demeurant audit Lens, épouse et procuratrice spéciale de noble homme Charles François de VICQ écuyer, Sr de Zonnebeke, frère aux susnommés, ayant droit au dernier 1/5 de la succession de ladite Demoiselle WASTIN sa cousine, qui déclare après lecture, agréer le contenu du présent acte.

2 E 3 / 7261 acte 20 du 18/02/1736
Marie Jeanne CASTELAIN, veuve d'Arnould PARET, et Jean Baptiste CASTELAIN son neveu demeurant à Bousbecque, déclarent avoir accorder bail et louage à Philippe Charles GHESQUIERE fils de feu Philippe, laboureur à Linselles, 3 cens de labour audit Linselles. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 21 du 21/02/1736
Allard BETREUMIEUX, aubergiste à l'Hôtel de Ville de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis BONDUEL fils de Philippe, laboureur audit lieu, une maison et héritage situés à Comines, aboutant d'orient à la ruelle menant de l'Arbalète au chemin de la Couronne, midi à l'héritage de Bauduin THEVELE, d'occident à celui de Michel THEVELE, de septentrion en partie à une autres maisons que le bailleur a acheté à Jean François WULLEMAN et de Gérard LESAFFRE dont Pierre BERTEN est propriétaire occupeur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 22 du 21/02/1736
Allard BETREUMIEUX, aubergiste à l'Hôtel de Ville de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Hubert BOUTEN fils de Pierre, cordonnier audit lieu, une maison à usage de boutique, cuisine et autres édifices avec son héritage à Comines que le bailleur a achetée à Jean Baptiste CARTON, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi et occident aux maisons et héritage du sieur BECUWE, de septentrion la maison de Pierre FAISEUR. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 23 du 25/02/1736
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume, fermier de la ferme de Berthelins à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François VIENNE fils de Pierre, fermier à Halluin, 9 cens 1/2 de terre à labeur situés à Halluin. En présence de Placide VIENNE frère du preneur demeurant Comines et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 24 du 25/02/1736
Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, acquéreur d'une maison située à Wervicq délaissée par Jean Philippe BERTEN qui y avait construit un bourloire dont les fondations du coté midi sont en partie construite sur son fond et sur celui de Jean François LEMAIRE demeurant à Wervicq propriétaire d'une maison et fond tenant au nord à la maison et fond dudit LEWILLE, pour éviter des difficultés au sujet des dites fondations mitoyennes dudit bourloire, ledit bourloire restera érigé sans que ledit LEMAIRE puisse jamais donner aucun empêchement, les eaux tomberont toujours sur le terrain dudit LEMAIRE sans aucun empêchement, en fonction de quoi ledit LEWILLE lui a payé une fois 3 florins, de quoi ledit LEMAIRE s'est dit satisfait. En présence de Vincent LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 25 du 27/02/1736
Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Ferdinand, laboureur à Bas-Warneton, se portant fort de ses frères, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Philippe DILLIES fils de feu Philippe, censier à Comines, de 16 cens de jardin et labeur situés à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 26 du 27/02/1736
Les sieurs François CUVELIER, roi, Pierre Jacques VIENNE, doyen, Jean Baptiste DUCASTEL, Pierre DUBOIS, Pierre Jean DEMONT, Sébastien HAZEBROUCK, connétables, et Jean Baptiste LEWILLE, receveur de la **confrérie de St Sébastien à Comines**, tous convoqués pour l'assemblée pour l'effet ci-après d'une part, Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier à Comines, propriétaire d'une maison et héritage audit lieu, tenant de septentrion à la Grande Rue, à usage de cabaret à l'enseigne de la Navire d'Argent d'autre part. Ledit GOEMAN **a promis de faire ériger à ses frais les berceaux pour l'exercice du jeu de l'arc à usage de ladite confrérie sur son héritage derrière sa maison**, de les entretenir à ses dépens, fournir une chambre convenable auxdits confrères pour les jours d'exercices ou combats contre les confrères étrangers. Ils devront en contrepartie dépenser audit cabaret la bière qu'ils souhaiteront pour les jours de combats et lorsque l'on tirera l'oiselet. En présence de Josse Pierre HAZEBROUCK et du clerc. A la suite : Le 16 juin 1756 Michel HAZEBROUCQ roi, Jean DUBOIS doyen, Pierre Joseph LECOMTE (?), Pierre Léonard LEMAHIEU, Joseph DUCASTEL et Gérard François HAEZEBROUCQ, connétables et Jacques BRAME receveur, tous confrère de St Sébastien à Comines, reconnaissent avoir reçu de Jean Baptiste FROIDURE, marchand à Comines, acquéreur de la maison où était ladite confrérie, 150fl parce qu'**il ne consent plus à ce qu'ils soient chez lui**.

2 E 3 / 7261 acte 27 du 27/02/1736
Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Jean Baptiste DUCASTEL fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Comines, une maison à deux étages, constituée en boutique, cuisine, chambres et cave avec son héritage, aboutant d'orient la maison des héritiers d'Etienne CARPENTIER et à la rue des Chapons, de midi au fossé du château de Madame DE MASSIETTE, d'occident au jardin de ladite Dame. En présence des clercs. Ledit Jean Baptiste DUCASTEL reconnait pour son command François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 28 du 28/02/1736
Demoiselle Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH, demeurant à Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Ambroise GHESQUIERE, laboureur, cabaretier au Bas-Warneton, 8 cens de jardin planté d'arbres fruitiers et bois montants situés audit lieu. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 29 du 28/02/1736
Le sieur Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier au Bas-Warneton, déclare avoir vendu par forme de rachat d'hoirie au profit de Demoiselle Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH, sa tante demeurant à Deûlémont, le 1/5 de 6 cens de labeur situés à Deûlémont, châtellenie d'Ypres, à prendre à l'encontre de Jean Philippe ROUZE qui a aussi 1/5 et du surplus à l'acheteresse. La totalité aboutant d'orient la terre des hoirs de Jean Baptiste ROUZE, de midi celle des pauvres dudit lieu, d'occident au Grand Chemin de Lille à Warneton et de septentrion la terre de l'acheteresse. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 30 du 28/02/1736
Demoiselle Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH demeurant Deûlémont, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Pierre Ambroise GHESQUIERE fils illégitime de feu Ambroise, cabaretier et brasseur au Bas-Warneton, 4 cens 1/2 de labeur situés audit Bas-Warneton, Srie de la grande Ponte, aboutant d'orient la terre du sieur DEREU, de midi et septentrion à celle de Jean Denis DELESALLE et des héritiers de Henri PERCHE, d'occident au chemin menant à St Barbe. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 31 du 29/02/1736
Jeanne VILLAIN fille de libre condition de feu Guillaume VILLAIN demeurant à Comines, teste et demande que son corps soit inhumé dans l'église collégiale dudit lieu vis-à-vis de l'autel du St Esprit et que soit célébré un petit service. Ses meubles et effets qu'elle délaissera seront vendus pour payer et acquitter les dettes et frais de funérailles, le surplus sera utilisé à des messes de Requiem pour le repos de son âme et celles de ses parents. Ladite Jeanne VILLAIN à déclaré ne pouvoir signer à cause de son infirmité. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 32 du 01/03/1736
Messire Charles DE LAPORTE écuyer, Sr de La Barratrie, des Allengres, demeurant Beselare, châtellenie d'Ypres, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LETIENNE fils de François, censier à Wijtschate, un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étable etc. parmi 48 mesures d'héritage, jardin, prairie, pâtures et labeur que ledit Sr de La Barratrie a acquis de Messire Philippe KEIGNAERT, et 3 cens de prés acquis de Jacques DE JONGHE, le tout situé audit Wijtschate. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 33 du 02/03/1736
Le sieur Jean François HOSTE demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean MEURISSE fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, 5 cens de labeur à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 34 du 02/03/1736
Charles VAN EECKOUTE prêtre, pasteur de Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine PETRINCK, veuve de Nicolas Louis MOORS, vivant chirurgien à Comines, une maison consistante en boutique, cuisine et cave par achat qu'il en a fait du sieur Louis Héliodore MARCAVAL, située audit lieu, confrontant d'occident la Grande Place, aboutant d'orient au cimetière de l'église, de midi la maison de Madame DUISSART et de septentrion celle d'Ignace LEMAIRE par achat de Jean Baptiste CAUCHETEUR pour ladite maison et fond. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 35 du 02/03/1736
Jean Philippe LOUAGE fils de Pierre, et Marie Jeanne CARLIER sa femme, déclarent créer solidairement une rente héritière de 14 florins 8 patars par an au profit de Jean François HOSTE fils de feu Jacques demeurant à Lille paroisse de St Catherine, au rachat de 300 florins d'or ou argent. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 36 du 03/03/1736
Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur à Comines, déclare avoir donné en arrière-bail à Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien demeurant audit lieu, toute une maison avec son héritage à l'enseigne de la Naviere (Navire) d'Argent située à Comines en la rue de Lille et y tenant de septentrion, que ledit DUMORTIER a pris en bail de Guillaume GOEMAN propriétaire. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 37 du 05/03/1736
Pierre VIENNE demeurant à Halluin, déclare avoir donné nouveau bail et louage au sieur Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE, échevin et fermier à Comines, d'un bonnier 4 cens de labeur à Comines, tenant de septentrion au pavé dudit lieu à Wervicq. En présence de Jacques THEVELIN fermier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 38 du 05/03/1736
Michel François, Pierre, Charles Etienne, Jean Baptiste et Marie Elisabeth CARPENTIER, frères et sœurs, enfants et héritiers d'Etienne CARPENTIER et de Marie Anne DELEFORTERIE, demeurant Comines, en leur nom et se portant forts de Philippe Albert CARPENTIER leur frère demeurant à Lille et des enfants mineurs de Jean Baptiste POULIER retenus de Marie Marguerite CARPENTIER leur sœur, ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Adrien FRETIN fils de feu Adrien, voiturier demeurant Comines, une maison et son héritage,

aboutant d'orient à la rue des Chapons, de midi la maison de Charles BREINE, d'occident à la maison et fond de Guillaume GOEMAN, de septentrion à la Grande Rue. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 39 du 06/03/1736
Jean Baptiste LEBLAN, laboureur à Comines, se portant fort de Georges LEBLAN, de Catherine LEBLAN, veuve de Philippe DELANNOY, des enfants délaissés par Piat DELANNOY et Marguerite LEBLAN, de Marie Madeleine DESCAMPS fille de feu Toussaint et d'Antoinette LEBLAN, lesdits LEBLAN frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre LEBLAN et d'Elisabeth JONCKEER, ayant droit entre eux de 142 verges et 1/3 dans les 854 verges d'héritage ci-après, François Albert BLANCQUART en son nom et se portant fort du sieur Pierre BLANCQUART, pasteur à Houplines sur la Lys, Toussaint et Marie François BLANCQUART frères et sœurs, enfants de Thomas BLANCQUART et de Marie Françoise JONCKEERE, ayant droit à pareil 142 verges 1/3, Josse FACON en son nom et se portant fort de Jacques, Philippe et Marie FACON, de Jean Baptiste RECOUR et Marie Marguerite FACON sa femme et des enfants délaissés par Jean FACON, ledit feu Jean FACON et ses susnommés, frères et sœurs, enfants et héritiers d'Allard FACON qui fut fils de (blanc) et de Marie JONCKEERE, ayant droit à semblable 142 verges 1/3 de ladite partie d'héritage, André JONCKEERE, Michel DESSAUVAGE au nom de Marie Marguerite JONCKEERE sa femme, se portant forts ensemble de Philippe et Augustin JONCKEERE et des enfants délaissés par Pierre et Jacques JONCKEERE, vivants frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste JONCKHEERE ayant pareil 142 verges 1/3, Pierre LEHOUCQ en son nom et se portant fort d'Antoine LEHOUCQ son frère, de Jean François SCREVE et Marie Barbe LEHOUCQ sa sœur, lesdits LEHOUCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de Nicolas Martin LEHOUCQ et d'Elisabeth JONCKEERE, ledit LEHOUCQ se portant aussi fort de Marie Marguerite JONCKEERE, veuve de Jean Claude FAILLE, et des enfants délaissés par Charles Louis COLPART et Marie Barbe JONCKEERE, ces deux derniers JONCKEERE sœurs, enfants et héritières de Robert JONCKEERE qui fut frère de ladite Elisabeth, Marie Jeanne DEROCQ, veuve de Pierre DUPREZ, et Pierre François DUPREZ son fils d'âge compétant, en leur nom et se portant forts ensemble de Michel SERRUS et Marie DUPREZ sa femme, de (blanc) et Catherine DUPREZ sa femme, des enfants délaissés par Nicolas et Arnould DUPREZ, lesdits feu Pierre, Nicolas, Arnould Catherine et Marie DUPREZ frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre DUPREZ et d'Antoinette JONCKEERE, ayant droit ensemble à 142 verges 1/3 desdits 854 verges d'héritage, demeurants à Comines, Linselles, Marquette, Quesnoy, Roncq et Halluin, ont déclaré avoir vendu par forme de mise à prix à Philippe BILLET fils de feu Jean, fermier et échevin à Comines, 154 verges de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre de Pierre LECLERCQ, de midi celle de Jacques PARET, d'occident au chemin de l'apothicaire, de septentrion la terre des héritiers du sieur Charles CORNILLE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 40 du 06/03/1736
Pierre DESPREZ fils de feu Michel, et Marie Catherine ROTRU sa femme, censier à Comines, ont déclaré avoir vendu et cédé au profit de Jean Pierre DESPREZ leur fils et de d'Antoinette LECLERCQ sa femme, les chevaux et harnachements, vaches et autres bestiaux, outils d'agriculture, chariots, charrues etc. de la ferme et moulin qu'ils occupent, paille, grains etc. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 41 du 08/03/1736
Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien, marchand à Comines, et Catherine Françoise LAUWICQ sa femme, déclarent avoir vendu par mise à prix à Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, marchand brasseur audit lieu, 567 verges de jardin, pâtures et labour, une chambre, grange érigée sur ledit fond, tenus des Franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient au chemin conduisant du Rossignol au chemin de Wervicq à Quesnoy, de midi aux héritages de Catherine GHESQUIERE et Noël DELEBECQUE, d'occident la terre de Charles Louis DELEBECQUE et de septentrion à l'héritage appartenant à Guillaume SEGART son oncle. En présence des clercs. Est comparus Jacques THEVELIN fils d'Antoine, censier à Comines, qui déclare surenchérir.

2 E 3 / 7261 acte 42 du 08/03/1736
Jean Jacques DEVOS et Marie Michelle DE REMY sa femme demeurant Comines d'une part, René VERVISCH et Pierre Jean DEMONT mari d'Emerentienne VERSVISCH demeurant audit lieu d'autre part. Etant a la veille d'entrer en procès, lesdits premiers comparants voulant annuler l'accord et transaction que ladite DE REMY a fait avec feu Robert VERVISCH, père et beau père des seconds comparants, par acte du 3 juin 1725 par devant le notaire soussigné concernant les droits mobiliaires et immobilières que ledit feu VERVISCH avait acquis de ladite DE REMY, soi disant héritière tant de Jean VERVISCH que de Jacquemine CLINQUET, ses bisaïeuls, et que malgré 72 florins reçus à la passation dudit contrat, elle se trouvait encore lésée, ce que conteste les seconds comparants mentionnant les payements que feu leur père avait fait à différentes reprises à ladite DE REMY leur petite nièce. Pour éviter toutes difficulté et vivre en paix ils ont convenu entre eux que moyennant 24 florins que lesdits premiers comparants ont reçu desdits VERVISCH et DEMONT les poursuites sont arrêtées. En présence du sieur Chrysole DUMORTIER et Pierre LESAFFRE maréchal demeurant à Comines.

2 E 3 / 7261 acte 43 du 16/03/1736
Jean Baptiste CARTON fils de feu Michel, tailleur d'habits à Comines, déclare ce qui est ici son testament et ses dernières volontés : il charge Albert Joseph BLANCQUART contre les héritiers de Mathieu Joseph DOREE et sa femme, de la mise en œuvre d'une donation d'entre vifs des biens qu'il délaissera à son trépas au profit d'Allard BETREUMIEUX et Véronique CAZIER sa femme, moyennant de le nourrir, vêtir et alimenter durant sa vie. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 44 du 16/03/1736
Joseph et Constance BLIECQ frère et sœur, enfants de feu Jacques et Marie Jeanne DONZE et héritiers de Jean DONZE leur oncle, demeurant à Wervicq, déclarent accorder bail et louage à Guillaume DELEBECQUE fils de feu Vincent, laboureur à Comines, de 7 cens de labeur situés à Comines. En présence de Bartholomé DELEBECQUE et Vincent LEMAHIEU demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 45 du 20/03/1736
Jean Baptiste DELAHOUTRE fils de feu Charles, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François DELAHOUTRE son frère demeurant audit lieu, une maison manable parmi 9 cens de jardin et labour situés à Comines. En présence de Jacques HARDY demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 46 du 20/03/1736
Charles Etienne CARPENTIER fils de feu Etienne et de Marie Anne DELEFORTERIE demeurant à Comines, déclare avoir reçu de Michel François CARPENTIER son frère demeurant audit lieu, la somme de 15 florins pour avoir vendu et cédé à son profit tous droits qu'il a et peut avoir dans le prix d'une maison et héritage délaissée par leur père et mère fait le cinq de ce mois, dont Adrien FRETIN est resté acquéreur. En présence de Daniel VANHACKE et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 47 du 24/03/1736
Isaac DUTHILLEUL et Eloyenne CATTEAU sa femme ayant droit à 1/4 d'un lieu manoir et héritage par succession de Pierre CATTEAU leur père et beau-père et 1/8° par achat à Jacques VERMERSCH fils de feu Jacques et Isabeau CATTEAU, leur neveu, Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Georges et héritier de Marie Françoise CATTEAU sa mère, ayant droit à pareil 1/4 par partage que ledit LEWILLE a fait avec ses frères et sœurs, Marie Rufine LAMBIN mère et tutrice des enfants retenus de Jean CATTEAU, ayant droit à semblable 1/4 comme héritiers de leur père, Louis GHESQUIERE fils de feu Jacques Adrien et de Marie Françoise VERMERSCH vivante sœur audit Jacques, héritière de sa dites mère ayant droit à 1/8 desdits manoir et héritage, demeurant tous à Comines et Deûlémont, déclarent vouloir sortir de communion et faire partage et division amiable.

2 E 3 / 7261 acte 48 du 27/03/1736
Le sieur Pierre Guillaume BRECKVELT, procureur spécial du sieur Michel Joseph VIENNE demeurant à Lille, en son nom et se portant fort de celui-ci, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François HERRENG, marchand à Comines, une maison, chambres, fournil et bourloire composant le cabaret du Grand Perne avec 11 cens de labeur en deux parties situées à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 49 du 29/03/1736
Marie CATTEAU, veuve en dernières noces de Jean Philippe PORTEMAN, demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix DERVEAUX fils de feu Quentin demeurant audit lieu, une maison manable avec 3 cens de jardin et labeur situés à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 50 du 30/03/1736
Jean Jacques SIGIER fils de feu Jean Jacques et de Marie Jeanne GALLOY, Agnès VILLERS fille de libre condition de feu Jean VILLERS et de ladite GALLOY demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Jean Charles TAHON fils de Charles, laboureur audit lieu, 84 verges de labeur à prendre du coté midi dans 7 cens appartenant à Jean GALLOY et consorts, aboutant d'orient la terre de la ferme de la Rouge Porte, de midi celle du sieur Alexis LESAGE, d'occident au chemin conduisant du moulin de Winhem à la rivière Lys, de septentrion au parfait desdits 7 cens. En présence de Vincent LEMAHIEU et Jacques MASSON maître d'école demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7261 acte 51 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 51 du 05/04/1736
Maître Guillaume Ferdinand BECUWE, licencié es lois, greffier de Comines, reconnaît avoir accordé prolongation de bail à Jacques Vincent DELEBECQUE et Michelle PAREE fille de feu Gilles, son épouse, lesquelles promettent tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin 19 cens situés en cette paroisse ainsi qu'il est repris dans le bail passé à feu ledit Gilles PAREE par le notaire soussigné le 17 juin 1718 et la prolongation accordé le 7 mars 1724 audit Jacques Vincent DELEBECQUE, pour le rendage annuel la somme de 14 livres de gros Flandre. En présence de Alexandre Joseph CAPRON, commis au greffe et de Louis DUVERDYN, domestique au sieur bailleur.

2 E 3 / 7261 acte 52 du 01/04/1736
Gérard DELEPORTE fils de Jean Baptiste, laboureur au Bas-Warneton, veuf en dernières noces de Marie Jeanne LELEU et en premières noces de Marie Michelle SUING de laquelle il a retenu un enfants, assisté de Gabriel DELEPORTE et Pierre Martin DAUCHY ses frère et beau-frère demeurant à Frelinghien d'une part, Anne Marie DELESALLE fille de Jean et de Marie Madeleine LEMAHIEU demeurant Deûlémont, assistée de ses père et mère, de Jean Denis et Jean Baptiste DELESALLE ses frères demeurant Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7261 acte 53 du 10/04/1736
Pierre CARLIER fils de feu Henri, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste CARLIER son fils et Marie Catherine PLATEL sa femme, laboureurs audit lieu, 3 cens de jardin situés à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 54 du 10/04/1736
Pierre CARLIER fils de feu Henri, laboureur à Comines, déclare avoir reçu une certaine somme de Jean Baptiste CARLIER son fils et de Marie Catherine PLATEL sa femme, laboureurs audit lieu, pour leur avoir vendu et cédé une lettre de rente donnée par le Souverain Baillage de Lille le 4 mars 1722 dans laquelle il appert être obligé Hubert BREL en 32 livres par an. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 55 du 10/04/1736
Jean Baptiste CARLIER fils de Pierre, laboureur à Comines déclare que s'il arrivait que ledit Pierre CARLIER ou Marie Jeanne FREMAUT sa mère devait décéder avant lui, le survivant des deux conjoints disposerait sa vie durant des biens meubles et immeubles que le premier délaissera et ne sera jamais inquiété le survivant ou la survivante de la jouissance desdits biens. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 56 du 11/04/1736
Jean François LUTUN fils de feu Jean et de Marie Catherine LELONG, fermier à Deûlémont, assisté de Jean Baptiste LUTUN son frère et de Thomas LUTUN son oncle, fermier à Warneton d'une part, Marie Jeanne Joseph CORNILLE fille de Gilles et de Jeanne AGACHE fermier à Roubaix, assisté de ses père et mère, de Jean CANTILLON, fermier à Néchin, Jean DUGARDIN, fermier à Toufflers et Jean Baptiste LEPERS, fermier à Lys, ses oncles alliés d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine SIX et Jean Baptiste DUFLOS beaux-frères au futur mariant demeurant Lille et Deûlémont.

2 E 3 / 7261 acte 57 du 12/04/1736
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois de Comines se portant fort des enfants qu'il a retenu de Jeanne GALLOIS, déclare avoir vendu à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, bourgeois et marchand audit lieu, une maison consistant en boutique et cuisine, aboutant d'orient la rue d'Orléans, de midi la maison de Jean Baptiste VERLINDE, d'occident au jardin d'Antoine PAU et de septentrion à une autre maison et héritage du vendeur, et 6 cens de labeur à Comines aboutant d'orient le jardin des héritiers du sieur WARESQUEL, de midi au chemin de Comines à la Gayperche, d'occident la terre de Michel THEVELE, de septentrion au rivage de Bauduin THEVELE. En présence de Jacques François GRUEZ corroyeur et du clerc. Le 8 mai 1736 sont comparus Dieudonné et Pierre Antoine CARPENTIER, Pierre François CAPELIER époux de Jeanne Marie CARPENTIER et Jean François MOREL époux de Marie Joseph CARPENTIER, enfants d'Antoine, demeurant tous à Comines sauf ledit Dieudonné demeurant à Lille qui, après lecture, ont agréé le présent acte.

2 E 3 / 7261 acte 58 du 12/04/1736
Blaise Joseph GALLOIS fils de feu Blaise et de Marie Jeanne LECOINTRE demeurant Comines, assisté de Gabriel et Jean Baptiste GALLOIS ses frères, de Philippe André MEAUX son beau-frère et Jean LECOINTRE son oncle d'une part, Marie Claire BAILLEUL fille de Jean Philippe et de Marie Claire DUTHOIT, assistée de ses père et mère et d'Armand BAILLEUL son frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Hugues DEBAILLEUL, oncle de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 59 du 16/04/1736
Agnès LECOMTE, veuve de Philippe HACQUETTE demeurant à Bousbecque, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean Baptiste HACQUETTE son fils et Marie Elisabeth HERBAUT sa femme, marchand boulanger demeurant à Bousbecque, d'une maison consistant en boutique et boulangerie située à Bousbecque. En présence de Pierre HACQUETTE fils de la bailleresse et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 60 du 16/04/1736
Jean Baptiste, Pierre Antoine, Jacques, Jean François, Antoinette et Marie Marguerite JONCKEERE, Jean HAZEBROUCQ et Marie Françoise JONCKEERE sa femme, demeurant tous à Bousbecque, frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre JONCKEERE qui fut fils de Jean Baptiste, ayant droit ensemble à 1/6 de 142 verges 1/3, le surplus appartenant à leurs oncles et tantes, à prendre dans 854 verges de labeur à Comines. Lesdits comparants ont donné pouvoir à Michel DESSAUVAGE époux de Marguerite JONCKEERE leur oncle et tante demeurant à Halluin, d'agréer le contenu de l'acte de vente à Pierre Philippe BILLET, censier audit Comines, desdites 854 verges de terre, passé par acte devant le notaire soussigné le 3 mars dernier. En présence de Jean Baptiste CASTELAIN demeurant audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 61 du 16/04/1736
Michel BERTEN fils de feu Philippe, Pierre Antoine, Michel Martin et Jean Philippe BERTEN ses enfants, tous laboureurs demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu, créé et constitué sur leurs personnes au profit de Jean Baptiste CORNILLE fils de feu Pierre, censier audit lieu, une rente héritière de 15 florins par an pour la somme de 300 florins qu'ils ont reçu dudit CORNILLE et tout un petit manoir et 4 cens de labeur, aboutant d'orient la terre des héritiers de Jean DELEBECQUE, de midi celle de Jean Baptiste LECLERCQ et Charles BELPAIRE, d'occident au chemin de la Rouge Porte à la rivière Lys, de septentrion la terre dudit Jean Baptiste CORNILLE. En présence de Vincent LERMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 62 du 26/04/1736
Marie Jeanne DHALLUIN, veuve de Charles LOUAGE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Allard COISNE fils de feu Symphorien, son neveu, fermier à la ferme du Chesne audit lieu, 1 bonnier 3 cens de labeur faisant partie de ladite ferme, aboutant d'orient un lieu manoir et jardin occupé par la veuve de Philippe DELANNOY, de midi au chemin menant de Comines au Blaton, d'occident la terre des enfants de feu Pierre PARENT, et 13 cens de labeur aboutant d'orient et septentrion audit chemin et finalement 15 cens de labeur aboutant (blanc). En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 63 du 26/04/1736
Allard COISNE fils de feu Symphorien et de Catherine DHALLUIN, se portant fort de ses frère et sœurs, ayant droit ensemble à 9 bonniers 3 cens d'héritage étant la plus grande partie d'une ferme de 21 bonniers appelée du Chesne à Comines, Jean Baptiste PARENT ayant droit à 4 bonniers 6 cens, Pierre Joseph LEMESRE pour lui et ses frère et sœurs ayant droit avec Guillaume François DELEFORTERIE leur cousin de 3 bonniers 4 cens, pour et au nom de Marie Jeanne DERVEAUX veuve en premières noces d'André BIERRE ayant droit à 1 bonnier 2 cens d'une part, Marie Jeanne DHALLUIN veuve de Charles LOUAGE ayant droit à 1 bonnier 3 cens de terre occupés par la dite ferme d'autre part. Lesdits comparants étant en difficulté, ladite veuve LOUAGE sortant le 30 avril 1735 prétendant que tous sèves et rejets trouvés à sa sortie lui sont dues pour les avoir payé à son entrée, ce qui est contesté par les premiers comparants. Désirants sortir des difficultés et vivre en paix et union, veulent faire un accord amiable. Les parties en feront raison l'un et l'autre, l'accord sera arbitré par maître SUING, greffier expert à Marcq en Baroeul. En présence des clercs. Le 16 juin ladite veuve déclare avoir reçu dudit COISNE son neveu la somme de 271 florins 5 patars.

2 E 3 / 7261 acte 64 du 28/04/1736
Compte arrêté entre Pierre LECLERCQ au nom de maître Ignace LOUAGE où il apparait que ledit LOUAGE prétend à la charge de Jean Baptiste LEBLAN, François Albert BLANCQUART, Pierre LEHOUCQ, des enfants de Jean Baptiste JONCKEERE, de Josse FACON et de la veuve de Pierre DESPREZ et leurs consorts, la somme de 282 florins 6 sols 2 deniers pour le juste 1/3 des devoirs et débours mentionnés dans l'état joint. Pierre LECLERCQ procureur spécial dudit LOUAGE déclare avoir reçu des susnommés, ladite somme et leur passe quittance.

2 E 3 / 7261 acte 65 du 28/04/1736
Jacques Adrien LECOCQ fils de Jérôme et de Noëlle CASTELAIN, assisté de ses père et mère, demeurant à Wervicq d'une part, Marie Françoise HACQUETTE fille d'Abraham et d'Antoinette DELEMOTTE demeurant Bousbecque, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 66 du 28/04/1736
Jean Baptiste, Georges et Catherine LEBLAN veuve de Philippe DELANNOY, Gilbert et Marguerite DELANNOY, Jean Baptiste CLARISSE époux de Marie Catherine DELANNOY, lesdits DELANNOY frère et sœurs d'âge compétant de feu Piat DELANNOY et de Marguerite LEBLAN, vivante sœur dudit Jean Baptiste, et Georges

LEBLAN, Marie Madeleine DESCAMPS fille de feu Toussaint et d'Antoinette LEBLAN, sœur auxdits LEBLAN, lesdits LEBLAN enfants et héritiers de Pierre LEBLANC et d'Elisabeth JONCKEERE demeurant Comines, Linselles, Marquette et Quesnoy, déclarent avoir reçu du sieur Charles SAVARY le sixième de 939 florins pour la vente de 854 verges de labeur à Comines qu'ils ont fait à Pierre Philippe BILLET par acte passé devant le notaire soussigné le 6 mars dernier dont ledit SAVARY était désigné comme command par ledit BILLET le 7 de ce mois. En présence des clercs. Le 28 avril 1736 est comparu François Albert BLANQUART fils de Thomas et héritier de Marie Françoise JONCKEERE, bourgeois de Comines, se portant fort du sieur Pierre BLANQUART, pasteur à Houplines, de Toussaint et Marie Françoise BLANQUART ses frère et sœur, ayant aussi reçu dudit SAVARY le sixième du prix de la vente ci-dessus. Le 6 avril 1736 est comparu Pierre LEHOUCQ demeurant à Linselles, se portant fort d'Antoine LEHOUCQ, de Jean François SCREVE et Marie Barbe LEHOUCQ sa femme, enfants et héritiers de Nicolas Martin LEHOUCQ et d'Elisabeth JONCKEERE, Marie Marguerite JONCKEERE veuve de Jean Claude FAILLE demeurant audit lieu, Charles Louis COLPART et Louis François COLPART son fils, autorisé par son père, se portant forts d'Antoine Joseph COLPART leur fils et frère, les deux derniers enfants dudit Charles Louis et de Marie Barbe JONCKEERE demeurant à La Madeleine lez Lille, les trois du surnom de JONCKEERE sœurs, enfants et héritières de Robert JONCHEERE, déclarent avoir reçu 156 florins 10 patars pour le sixième du prix de la vente mentionnée. Le 28 avril 1736 sont comparus Josse et Philippe FACON demeurant Wambrechies, se portant forts de Marie FACON, de Jean Baptiste RECOURT et Marie Marguerite FACON sa femme et aussi de l'enfant délaissé par Jean FACON, lesdits FACON frères et sœurs, enfants et héritiers d'Allard FACON qui fut fils d'Allard et de Marie JONCKEERE, ont également reçu 156 florins 10 patars pour le sixième de ladite vente. Le 28 avril 1736 sont comparus Michel DESSAUVAGE et Marie Marguerite JONCKEERE sa femme, procureur spécial des enfants délaissés par Pierre JONCKEERE demeurant à Bousbecque, André Philippe et Augustin JONCKEERE. Le 28 avril 1736 sont comparus Jean Baptiste et Jacques JONCKEERE, Jean BONDUEL et Marie Françoise JONCKEERE sa femme, se portant forts des enfants délaissés par Marie Anne JONCKEERE procréés par Antoine DUQUESNOY, les quatre derniers JONCKEERE, enfants et héritiers de Jacques JONCKEERE, demeurant tous à Roncq, Quesnoy, Wambrechies, Halluin et Linselles, lesdits André Philippe, Augustin, Marie Marguerite, feu Pierre et feu Jacques vivant frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste JONCKEERE, ont également reçu 156 florins 10 patars pour leur sixième. Sont aussi comparus Pierre François et Marie Catherine DESPREZ, Bartholomé DHALLUIN et Thérèse DUPREZ sa femme, frère et sœurs, enfants de feu Pierre DUPREZ et de vivante Marie Jeanne DUROCQ, Charles Michel SERROU et Marie DUPREZ sa femme, Antoine DESTRIEUX et Marie Catherine DUPREZ sa femme, Marie Catherine DESREUMAUX, veuve de Nicolas DUPREZ et avec elle Jacques Nicolas DUPREZ son fils, Arnould MOLCRETTE et Marie Joseph DUPREZ sa femme, Jean Baptiste LEFEBVRE et Marie Chrétienne DUPREZ sa femme, Antoine JONCKEERE et Marie Angélique DUPREZ sa femme, Pierre DUTHOIT et Anne Joseph DUPREZ sa femme, les cinq derniers DUPREZ frères et sœurs, enfants dudit feu Nicolas et ladite Marie Catherine DESREUMAUX, Jean Baptiste DUPREZ fils de feu Arnould, joint à lui Marie Catherine ROUSSEL sa mère, demeurant respectivement Verlinghem, Wambrechies, Quesnoy, Bas-Warneton, Bondues et Comines, lesdits Marie Catherine DUPREZ et feus Pierre, Nicolas et Arnould DUPREZ vivants frères et sœur, enfants et héritiers de Pierre DUPREZ et d'Antoinette JONCKEERE, déclarent avoir eux aussi dudit sieur SAVARY la somme de 156 florins 10 patars pour leur sixième du prix de ladite vente.

2 E 3 / 7261 acte 67 du 29/04/1736

Hugues François DUMONT et Marie Madeleine MEURISSE sa femme, laboureur à Comines, déclarent avoir vendu à Vincent LEFEBVRE fils de feu Nicolas, laboureur à Linselles, un lieu manoir à usage de petite demeure, y compris fournil, parmi 5 cens de labeur et jardin situés à Halluin, aboutant d'orient les héritiers de François SCREVE, de midi ceux d'Adrien DAEL, d'occident à l'occupation de Jean Philippe LIBERT, de septentrion à l'héritage de Jean Baptiste, Jeanne et Angélique MEURISSE. En présence de Charles MEURILLON et du clerc. Le tout conformément au partage des biens délaissés par Gilles Herman MEURISSE père de la vendeuse, passé devant le notaire CARTON à Neuville en Ferrain en février 1730.

2 E 3 / 7261 acte 68 du 08/05/1736
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois de Comines, veuf en dernières noces de Jeanne Marie GALOIS d'une part, Pierre Antoine CARPENTIER, Pierre François CAPELIER et Anne Marie CARPENTIER sa femme, Jean François MOREL et Marie Joseph CARPENTIER sa femme et Jean Philippe CARPENTIER demeurant à Comines, se portant forts de Dieudonné CARPENTIER leur frère et beau-frère d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès pour lequel ledit Antoine CARPENTIER aurait fait ajourner les seconds comparants qui doivent comparaitre demain devant le lieutenant général de la Gouvernance de Lille, se déclarant héritiers mobiliaires et immobilières de leur feu mère, soutenant que leur père n'était pas fondé de les y contraindre, pour néanmoins finir amiablement, s'accordent. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 69 du 14/05/1736
Jean D'HEM fils de feu Jean, censier et Marie Jeanne LOUAGE sa femme demeurant Houthem, déclarent avoir vendu à Jacques VERMERSCH fils de feu Jacques, laboureur et cabaretier à Comines, la moitié d'un petit lieu manoir parmi 8 cens de jardin à Comines, les bois montants réservés comme étant vendus à Pierre Philippe BILLET, marchand à Comines, aboutant d'orient au chemin de Comines à Quesnoy, de midi au chemin menant à la chapelle de Sainte Marguerite au Quiquenpoix, d'occident au lieu manoir d'André Melchior REMBRY, de septentrion à la terre des héritiers d'Antoine LEMAY et de François HOSTE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 70 du 12/05/1736
Dorothée DELEBECQUE native d'Armentières, fille de libre condition de feu Jacques DELEBECQUE et de Marguerite WELLECOM, demeurant à Comines, déclare ce qui est ici son testament : elle désire que son corps soit inhumé dans l'église Collégiale de Comines, vis-à-vis la Sainte Vierge de Consolation, près du chœur, que soit célébré si faire se peut, un service avec distribution de pains, les meubles et effets qu'elle laissera seront vendus pour payer dettes et funérailles, le surplus de la vente sera employé pour des messes de Requiem pour le repos de son âme et celle de ses parents. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 71 du 18/05/1736
Ignace Jacques GHESQUIERE, praticien à Comines, au nom du sieur Jean LESAFFRE, marchand chaufournier à Lille, déclare avoir vendu à Arnould TRANNEL fils de feu Jacques, fermier à Wervicq, 520 verges de labeur situées à Wervicq, sud de la Lys, aboutant d'orient à 237 verges de labeur de la veuve de Louis DELEFORTERIE et l'héritage de Jean LEPOUTRE à cause de sa femme, de midi à 2 cens de terre des nommés DELANNOY et LESAFFRE, d'occident à 427 verges des héritiers de Martin NOTEBAERT, de septentrion à un sentier pour lesdits 520 verges d'héritage. En présence d'Augustin DELEMOTTE demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 72 du 22/05/1736
Jean Baptiste VANDAMME fils de feu Pierre et le sieur Antoine MOREL greffier d'Houthem, époux de Marie Jeanne VANDAMME, déclarent avoir accordé en bail et louage à Georges SIX fils de feu Antoine, laboureur à Linselles, une maison manable avec 26 cens d'héritage situés audit Linselles, le présent bail prévoit que Louis DELANNOY fils de feu Pierre, gendre dudit Georges SIX, pourra achever ledit bail et jouir des rendages clauses et conditions exprimés, ce que ledit DELANNOY accepte. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 73 du 28/05/1736
Antoine et Hubert DELEBECQUE demeurant à Marcq en Baroeul, se portant forts des enfants délaissés par Marie Anne et Elisabeth DELEBECQUE leurs neveux et nièces, lesdits DELEBECQUE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Antoine DELEBECQUE et de Marie GADENNE fille de Jean et Marie JONCKEERE, Josse MAHIEU demeurant audit lieu, se portant fort de Marie Catherine DELEMARRE fille de Gabriel et de Marie Catherine GADENNE fille desdits feus Jean et Marie JONCKEERE, lesdits DELEBECQUE et MAHIEU et consorts ayant droit au 1/3 de la partie de biens ci-après déclarée, Marie Catherine GADENNE veuve de Jean DESPATURES demeurant à Comines nord, Jean Baptiste GADENNE fils de feu Pierre, fermier à Roncq, se portant fort de ses

deux sœurs et des enfants délaissés par François GADENNE et de ceux que Michelle GADENNE a procréé en premières noces avec Pierre DELEBECQUE et en seconde noces avec Philippe DELEBOIS, comme aussi des enfants que Marguerite GADENNE a procréés en première noces avec Jacques CORDONNIER et en seconde noces avec Charles DELEPORTE, lesdits Pierre, Michelle, François, Marguerite et Marie Catherine GADENNE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Urbain GADENNE et de Marguerite JONCKEERE, ayant droit ensemble du pareil 1/3, Jacques CATTEAU, laboureur à Roncq, se portant fort d'Alexandre, Guillaume et Barbe CATTEAU ses frères et sœurs, comme aussi des enfants délaissés par Marguerite CATTEAU sa sœur, ses neveux et nièces, enfants et héritiers de Pierre Jean CATTEAU qui fut fils de Guillaume et Jacquemine JONCKEERE, Gilles DELEVOYE laboureur à Linselles, époux de Marie Madeleine DUMORTIER, se portant fort de François DUMORTIER son frère, lesdits DUMORTIER frère et sœur, enfants et héritiers d'Hugues et de Jacquemine CATTEAU qui fut sœur dudit Pierre Jean, Thomas DELEMOTTE fils de feu Gilles qui fut fils de Gilles et de ladite Jacquemine JONCKEERE, Charles DELESALLE marchand à Lille, se portant fort de Marie Elisabeth DELEMOTTE sa femme, ladite DELEMOTTE fille de feu Daniel qui fut frère dudit Gilles, Guillaume BREL fils de feu Guillaume et de Marie Madeleine DELEMOTTE qui fut sœur auxdits Gilles et Daniel DELEMOTTE, lesdits DELEMOTTE et CATTEAU ayants droit ensemble à l'autre 1/3 dudit bien. Tous ensemble ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Guillaume BREL fils de feu Guillaume demeurant audit Comines, 426 verges de jardin avec maison manable situés à Comines, aboutant d'orient et septentrion aux héritiers de Philippe CLARISSE, de midi au chemin menant du Longchamps au Graingier, d'occident la terre des héritiers d'Antoine PARE. En présence des clercs.

Le 26 juin 1736 sont comparus Pierre François, Hubert François et Jean Baptiste LEPERCQ demeurant à Marcq en Baroeul, se portants forts de Gilles François LEPERCQ leur frère demeurant à Gand, frères, enfants et héritiers Pierre LEPERCQ qui fut fils de Melchior et Marie JONCKEERE en premières noces, ayant droit ensemble à 1/9 de la partie d'héritage ci-dessus. Pierre François et Adrien François GADENNE, Jean Baptiste CLAIES et Marie Anne GADENNE sa femme, François Pierre COISNE et Marie Michelle Joseph GADENNE sa femme, tous laboureurs à Hem, Marcq en Baroeul et Marquette, lesdits GADENNE frères et sœurs, enfants et héritiers de François GADENNE et de Marie Anne DELEBECQUE qui fut fille d'Antoine et de Marie GADENNE qui fut fille de Jean et de ladite Marie JONCKEERE, Antoine François DEMAITRE, laboureur audit Marcq en Baroeul, se portant fort de Jean Baptiste et Pierre François DEMAITRE ses frères demeurant à Blandin et Calonne, lesdits DEMAITRE frères, enfants et héritiers de Jean François DEMAITRE et de Marie Elisabeth DELEBECQUE qui fut sœur auxdits Antoine, Hubert et Marie Anne DELEBECQUE, ayant droit à pareil 1/9, Josse MAHIEU et Marie Catherine DELEMARRE sa femme demeurant Marcq en Baroeul, fille de feu Gabriel DELEMARRE et de Marie Catherine GADENNE qui fut fille et héritière desdits Jean et Marie JONCKEERE, ayant droit à pareil 1/9, Pierre DELEBECQUE, laboureur à Mons en Baroeul, Marguerite DELEBECQUE veuve de Roger DUTILLIER demeurant audit Mons en Baroeul, Jean François DELESALLE époux de Catherine DELEBECQUE demeurant à Mons en Baroeul, lesdits DELEBECQUE frère et sœurs, enfants de Pierre DELEBECQUE et de Michelle GADENNE, Jean Baptiste DELEBOIS fils de Philippe et de ladite Michelle GADENNE demeurant Mons en Baroeul, Jean Charles DELEPORTE demeurant à Marcq en Baroeul, se portant fort de Charles et Pierre DELEPORTE ses frères demeurant à Linselles et La Madeleine lez Lille, d'Etienne DESBONNETS et Marie Joseph DELEPORTE demeurant audit Marcq en Baroeul, de Michel VIENNE et Marie Jeanne DELEPORTE sa femme demeurant à Roncq, de Pierre François MATON et Marie Catherine CORDONNIER sa femme demeurant à Roubaix, des huit enfants délaissés par Jacques André CORDONNIER, des quatre enfants délaissés par Pierre VERDIERE et Marguerite CORDONNIER, lesdits DELEPORTE et CORDONNIER frères et sœurs utérins de Marguerite GADENNE qu'elle a retenus en première noces de Jacques CORDONNIER et en secondes de Jacques DELEPORTE. Les enfants de Marguerite, Pierre, François, Michel et ladite Marie Catherine GADENNE veuve de Jean DESPATURES, frères et sœurs, enfants d'Urbain JONCKEERE et de Marguerite JONCKEERE ayant droit ensemble à 1/3 de la totalité dudit héritage. En présence de François LECLERCQ demeurant Marcq en Baroeul et François DE BAL praticien demeurant Harelbecque qui agréent la vente.

Le 21 juillet 1736 sont comparus Pierre Joseph FREMAUT et Marie Madeleine GADENNE sa femme demeurant à Roubaix, Ferdinand Joseph DUMORTIER et Marie Antoinette GADENNE sa femme demeurant à Roncq, lesdites GADENNE sœurs audit Jean Baptiste GADENNE ci-devant nommé, Alexandre, Guillaume et Barbe CATTEAU frères et sœurs audit Jacques ci-devant nommé fils de Pierre Jean qui fut fils de Guillaume et Jacquemine JONCKEERE, François, Pierre et Jean Baptiste DERVEAUX, Charles Augustin DESPLANCQUES se portant fort d'Adrienne Joseph DERVEAUX sa femme, lesdits DERVEAUX frères et sœur, enfants et héritiers de Pierre François DERVEAUX et de Marguerite CATTEAU qui fut sœur audit Jacques, demeurant audit Roncq et Neuville en Ferrain, François DUMORTIER censier à Linselles, Marie Madeleine DUMORTIER femme de Gilles DELEVOYE, Pierre, Michel, Augustin Guillaume, Jean Baptiste, Vincent et Marie Jacqueline DELEMOTTE, Abraham HACQUETTE et Antoinette DELEMOTTE sa femme, tous laboureurs demeurant Wervicq et Comines, lesdits DELEMOTTE et HACQUETTE se portant forts des quatre enfants en minorité qu'Adrien LECOCQ a retenus de Marie Françoise DELEMOTTE, lesdits DELEMOTTE frères avec ledit Thomas DELEMOTTE ci-dessus nommé, frères et sœurs, enfants et héritiers de Gilles DELEMOTTE qui fut fils de Gilles et de ladite Jacqueline JONCKEERE, Marie Elisabeth DELEMOTTE, femme audit Charles DELESALLE, Jean Baptiste BERTEN et Marie Jeanne BREL sa femme, Timothé LESPINOY et Marie Catherine BREL sa femme, lesdites BREL sœurs audit Guillaume demeurant à Comines. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent audit Bousbecque et du clerc.
Puis acte 74 dans lequel ils vendent par forme de mise à prix et enchères à Philippe Etienne CLARISSE fils de feu Philippe, censier audit Comines, 622 verges de labeur situés à Comines, aboutant d'orient aux héritiers de Philippe CLARISSE de midi au jardin des vendeurs, d'occident au chemin de l'Apothicaire, de septentrion la terre des héritiers d'Antoine PARE.
Puis acte 75 dans lequel ils vendent par forme de mise à prix et enchères à Jean François HOSTE fils de feu Jacques demeurant à Lille, 814 verges de terre à labeur situés audit Comines, aboutant d'orient au chemin de l'Apothicaire, de midi et occident la terre d'André CARDON, de septentrion celle des héritiers du sieur Charles CORNIL. Ce jour est comparu Jean Baptiste BREL fils de Louis Albert, censier audit lieu, qui a déclaré vouloir surenchérir ledit marché.
Puis acte 76 du 29 juillet 1736 ledit Jean Baptiste BREL déclare pour son command Jacques THEVELIN fils d'Antoine, censier à Comines, qui acquitte le prix principal. Puis acte 76 dans lequel ils vendent par forme de mise à prix et enchères à Bernard MILLEVERT, praticien audit Comines, 660 verges de terre à labeur situés à Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Gilles CATTEAU et consorts, de midi celle des Pauvres de Bousbecque, d'occident au chemin menant du cabaret des Oblaert à Tourcoing, de septentrion celle des héritiers d'Antoine CAZIER. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 77 du 30/05/1736
Frère Hubert VERSTRAETE du tiers ordre de Saint François dit Bon Fils de la communauté de Saint Venant d'une part, les sieurs Sigismond et Noël SLOOVERE frères, enfants de feu Noël, bourgeois de Comines d'autre part, étant à la veille d'entrer en procès, le premier comparant pour entrer dans la succession délaissé par Marie PIPPE sa grand-mère, vivante femme en première noces de (blanc) PAPE et en seconde de Noël SLOOVERE, les seconds comparants soutenant que ses prétentions ne sont pas fondées. Pour terminer amiablement cette difficulté et éviter toutes dissentions, les parties ont transiger avec l'intervention de leurs amis, les seconds ont promis de payer annuellement sous forme de rente viagère audit frère Hubert VERSTRAETE la somme de 15 florins courant Lille et en cas de sortie les dits SLOOVERE lui verseraient 300 florins et la rente cessera. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 78 du 03/06/1736
André Melchior REMMERY fils de feu François, Pierre Joseph, Antoine François et André REMMERY frères et héritiers d'Antoine REMMERY qui fut fils dudit François, demeurant à Comines, ont déclarés avoir accordé nouveau bail et louage à Lambert PARE, laboureur et Marie Madeleine DESCAMPS sa femme demeurant à Wijtschate, d'un lieu manoir parmi 24 cens de terre à labeur en divers pièces et jardin planté situé à Wijtschate. En présence d'André REMMERY, cousin aux bailleurs et d'Ignace Jacques GHESQUIERE clerc.

2 E 3 / 7261 acte 79 du 05/06/1736
Le Révérend père Philippe D'HUBERLANT, procureur et receveur de la Compagnie de Jésus à Armentières, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Gilles CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste, et Dorothée ROUSSEAU sa femme, censiers à Bousbecque, d'un lieu manoir parmi 5 bonniers 1 cens de jardin planté, près et labeur situés à Bousbecque. En présence de Jean François MOREL et Ignace Jacques GHESQUIERE. Maître Louis FEDRON DUBOIS, tabellion héréditaire établi par le roi dans toutes l'étendue des villes et châtellenie de Lille, fait savoir que pardevant Arnould LAMBIN, notaire à Comines, en présence de Jean François MOREL et Ignace Jacques GHESQUIERE fut présent le Révérend père Philippe D'HBERLANT etc. qui a confirmé le bail.

2 E 3 / 7261 acte 80 du 05/06/1736
Nicole DELEVOYE, veuve de Robert LERMINET, demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Pierre DESCAMPS fils de feu Denis, et Antoinette DELEVOYE, veuve de François MEURISSE, demeurant audit lieu le sixième d'un lieu manoir parmi 593 de jardin planté, aboutant d'orient à la terre de Thomas DHALLUIN, de midi la terre de Catherine TURBIER, d'occident au chemin menant de Comines au Longchamps, de septentrion au jardin d'Antoine CAPELLE. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 81 du 12/06/1736
Jean Baptiste PARENT, fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Felix, et Antoinette Désirée LEHOUCQ sa femme, laboureurs à Comines, une maison manable parmi 4 bonniers 11 cens de jardin planté et labeur à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 82 du 21/06/1736
Louis François GHESQUIERE fils de feu Jacques Adrien et de feue Marie Françoise VERMESSE demeurant à Comines, assisté de Pierre François LESAFFRE son frère allié, de Jean Baptiste GHESQUIERE son oncle et de Pierre LESAFFRE son grand oncle allié demeurant audit lieu d'une part, Marie Elisabeth LEROY fille de feu Jean François et de Marie Anne LECLERCQ demeurant Deûlémont, assistée de Jean Philippe, Bonaventure et Jean Baptiste LEROY ses frères demeurant audit lieu, de Pierre Antoine LOUAGE son beau-frère, censier audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Charles CORNIL lieutenant bailli de Quesnoy et Allard LESAFFRE fils dudit Pierre.

2 E 3 / 7261 acte 83 du 21/06/1736
Pierre François BECQUART fils de feu Josse demeurant Comines nord vend aux enchères à Ignace Jacques GHESQUIERE, praticien à Comines, 14 cens de labeur à Deûlémont, aboutant d'orient la terre du sieur D'HAILLY et celle de Jean LECLERCQ, de midi celle de la veuve et enfants du sieur François VANDERMEERSCH, d'occident et partie de septentrion au chemin menant de Comines à Quesnoy, l'autre partie de septentrion à la terre dudit Jean LECLERCQ. En présence de Pierre LAMERAND et Guillaume François CATTEAU demeurant audit Deûlémont.

2 E 3 / 7261 acte 84 du 25/06/1736
Le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON, receveur du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en trois parties appartenant audit Chapitre situées à Comines nord. Lesdites herbes ont été adjugées au sieur Henri Ernest LEQUESNE prêtre et chanoine audit lieu pour 6 florins. En présence de Joseph BONDUEL et Louis SIX demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 85 du 25/06/1736
Le sieur HENNION prêtre et bénéficiaire de la chapelle de St Eloi érigée en chapelle de la Trinité à Lille, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 28 cens de près en deux parties à Comines nord appartenant audit bénéfice. La première partie est adjugée à Pierre BECQUART, chartier audit lieu, pour 53 florins avec la caution de Louis MILLEVILLE demeurant audit lieu. La deuxième partie de 7 cens a été adjugée à Jean DEWALLE, censier à Comines nord, avec la caution du sieur Frédéric BOUCQUILLON, échevin et marchand audit lieu. En présence du sieur Pierre Louis SIX et Pierre BOUTEN demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7261 acte 86 du 25/06/1736
Monsieur CARDON demeurant à Lille expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 12 cens de prairies à Comines nord, aboutant d'orient au près de la Demoiselle LAIGNEL, de midi et occident à la Lys, de septentrion aux près de la chapelle Notre-Dame et du sieur DECLERCQ. Lesdites herbes ont été adjugées à Adrien FERTIN, chartier audit lieu, pour 44 florins avec la caution de Louis MILLEVILLE demeurant audit Comines. En présence de Joseph BONDUEL et Pierre BOUTEN demeurant au même lieu.

2 E 3 / 7261 acte 87 du 29/06/1736
Marie Catherine DUQUESNOY veuve de Charles Louis DELEFORTERIE demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume DELEBECQUE fils de feu Vincent, laboureur audit lieu, 11 cens de labeur situés à Quesnoy. En présence de Charles Joseph DEWAELE demeurant Comines et de François DE BAL demeurant Harelbeke.

2 E 3 / 7261 acte 88 du 02/07/1736
Compte que fait et rends Chrysole COUTEL de tout ce qu'il a reçu pour les quatre enfants délaissés par Guillaume COUTEL et Marie Catherine DELEVOYE et de tout ce qu'il a payé à leur acquit et décharge. Lequel compte se fait en monnaie de Flandre 20 sols pour 1 livre 12 deniers. Recettes : Le comptable a reçu pour lesdits enfants Joachim, Etienne Joseph, Jean Baptiste et Angélique COUTEL cinq années de rendage de la maison qu'ils ont en commun, la dernière année échue à la St Rémy 1735. Le prix des bois vendu à Chrysole VERVISCH charpentier. Payements : Le 03/06/1729 habillement pour Joachim COUTEL, le 02/07/1730 une paire de bas pour ledit Joachim Le 11/06/173rembourse à Arnould VILLERS en remboursement de l'achat d'une veste et autre habillement qu'il avait payé pour ledit Joachim ainsi qu'une année de pension. Le 21/07/1733 une paire de bas pour Jean Baptiste COUTEL, le 08/06/1723 payement à M^{e} DERVEAUX, greffier de Linselles, pour priserie des effets trouvés à la mort de Guillaume COUTEL, payement audit DERVEAUX pour services rendus au sujet du compte fait entre Alexandrine LEFEBVRE, veuve, avec enfants de Jean Baptiste DELEVOYE et les enfants délaissés par ledit Guillaume COUTEL Le 11/06/1733 la somme de 160 livres 3 sols 2 deniers pour la réfection de la maison sur le mont de Wervicq. De fait ledit comptable à plus payé qu'il n'a reçu et a bon de ses neveux et nièce 3 livres 13 sols 10 deniers. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 89 du 03/07/1736
Bail des dîmes sur la châtellenie de Lille. Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes ci-après : La dîme du Grand Mitan pour 9 gerbes est adjugée à Antoine CAPELLE fils d'Antoine et Charles DELEFORTERIE fils de feu Félix, fermiers à Comines, pour la somme de 1050 florins avec la caution d'Antoine CAPELLE père. La dîme d'Hourplancque est adjugée à Jean Baptiste GHESQUIERE, fermier audit lieu, pour la somme de 403 florins. La dîme de Winhem pour les 3 gerbes seulement, les 6 autres appartenant au chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, est adjugée à Mathias DERVEAUX pour 150 florins. La dîme dont le tiers appartient à l'évêque de Tournai et les 2/3 à Monsieur MARIAVAL, s'étendant vers le quartier du Blanc Coulon et Quicquenpoix, est adjugée à Michel CATTEAU, laboureur audit lieu. La dîme du Gavre pour les 6 gerbes, les 3 autres appartenant audit chapitre, est adjugée à Jean Joseph FLIPPO charron audit lieu pour 5 années par acte passé le 12/07/1735 pour 425 florins. La dîme dit Lanscof de 6 gerbes, le surplus à l'abbaye de St Bertin, est adjugée à Dominique LESAFFRE, fermier audit lieu, pour 110 florins par an. La dîme vis-à-vis le cabaret d'Hors Delevoye sur Deûlémont (blanc) (la page suivante est barrée). En présence de Jean Baptiste PIPELAERE et du clerc. La dîme que Monseigneur l'évêque de Tournai a droit de lever à Linselles est adjugée à Pierre TOUTLEMONDE fils de feu Pierre demeurant à Linselles pour la somme de 1050 florins avec la caution de Jean BLIECQUE, marchand à Bondues. En présence du sieur Crépin Joseph JACQUART demeurant Lille et Martin DUCASTEL sergent de Linselles.

2 E 3 / 7261 acte 90 du 03/07/1736
Bail des dîmes de la châtellenie d'Ypres. Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose en vente les branches de dîmes ci-après : Les dîmes du Grand et Petit Mitan Flandre adjugées à Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur à Comines, pour la somme de 975 florins avec la caution de Bauduin THEVELE, marchand audit lieu. La dîme dit de Cochon pour 3 gerbes, à prendre dans 9 gerbes à l'encontre du chapitre de St Pierre, est adjugée à Pierre Jacques LODIOR, cabaretier audit Comines nord, pour la somme de 108 florins avec la caution de Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Pierre demeurant audit lieu. La dîme s'étendant sur Houthem est adjugée à André DEHEM, cabaretier à Houthem, pour la somme de 267 florins avec la caution d'Ignace BREINE demeurant audit lieu. En présence de Jean Baptiste PIPELAERE sergent de Ter Walle et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 91 du 05/07/1736
Jean Baptiste BERTEN, censier à Comines, dernier enchérisseur des parties de 6 cens et 8 cens d'héritage situés à Comines vendus par les nommés DELEBECQUE, GADENNE, JONCKEERE passé par acte par le notaire soussigné le 28 mai dernier, a déclaré prendre lesdites terres à la première réquisition desdits vendeurs. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 91 du 05/07/1736
Bail des dîmes sur la châtellenie d'Ypres. Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, exposent à la vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La dîme de Bis Capelle est adjugée au sieur Pierre François LAUMONNIER demeurant à Comines nord pour 43 florins avec la caution de Théodore WASTYN maréchal audit Comines. La dîme des Trois Chênes est adjugée à Pierre Bruno LEPERCQ demeurant audit lieu pour 384 florins avec la caution de Jean François NOLF, laboureur à Wervicq. La dîme d'Haute Plancque dit Goodhuys est adjugée au sieur Charles CHUFFART demeurant audit lieu pour 525 florins avec la caution d'André GHESQUIERE, brasseur audit lieu. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 92 du 05/07/1736
Le sieur Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, expose en vente les branches de dîmes ci-après déclarées : Le canton nommé la branche des Coutre contenant 37 bonniers à commencer au pont près de la cense d'Antoine CAPELLE, suivant le chemin jusqu'au Long champs, jusqu'au Toucquet de la cense de Thomas MONTAIGNE, du chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis la cense de la veuve PARET et dudit pont suivant la becque jusqu'a la cense dudit CAPELLE, est adjugée à Jean Philippe Isaac MONTAIGNE demeurant audit Comines pour la somme de 396 florins avec la caution de Jean Philippe DERVEAUX, censier audit lieu. La dîme du Beau Chêne est adjugée audit MONTAIGNE pour la somme de 160 florins avec la caution dudit DERVEAUX. La petite dîme est adjugée audit MONTAIGNE pour la somme de 84 florins avec la caution dudit Jean Philippe DERVEAUX. En présence d'Hubert LEGRAND sergent audit lieu et du clerc

2 E 3 / 7261 acte 93 du 05/07/1736
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUSE, Marie Victoire DELECLUSE et Marie Agnès GHESQUIERE représentants de la communauté de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Antoine DUTHOIT fils de feu Antoine, censier à Fleurbaix pays de l'Alleu, un lieu manoir parmi 8 bonniers 2 cens de jardin et terre à labour situé audit Fleurbaix. Il a constitué et établi la personne de (blanc) auquel il a donné tout pouvoir et élu domicile au cabaret du Chevalier Vert, rue de le Clef à Lille.

2 E 3 / 7261 acte 94 du 05/07/1736
Bail des dîmes sur la châtellenie de Lille. Messieurs le doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines, exposent en vente les branches de dîmes ci-après déclarées : La dîme d'Hourplancque est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel demeurant à Comines pour 475 florins avec la caution de Jean Baptiste LEFEBVRE son frère, laboureur audit lieu. La dîme du Gavre Wallon pour les 3 gerbes seulement est adjugée à Pierre Philippe BILLET demeurant audit lieu pour 162 florins avec la caution de Jean Joseph FLIPPO, charron audit lieu. La dîme de Winhem pour 6 gerbes est adjugée à Mathias DERVEAUX, censier à Comines, pour 300 florins avec la caution d'Adrien CATTEAU, laboureur demeurant audit lieu. La dîme des Bois en son entier est adjugée à Guillaume CATTEAU demeurant audit lieu pour 1125 florins avec la caution de Jean Baptiste VALLEE, marchand audit lieu. La dîme de la Gayperche est adjugée à Pierre Martin CATTEAU demeurant audit Comines pour 1500 florins avec la caution de Jean Baptiste VALLE demeurant audit lieu. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 95 du 07/07/1736
Demoiselle Hippolyte Caroline LAIGNEL des PLOUVIERS demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine ODOUX fils de Philippe et Bonne LEPOUTRE sa femme demeurant à Bousbecque, une maison parmi 16 bonniers 15 cens de jardin, pâtures, prairies et terre à labeur, ledit manoir et jardin contenant 29 cens confrontant la rue d'Hurlupin, aboutant d'orient une partie des terres des héritiers du sieur CARDON et au chemin menant de Comines aux moulins de la Vigne, de midi aux terres dudit sieur CARDON, de couchant au chemin de Comines vers le Viel Dieu dit Chasse Royale et de septentrion au chemin vers les moulins de la Vigne. Item 2 cens de labeur aboutants d'orient midi et couchant aux terres du sieur HESPEL et de septentrion au chemin du Duyvel Drisch vers Wervicq. Item 8 cens de labeur en triangle aboutant d'orient le sieur LARIANDRIE, de midi et couchant au chemin vers Linselles et de septentrion audit chemin de Comines à Wervicq. Item 8 cens de labeur aboutant d'orient et septentrion la terre du sieur de LARIANDRIE, de midi le chemin du Duyvel Driesch allant de Comines à Wervicq, de couchant la terre de Chrysole COUTEL. Item 9 cens de labeur aboutant d'orient la terre de son Altesse Royale le duc d'Orléans, de midi du sieur de LARIANDRIE et celui des héritiers de Denis PARENT et de septentrion la terre dudit PARENT. Item 825 verges de labeur traversées par le chemin de Linselles, aboutant d'orient la terre du sieur DELARIANDRIE, de midi celle de la veuve du sieur VAN VTBERGHE, de couchant la terre de Mlle BRAINE, de

septentrion les héritiers de Guillaume BREL. Item 11 cens 50 verges de labeur aboutant d'orient le chemin du Hallot, de midi et couchant celle de Jean Baptiste PARENT et de septentrion celle de l'hôpital. Item 1 bonnier et 50 verges de labeur aboutant d'orient ledit chemin du Hallot, de midi la terre de Jacques COUTTEL et Jacques LAGACHE. Item 15 cens et 50 verges aboutant d'orient à la partie précédente de midi les terres de Jacques LAGACHE, de couchant celle de la veuve de Jacques GHESQUIERE. Item 825 verges aboutant d'orient à la terre de l'hôpital, de midi et septentrion audit PARENT, de couchant aux héritiers du sieur CARDON. Item 8 cens de pâtures aboutant d'orient à la pâture des sœurs Grises, de midi au chemin de la Procession, de couchant celle de Madame DE MASSIET, de septentrion à la becque bourgeoise. Item 3 cens de labeur aboutant la terre de Chrysole LEMAY, de couchant au chemin Ten Boorne. Item 12 cens de labeur de septentrion à l'héritage du sieur de VICQ. Item 12 cens de labeur aboutant d'orient audit chemin etc. En présence du sieur François VANDERMERSCH demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 96 du 09/07/1736
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant à Comines, désirant se libérer d'une lettre de rente au capital de 1719 florins 10 patars créée devant le baillage de Lille le 17 mars 1731, se trouvant redevable à Marie Marguerite DILLIES, femme en secondes noces de Jean Baptiste LEWILLE, pour vente et livraison de bières qu'il doit audit Jean Baptiste LEWILLE et pour argent prêté selon l'acte passé devant M^{e} Thomas VANTOUROUT, notaire le 27 mars 1734 lui cède 1950fl à prendre en une rente de 4200fl que lui doivent François Joseph BONDUEL et Philippe DELEFORTRIE sa femme à cause d'une maison qu'ils lui ont achetée par acte du 28 avril 1735 devant échevins de Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 97 du 09/07/1736
Monsieur ODEMAER, conseiller à Douai, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de trois parties de prairie située au Bas-Warneton châtellenie d'Ypres. La partie de 15 cens nommée le Dronckart est adjugée au sieur Jacques CAPON, marchand à Warneton, pour 40 florins. La partie nommée Conay contenant 12 cens est adjugée audit sieur CAPON pour 88 florins. La troisième partie contenant 14 cens tenants aux prairies du sieur DEFLANDRE DU COUTRE est adjugée audit sieur CAPON pour 100 florins. En présence de Venant POISSONNIER sergent audit Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 98 du 09/07/1736
Bail des dîmes à Frelinghien et Deûlémont. Michel Ange WIBAULT, receveur temporel de Monseigneur l'évêque de Tournai, expose en vente les dîmes ci-après déclarées : La Petite dîme sur Deûlémont prés du cabaret d'Hors Delevoye est adjugée à Jean François PARENT, laboureur à Comines, pour 33 florins. La dîme du Bourg à Frelinghien est adjugée à Jean François LECAILLE et Alexandre REUBLIN demeurant audit lieu pour 500 florins. La branche du Finquereau est adjugée au sieur Mathias ODOU demeurant audit lieu pour 150 florins avec la caution de Jean BONDUEAU demeurant audit Frelinghien. En présence de Jean François HEMMART et Jacques BOUILLET sergents de Frelinghien.

2 E 3 / 7261 acte 99 du 10/07/1736
Philippe François BONDUEL fils de Philippe demeurant Comines, pour faire solution et payement à Pierre Nicolas LEPOIVRE et Léopold LAMBIN ses frère et beau-frère demeurant Quesnoy et Houplines de la somme de 150 livres parisis qu'il à reçu pour prêt et de 288 livres s'étant rendu caution vers Jean François HOSTE, marchand à Lille, pour l'acte de cautionnement passé devant le notaire soussigné en septembre 1735, déclare avoir vendu au profit desdits LEPOIVRE et LAMBIN les avestures de blé lin, trèfle, fèves et pois, le tout croissant sur 12 cens de terre à Comines appartenant aux héritiers de Dierick DELANNOY. En présence de Charles CORNILLE demeurant à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 100 du 10/07/1736
Demoiselle Hippolyte Caroline LAIGNEL des PLOUVIERS demeurant à Lille expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 1311 verges de prairie de Lys situées à Comines nord tenants d'un sens à la rivière Lys et d'autre au près du sieur CARDON. Lesdites herbes ont été adjugées au profit de Pierre BECQUART, chartier à Comines, pour la somme de 41 florins avec la caution de Joseph BONDUEL censier audit Comines. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 101 du 12/06/1736
Philippe Michel SERRUS fils de feu Michel Godefroid, marchand boucher à Comines, en qualité de procureur spécial de Monsieur Jean SANDELIN écuyer, seigneur, époux de Dame Anne Liévine DE BERLAERE, veuve en premières noces de Louis François d'HAYNE, vivant seigneur des paroisses et seigneuries de Waterdick et Helshaeghe, en sa qualité de mère et tutrice de l'enfant qu'elle a retenu de son premier mari, demeurant à Gand, accorde en bail et louage à Pétronille BOSSART, veuve d'Antoine Philippe SIX, demeurant à Wijtschate, 12 cens de labeur nommé Alshaghe à Warneton. En présence de Jean Baptiste NISSE et du clerc demeurant tous deux à Comines.

2 E 3 / 7261 acte 102 du 16/07/1736
Pierre MEAUX et Marie Françoise DELEGRANGE sa femme et Marie Anne Joseph DELEGRANGE fille de libre condition, lesdits DELEGRANGE sœurs, enfants et héritières de Josse DELEGRANGE et de Marie Madeleine LOUAGE, demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin, censier audit lieu, 2 cens de bois taillis à prendre dans 9 cens situés à Comines nord, Srie d'Eckhoute, aboutant d'un sens l'héritage des enfants et héritiers de Pierre BAILLEUL et des trois autres celui de Pierre François LAUMONIER. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 103 du 17/07/1736
Georges DEHEM fils de feu Georges, censier en la paroisse foraine de Bas-Warneton, déclare avoir vendu à Jean Baptiste DILLIES fils de feu Philippe, fermier au Bas-Warneton, 7 cens ½ de labeur situé à Comines aboutant d'orient à la terre de Michel THEVELE, de midi à la ferme de Leyhof, d'occident la terre du sieur FRANSE, de septentrion aux près de la Lys. En présence de Louis LEGRAND cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 104 du 19/07/1736
Gilles LEPERCQ fils de feu Jacques, marchand boulanger à Quesnoy, déclare avoir reçu une certaine somme de deniers d'Antoine LEPERCQ son frère, marchand boulanger à Comines, pour avoir cédé à son profit tous ses droits pour les deniers que leur mère a avancés audit Antoine LEPERCQ pour l'achat de sa maison située audit Comines. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 105 du 19/07/1736
Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques, marchand boulanger à Comines, déclare avoir vendu à Gilles LEPERCQ son frère, marchand boulanger à Quesnoy, la juste part des maisons et héritages ci-après situés audit Quesnoy : une maison à deux étages à usage de boutique et son héritage aboutant d'orient la ruelle conduisant du pont à l'église dudit lieu, de midi à la rue menant à la Basse Cour du Château, d'occident à la maison de Pierre FORTIN, de septentrion la maison et héritage de Laurent DONZE, et finalement tous droits et actions qu'il a dans une maison aboutant d'orient et septentrion à la maison et héritages de Pierre BEHAGHE, de midi à ladite rue du Château, d'occident la maison de Bartholomé LUTUN.

2 E 3 / 7261 acte 106 du 26/07/1736
Sœur Elisabeth BEHAGUE, dame prieure, Sœurs Marie Joseph HEUSE, Marie Victoire DELECLUSE et Marie Agnès GHESQUIERE, discrètes, représentantes la communauté de l'hôpital Notre-Dame de Comines, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Maximilien BOUSSEMART fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu, de 29 cens de labeur audit Comines. En présence de François BERSOU charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 107 du 30/07/1736
François Joseph BONDUEL fils de Philippe, et Philippine DELEFORTERIE sa femme, laboureurs à Comines d'une part, Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant Comines d'autre part. Etant en procès au siège de la Gouvernance de Lille à la requête des premiers comparants du 27/02/1736, prétendant que ledit CARPENTIER aurait acquitté et déchargé les hypothèques dont la maison qu'ils avaient achetée audit CAPENTIER se trouvait chargée. Le 04/08/1736 Antoine CARPENTIER a déclaré avoir reçu dudit Joseph BONDUEL la somme de 125 florins 12patars pour le restant des 1200 florins que ledit BONDUEL et sa femme devait lui payer suivant le contrat de vente de la maison qu'ils ont acquise le 28/04/1736, quittance absolue.

2 E 3 / 7261 acte 108 du 22/08/1736
Jean Baptiste FACON fils de feu Philippe, fermier à Bousbecque, déclare avoir vendu à Pierre François RAMART fils de feu Jacques demeurant à Bondues, 4 cens de labeur audit Bondues, aboutant d'orient la terre du sieur POTEAU, de midi celle des héritiers de Jacques WICQUART, d'occident celle de Jacques DUQUESNE et consorts, de septentrion l'occupation de Philippe DESBUCQUOIS. En présence de Mathias FLAMENT et Philippe Joseph COUVREUR, charpentier demeurant à La Madeleine lez Lille.

2 E 3 / 7261 acte 109 du 23/08/1736
Pierre François, Hubert, François et Jean Baptiste LEPERCQ demeurant Marcq en Baroeul, se portant forts de Gilles François LEPERCQ leur frère demeurant à Gand, lesdits LEPERCQ frères, enfants et héritiers de Pierre LEPERCQ qui fut fils de Melchior LEPERCQ et de (blanc) que Marie JONCKEERE, sa mère, a retenu en premières noces de (blanc) LEPERCQ, Antoine et Hubert DELEBECQUE demeurant audit Marcq, enfants et héritiers d'Antoine DELEBECQUE et de Marie GADENNE fille de Jean et de ladite Marie JONCKEERE, Pierre François et Adrien François GADENNE, Jean Baptiste CLAIES et Marie Anne GADENNE sa femme, François Pierre COISNE et Marie Michelle Joseph GADENNE, demeurant paroisses d'Hem, de Marcq en Baroeul et Marquette, frères et sœurs, enfants et héritiers de François GEDENNE et de Marie Anne DELEBECQUE qui fut fille de Jean et de ladite Marie JONCKEERE, Antoine François, Jean Baptiste et Pierre François DEMAITRE demeurant audit Marcq, Blandin et Calonne, lesdits DEMAITRE enfants et héritiers de Jean François DEMAITRE et Marie Elisabeth DELEBECQUE qui fut sœur audits Antoine et Hubert DELEBECQUE, Josse LEMAHIEU époux de Marie Catherine DELEMAIRE demeurant audit Marcq fille et héritière de Gabriel et de Marie Catherine GADENNE qui fut fille Jean GADENNE et de ladite Marie JONCKEERE, Pierre DELEBECQUE, laboureur à Mons en Baroeul, Marguerite DELEBECQUE, veuve de Roger DUTRIES demeurant Marcq en Baroeul, Jean François DELESALLE et Catherine DELEBECQUE sa femme demeurant audit Mons en Baroeul, lesdits DELEBECQUE frères, enfants de Pierre DELEBECQUE et de Michelle GADENNE, Jean Baptiste DELEBOIS fils de feu Philippe et de ladite Michelle GADENNE demeurant Mons en Baroeul, Jean Charles DELEPORTE demeurant Marcq en Baroeul, se portant fort de Charles et Pierre DELEPORTE ses frères demeurant Linselles et La Madeleine lez Lille, Etienne DESBONNET et Marie Joseph DELEPORTE sa femme demeurant audit Marcq en Baroeul, Michel VIENNE et Marie Jeanne DELEPORTE sa femme demeurant Roncq, Pierre François MATON et Marie Catherine CORDONNIER sa femme demeurant à Roubaix, les huit enfants délaissés par Jacques André CORDONNIER et les quatre enfants délaissés par Pierre VERDIERE et Marguerite CORDONNIER, frères et sœurs utérins de Marguerite GADENNE, retenus en premières noces de Jacques André CORDONNIER et en secondes noces de Jacques DELEPORTE, Jean Baptiste GADENNE, fermier à Roncq, se portant fort de Pierre Joseph FREMAUT et Marguerite GADENNE, de Ferdinand Joseph DUMORTIER et Marie Antoinette GADENNE ses sœurs et beaux-frères, enfants et héritiers de Pierre GADENNE qui fut fils d'Urbain GADENNE, Marie Catherine GADENNE fille

dudit feu Urbain, veuve de Jean DESPATURES demeurant Comines. Lesdits comparants ont déclaré avoir reçu de Jean CAZIER fils de feu Antoine, échevin et censier à Bousbecque, la somme de 499 florins 18 patars pour les 2/3 de 6 enchères de la vente de 660 verges de labour situés audit Bousbecque (acte passé le 29/07) dont absolue quittance. Le 08/10/1736 sont comparus Alexandre et Jacques CATTEAU, enfants et héritiers de Pierre Jean CATTEAU, demeurant à Roncq, Charles DEPLANCQUE fils de feu Pierre, bail et mari d'Adrienne Joseph DERVEAUX qui fut fille de Pierre François DERVEAUX et de Marguerite CATTEAU, se portants forts de Guillaume et Barbe CATTEAU et des trois autres enfants délaissés par Marguerite CATTEAU, leurs frères et sœur, neveux et nièces, François DUMORTIER, censier à Linselles se portant fort de Gilles DELEVOYE et Marie Madeleine DUMORTIER sa femme, lesdits DUMORTIER frères et sœurs, enfants et héritiers d'Hugues DUMORTIER et de Jacquemine CATTEAU, Thomas, Pierre, Michel, Augustin, Guillaume, Jean Baptiste, Vincent, Gilles et Marie Jacqueline DELEMOTTE, Abraham HACQUETTE et Antoinette DELEMOTTE sa femme, Jean Baptiste CARNOY et Marie Catherine DELEMOTTE sa femme, demeurant à Wervicq, se portant fort de François CUVELIER et Jeanne DELEMOTTE sa femme, leur frère et sœur, les cinq enfants délaissés par Adrien LECOCQ et Marie Françoise DELEMOTTE leur sœur, demeurant tous à Wervicq et Comines, Charles DELESALLE fils de feu Charles demeurant à Lille, bail et époux de Marie Elisabeth DELEMOTTE, cessionnaire de Pierre SIX et Marie Madeleine DELEMOTTE sa femme, de Joseph Martin HORRENG et Marie Anne DELEMOTTE sa femme et de Marie Françoise DELEMOTTE, ses belles-sœurs, enfants et héritières de Daniel DELEMOTTE et de Jeanne DELANNOY, Guillaume BREL, Jean Baptiste BERTEN et Marie Jeanne BREL sa femme, Timothé LESPINOY et Marie Catherine BREL sa femme, qui ont déclarés avoir reçu la somme de 249 florins 19 patars 6 deniers pour le dernier 1/3 pour la vente de terre susmentionnée [Voir acte 110 et 111].

2 E 3 / 7261 acte 110 du 23/08 et 08/09/1736
Les mêmes qu'à l'acte 109 ont déclarés avoir reçu de Guillaume BREL fils de feu Guillaume la somme de 620 florins 11 patars 4 deniers pour les 2/3 de la vente de 422 verges de lieu manoir et jardin situé à Comines. Ledit BREL dernier enchérisseur à l'acte du 28/05/1736. Passé à Marquette le 23/08/1736. En présence de Louis DESPATURES et du clerc. Bousbecque Le 08/09/1736 sont comparus Alexandre et Jacques CATTEAU etc. comme dessus, ont déclarés avoir reçu dudit BREL la somme de 310 florins 5 patars 8 deniers pour le dernier 1/3 de ladite vente susmentionnée. En présence de Jean CATTEAU charron et du clerc demeurant Comines. Ledit Guillaume BREL command de Philippe et Philippe Etienne CLARISSE frères, enfants de feu Philippe CLARISSE demeurant Comines, déclare avoir reçu la somme de 930 florins 17 patars pour la vente de de 422 verges susmentionnée.

2 E 3 / 7261 acte 111 du 23/08/ et 08/10/1736
Les mêmes qu'à l'acte 109 ont déclarés avoir reçu de Jacques THEVELIN fils d'Antoine, censier à Comines, la somme de 1071 florins 18 patars 8 deniers pour les 2/3 de la vente de 14 cens 36 verges de labeur en deux parties qu'ils ont fait avec leurs consorts à Jean Baptiste BERTEN comme dernier enchérisseur passé devant le notaire soussigné le 28/05/1736, dont ledit THEVELIN comme command déclaré dudit BERTEN. Bousbecque le 08/10/1736 sont comparus Alexandre et Jacques CATTEAU etc. comme dessus, qui ont déclaré avoir reçu la somme de 535 florins 19 patars 4 deniers pour le dernier 1/3 de la vente de terre susmentionnée. En présence de Jean CATTEAU charron et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 112 du 28/08/1736
Anne NOURY, veuve avec enfants d'Ignace VULSTECKER, en son nom et celui de ses dits enfants, en vertu des lettres d'octroi obtenues de la Chancellerie auprès de la Cour du Parlement de Douai et entérinées par les bailli et échevins de la baronnie de Bousbecque, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Bauduin DANSETTE fils du feu sieur Pierre, manouvrier à Bousbecque, une petite maison en paille bâtie sur 120 verges pris en arrentement des enfants et héritiers d'Adrien CATRY, située à Bousbecque, aboutant d'orient l'arrentement de Jean Baptiste BREL et aux héritages de Jean Baptiste et Pierre LEEMAN, d'occident la terre

des Pères Jésuites d'Armentières et de septentrion au chemin menant de la Place à Wervicq. En présence de Jean Charles THAYS sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 113 du 30/08/1736
Inventaire fait à la requête de Louis GHILLE et de Jeanne Louise LECOMTE, tanneur de style demeurant à Comines et Ypres, de tous les biens, marchandises, actions, crédits, dettes actives et passives reposant dans la maison dudit GHILLE pour satisfaire à la sentence qu'ils ont obtenus pardevant messieurs de l'officialité de la cour spirituelle à Ypres le 28 aout concernant le divorce et séparation de corps et de biens entre eux (Listes). Ainsi fait et inventorié à la réquisition dudit GHILLE et intervention de sa femme.

2 E 3 / 7261 acte 114 du 03/09/1736
Pierre Antoine HACQUETTE fils de feu Antoine et d'encore vivante Jeanne LEWILLE, assisté de sa dite mère, de Jean DUPREZ son parâtre, de Mathias MARESCAUX et Jean Baptiste LECLERCQ ses oncles alliés, tous laboureurs demeurant à Linselles sauf ledit LECLERCQ à Bousbecque d'une part, Marie Anne Joseph MONTAIGNE fille de Toussaint et de Marie Jeanne LERNOUT, assistée de ses père et mère laboureurs à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Albert GHESQUIERE marchand à Linselles et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 115 du 04/09/1736
Anne NOURY, veuve avec enfants d'Ignace VULSTEKER demeurant à Bousbecque, déclare avoir reçu de Bauduin DANSETTE la somme de 249 florins 6 patars pour la vente d'une maison et fonds arrentés situés à Bousbecque. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 116 du 20/09/1736
Gilles et André DELEVOYE, Martin DELANNOY mari d'Adrienne DELEVOYE, Jacques BILLET époux de Marie Françoise DELEVOYE demeurant Linselles, Wervicq et Bousbecque, se portant forts des deux enfants mineurs de Pierre DELEVOYE leur frère et beau-frère, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Gilles HOLLEBECQUE fils de feu Robert, leur beau-frère laboureur à Linselles, un lieu manoir amassé de maison, manable, grange, étables et autres édifices parmi 14 cens de jardin plantés d'arbres à fruits, bois montants et terre à labour situé à Bousbecque, délaissé par ledit Pierre DELEVOYE, pour le dit HOLLEBECQUE en jouir neuf années. En présence de Jacques et Charles DERVEAUX demeurant audit Bousbecque Le bail n'est accordé que pour trois ou six années au lieu de neuf.

2 E 3 / 7261 acte 117 du 20/09/1736
Gilles et André DELEVOYE, Martin DELANNOY mari et bail d'Adrienne DELEVOYE, Jacques BILLET mari et bail de Marie Françoise DELEVOYE demeurant tous à Linselles, Wervicq et Bousbecque, agissant au nom des deux enfants mineurs délaissés par Pierre DELEVOYE leur frère et beau-frère d'une part, Gilles HOLLEBECQUE et Marie Jeanne DELEVOYE sa femme, laboureurs à Linselles d'autre part, déclarent que pour payer sans division ni discutions la somme de 750 florins aux créanciers de la maison mortuaire du défunt, lesdits premiers comparants ont cédé audit HOLLEBECQUE et sa femme cinq vaches, un veau deux petits cochons. En présence de Dominique HOLLEBECQUE demeurant à Linselles et du clerc. Le 23/11/1736 L'état et déclaration des dettes actives et passives délaissées par ledit DELEVOYE indique que ledit HOLLEBECQUE ne doit que 56 livres 6 sols 9 deniers à recevoir par Jacques BILET, époux de Marie Françoise DELEVOYE, sœur du défunt, qui déclare avoir reçu ladite somme dudit HOLLEBECQUE, celui-ci est déchargé de sa dite obligation partant 1500 livres 12 sols. En présence de Julien LOGIER cabaretier audit Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 118 du 20/09/1736
Pierre et Jean Baptiste ROUSSEL frères, enfants et héritiers de Jean Baptiste et de Marie Jeanne DUPONT leur mère, demeurant Frelinghien et Quesnoy, déclarent avoir vendu à Pierre SIX fils de feu Michel, censier à Linselles franchises, 547 verges de jardin planté, situé à Wervicq tenus des Franchises et Srie de Blaton avec la moitié d'un corps de logis et la moitié d'une grange occupée par Philippe Albert et Simon NISSE, aboutant de midi à la terre de l'église de Bousbecque, d'occident la terre du sieur DELANNOY du petit Cambray à cause de la dame son épouse, de septentrion au chemin menant du Blaton au Hallot. En présence du clerc demeurant Comines et Martin DUCASTEL sergent de Linselles.

2 E 3 / 7261 acte 119 du 20/09/1736
Pierre et Jean Baptiste ROUSSEL enfants et héritiers de Jean Baptiste et Marie Jeanne DUPONT, demeurant Frelinghien et Quesnoy, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Simon NISSE fils de feu Alexandre, laboureur à Wervicq, 525 verges de labour situés à Wervicq, occupés par Philippe Albert et Simon NISSE, aboutant d'orient la terre de Demoiselle DUROCQUIET, de midi celle de Demoiselle la veuve BARGE, d'occident au Grand chemin de Wervicq à Lille et de septentrion celle de Pierre et Simon NISSE. En présence du clerc et de Martin DUCASTEL sergent de Linselles.

2 E 3 / 7261 acte 120 du 20/09/1736
Marie Pétronille MONTAIGNE, veuve de Pierre DELEVOYE, vivant censier à Bousbecque d'une part, Gilles et André DELEVOYE, Martin DELANNOY mari d'Adrienne DELEVOYE, oncles au nom des deux enfants mineurs délaissés par ledit DELEVOYE leur frère et beau-frère d'autre part, pour éviter des difficultés qui pourraient naître au sujet des droits et avantages prétendus par ladite MONTAIGNE, mentionnés par le contrat de mariage par acte passé le 29/07/1729 par le notaire soussigné, ils ont convenus que lesdits DELEVOYE et DELANNOY demeurant à Wervicq et Linselles ont promis de payer une fois à ladite Marie Pétronille MONTAIGNE la somme de 270 florins etc. Ladite MONTAIGNE sera déchargée de toutes dettes passives et passives contracté ente la survivante et son défunt mari. En présence de Jacques BILLET censier à Bousbecque et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 121 du 21/09/1736
Jacques LEMOISNE fils de Jacques, veuf en secondes noces de Marie Agnès CALLE ayant retenu deux enfants de celle-ci assisté de Jacques LEMOISNE son père, d'Antoine CALLE son beau-frère demeurant Comines d'une part, Marie Antoinette PARENT fille de feu Jacques et de vivante Eloyenne DAMBRE, assistée de sa mère, de Jean Philippe BONDUEL son parâtre et de Pierre BLOT ACKERE son oncle allié demeurant Comines, sauf ledit BLOTACKERE au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Adrien FRETIN charretier et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 122 du 25/09/1736
Ambroise, Pierre Philippe et Jean Baptiste VILLERS, Philippe LOUAGE bail et époux de Marie Jeanne VILLERS demeurant Comines, lesdits VILLERS frères et sœur, enfants et héritiers de Philippe VILLERS et de Jeanne HAZEBROUCK, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean MONTAIGNE fils de Toussaint, laboureur à Comines, une choque de maisons à usage de deux demeures parmi 27 cens de jardin, pâtures et labour en différentes pièces située à Comines. En présence de Michel François MASSY et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 123 du 30/09/1736
Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien FRETIN, chartier audit lieu, 6 cens de labour situés à Comines. En présence de Guillaume GOEMAN et Jean Baptiste LECLERCQ fermiers à Comines.

2 E 3 / 7261 acte 124 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 124 du 30/09/1736
Sieur Guillaume Frédéric BECUWE, avocat, en qualité de tuteur de Jean François Régis BECUWE son frère mineur d'âge, déclare donner à titre de bail à ferme à Pierre Antoine BERTEN une maison et héritage située à Wervicq, laquelle a été occupée ci-devant par François DELEPLANQUE ayant épousé Marie Agnès CATTEAU pour le rendage annuel la somme de 42 florins argent de Lille, ledit bail ayant été accordé sous le cautionnement de Arnould MEURISSE, beau-père du preneur. En présence de Alexandre Joseph CAPRON et de Ignace HESPEL.

2 E 3 / 7261 acte 125 du 08/10/1736
Demoiselle Marie Cécile BALLEUR veuve du sieur Jean François BOUQUILLON demeurant à Comines, déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Jean Baptiste DEBERTEN fils de feu François, et à Marie Marguerite LECLERCQ sa femme, laboureurs à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, une maison manable, chambre, fournil, écurie de chevaux parmi 17 cens de jardin et terre à labour située au Bas-Warneton. En présence de Jean et Pierre François BONDUELLE père et fils, laboureurs à Bousbecque.

2 E 3 / 7261 acte 126 du 04/10/1736
Dame Marie Joseph DE FOURMESTRAUX, douairière de noble homme Ignace DE MASSIET demeurant en son château à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Germain DILLIES fils de Michel, fermier et échevin à Quesnoy, 11 cens de jardin avec une petite demeure situés à Deûlémont. En présence de Jean DUQUESNOY censier à Quesnoy et du clerc de Comines.

2 E 3 / 7261 acte 127 du 04/10/1736
Dame Marie Joseph DE FOURMESTRAUX, douairière de noble homme Ignace DE MASSIET demeurant en son château à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DUQUESNOY fils de feu Jean, laboureur à Quesnoy, 3 bonniers de terre à labour situés à Deûlémont en plusieurs pièces : 5 cens de près aboutant aux héritages de sieur Jacques DE MASSIET, 14 cens aux héritages de la Dame DUVAS et de Guillaume LEWILLE, 13 cens aboutant audit LEWILLE et au grand chemin de Quesnoy à Warneton, 8 cens aboutant à ladite Dame DUVAS, 301 quartrons aboutant audit LEWILLE et ladite Dame bailleresse et finalement 5 cens aboutant les héritages de ladite Dame DUVAS. En présence de Germain DILLIES censier à Quesnoy et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 128 du 09/10/1736
Le sieur Jacques GOBERT fils de feu sieur Antoine demeurant Warneton, déclare avoir accordé en ferme et louage à Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Elisabeth LESAFFRE sa femme fille de Chrysole demeurant Bas-Warneton, les 2/3 d'un lieu manoir parmi 5 bonniers 1/2 à Bas-Warneton, châtellenie de Lille, le dernier 1/3 appartient à Demoiselle Marie Agnès GOBERT veuve du sieur Maillart DERUMAULX, sœur du premier comparant. Est aussi comparue Marie Françoise LUTTUN demeurant au Bas-Warneton, mère du second comparant, qui se constitue caution. En présence du clerc et Jean Baptiste PIETERS demeurant Comines et Warneton.

2 E 3 / 7261 acte 129 du 30/10/1736
Jean MAJOOS fils de feu Martin, marchand boulanger à Ypres et Pétronille PRUDHOMME sa femme, déclarent avoir vendu à Théodore LELEU fils de feu Michel, cordonnier à Comines, une maison et héritage située à Comines, aboutant d'orient et midi à une choque de quelques petites maisons appartenant aux enfants et héritiers de Marc Antoine PRUDHOMME, d'occident la maison des enfants et héritiers de Gilles GHESQUIERE, de septentrion à la rue de Basse Bretagne. En présence d'Honoré LEROY et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 130 (manquant).

2 E 3 / 7261 acte 131 du 02/11/1736
Cornille et Marie Catherine VERCRUISSE, Servait PARET et Marie Michelle VERCRUISSE sa femme, lesdits VERCRUISSE frère et sœurs, enfants et héritiers de Pierre demeurant à Comines, déclarent avoir reçu 54 florins de Jean Baptiste VERCRUISSE leur cousin demeurant audit lieu, pour lui avoir vendu et cédé tous droits que les premiers comparants peuvent avoir dans une maison située à Comines, aboutant d'orient à la rue d'Orléans, de midi la maison des héritiers d'Antoine LAUWICK, d'occident au jardin d'Antoine PAU, de septentrion la maison de Jacques BOULINE, droits acquis dans une maison à eux succédée par le trépas d'Elisabeth VERCRUISSE leur tante, vivante femme de Jean Baptiste VERLINDE.

2 E 3 / 7261 acte 132 du 04/11/1736
Le sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, échevin de Comines, au nom de Demoiselle Pétronille GOBERT sa tante maternelle demeurant à Wervicq, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Bonaventure CAUWET fils de feu Mathieu demeurant à Halluin, 4 cens de terre à Halluin, aboutant d'orient la terre d'Augustin DELEBERGHE, de midi celle du sieur VERGHELLE, d'occident au bois du sieur Pierre GOBERT, de septentrion celle de Jean PARENT. En présence de Charles Louis LEROY charpentier à Quesnoy et Michel François CARPENTIER portefaix demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 133 du 05/11/1736
Jeanne CORNILLE veuve avec enfants de Jean Philippe NISSE et auparavant de Jean STIENNE demeurant à Quesnoy, déclare devoir à Pierre Philippe BILLET, censier à Comines, la somme de 180 florins pour ses nécessitées urgentes et pressantes, qu'elle promet de rendre audit BILLET dans les deux ans. En présence de Bauduin THEVELE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 134 du 11/11/1736
Jean Pierre GHESTEM fils de Jean Pierre demeurant Comines d'une part, Marie Catherine DESPREZ fille de Philippe, accompagné de son père demeurant à Comines d'autre part, déclarent que ladite DESPREZ aurait **conçu des œuvres charnelles du premier comparant une fille appelée Isabelle GHESTEM** et que pour cette cause elle demande d'être dédommagée des frais de couches, droit de défloration et entretient dudit enfants. Ledit GHESTEM soutenant le contraire et n'y être point obligé. Pour mettre fin à d'éventuelles difficultés il promet de payer une fois à ladite DESPREZ, acceptante, la somme de **50 florins et un sac de farine de blé mais n'être pas déchargé des droits de défloration et frais de couches**. En présence de Louis HOUZET et Noël CAUSSAERT demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 135 du 11/11/1736
Jean Baptiste COUTEL fils de feu Jean Baptiste et Marie Catherine DELEBARRE demeurant Bas-Warneton, en son nom et se portant fort de Jean Philippe, Marie Thérèse et Marie Elisabeth COUTEL ses frère et sœurs demeurant audit lieu, déclare que Nicolas COUTEL leur frère, cabaretier audit lieu, a bien rendu et restitué 22 florins 8 patars qu'ils lui avait avancé pour la succession délaissée par Pasquier LEMAHIEU leur cousin. Ils ont cédé au profit audit COUTEL, tous les droits que le premier comparant avait avant la présente succession. En présence de Pierre François DUTILLY demeurant Warneton et Georges MONTAIGNE demeurant Bas-Warneton. Est comparu Georges MONTAIGNE fils de feu Antoine, bail et époux de Marguerite LORRAINE fille de Jean et de Marguerite COUTELLE demeurant audit Bas-Warneton, se portant fort de sa dite femme, a déclaré avoir reçu 5 florins 12 patars que Nicolas COUTEL avait promis de lui restituer en cas de gain de cause dans la succession dudit Pasquier LEMAHIEU. Le 07/04/1737 sont comparus Jean Baptiste, Philippe, Marie Thérèse et Marie Elisabeth COUTEL frères et sœurs, enfants de feu Jean Baptiste et Marie Catherine DELEBARRE demeurant Bas-Warneton qui ont déclaré après lecture approuver le contrat de cession fait par Jean Baptiste COUTEL au profit de Nicolas COUTEL leur frère, passé devant notaire le 11 novembre 1736. En présence de Jacques LAGACHE et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 136 du 12/11/1736
Frédéric Chrysole LEROY fils de feu Chrysole, bourgeois et boulanger et Marie Jeanne LAUMAUNIER sa femme demeurant Comines, ont déclaré avoir vendu au profit de Jeanne DELEFORTERIE, veuve de Philippe LECOMTE demeurant audit lieu, la somme de 35 florins de rente héritière par an au rachat en une fois de 700 florins qu'ils confessent avoir reçu de ladite DELEFORTERIE. En présence de Louis Bartholomé LEROY demeurant audit lieu et Nicolas COUTEL demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7261 acte 137 du 13/11/1736
Jean Pierre BECQUART, voiturier à Comines, bail et époux de Marie Jeanne VANDERWEGHE, en cette qualité ayant droit à 1/4 et de 2/7 dans un autre dans 1/4 de la maison et héritage ci-après Pierre DONZE et Louis CUVELIER demeurant Comines et Deûlémont, tuteurs des cinq enfants mineurs délaissés par Frédéric DONZE, ayant ensemble droit à 1/4 et 5/7 dans l'autre 1/4 restant desdites maison et fond situés à Comines, confrontant de midi la rue de Lille. Lesdits comparants ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Philippe François BONDUEL et Marie Rufine LAMBIN sa femme demeurant audit lieu, ladite maison, cuisine, boutique, chambre, cave et écuries avec son héritage à usage de cabaret appelé le Cygne Couronné. En présence de Charles CUVELIER et Michel MARTENS demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 138 du 15/11/1736
Jean MONTAIGNE fils de Toussaint et de Marie Jeanne LERNOUT, assisté de ses père et mère, de Jean Baptiste BREL et Pierre Antoine HACQUETTE ses beaux frères, de Jean et Thomas MONTAIGNE ses oncles, tous laboureurs à Comines sauf ledit HACQUETTE à Linselles d'une part, Jeanne BONNEL fille de Michel François et de Françoise DELANNOY, assistée de ses père et mère, de Jacques Gilles, André et Jean DELANNOY ses oncles maternels, laboureurs à Deûlémont, sauf Jacques Gilles à Comines et André DELANNOY à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Isaac MALDE laboureur à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 139 du 20/11/1736
Ignace Jacques GHESQUIERE, praticien à Comines, agréé par Demoiselle Marie RICOURT, veuve du sieur FRUIT demeurant à Lille, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Joseph LESPINOY fils de feu Gaspard, censier à Comines, deux parties de bois ci-après, 1338 grande verges de bois taillis faisant le juste 1/3 du bois brulé, les autres 2/3 appartenant aux enfants et héritiers de Pierre NISSE, aboutant d'orient le chemin menant de Wervicq à Geluveld, de midi et septentrion au bois desdits NISSE, d'occident la terre de Louis TERRIER, de plus 12 cens de pareil bois de taillis, aboutant d'orient au bois du sieur LECAT, de midi au chemin de Comines au Cruyseecke, d'occident au bois du sieur DUBUS, de septentrion aux héritages du sieur LECAT et Louis TERRIER, le tout situé à Comines nord. En présence de Jean Baptiste DE FERTIN et de Pierre WARROU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 140 du 22/11/1736
Dominique HOLLEBECQUE fils de Gilles et de Marie Jeanne DELEVOYE, laboureur à Bousbecque, assisté de ses père et mère, de Jean Robert HOLLEBECQUE son frère, de Pierre Jacques DEBEUF son beau-frère, Jean Robert HOLLEBECQUE son oncle, de Gilles DELEVOYE et Martin DELANNOY ses oncles maternels et alliés, demeurant tous à Linselles sauf lesdits DEBEUF et DELANNOY à Wervicq d'une part, Marie Agnès BILLET fille de Jean et Marie Agnès LEMAIRE, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste BILLET son frère, tous laboureurs à Bousbecque et Guillaume BILLET allié à Antoinette BILLET sa sœur demeurant à Neuville d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7261 acte 141 du 22/11/1736
Jeanne LECOMTE, veuve de Pierre CATTEAU demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Pierre FASOLO fils de feu Dominique, bourgeois, et Marguerite DARRAS sa femme demeurant à Comines, une maison et héritage consistant en boutique, cuisine, y compris le dessus de la porte cochère, du derrière du cabaret des Trois Rois, située à Comines, aboutant d'orient à la maison de Noël SLOOVERE, de midi l'héritage dudit cabaret, d'occident à ladite porte cochère et pardessus au bâtiment de la maison de la veuve, de septentrion à la rue menant du marché vers le pont, à elle échue par le trépas de Jean LECOMTE et Marguerite GALLAND ses père et mère. En présence de Chrétien DU CATTEAU fils de la venderesse demeurant à Messines.

2 E 3 / 7261 acte 142 du 23/11/1736
Etat et inventaire des dettes actives et passives trouvées dans la maison mortuaire de Pierre DELEVOYE, veuf en dernière noces de Marie Pétronille MONTAIGNE, mort à Bousbecque au mois de septembre 1736, pour partage entre Gilles et Marie Barbe DELEVOYE ses deux enfants mineurs qu'il a retenu en premières noces de Marie Catherine LECOMTE. Le présent état est dressé à la requête de Gilles DELEVOYE, Martin DELANNOY, Jacques BILLET, Augustin et Philippe LECOMTE, oncles et tuteurs desdits mineurs demeurant Wervicq, Bousbecque, Geluwe et Halluin. En présence de Julien LOGIER cabaretier à Wervicq et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 143 du 25/11/1736
Pierre François Joseph BOUTTEN fils de Pierre et de Thérèse PHILIPPE, bourgeois de Comines, assisté de ses père et mère et d'Hubert BOUTTEN son frère, cordonnier à Wervicq d'une part, Anne Jeanne WULLEMAN fille de Jacques bourgeois forain de Comines, assistée de son père d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques LEMOINE et Pierre BERTEN demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7261 acte 144 du 25/11/1736
Jacques LEPERCQ fils de feu Jacques et de Marie Catherine FAUVARQUE demeurant Comines, assisté de Pierre Bruno LEPERCQ son frère, laboureur audit lieu d'une part, Marie Angélique BERTE veuve sans enfants en dernière noces de Louis VUE, cabaretière audit lieu, assistée d'André GHESQUIERE, brasseur audit lieu, son ami, d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre Joseph REMMERY et de Jean Baptiste HOVELACQUE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 145 du 30/11/1736
Le sieur Jean Baptiste LEWILLE, bourgeois et brasseur à Comines, bail et époux de Marguerite DILLIES, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Madeleine MILLECAMP, veuve de Guillaume BOUILLET, censière à Wambrechies, 7 cens de jardin et labeur. En présence d'Arnould MILLE et Vincent LEMAHIEU.

2 E 3 / 7261 acte 146 du 01/12/1736
Charles WILLEMOT, marchand à Warneton, mari et bail de Marie Catherine DILLIES, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques THEVELIN fils d'Antoine, censier à Comines, 3 bonniers 980 verges de jardin, pâture et labeur faisant partie de 10 bonniers 5 cens 1/2 situés à Comines, échus à ladite DILLIES par le trépas de Marie THEVELIN sa mère. En présence du sieur Jacques BERNARD employé et Vincent LEMAHIEU cabaretier demeurant tous audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 147 du 01/12/1736
Josse Pierre HAZEBROUCQ et Marie Françoise LELEU sa femme, laboureurs à Comines, Jean Baptiste LELEU, laboureur à Bas-Warneton, lesdits LELEU frère et sœur, enfants de Jean LELEU et de feue Marie Françoise LEMAHIEU, Marie Jeanne LEMAHIEU veuve de Georges WARLOP demeurant à Comines, Pierre François MAINET et Anne Marie LEMAHIEU sa femme, les deux dernières du surnom LEMAHIEU sœurs et enfants de feu Robert LEMAHIEU, Jean Jacques DILLIES et Jeanne Marguerite LEMAHIEU sa femme fille de feu Pierre

demeurant aussi Bas-Warneton, lesdits LEMAHIEU et LELEU neveux et nièces, héritiers de Philippe, déclarent avoir vendu à Antoine François LELEU fils dudit Jean et de Marie Françoise LEMAHIEU, leur frère et cousin, laboureurs audit Bas-Warneton, les droits qu'ils peuvent avoir dans une petite maison parmi 14 verges de labeur, aboutant d'orient à une carrière, de midi la terre dudit Jean LELEU, d'occident la maison de ladite Marguerite LEMAHIEU, de plus 23 verges de labeur, aboutant d'orient à pareil nombre de terre de ladite Marguerite LEMAHIEU, le tout situé au Bas-Warneton. En présence de Jacques THEVELIN censier et Vincent LEMAHIEU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 148 du 02/12/1736
Jean François WILEMS fils de feu Jean, et Michelle Françoise DEROUBAIX sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Arnould François LEROY fils de feu Pierre demeurant audit lieu, 30 verges faisant partie de 312 verges situées à Comines, aboutant de midi à la terre de Jean DEROUBAIX, d'occident au chemin menant de Comines à la ferme de Ten Borne, de septentrion la terre de Jean François DEROUBAIX. En présence de Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine et Jean Baptiste MONTAIGNE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 149 du 02/12/1736
Etienne ROHART fils de feu Philippe Albert, âgé de 36 ans, charpentier, demeurant Deûlémont et Jean DERICKE fils de feu Pierre, âgé de 20 ans, son ouvrier, ont affirmé qu'à la demande de la veuve de Jean CLIQUE demeurant audit lieu, ils se sont rendu en septembre dernier pour faire une séparation de la chambre qu'occupe Nicolas HARMAN qui s'y est opposé en disant qu'il n'avait rien à lui dire et qu'elle se serait donc retirée. Ces faits sont aussi attestés par Michel COISNE fils de Michel, âgé de 21 ans, et Louis DESCAMPS, âgé de 20 ans, tous deux domestiques chez Philippe Pierre LESAFFRE, fermier à Deûlémont. Ceux-ci ont affirmé avoir enlevé plusieurs fois la Gimbre de la maison appartenant à la veuve de Jean CLIQUE et actuellement occupée par Nicolas HERMAN. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 150 du 03/12/1736
Marie Catherine POUPART veuve avec enfants de Jacques CAULET demeurant à Deûlémont, Hubert Louis CAULET, Louis DESPATURES et Angélique CAULET sa femme, ces deux derniers frère et sœur, enfants dudit feu Jacques et Marie Catherine POUPART demeurant Frelinghien et Comines, se portant forts de Jacques Louis et Guillaume CAULET leurs enfants, frères et beaux-frères en minorité, ont déclaré avoir vendu à Guillaume SPILLART fils de feu Charles, échevin et censier audit Deûlémont, une choque de deux maisons et 415 verges de terre situés à Warneton sud. En présence de Charles et Jean Baptiste WILLEMOT frères et marchands à Warneton.

2 E 3 / 7261 acte 151 du 07/12/1736
Jean MAJOOS fils de feu Martin, marchand demeurant à Ypres, déclare avoir vendu à Anne Thérèse PRUDHOMME fille de feu Marc Antoine demeurant à Zuytpeene, châtellenie de Cassel, une maison et héritage située à Comines, aboutant d'orient et midi à une choque de quelques petites demeures appartenant à l'acheteresse et ses sœurs et leurs héritages, d'occident la maison des héritiers de Gilles GHESQUIERE et de septentrion la rue de la Basse Bretagne. En présence de Louis MASSON et du clerc demeurant Comines. Le 17 décembre 1736 ladite Anne Thérèse PRUDHOMME déclare avoir nommé pour command de l'achat des maisons et héritage Chrétien et Jeanne Hélène VERVISCH frère et sœur, enfants et héritiers d'Albert VERVISCH, bourgeois de Comines, Nicolas DEWILDE déclare avoir reçu la somme de 486 livres 3 sols 6 deniers desdits VERVISCH.

2 E 3 / 7261 acte 152 du 07/12/1736
Théodore LELEU, cordonnier à Comines, déclare renoncer et se désister au profit de Jean MAJOOS fils de feu Martin, marchand demeurant Ypres, de la vente d'une maison et héritage située à Comines que ledit MAJOOS lui avait fait par contrat devant le notaire soussigné le 30 octobre 1736, ledit contrat de vente est cassé et annulé. En présence d'Alexandre CAPON et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 153 du 14/12/1736
Le sieur Philippe COISNE fils de feu Jean demeurant à Nieppe, châtellenie de Bailleul, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur François Philippe VANDERMEERSCH fils de feu François, marchand à Deûlémont, 537 verges de jardin, aboutissant d'orient au jardin de Jean François LEHOUCQ et ses enfants, de midi la terre de Marie Françoise COISNE veuve de Pierre JACQUES, de plus 694 verges de labeur à prendre à l'encontre du sieur TESSON, aboutant d'occident au chemin du Temple de plus 1120 verges, aboutant d'orient la terre de ladite Marie Françoise COISNE, de midi à un chemin conduisant de la ferme occupée par Pierre Rémy COISNE, et finalement 778 verges de labeur tenus de la Srie de la Grande Ponte. Ledit Philippe COISNE déclare avoir encore vendu audit sieur VANDERMEERSCH une grange érigée sur le fond de Jean Philippe COISNE, neveu dudit vendeur, pour la somme de 100 florins. Ledit COISNE vendeur avec Pierre Joseph et Louis François COISNE ses enfants d'âge compétant demeurant audit Nieppe qui ont promis de dédommager ledit VANDERMEERSCH de tous dommages. En présence de Pierre Rémy COISNE fermier et échevin au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7261 acte 154 du 15/12/1736
Pierre Antoine et Dominique LOUAGE frères, enfants de Pierre LOUAGE et de feue Catherine DELEVOYE, laboureurs à Comines, procureurs spéciaux de Pierre LOUAGE leur père, de Marie Jeanne DELEVOYE leur tante et de Jean Philippe LOUAGE leur frère, laboureurs à Comines, déclarent avoir vendu à Jean CATTEAU fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, 12 cens de jardin plantés, situés audit lieu aboutant d'orient au chemin de Senalstaete et la terre du sieur GHEERBRANT, de midi à la becque et un sentier conduisant de Comines au Beauchesne, de septentrion aux héritages de l'acheteur et Pierre HORENT. De plus 2 cens de labeur audit lieu aboutant d'occident la terre de Pierre POISSONNIER et finalement 2 cens aboutant d'orient au prés du sieur GHEERBRANT, de midi la terre d'Adrien DELEFORTERIE, d'occident à celle de Pierre HORENT, de septentrion à ladite becque. En présence des clercs.

2 E 3 / 7261 acte 155 du 15/12/1736
Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, et Jean Philippe LOUAGE son fils, laboureurs à Comines, Marie Jeanne DELEVOYE fille de libre condition de feu Pierre DELEVOYE demeurant audit lieu, leur belle-sœur et tante, procureurs spéciaux de Pierre Antoine et Dominique LOUAGE laboureurs audit Comines, leurs enfants, neveux et frères, ont déclaré avoir vendu pour telles personnes au prix qu'ils trouveront convenable, 16 cens de lieu manoir, jardin, labour et prairies situés audit lieu. En présence de Jean Baptiste WELLEMAN domestique audit Pierre Antoine LOUAGE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 156 du 16/12/1736
Jean Jacques et Druon LEPERS frères, enfants de feu André LEPERS et héritiers de Marie Françoise LEPERS leur sœur terminée sans hoirs et vivante femme de Gabriel GALOIS, demeurant Bousbecque et Linselles, ont déclaré que ledit GALOIS leur beau-frère demeurant à Comines a reçu la somme de 150 florins qu'il a promis de leur payer pour le mois de mai 1737. Ce dernier sera acquitté et déchargé de tous avantages et droits qui pouvaient revenir aux premiers comparants de la succession de leur dites sœur mentionnée dans le contrat de mariage consenti entre ledit GALOIS et la défunte par acte passé devant maître DESREVEAUX le 30 mai 1733. En présence de Pierre Joseph VERMERSCH censier et du clerc demeurant à Comines. Le 17/02/1737 Jean Jacques et Druon LEPERS déclarent avoir reçu la somme de 150 florins et font quittance audit GALOIS leur beau-frère.

2 E 3 / 7261 acte 157 du 17/12/1736
Piat DUTHILLEUL, échevin et fermier à Deûlémont, ayant droit à 1/3 de 29 cens d'héritage ci-après, François BONNEL demeurant audit lieu pour pareil 1/3 de la totalité de 350 verges de labour comprises dans les manoirs et héritages ci-dessus, Michel GHESQUIERE, Jean Baptiste BONNEL fils de feu Nicolas en son nom privé, se portant fort avec Jean Philippe BONNEL fils de feu Jean de leurs frères et sœurs, de Jean François FLEURBAIX et Philippe DELEBARRE demeurant tous à Deûlémont ayant ensemble droit au dernier 1/3 desdits 29 cens de manoir et héritages, lesdits comparants ont déclarés avoir accordé nouveau bail et louage à Jean DELESALLE fils de feu Jean, laboureur audit lieu, et à Marie Madeleine LEMAHIEU sa femme, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables parmi 2 bonniers de jardins située à Deûlémont. En présence de François Guillaume CATTEAU demeurant à Deûlémont et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 158 du 18/12/1736
Sigismond et Noël SLOOVERE frères, enfants de feu Noël SLOOVERE demeurant à Comines, ont déclaré avoir accordé nouveau bail et louage à Philippe NOYELLE fils de feu Antoine, laboureur et Marie Jeanne LEMAIRE sa femme demeurant à Wervicq, franchises de Blaton, la moitié d'un lieu manoir parmi 7 cens de jardin et terre à labour et une pièce de 18 cens de labour. En présence de Ferdinand François VANDERMEERSCH demeurant Wervicq et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 159 du 22/12 /1736
Demoiselle Marie Thérèse BECUWE, fille de libre condition demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Cornille VANDENKERCKOVE, licencié en médecine, et Demoiselle Isabelle Françoise LECLERCQ sa femme demeurant audit lieu, une maison à deux étages avec son héritage, située audit lieu, confrontant au nord la rue des Bouchers, aboutant d'orient à la maison de Jean Baptiste VANEECHOUTE, de midi la maison du sieur TRIEST, d'occident la maison de la veuve Jean BOUTRY. Est aussi comparue Jeanne Charlotte BROUSTIN veuve de Pierre LECLERCQ, mère des premiers comparants demeurant Comines, qui déclare de porter caution. En présence de Guillaume Frédéric BECUWE avocat et Charles François DECLERCQ demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 160 du 26/12/1736
Nabor LESAFFRE fils de Pierre, bourgeois et brasseur à Comines, déclare que pour faire solution et payement au Révérend Père Charles PICAVET, religieux de la Compagnie de Jésus à Douai, de la somme de 250 florins pour le prix d'une maison et héritage située à Comines rue d'Hurlupin que ledit PICAVET, en qualité de procureur spécial de Demoiselle Anne DECHERF sa mère, lui a fait par acte passé devant le notaire soussigné le 25 novembre 1735. Ledit LESAFFRE promet de payer annuellement pendant huit ans à ladite Anne DECHERF la somme de 42 florins. En présence de Jean Baptiste DELECLUSE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7261 acte 161 du 28/12/1736
Chrysole Fréderic LEROY et Marie Jeanne LAUMONNIER sa femme, bourgeois de Comines, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre FASOLO fils de feu Dominique, bourgeois audit lieu, une maison consistante en boutique située à Comines, aboutant d'orient la maison de Marie Françoise GOEMAN, de midi à la rue de Lille, d'occident la maison des enfants et héritiers de Thomas BLANCQUART, de septentrion à l'héritage des héritiers de Jacques DEPOORTERE et consorts. En présence de Philippe François BONDUEL et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7261 acte 162 du 29/12/1736
Joseph VANDENBROUCQUE fils d'Antoine et de Jossine VERCAMPS, veuf avec un enfant de Marie Thérèse LETELLIER, laboureur demeurant Halluin, assisté de Georges LETELLIER son beau-père demeurant audit lieu d'une part, Marie Catherine HACQUETTE fille de Jean Baptiste et de feue Marie Catherine DELESALLE demeurant à Bousbecque, assistée de son père d'Abraham, Joseph et Benoît HACQUETTE ses oncles, de Martin et Pierre DELESALLE ses oncles maternels demeurant tous à Bousbecque sauf ledit Benoît à Halluin d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7261 acte 163 du 30/12/1736
Jean François PARENT, laboureur à Comines, avec l'agréation du sieur Michel Ange WIBAULT, receveur temporel de l'évêché de Tournai, déclare avoir accordé en arrière-bail à Jean Baptiste TRACHET et Antoine POISSONNIER demeurant à Deûlémont, une branche de dîme appelée canton du Beau Visage audit Deûlémont pour en jouir quatre années consécutives pour 144 florins. En présence de Vincent LEMAHIEU cabaretier et du clerc demeurant Comines. Le 02/02/1737 François Guillaume CATTEAU demeurant à Deûlémont a déclaré se constituer caution et principal obligé. En présence des clercs demeurant Comines.

2 E 3 / 7262

2 E 3 / 7262 acte 1 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 1.2 du 07/01/1737
Compte et liquidation entre Charles Constantin GHESQUIERE, Jacques CASTEL et Marguerite Jacqueline GHESQUIERE sa femme, tous laboureurs en la paroisse d'Houthem. Ledit Charles Constantin GHESQUIERE prétend à la charge desdits CATEL et sa femme par arrêté de compte du 7 juin 1728 formé par Maître Marc Jean GOMMERS. Lesdits CATEL et sa femme doivent encore audit GHESQUIERE pour avancement consenti par Charles GHESQUIERE leur père, mentionné au contrat de mariage desdits CATEL et sa femme par acte passé devant ledit Maître GOMMERS au mois de novembre 1727. Ledit Constantin GHESQUIERE a déclaré avoir profité de la quittance que lesdits CATEL et sa femme lui ont donnée aujourd'hui de la somme de 366 livres parisis. En présence de Jean MILLE et de Ignace Jacques GISQUIERE, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 2 du 07/01/1737
Philippe PARDOEN et Marie Joseph GHESQUIERE sa femme demeurant à Wervicq, Jacques CASTEL et Marguerite Jacqueline GHESQUIERE sa femme, fermiers à Houthem, lesdits GHESQUIERE sœurs et enfants de Charles GHESQUIERE et feue Marguerite DELEFORTERIE, déclarent que moyennant 203 couronnes de gratuit et 384 florins de prix principal qu'ils ont reçus aujourd'hui de Charles Constantin GHESQUIERE leur beau-frère et frère, laboureur audit Houthem, dont quittance pour avoir vendu et cédé à son profit sous forme de rachat d'hoirie le 1/3 de 1375 verges de jardin labeur et portion d'édifice situés à Comines tenus des Franchises de Blaton. Ledit acquéreur se tient content et se réfère au partage passé par acte devant Pierre VANHEULE notaire à Comines le 11/12/1711. En présence de Jean MILLE et Jean Jacques GHESQUIERE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 3 du 07/01/1737
Jacques CASTEL et Marie Jacqueline GHESQUIERE (elle signe Marguerite GHESQUIERE) sa femme demeurant Houthem, ont déclarés devoir la somme de 257 livres et 1 sols 6 deniers à Philippe PARDON demeurant à Comines qu'ils ont reçue pour servir à leurs nécessités et qu'ils ont promis de restituer audit PARDON dans les huit jours. En présence de Jean MILLE et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 4 du 10/01/1737
Jean Pierre DUTHOIT fils de Pierre et Marie Françoise SERRUS, laboureur à Bousbecque, assisté de ses père et mère demeurant audit lieu d'une part, Marie Jeanne DAEL fille de feu Pierre et de Marie Madeleine HOVELACQUE, assistée de sa mère, de Valentin DAEL son frère consanguin demeurant Bousbecque, de Nicolas Josse LIERDEMAN et Léopold BONDUAU ses oncles alliés demeurant Frelinghien d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Félix SERRUS beau-frère de la future mariante et du sieur Pierre DANSETTE échevin demeurant tous à Bousbecque.

2 E 3 / 7262 acte 5 du 12/01/1737
Philippe LORAINE fils de feu Philippe, laboureur à Warneton, déclare devoir à Jean Philippe LORAINE son frère demeurant audit lieu, la somme de 602 florins 17 patars dont il est reste reliquaire de 323 florins 10 patars par le compte du 27/05/1730 et le surplus par le compte verbal. Il promet de la restituer dans l'an. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 6 du 18/01/1737
Simon et Guillaume CUVELIER frères, enfants et héritiers de Guillaume et de Jeanne DANSETTE, fermiers demeurant à Wervicq sud, déclarent que Robert et Marie Jeanne CUVELIER leur frère et sœur, femme d'André DUMONT aussi fermiers audit Wervicq leur ont donné à différentes reprises 9618 livres parisis pour leur part de la priserie et autres droits qu'ils avaient sur les terres et enclos de la ferme occupée par leur père et mère ainsi que 7018 livres parisis pour leur pareil part dans l'argent et les bois vendus sur les héritages délaissés par lesdits défunts, portant ensemble ladite somme de 9618 livres. De plus les premiers comparants déclarent qu'ils ont reçus de Robert CUVELIER 168 florins pour les droits qu'ils avaient dans les deniers et argent délaissé par Jean DANSETTE leur oncle maternel mort à Wervicq. En présence de Jean Baptiste SERRUS demeurant à Wervicq et Bernard MILLEVERT clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 7 du 20/01/1737
Le sieur Robert Louis DEVAUCENEZ, receveur, Placide VIENNE, Pierre Joseph LEMAIRE, Bartholomé DELEBECQUE, Guillaume SEGART et Robert François LESAFFRE, pauvrisseurs de la table des pauvres de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Michel THEVELE leur confrère, censier audit lieu, 6 cens et demis de prairie de Lys situés à Comines nord, aboutant d'orient à la rivière Lys et la prairie du duc d'Orléans, d'occident à celle de l'Abbaye de Messines et de nord celle du sieur BEUVET. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc Ledit Pierre Joseph LEMAIRE s'est constitué caution dudit THEVELE.

2 E 3 / 7262 acte 8 du 21/01/1737
Jean François VANDERYSERE, soldat au service des Etats Généraux des Provinces Unies au régiment de Pieter DELAROCQ, compagnie du Major de SWAENENBERGHE en garnison à Dendermonde, et Martin DEGRAVE, cordonnier à Menin, époux de Marie Catherine VANDERYSERE, lesdits VANDERYSERE frère et sœur, héritiers de Cornille VENDERYSERE et Cornille WUISE, se portant forts de Marie Catherine VANDERYSERE leur sœur et femme, déclarent avoir vendu au sieur Jean Baptiste WARESQUEL demeurant à Lille la moitié de 7 cens de labeur à prendre dans 14 cens à l'encontre du sieur acheteur et du sieur Jean Baptiste VANDENBERGHE situés à Comines, Srie de la Verde Rue, aboutant d'orient au chemin menant du moulin de Winhem à la rivière Lys, de midi à Pierre DESPRETZ, d'occident la terre de Demoiselle WARESQUEL. En présence de Jean Pierre DESPRETZ fils de Pierre et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 9 du 22/01/1737
Honoré BEHAGHE fils de feu Jacques, et Marie Michelle CASTELAIN sa femme demeurant à Quesnoy, déclarent avoir vendu et constitué sur leurs biens et héritages présents et futurs au profit de Chrysole LELEU fils de feu Jean, bourgeois à Comines, une rente héritière de 200 florins pour semblable somme qu'ils confessent avoir reçu dudit LELEU à raison de 10 florins par an à payer par lesdits comparants audit LELEU, la présente rente pardevant bailli et échevins de la Srie des Grand et Petit Weltebecque et Briffoeuil à Wervicq de qui leurs biens sont tenus, à savoir le 1/4 de 8 cens de labeur à Wervicq aboutant d'orient aux héritiers de Guillaume CUVELIER, de midi de Simon et Jean François DANSETTE et consorts, d'occident et septentrion à la terre desdits CUVELIER, plus pareil 1/4 de 2 cens et 1/3 de labeur situé comme dessus aboutant d'orient et de septentrion aux héritiers de Jean CARDON, de midi et occident auxdits CUVELIER, plus pareil 1/4 de la moitié de 3 cens 1/2 de lieu manoir et jardin plantés de fruitiers et bois montant à prendre à l'encontre de Jean Martin VILLERS, aboutant aux 8 cens de terre ci-devant, de midi à l'héritage dudit DANSETTE et consorts, d'occident au chemin menant de Wervicq au Blaton et finalement le 1/4 de 5 cens de labeur situé comme dessus, aboutant d'orient la terre du sieur LEMESRE à cause de sa femme, de midi celles du sieur BEUVET, d'occident la terre de Martin DELANNOY et de septentrion celle de Pierre NISSE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 10 du 30/01/1737
Marie Françoise MARTIN fille de Pierre demeurant à Comines, dument autorisée par son dit père, a déclarée avoir reçu la somme de 124 florins 16 patars d'Ignace LEMAIRE fils de feu Guillaume, marchand filetier à Comines, dont elle donne quittance pour décharger pour toujours des nourritures et entretiens de **Jean Baptiste Hubert LEMAIRE qu'elle dit avoir conçu des œuvres charnelles de Jean Baptiste LEMAIRE** fils dudit Ignace, de sorte qu'au moyen de cette somme ledit Jean Baptiste LEMAIRE sera acquitté des droits de défloration et couches de la comparante. En présence de Noël LEFRANCQ et Bernard MILLEVERT demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7262 acte 11 du 31/01/1737
Jean François MOREL et Marie Joseph CARPENTIER sa femme, cabaretiers à Comines, ont déclarés devoir à Marie Madeleine SENECLAR veuve de Jean Baptiste MOREL leur mère et belle-mère demeurant à Lille, la somme de 300 florins afin de pourvoir à leurs nécessités pressantes et urgentes qu'ils rendront à ladite SENECLAR dans les six ans à partir de cette date. En présence de Bernard MILLEVERT et Pierre WAROME demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 12 du 05/02/1737
Le sieur Pierre GOBERT demeurant Comines, au nom du sieur Jacques GOBERT, arpenteur demeurant à Rousbrugghe, son cousin, duquel il se fait fort, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre BECQUART voiturier audit Comines 21 cens de labeur situés à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 13 du 07/02/1737
Pierre François DUTHOIT fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare avoir vendu à Philippe Louis BOUTRY, marchand boucher à Wervicq, et à Ignace DE LE DYCKE, cabaretier à Comines, 6 cens 1/2 de jardin situés à Comines, Srie de Kaignarde, aboutant dans les deux sens aux héritages de Pierre Chrysole LEFEBVRE et Marie Jeanne DUTHOIT sa femme, d'un autre sens aux héritiers de Maximilien MULIER et d'un coté l'héritage de Jean Baptiste DUTHOIT son frère. Le 09/02 lesdits BOUTRY et DELEDICQ confessent avoir reçu une certaine somme dudit DUTHOIT après résiliation du contrat de vente.

2 E 3 / 7262 acte 14 du 09/02/1737
Pierre François DUTHOIT fils de feu Jacques demeurant Comines, déclare avoir reçu 75 florins de Pierre Chrysole LEFEBVRE son beau-frère demeurant audit lieu pour avoir vendu au profit dudit LEFEBVRE une grange de 40 pieds de longueur érigée sur l'héritage dudit LEFEBVRE à cause de sa femme (acte passé devant le notaire DERVEAUX en 1735). Ledit LEFEBVRE devra à la première réquisition de Jean Baptiste DUTHOIT, frère et beau-frère des comparants, devra déplacer la grange de 9 à 10 pieds pour ne pas perturber la vue de la maison dudit Jean Baptiste DUTHOIT. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 15 du 09/02/1737
François Joseph MEAUX fils de feu Josse, assisté de Jean François LAIGNEL son parâtre d'une part, Marie Catherine DESOBRY fille de feu Mathias et de vivante Marguerite CATTEAU, assistée de Louis et Jeanne Anne DESOBRY ses frère et sœur d'autre part demeurant tous à Comines. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 16 du 12/02/1737
Sébastien CATRY laboureur à Wervicq, Jean Baptiste FERLIN, Jean Baptiste FERLIN et Marie Catherine CATRY sa femme, laboureur à Linselles, lesdits CATRY frère et sœur, enfants et héritiers d'Adrien CATRY, ont déclaré avoir reçu 159 livres parisis, de Bauduin DANSETTE fils de feu Pierre, laboureur à Bousbecque, dont quittance pour la vente, et cédé au profit dudit DANSETTE les droits qu'ils ont dans la moitié de 14 livres de reconnaissance annuelle à cause d'un cent et quelques verges de terre pris dans 6 cens audit Bousbecque qu'ils avaient donné en arrentement à feu Ignace VULSTECKER pour ladite reconnaissance annuelle de 7 livres l'autre moitié appartient à Martin CATRY et consorts. En présence d'André GHESQUIERE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 17 du 14/02/1737
Jacques FLAMENT fils de feu Jacques, maçon et cabaretier à Comines, se portant fort de Marie Joseph VAL sa femme, déclare avoir vendu à André GHESQUIERE fils de feu Hugues, marchand brasseur audit lieu, une maison à usage de cabaret bâtie sur 50 verges de terre pris en arrentement du sieur CARDON, aboutant d'orient et midi aux héritages dudit sieur CARDON. En présence de Pierre Philippe BILLET échevin et censier à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 18 du 15/02/1737
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, laboureur à Comines, déclare avoir reçu 136 florins 16 patars de Mathias DERVEAUX et Jean Philippe BONDUEL, censiers audit lieu, pour avoir cédé à leur profit tous droits de bail pour 24 cens de terre qu'il détient de la table des pauvres situé à Comines. Sont aussi comparus Michel THEVELE et Bartholomé DELEBECQUE, directeurs de la table des pauvres dudit Comines, qui ont déclaré en leur qualité consentir à l'acte de cession. En présence de Philippe CAZIER laboureur et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 19 du 16/02/1737
Isaac DE MALDE fils de Pierre, laboureur, et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme demeurant Comines, ont déclaré devoir la somme de 300 florins à Toussaint MONTAIGNE leur frère et beau-frère, laboureur audit lieu afin de subvenir à leurs nécessités urgentes, ils promettent de les restituer dans les deux mois à partir de cette date. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 20 du 17/02/1737
Antoinette ROGE veuve de Pierre GOEMAN demeurant Bas-Warneton, déclare devoir la somme de 250 florins à Philippe HENNART son gendre pour les nourritures et aliments qu'elle à reçu de lui pendant cinq ans, elle a promis de payer dans les deux ans. Moyennant 54 florins par an le dit HENNART lui donnera aliments et nourritures et vêtements aussi longtemps qu'elle finira. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 21 du 19/02/1737
Louis François GHESQUIERE fils de feu Jacques Adrien, laboureur à Comines, s'étant fait représenté la part des biens a lui échus avec Marie Françoise et Marie Rose GHESQUIERE ses sœurs, provenant de la succession de Jacques GHESQUIERE et Elisabeth DELEBECQUE leur père et mère-grande, mentionné au partage fait à l'encontre de Jean Baptiste et Catherine GHESQUIERE ses oncle et tante passé devant le notaire soussigné le 07/10/1729, déclare que dans la subdivision des biens que ladite Marie Françoise GHESQUIERE sa sœur, femme de Pierre François LESAFFRE ici présents et acceptant, remportera son juste 1/3 desdits biens patrimoniaux et matrimoniaux exprimés lors dudit partage général par ledit premier comparant, déclare ne prétendre aucune chose d'avant part, cette subdivision ne se fera qu'après deux ans à partir de cette date. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 22 du 19/02/1737
Louis François GHESQUIERE, Pierre François LESAFFRE bail et époux de Marie Françoise GHESQUIERE, lesdits GHESQUIERE frère et sœur, enfants et héritiers de Jacques Adrien GHESQUIERE demeurant Comines, ayant examiné de nouveau le compte que Jean Baptiste GHESQUIERE leur oncle, censier audit lieu, leur a fait et rendu le 08/01/1732 des deniers qu'il avait reçu pour eux et payements avec leurs acquits, ont reçu à la clôture dudit compte 854 livres 15 sols 8 deniers dont quittance absolue. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 23 du 21/02/1737
Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Ferdinand, assisté de Marie Catherine VERMES sa mère, veuve en dernières noces d'Antoine GHESQUIERE, de Pierre François LEWILLE son frère et Jean Antoine GHESQUIERE son frère utérin d'une part, Marie Elisabeth FRETIN fille de feu André et vivante Elisabeth PERCHE, assistée de sa mère Jean Denis DELESALLE son parâtre et de Philippe FRETIN son oncle demeurant tous au Bas-Warneton sauf ledit FRETIN à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 24 du 26/02/1737
Le sieur Bauduin THEVELE et René Joseph VERVISCH, bourgeois de Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Guillaume DELEBECQUE fils de feu Vincent, censier audit lieu, 316 verges de pâtures situées audit lieu, aboutant d'orient la terre d'Antoine THEVELIN, de midi le chemin des Magrais, d'occident l'héritage du preneur, de septentrion au chemin du Longchamps au Grangier. En présence de Bartholomé DELEBECQUE frère du preneur et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 25 du 02/03/1737
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois de Comines, déclare avoir reçu du sieur Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur audit lieu, une certaine somme de deniers pour avoir vendu et cédé et transporté au profit dudit LEWILLE la somme de 450 florins à prendre dans 4200 florins de capital et en cours annuel 168 florins que lui doivent François Joseph BONDUEL et Philippine DELEFORTERIE sa femme, ledit LEWILLE pourra jouir de la rente et cours à échoir à raison de 21 florins par an pour la portion de la rente cédée des aujourd'hui, ledit CARPENTIER a subrogé et subroge ledit LEWILLE dans tous ses droits et actions pour cette portion de rente cédée et aussi bien que celle de 78 florins pour le capital de 1950 florins qu'il a déjà acquis dudit CARPENTIER hors de la masse des 4200 florins par acte passé devant le notaire soussigné le 09/07/1736, le surplus de ladite rente appartient encore audit CARPENTIER. En présence de Pierre François BERNAND et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 26 du 08/03/1737
Jacques Gilles DELANNOY et Jeanne BOUILLET sa femme, laboureurs à Comines, Chrysole POISSONNIER et Marie Catherine BOUILLET sa femme, laboureurs à Radinghem, Philippe Louis LECLERCQ et Marie Jeanne BOUILLET sa femme fille de feu Pierre, laboureurs à Comines, lesdits Jeanne, Marie Catherine et feu Pierre BOUILLET enfants et héritiers de Jacques BOUILLET et Catherine PLANTEFEVE, déclarent qu'ayant en commun tout un lieu manoir, jardin et terres à labeur situés à Comines, Quesnoy et Linselles à eux dévolus par le trépas de leur père et mère, père et mère-grande et par acquisition desdits LANNOY et sa femme, POISSONNIER et sa femme et Adrienne PHILIPPE veuve dudit Pierre BOUILLET qu'ils ont fait ensemble des enfants et héritiers de Noël PREVOST et de Marie PLANTEFEVE, savoir la moitié du manoir et jardin de 478 verges, désirant séparation et après mesurage et estimation de faire trois parts égales et division amiable (voir partage fait à Comines par Philippe et Philippe Louis DELEVOYE père et fils le 27/02/1677). En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 27 du 09/03/1737
Chrysole POISSONNIER et Marie Catherine BOUILLET sa femme, laboureurs à Radinghem, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis LECLERCQ et Marie Jeanne BOUILLET sa femme, laboureurs à Comines, pour 820 verges de jardin et terre à labour situées à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 28 du 11/03/1737
Philippe PARET fils de feu Philippe, laboureur à Comines, se portant fort de Marie Madeleine MONTAIGNE sa mère, déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre, aussi laboureur audit lieu, 6 cens de terre à labour à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 29 du 11/03/1737
Compte et liquidation entre André GHESQUIERE acquéreur d'une maison et héritage à usage de cabaret près de la Chapelle de Sainte Marguerite à Comines d'une part, Jacques FLAMENT vendeur dudit cabaret d'autre part. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 30 du 12/03/1737
Jean Baptiste DELAHOUTRE fils de feu Martin, laboureur à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DELEHOUTRE fils de feu Charles, son neveu, laboureur audit lieu, une maison manable parmi 3 cens d'héritage située à Wervicq sud. En présence de Jean Baptiste DUFLO demeurant Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 31 du 14/03/1737
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Jacques DE CUPPER, maître d'école à Comines, une maison à deux étages avec cuisine, plusieurs chambres, cave et autres édifices avec son héritage, confrontant d'orient la grande place dudit lieu, aboutant de midi la maison et héritage du sieur DEMESRE chanoine, d'occident les héritiers de Pierre NISSE, de septentrion le sieur Guillaume D'HAZE. En présence de Pierre BOUTEN et du clerc

2 E 3 / 7262 acte 32 du 15/03/1737
Antoinette DELANNOY fille de libre condition de feu Dierick DELANNOY demeurant à Comines, se portant fort de ses sœurs, ensemble propriétaires de 12 cens de terre situés à Comines tenus du fief de Vlédericq d'une part, Pierre Nicolas LEPOIVRE et Léopold LAMBIN demeurant Quesnoy et Houplines en qualité de saisissants des avestures trouvées en 1736 sur lesdits 12 cens par Philippe François BONDUEL leur beau-frère demeurant à Comines d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès du fait que la première comparante avait fait saisir les deniers provenant desdites avestures pour être payé de 96 livres parisis pour l'année de rendage de ladite terre. Les comparants déclarent être convenus amiablement que les deniers saisis, soit 150

livres 6 sols, la première comparante recevra 140 livres 6 sols. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 33 du 17/03/1737
Pierre CASTELAIN et Marie Catherine DAEL sa femme demeurant à Bousbecque ont créé et constitué sur leurs biens et héritages présents et futurs au profit de Marie Jeanne CASTELAIN veuve d'Arnould PARE, leur tante demeurant à Bousbecque, une lettre de rente de 8 florins de rente héritière par an au rachat de 200 florins. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 34 du 18/03/1737
Barbe Thérèse SERRUS fille de libre condition, Jean Baptiste Joseph NISSE, se portant fort de ses frère et sœurs, enfants de feu Pierre NISSE et Jeanne Françoise SERRUS, lesdits SERRUS sœurs et héritiers de Michel SERRUS demeurant à Comines, ayant droit ensemble d'une maison et héritage tenant d'orient au jardin de la maison du sieur Jean René CATERS chanoine audit Comines par achat fait à Jean PICAVET et Marie Anne CHERF sa femme le 14/10/1732 d'une part, ledit Jean René CASTERS d'autre part. Les comparants ayant été en difficulté au sujet de la réparation d'une muraille séparant leurs héritages, ayant trouvé accord en forme de convention entre Marguerite SIX veuve de François DE CHERF, père de ladite Marie Anne, et ledit Michel SERRUS par acte passé devant le notaire GOBERT le 27 juin 1694 où il est dit que cette muraille devait être rétablie la première fois par lesdits NISSE en qualité d'héritiers dudit Michel SERRUS, ce qui a été fait par eux le 20 septembre 1733, et qu'ensuite la muraille devait rester moiturière entre eux ainsi qu'énoncé dans ladite convention de 1694. Les comparants ont promis de tenir leurs obligations. En présence de Jean Baptiste BERTIN et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 35 du 23/03/1737
Sœur Elisabeth BEAGUE dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, avec l'accord des discrètes dudit hôpital, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique HOLLEBECQUE fils de Gilles, laboureur à Bousbecque, 7 cens de labeur situés à Wervicq sud, aboutant d'orient au sentier menant de Wervicq au cabaret de la Basse Ville, de midi à un autre sentier menant de Bousbecque au Mont de Wervicq, d'occident l'occupation de Marin VANELSLANDE, de nord la terre de Jean François DANSETTE feu Pierre DELEVOYE étant vivant occupeur. En présence de Jacques Laurent CASTEL et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 36 du 25/03/1737
Symphorien et Arnould VIENNE, Philippe LEMAY époux de Marie Joseph VIENNE, Symphorien et Basile VIENNE forts de leurs frères et sœurs, enfants et héritiers de Philippe VIENNE demeurant tous à Comines sauf ledit Arnould à Quesnoy, lesdits Symphorien, Arnould, Marie Joseph et feu Philippe frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean VIENNE, lesdits comparants ayant droit ensemble avec les enfants de Jean VIENNE, leur neveu et nièces, et avec Marie Catherine VIENNE leur sœur, veuve de Jacques FAUVARCQUE, à 530 verges de labour à Deûlémont et une portion sur Comines sur lesquels ladite Marie Catherine VIENNE a bâtie avec son feu mari une maison et ne désirant point l'inquiéter au sujet des bâtiments érigés sur le fond commun, ils ont consenti à ce que Marie Catherine VIENNE prendra 1/6 desdits 530 verges. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 37 du 26/03/1737
Toussaint, Jean et Thomas MONTAIGNE, Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, Isaac DE MALDE et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, Charles Louis CASSEMAKRE (signe Jean Louis CASSEMARKRE) se portant fort de ses frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean CASSEMAKRE et de Jeanne MONTAIGNE, tous laboureurs à Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean MONTAIGNE fils dudit Toussaint, laboureur audit lieu, une maison manable parmi 16 cens de jardin plantés et labeur situés à Comines. En présence de René Gaspard VERVISCH charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 38 du 29/03/1737
Martin LEHOUCQ fils de feu Martin, laboureur à Linselles, déclare devoir la somme de 120 florins reçues de Chrysole LEMAY pour ses nécessités pressantes et urgentes, qu'il a promis de rendre audit LEMAY dans les deux ans. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 39 du 01/04/1737
Pierre HAQUETTE fils de feu Marc, âgé de 67 ans environ et Marie DELEMOTTE âgée de 32 ans, femme de Gabriel DESROUSSEAUX aussi présent demeurant à Comines qui, après serment, ont affirmé avoir connaissance d'une partie de 5 cens et quelques verges de terre, tenant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi la terre de Jean Baptiste FLAMENT et par autre celle de Charles Louis POISSONNIER, d'occident à celle dudit POISSONNIER, au nord à la veuve de Marc Antoine FLAMENT, que Jacques LAGACHE fils de feu Jacques laboureur a acquis du sieur Jean GHEERBRANT, et bien savoir que la haie coté midi fait partie des 5 cens que le premier comparant a coupée et fagotée il y a quelques années à la réquisition de Pierre DELEMOTTE alors occupeur. Ladite DELEMOTTE étant aussi mémorative que son feu père a coupé ladite haie durant les 18 ans où il a été occupeur de ladite terre. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 40 du 02/04/1737
Le sieur François Joseph HENOUSSE demeurant à Douai, se portant fort de Demoiselle Jeanne CARBONEL veuve en dernières noces du sieur Thomas Hippolyte Louis DECLERCQ, chaufourière audit Douai, déclare avoir accordé en bail et louage à Isaac BONDUEL fils de Philippe, laboureur à Comines, 16 cens de terre à Comines Srie de Soubespaing délaissés par le trépas dudit sieur DECLERCQ. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 41 du 09/04/1737
Jean François LORAINE fils de feu Jean, laboureur à Hollebecque châtellenie d'Ypres, déclare que moyennant la somme de 11 livres et 4 sols parisis que Pierre François DU TILLY, époux de Marie Angélique LORAINE, ses beaux frère et sœur demeurant à Warneton, que ce dernier a reçu du premier comparant pour poursuivre l'hérédité délaissée par Pasquier LEMAHIEU leur cousin mort à Quesnoy, d'avoir cédé au profit dudit DUTILLY ici présent et acceptant tous droits dans ladite succession. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc. Le même jour sont comparus ledit Pierre François DU TILLY et Marie Angélique LORAINE sa femme, fille de feu Jean LORAINE et Marguerite COUTEL demeurant Warneton, déclarent que moyennant certaine somme reçue de Nicolas COUTEL leur cousin, cabaretier au Bas-Warneton, auquel ils font quittance d'avoir vendus cédé et transporter tous droits qu'ils ont en qualité de cessionnaires dudit Jean François LORAINE leur cousin dans la succession délaissée par ledit Pasquier LEMAHIEU pour ledit Nicolas COUTEL.

2 E 3 / 7262 acte 42 du 10/04/1737
Gabriel Joseph et Marie Catherine CATTEAU, Adrien LEBLAN et Marie Thérèse CATTEAU sa femme, lesdits CATTEAU frère et sœurs, enfants de feu Augustin CATTEAU et héritiers de Charles CATTEAU leur oncle, demeurant tous à Lille, ayant droit ensemble 1/14° de 13 cens d'héritage. Lesdits comparants déclarent avoir reçu 416 florins de Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU leur tante demeurant à Deûlémont pour avoir vendu et cédé tous droits qu'ils ont dans la moitié de 13 cens de terre situés à Deûlémont, aboutant d'orient et occident aux héritages de Mademoiselle CARDON, de midi au chemin menant du cabaret de La Tasse au moulin de Winhem, de septentrion la terre de la veuve François VANDERMEERSCH. En présence de Jean François CATTEAU et Jean DELESALLE sergent demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7262 acte 43 du 11/04/1737
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, et Michelle PARET sa femme, laboureurs à Comines, ont déclaré avoir vendu à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, censière audit Comines, 1 cens 1/2 de labeur, aboutant d'orient à 3 cens 1/2 de terre échus aux enfants de l'acheteresse, de midi au jardin des vendeurs, d'occident au jardin de Charles WILLEMOT à cause de Marie Catherine DILLIES sa femme et de nord la terre dudit WILLEMOT.

2 E 3 / 7262 acte 44 du 11/04/1737
Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, ayant droit avec Chrysole MARESCAUX son fils de la moitié des deux parties d'héritages ci-après, Suzanne BLIECQUE veuve de Charles VASSEUR demeurant audit lieu, ayant droit avec Robert, Marie Marguerite et Marie Jeanne VASSEUR ses beaux frère et belles sœurs, à l'autre moitié desdits héritages par partage fait le 1er mars 1714 devant le notaire VAN HEULE entre Jacques SIGIER, Charles VASSEUR et ledit MARESCAUX, dans lequel on accorde auxdits MARECAUX et VASSEUR la liberté de subdiviser les biens communs entre eux. En présence de Adrien KEIGNARD et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 45 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 45 du 13/04/1737
Jacques GHESQUIERE, fils de Michel et de Marie Françoise BONNEL, assisté de son dit père et de Michel GHESQUIERE son frère, demeurant à Deûlémont d'une part, Marie Françoise LEPERCQ fille de feu Pierre et de Marie Thérèse COUROUBLE, demeurant à Comines, assistée de Jean François DUQUESNE et de Michel François MASSY ses beaux-frères, demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200 florins et elle 240 florins. En présence de Joseph DEROU, censier et de Ignace Joseph GISQUIERE, praticien, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 46 du 23/04/1737
Jean Baptiste LEWILLE marchand brasseur demeurant Comines et Marie Marguerite DILLIES sa femme déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe LOUAGE fils de feu Pierre, et à Angélique BONDUELLE sa femme demeurant à Hollebecque, une maison à usage de cabaret située à Comines, aboutant d'orient et de nord à Chrysole COUTEL, de midi au pavé menant de Comines à Wervicq, de septentrion au jardin de Monsieur de LABASECQUE. Le notaire requis se transportera au domicile d'Ignace DE LE DICKE cabaretier audit lieu et lui fera connaitre certaines clauses insérées dans l'acte de déport du cabaret qu'il tient en occupation du soussigné et sommera ledit DE LE DICKE d'en sortir et de l'évacuer dans les trois semaines. En présence de Jean Jacques CATRY demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 47 du 24/04/1737
Etienne Joseph DUMONT fils de François et de Marie Elisabeth CATTEAU ses dits père et mère, assisté de Jacques DUMONT son frère et Guillaume CATTEAU son oncle demeurant à Comines d'une part, Marie Jeanne LEPERCQ fille de feu Nicolas et vivante Adrienne FLAMENT, assistée de sa mère, de Jean Philippe Isaac MONTAIGNE son beau-frère et de Pierre FLAMENT son oncle d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Philippe DERVEAUX son frère utérin et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 48 du 24/04/1737
Pierre Joseph LESAFFRE fils de feu Pierre et de vivante Marie Angélique GHESQUIERE, marchand boulanger à Comines, assisté de Joseph DARRAS son parâtre et de sa mère, Pierre LESAFFRE son grand père, Alexandre GHESQUIERE et Isaac LESAFFRE ses oncles d'une part, Angélique CASSEMACQUE fille de feu Jean et de Jeanne MONTAIGNE, assistée de Jean Louis, Michel et Philippe CASSEMACQUE ses frères, de Bartholomé DELEBECQUE son beau-frère, de Toussaint, Thomas et Jean MONTAIGNE ses oncles maternels d'autre part, demeurant tous à Comines sauf ledit Alexandre GHESQUIERE à Lille d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste LESAFFRE frère et Antoine LEPERCQ oncle allié au futur mariant demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 49 du 25/04/1737
Pierre François LEMAHIEU fils de Pierre et de Marie Marguerite DELEFORTERIE, assisté de ses père et mère et de Pierre Paul LAMBIN son oncle allié d'une part, Marie Elisabeth VANDEVOORDE fille de feu Etienne et de vivante Marie Catherine DUPINS, assistée de Jean François VANDEVOORDE son frère d'autre part demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François DUTHILLEUL beau-frère du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 50 du 25/04/1737
Charles VAN AERDE fils de feu Charles, veuf avec un enfant de Louise DUPONT, assisté de Joseph VAN AERDE son frère et d'André DUPONT son beau-frère demeurant à Comines d'une part, Marie Angélique VERMESSE fille de Jacques et de Marie VERMESSE, assistée de ses père et mère, de Pierre LEMAHIEU son grand oncle et de Pierre Philippe BILLET son cousin censiers demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Louis LEROY et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 51 du 27/04 1737
Symphorien VIENNE fils de feu Philippe et de Marie MEURILLON, assisté de Basile VIENNE son frère et de Symphorien VIENNE son oncle demeurant à Comines d'une part, Marie Catherine WULLEMAN fille de feu Jean et d'Anne Marie MEAUX, assistée de Simon et François WULLEMAN ses frères demeurant audit lieu, sauf ledit Simon au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Laurent François SIGIER beau-frère de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 52 du 30/04/1737
Pierre et Marie PARDON, Pierre Ignace POTTIER et Barbe Thérèse PARDON sa femme, le sieur Jean Baptiste PARDON leur père se portant fort de Jeanne Françoise Monique PARDON sa fille, demeurant tous à Wervicq, ont déclaré avoir vendu au sieur François Albert BLANCART fils de feu Thomas, bourgeois de Comines, la moitié de 42 cens de terre à labour en deux parties audit Comines, ladite moitié échue aux enfants dudit sieur PARDON par succession de Marie Chrysoline SLOOVERE leur mère. En présence de Simon POTTIER charpentier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 53 du 03/05/1737
Marie Marguerite CALOIGNE fille de Guillaume, **enceinte des œuvres charnelles de Noël LEFRANC** fils de Noël demeurant à Comines, déclare que moyennant 56 florins 8 patars que Noël LEFRANCQ père dudit a promis de lui donner dès qu'elle sera relevée de ses couches, elle a promis, de l'autorité de son père, d'acquitter et décharger ledit Noël LEFRANCQ fils, des droits de défloration frais de couches, elle est chargée de nourrir et alimenter l'enfant qu'elle espère mettre au monde, pendant une demi année seulement. Ledit Noël LEFRANCQ père, se portant fort pour son fils, a promis de reprendre ledit enfant et se charger pour toujours de le nourrir et l'instruire à la religion Catholique et Romaine. En présence de Jean François VANDEVOORDE cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 54 du 06/05/1737
Jean François BERSOU charpentier et Jeanne DERVEAUX sa femme, Louis CASSEMACQUE et Marie Jeanne DERVEAUX sa femme, Adrien FERTIN et Chrysoline DERVEAUX sa femme, Marie Madeleine DERVEAUX fille de libre condition, demeurant tous à Comines, lesdits DERVEAUX sœurs, enfants et héritiers de Gaspard DERVEAUX et de Jeanne WAIGNON, Félix et Chrysoline DERVEAUX, Guillaume WARLOP et Marie Thérèse DERVEAUX sa femme, lesdits DERVEAUX frères et sœurs, enfants de feu Quentin DERVEAUX qui fut fils desdits Gaspard et Jeanne WAIGNON demeurant aussi Comines. S'étant fait présenter la disposition partagère consentie par lesdits Gaspard DERVEAUX et Jeanne WAIGNON leurs feu père et mère, père-grand et mère-grande par acte passé devant le notaire soussigné le 18 mars 1719 dans laquelle il est stipulé que

Simon DERVEAUX, un de leurs enfants, aura avant part 72 livres parisis à prendre annuellement sur les biens des comparants durant toute sa vie, étant paralysé de ses membres. De laquelle disposition Jean Baptiste DUMORTIER, mari d'Anne Marie DERVEAUX, laboureurs à Roncq, fille dudit Gaspard, aurait déclaré que les susnommés acceptent d'entretenir et alimenter ledit Simon DERVEAUX leur beau-frère sa vie durant, moyennant certaines récompenses. Les comparants acceptent et donation entre vifs et irrévocable. Les premiers comparants lui ont fait à sa femme donation de 5 cens d'héritages et manoir à prendre dans le tiers de tout un lieu manoir situé à Roncq. En présence de Pierre Paul LAMBIN et Jean Baptiste LECOMTE demeurant audit Comines. Le 9 juillet 1737 est comparue Anne Marie DERVEAUX qui, après lecture, approuve le présent acte. En présence de François CAZIER tailleur d'habits et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 55 du 09/05/1737
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François COUTEL fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 544 verges de terre à labour situées audit lieu. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 56 du 09/05/1737
Jean LELEU fils de feu Jean laboureur au Bas-Warneton, déclare avoir été conseillé de faire le partage de tous ses biens afin que paix et concorde soit entretenu après sa mort entre les quatre enfants qu'il a retenu de Marie Françoise LEMAHIEU. Pour seconder la volonté de leur père ils auraient joint à ses biens ceux dévolus par le trépas de leur mère par donation d'entre vifs fait par feu Philippe LEMAHIEU leur oncle maternel. Lesdits enfants acceptent la division des biens en quatre parts les plus égales possibles : A Jean Philippe LELEU son fils ainé demeurant à Bavinchove châtellenie de Cassel, 4 cens de terre au Bas-Warneton, Srie de la Grande Ponte, 350 verges audit lieu, Srie de la Chapelle, la grande porte d'entrée, étable à vaches et pourchil. A Antoine François LELEU demeurant Bas-Warneton 250 verges de jardin planté, situé audit lieu, Srie de la Grande Ponte, 2 cens 1/2 de jardin à prendre du coté nord dans 4 cens, le surplus est assigné à Josse Pierre HAZEBROUCQ et Marie François LELEU sa femme, aboutant au nord l'héritage d'Antoine LELEU son oncle, ainsi que la moitié du four à l'encontre dudit Antoine LELEU, de plus 512 verges de labour, Srie de Leyhof. A Jean Baptiste LELEU 350 verges de labour, Srie de la Chapelle, 6 verges de labour situés et tenus comme dessus. Auxdits Josse Pierre HAZEBROUCQ et Marie Françoise LELEU sa femme demeurant à Comines, 6 cens de labour au Bas-Warneton, Srie de Leyhof, de plus 150 verges de jardin planté à prendre dans 4 cens du coté de midi, le surplus assigné audit Antoine François LELEU et finalement la grange en son entier reposant sur le jardin dudit Antoine François LELEU.

2 E 3 / 7262 acte 57 du 12/05/1737
Valentin DAEL fils de feu Pierre demeurant à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques CORNILLE fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, 6 cens de labour situés à Bousbecque, Srie des Allengries. En présence de Jean Jacques CORNILLE fils du premier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 58 du 14/05/1737
Le sieur Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, bailli et fermier de la ferme du Bus à Comines, désirant seconder les bonnes et pieuses intentions de Dame Marie Isabelle PARENT sa fille, religieuse non professe dans l'Abbaye de Beaupré, déclare avoir accordé sur ses biens présents et futurs la somme de 40 florins de rente viagère par an pour ses menus plaisirs et ce, sa vie durant. En présence de Jean Pierre DRUELLE domestique au sieur comparant et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 59 du 23/05/1737
Roland SIX fils de feu Roland, et Marie Thérèse LAMBIN sa femme, fermiers à Wervicq, déclarent avoir vendu au profit de Wallerand BONDUELLE et Germain DILLIES demeurant à Quesnoy, la somme de 100 florins de rente héritière par an à repartir à savoir : 75 florins audit BONDUEL et 25 florins audit DILLIES, au rachat de 1500 florins pour ledit BONDUEL et audit Germain DILLIES 500 florins. En présence de Michel MARTENS boutiquier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 60 du 23/05/1737
Pierre Joseph REMBRY fils de feu Antoine et de vivante Jeanne BOUILLET, assisté de sa mère, de Jacques Gilles DELANNOY son parâtre, d'Antoine François et André REMBRY ses frères, d'André Melchior REMBRY et Chrysole POISSONNIER ses oncles demeurant Comines, sauf ledit POISSONNIER son oncle allié demeurant Radinghem d'une part, Antoinette DELEBECQUE fille d'Adrien et de feue Marie Madeleine CUVELIER, assistée de son père de Guillaume DELEBECQUE son oncle paternel, de Jacques CUVELIER son oncle maternel, de Martin DUCASTEL et Josse Luc GHESQUIERE ses oncles alliés demeurant aussi Comines, sauf lesdits CUVELIER et DUCASTEL à Wervicq et Linselles. En présence de Guillaume DELEBECQUE censier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 61 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 61 du 03/06/1737
Jacques GHESQUIERE, fils de feu Jean, et Pétronille GOEMAN sa femme, laboureurs à Comines, lesquels déclarent devoir à Jacques GHESQUIERE leur fils, laboureur à Comines, la somme de 350 florins qu'ils ont reçus en prêt pour servir à leurs nécessités urgentes et pour en partie payer le port de mariage de Jean Baptiste CEUNINCK leur gendre, ils ont promis de rendre ladite somme audit Jacques GHESQUIERE leur fils. En présence de Pierre BERTEN, laboureur et de Ignace Jacques GISQUERE, praticien, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 62 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 62 du 03/06/1737
Jacques GHESQUIERE, fils de feu Jean, et Pétronille GOEMAN sa femme, laboureurs à Comines, d'une part, Jacques GHESQUIERE leur fils, laboureur à Comines, d'autre part, lesquels premiers comparants à cause de leur grand âge, désirant quitter leurs occupations et de demeurer avec leur dit fils pour être soulagés, sont convenus entre eux que ledit Jacques GHESQUIERE fils a promis de les nourrir moyennant de lui payer pour pension annuelle la somme de 132 florins. En présence de Pierre BERTEN, laboureur et de Ignace Jacques GHESQUERE, praticien, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 63 du 08/06/1737
Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX, douairière de noble homme Ignace de MASSIET vivant écuyer, seigneur de la Bussche, Warnave, demeurant en son château à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas BUTIN fils de feu Nicolas, censier au Bas-Warneton et Jeanne Thérèse PERCHE sa femme, une maison manable parmi 15 bonniers de jardin planté et labour gisant à Bas-Warneton appelée cense de Leyhof. En présence de Jean Baptiste VANLAERE domestique de ladite Dame et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 64 du 14/06/1737
Sœurs Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Adrienne Jacqueline BARATRE mère vicaire, Marie Marguerite PARENT, Marie Michelle DOIGNIES et Christine LEMAY religieuses et discrètes de la Communauté des sœurs Grises du tiers ordre St François à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Quintin Chrysole VERVISCH fils de feu Marc Antoine, charpentier audit lieu, une maison et héritage à usage de boutique située audit lieu, tenant au nord à la Grande Rue. En présence de Jean Baptiste BERTIN et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 65 du 15/06/1737
Louis François GHESQUIERE fils de Jean Baptiste et d'Antoinette BECQUART, assisté de ses père et mère, fermier à Comines, et Pierre Jean Baptiste GHESQUIERE son frère d'une part, Antoinette DUMORTIER fille de Jean Baptiste, assistée de son père aussi fermier audit lieu, de François Guillaume et Pierre DUMORTIER ses oncles paternels fermiers à Linselles et d'Albert BOUSSEMART son oncle allié, fermier à Wambrechies d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Wallerand CAULIER et du clerc Ledit Jean DUMORTIER père de la future mariante qui déclare et ordonne que tous les biens fiefs, maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas seront partagés et divisés également entre tous ses enfants, quelque soit l'âge ou le sexe, à charge pour lesdits enfants de faire célébrer une fois cent messes pour le repos de son âme et de Thérèse Foy DELEFORTERIE sa feu femme.

2 E 3 / 7262 acte 66 du 21/06/1737
Le sieur HENNION prêtre bénéficiaire de la Chapelle de St Eloi érigée en la chapelle de la Trinité à Lille, expose en vente au plus offrant les deux coupes d'herbes de 28 cens de près en deux parties situées à Comines nord : la partie de 21 cens de prairies aboutant d'orient au près du sieur LARIANDRIE et des héritiers du sieur WASTIN, de midi à la rivière Lys, d'occident la prairie des demoiselles LAIGNEL et dudit LARIANDRIE et de septentrion aux terres de la veuve Philippe LECOMTE et héritiers de Pierre LERNOUT est adjugée à Pierre François DUMORTIER marchand brasseur audit lieu pour 53 florins avec la caution de Chrysole DUMORTIER son père. La seconde partie contenant 7 cens, aboutant d'orient au près du sieur SIX, de midi celui de son Altesse Royale le Duc d'Orléans, d'occident au près de Madame DIEUSART. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 67 du 21/06/1737
De la part des héritiers du sieur DE MADRE dit FAYE demeurant à Lille, on expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 10 cens de près appelé le Tourmeul situées à Comines nord, aboutant d'orient et midi la rivière Lys, d'occident au près du sieur Pierre François SIX et de septentrion à celui du sieur BEUVET. Les herbes ont été adjugées à Jean DE WALLE pour 32 florins 10 patars avec la caution de Pierre Albert DAUTRICOURT. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 68 du 21/06/1737
De la part du sieur CARDON demeurant à Lille on expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 12 cens de prairies situées à Comines nord, aboutant d'orient au près des héritiers de Mademoiselle LAIGNEL, de midi et occident à la Lys, de septentrion aux près de la Chapelle de Notre-Dame et du sieur DECLERCQ. Lesdites herbes ont été adjugées à Pierre BECQUART marchand voiturier audit Comines ville pour 47 florins avec la caution de Pierre Albert DAUTRICOURT. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 69 du 21/06/1737
De la part du sieur Henri Ernest LEQUESNE prêtre, chanoine représentant de Messieurs du Chapitre de l'église Collégiale St Pierre à Comines, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de près de Lys en trois parties situées à Comines nord. Lesdites herbes ont été adjugées à Jean François MOREL cabaretier pour 22 florins avec la caution de Pierre Albert DAUTRICOURT. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 70 du 22/06/1737
De la part de Monsieur ODEMAER conseiller à Douai, ont expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de trois parties de prairies situées au Bas-Warneton châtellenie d'Ypres : une partie de 15 cens nommé le Dronckart est adjugée à la veuve de Thomas MONTAIGNE, Ambroise MONTAIGNE son fils acceptant en son nom pour 37 florins avec la caution de François Louis LELEU demeurant tous Bas-Warneton châtellenie de Lille, la seconde partie nommé LECOUAY est adjugée à Pierre BECQUART charretier à Comines

pour 70 florins avec la caution de Jean François MOREL demeurant Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, la troisième partie contenant 14 cens tenant aux prairies du sieur DEFLANDRE du COUTRE est adjugée à Guillaume GOEMAN fermier à Comines pour 85 florins avec la caution dudit François Louis LELEU censier audit Bas-Warneton. En présence de Venant POISSONNIER sergent audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 71 du 28/06/1737
Pétronille HAZEBROUCQ veuve de Pierre DESCAMPS demeurant à Comines, désirant récompenser des devoirs de nourritures et aliments qu'elle a reçu de Michel DESCAMPS son fils et Marie Anne DILLIES sa femme, déclare leur faire donation de tous les meubles, or, argent et effets mobiliaires qu'elle délaissera à son trépas. En présence de Jean Baptiste LECLERCQ censier au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 72 du 28/06/1737
Pierre François Joseph BOUTEN fils de Pierre, cordonnier à Comines, se portant fort d'Anne Jeanne WULLEMAN sa femme, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères au sieur François Philippe VANDERMEERSCH fils de feu François, marchand à Deûlémont, 464 verges de labour situés à Deûlémont, aboutant d'orient au chemin du Vert Touquet à l'Escangrie, de midi à un autre chemin, d'occident et de nord aux héritages d'Isaac DUTHILLOEUL et de Jean Baptiste LEWILLE. En présence de Guillaume François CATTEAU sergent de Deûlémont et du clerc. Le 01/07/1737 est comparu Cornille DELANNOY fils de feu Jacques demeurant à Linselles qui, après lecture du contrat, déclare enchérir de 6 enchères valables.

2 E 3 / 7262 acte 73 du 28/06/1737
Pierre François Joseph BOUTEN fils de Pierre, cordonnier à Comines, se portant fort d'Anne Jeanne WULLEMAN sa femme, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste LECLERCQ fils de Jean, censier au Bas-Warneton, 260 verges de labour à Comines, aboutant d'orient et midi à la terre du sieur MARIAVAL, d'occident au chemin menant du moulin de Winhem à la Lys, de nord à Jean LECLERCQ. En présence de Philippe Louis MARESCAUX et Frédéric LEMAHIEU demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7262 acte 74 du 01/07/1737
De la part du sieur Michel Ange WIBAULT, receveur du temporel de Monseigneur l'évêque de Tournai, expose à la vente les dîmes ci-après à Frelinghien : La dîme du Bourg est adjugée au sieur Adrien SAISON au nom de Monseigneur le Marquis D'HEUCHIN demeurant à son château de la prévôté duquel il se fait fort pour la somme de 425 florins aux conditions édictées par ledit sieur WIBAULT, la branche du Funquereau est adjugée audit sieur SAISON pour la somme de 300 florins, lesquelles branches de dîme ont été adjugées fait et passé audit Frelinghien. En présence de Me Louis CAILLEZ prêtre pasteur audit Frelinghien et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 75 du 02/07/1737
De la part du sieur Michel Ange WIBAULT demeurant à Lille, receveur temporel de l'évêque de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes en la châtellenie d'Ypres ci-après déclarées sur Comines, Houthem et Hollebecque : La dîme du Grand Mitan Flandre est adjugée à Michel BONDUES et Mathias BECELAERE fermiers audit lieu pour la somme de 725 florins, la dîme du Petit Mitan est adjugée (rayé), la dîme dit de Coction pour 3 gerbes à prendre dans 20 à l'encontre du chapitre de St Pierre à Cassel est adjugée à Pierre Jacques LODIOR cabaretier à Comines nord pour la somme de 110 florins avec la caution de Nabor LESAFFRE brasseur à Comines nord, la dîme sur la paroisse d'Houthem est adjugée à Lucas BREINE laboureur à Houthem pour la somme de 246 florins avec la caution d'Ignace BREINE son père demeurant audit lieu. En présence de Jean Baptiste PIPELART et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 76 du 02/07/1737
De la part du sieur Michel Ange WIBAULT demeurant à Lille, receveur temporel de l'évêque de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes à Comines en la châtellenie de Lille ci-après déclarées : La dîme du Grand Mitan Wallon pour les 9 gerbes est adjugée à Pierre Philippe BILLET fils de feu Jean fermier et échevin à Comines pour la somme de 900 florins, la dîme d'Hourplancque commune avec Messieurs du chapitre de l'église Collégiale St Pierre audit lieu est adjugée à Pierre Chrysole LEFEBVRE avec la caution de Gabriel LEFEBVRE son père demeurant à Comines pour la somme de 300 florins, la dîme de Winhem pour les 3 gerbes seulement les 6 autres appartenant au chapitre de St Pierre à Comines est adjugée à Mathias DERVEAUX fils de feu Pierre censier audit lieu pour la somme de 136 florins et 16 patars avec caution d'Adrien CATTEAU laboureur audit lieu, la dîme dont le 1/3 appartient à l'évêque de Tournai et les 2/3 au sieur MARIAVAL s'étendant vers le quartier du Blanc Coulon est adjugée à Michel CATTEAU laboureur audit lieu pour la somme de 48 florins. En présence de Jean Baptiste PIPELART et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 77 du 02/07/1737
Laurent François SIGIER fils de feu Jean, veuf sans enfants de Marie Marguerite WULLEMAN demeurant à Comines, assisté de Louis MILLEVILLE son ami d'une part, Jeanne Thérèse BROUTIN fille de feu Jean François et Marie Jeanne ACQUETTE demeurant audit lieu, assistée de Pierre BROUTIN son frère demeurant aussi audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Honoré LEROY fils de feu Balthazar et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 78 du 03/07/1737
Michel Ange WIBAULT demeurant à Lille, receveur temporel de l'évêché de Tournai, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel FLAMENT, fermier demeurant à Lompret, toute la dîme que son excellence l'évêque de Tournai est en droit et possession ancienne dans la paroisse de Lomme. En présence des sieurs Crespin JACQUART demeurant à Lille et d'Isaac LESAFFRE marchand audit Comines.

2 E 3 / 7262 acte 79 du 04/07/1737
Sont comparus Jean Baptiste DUMORTIER fils de Thomas et de Marie Claire TERRAIN demeurant à Comines, assisté de ses père et mère, de Pierre Jean, Pierre François et Guillaume DUMORTIER ses frères demeurant audit lieu et de Jean Pierre TIBERGHIEN son frère allié demeurant à Mouvaux d'une part, Marie Elisabeth BONDUELLE fille de feu Pierre et vivante Marguerite DAMBRE, assistée de sa mère de Marie Marguerite BONDUELLE sa sœur, de Pierre BLOTAECKERE son oncle allié, demeurant tous à Comines sauf ledit BLOTAECKERE au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Martin TERRAIN cousin germain du futur mariant et Noël DESCAMPS oncle allié de la future mariante.

2 E 3 / 7262 acte 80 du 04/07/1737
Joseph Hubert PARENT fils de feu Hubert, et Marie Françoise LEMAHIEU sa femme demeurant Comines, déclarent avoir vendu, créé et constituer sur leurs biens et héritages présents et futurs au profit du sieur WALWEIN, conseiller pensionnaire à Ypres, le notaire acceptant en son nom, la somme de 10 florins par an de rente héritière pour 200 florins au rachat. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 81 du 09/07/1737
Marie Marguerite ANTEPOUILLE fille de libre condition de feu Pierre demeurant à Comines, déclare avoir fait don d'entre vifs à Marie Elisabeth ANTEPOUILLE sa cousine demeurant à Lille présente et consentante, la moitié d'une maison et héritage située à Comines, aboutant d'orient la maison de François CUVELIER, de midi la Grande Rue d'occident la maison de Louis GHILLE et au nord l'héritage du sieur HOVIN. En présence de Jean François DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 82 du 11/07/1737
De la part du sieur Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre et bénéficiaire de la chapelle castrale à Comines, expose en vente les branches de dîme ci-après déclarées sur ladite paroisse : La branche des Coutre de 37 bonniers qui commence au pont près de la cense d'Antoine CAPELLE suivant le chemin jusqu'au Longchamp et dudit Longchamp jusqu'au Touquet de la cense de Thomas MONTAIGNE, suivant le chemin de l'Apothicaire jusqu'au pont vis-à-vis de la cense de la veuve PARET et dudit pont on suivra la becque jusqu'a la cense dudit CAPELLE, est adjugée à Jacques PARET fils de feu Antoine, censier audit lieu pour 30 livres de gros avec la caution de Jean Philippe PARET son frère, la dîme du Beauchêne est adjugée à Louis François GHESQUIERE, censier audit lieu, pour 37 livres de gros avec la caution de Pierre Chrysole LEFEBVRE demeurant à Comines, la Petite dîme est adjugée audit Jacques PARET pour 9 livres de gros avec la caution de Jean Philippe PARET son frère toutes les dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7262 acte 83 du 11/07/1737
Les doyen, chanoines et Chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes ci-après à Comines châtellenie d'Ypres : la branche de Biscapelle est adjugée à Michel D'HELLEM laboureur à Zandvoorde pour 282 florins avec la caution de Josse BECELAERE laboureur audit Zandvoorde, la dîme du Gavre Flandre est adjugée audit Michel D'HELLEM pour 276 florins avec la caution dudit BECELAERE, la dîme des trois Chênes est adjugée à Etienne LELEU laboureur audit lieu pour 264 florins avec la caution de Bruno LEPERCQ laboureur audit lieu, la dîme d'Hauteplancque est adjugée à Jean François BECQUART censier audit lieu pour 336 florins avec la caution du sieur Pierre François LAUMONIER fermier audit lieu. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7262 acte 84 du 11/07/1737
Les doyen, chanoines et Chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes ci-après à Comines châtellenie de Lille : La dîme du Gavre Wallon pour 3 gerbes est adjugée à Jean Joseph FLIPO charron audit lieu pour 162 florins avec la caution de Pierre Philippe BILLET fermier audit lieu, la dîme d'Hourplancque est adjugée à Jean Jacques CAULIER pour 648 livres parisis avec la caution de Guillaume CATTEAU marchand audit lieu, la dîme des Bois en son entier est adjugée à Pierre François DUMORTIER marchand brasseur à Comines pour 800 florins avec la caution de Pierre Philippe BILLET fermier audit lieu, la dîme de la Gayperche en ses trois cantons est adjugée audit Pierre François DUMORTIER pour 950 florins avec la caution de Hubert LECOINTRE laboureur audit lieu, la dîme de Winhem pour 6 gerbes est adjugée à Mathias DERVEAUX censier audit lieu pour 273 florins et 12 patars avec la caution d'Adrien CATTEAU laboureur audit lieu. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7262 acte 85 du 12/07/1737
Maître Guillaume Ignace PARMENTIER prêtre bénéficiaire de la chapelle castrale de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Maître François DESAVALU prêtre et pasteur de Geluveld, une maison et héritages situés à Comines rue d'Hurlupin, tenant de deux sens aux maisons du sieur bailleur. En présence de Chrysole MESSEAN et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 86 du 13/07/1737
Antoinette LAMBIN veuve d'Hyacinthe VIENNE et avec elle Joseph, Jean Baptiste, Antoinette et Catherine VIENNE enfants retenus de son feu époux demeurant Comines, ayant droits ensemble de 5/6° de maison manable, plusieurs demeures et autres édifices construits sur 7 cens d'héritage situés à Comines, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi une maison et héritage de la veuve Pierre François DEROUBAIX, d'occident la terre des pauvres de ce lieu, de nord la maison et héritage de la veuve de Pierre MOURET et au jardin potager du sieur Michel Joseph VIENNE, lesdits veuve et enfants héritiers de trois fonds que ledit Hyacinthe VIENNE a arrenté à André MEAUX, à feu Pierre DELEMOTTE et Toussaint CATRY faisant partie desdits 7 cens que ledit feu Hyacinthe VIENNE à pris en arrentement des Révérende mère et discrètes des sœurs Grises

pour cent ans et un jour mi-mars 1707 passé devant feu Pierre VANHEULE vivant notaire audit Comines le 30/05/1707 d'une part, Placide VIENNE fils de Pierre, et Marie Thérèse VIENNE sa femme, fille dudit feu Hyacinthe et Marie Marguerite PARENT demeurant aussi à Comines, en qualité d'héritière de son feu père ayant droit au dernier 1/6 d'autre part, désirant sortir de communion desdits manoir et fonds arrentés, en font partage et division amiable. En présence de Marc Jean GOMMERS aussi notaire de la châtellenie d'Ypres demeurant Comines et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 87 du 15/07/1737
Philippe Michel SERRUS marchand boucher à Comines, procureur et receveur spécial de Maximilien Jean D'HEYNE écuyer Seigneur d'Elene etc. demeurant à Gand, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean François LERNOUD fils de feu Maurice, laboureur à Wervicq, une maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 3 bonniers de jardins planté et labour situés à Comines nord. Est aussi comparu François DUMORTIER laboureur audit Comines nord, qui déclare se porter caution vers ledit bailleur. En présence d'Etienne Joseph NISSE et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 88 du 20/07/1737
Jean François BREL fils de feu Jean François, laboureur à Comines, déclare que Jean Philippe LOUAGE fils de Pierre, aussi laboureur audit lieu, devra lui payer dans le mois de novembre prochain 168 livres parisis pour avoir cédé et transporter au profit dudit LOUAGE les droits de bail de 39 cens de lieu manoir et labour situés à Comines appartenant aux héritiers de Guillaume DELANNOY. En présence de Pierre CARLIER laboureur et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 89 du 27/07/1737
Sœur Barbe Florence DELEFORTERIE mère supérieure, Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Sœurs Marie Michelle DOIGNIES, Christine LEMAY et Marguerite PARENT, religieuses au couvent des sœurs Grises à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine BERTEN fils de Michel, et Marguerite CHARLES sa femme, une maison et héritage situés à Comines rue St Gilles, confrontant coté occident et tenant d'orient et midi au jardin et enclos dudit Couvent. En présence de Chrysole VERVISCH charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 90 du 05/08/1737
Le sieur Pierre Jacques VIENNE, notable du Fort de Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Pierre Antoine CORNILLE fils d'Antoine, et Marie Anne RAU sa femme demeurant à Deûlémont, une maison manable parmi 6 bonniers 1142 verges de jardin plantés, prairies et labour situé à Wijtschate, Srie de la Bussche, occupés actuellement par Jacques DIERICK censier sortant. En présence d'Etienne LELEU laboureur à Comines et du clerc. Le 11/08 Les témoins sont derechef comparus, ledit sieur VIENNE et Pierre Antoine CORNIL, déclarent que le censier sortant prétend quelque chose pour consentir que l'entrant prenne en main les terres à labour, les parties sont convenues que Pierre Antoine CORNIL donnera 36florins audit DIERICK qui lui seront restitués par ledit VIENNE en fin de bail. En présence de Servais PARET.

2 E 3 / 7262 acte 91 du 08/08/1737
Pierre Antoine CARPENTIER fils d'Antoine, cordonnier à Comines, déclare avoir reçu 126 florins du sieur Jean Baptiste LEWILLE, marchand braseur audit lieu, pour avoir vendu, cédé et transporter à son profit tous droits et actions qu'il peut avoir dans 1200 florins mentionnés dans l'acte de transaction qu'il a fait avec ses frères et sœurs d'une part, Antoine CARPENTIER son frère d'autre part, passé devant le notaire soussigne le 08/05/1736. Ladite somme de 1200 florins étant à la charge de Joseph BONDUEL fermier audit lieu en qualité d'acquéreur d'une maison et fond que ledit CARPRNTIER père lui a vendu au mois d'Avril 1735. En présence de Jacques François DUFLOS et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 92 du 10/08/1737
Le sieur Jean GHEERBRANT fils de feu Jean, bourgeois, et le sieur Guillaume D'HAZE trésorier de Comines y demeurant tous deux, ce dernier se portant forts des enfants du sieur Etienne DEREU et de feue Demoiselle Marie Joseph D'HAZE, ses neveux et nièces, déclarent avoir accordé à titre d'arrentement perpétuel à Joseph DEHAENE fils d'Hubert, maçon audit lieu, une portion d'héritage gisant à Comines, confrontant d'occident la rue en thiois Cappoene straet, aboutant d'orient la terre dudit sieur DEREU, de midi la maison et fond de Marie Anne BOULINE veuve de Jacques LECLERCQ, au nord les terres dudit GHEERBRANT et Pierre DELEFORTERIE. En présence de Jean François DE SOMER cordonnier et du clerc. Le 13/08 est comparu Marie Anne BOULINE veuve de Jacques LECLERCQ qui demande que le sieur DHAENE restaure le pignon coté nord de la maison de ladite veuve à ses frais et dépens, elle consent par la présente à ce que ledit DHAENE jouisse dudit pignon pour bâtir contre et restera mitoyen.

2 E 3 / 7262 acte 93 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 93 du 16/08/1737
Sieur Guillaume Frédéric BECUWE, avocat à Comines, déclare avoir accordé à titre de cense et louage à Pierre Antoine TRAVEL fils de feu Pierre, laboureur à Wervicq, lequel promet tenir 14 cens de labour situés à Comines pour le rendage annuel la somme de 22 florins. En présence de Alexandre Joseph CAPRON et de Ignace Jacques GISQUIERE, praticiens, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 94 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 94 du 16/08/1737
Sieur Guillaume Frédéric BECUWE, avocat à Comines, lequel déclare avoir accordé à titre de cense et louage à Jean Baptiste DELEFORTRIE fils de feu Félix, et à Jeanne Antoinette Désiré LEHOUCQ sa femme, laboureurs en cette paroisse, lesquels acceptent 2 bonniers 8 cens de terre à labour pour le rendage annuel la somme de 78 florins. En présence de Alexandre Joseph CAPRON et de Ignace Jacques GISQUIERE, praticiens, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 95 du 18/08/1737
Le sieur Jean LEPOUTRE fermier à Comines nord, déclare en son nom et se portant fort de Marie Jeanne et Marie Antoinette LOUAGE ses belles-sœurs, avoir accordé en bail et louage à Jean François BREL fils de feu Jean François, laboureur à Comines sud, 8 cens de labeur audit lieu. En présence de Jean François MOREL et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 96 du 20/08/1737
Marie Françoise DELERUE fille de Jean Baptiste demeurant Comines et son père dument autorisé à l'effet ci-après, laquelle **ayant mis au monde Stanislas Joseph baptisé le 14 présent mois d'aout provenant des œuvres charnelles de Jacques Georges DUTHOIT** demeurant audit lieu, déclare que moyennant 132 florins que ce dernier a promis de lui payer avant le premier février 1738, elle décharge ledit DUTHOIT des frais de couches, défloration et de se charger pour toujours des nourritures, aliments, entretiens dudit enfant sans que ledit DUTHOIT ne soit jamais inquiété et poursuivi directement et indirectement. Ledit DUTHOIT pourra se marier avec qui bon lui semblera sans que ladite DELERUE puisse y mettre empêchement. Ledit Jean Baptiste DELERUE a déclaré que si sa fille devait trépasser pendant la minorité dudit enfant, il se chargera des nourriture, aliments et entretiens sans rien demander audit DUTHOIT. En présence de Jean Baptiste GOUWY et Pierre Joseph LECOINTRE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 97 du 20/08/1737
Gilbert LOUAGE charpentier à Linselles, Joseph DEHAENE et Marie Jeanne Joseph LOUAGE sa femme demeurant à Comines, enfants et héritiers de Jean LOUAGE, déclarent avoir vendu à Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, censière à Comines, les 2/3 dans la moitié d'une maison avec son héritage consistant en boutique, cuisine, chambres et fournil dont la moitié appartient à l'acheteresse par achat qu'elle a fait de Louis François LEGRAND et Antoinette DESTOMBE sa femme auparavant veuve dudit Jean

LOUAGE, par acte passé devant le notaire soussigné le 17/01/1731, le 1/3 restant de l'autre moitié appartenant à Jean Baptiste LOUAGE frère et beau-frère des vendeurs, de plus ont vendu les 2/3 d'une choque de deux maisons avec leurs héritages, le tout situé à Comines. En présence des clercs. Ceci à condition que si ledit Jean Baptiste LOUAGE a la volonté de vendre son 1/3 desdites maisons et fonds, l'acheteresse sera tenue de verser la somme de 241 florins 13 patars 4 deniers. Le 30 dudit mois ledit Jean Baptiste accepte la transaction.

2 E 3 / 7262 acte 98 du 20/08/1737
Joseph DHAENE maçon et Marie Jeanne Joseph LOUAGE sa femme demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Jacques WULLEMAN fils de feu François, laboureur audit lieu, le tiers de 6 cens de labour à Comines, aboutant d'orient la terre du Srie du Petit Cambray, de midi au chemin de Leyhof, d'occident et septentrion la terre et prairies du sieur D'OSHOINE et celle de la cure du lieu. Lesdits 6 cens d'héritage à prendre par partage à l'encontre de Jean Gilbert et Jean Baptiste LOUAGE enfants de feu Jean LOUAGE, frères et beau-frère des vendeurs. En présence de Louis François LEGRAND et du clerc. Le 17/02/1738 Jean Gilbert LOUAGE fils de feu Jean, charpentier à Linselles, déclare avoir vendu audit Jacques WULLEMAN le tiers des 6 cens pris dans 7 cens mentionné, l'autre cens appartenant à Antoinette DESTOMBBES mère du vendeur. En présence de Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE et Jean Baptiste BERTEN demeurant audit lieu. Le 01/04/1737 Louis LEGRAND fils de feu Charles, et Antoinette DESTOMBES sa femme, veuve dudit Jean LOUAGE, déclarent avoir vendu audit Jacques WULLEMAN un cens de labeur pris dans 7 cens pris à l'encontre de l'acheteur et de Jean Baptiste LOUAGE. En présence de Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE et de Jean Baptiste BERTEN.

2 E 3 / 7262 acte 99 du 24/08/1737
Jean Baptiste WULLEMAN fils de feu Jacques, assisté de Marie Marguerite CAULIER sa mère, de Jean Jacques CAULIER son oncle d'une part, Elisabeth LERMINET fille de feu Robert et de vivante Nicole DELEVOYE, assistée de sa mère et Marc Antoine LERMINET son frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Michel DELAHOUTRE beau-frère de la future mariante et Chrysole LELEU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 100 du 24/08/1737
Nicole DELEVOYE veuve de Robert LERMINET demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Elisabeth LERMINET sa fille d'âge compétent, une maison manable parmi 21 cens de jardin planté et terre à labour situés audit lieu. En présence de Marc Antoine LERMINET fils de la bailleresse et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 101 du 01/09/1737
Thomas GOEMAN fils de feu Pierre, et Simone LEROY sa femme demeurant Comines, ont déclaré avoir vendu à Jean Philippe MASQUELIN fils de feu Antoine demeurant audit lieu, une maison et 17 verges d'héritage situés à Comines aboutant d'orient et midi au chemin de Comines au Blanc Coulon, d'occident la maison de Jacques CAPELIER et de nord la terre de (rayé : Demoiselle GHESQUIERE). En présence de Marc Vincent MAES cordonnier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 102 du 01/09/1737
Pierre FERLA fils de feu Martin, laboureur à Houthem, et Marie Françoise TITECAT sa femme, déclarent avoir vendu, créé et constitué sur leurs biens et héritages présents et futurs au profit de Pierre François FERLA fils de feu Mathieu demeurant à Comines, une rente héritière de 10 patars par an pour le rachat de 42 florins. En présence de Pierre Rémy COISNE échevin au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 103 du 02/09/1737
Pierre Antoine PETIBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Lille, se portant fort de Marie Joseph CLAIES sa femme, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, bourgeois et marchand à Comines, une maison à usage de boutique avec son héritage située à Comines, aboutant d'orient la rue d'Orléans et la maison du vendeur de midi à la Grande Rue, d'occident la maison et fond dudit Jacques BOULINE, de nord en partie à la petite maison du vendeur et au fond des héritiers de Pasquier DESCAMPS, au médiateur tel que Michel CLAIES 7 florins 4 patars sont versés pour affiches, ports et débours. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et du clerc. Le 05/09 est comparu Pierre FASOLO, marchand et bourgeois de Comines, qui renchérit pour la seconde fois le présent marché, la vente lui est adjugée définitivement. Présents le clerc et Etienne CLAIES demeurant audit lieu. Le 10/09/1737 après lecture du présent acte Marie Joseph CLAIES donne son accord. En présence de Valentin GHETEM fermier à Deûlémont et Jean Baptiste LECOUFFLE demeurant à Lille (L'acte suivant est identique).

2 E 3 / 7262 acte 104 du 02/09/1737
Pierre Antoine PETIBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Lille, se portant fort de Marie Joseph CLAIES sa femme, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, une petite maison et une portion d'héritage (L'acte précédent est identique).

2 E 3 / 7262 acte 105 du 02/09/1737
Ambroise SEYNAVE et Marie Catherine DERATE sa femme fille de feu Pierre et héritière de Marie Catherine VAILLANT sa mère demeurant à Zonnebeke, déclarent avoir vendu à Sébastien Joseph HERBAUT fils de feu Martin laboureur à Verlinghem 1/9° de tout 1/5° de lieu manoir contenant 10 cens et 1/9° de 15 cens de terre situés à Verlinghem pris a l'encontre de Pasquier VAILLANT leur oncle demeurant à Comines. En présence d'Adrien Joseph VAILLANT fils dudit Pasquier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 106 du 12/09/1737
Anne Jeanne LEFEBVRE veuve de Pierre BEHAGUE, cabaretière à Comines, déclare avoir payé à Jean Baptiste LEWILLE marchand brasseur audit lieu, la somme de 72 florins qu'elle prétend à la charge de Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, censière audit lieu, pour livraison de bière par ledit LEWILLE. Est aussi comparu Antoinette CUVELIER veuve de Jean LETAR, cabaretière audit lieu pour pareillement faire en partie payement de ce qu'elle doit audit LEWILLE de la cession de 26 florins 10 patars qu'elle prétend aussi à la charge de ladite veuve LECLERCQ et Jean Baptiste LECLERCQ son fils. En présence des clercs.

2 E 3 / 7262 acte 107 du 14/09/1737
Le sieur Isaac DUTHILLOEUL demeurant à Quesnoy ayant droit se la moitié des maisons et héritages ci-après par achat de Jacques VERMEERSCH fils de feu Jacques et d'Isabeau CATTEAU son neveu, Louis François GHESQUIERE fils de feu Jacques Adrien et de Marie Françoise VERMEERSCH, vivante sœur audit Jacques demeurant à Comines ayant droit à l'autre moitié par partage fait avec ses sœurs, lesdits comparants désirant sortir de communion ont fait faire mesurage et estimation et partage amiable. En présence de Frédéric LEMAHIEU demeurant à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 108 du 14/09/1737
Pierre ROUSSEAU fils de feu Jean demeurant à Bousbecque déclare avoir accordé en bail et louage pour une durée de douze ans à Alexis ROUSSEAU son fils et Marie Jeanne GHESQUIERE sa femme, censiers audit lieu, un lieu manoir amassé de maison manable, grange et autres édifices parmi 7 bonniers de terre à labour et prairies situés audit Bousbecque. En présence de Jacques DEROCQ marchand à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 109 du 16/09/1737
Jean Baptiste et Etienne Joseph NISSE frères, enfants et héritiers avec leur sœurs de Pierre NISSE demeurant à Comines en leur nom et se portant fort de leurs sœurs, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis LECLERCQ fils de Pierre, laboureur à Comines, 4 cens de terre à labour situés à Comines. En présence de Philippe Michel SERRUS et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 110 du 18/09/1737
Marie Aldegonde POUPART veuve d'Antoine COISNE, Vincent BOUILLET époux de Marie Catherine COISNE, Laurent François BECCART époux de Marie Marguerite COISNE, lesdits COISNE sœurs, enfants dudit feu Antoine et de ladite POUPART demeurant tous à Deûlémont, ont déclaré avoir reçu de Jean LEHOUCQ censier audit lieu, la somme de 500 florins à titre de rente au foeur de denier vingt portant 25 florins par an à payer audit LEHOUCQ à commencer aujourd'hui, la première échéance le 18 septembre 1738, lesdits premiers comparants ont obligé leurs biens et héritages présents et futurs. En présence de Théodore COISNE fils dudit feu Antoine demeurant à Comines et du clerc. Le 20 septembre 1750 comparue Jeanne Anne DEMARCQUE veuve de Jean LEHOUCQ demeurant à Deûlémont qui a déclaré avoir reçu des enfants et héritiers d'Antoine COISNE et Marie Aldegonde POUPART la somme de 500 florins pour les capitaux d'une lettre de rente héritière y obligés ladite POUPART de même que Vincent BOUILLET en action de Marie Catherine COISNE, Laurent François BACCARD en action de Marie Marguerite COISNE sa femme par acte passé le 18 septembre 1737. En conséquence elle donne pouvoir à Henri Charles Joseph CAPRON de consentir à la radiation de l'acte original déposé au greffe du tabellion de Lille. En présence d'Antoine VANHEULE demeurant audit Deûlémont et Arnould François Joseph LAMBIN fils à moi notaire.

2 E 3 / 7262 acte 111 du 19/09/1737
Pierre Joseph LEMAIRE fermier à Comines se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François DELAHOUTRE fils de feu Charles, laboureur audit lieu, 8 cens de labeur à prendre en 17 cens du coté d'orient situés audit lieu, aboutant à la terre du premier comparant de midi, celle de l'Hôpital de Comines d'occident au parfait bail de ladite pièce et de nord celle des héritiers PLANTEFEVE. En présence de Pierre LEPLAT demeurant à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 112 du 20/09/1737
Pierre DELEMOTTE fils de Jean Philippe et d'Aldegonde BLANCART demeurant à Bousbecque, assisté de ses père et mère d'une part Marie Anne Joseph MAHIEU fille de Pierre et Marie Marguerite DELEFORTERIE, assistée de ses père et mère, de Pierre François MAHIEU son frère demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean François DUTHILLEUL beau-frère de la future mariante et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 113 du 24/09/1737
Martin BOUILLET marchand à Deûlémont, se portant fort de Marie Marguerite LEWILLE sa femme ainsi que des enfants de feu Jean Baptiste LEWILLE et de la veuve d'Antoine MULIER, déclare avoir accordé prolongation de bail et louage Jacques CASTELAIN fils de feu Martin, laboureur à Quesnoy, d'une maison manable parmi 5 bonniers 616 verges de jardin terre à labour et prairies et 4 bonniers 116 verges appartenant audit bailleur et à sa femme, 5 cens aux deux filles dudit feu Jean Baptiste LEWILLE et 13 cens à la veuve dudit MULIER. En présence de François BRESOU charpentier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 114 du 27/09/1737
Anne PRUDHOMME fille de libre condition de feu Marc Antoine PRUDHOMME demeurant à Comines, fait son son testament et dernières volontés. Lorsqu'elle partira de ce monde elle désire que son corps soit inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu en la chapelle de la Ste Vierge, il sera posé sur son tombeau une pierre de marbre blanc sur laquelle sera gravé le nom et surnom de la disposante, ceux de ses père et mère

et de ses sœurs avec leur âge et le jour de leur décès, seront célébrées 50 messes pour le repos de son âme et celles de ses proches parents. Après son trépas 45 messes pour 10 patars chacune. Ses héritiers ne pourront toucher ni profiter des biens qu'elle délaissera avant que ses dettes soient réglées et le présent testament accompli, le cout de la pierre sépulcrale sera de 24 florins. En présence de Pierre FASOLO et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 115 du 29/09/1737
Alexis LOTIGIER et Jeanne Thérèse ROUSEL sa femme ont constitué solidairement une rente héritière de 14 florins 8 patars au rachat de 300 florins au profit de Philippe PRUVOST demeurant à Linselles. En présence d'Ignace Jacques GHESQUIERE et Jean François DE SOMER demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 116 du 30/09/1737
Angélique CARTON fille de Pierre demeurant à Wambrechies, autorisée par son dit père, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume DELEBECQUE, laboureur à Comines, 356 verges de labour situés à Comines. En présence d'Antoine MEURISSE laboureur et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7262 acte 117 du 03/10/1737
Mémoire de ce qui revient touchant la vente de deux maisons, consentie par Pierre Antoine PETITBERGHIEN au profit de Pierre FASOLO le 5 septembre 1737. En présence du sieur Michel CLAIES et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 118 du 03/10/1737
Pierre FASOLO bourgeois de Comines déclare encore devoir à Pierre Antoine PETITBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Lille, la somme de 340 florins 3 patars payable le 01/04/1738 (acte barré). En marge : le 04/10/1737 ledit PETITBERGHIEN déclare avoir reçu FASOLO 340 florins 3 patars. En présence d'Etienne CLAIES et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 119 du 03/10/1737
Pierre Antoine PETITBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Lille, donne pleine et absolue quittance à Pierre FASOLO pour la somme de 340 florins 3 patars, solde de la vente de deux maisons et héritages situés audit lieu que le comparant et Marie Joseph CLAIES sa femme ont fait le 05/09/1737, Pierre BOULINE recevra 48 florins pour la mise à prix et 1/3 des enchères par lui mis pardessus. En présence du sieur Michel CLAIES et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 120 du 06/10/1737
François CUVELIER et Jeanne DELEMOTTE sa femme, fermiers à Comines, ayant en lecture des contrats de vente que les ayant causes du surnom JONCKHEERE ont fait à différentes personnes en date des 28 et 29/05/1736 de quelques parties de biens situés à Comines et Bousbecque, ont déclaré les approuver dans tout le contenu. Dont pleine et absolue quittance à Jacques CAZIER, Jacques THEVELIN et Philippe Etienne CLARISSE, acheteurs. En présence de Pierre DE SOMER et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 121 du 12/10/1737
Comptes présentés par Joseph DUCASTEL, comptable, pour Gilles PREVOST, tuteur de Marie Anne CENS fille mineure de feu Jacques CENS, de la régie et administration des revenus de celui-ci et payements faits. Total des recettes 432 livres. Total des payements 354 livres 19 sols 8 deniers. En présence du clerc et Jean François VANDEVOORDE cordonnier.

2 E 3 / 7262 acte 122 du 22/10/1737
En flamand. Le Sr et maître Guillaume Ignace CARPENTIER prêtre bénéficiaire à Comines baille à Jean Baptiste CASIER fils de feu Jacques de Menin dehors 87c de labeur à Menin dehors.

2 E 3 / 7262 acte 123 du 02/11/1737
Antoinette DELEFORTERIE veuve d'André DUMORTIER, Pierre LEMAHIEU époux de Marguerite DELEFORTERIE, François LESAFFRE époux de Marie Anne DELEFORTERIE, Joseph BONDUEL époux de Philippine DELEFORTERIE, Pierre Paul LAMBIN époux de Jeanne DELEFORTERIE et Jean DUMORTIER veuf avec enfants de Thérèse Foy DELEFORTERIE, tous censiers à Comines, tant en leurs noms que se portant forts d'Antoinette LAMBELIN veuve d'Adrien DELEFORTERIE leur mère et belle-mère, déclarent avoir accordé en bail et louage à Louis François GHESQUIERE fils de Jean Baptiste, et Antoinette DUMORTIER sa femme demeurant audit lieu, une maison manable parmi 2 bonniers de jardin plantés et terre à labour situés à Comines tenus des franchises de Linselles. En présence de Jean Baptiste GHESQUIERE père des preneurs et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 124 du 07/11/1737
Dame Marie Joseph DE FOURMESTREAUX douairière de noble homme Ignace DE MASSIETE demeurant Comines, héritière d'Antoine François COSTA écuyer, Sr de Berckemote, déclare avoir accordé en cense et louage à Jean François HERBAUX fils de feu François, laboureur à Quesnoy, et Marie Jeanne DESPATURES sa femme, une maison manable parmi 5 bonniers 12 cens de jardin planté en divers pièces situés à Quesnoy et partie sur Frelinghien. En présence du clerc et Jean VANLAERE domestique de ladite bailleresse.

2 E 3 / 7262 acte 125 du 12/11/1737
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Isaac BONDUEL fils de Philippe, laboureur audit lieu, une maison manable parmi 8 cens de jardin plantés et terre à labeur situés à Comines. En présence de Ferdinand RAMON et Pierre François VILLERS laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 126 du 12/11/1737
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Ferdinand RAMON, laboureur audit lieu, 6 cens de labeur situé à Comines. En présence de Pierre François VILLERS et Isaac BONDUEL censiers demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 127 du 12/11/1737
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François VILLERS, laboureur audit lieu, 650 verges de labour situés à Comines. En présence de Ferdinand RAMON et Isaac BONDUEL, laboureurs audit lieu, Mathias DERVEAUX censier à Comines s'est constitué caution et véritable obligé pour ledit VILLERS son beau-frère.

2 E 3 / 7262 acte 128 du 12/11/1737
Etienne Joseph NISSE fils de feu Pierre, bourgeois de Comines, assisté Jean Baptiste NISSE son frère de Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE ses sœurs demeurant audit lieu, des sieurs François Benoît et Antoine BULART ses oncles alliés demeurant Quesnoy d'une part, Marie Thérèse DUPONT fille de feu Michel et de vivante Pétronille Thérèse DUBOIS demeurant audit lieu, assistée d'Etienne CLAIES son oncle allié et du sieur Etienne DEREU son cousin échevin de Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7262 acte 129 du 15/11/1737
Jean François MOORS fils de feu Amand et de Marie DELEFORTERIE, chirurgien juré à Comines, assisté de Marie Louise FRANCOIS sa marâtre, de Marie Bernardine MOORS sa sœur et du sieur Isaac LESAFFRE son ami demeurant audit lieu d'une part, Marie Joseph GHEERBRANT fille du sieur Jean et de feue Pétronille MILLE, assistée de son père, bourgeois, de Rose Constance GHEERBRANT sa sœur, veuve du sieur Jacques Albin

GOBERT demeurant aussi à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence dudit sieur Isaac LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 130 du 15/11/1737
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Bas-Warneton, consent à ce que le sieur Jacques Guillaume GOBERT demeurant à Roesbrugge, propriétaire de 3 bonniers 1/2 d'héritage à Bas-Warneton, puisse vendre au plus offrant tous les bois montants et fruitiers des héritages susdits. En présence de Venant POISSONNIER sergent audit Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 131 du 17/11/1737
Le sieur Jean GHEERBRANT fils de feu Jean, bourgeois demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Ovin DELANNOY et Angélique DELEGRANGE sa femme demeurant à Houthem, 3 bonniers 14 cens de labour en plusieurs pièces situés à Houthem. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7262 acte 132 du 21/11/1737
Jacques Philippe CARPENTIER fils d'Antoine, cordonnier à Comines, déclare avoir reçu 126 florins du sieur Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur audit lieu, pour quoi il lui cède tous ses droits dans 1200 florins mentionnés dans l'acte de transaction que le cédant a fait avec ses frères et sœurs d'une part, Antoine CARPENTIER son père d'autre part, par acte passé par devant le notaire soussigné le 8 mai 1736. En présence de Jacques François DUFLOS bourgeois et du clerc. Ladite somme de 1200 florins étant à la charge de Joseph BONDUEL fermier à Comines comme acquéreur d'une maison et fond que ledit CARPENTIER lui avait vendu au mois d'avril 1735.

2 E 3 / 7262 acte 133 du 26/11/1737
Charles MARTIN fils de feu Pierre, marchand de lin à Comines, déclare avoir vendu à Bauduin THEVELE fils de feu Michel, marchand audit lieu, 800 bouges de lin rouis reposants dans les greniers de la maison dudit vendeur moyennant 640 livres parisis qu'il payera à l'acquit et décharge du vendeur, et que l'acheteur a accepté, à savoir : A André GHESQUIERE brasseur à Comines 144 livres, Isaac LESAFFRE marchand à Comines 60 livres, Jean LEPOUTRE censier audit lieu 158 livres, à la veuve de Melchior DESCAMPS 146 livres, à François SARAZIN 252 livres et à Jacques LERNOUT 76 livres 16 sols parisis, faisant ensemble 828 livres 16 sols parisis, et comme le prix principal ne se monte qu'a 640 livres, la différence de 188 livres 16 sols parisis sera réglée audit THEVELE par la cession de tous les droits que le vendeur peut avoir dans 100 bouges de lin rouis reposant dans la maison de Guillaume LETAR habitant cette ville. En présence de Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre et Pierre François BERNANT demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 134 du 28/11/1737
Pétronille et Jeanne Louise LEGRAND filles libres de condition de feu Jean LEGRAND et de Marie THEVELE demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste VILLERS fils de feu Philippe demeurant audit lieu, 3 cens de terre à labour situées audit lieu tenus de la Srie de Winhem, aboutant d'orient aux terres du sieur DUCROCQ et Bauduin THEVELE, de midi et nord l'héritage de l'acheteur et de ses frères et sœurs d'occident à la Longue voye. En présence de Robert François LESAFFRE fermier à Comines et Vincent POISSONNIER sergent de Bas-Warneton. Le 07/01/1738 lesdites LEGRAND ont déclaré avoir reçu dudit VILLERS 330 florins pour le prix principal de la vente. En présence de Robert François LESAFFRE et Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 135 du 30/11/1737
Pierre François DUTHOIT fils de feu Jacques demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume LEMAY fils de feu Guillaume, censier audit lieu, 6 cens de jardin plantés d'arbres fruitiers, entourés de haies à épines situés à Comines. En présence de Pierre LESAFFRE et Léopold LERNOUT demeurant Comines. Le 03/01/1738 Ledit LEMAY déclare avoir reçu dudit DUTHOIT 50 florins pour le contenu de l'obligation. En présence de Jean François VANDEVOORDE et Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 136 du 09/12/1737
Jean Baptiste NISSE fils de feu Pierre, bourgeois de Comines, se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à André BEAUREGARD fils de feu Antoine, couvreur de pots demeurant à Wervicq, une maison consistant en boutique avec son héritage située dans le Fort de Comines. En présence de Joseph ROMMELAER et Allard BETREUMIEUX demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 137 du 12/12/1737
Chrysole DESPATURES fils de feu Jean, laboureur, et Marie Joseph MAJORIBANCQ sa femme demeurant à Wijtschate, ont déclaré avoir vendu au sieur Ignace VANDERMEERSCH fils de feu François, fermier à Deûlémont, le 1/3 de 448 verges de jardin situé au Bas-Warneton, Srie de la Ponte, aboutant d'orient au chemin du moulin de Winhem au fond de l'eau, de midi et de nord au sentier conduisant de Comines aux écluses de Deûlémont, pareil 1/3 de 4 cens de labeur situé à Comines, aboutant d'orient à la partie précédente, de midi audit sentier, d'occident la terre de la veuve et enfants de Jacques BARON, du nord audit chemin, et finalement le 1/3 de 6 cens audit lieu aboutant d'orient la terre de l'acheteur, de midi celle de Pierre FASOLO, d'occident la terre de Toussaint LECOCQ et Jacques BARON, de nord celles des héritiers de Laurent LEPOUTRE, à prendre à l'encontre de la veuve et des héritiers d'Antoine LEPOUTRE. Est comparu Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier à Comines, qui se joint aux vendeurs (c'est leur beau-frère) qui déclarent que les héritages ci dessus vendus se trouvent hypothéqués etc. En présence de Pierre DUFLOS cabaretier au Bas-Warneton et Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE.

2 E 3 / 7262 acte 138 du 13/12/1737
Projet de partage entre Marie Madeleine DERVEAUX, Jean François BERSOU et Jeanne DERVEAUX sa femme, Louis CASSEMACQUE et Marie Jeanne DERVEAUX sa femme, Jean Baptiste DUMORTIER mari d'Anne Marie DERVEAUX, Adrien FRETIN et Chrysoline DERVEAUX sa femme et les enfants délaissés par Quentin DERVEAUX pour les biens échus par le trépas de Gaspard DERVEAUX et Jeanne WAIGNON leurs père et mère, père et mère-grands, répartis entre les susnommés pour 1/6 chacun. A ladite Marie Madeleine DERVEAUX et à Jean Baptiste DUMORTIER au nom de sa femme demeurant à Roncq, chacun la moitié de 3 cens jardin et labour situés à Roncq occupés par ledit DUMORTIER, à prendre dans 8 cens les autres 5 cens appartenant audit DUMORTIER pour la nourriture et l'entretient de Simon DERVEAUX leur frère et beau-frère, à Jean François BERSOU et sa femme, à Adrien FRETIN et sa femme et à leurs neveux et nièces, enfants de feu Quintin DERVEAUX, tels que Félix DERVEAUX et Marie Chrysoline DERVEAUX et Guillaume WARLOP à cause de Marie Thérèse DERVEAUX sa femme demeurant audit Comines, 7 cens de terre labourable près de la cense du Rossignol audit lieu occupée par Jean Baptiste DELEFORTERIE, auxdits Louis CASSEMACQUE et Marie Jeanne DERVEAUX sa femme, 2 cens de terre à labeur à Comines occupés par ledit CASSEMACQUE. En présence de Jean DUMORTIER censier et Jean Baptiste VIENNE charpentier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7262 acte 139 du 16/12/1737
Projet de partage entre Marie Madeleine DERVEAUX, Jean François BERSOU et Jeanne DERVEAUX sa femme, Louis CASSEMACQUE et Marie Jeanne DERVEAUX sa femme, Jean Baptiste DUMORTIER mari d'Anne Marie DERVEAUX, Adrien FRETIN et Chrysoline DERVEAUX sa femme et les enfants délaissés par Quentin DERVEAUX, enfants et héritiers de Gaspard DERVEAUX et de Jeanne WAIGNON, se portant solidairement forts de Simon DERVEAUX leur frère et oncle débile d'esprit demeurant audit Roncq, ont déclaré avoir vendus au sieur Jean Baptiste PARENT, fermier de la ferme du Bus audit Comines, 7 cens de terre à labeur à Comines, aboutant d'orient les héritiers du sieur MARIAVAL, de midi au lieu manoir et jardin de l'acheteur, d'occident la terre de Georges WAIGNON oncle et grand oncle des vendeurs, et de nord les terres de Pierre VIENNE. En présence de Dominique PHILIPPE et Jean Pierre LEHAIRE demeurant Comines.

2 E 3 / 7262 acte 140 du 28/12/1737
Jean Baptiste DAEL fils de François, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé bail et louage à Jean Pierre LEMAY, aussi laboureur audit lieu, 575 verges de jardin labeur et portion d'édifices situés à Bousbecque. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER et Jean Charles THEYS sergents audit Bousbecque.

2 E 3 / 7262 acte 141 du 30/12/1737
Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Frédéric MONTAIGNE son fils, aussi laboureur audit lieu, une maison manable parmi 22 cens de jardin planté d'arbres fruitiers, bois montants et labeur y compris une portion d'édifices et héritages appartenant aux enfants et héritiers de Jean Jacques LECLERCQ situés à Comines. En présence de Pierre DILLIES fermier à Quesnoy et Jean Baptiste CATTEAU fils de Nicaise tonnelier à Comines.

2 E 3 / 7262 acte 142 du 30/12/1737
Frédéric MONTAIGNE fils de Jean François et de feue Marguerite DELOURME, assisté de son père, de Jean François et Pierre MONTAIGNE ses frères, d'Arnould CALOIGNE et Jean Joseph FLIPO ses beaux-frères, demeurant tous à Comines sauf Pierre MONTAIGNE à Quesnoy d'une part, Marie Elisabeth LECOCQ fille de Wallerand et Marie Angélique CARLIER, assistée de se père et mère, Antoine François LECOCQ son frère et Pierre CARLIER son oncle maternel, laboureurs à Quesnoy sauf Antoine François LECOCQ à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7263

2 E 3 / 7263 acte 1 du 02/01/1738
Vincent DHALLUIN fils de feu Jacques et de vivante Marguerite CATTEAU, assisté de Jacques DHALLUIN son frère et Marie Marguerite DHALLUIN sa sœur d'une part, Marie Angélique CATRY fille feu Jean et de vivante Marie Jeanne COUROUBLE, assistée de sa mère, de Jean Baptiste, Jean Philippe et Eugène Joseph CATRY ses frères d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE demeurant à Comines et Valentin DUHAMEL laboureur à Bousbecque. Ladite Marguerite CATTEAU a promis de se désister au profit de son fils de la boutique à usage de forge pour que ce dernier puisse en jouir au mois de mars1740, à charge de reprendre par priserie s'il n'en peut autrement convenir les outils et ustensiles servant à ladite forge. Ladite CATTEAU a encore accordé audit Vincent DHALLUIN bail et louage pour un lieu manoir et 10 cens 75 verges situé audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 2 du 03/01/1738
Pierre Florent LELEU, conseiller du roi en la gouvernance du Souverain Baillage de Lille, époux de Marie Jeanne VANVTBERGHE, déclare avoir accordé nouveau bail à Hubert LECOINTRE et Marie Elisabeth LUTUN sa femme demeurant à Comines, les lieu manoir et terres qu'ils occupent actuellement. En présence de Martin VILLERS et Jean Baptiste GHETEM domestiques audits prendeurs.

2 E 3 / 7263 acte 3 du 16/01/1738
Alexis et Marie Catherine DENEUVILLE frère et sœur, libre de condition de feu Alexis et de Marie Catherine CATTEAU, demeurant à Linselles, déclarent avoir reçus de Pierre CATTEAU leur oncle maternel demeurant à Comines, la somme de 217 florins 2 patars qui leur reviennent pour la succession de Michelle FLAMENT leur grand-mère, dont pleine et absolue quittance. Ils déclarent de plus qu'ils ne prétendent pas poursuivre ledit CATTEAU ni Jacques DENEUVILLE, leur oncle paternel demeurant à Linselles, qui ont été présents en faisant l'accord pour et au nom des comparants avec Alexis DENEUVILLE leur père alors veuf de ladite Marie Catherine CATTEAU, touchant la partition mobiliaire due par le trépas de leur mère. Déchargés et entièrement acquittés, les comparants promettants de ne jamais les inquiéter. Ils se réservent le droit de poursuivre Marie Marguerite NISSE leur belle-mère pour se faire restituer ladite parchon mobiliaire, de manière à ce que lesdits DENEUVILLE et CATTEAU leurs oncles demeureront quittes et libres. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX et Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 4 du 17/01/1738
François Albert BLANCQUART, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Pierre COUTEL fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu, 9 cens de labour en deux parties à Comines. En présence d'André HARME et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 5 du 23/01/1738
Messieurs Charles François JACQUART prêtre, doyen de la collégiale St Pierre à Comines, Jean Baptiste François DELAHAYE, pasteur et chanoine de ladite collégiale, lesquels en qualité d'administrateurs de la chapelle et revenus de Notre-Dame des Sept Douleurs audit Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre François, Jean Chrysostome et (Rayé : Jeanne) Marie Joseph LOUAGE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre LOUAGE, laboureurs à Comines, 26 cens de labeur en trois pièces audit Comines, aboutant 13 cens à la terre du sieur DUHEM et d'occident celle des preneurs, 5 cens aboutant d'orient les terres de Madame DE MASSIET, de midi celles des héritiers d'Allard PARENT, d'occident aux 8 cens suivants, de nord l'héritage du Sr de Comines, et 8 cens aboutant d'orient aux 5 cens ci-dessus, de midi la terre du sieur CARDON, d'occident à celles des sœurs Grises et de nord celles de l'évêché de Tournai. En présence de Frédéric BOUQUILLON et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 6 du 31/01/1738
Jacques CAZIER fils de feu Antoine, censier assisté de Jean CAZIER son frère, censier audit lieu, d'une part, Marie Françoise DELEMOTTE fille de Gilles et Marie Jeanne EMARE, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste DELEMOTTE son frère, censier à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Léopold LERNOUD et Jean Baptiste BERTEN.

2 E 3 / 7263 acte 7 du 06/02/1738
Martin Dominique DELEBECQUE fils de Noël et de Marie Jeanne DELANNOY, assisté de ses père et mère, censier à Comines, de Charles Louis et Antoine DELEBECQUE ses frères consanguins, de Martin et Libert DELANNOY (Liébart) ses oncles maternels demeurant Halluin, Comines et Wervicq d'une part, Marie Catherine BERTEN fille de Philippe et Marie Catherine DUCROQUET, assistée de ses père et mère, censiers à Wervicq, de Chrétien BERTEN son grand-père demeurant audit lieu, de Jean Baptiste BERTEN son oncle, censier à Comines, de Jean, Michel et Jean François DUCROQUET ses oncles maternels demeurant à Linselles d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean DEWALLE censier audit Comines et oncle allié de la future mariante et Jean Baptiste BERTEN clerc.

2 E 3 / 7263 acte 8 du 07/1738
Jean Baptiste LETAR fils de feu Guillaume, demeurant Comines, pour Marie Catherine LEINARD sa femme ayant droit à 197 verges d'héritage situées audit lieu tenus de la Srie de Winhem, aboutant d'orient au chemin du moulin de Winhem, de midi la terre de Noël DESCAMPS, d'occident celle de Jean Baptiste LECLERCQ et consorts, de nord au jardin et manoir de la veuve Pierre BONDUEL d'une part, Jean Baptiste DUMORTIER se portant fort de Marie Elisabeth BONDUEL sa femme, ayant droit avec sa sœur à 394 verges de pareil manoir et héritage, tenant d'orient au même chemin, de midi à la portion ci dessus d'autre part. ET DONC ? En présence de Thomas DUMORTIER et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 9 du 10/02/1738
Antoine VERVISCH fils de feu Albert, charpentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François LEMAHIEU fils de Pierre, marchand boutiquier audit lieu, une maison consistant en boutique avec son héritage située à Comines, aboutant d'orient à la rue d'Hurlupin, de midi la maison de Jeanne VERVISCH sœur du bailleur, d'occident la terre de la veuve Pierre François DEROUBAIX et de nord la maison de Catherine TURBIER. En présence de Jean François VANDEVOORDE et Jean Baptiste BERTEN clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 10 du 11/02/1738
Bauduin François THEVELE fils de Bauduin et de feue Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, charpentier à Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Paul LEURIDAN fils de feu Jean, marchand à Deûlémont, dernier enchérisseur, toute une maison avec son héritage située à Deûlémont tenus de la Srie de l'Eparse, aboutant d'orient et midi au jardin de Jean François MEURISSE, d'occident à la ruelle de la Vignette et de nord la maison de la veuve de Nicolas DEMARCQ, qu'il a acquit de Jacques DEWALLE et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa femme en conformité du partage des biens délaissés par Philippe LEHOUCQ et Catherine COISNE du 25 novembre 1694. En présence de Pierre DELEMARE sergent de Deûlémont et du clerc. Le 31 mars 1738 Bauduin François THEVELE accompagné de son dit père, déclare avoir reçu la somme de 378 florins pour prix principal pour la vente faite à Paul LEURIDAN. En présence de Marc Jean GOMMERS arpenteur juré et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 11 du 12/02/1738
Pierre François SIX fils de feu Pierre, marchand cabaretier demeurant à Avelgem, en son nom et comme procureur et receveur spécial de Joseph TURCK et Marie Elisabeth SIX sa femme demeurant Quaestraete, châtellenie de Cassel, fondé de leur pouvoir par acte passé devant Alexandre Antoine BORNISIEN, notaire à Cassel, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Marc Jean GOMMERS, notaire à Comines

châtellenie d'Ypres, dernier enchérisseur, une maison bâtie sur 416 verges de terre pris en arrentement du sieur Jacques CAPON, marchand à Warneton, ayant droit d'un quart et Catherine BREL veuve de Jean PARENT demeurant à Comines ayant droit avec ses consorts des trois autres quarts (acte passé le 24 juin 1722 sous les signatures desdits CAPON, BRIL et Pierre SIX par ledit GOMMERS), lesdits 416 verges située à Wijtschate, aboutant d'orient la terre du sieur Antoine DHEM, de midi et occident celle de Charles LEMOISNE et de nord à la piedsente de St Georges. En présence de Guillaume et Jean Baptiste CASIER père et fils demeurant à Comines.

2 E 3 / 7263 acte 12 du 13/02/1738
Jean Baptiste HAQUETTE fils de feu Jean Baptiste, et Marie Michelle CARETTE sa femme, laboureurs et cabaretiers à Bousbecque, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur à Comines, un bâtiment long de 42 pieds, aboutant d'orient un autre bâtiment constitué d'une porte cochère, le tout faisant parti de l'enclos du cabaret de la Basse Ville érigé sur 50 verges, situés à Bousbecque, tenus de la Srie d'Hurtembus, aboutant d'orient aux édifices et terrain des enfants de feu Jean Baptiste LELEU de midi à une drève avec haies d'épines, d'occident au sentier menant des Oblaers à l'église de Bousbecque et de nord à la portion de jardin de Benoît HACQUETTE, les vendeurs en ont jouis en conformité de l'acquisition qu'ils ont fait de Benoît HACQUETTE et Pierre GRENU leurs frère et beau-frère et consorts passé devant Pierre VANHEULE, vivant notaire à Comines le 13 juin 1713. En présence de Benoît HAQUETTE charpentier à Halluin et de Bauduin François THEVELE aussi charpentier audit Comines.

2 E 3 / 7263 acte 13 du 13/02/1738
Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste HAQUETTE, cabaretier à Bousbecque, tous les bâtiments et héritage à usage de cabaret nommé la Basse Ville situé à Bousbecque, même ceux que le bailleur fera construire au lieu et place de ceux existants et ceux qu'il fera ériger y compris caves à bière pour 9 années continuelles. En présence de Benoît HACQUETTE et Bauduin François THEVELE.

2 E 3 / 7263 acte 14 du 14/02/1738
Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE, fermier et échevin à Comines, prétend faire construire deux nouvelles maisons en lieu et place de celle qu'il a acquit de Catherine GALLOIS veuve de Michel GHESQUIERE demeurant audit lieu par acte passé devant le notaire soussigné le 12 août 1726, par le même acte la vendeuse a retenu la faculté d'occuper pendant sa vie la maison actuellement existante au rendage de 12 florins par an. Ladite GALLOIS occupera la plus petite des deux demeures en occupation viagère, elle promet de payer audit sieur GHESQUIERE 12 florins. Resteront à la charge du bailleur les entretiens, rentes et imposition. Ladite GALLOIS profitera de tous les bois qui proviendront du bâtiment à démolir sauf les portes et fenêtres. Ledit GHESQUIERE s'est engagé de lui livrer une fois quatre franquarts de bon blé, le tout sans récompenses. En présence de François BERSOU et Jean Baptiste VIENNE charpentier audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 15 du 16/02/1738
Le sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, échevin de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe HACQUETTE fils de feu Jean Jacques, demeurant à Halluin, une maison avec ses commodités et héritage composant le cabaret à enseigne du St Sébastien à Bousbecque sur la place, Arnould HACQUETTE frère dudit prendeur demeurant à Halluin s'est établis pleige et caution. En présence de Guillaume LAMBIN demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 16 du 17/02/1738 Photo 405
Charles Louis DELEBECQUE fils de Noël et de feue Antoinette SMEERCKERE, censier à Halluin, confesse avoir reçu la somme de 286 florins de Thomas GOEMAN fils de feu Pierre demeurant à Comines, dont quittance absolue pour avoir vendu tous les droits que le premier comparant peut avoir dans 10 florins par an de reconnaissance pour 220 verges d'héritage situées à Comines tenues de la Srie de la Barre, aboutant d'orient et d'occident l'héritage du sieur SAVARY, de midi au chemin menant de la ferme de Ten Borne au haut Touquet, au nord à la becque, que ledit DELEBECQUE et ses consorts ont donné en arrentement perpétuel à Pierre DELAHAYE. En présence de Chrysole MARESCAUX cabaretier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 17 du 25/02/1738
Françoise DE GRUISON, veuve en dernières noces de Gabriel DESROUSSEAU, demeurant à Comines, en son nom et se portant fort de Martin GADENNE son beau-frère, laboureur à Marcq en Baroeul, a déclaré avoir accordé nouveau bail et louage à Jacques Antoine BOUSSEMART fils de feu Antoine, laboureur à Comines, d'un lieu manoir parmi 10 cens et 60 verges de jardin et terre à labeur audit lieu, tenus de la Baronnie de Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 18 du 25/02/1738
Josse Pierre HASBROUCQ époux de Marie Françoise LELEU, laboureur à Comines, déclare avoir reçu la somme de 127 florins d'Antoine François LELEU son beau-frère, laboureur au Bas-Warneton, pour lui avoir vendu une grange longue de 44 pieds existante sur l'héritage du second comparant. Est aussi comparu Jean Philippe LELEU qui a pareillement vendu audit François Antoine LELEU son frère, la grande porte d'entrée, étable et porcherie d'une longueur de 39 pieds parmi 4 cens de jardin appartenant au second comparant. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 19 du 01/03/1738
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme, laboureurs au Bas-Warneton, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Louis CASSEMACQUE fils de feu Jean, laboureur à Comines, un lieu manoir parmi 21 cens de jardin planté et terres à labeur situés à Comines, une partie aboutant d'orient la terre des Pauvres de Comines, de midi à la partie suivante, d'occident au chemin de l'Apothicaire, au nord l'héritage de l'acheteur, la seconde partie aboutant d'orient la terre des Pauvres de Comines, de midi audit chemin à la terre du sieur DUHEM, d'occident et de nord audit chemin et à la partie précédente, et finalement 23 verges aboutant la terre de l'Hôpital de Comines, de midi celle de Pierre DESCAMPS, d'occident audit chemin et de nord la terre de Philippe DELERUE, un petit chemin menant du Vieil Dieu à Ten Borne. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 20 du 06/03/1738
Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas et de Martine BLANCQUART, laboureur à Comines, ayant droit à 589 verges de terre à labeur en deux parties 350 provenant de la succession de Marie MONTAIGNE sa sœur, veuve de Julien DESTAILLEURS, 207 verges qu'il a acquis par rachat d'hoirie de Jean et Madeleine DUHAYON frère et sœur, enfants de feu Jean et de Marie Madeleine MONTAIGNE, sœur du comparant, et 32 verges ½, moitié de 65 verges aussi acheté par rachat d'hoirie de Marc MONTAIGNE son neveu, fils de feu Antoine Jean MONTAIGNE fils de feu Jean qui fut fils de feu Thomas et d'Antoinette FREMAUT, laboureur à Comines, ayant droit avec ses frères et sœurs à 155 verges en qualité d'héritier de ladite Marie MONTAIGNE leur tante, Georges MONTAIGNE demeurant à Bas-Warneton et Jacques Antoine BONVERNE époux de Jeanne Joseph MONTAIGNE demeurant à Quesnoy, frère et sœur avec autres dudit feu Antoine et ayant droit à 2/5° de 311 verges en qualité d'héritiers de ladite Marie MONTAIGNE leur tante, Frédéric VANRY, marchand à Wambrechies, mari d'Antoinette LECLERCQ, Pierre François Joseph BOUTEN, cordonnier audit Comines, mari d'Anne Jeanne WELLEMAN (fils), fille de Jacques WELLEMAN et Marie Jeanne LECLERCQ, Pierre Antoine LOUAGE mari d'Angélique LEROY, Louis François GHESQUIERE époux de Marie Elisabeth LEROY, lesdits

LOUAGE et GHESQUIERE demeurant Comines, ayant droit à cause de leurs femmes et avec Jean Philippe, Bonaventure et Jean Baptiste LEROY leurs beaux-frères, et lesdits VARY et BOUTEN ayant droit à pareil 311 verges en qualité d'héritiers de ladite Marie MONTAIGNE leur tante qui fut sœur de Jeanne MONTAIGNE femme de Jean LECLERCQ, leurs père et mère, père et mère-grande respectifs, Jean Baptiste LEFEBVRE demeurant à Linselles, époux de Brigitte DUHAYON qui fut fille de Jean DUHAYON et de ladite Marie Madeleine MONTAIGNE, ayant droit à cause de sa femme à 104 verges par succession de ladite Marie MONTAIGNE. En leur noms et forts de leurs femmes et de leurs cohéritiers sus nommés, ont déclaré avoir vendus par forme de rachat d'hoirie à Michel WAIGNON et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, fille de feu Thomas MONTAIGNE qui fut frère de ladite Marie MONTAIGNE, toutes les portions ci-dessus énoncées, à prendre à l'encontre de la veuve dudit feu Thomas et de ses enfants qui ont droit à 512 verges 1/2 à cause du rachat d'hoirie que ledit feu Thomas a fait de Jean Baptiste et Jean MONTAIGNE, et la moitié de la part de Marie, ces trois derniers enfants de feu Antoine qui fut aussi frère de ladite Marie MONTAIGNE, le tout situé paroisse foraine de Warneton sud. La première partie de 17 cens, aboutant d'orient la terre de la veuve et enfants Thomas MONTAIGNE et de la veuve Jacques BARON, de midi celle de Jean Philippe COISNE, d'occident au sieur VANDENBROUCQ et de nord celles du Seigneur de Comines. L'autre moitié de 4 cens aboutant d'orient vers un chemin, de midi la terre du sieur DELECLUS, d'occident et de nord à Laurent BACCART. En présence des clercs.
Le 21 avril 1738 sont comparus Marie Françoise LUTUN, veuve dudit Thomas MONTAIGNE qui fut fils de Thomas, et avec elle Thomas, Ambroise, Balthazar, Frédéric, Pierre Joseph, Marie Jeanne et Marie Angélique MONTAIGNE, Joseph DEROU époux de Marie Anne Joseph MONTAIGNE, demeurant Bas-Warneton et Comines nord, ses enfants, qui ont déclaré avoir cédé sous forme de rachat d'hoirie au profit dudit Michel WAIGNON et sa femme, 19 verges à prendre en deux parties. En présence de Jean Philippe SERROU demeurant Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 21 du 07/03/1738
Jean Baptiste DAEL fils de feu Pierre, marchand à Bousbecque, déclare avoir vendu à Valentin DAEL son frère, censier audit lieu, 1/4 de tout un lieu manoir parmi 550 verges de jardin planté, tenus de la Srie des Allengries, aboutant d'orient en partie l'héritage de demoiselles DE WALLE et celui de Pierre ROUSSEAU, de midi la terre dudit ROUSSEAU et au jardin de Pierre CATTEAU et consorts, d'occident au chemin de La Fontaine à la Basse Ville, de nord au jardin desdits DE WALLE. En présence de Jean Baptiste CALLE et des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 22 du 07/03/1738
Jean Baptiste, Valentin, Pierre Joseph et Pierre François DAEL, Pierre Félix SERRUS et Marie Madeleine DAEL sa femme, Pierre DUTHOIT et Marie Jeanne DAEL sa femme, frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre DAEL, demeurant à Bousbecque, se faisant solidairement forts de l'enfant mineur délaissé par Jean DAEL leur frère et beau-frère, déclarent avoir vendu à François CARDON fils d'André, censier à Comines, 379 verges de labeur à Bousbecque tenus de la Srie des Allengries, aboutant d'orient la terre des demoiselles DE WALLE, de midi aux héritiers de Jean Baptiste LELEU, d'occident l'héritage d'Antoine DAEL et de nord celui des héritiers de Gratienne BILLET. En présence de Jean Baptiste HAQUETTE cabaretier et Nicolas LEMESRE laboureur demeurant tous deux audit Bousbecque.

2 E 3 / 7263 acte 23 du 10/03/1738
Chrysole LEMAY fils de feu Antoine demeurant à Comines dans son lit malade mais sain d'esprit et de vif entendement déclare ce qui est ici son testament : il veut que Pierre Martin CATTEAU et sa femme, occupeurs de sa maison soient récompensés des services qu'ils lui ont rendus, à l'arbitrage de son exécuteur testamentaire Chrysole LELEU, bourgeois de Comines. Copie du testament du 20 janvier 1736 est jointe. En présence de Jean Baptiste PETITBERGHIEN et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 24 du 20/03/1738
Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, fermier à Comines, déclare avoir vendu à Philippe Etienne CLARISSE fils de feu Philippe, censier audit lieu, 698 verges de terre à labeur situés audit Comines, aboutant d'orient la terre de l'acheteur, de midi celle de Jean MONTAIGNE, d'occident la terre du sieur SAVARY et de nord celle des héritiers de Charles CORNILLE, la dite terre vendue est une partie de 854 verges côtoyant d'occident le chemin de l'Apothicaire (acquis par ledit SAVARY des surnoms JONCKEERE, BLANCQUART, GADENNE et autres) par le partage passé devant M^{e} GHESQUIERE et le soussigné, notaires résidents Halluin et Comines le 27 juin 1735. En présence de Pierre Philippe BILLET fermier de Stradins à Houthem et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 25 du 27/03/1738
Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, déclare avoir reçu de Michel WAIGNON et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, laboureurs au Bas-Warneton la somme de 163 florins 5 patars comme prix principal de la cession qu'il leur a faite par forme de rachat d'hoirie de 549 verges d'héritage à prendre en deux parties dans 21 cens situés à Warneton du midi de la Lys, sont aussi comparus Jean François, Pierre et Frédéric MONTAIGNE, Arnould CALOIGNE et Marie Françoise MONTAIGNE sa femme, Jean Joseph FLIPPO et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, lesdits MONTAIGNE frères et sœurs, enfants dudit Jean François demeurant Comines sauf ledit Pierre à Quesnoy qui donnent quittance à leur père et beau-père pour ladite vente. Sont aussi comparus Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, Louis et Michel CASSEMACQUE frères, enfants et héritiers de Jean CASSEMACQUE et de Jeanne MONTAIGNE qui fut sœur audit Jean demeurant Comines, qui déclarent avoir reçu 118 florins 5 patars dudit WAIGNON pour la vente de 155 verges pris dans lesdits 21 cens dont quittance. Sont aussi comparus Georges MONTAIGNE demeurant Bas-Warneton, Jacques Antoine BONVERNE et Jeanne Joseph MONTAIGNE, ayant droit d'avoir ensemble les 2/5° de 311verges d'héritage dans les 21 cens, qui ont déclaré avoir reçu dudit WAIGNON 118 florins 14 patars pour prix principal de la portion de terre. Sont aussi comparus Frédéric VARY et Antoinette LECLERCQ sa femme demeurant Wambrechies, Pierre François BOUTEN et Anne Jeanne WELLEMAN sa femme, Pierre Antoine LOUAGE et Angélique LEROY sa femme, Louis François GHESQUIERE et Marie Elisabeth LEROY sa femme, demeurant audit Comines, se portant forts de Jean Philippe, Bonaventure et Jean Baptiste LEROY frères et sœurs, beaux-frères et cousins des comparants, qui approuvent ladite vente audit WAIGNON et déclarent en conséquence avoir reçu 298 florins 16 patars comme prix principal de 311 verges prises dans lesdits 21 cens. Sont encore comparus Jean Baptiste LEFEBVRE et Marie Brigitte DUHAYON sa femme, fille de Jean DUHAYON et de Marie Madeleine MONTAIGNE demeurant à Linselles, qui agréent la vente de 104 verges pris dans lesdits 21 cens et ont déclaré avoir reçu dudit WAIGNON 99 florins 5 patars prix principal de ladite vente.

2 E 3 / 7263 acte 26 du 30/03/1738
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme, laboureurs au Bas-Warneton, déclarent avoir reçus de Jean Louis CASSEMACQUE, laboureur à Comines, la somme de 1267 florins 4 patars provenant de ses deniers et de ceux de Michel, Philippe et Anne Marie CASSEMACQUE ses frères et sœurs pour le prix principal de la vente de la moitié d'un lieu manoir parmi 21 cens de jardin et labeur situé audit Comines par acte fait devant le notaire soussigné le premier mars. Sont aussi comparus Jacques LESAFFRE fils de feu Chrysole, frère et beau-frère desdits comparants, laboureur à Quesnoy, qui garanti ledit acheteur et ayant droit de toutes hypothèques. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 27 du 01/04/1738
Louis LEBRUN fils de feu Simon, marchand à Menin, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Baptiste DAEL fils de feu Pierre, marchand à Bousbecque, 29 verges de terre pris du coté de midi dans 75 verges situées audit Bousbecque tenues de la Srie de Bourgogne, aboutant d'orient à la terre prise en arrentement par François LEMAN, de midi et occident à la ferme de la Drève et de nord au parfait des 75 verges. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 28 du 01/04/1738
Gilles BONDUEL fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque, se portant fort de Jean BONDUEL son frère demeurant à Bousbecque, déclare avoir vendu à Silvestre DESSAUVAGES fils de feu Jacques, échevin de Bousbecque, 50 verges à prendre du coté de midi en 4 cens ½, aboutant d'orient au chemin menant de la place dudit lieu à Linselles, de midi au jardin de Robert BONDUEL, d'occident la terre du Collège des Jésuites à Armentières, au nord à l'héritage dudit vendeur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 29 du 08/04/1738
Jean Jacques DILLIES fils de feu Jean Philippe, et Jeanne Marguerite LEMAHIEU sa femme demeurant Bas-Warneton, ont déclarés avoir vendu à Jean Baptiste LELEU fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 125 verges de terre situées audit lieu, Srie de la Chapelle, aboutant d'orient à la terre des héritiers de Jacques DHALLUIN, de midi celle de la veuve d'Ambroise GHESQUIERE, d'occident à l'occupation de ladite veuve et de nord la terre de Dominique FLIPPO. En présence de Léopold LERNOUT et Chrysole VERVISCH charpentiers à Comines.

2 E 3 / 7263 acte 30 du 10/04/1738
Antoine PETITBERGHIEN bourgeois de cette ville, déclare avoir accordé arrentement à Pierre Chrysole D'AUTRICOURT fils de feu Pierre, maréchal audit lieu, 4 verges 30 pieds situés à Comines tenant d'orient à la terre de Monsieur DE LA BASECQUE, de midi celle dudit PETITBERGHIEN, d'occident et nord à la maison dudit D'AUTRICOURT, pour lui en jouir aux conditions prévues dans l'acte d'arrentement que Pierre D'AUTRICOURT son feu père à eu de Marie PIPPERS veuve de Noël SLOOVERE passé devant feu Pierre VANHEULE, vivant notaire audit lieu, le 23 octobre 1702. En présence de Jean Baptiste PETITBERGHIEN fils dudit Antoine, et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 31 du 14/04/1738
Sœur Elisabeth BEHAGUE dame prieure, sœurs Marie Joseph HEUSE, Marie Agnès GHESQUIERE et Marie Victoire DELECLUSE discrètes religieuses de l'Hôpital Notre-Dame de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean DUMORTIER fils de feu Jean, censier à Comines, un lieu manoir parmi 18 bonniers de jardin planté et terre à labeur appelé ferme de Tenborne située audit lieu. En présence d'Antoine Chrysole EVRARD et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 32 du 15/04/1738
Le sieur Jacques Guillaume GOBERT bailli et receveur à Rousbruge, déclare avoir accordé en bail et louage à Thomas MONTAIGNE et Elisabeth LESAFFRE sa femme, censiers au Bas-Warneton sud, 19 cens de labeur et prairies appartenant au sieur bailleur et à sa sœur par le trépas de leur père, et 36 cens de labeur et prairies appartenant au seul sieur bailleur par succession du sieur Pierre GOBERT son cousin mort à Comines, le tout situé audit Bas-Warneton sud sauf 2 cens de prairies sur Bas-Warneton Flandres. En présence de Venant POISSONNIER sergent à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 33 du 18/04/1738
Le sieur Josse Antoine DE MESRE prêtre et chanoine de l'église collégiale Saint Pierre à Comines, procureur spécial de Demoiselle Marie Claire DE MESRE sa cousine demeurant à Paris et le sieur Pierre BRUNNEL marchand à Armentières, procureur spécial du sieur Antoine LEPAGE demeurant à Arras, déclarent avoir vendus à Marc Jean GOMMERS, notaire arpenteur audit Comines, dernier enchérisseur, 826 verges de labeur situé à Houthem. Présents les clercs.

2 E 3 / 7263 acte 34 du 21/04/1738
Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé arrière bail à Michel WAIGNON son beau-frère demeurant audit lieu, 1 bonnier 4 cens de labeur situé à Bas-Warneton que ledit MONTAIGNE a pris en bail des sieurs et demoiselles GOBERT de Warneton. En présence de Pierre Joseph MONTAIGNE demeurant à Bas-Warneton et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7263 acte 35 du 22/04/1738
Michel WAIGNON fils de Charles, censier demeurant Bas-Warneton, se portant fort de Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, déclare avoir vendu à Pierre Joseph DE LA FONTEYNE écuyer, seigneur du Fontisalt, du Chatelle, fils de Messire Pierre François Gaspard DE LA FONTEYNE et Marie Agnès MIROUL, demeurant à Lille, 17 cens de labeur situés dans la paroisse foraine de Warneton sud, aboutant d'orient à l'héritage des enfants de Thomas MONTAIGNE, de midi à celui de Jean Philippe COISNE à cause de sa femme, d'occident la terre du sieur VANDEBROUCQ et de nord à celles du Prince d'Isenghien. Le capital sera déchargé du denier 25 à charge du bail qu'en a Marie Françoise LUTUN veuve dudit Thomas MONTAIGNE, à raison de 51 florins par an pour le terme de neuf années fait à Wazemmes. En présence d'Ambroise MONTAIGNE et du clerc demeurant Bas-Warneton et Comines. Le 28/04/1738 est comparue Marie Catherine MONTAIGNE femme de Michel WAIGNON, qui déclare approuver le présent contrat de vente. En présence de Pierre DE SOMER et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 36 du 24/04/1738
Philippe PAREZ fils de feu Philippe et d'encore vivante Marie Madeleine MONTAIGNE, assisté de sa mère, de Toussaint et Thomas MONTAIGNE ses oncles maternels, tous censiers à Comines d'une part, Marie Madeleine DELEVOYE fille de Gilles et de Marie Madeleine DUMORTIER, assistée de ses père et mère, François DUMORTIER son oncle maternel et de Martin DELANNOY son oncle allié demeurant à Linselles sauf ledit DELANNOY à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean MONTAIGNE oncle du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 37 du 24/04/1738
Philippe François BONTE fils de Pierre et de feu Catherine DESCAMPS, assisté de son père demeurant à Frelinghien, de Pierre François BONTE son frère demeurant Houplines sur la Lys, de Jean et Thomas BONTE ses oncles demeurant Linselles et Comines d'une part, Marie Joseph GHESQUIERE fille de feu Antoine et de Catherine GOEMAN demeurant audit Comines, assistée de Jacques GHESQUIERE et de Guillaume GOEMAN ses oncles paternel et maternel, censiers audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Mathias BONTE oncle au futur mariant demeurant Quesnoy et d'Adrien LERNOUT oncle allié de la future mariante.

2 E 3 / 7263 acte 38 - Reclassé : 2 E 3 / 4273 acte 38 du 27/04/1738
Marie Joseph GHESQUIERE fille de feu Antoine demeurant en cette paroisse, laquelle déclare avoir vendu à Jacques GHESQUIERE son oncle demeurant audit lieu, 4 cens 15 verges de terre à labour situés audit lieu, aboutant d'orient à la terre de Pierre LECLERCQ, de midi à celle de Charles DELEVOYE, d'occident au pavé menant de Comines à Lille pour 425 florins. En présence de Gilles CASTELAIN, censier à Bousbecque et de Jean Baptiste BERTEN, clerc dudit notaire.

2 E 3 / 7263 acte 39 du 03/05/1738
Isabelle Thérèse MASQUELIN fille de libre condition de feu Jean Baptiste demeurant à Hoostha, châtellenie de Furnes, déclare avoir vendu à Pasquier BRAINE fils de feu Gilles, son oncle, laboureur demeurant à Deûlémont, 72 verges ½ de terre situées à Deûlémont, aboutant d'orient la terre de François MARESCAUX, de midi et occident celle de l'acheteur, de nord la terre de Michel François BONNEL. En présence des clercs demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 40 - Reclassé : 2 E 3 / 4280 acte 40 du 27/04/1738
Jacques GHESQUIERE fils de feu Antoine, laboureur d'une part, Marie Joseph GHESQUIERE fille de feu Antoine, sa nièce, d'autre part, tous demeurant à Comines, lesquels désirant sortir de communion des portions de maison et héritage situés à Comines à eux succédés par le trépas de Marie Françoise GHESQUIERE leur sœur et tante respectives, reconnurent en avoir fait partage et division amiable… (suivent plusieurs feuillets détaillés du partage). En présence de Gilles CASTELAIN, censier à Bousbecque et de Jean Baptiste BERTEN, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 41 du 06/05/1738
Jean Baptiste BONDUEL fils de feu Ambroise, et Marguerite LEPOUTRE sa femme demeurant Comines, ont déclaré avoir vendu aux enchères à Charles Michel DELEMOTTE fils de feu Michel, et Antoine Philippe DELEVOYE fils de feu Antoine, laboureurs demeurant Bondues et Linselles, 3 cens de jardin plantés situés audit Bondues, Srie de Bourgogne, aboutant d'orient au pavé de Linselles à Bondues, de midi au jardin d'Antoine Etienne PICAVET, d'occident l'occupation dudit DELEMOTTE et de nord au jardin des enfants de Jean DELEVOYE, avec plus 6 cens ½ de labeur situés audit lieu du Thilleul, aboutant d'orient la terre des héritiers de Michel DUPONT, de midi au jardin dudit DELEMOTTE et la terre de la veuve CHOMBART, d'occident et de nord à celles de Jean LEPOUTRE, et encore 4 cens 1/2 aboutant d'un coté la terre des enfants d'Elisabeth LEPOUTRE, d'un autre celle des enfants de Jean DELEVOYE et d'un autre sens à l'héritage de la ferme occupée par Gilles VERMONSART. En présence des clercs Le 12/05/1738 est comparus Louis SORIS fils de feu Louis, charpentier à Mouvaux, qui déclare enchérir de 36 florins et emporte la vente.

2 E 3 / 7263 acte 42 du 06/05/1738
Jean Baptiste Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre NISSE et de Jeanne Françoise SERRUS demeurant Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean LESAFFRE fils de feu Chrysole, laboureur demeurant à Comines nord, un lieu manoir parmi 25 cens 1/2 de jardin et labeur situés à Comines nord. En présence de Philippe Michel SERRUS et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 43 du 10/05/1738
Pierre François MAINET fils de feu Jean, et Anne Marie LEMAHIEU sa femme, Jean Jacques DILLIES fils de feu Jean Philippe, et Marguerite LEMAHIEU sa femme, laboureurs demeurant au Bas-Warneton, ont déclaré avoir vendus à Antoine François LELEU fils de feu Jean, laboureur audit lieu, desdits MAINET 5/6° et desdits DILLIES 1/6° de 2 cens de terre à labour situés audit lieu, tenus de la Srie de la Grande Ponte, aboutant d'orient la terre des héritiers d'Etienne DUTHILLEUL et de Pierre Martin BEAUSSART, de midi celle des Pauvres de Bas-Warneton, d'occident au chemin conduisant de Malvaut à St Barbe, et de nord la terre de Jean Philippe LELEU, lesdits 2 cens échus auxdits femmes des vendeurs par succession de Philippe LEMAHIEU leur oncle. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 44 du 13/05/1738
Le sieur Emmanuel COISNE demeurant Lille, demoiselle Marie Augustine COISNE veuve d'Adrien EVRARD, le sieur Sigismond SLOOVERE et demoiselle Jeanne Louise COISNE sa femme, frère et sœurs, enfants de feu sieur Pasquier COISNE et de demoiselle Marguerite DEGROU, les trois derniers demeurant à Comines, désirants sortir de communion des biens à eu échus par le trépas d'Anne DEGROU, vivante veuve du sieur Pierre VIENNE, leur tante, après estimation ils en font trois lots égaux. En présence des clercs. Conditions de reprise et partage des biens délaissés par le sieur Guillaume DEGROU et ladite demoiselle Anne DEGROU par acte fait le 05/04/1729 entre eux d'une part et le sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU et demoiselle Jeanne Thérèse Isabelle DEGROU sa sœur veuve du sieur Jacques Liévin GOBERT d'autre part.

2 E 3 / 7263 acte 45 du 15/05/1738
Jeanne Françoise LECOMTE veuve de Pierre DU CASTEL demeurant Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean François SCHOUTETEN fils de feu Georges, chapelier à Comines, une maison et héritage située à Comines qu'il occupe actuellement pour 9 années aux conditions exprimées au bail précédent passé devant le notaire DUHAYON le 27/08/1729. En présence de Chrétien DU CASTEL fils de la bailleresse demeurant à Messines et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 46 du 18/05/1738
Le sieur Philippe Michel SERRUS, marchand boucher demeurant Comines, au nom de Maximilien Emmanuel D'HAYNE écuyer Sr d'Elene demeurant à Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne VERSTRAETE veuve d'Albert LECOMTE, censière à Comines nord, un lieu manoir parmi 18 cens de jardin et labeur situé à Comines nord, ladite prendresse déclare donner ladite ferme à l'un de ses deux enfants demeurant avec elle (En marge : ou à Marie Agnès LECOMTE fille de Guillaume, sa petite-fille). En présence de Jean Baptiste Joseph et Etienne Joseph NISSE tous deux frères demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 47 du 20/05/1738
Marie Catherine DELEMOTTE veuve de Ferdinand DANSETTE, Jean Baptiste, Pierre Antoine, Jean Bernard, Marie Catherine et Marie Joseph DANSETTE ses enfants suffisamment âgés demeurant à Wervicq, ont déclarés avoir vendu à Demoiselle Marie Thérèse BECUWE fille de feu Guillaume Ferdinand demeurant à Comines, Ignace HESPEL, laboureur audit Wervicq qui reconnait l'avoir acheté pour ladite demoiselle, 420 verges de labeurs situés audit Wervicq, aboutant d'orient à la terre de Jean Jacques COPIN, de midi au sentier menant des Oblaerts au Blaton, d'occident 280 verges de pareil labeur appartenant à André DE CATE et de nord la terre de Guillaume BOUTRY. En présence du clerc et de Maximilien LIBERT fermier et échevin audit Wervicq.

2 E 3 / 7263 acte 48 du 23/05/1738
Comptes présentés par le comptable en présence de Philippe LEMAY, se faisant fort de ses frères et sœurs, enfants de feu Jacques LEMAY, héritiers pour 1/3 des biens délaissés par Jean François LEMAY, pour lui et au nom de ses frères et sœurs, enfants de feu Antoine LEMAY, héritiers de feu Chrysole LEMAY, un autre 1/3 et le dernier 1/3 à Pierre CATRY pour ses frères et sœurs, enfants de feu François CATRY et de Catherine LEMAY, venant dudit feu Chrysole LEMAY qui fut frère auxdits Jacques, Antoine et Catherine LEMAY le 23/05/1738, Chrysole LELEU exécuteur testamentaire de feu Chrysole LEMAY étant mort à Comines le 20/05/1738 avec testament du 20/01/1736 et codicille du 10/03/1738.

2 E 3 / 7263 acte 49 du 29/05/1738
Chrétien Joseph VERVISCH fils de Albert et de Jeanne PETITBERGHIEN, charpentier à Comines, assisté de Jeanne Hélène VERVISCH sa sœur demeurant audit lieu d'une part, Marie Anne Joseph PARET fille de feu Philippe et de vivante Marie Madeleine MONTAIGNE, assistée de sa mère, de Gilles Philippe PARET son frère et de Thomas MONTAIGNE son oncle maternel demeurant Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François BRISOU charpentier et oncle allié au futur mariant et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 50 du 01/06/1738
Marie Madeleine HOTTEBART fille de feu Michel et d'Antoinette DUCATTEAU, veuve de Pierre François DELEPIERRE, boulangère à Comines, déclare avoir reçu la somme de 108 florins de Pierre Martin BOUTRY son beau-frère, tailleur d'habits à Comines, pour lui avoir vendu cédé et transporté tous droits que la première comparante peut avoir sur une maison édifiée sur 250 verges d'héritage située à Comines, Srie de la Barre, aboutant d'orient au pavé conduisant de Comines vers Lille, de midi à la Becque, d'occident la terre du sieur MIENSON et de nord celle de Basile VIENNE qu'il a depuis peu acheté à Guillaume MILLE. En présence de Jean Joseph FLIPPO et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 51 du 02/06/1738
Jean Baptiste, Joseph et Etienne Joseph NISSE se portant forts de leurs sœurs, tous enfants et héritiers de Pierre NISSE, demeurant à Comines, ont déclarés avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph VERMERSCH fils de feu André, censier audit lieu, 12 cens de labeur situés audit lieu. En présence de Léopold LERNOUT et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 52 du 07/06/1738
Dominique PHILIPPE fils de feu Allard demeurant Comines déclare avoir vendu à Jean Baptiste LELEU fils de feu Jean, laboureur à Bas-Warneton, la moitié de 350 verges de labeur tenues de la Srie de la Chapelle, aboutant d'orient la terre des enfants et héritiers de Charles LOUAGE, de midi et nord la terre de l'acheteur et d'occident une carrière conduisant vers le moulin de Winhem. En présence de Léopold LERNOUT et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 53 du 17/06/1738
Philippe Michel SERRUS marchand boucher demeurant Comines Receveur des biens de Maximilien D'HAYNE écuyer Sr de (blanc) demeurant à Gand, déclare avoir accordé nouveau bail à Guillaume SPILLAERT fils de feu Charles, laboureur et échevin de Deûlémont, de 15 cens de prairies de Lys fauchable à deux herbes situés en la bourgeoisie de Warneton sud, aboutant d'orient la prairie de l'église de Deûlémont, de midi au jardin du collège des Jésuites d'Armentières, d'occident l'héritage du sieur FONTISSART, de septentrion à la rivière Lys. En présence du sieur Isaac LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 54 du 19/06/1738
Jean Baptiste CORNILLE fils de feu Pierre, censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis FREMAUT fils de feu Ferdinand, tisserand à Comines, une maison consistante en boutique avec son héritage située audit lieu, tenant de nord à la rue conduisant de la grande place à Lille, d'orient la maison de René VERVISCH, de midi l'héritage de Michel THEVELE et d'occident à la maison de Pierre LECLERCQ. En présence de Jean Baptiste DELERUE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 55 du 20/06/1738
Le sieur Emmanuel COISNE demeurant à Lille, présent à Comines, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jean Baptiste CORNILLE fils de feu Pierre, censier à Comines, 834 verges de jardin planté, aboutant d'orient au jardin du sieur DEGROU, de midi au chemin du Petit Hel au Blanc Coulon, d'occident à un sentier, de nord à la partie suivante et celle d'Augustine COISNE veuve d'Adrien EVRARD, de plus 808 verges de labeur, aboutant d'orient la terre dudit sieur DEGROU, de midi au jardin ci-dessus et celui dudit sieur DEGROU, d'occident la terre de ladite veuve EVRARD, de nord celle des héritiers du sieur Pierre GHESQUIERE, et finalement 800 verges de labeur, le tout tenus de la Srie de Winhem, occupé par Louis CASSEMACQUE. En présence des clercs. Le 25/06/1738 la veuve GHESQUIERE a déclaré enchérir de 18 florins chacune des trois parties.

2 E 3 / 7263 acte 56 du 23/06/1738
Servas FACON marchand à Comines déclare renoncer au droit de bail verbal qu'il a eu du sieur Jean Baptiste François DELEHAYE, pasteur audit lieu, de l'occupation de deux places faisant partie de la maison occupée par Adrien MARECAUX. En présence de Jean François DE SOMER et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 57 du 23/06/1738
Monsieur FRANS écuyer Sr de la Hamayde et consort, secrétaire du roi demeurant Lille, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes des deux parties de prairies ci-après situées au Bas-Warneton châtellenie d'Ypres. La première de 24 cens aboutant de bise au pré de son Altesse le duc d'Orléans, midi à la rivière Lys, la partie suivante, aux terres de l'hôpital de Comines. La seconde de 27 cens aboutant de bise aux terres dudit hôpital, de midi à la partie précédente, de couchant à la prairie de l'Abbaye de St Bertin et aux hoirs de Jacques GUISSO. Ces deux parties de prairies ont été adjugées à Nicolas DUCROCQ, marchand batelier sur la rivière Lys et de la Deûle demeurant à Lille pour 276 florins. En présence de Jean Baptiste DILLIES demeurant Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 58 du 24/06/1738
Adrien, Pierre François et Marie Anne WULLEMAN, Paul DELERUE et Marie Françoise WULLEMAN sa femme, demeurant Comines, frères et sœurs, enfants et héritiers de Maurice WULLEMAN et de Marie Catherine DERVEAUX, ont déclarés avoir vendu à Allard BETREUMIEUX fils de feu Allard, cabaretier audit lieu, une maison consistante en boutique avec 25 verges d'héritage située audit Comines, aboutant d'orient la maison de Jean CLAIES, de midi celle des enfants héritiers de Jean Baptiste LEMESRE, d'occident et septentrion à la rue de Lille. En présence de Guillaume CALOIGNE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 59 du 26/06/1738
Le sieur Jean Baptiste NEERYNCK prêtre, chanoine de l'église collégiale de St Pierre à Comines, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de pré de Lys en trois parties appartenant audit chapitre, situés à Comines nord. Celles ci ont été adjugées à Pierre BECQUART, chartier audit lieu, pour 22 florins 10 patars. En présence de Pierre BOUTEN et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 60 du 24/06/1738
Demoiselle Jeanne Françoise HARDY fille de libre condition de feu Nicolas HARDY demeurant actuellement au couvent des sœurs Grises à Comines, déclare avoir reçu de demoiselle Jeanne Françoise HARDY sa sœur, veuve de Martin Joseph LEGENDARME demeurant à Lille, la somme de 139 florins 13 patars ½ pour solde de compte arrêté entre la comparante et sadite sœur mentionné au livre de notices tenus par ledit feu LEGENDARME son beau-frère. Cette somme a été remise au sieur Jean Cornille Agapite LEGENDARME son cousin, ainsi qu'une lettre de change de 500 florins consentie à son profit par demoiselles Adrienne Françoise, Marie Madeleine, Marguerite et Marie Françoise HARDY ainsi apparu dans la lettre de change du 13/10/1737. En présence du sieur François HARDY demeurant à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 61 du 27/06/1738
Le sieur ODEMAR, conseiller à Douai, expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes en trois parties situées à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres. La première partie de 15 cens nommée le Dronckart est adjugée à Jean Baptiste BERTEN, laboureur audit lieu, pour 31 florins avec la caution du sieur Jean Baptiste DILLIES, fermier de la Chapelle. La seconde nommée le Couay est adjugée à Pierre BECQUART, chartier à Comines, pour 76 florins avec la caution de (blanc). La troisième de 14 cens tenant aux prairies du sieur DE FLANDRES est adjugée à Pierre DELEFORTERIE fils de feu Pierre, censier à Bas-Warneton, pour 88 florins avec la caution d'André GHESQUIERE, brasseur à Comines. En présence de Venant POISSONNIER sergent dudit Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 62 du 28/06/1738
Marie Anne CATTEAU veuve d'Adrien SOETE, fille de feu Jacques CATTEAU et d'Antoinette DE LOBEAU, héritière pour 1/3 des biens délaissés par Marie Jeanne CATTEAU sa sœur, veuve en dernières noces sans enfants de Jean Philippe PORTEMAN, Jean Baptiste, Frédéric et Marie Jeanne MARTIN, lesdits MARTIN frères et sœur, enfants de feu Charles MARTIN et de Michelle DUTHOIT qui fut fille de Pierre DUTHOIT et de ladite Antoinette DE LOBEAU, en cette qualité ayant droit à 1/3 dans cette succession, Marie DUTHOIT, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme, lesdites DUTHOIT sœurs, enfants de feu Pierre DUTHOIT et de ladite DE LOBEAU, ayant droit en cette qualité au dernier 1/3, demeurant tous à Comines sauf ledit GRENU et sa femme à Linselles, désirants sortir de communion des biens à eux échus par le trépas de ladite Marie Jeanne CATTEAU leur sœur et tante terminée audit lieu le 16 juin, procèdent au partage. Il appartiendra à ladite Marie Anne CATTEAU la moitié de 1200 verges de jardin compris une choque de deux maisons érigées dessus tenus de la Srie d'Oostove dont l'autre moitié lui appartient par succession de sa mère, la totalité aboutant d'orient et occident à la terre dudit Adrien CATTEAU provenant des héritiers de Pierre DE LOBEAU, de midi aux héritiers de Jacques SIX, de nord la terre dudit CATTEAU. Aux dits Jean Baptiste, Frédéric et Marie Jeanne MARTIN pour la moitié et auxdits Marie DUTHOIT Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme pour l'autre moitié les 2/3 des biens délaissés par ladite tante, soit 1 cens 12 verges 1/2 de jardin planté et une choque de deux maisons également situés à Comines, aboutant d'orient le jardin de Bauduin THEVELE, d'occident les héritiers de Jacques SIX, de nord à la partie suivante contenant 1 cens 40 verges de labeur. Les comparants se réfèrent au partage des biens délaissés par Jean DE LOBEAU et Antoinette MILLE père-grand et mère-grande de ladite Marie Anne CATTEAU et desdits Pierre et Michelle DUTHOIT, fait par devant Philippe DELEVOYE, vivant notaire audit Comines, le 12/10/1670. En présence de Pierre Jacques MASSON maître d'école et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 63 du 04/07/1738
Frédéric BOUCQUILLON demeurant Comines, au nom de Demoiselle Marie Cécile BALLEUR veuve du sieur Jean François BOUCQUILLON sa mère dont il se fait fort, ayant droit des édifices existants sur une portion d'héritage située dans le fort de cette ville, confrontant d'occident la rue d'orient à la morte Lys, de nord les héritiers du sieur DECLERCQ d'une part, Noël DESREUMAUX fils de feu Jean demeurant audit lieu, ayant acquis des héritiers du sieur Guillaume WASTIN ledit fond d'héritage, charge à lui de reprendre les édifices par priserie aux dires d'expert d'autre part. Lesdits comparants se sont trouvés en difficulté sur le fait que la priserie a été présentée par le premier comparant à Messieurs du Magistrat de cette ville afin de nommer un expert présenté par le second comparant. Voulant mettre fin aux difficultés entre eux, ceux-ci ont déclaré demander l'intervention et la médiation de M^{e} Marc Jean GOMMERS et du notaire soussigné. Ils ont convenu de transiger. En présence d'Allard BETREUMIEUX cabaretier et du clerc demeurant Comines. Le 18/11/1738 est comparu demoiselle Marie Cécile BALLEUR veuve du sieur Jean François BOUCQUILLON, qui approuve le présent accord et déclare avoir reçu la somme de 500 florins dudit DESREUMAUX dont quittance absolue. En présence d'Ignace BENOT et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 64 du 08/07/1738
Le sieur Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE, échevin de Comines, aurait fait construire une chambre le long du cabaret de la Couronne appartenant aux héritiers du sieur Michel Joseph VIENNE à Comines, de sorte que les eaux qui descendent du toit tombent sur le terrain dudit cabaret, de plus ayant fait inséré dans le pignon du corps dudit cabaret des ancres et autres ferrailles nécessaires pour le soutien de sa maison tenant de nord au même cabaret et confrontant d'orient la rue d'Hurlupin sans y avoir le droit, le sieur Pierre Guillaume BRECKVELT époux de demoiselle Anne André Michelle VIENNE de laquelle il se fait fort demeurant à Lille ici présent, déclarent que ledit sieur GHESQUIERE veut l'indemniser de son emprise en lui payant 2 sols par an et à perpétuité. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 65 du 08/07/1738
Jean Baptiste, Frédéric et Marie Jeanne MARTIN veuve de Pierre PRINGIER, lesdits MARTIN enfants de feu Charles MARTIN et de Michelle DUTHOIT, Marie DUTHOIT, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme, lesdites Marie et Robertine DUTHOIT sœurs, enfants de feu Pierre DUTHOIT et lesdits Pierre et Michelle enfant de feu Pierre et d'Antoinette DE LOBEAU, en cette qualité héritiers de Marie Jeanne CATTEAU leur tante qui fut fille de Jacques CATTEAU et de ladite Antoinette DE LOBEAU, demeurant tous à Comines sauf ledit GRENU à Linselles, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Adrien CATTEAU fils de feu Adrien, censier audit Comines, une choque de deux maison avec 252 verges de jardin et labeur à Comines, aboutant d'orient aux héritages de Bauduin THEVELE, de midi en partie l'héritage dudit THEVELE et au chemin conduisant du Petit Hel à la Rouge Porte, d'occident les héritiers de Jean SIX et celui de Marie Anne CATTEAU veuve d'Adrien SOETE, leur tante, et au nord les terres d'Adrien CATTEAU. En présence de Guillaume GOEMAN censier et du clerc (Acquitté le 18/08/1738).

2 E 3 / 7263 acte 66 du 11/07/1738
Jacques, Philippe, Marc Antoine et Pierre Joseph HENNION fils de feu Jacques demeurant à Prémesques et Warneton, héritiers de Gratienne BILLET fille de feu Adrien, leur tante, décédée à Bousbecque d'une part, Jean Baptiste et Pierre Antoine DANSETTE frères, enfants et héritiers de Ferdinand DANSETTE demeurant à Wervicq, se portant forts de Marie Catherine DELEMOTTE leur mère et de leurs autres frères et sœurs d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès, les premiers comparants désirant être restitués de 281 florins 18 patars que ladite Gratienne BILLET avait donné en prêt aux dits DANSETTE et DELEMOTTE suivant deux obligations sous signature l'une du 07/09/1719 et l'autre du 22/02/1729, les seconds comparants sont persuadés qu'ils avaient payé sans pouvoir faire constater aucun acquis ni quittance. Les deux parties désirent finir amiablement. En présence d'Ignace HESPEL de Wervicq et du clerc (Le 15/03/1739 suite à la transaction, quittance est donnée).

2 E 3 / 7263 acte 67 du 14/07/1738
Le sieur Guillaume PARMENTIER prêtre et bénéficiaire de la Chapelle castrale de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Chrysole et Jean Baptiste LEFEBVRE fils de Gabriel, et à Lambert WILLENS fils de Jean, demeurant à Comines, la dîme castrale consistant 3 branches situées à Comines pour une durée de trois ans. En présence de Pierre BOCQUET et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 68 du 14/07/1738
Le sieur Michel Ange WIBAULT, receveur de son excellence Mgr l'évêque de Tournai, expose en vente les branches de dîmes à Frelinghien ci-après déclarées : La dîme du Bourg est adjugée à Jean Pierre DESREUMAUX, marchand cabaretier audit Frelinghien, pour 100 florins à la caution de Pierre François DHALLUIN, censier audit lieu. La branche de Fincquereaux est adjugée à Alexis DELAVAL, fermier à la ferme du Chatelle audit Frelinghien, pour 375 florins à la caution de Jean François DELESCAILLE, marchand audit lieu. En présence de Jean François HENNART sergent dudit Frelinghien et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7263 acte 69 du 14/07/1738
Michelle PRINGIER veuve de François DEROUBAIX demeurant Comines déclare avoir vendu à Jean MONTAIGNE fils de feu Jean demeurant audit lieu, 5 cens de terre à labeur à prendre dans 10 cens, le surplus appartenant à l'acheteur par achat fait d'Oste PRINGIER, frère de la vendresse, situés à Comines, aboutant d'orient la terre d'Antoine CAPELLE, de midi d'occident et septentrion celle des héritiers de demoiselles LAIGNEL. En présence de Jacques DE LETOUR demeurant à Linselles et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 70 du 15/07/1738
Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant à Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes suivantes situées à Comines : La dîme de Winhem pour 3 gerbes les 6 autres

appartenant au chapitre de St Pierre est adjugée à Thomas DUMORTIER laboureur à Comines pour 225 floris avec la caution de Jean Baptiste DUMORTIER son fils, laboureur audit lieu. La dîme dont le 1/3 appartient à Mgr l'évêque de Tournai et les autres 2/3 au sieur MARIAVAL est adjugée à Adrien CATTEAU pour 50 florins. La dîme du Grand Mitan est adjugée à Guillaume CATTEAU laboureur audit lieu pour 1062 florins 10 patars avec la caution de Nabor et François CAULIER. La dîme d'Hourplanque commune avec Messieurs du chapitre de l'église Collégiale dudit lieu est adjugée à Guillaume BREL fils de feu Guillaume, marchand audit lieu, pour 276 florins avec la caution de Louis François GHESQUIERE, laboureur à Comines Toutes le branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7263 acte 71 du 15/07/1738
Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant à Lille, receveur du temporel de l'évêché de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes ci-après situées à Comines nord, Houthem et Hollebecque : La dîme du Grand et Petit Mitan Flandres est adjugée à Etienne LELEU fils de Guillaume, laboureur et cabaretier audit lieu, pour 1000 florins avec la caution de Pierre Philippe BILLET et François DUMORTIER demeurant audit lieu .La dîme sur la paroisse d'Houthem est adjugée à Jacques André LEMAHIEU, laboureur audit lieu, pour 243 florins avec la caution de Jean Baptiste THEVELIN censier audit lieu. La dîme dite de Cochon pour 3 gerbes à prendre en 9 gerbes à l'encontre du Chapitre de St Pierre à Cassel et de la Salle d'Ypres est adjugée à Pierre GRUSON, cabaretier audit lieu, pour 81 florins avec la caution de Jean Baptiste DESCAMPS, laboureur audit lieu. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7263 acte 72 du 15/07/1738
Messieurs le doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines, exposent en vente les branches de dîmes ci-après (Comines) : La dîme du Gavre Wallon pour 3 gerbes à prendre à l'encontre de l'évêque de Tournai est adjugée à Jean Joseph FLIPPO, charron audit lieu, pour 262 florins avec la caution de (blanc). La dîme du Gayperche avec trois cantons est adjugée à Pierre François DUMORTIER, brasseur audit Comines, pour 1525 florins avec la caution de Jean Baptiste DAUTRICOURT, censier à Bas-Warneton. La dîme des Bois est adjugée à Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, pour 1050 florins avec la caution de François CAULIER demeurant audit lieu. La dîme d'Hourplancque commune avec l'évêché de Tournai est adjugée à Jean Baptiste POLLET fils de feu Antoine, laboureur à Wervicq, pour 325 florins avec la caution d'Olivier COUCQUE, censier audit Wervicq. La dîme de Winhem pour 6 gerbes les autres 3 gerbes appartenant à l'évêché de Tournai à été adjugée à Thomas DUMORTIER, laboureur audit lieu, pour 408 florins avec la caution de Jean Baptiste DUMORTIER son fils. Toutes les branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7263 acte 73 du 15/07/1738
Messieurs le doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines, exposent en vente les branches de dîme ci-après (Comines nord) : La dîme de Biscapelle est adjugée au sieur Pierre François LAUMONIER, échevin et censier audit lieu, pour 444 florins avec la caution de Jean Baptiste LEWILLE, cabaretier audit lieu. La dîme du Godthuys dit Hauteplancque est adjugée à Jean François BECQUART, censier audit lieu pour 600 florins avec la caution de Pierre BECQUART son frère. La dîme des Trois Chênes est adjugée à Pierre Bruno LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, pour 468 florins avec la caution de Jean Baptiste BECELARE, censier audit lieu. La dîme du Gavre de Flandres est adjugée à Jacques MILLEVILLE fils de feu Josse, laboureur audit Comines nord, pour 400 florins avec la caution de Pierre GRUSON cabaretier audit lieu. Toutes les Branches de dîmes ont été adjugées.

2 E 3 / 7263 acte 74 du 17/07/1738
Pierre Joseph FLAMENT fils de Pierre et de Marie Catherine DELEVOYE, assisté de ses père et mère, de Jean Baptiste et Jean Philippe FLAMENT ses frères demeurant Comines d'une part, Marie Marguerite LEROY fille de Jean Jacques et de Catherine MARTIN, assistée de ses père et mère, de Pierre Joseph LEROY son frère demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Nicolas LEMESRE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 75 du 17/07/1738
Demoiselles Marie Jeanne et Marie Antoinette LOUAGE filles de libre conditions de feu Charles LOUAGE et de Marie Jeanne LOUAGE [Erreur il s'agit de Marie Jeanne DHALLUIN] demeurant Comines, le sieur Jean LEPOUTRE époux de Marie Anne LOUAGE demeurant audit lieu, ayant droit ensemble à la moitié d'un lieu manoir en qualité d'héritiers de leur mère, et le sieur Albert DERVEAUX fils de feu Albert et de Marie DHALLUIN, marchand demeurant Deûlémont, ayant droit à l'autre moitié par succession de sa mère, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Jeanne HERBAUT veuve de Jacques FERLIER demeurant à Linselles, d'un lieu manoir parmi 4 bonniers de jardin et terre à labour situé audit lieu. En présence de Philippe Michel SERRUS marchand boucher et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 76 du 17/07/1738
Le sieur Pierre Jacques VIENNE, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à François CARDON fils d'André, censier à Comines, une maison et autres édifices parmi 116 verges d'héritage, aboutant d'orient les héritiers de Chrysole LEMAY, de midi et nord la terre de Jean Baptiste GADENNE. En présence de Pierre LEHOUCQ cabaretier à Linselles et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 77 du 18/07/1738
Jeanne DELEVOYE veuve de Pierre Joseph DELOS demeurant Quesnoy s'est fait présenter l'acte qu'elle a consenti par devant le notaire LELONG résident audit lieu, le 30/09/1728 au profit de Marie Barbe Joseph DELOS sa fille, femme de Josse Pierre LESAFFRE, pour la jouissance sa vie durant des biens immobiliers que la comparante délaissera sans pouvoir vendre prévoyant que si la femme dudit LESAFFRE devait décéder sans enfants, lesdits biens iront par donation d'entre vifs à Jean Baptiste DELEVOYE son neveu, marchand à Wambrechies. La comparante déclare révoquer et annuler entièrement ladite disposition et déclare que les biens qu'elle délaissera à son trépas appartiendront à sa fille et en cas de décès avant son mari, délaissant enfant vivant de lui, celle-ci jouira des immeubles jusque son mariage. Ce qui a été accepté par ledit LESAFFRE et sa femme. La première comparante charge Gilles Ambroise DEROUBAIX, commis au tabellion de Lille, de la révocation de l'acte du 30/09/1728. En présence de Léopold LERNOUD et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 78 du 19/07/1738
Le sieur Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, échevin de Comines, sain de corps et de bon sens et vif d'esprit, ne désirant sortir de ce monde sans avoir disposé du peu de biens qu'il délaissera à son trépas, déclare ce qui est ici son testament et dernières volontés : désire que son corps soit inhumé dans la chapelle de Ste Marguerite érigée à Comines, chemin de Lille, que soit célébré dans ladite chapelle le mois de son trépas trente messes de Requiem, qu'il soit donné à Allard LESAFFRE, un de ses enfants, le lit chevet et oreillers garnis de plumes. Il ordonne que soit donné une fois à Marie Barbe FLAMENT, sa servante, pourvu qu'elle le serve jusqu'à sa mort, la somme de 50 florins, une fois les gages payés. En présence de Nabor LESAFFRE fils du testateur et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 79 du 21/07/1738
Augustin CARLIER fils suffisamment âgé d'Augustin et son dit père ici présent, Jacques CATRY et Marie Françoise CARLIER sa femme, lesdits CARLIER frère et sœur, enfants dudit Augustin et de feue Elisabeth SIX demeurant à Wervicq, déclarent avoir vendu à Adrien CATTEAU fils de feu Adrien, censier à Comines, une maison sur 112 verges 1/2 de labeur aboutant d'orient à l'héritage que l'acheteur a acquis des héritiers de Marie Anne CATTEAU, de midi au chemin conduisant du Pavé à la Rouge Porte, d'occident la maison et fond de la veuve d'Adrien SOETE, de nord la terre des héritiers de ladite Marie Anne CATTEAU, de plus 3 cens de terre à labeur aboutant d'orient à la terre de Marie DUTHOIT et de sa sœur, de midi celle de Jean DELECAMBRE, d'occident l'héritage de l'acheteur et de nord celui de Guillaume François DELEFORTERIE tenus de la Srie d'Oosthove. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 80 du 21/07/1738
Copie par M^e^ Louis Bauduin BLAUART tabellion héréditaire établi par le roi pour recevoir garder sceller et signer tous contrats testaments obligations qui se passent pardevant notaire dans toute l'étendue de la châtellenie de Lille d'un acte passé chez Arnould LAMBIN notaire royal à Comines en présence d'Allard BETREUMIEUX et Jean Baptiste BERTEN demeurant Comines. Sont comparus Augustin CARLIER fils suffisamment âgé d'Augustin et son père aussi présent, Jacques CATRY et Marie Françoise CARLIER sa femme, lesdits CARLIER frère et sœur, enfants dudit Augustin et de feue Elisabeth SIX demeurant à Wervicq déclarent avoir vendus à Adrien CATTEAU fils de feu Adrien, censier dans cette paroisse, 112 verges 1/2 etc.

2 E 3 / 7263 acte 81 du 26/07/1738
Elisabeth Thérèse LEHOUCQ veuve du sieur François VANDERMERSCH demeurant Deûlémont ayant droit 4/5° de 6 cens de terre à labeur situés à Deûlémont tenus de la Srie de Madame de Messines étant le total de l'article 58bis du partage des biens délaissés par Philippe LEHOUCQ du 09/01/1693, de pareil 4/5° de 517 verges faisant partie de 21 cens 8 verges repris à l'acte premier formé par François GHESQUIERE et Chrysostome PLATEL experts jurés en date du 10/10/1699, et finalement pareil 4/5° dans 1251 verges provenant des biens patrimoniaux délaissés par François COISNE d'une part, le sieur Jean Philippe ROUZE fermier au Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, ayant droit à 1/5° dans les biens susdits d'autre part. Les comparants désirant sortir de communion déclarent en avoir fait partage et division amiable. En présence des sieurs François Philippe et d'Ignace VANDERMERSCH demeurant audit Deûlémont.

2 E 3 / 7263 acte 82 du 28/07/1738
Marie Françoise FREMAUT veuve en dernières noces sans enfants de feu Etienne CLAIES demeurant Comines d'une part, Michel CLAIES et Pierre Antoine PETITBERGHIEN époux de Marie Joseph CLAIES demeurant le premier à Comines le deuxième à Lille, se portant forts des enfants mineurs délaissés par Pierre Joseph CLAIES mort à Furnes, lesdits Michel, Marie Joseph et Pierre Joseph CLAIES enfants et héritiers dudit feu Etienne d'autre part, étant à la veille d'entrer en procès, ladite FREMAUT veuve prétendant avoir tous les avantages mentionnés dans son contrat de mariage ente elle et son feu mari le 22/10/1716 par devant feu Maximilien DELOBEL. Les seconds comparants contestant le fait qu'elle puisse jouir sa vie durant de la maison, les parties comparantes ont déclarés avoir transigées.

2 E 3 / 7263 acte 82 (Erreur) du 31/07/1738
Le sieur Philippe Jacques HOVIN marchand à Ypres, **manufacturier de rubans de fil à Comines, déclare s'être désisté de ladite manufacture** au profit du sieur Pierre Antoine MALOU son gendre, bourgeois habitant Comines. En présence de Nicolas VILLAIN et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 83 du 28/07/1738
Quentin Chrysole VERVISCH fils de feu Marc Antoine, charpentier à Comines au nom et se portant fort du sieur Pierre LESAFFRE bourgeois audit lieu, s'est engagé de lui faire agréer le présent acte à la première volonté du sieur Philippe Jacques HOVIN marchand à Ypres, déclare que moyennant 1 patar gratuit aux pauvres, 2 florins 8 patars de prix principal 4 florins 17 patars qu'il a reçu comptant du sieur Pierre Antoine MALOU son gendre, dont quittance absolue d'avoir vendu au nom dudit LESAFFRE audit HOVIN, accepté par ledit MALOUL de 42 pieds d'héritage faisant parties du terrain de la maison dudit LESSAFRE, son héritage s'étend le long de la muraille dudit HOVIN. Le 29/07/1738 l'accord est agréer par Quentin Chrysole VERVISCH au nom dudit Pierre LESAFFRE. En présence d'Ambroise VILLERS et Antoine Joseph HAZEBROUCQ.

2 E 3 / 7263 acte 84 du 31/07/1738
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume, veuf avec deux enfants de Marie Jeanne MAHIEU demeurant Comines, assisté de Marie Anne HOSTE sa mère, de Pierre HOSTE son oncle maternel, de Philippe CARDON et de Pierre Philippe VILLERS ses oncles alliés demeurant audit Comines sauf lesdits HOSTE et CARDON à Deûlémont d'une part, Marie Angélique DELEFORTERIE fille de Jacques et de feue Marie Jeanne DESPRETZ, assistée de son père, de Pierre DESPRETZ son père-grand maternel demeurant audit Comines et Jean DELEFORTERIE son oncle paternel demeurant à Bondues d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine HARDY et Jean Baptiste MAHIEU.

2 E 3 / 7263 acte 85 du 03/08/1738
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume demeurant Comines, veuf avec deux enfants : Jean Baptiste Joseph âgé de 5 ans et Marie Anne Joseph âgée de 3 ans qu'il a retenus de Marie Jeanne MAHIEU, étant en passe de convoler en secondes noces a été requis par Pierre HOSTE son oncle maternel, fermier à Deûlémont et Jean Baptiste MAHIEU fermier à Houthem, son beau-frère, tuteurs desdits mineurs pour procéder au partage mobiliaire. En présence de Philippe CARDON et Jean François HOSTE oncles audit LECLERCQ demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7263 acte 86 du 05/08/1738
Pierre ROUSSEAU fils de feu Jean demeurant à Bousbecque, déclare et ordonne que tous les biens fiefs, maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas soient partagés et divisés entre Alexis Dorothée ROUSSEAU et les enfants que Jean Baptiste BREL a retenus de Marguerite ROUSSEAU ses enfants, sans différences de sexe ni préférence d'âge dans la succession desdits biens. Les biens délaissés par Jossine HASBROUCQ sa femme se répartiront entre eux à concurrence de chacun 1/3, si lesdits Alexis ROUSSEAU, Gilles CASTELAIN et Dorothée ROUSSEAU sa femme voulaient appréhender lesdits biens à l'exclusion de leurs deux neveux, il déclare que dans ce cas les priver de tous les biens qu'il délaissera qui appartiendront alors uniquement à ses deux petits enfants. De plus ledit Alexis ROUSSEAU sera tenu de rapporter dans la masse commune le prix des 12 cens d'héritage qu'il a acquis avec les deniers du comparant. En présence de Léopold LERNOUD et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 87 du 17/08/1738
Jean CAPMACKERE prêtre de Chapelle de Notre-Dame à Comines, en qualité de bénéficiaire de la Chapelle St Jean à Menin, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Hubert DE MISPELARE fils de feu Cornille, laboureur à Menin, 2 bonniers et 6 cens de labeur situés audit lieu. En présence du sieur Pierre MAJORIBANCQ demeurant à Menin et du clerc (explication audit prendeur en langue flamande).

2 E 3 / 7263 acte 88 du 17/08/1738
Augustin CARLIER, Jacques CATRY et Marie Françoise CARLIER sa femme, joints à eux Jacques CATRY père dudit Jacques, demeurant tous à Wervicq, ont déclaré se porter caution pour la somme de 601 florins 14 patars prix principal de la vente de 412 verges d'héritage y compris maison et meubles y adhérents situés à Wervicq par acte que lesdits vendeurs ont fait devant le notaire soussigné en date du 21juillet dernier, de maniéré que ledit CATTEAU soit déchargé de toutes dettes hypothèques. En présence d'Allard BETREUMIEUX et du clerc témoins requis par ledit Jacques CATRY père.

2 E 3 / 7263 acte 89 du 18/08/1738
Jean PARENT fils de feu Jean, bourgeois et tailleur d'habits demeurant à Comines d'une part, Marie Françoise BLANCART fille de feu Thomas et de Marie Françoise JONCKEER, assistée de François Albert BLANCART son frère demeurant audit lieu d'autre part, déclarent que lors du traité de mariage proposé et édité entre lesdits PARENT et Marie Françoise BLANCART, ledit François Albert BLANCART a promis en son nom et se faisant fort de ses autres frères de payer annuellement à ladite Marie Françoise BLANCART la somme de 156 florins payement l'an sa vie durant jusqu'au trépas de sa dite sœur qui abandonne et cède au profit de ses dits frères tous droits dans les biens à elle échus par le trépas de ses père et mère. La dites rente viagère ne pourra être saisie ni arrêtée quelle qu'en soit la cause. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 90 du 18/08/1738
Le sieur François Albert BLANCART fils de feu Thomas, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Pierre Adrien VANDE CAVAYE fils de feu François demeurant Wervicq, 152 verges de labeur pris dans une pièce de 30 cens située à Comines, Srie du Bus, aboutant d'orient, occident et septentrion au parfait des 30 cens, de midi au pavé menant de Comines audit Wervicq. En présence d'André SEYS et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 90 (erreur) le 21/08/1738
Nicolas Isaac et Marie Barbe FLIPPO frère et sœur, enfants de Dominique et feue Marie Jeanne LELEU demeurant Comines ayant connaissance que ledit FLIPPO leur père dans la parchon mobiliaire ainsi qu'à leur autre frère et sœur aurait rapporté à la verge de justice par forme d'hostigement *blever ende staenden secker* sa maison et héritage située rue d'Hurlupin. Lesdits comparants voulant bien que Pierre Dominique et Isabelle leurs autres frère et sœur soient préférés dans la sureté dudit parchon s'ils ne trouvent pas suffisante la vente ou priserie de la maison, lesdits Pierre Dominique et Isabelle FLIPPO auront le droit de recevoir en plein leur cote part. En présence de Jean Baptiste HORENT et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 91 du 21/08/1738
Marie Claire HALLUIN fille libre de condition de feu Marc Antoine demeurant Comines ayant reçu 14 florins et 8 patars de Jean Baptiste HORENT fils de feu Pierre, censier à Comines, à qui elle donne quittance, déclare en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs agréer le contenu de l'acte de vente de 388 verges d'héritage situés audit lieu que Marie Françoise HALLUIN sa tante lui a vendu ainsi que tous ses droits, de sorte que ledit HORRENT restera possesseur sans pouvoir être inquiété dorénavant de même que la donation que sa dite tante lui avait faite. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 92 du 23/08/1738
Jean François BACCART, Laurent et Jean François BACCART ses enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE qui fut fille de feu Jean, tous laboureurs demeurant à Warneton, Deûlémont et Bas-Warneton, déclarent que moyennant la somme de 1200 florins qu'ils ont reçus du sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU fils du feu du Sieur Antoine, bourgeois et échevin de Comines, pour avoir vendu audit DEGROU tous les droits qu'ils ont ou peuvent avoir dans le canon annuel de 50 florins par an et à perpétuité sur 7 cens d'héritage situés à Comines, aboutant d'orient aux maison et fond de Dominique FLIPPO héritier de Georges

WARLOP, Nabor LESAFFRE et de la pauvreté dudit lieu, de midi au chemin de la Couronne, d'occident à la terre de ladite pauvreté et de nord celle de Jeanne Thérèse NOLLET veuve de Pierre François DEROUBAIX et au cabaret de la Couronne. Lesquels 7 cens donnés en arrentement par le premier comparant en vertu des lettres d'octroi obtenues de Messieurs les avoué et échevins d'Ypres le 20/06/1722 à Adrien MARESCAUX par acte passé devant le notaire soussigné le 29/06/1722. En présence de Jean Baptiste PIETERS demeurant Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 93 du 27/08/1738
Le sieur Adrien François LAILLIER, lieutenant vétéran du sieur Prévost de la ville de Lille comme tuteur de Louis François LAILLIER son neveu, fils de feu Mathieu Louis Ignace LAILLIER son frère, et Demoiselle Jeanne Françoise LAILLIER veuve de Pierre Antoine PATFORT et Marie Antoinette Joseph fille dudit feu Mathieu demeurant tous à Lille accordent bail et louage à Frédéric PATTYN fils de feu Jacques, laboureur à Geluwe, un lieu manoir. En présence de Jean François DE BAYE demeurant Wazemmes et André Melchior REMBRY laboureur audit Comines.

2 E 3 / 7263 acte 94 du 30/08/1738
Jean Baptiste CORDONNIER fils de feu Roger, veuf avec deux enfants retenus de Marie Jeanne HERMAN laboureur à Wervicq d'une part, Marie Françoise LOUAGE fille de Jean Baptiste et feue Marie Anne FOURNIER demeurant Comines, assistée de Philippe Joseph LOUAGE son oncle demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Philippe Joseph LOUAGE et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 95 du 01/09/1738
Pierre Joseph DERATE fils de feu Pierre et de feue Marie Catherine VAILLANT, Jean Baptiste LEBLON fils d'Allard Philippe et de ladite Matie Catherine VAILLANT demeurant Houthem, déclarent avoir vendu à Sébastien Joseph HERBAUT fils de feu Martin, laboureur demeurant à Verlinghem, 2/9° dans 1/5° de tout un lieu manoir parmi 10 cens et 2/9 de 15 cens de terre à labeur situés à Verlinghem à prendre à l'encontre de Pasquier VAILLANT leur oncle demeurant Comines de l'acheteur et autres.

2 E 3 / 7263 acte 96 du 08/09/1738
Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE et avec elle Thomas Ambroise, Balthazar Frédéric, Pierre Joseph, Marie Jeanne et Marie Angélique MONTAIGNE, Michel WAIGNON et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme, demeurant tous Bas-Warneton, ont déclaré devoir à Jean Baptiste, Jean François et Pierre François LEWILLE frères, enfants de feu Ferdinand LEWILLE, et Antoine GHESQUIERE leur frère utérin demeurant aussi Bas-Warneton, la somme de 250 florins qu'ils ont reçu en prêt de Marie Catherine VERMERSCH veuve en dernières noces d'Antoine GHESQUIERE, mère commune desdits LEWILLE et GHESQUIERE, que les premiers comparants déclarent rendre par échéances jusqu'au 08/09/1741. Les comparants ont engagé leurs biens. En présence de Cyprien POTTIER et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 97 du 11/09/1738
François CAPELLE fils de Charles, laboureur à Escobecque, au nom de son père, déclare accorder nouveau bail et louage à Jean Philippe RIDEZ fils de feu François, laboureur à Ennetières en Weppes, 1932 verges de labeur en deux parties situées audit Ennetières. En présence de Pierre Antoine MARQUILLIER père et fils demeurant Ennetières.

2 E 3 / 7263 acte 98 du 12/09/1738
Jean Baptiste, Frédéric et Marie Jeanne MARTIN veuve de Pierre PRINGIER, lesdits MARTIN frères et sœur, enfants de feu Charles et Michelle DUTHOIT, Marie DUTHOIT, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme, lesdites Marie et Robertine (Albertine) DUTHOIT sœurs, enfants de feu Pierre, et lesdits feu Pierre et Michelle DUTHOIT frère et sœur, enfants de feu Pierre et d'Antoinette DE LOBEAU, héritiers de Marie Jeanne CATTEAU leur tante qui fut fille de Jacques et de ladite Antoinette DE LOBEAU, demeurant Comines sauf lesdits GRENU et sa femme à Linselles déclarent avoir reçu d'Adrien CATTEAU fils de feu Adrien, laboureur audit Comines, la somme de 542 florins 11 patars pour les prix principaux de 2/3 trois enchères, médiation, charité des pauvres et messes pour les trépassés. Le tout pour la vente de 2 cens 1/2 d'héritage et maison situés à Comines passé devant le notaire le 8 septembre dernier.

2 E 3 / 7263 acte 99 du 13/09/1738
Pierre Jacques DECUYPER maître d'école à Comines, déclare avoir accordé en arrière-bail à Adrien marchand audit lieu, toutes les places ou portions de jardin faisant partie de la maison que le bailleur occupe située audit lieu, desquelles portions Simon Pierre MANIEZ, chirurgien audit lieu, jouis actuellement. En présence de Noël LEFRANC et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 100 du 13/09/1738
Marie Antoinette LOUAGE fille de libre condition de feu Charles Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François échevin et fermier se portant fort de Marie Anne LOUAGE sa femme et de Marie Jeanne LOUAGE sa belle sœur demeurant à Comines Lesdites LOUAGE ayant droit en qualité d'héritiers dudit feu Charles LOUAGE leur père de la moitié des héritages ci-après d'une part Donat Jean LIBERT fils de feu Jean héritier d'Antoinette LOUAGE demeurant à Marquette ayant droit à l'autre moitié d'autre part En présence de Nicolas SUING et Arnould LAMBIN notaires de Marcq en Baroeul et Comines.

2 E 3 / 7263 acte 101 du 15/09/1738
Jacques BELIN fils de Marin et de feue Marie BOUVAY, marchand à Ver, évêché de Coutens en Basse Normandie, assisté de Charles NOEL demeurant Ypres et de Fabien LEBRETON marchand à Lille d'une part, Marie Françoise GUISLE fille de Louis et Jeanne Louise LECOMTE, assistée de son père marchand tanneur à Lille, Guillaume LECOCQ son parrain et cousin marchand audit Lille d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7263 acte 102 du 15/09/1738
Philippe Michel SERRUS, marchand boucher à Comines, en qualité de receveur spécial de Maximilien Emmanuel D'HAYNE écuyer Sg d'Eléne demeurant à Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François BECQUART fils de feu Josse, censier à Comines nord, 24 cens de labeur en deux parties occupées par Josse Denis DERVEAUX son beau-père situé audit lieu. En présence d'André DHAZE et Michel BONDUEL demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 103 du 16/09/1738
Jacques BELIN fils de feu Marin, marchand tamiseur demeurant à Ver, évêché de Coutens en Basse Normandie, déclare que si le mariage devait s'effectuer il promet qu'il ne s'établira pas en cette ville du vivant de Louis GUISLE ni directement ni juridiquement au préjudice de celui-ci pour y exercer son métier sous peine de lui payer à chaque contravention 100 florins.

2 E 3 / 7263 acte 104 du 17/09/1738
Joseph DESREUMAUX fils de Gilles, veuf avec quatre enfants retenus de Marie Joseph LESAFFRE, censier à Frelinghien, étant en passe de convoler en secondes noces, a été requis par Gilles et Ignace DESREUMAUX ses frères demeurant à Wambrechies, de Barthélémy et Théodore LESAFFRE ses beaux-frères demeurant à Verlinghem et Wambrechies, tuteurs de ses enfants mineurs pour leur faire partage et formoture mobiliaire. En présence de Pierre Martin DELEPLANCQUE demeurant Wambrechies et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 105 du 17/09/1738
Joseph DESREUMAUX fils de Gilles, veuf avec 4 enfants retenus de Marie Joseph LESAFFRE, censier à Frelinghien, assisté de Gilles et Ignace DESREUMAUX ses frères demeurant Wambrechies d'une part, Marie Jeanne MONTAIGNE fille de feu Thomas et de vivante Marie François LUTUN, assistée de Thomas et Ambroise MONTAIGNE ses frères, de Thomas LUTUN son oncle maternel demeurant Bas-Warneton et Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Théodore LESAFFRE beau-frère au futur mariant demeurant Wambrechies et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 106 du 19/09/1738
Marie Marguerite LEGROU veuve avec quatre enfants d'Adrien DAEL, censière à Bousbecque d'une part, Jacques et Marie Catherine DAEL veuve de Jean François DUTHOIT, Catherine PELLE mère et tutrice des enfants retenus d'Adrien DAEL, Marie DAEL, Jean DAEL frères et sœur, enfants et héritiers dudit feu Adrien et Marie VANNOIT demeurant à Bousbecque, sauf ledit Jacques DAEL à Halluin d'autre part. Etant à la veille d'entrer en difficultés au regard de la disposition faite par le défunt en faveur de ses enfants du second mariage dans l'acte du 14/05/1734 devant M^{e} CARTON, notaire à Neuville en Ferrain, contestent les droits et avantages prétendus par ladite LEGROU repris dans son contrat de mariage passé à Linselles le 03/06/1713 devant M^{e} Maximilien LEFRANCQ qui consiste en la moitié desdits effets mobiliaires par dessus son droit de veuve coutumier. Pour mettre fin aux difficultés les comparants ont déclaré avoir transigé. En présence des notaires de Neuville en Ferrain et Comines.

2 E 3 / 7263 acte 107 du 20/09/1738
Michel CLAYS fils de feu Etienne, bourgeois et chaudronnier à Comines, déclare que moyennant la somme de 850 florins que Marie Françoise FREMAUT sa belle-mère a promis de lui payer dans les deux mois, il a vendu et cédé à son profit la maison délaissée par son feu père. En présence de Jean Baptiste DEPOORTERE et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7263 acte 108 du 22/09/1738
Marie Madeleine DHALLUIN veuve d'Hugues CATTEAU demeurant à Wervicq, désirant qu'après son trépas ses enfants vivent en paix et concorde, elle ordonne que tous les biens, fiefs, maisons et héritages qu'elle délaissera appartiendront à tous ses enfants sans préférence de sexe ou d'âge. Est aussi comparue Marie Jeanne DHALLUIN fille de libre condition de feu Thomas demeurant aussi à Wervicq, qui déclare que pour l'affection qu'elle porte à Marie Joseph CATTEAU et les trois enfants délaissés par Marie Catherine CATTEAU ses neveux et petits et nièces, elle leur fait une donation d'entre vifs acceptée par ladite Marie Madeleine DHALLUIN sa sœur, mère et mère-grande desdits enfants faisant la moitié de 616 verges de labeur situés à Comines, aboutant d'orient la terre du sieur VANWTBERGHE, de midi celle des héritiers de Thomas DESCAMPS, d'occident à l'héritage de Nicolas HORENT, de nord celui de Charles Louis POISSONNIER. En présence de Pierre DESCAMPS et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 108 (bis) le 22/09/1738
Marie Madeleine et Marie Jeanne DHALLUIN sœurs, enfants de feu Thomas demeurant à Wervicq, déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Pierre DESCAMPS fils de feu Denis, laboureur à Wervicq, pour 616 verges de labeur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 109 du 26/09/1738
Michel CLAIES, marchand chaudronnier à Comines, Pierre Antoine PETITBERGHIEN et Marie Joseph CLAIES sa femme demeurant Lille, se portant forts de Jean VAN ISEGHEM, marchand chaudronnier demeurant à Furnes, mari d'Anne Lucrèce LECLUSE de qui il a retenu trois enfants mineurs, dument autorisés de Messieurs le Magistrat dudit Furnes pour consentir à la vente au nom desdits mineurs en vertu des lettres d'octroi du 23/08 dernier, ont déclarés avoir vendu par mise à prix et enchères à Jacques André DUMORTIER fils de feu Martin, censier en cette paroisse, 516 verges 8 cens de labeur situés à Comines nord, aboutant d'orient la terre de Jean PARENT, de midi et occident au pavé de Comines à Ypres et de nord à la terre de Marie Joseph VAN SOETESTEDE. En présence de Pierre BOUTEN et du clerc demeurant audit lieu. Le 10/10/1738 est comparus le sieur Jean VAN ISEGHEM en vertu des autorisations données par François BAELDE, tuteur principal des dits mineurs par acte passé devant M^{e} Jacques François VERBEKE notaire résident à Furnes, en date du 08/10, déclare après lecture approuver et agréer le présent accord.

2 E 3 / 7263 acte 110 du 26/09/1738
Michel CLAIES chaudronnier à Comines Pierre Antoine PETIBERGHIEN et Marie Joseph CLAIES sa femme demeurant à Lille se portant fort de Jean VAN ISEGHEM marchand chaudronnier demeurant à Furnes époux de d'Anne Lucrèce LECLUSE veuve en dernières noces de Pierre Joseph CLAIES avec qui elle a retenu trois enfants mineurs (la suite comme à l'acte 677) ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, fermier à Comines, 516 verges de labeur tenus de la Srie de Imsrode.

2 E 3 / 7263 acte 111 du 27/09/1738
Jean Baptiste BERTEN fils de Philippe, praticien (clerc) demeurant Comines, pour et au nom de Pierre Joseph DE LA FONTEYNE écuyer Sr de Fontissart etc. demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE, censière au Bas-Warneton, 17 cens de labeur situés audit lieu qu'elle et ses enfants avec à Michel WAIGNON son gendre on vendu audit Sr de Soubespaing ce jour. En présence d'Antoine Joseph DELMEZ et dudit Michel WAIGNON.

2 E 3 / 7263 acte 112 du 06/10/1738
Gilles DELEVOYE fils de feu Gilles, laboureur à Linselles, Augustin LECOMTE fils feu Pierre, laboureur à Geluwe, lesdits comparants tuteurs des enfants mineurs délaissé par Pierre DELEVOYE mort à Bousbecque, en vertu des lettres d'octroi de la chancellerie près de la Cour de Douai, entérinées par Messieurs les bourgmestre et échevins de la baronnie de Bousbecque, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste HACQUETTE, boulanger audit Bousbecque, 5 cens de labeur en deux parties audit lieu Srie d'Urtembus : la première de 290 verges aboutant d'orient à la terre de Valentin DAEL, de midi au sentier de Bousbecque à la Basse Ville, d'occident et de nord à la terre des héritiers de Louis François WICART, la seconde de 209 verges aboutant d'orient à la terre de Jean Baptiste LECLERCQ, de midi celle de Pierre ROUSSEAU, d'occident la terre dudit DAEL et de nord audit sentier. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 113 du 06/10/1738
Antoine DAEL fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Liévin DUTHOIT fils de feu Philippe, laboureur demeurant audit lieu, la moitié de 7 cens de labeur situés à Wervicq sud. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 114 du 08/10/1738
Demoiselle Jeanne Thérèse LELONG veuve du sieur Arnould HANCQUART demeurant Ennetières en Weppes déclare avoir vendu à Adrien Joseph DEMONT fils de feu Etienne, tonnelier à Prémesques, une maison bâtie de briques sur 10 verges situés audit Prémesques au fond du chemin menant de Pérenchies au pavé, de l'autre coté la maison et héritage de Jean Baptiste DELEVA et de tous autres sens au jardin, maison et héritage de la vendresse. En présence de Jean BOURJONNEUF fils de François et Joseph MATELAIN fils de Jacques demeurant tous à Lille.

2 E 3 / 7263 acte 115 du 09/10/1738
Le sieur Jean LEPOUTRE fermier à Comines nord, époux de Marie Anne LOUAGE, Marie Antoinette LOUAGE sa belle-sœur demeurant audit lieu, se portant fort de Marie Jeanne LOUAGE leur sœur et belle-sœur, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite LERMINET veuve de François CAULIER, et Jeanne Thérèse LESPINOY veuve de Jean Baptiste VALLEZ demeurant Comines nord, 7 cens de labeur audit lieu. En présence du sieur François LESAFFRE fermier et échevin à Comines nord et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 116 du 09/10/1738
Jean François PAULLE, lieutenant d'Ennevelin, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BONDUEL fils de Philippe, laboureur à Comines, un lieu manable parmi 18 cens de jardin plantés et terre à labeur situés audit lieu. En présence de Pierre Antoine PETITBERGHIEN charpentier à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 117 du 11/09/1738
Partage et division des immeubles et effets mobiliaires, dettes actives et passives trouvés au lieu mortuaire d'Etienne CLAIES, hors déclarations et inventaire, fait devant le soussigné notaire le 02/08/1738 dont le 1/3° appartiendra à Michel CLAIES, un autre 1/3° à Pierre Antoine PETIBERGHIEN à cause de Marie Joseph CLAIES sa femme, le dernier 1/3° entre Pierre Albert, Marie Thérèse Lucrèce et Constantin Louis CLAIES enfants de feu Pierre Joseph CLAIES, frère et sœur, enfants dudit feu Etienne. Survenant également le sieur Jean VAN ISEGHEM demeurant Furnes, tuteur desdits enfants mineurs. En présence de Jean Baptiste DEPOORTERE fils de feu Jean bourgeois et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 118 du 14/10/1738
Jean GHEERBRANT bourgeois de Comines, s'étant fait représenté sa disposition passé devant le notaire soussigné le 05/02/1722 ainsi que celle du 08/07/1730, déclare et ordonne qu'elles sortiront de leur plein et entier effet, rapportant par Marie Joseph GHEERBRANT fille de feu Dieudonné 5400 livres courant Lille pour autant qu'il a payé pour lui au sieur Guillaume Ferdinand BECUWE et par Louise Françoise GHEERBRANDT fille de feu François sa petite fille alliée en secondes noces à Jean USEL demeurant à Poperinge pour autant que le comparant déclare avoir payé à l'acquit de son feu père la somme de 4500 livres courant Courtrai. Lesdites Marie Joseph et Louise Françoise GHEERBRANT ne pourront toucher aucuns biens ni deniers que le comparant délaissera avant que les sommes dites soient remplacées. Au surplus il veut que soit donné au Père Guillaume GHEERBRANDT son fils, religieux au couvent des Augustins à Roeselare, la somme de 30 florins courant Ypres de rente viagère au lieu de 18 florins auparavant accordé sa vie durant. En présence de Jean François SCHOUTETEN marchand chapelier et (blanc). Copie de l'acte du 08/07/1730 jointe.

2 E 3 / 7263 acte 119 du 21/10/1738
Michel CLAIES fils de feu Etienne, bourgeois chaudronnier à Comines, déclare avoir vendu à Marie Françoise FREMAUT sa belle-mère veuve dudit Etienne CLAIES demeurant audit lieu, une maison consistant en boutique, cuisine, chambre, cave avec son héritage à Comines, aboutant d'orient la rue St Gilles, de midi la maison de Pierre BOUTEN, d'occident celle de la veuve de Georges WARLOP, de nord à la Grande rue. En présence d'Antoine CARPENTIER et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 120 du 21/10/1738
Pierre Adrien VANDECAVEYE fils de feu François demeurant à Wervicq, déclare avoir vendu au profit de Pierre François DUMORTIER, marchand brasseur à Comines, les matériaux de briques, pierres, bois et autres, composant le corps du bâtiment qu'il a commencé d'ériger sur 52 verges situés à Comines sur le pavé conduisant de cette ville audit Wervicq. En présence d'Adrien DESMAITRES couvreur et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7263 acte 121 du 21/10/1738
Guillaume DUCATTEAU fils de feu François, et Marie Anne Joseph DESQUIENS sa femme demeurant à Comines, ont déclaré avoir vendu à Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas demeurant audit lieu, une maison consistante en boutique avec 25 verges d'héritage, aboutant d'orient et midi aux maison et héritage de l'acheteur, d'occident la terre de Pierre LECLERCQ, de nord au pavé menant dudit lieu vers Lille. En présence de Jean Joseph FLIPPO et du clerc. Le 26/12/1738 Guillaume DUCATTEAU déclare avoir reçu 300 florins pour le prix de vente de ladite maison dont quittance. En présence de Jean Joseph FLIPPO et Frédéric Chrysole LEROY boulanger.

2 E 3 / 7263 acte 122 du 25/10/1738
Guillaume BREL fils de feu Guillaume, marchand à Comines d'une part, Marie Elisabeth BROUTIN fille de Charles et feue Marie Catherine CLAIES, assistée de son père et de Marie Jeanne DUTHOIT sa marâtre demeurant à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. (En marge : ce contrat de mariage est annulé au moyen d'un autre consenti entre les deux parties le 19/11/1739) En présence de Timothé LESPINOY et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 123 du 30/10/1738
Bail de M^{e} Jacques FORCEVILLE acte de cautionnement pour les gabelles de cinq grosses fermes. Le sieur Josse WILLART marchand demeurant à Wervicq sud s'est constitué caution et répondant envers Me Jacques FORCEVILLE.

2 E 3 / 7263 acte 124 du 06/11/1738
Marie Marguerite DILLIES veuve en dernières noces de Jean Baptiste LEWILLE, brasseresse à Comines, propriétaire par achat que son feu mari à fait de Jean Baptiste HACQUETTE d'une partie du cabaret appelé la Basse Ville à Bousbecque, aurait cédé sans récompense au profit des enfants et héritiers de Jean Baptiste LELEU tout droits qu'elle avait dans un petit étang sur une autre partie de terrain dudit cabaret en représailles et faveur de cette cession Rosalie LELEU célibataire, Jean Baptiste CATTEAU et Marie Madeleine LELEU sa femme, lesdits LELEU sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste demeurant audit Bousbecque, propriétaires de l'autre partie dudit terrain et portion d'édifices.

2 E 3 / 7263 acte 126 du 06/11/1738
Jérôme D'HEM fils de feu Antoine, veuf avec cinq enfants de Marie Catherine MAHIEU, censier à Houthem, assisté de Nicolas D'HEM son frère, de Michel WATRELOS, Mathias VAN BECELAERE et Antoine MOREL ses beaux-frères demeurant à Comines et Houthem, sauf ledit WATRELOS à Hollebecque d'une part, Marie Louise GHESQUIERE fille de feu Ambroise et de vivante Antoinette LUTUN demeurant Bas-Warneton, assistée de sa mère censière, de Pierre Ambroise et Ambroise GHESQUIERE ses frères demeurant audit lieu, de Charles SIX censier à Comines et Antoine François LELEU censier audit Bas-Warneton ses frères alliés d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7263 acte 127 du 07/11/1738
Philippe Louis et Marie Marguerite LECOMTE demeurant Bousbecque, suffisamment âgés, se portants fort de Joseph RENARD et Marie Catherine LECOMTE sa femme demeurant à Wervicq, lesdits LECOMTE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pasquier et Marie Catherine GHESTEM ont déclarés avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Baptiste CATTEAU fils de feu Jean Jacques, marchand audit Bousbecque, une maison et son héritage de 50 verges situés à Bousbecque, aboutant d'orient à la pâture des demoiselles VINOES DE REZ et soille, de midi au chemin conduisant de la Place dudit lieu à Halluin, d'occident la maison de Marie Catherine DELEVOYE femme de Jacques BILLET, de nord à la rivière Lys. En présence de Pierre François HASBROUCQ fils de feu Pierre demeurant Bousbecque et du clerc. Le 24/11/1738 sont comparus Joseph RENARD fils de feu Adrien et Marie Catherine LECOMTE demeurant à Wervicq qui après lecture ont agréé le présent accord.

2 E 3 / 7263 acte 127 du 10/11/1738
Maximilien VAROU fils de feu Maximilien, veuf sans enfants de Marie SIGIER, laboureur à Comines, ayant droit à la moitié de la maison ci-après, Nabor CAULIER et Jeanne Louise FLAMENT sa femme, fille et héritière de Sébastien FLAMENT et d'Antoinette SIGIER laboureur audit lieu, Michel CORNILLE fils et héritier Jean et Jeanne SIGIER, cordonnier à Zandvoorde, Chrysole, Jean Baptiste et Agapète SIGIER demeurant audit Zandvoorde, Joseph VERMEULEN et Anne Marie SIGIER sa femme demeurant Geluwe, ces quatre derniers SIGIER frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Chrysole, Jean Pierre et Marie Françoise SIGIER, Jean FAUVARQUE et Antoinette SIGIER sa femme, Marie SIGIER veuve de Georges BOUSSEMART, Marie Madeleine SIGIER veuve de Jacques LAUMONNIER, Florence SIGIER veuve de Jean Baptiste PICAVET, les six derniers SIGIER frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre demeurant Quesnoy et Wambrechies. Lesdits feu Pierre, Chrysole, Antoinette et Jeanne SIGIER frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Martin et héritiers de ladite Marie SIGIER leur sœur, ayant droit de l'autre moitié. Ceux-ci ont déclaré avoir vendu à Marie Catherine LELEU veuve de Jacques François LESPINOY demeurant Comines, une maison érigée sur 25 verges d'héritage en arrentement de Demoiselle Marie Anne BECUWE, aboutant d'orient ladite BECUWE, de midi au chemin du Longchamps au Gringies, d'occident à pareil maison et 25 verges d'héritage appartenant à Jacqueline LELEU veuve de Guillaume CATTEAU et de nord la Cure de Comines. En présence de François BRISOU et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 128 du 15/11/1738
Marie Adrienne LAGACHE veuve de Pierre GHESQUIERE demeurant à Wervicq, déclare avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE son fils, laboureur audit lieu, un lieu manoir dans l'enclos de la cense qu'elle occupe ainsi que les outils, graines, fumier, meubles etc. et les dettes actives et passives à user et posséder l'ensemble de ladite cense ainsi que7 bonniers de terre. Jacques François et Philippe Joseph GHESQUIERE enfants de ladite LAGACHE déclarent approuver en tout son contenu et renoncer en faveur dudit Jean Baptiste GHESQUIERE à leurs droits. En présence de Jacques GHESQUIERE censier à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 129 du 15/11/1738
Pierre François DUTHOIT fils de libre condition mais suffisamment âgé de feu Jacques DUTHOIT demeurant à Comines, a déclaré avoir vendu à Guillaume LEMAY fils de feu Guillaume, censier audit lieu, 6 cens de jardin planté à Comines, aboutant d'orient l'héritage de Pierre Chrysole LEFEBVRE à cause de Marie Jeanne DUTHOIT sa femme, de midi à Jean Baptiste DUTHOIT, d'occident au jardin de Demoiselle CAPRON et de nord à celui de Demoiselle MULLIER.

2 E 3 / 7263 acte 130 du 15/11/1738
Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Pierre et de vivante Marie Adrienne LAGACHE, assisté de sa mère, de Jacques François et Philippe Joseph GHESQUIERE demeurant Wervicq d'une part, Brigitte PARENT fille de feu Jacques et vivante Eloyenne DAMBRE, assistée de sa mère, Jean Philippe BONDUEL son parâtre et de Jacques LEMOINE son frère allié demeurant Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques GHESQUIERE censier à Comines et cousin du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 131 du 15/11/1738
Jean Baptiste CUVELIER fils de François et de Jeanne DELEMOTTE, assisté de ceux-ci, fermiers à Comines de Pierre et Michel CUVELIER ses frères d'une part, Marie Jeanne Chrysoline CORNILLE fille de Jean Baptiste et de Marie Françoise LECLERCQ, assistée de ceux-ci, censiers à Comines, et de Laurent CORNILLE son frère demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques WULLEMAN cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 132 du 16/11/1738
André Melchior REMBRY fils de feu François, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite DILLIES veuve de Jean Baptiste LEWILLE brasseresse à Comines, une maison à usage de cabaret appelé le Vieux Soldat à Comines y compris 5 cens de labeur à Quesnoy tenant de midi au pavé menant de Quesnoy à Comines. En présence de Jean Baptiste DILLIES bailli et fermier à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 133 du 19/11/1738
Guillaume BREL fils de feu Guillaume demeurant Comines d'une part, Marie Elisabeth BROUTIN fille de Charles et de feue Marie Catherine CLAEIS demeurant à Wervicq, assistée de son père demeurant audit lieu (refonte du précédent contrat de mariage du 25/10/1738). Contrat de mariage. En présence de Josse Pierre BROUTIN frère de la future mariante et Pierre Augustin LESAGE demeurant Wervicq.

2 E 3 / 7263 acte 134 du 20/11/1738
Jean Baptiste DUTHOIT fils de feu Jean demeurant Comines déclare avoir reçu du sieur Jean Baptiste François DELEHAYE pasteur et chanoine de Comines la somme de 150 florins provenant des droits du coutre dans les services, bans de mariage et quelques messes chantées depuis la mort du sieur BUISINE en son vivant coutre dudit lieu jusqu'au 09/01/1737 par ordonnance du sieur André Albert VANDEVILLE coutre actuel demeurant à Comines. Ledit DUTHOIT déclare être satisfait des devoirs rendus audit VANDEVILLE en qualité de second clerc jusqu'au 01/08 dernier. Le sieur TASSART ayant été pourvu à ladite coutrerie par le grand bailli de ce lieu. En présence de Guillaume GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 135 du 30/11/1738
Chrysole MARESCAUX fils d'Adrien, et Catherine LAUWICQ sa femme demeurant Comines déclarent que moyennant la somme de 150 florins que Charles Ambroise SIX fils de feu Ambroise laboureur audit lieu a promis de payer et fournir à son acquit à Pierre François DUMORTIER, marchand brasseur le 25 décembre prochain, déclare avoir vendu toutes les tables, bancs, pots, pintes, verres et mesures d'étain à usage de cabaret etc. Lesdits MARESCAUX et sa femme abandonnent au profit dudit SIX le droit de bail qu'ils ont du cabaret La Navere d'Argent appartenant à Guillaume GOEMAN. En présence de Jean Baptiste MESSIAN et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 136 du 01/12/1738
Joseph et Jean Baptiste LECLERCQ, Jean Baptiste CORNILLE et Marie Françoise LECLERCQ sa femme, Jean Baptiste BERTEN et Marie Marguerite LECLERCQ sa femme, lesdits LECLERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean et Marguerite CUVELIER, demeurant respectivement Ennetières en Weppes, Comines et

Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, déclarent que par le trépas desdits Jean LECLERCQ et Marguerite CUVELIER leur père et mère, beau-père et belle-mère décédés à Bas-Warneton leur est échu un lieu manoir et plusieurs parties d'héritage situés en divers lieux dont ils désirent sortir de communion, ont déclaré avoir fait partage et division amiable. En présence de Jean Philippe CORNILLE et Jean Baptiste BERTEN.

2 E 3 / 7263 acte 137 du 02/12/1738
Josse GHESQUIERE fils de feu François, et Marguerite SELOSSE sa femme, censiers à Comines, déclare avoir reçu une certaine somme de Marie Catherine SELOSSE veuve de Jean Baptiste SURMONT leur sœur et belle-sœur, censier à Mouvaux, pour renoncer à tous droits qu'ils ont dans une partie de 11 cens de labeur à Wasquehal occupés par Jacques DUHAMEL provenant de Philippe DUHAMEL leur cousin pour ladite Marie Catherine SELOSSE. En présence de Josse ROUSSEAU fermier à Moorsele et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 138 du 12/12/1738
Louis François GHESQUIERE fils de Jacques Adrien, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine Etienne WACRENIER fils de feu Antoine, laboureur à Deûlémont, une maison et divers autres édifices sur 412 verges de jardin planté de plus 3cens 11 verges 1/2 de labeur audit Deûlémont. En présence de Pierre DE SOMER cordonnier et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 139 du 12/12/1738
Sœur Elisabeth BEHAGUE dame prieure, sœur Marie Joseph HENSE, sœur Marie Victoire DELECLUSE et sœur Marie Agnès GHESQUIERE, toutes religieuses à l'Hôpital Notre-Dame à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils de Louis Albert, et Marie Anne Joseph CATTEAU sa femme, censiers à Comines, 3 bonniers 12 cens situés à Comines tenus des Franchises de Blaton à Linselles sauf 12 cens de la baronnie de Comines. En présence de Jacques CASTEL domestique dudit hôpital et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 140 du 23/12/1738
Philippe Louis et Marie Marguerite LECOMTE, Joseph RENARD et Catherine LECOMTE sa femme demeurant Bousbecque et Wervicq, lesdits LECOMTE frère et sœurs, enfants et héritiers de Pasquier et de Catherine GHETEM déclarent avoir reçu de Jean Baptiste CATTEAU fils de feu Jean Jacques, marchand à Bousbecque, la somme de 569 florins 2 patars pour la vente d'une maison et héritage que les comparants lui ont fait par acte passé devant le notaire soussigné le 07/11 dernier. En présence d'Adrien RENARD demeurant à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 141 du 23/12/1738
Jean Baptiste CATTEAU fils de feu Jean Jacques, marchand de lin, et Marie Madeleine LELEU sa femme demeurant à Bousbecque, déclarent avoir vendu à Nicolas LEMESRE fils de feu Jean, laboureur audit lieu, la moitié de 6 cens de labeur dont l'autre moitié appartient à Rosalie LELEU sœur de ladite Marie Madeleine situés à Bousbecque, aboutant d'orient le jardin de la veuve de Georges VANDENABEELE, de midi la terre d'Antoine DANSETTE, d'occident celle des héritiers du sieur TRONZON et au nord au cabaret du Blanc Balot à la maison de Pierre POULLIE et au petit chemin menant de la Basse Ville aux Oblaerts, de plus 1/4 de 9 cens de labeur à prendre à l'encontre de ladite Rosalie LELEU situés à Wervicq sud, aboutant d'orient la terre des héritiers dudit sieur TRONZON, de midi celle d'Abraham HACQUETTE, d'occident celle des héritiers de Jean LEPOUTRE et de nord à celle de la veuve de Jean CATRY et de Chrétien BERTEN, et finalement le 1/4 de 4 cens de labeur, la totalité aboutant d'orient aux héritages de Martin DELANNOY et dudit DANSETTE, de midi celui de la veuve de Jean Jacques VIENNE, d'occident la terre du sieur DESRUELLES et de nord audit chemin. En présence de Jean Jacques DUMORTIER censier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 142 du 28/07/1738
Martin DAEL Antoine LEMAY père et tuteur des quatre enfants retenus de Marie Jeanne DAEL dont il se fait fort, a promis de faire vérifier le présent acte par ceux d'âge compétent, Martin et feue Marie Jeanne DAEL frère et sœur, enfants de feu Antoine et de Jeanne CATRY, Pierre et Marie Catherine LEPLAT d'âge compétent, frère et sœur, enfants de feu Pierre et Catherine CATRY, Jean Bernard et Polycarpe GESTEM, Martin DELESALLE et Julienne GESTEM sa femme, lesdits GESTEM frères et sœur enfants feu Bernard et de Marie CATRY joint à eux, Pierre Antoine DELANNOY fils de feu Antoine et de ladite Marie CATRY, lesdits feu Jeanne, Catherine et Marie CATRY enfants de Martin et Julienne DUTHOIT, en cette qualité héritiers de Julienne CATRY, demeurant tous à Bousbecque, ont déclaré approuver la vente verbale que ladite feu Julienne CATRY a fait à Pierre Thomas BENTIN laboureur a Bousbecque de 1/4 de 350 verges pris à l'encontre des enfants et héritiers de François CATRY pour 100 florins qu'elle a reçu, aboutant d'orient la terre de Jean SAMAIN, de midi celle desdits héritiers de François CATRY, d'occident en partie à la terre dudit SAMAIN et au sentier de la Basse Ville au Belcamps, de nord au jardin dudit SAMAIN. En présence des clercs.

2 E 3 / 7263 acte 147 du 10/07/1738
Etat et inventaire de tous les meubles, marchandises et autres trouvés à la maison mortuaire d'Etienne CLAIES fait à la requête de Marie Françoise FREMAUT sa veuve d'une part, Michel CLAIES, Pierre Antoine PETITBERGHIEN époux de Marie Joseph CLAIES et les trois enfants mineurs délaissés par Pierre Joseph CLAIES, lesdits CLAIES enfants et héritiers dudit feu Etienne et de Marie Madeleine BOUILLET d'autre part, demeurant tous à Comines sauf ledit PETITBERGHIEN et les enfants dudit feu Pierre Joseph CLAIES demeurant Lille et Furnes. En présence de Guillaume LERNOUD et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 143 du 26/10/1738
Josse, Adrien François et Jean Baptiste LEPOUTRE, Augustin JONCKHEERE et Marie Françoise LEPOUTRE sa femme, André CALLE et Anne Marie LEPOUTRE sa femme, lesdits LEPOUTRE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Adrien et Jeanne GHESQUIERE, laboureurs demeurant Menin, Bas-Warneton, Wervicq et Linselles, ceux-ci ont déclaré avoir vendu au sieur Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, bailli et fermier de la ferme du Bus à Comines, un cens de prairies de Lys, aboutant d'orient la prairie du sieur VANT BERGHE, de midi et occident aux héritages de l'acheteur, de nord à la rivière Lys. En présence d'Antoine DEVOS cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 144 du 20/11/1738
Philippe BONDUEL fils de feu Jean demeurant Comines étant en son lit malade mais sain d'esprit et de vif entendement, déclare avoir reçu 36 florins de Nicolas Isaac PHILIPPE fils de Dominique demeurant audit lieu et lui avoir vendu audit FLIPPO (sic) la reconnaissance annuelle d'un florin dix patars pour l'arrentement de 12 verges 1/2 accordé par le père du cédant à feu Pierre MONTAIGNE sur lequel il a construit quelques édifices et faisant juste moitié de 25 verges à prendre à l'encontre des enfants et héritiers d'Isaac CORNILLE et Marie BONDUEL situés à Comines, aboutant dans deux sens à Guillaume DELEBECQUE et d'un coté au chemin conduisant du Gringies à Wervicq. En présence de Louis Ignace BONDUEL fils dudit Philippe et du clerc. Le 11/09/1739 est comparus Philippe André Isaac CORNILLE fils de feu Jean Philippe demeurant Bousbecque se portant fort de ses frères et sœurs déclare avoir vendu au profit d'Isaac PHILIPPE l'autre moitié des 25 verges au moyen de 30 florins dont quittance.

2 E 3 / 7263 acte 145 du 01/04/1738
Benoît HACQUETTE charpentier à Halluin a vendu par acte passé devant le notaire soussigné au mois de février dernier au sieur Jean Baptiste LEWILLE, brasseur à Comines, certaines portions d'héritage située à Bousbecque à prendre en 225 verges faisant partie de 475 verges, tenant d'orient aux héritiers de Jean Baptiste LELEU, de midi l'héritage dudit LEWILLE par achat à Jean Baptiste HACQUETTE, d'occident au sentier de Bousbecque aux Oblaers. Il y aurait eu contestation entre ledit Benoît HACQUETTE d'une part et Jean

Baptiste CATTEAU en action de Marie Madeleine LELEU fille dudit feu Jean Baptiste LELEU joint à lui, Nicolas LEMAIRE ayant épousé Marie Catherine LECLERCQ veuve dudit LELEU demeurant audit Bousbecque. Une convention a été conclue après mesurage. En présence de Jean Baptiste Dominique GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 146 du 26/06/1738
Marie Anne CATTEAU fille de feu Jacques et d'Antoinette DELOBEAU, veuve d'Adrien SOETE demeurant Comines consent à ce que les enfants délaissés par Charles MARTIN et Michelle DUTHOIT, de même ceux délaissés par Pierre DUTHOIT, lesdits DUTHOIT frère et sœur, enfants de feu Pierre et d'Antoinette DELOBEAU, représentent le chef de leur père ou mère dans la succession des biens mobiliaires et immobilières délaissés par Marie CATTEAU vivante sœur de la comparante, tante auxdits Pierre et Michelle DUTHOIT. En présence de Guillaume GOEMAN et du clerc.

2 E 3 / 7263 acte 148 du 02/08/1738
Etat et inventaire des biens meubles et immeuble, dettes actives et passives trouvés à la maison mortuaire d'Etienne CLAIES fils de feu Noël, marchand chaudronnier et bourgeois de Comines, mort le 07/08 dernier, ayant délaissé pour veuve sans enfants Marie Françoise FREMAUT. Biens partagés entre Michel CLAIES chaudronnier audit lieu, Pierre Antoine PETITBERGHIEN et Marie Joseph CLAIES sa femme demeurant à Lille et les enfants délaissés par Pierre Joseph CLAIES mort à Furnes. Lesdits CLAIES frères et sœur, enfants dudit feu Etienne et Marie Madeleine BOUILLET, le sieur Jean VAN ISENGHIEN mari d'Anne Lucrèce DELECLUSE veuve dudit Pierre Joseph CLAIES, tuteur des enfants mineurs délaissés par ledit Pierre Joseph CLAIES demeurant Furnes. Dans le contrat de mariage fait entre le défunt et ladite Marie Françoise FREMAUT il est stipulé que la future mariante survivante de son futur mari, s'ils n'ont pas d'enfants vivants ou à naître, la mariante emportera la somme de 1050 livres rapportée par elle dans son port de mariage, 600 livres pour port d'habits linges bagues et joyaux etc.

2 E 3 / 7263 acte 149 du 02/12/1738
Jean Baptiste PEEL fils de feu Jean, bourgeois de Comines, étant en son lit malade mais sain d'esprit et de vif entendement, déclare ce qui est ici son testament et ordonnance de ses dernières volontés. Il demande que son corps soit inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu… qu'il soit donné une fois à Frédéric Joseph PEEL son neveu la somme de 600 florins pour le récompenser de ses bons services, déclare en outre qu'il soit payé une fois à Françoise Agnès DUPONT fille de feu Pierre demeurant Comines la somme de 180 florins qu'il a déclaré lui devoir pour sa pension et les bons services. En présence de Jean Baptiste DESMAITRE et du clerc.

2 E 3 / 7264

2 E 3 / 7264 acte 1 du 01/01/1739
Jean Baptiste VIENNE, Ignace DESREUMAUX et Brigitte VIENNE sa femme, frère et sœur, enfants et héritiers de Jean demeurant à Quesnoy, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste FAUVARQUE fils de feu Jacques demeurant audit lieu, 88 verges de labeur dans 530 verges situés à Comines et Deûlémont, la totalité aboutant d'orient la terre des héritiers de Charles CORNILLE, de midi celle du sieur ARONIO, d'occident (blanc), de nord celle de Nicolas NORY. En présence de Guillaume GOEMAN et de Jean Baptiste LECLERCQ.

2 E 3 / 7264 acte 2 du 03/01/1739
Pierre CASTELAIN demeurant Lille, receveur général des biens maternels de Demoiselle Françoise Catherine Joseph de BEAUFREMEZ, déclare avoir vendu à Jean Baptiste LERMINET fils de feu Robert, boulanger à Comines, la coupe de bois et taillis de 8 cens situés audit Comines. En présence de Guillaume DELEBECQUE et Jean François BEHAGUE.

2 E 3 / 7264 acte 3 du 05/01/1739
Philippe Charles DERVEAUX fils de feu Philippe d'une part, Marie Marguerite LECOMTE fille de feu Pasquier et Marguerite (Catherine) GHETEM, assistée Philippe Louis LECOMTE son frère d'autre part, demeurant tous à Bousbecque. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7264 acte 4 du 09/01/1739
Joseph CAUCHETEUR fils de feu Simon, marchand boulanger demeurant Quesnoy, s'étant fait présenté la disposition égalitaire pour régler la succession de ses biens et ceux de sa femme par acte passé devant Me Pierre LELONG notaire à Quesnoy le 15/05/1732, déclare que Martin, Marie Anne Joseph et Marie Joseph CAUCHETEUR, ses trois enfants auront à son trépas une maison à usage de boulangerie avec son héritage qu'il occupe actuellement audit Quesnoy ainsi que toutes les marchandises etc. par dessus 18 florins qu'ils devront payer annuellement pour la reconnaissance annuelle du terrain qu'il a pris en arrentement des enfants de feu Antoine LEROY. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 5 du 11/01/1739
Georges DELERUE, Pierre François et Marie Agnès DELERUE ces deux derniers frère et sœur, enfants et héritiers de feu Pierre, lesdits Georges et feu Pierre DELERUE enfants de feus Jean et Marie DECHERF qui fut fille de Pierre demeurant à Wervicq. Les comparants ayant vu l'acte de donation fait par feu Pierre DECHERF à François son fils d'une maison et héritage appelé Le Petit Halluin située à Comines rue d'Hurlupin, actuellement occupée par Nabord LESAFFRE ont déclaré approuver et agréer son contenu, comme la vente de la même maison, que le père Charles PICAVET Jésuite a fait audit LESAFFRE en qualité de procureur spécial d'Anne DECHERF sa mère, veuve de Jean PICAVET et héritière dudit François DECHERF son père. En présence de Noël Joseph YSEUX jardinier et du clerc accepté par Nabor LESAFFRE ici présent.

2 E 3 / 7264 acte 6 du 13/01/1738
Michel DELVA fils de feu Michel, et Marie CORNART sa femme demeurant Halluin ayant à différentes reprises fait des avances à Jean BEHAGUE et Marie Catherine DELVA leur beau-fils et fille demeurant audit Halluin, en deniers, marchandises à cause de cautionnement qu'ils ont du payer aux marguilliers de l'église dudit lieu pour la somme de 132 florins pour retards des rendages que lesdits BEHAGUE et sa femme devaient à ladite église dont le total se monte à 704 florins. Lesdits comparants ordonnent par forme d'égalité que Jean Baptiste DELVA, aussi leur fils, puisse prendre avant partage des biens qu'ils délaisseront à leur trépas, ledit Jean Baptiste DELVA et Marie Antoinette BILLET sa femme recevront en outre la somme de 72 florins par an pour les services qu'il a rendu et rend actuellement. En présence d'Antoine CHAMBAULT fils de feu Noël manœuvre à Halluin et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 7 du 15/01/1739
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques et de Catherine CORNILLE, bourgeois de Comines, déclare ce qui est ici son testament. Désire être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu prés de celui de sa femme, que soit posée sur son tombeau une pierre sépulcrale, que soit donné à Marie Catherine FAUVARQUE sa servante, le lit avec son armature et garniture duquel elle se sert actuellement par dessus les gages qu'elle aura mérité, et désirant que ses enfants vivent en union et concorde, ordonne que les biens provenant de son chef et de feue Jeanne GALLOY sa feue femme pour la moitié iront à leurs enfants et l'autre seront divisés également entre lesdits enfants et celui qu'il a retenu en premières noces de Françoise PLANCQUE. Dieudonné CARPENTIER son fils aura droit en plus de sa part de 75 florins pour son port de mariage, Jeanne Marie CARPENTIER sa fille, alliée à Jean François CAPELIER, aura aussi droit à 20 florins pour son port de mariage, Jean Baptiste CARPENTIER que le testateur a retenu de Marie Françoise PLANCQUE, aura aussi droit à 75 florins pour son port de mariage, le port de mariage de Marie Joseph CARPENTIER alliée à Jean François MOREL monte à 150 florins. En présence de Romain Joseph DUHAMEL fils de feu Antoine et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 8 du 15/01/1739
Marie Anne Joseph DELEMOTTE fille de feu (blanc) et de Jeanne Louise CARTON étant en terme de mettre au monde un enfant dont elle est enceinte de Pierre DE GROENE fils de feu Jacques natif de Gand paroisse de Siliskes déclare avoir reçu 52 florins et 16 patars dudit DE GROENE auquel elle fait quittance et le décharge des droits de défloration frais de couche nourrir et vêtir l'enfant qu'elle espère mettre au monde des œuvres dudit DE GROEN.

2 E 3 / 7264 acte 9 du 18/01/1739
Jean Baptiste BREL fils de feu François laboureur à Comines châtellenie d'Ypres déclare avoir accordé en bail et louage à Toussaint MONTAIGNE fils de feu Jean laboureur à Comines châtellenie de Lille 5 cens de labeur en deux portions audit Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 10 du 21/01/1739
Jean Baptiste BERTEN praticien à Comines au nom du sieur Jean VAN ELSLANDE censier à Wervicq déclare avoir accordé en bail à Antoine MEURISSE fils de feu François, laboureur à Comines, 340 verges de labeur à Comines. En présence de Jean François DE SOMER et Honoré LEROY cordonniers à Comines.

2 E 3 / 7264 acte 11 du 24/01/1739
Antoine MILLE fils de feu Jean, charron et laboureur à Deûlémont désirant seconder François MILLE son fils pour exercer le métier de charron et de nourrir le comparant et Marie Catherine POUPART ses père et mère ainsi que ses frères et sœurs pendant leur vie, a déclaré avoir fait donation d'entre vifs de tous les outils et ustensiles servant au métier ainsi que les bois au même usage le tout reposant dans la boutique enclos des manoirs sur le jardin. En présence d'Alexandre Joseph CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 12 du 25/01/1739
Les sieurs Antoine LEPERCQ receveur des biens de l'office du Vénérable St Sacrement en l'église de Comines, Jacques MASON, Jacques DUFLOS, Nicolas Michel GHESQUIERE et Jean Antoine VAN HEVELE, ministres dudit office, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur Albert DUPONT, manufacturier de velours, et Anne Marie BULTE sa femme demeurant audit lieu une maison avec son héritage rue d'Hurlupin. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 13 du 26/01/1739
Demoiselle Rose Constance GHEERBRANT veuve du sieur Jacques Albin GOBERT, marchande de draps à Comines, déclare avoir accordé nouveau bail à Gérard DELEPORTE fils de feu Jean Baptiste, et Anne Marie DELESALLE sa femme laboureurs à Bas-Warneton un lieu manoir parmi 2 bonniers 6 cens de jardin planté et terre à labeur à Bas-Warneton. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 14 du 27/01/1739
(Acte rayé) Le sieur Jean François LEGRAND déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine DE BONDUES, laboureur à Fournes, un lieu manoir avec 4 bonniers 9 cens d'héritage situé à Sequedin. Le 11/04/1739 Pierre Antoine DE BONDUES avec le consentement du sieur Jean François LEGRAND déclare, se désiste du bail, en conséquence de quoi ledit bail fut rayé devant le notaire soussigné.

2 E 3 / 7264 acte 15 du 29/01/1739
Marie Joseph et Jeanne Thérèse DONZE enfants d'âge compétent et héritiers de Frédéric demeurant à Comines, Louis CUVELIER marchand cabaretier à Deûlémont, tuteur aux trois enfants mineurs dudit DONZE, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Pierre BECQUART et Marie Jeanne VANDERWEGHE sa femme auparavant veuve dudit DONZE demeurant audit lieu, la moitié et 5/7° d'un quart (le reste appartenant à ladite VANDERWEGHE et aux deux enfants qu'elle a retenu dudit DONZE) ainsi qu'une maison à usage de cabaret le Cygne Couronné à Comines rue de Lille. En présence de Charles CUVELIER et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 16 du 03/02/1739
Jean Baptiste BERTEN fils de feu François, censier à Bas-Warneton nord, déclare avoir accordé en bail et louage à Sébastien LACOURT et Marie Catherine CHARLE sa femme, censiers à Houplines, un lieu manoir parmi 2 bonniers 2 cens d'héritage situé à Houplines. En présence de Pierre BERTEN fils de Michel et Jean Baptiste BERTEN fils de Philippe demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 17 du 03/02/1739
Jean François et Marie Jeanne DUTHILLEUL demeurant Comines se portants forts de Jean et Antoine DUTHILLEUL leurs frères, tous enfants de feu François, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pasquier PLANTEFEVE, censier à Quesnoy, Guillaume PLANTEFEVE son fils acceptant en son nom, 3 cens 1/2 de labeur situé à Quesnoy. En présence de Guillaume LAMBIN demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 18 du 05/02/1739
Le sieur François Philippe VANDERMERSCH marchand à Deûlémont au nom du sieur Ignace VANDERMERSCH son frère bailli et fermier audit lieu, déclare avoir reçu 540 florins de Demoiselle Marie Marguerite DILLIES veuve en dernières noces de Jean Baptiste LEWILLE brasseresse à Comines pour le 1/3 de 448 verges de jardin et un autre 1/3 de 4 et 6 cens de labeur à Bas-Warneton tenus de la Srie de la grande Ponte que ledit Ignace VANDERMERSCH avait acquis de Chrysole DESPATURES et de Marie Joseph MAJORIBANCQ sa femme par acte par devant le notaire soussigné le 12 décembre 1737. Les deux autres tiers appartenant à ladite DILLIES et ses deux premiers enfants, par ratrait qu'Antoine LEPOUTRE son premier mari a exercé le 6 juin 1726 contre la mère du premier comparant qui l'avait acquise du curateur des biens abandonnés par Bernard MAJORIBANCQ le 14/05/1725. En présence des sieurs Jean LEPOUTRE et Jean Baptiste DILLIES demeurant Comines et Bas-Warneton.

2 E 3 / 7264 acte 19 du 15/02/1739
Ignace François VERCRUSSE fils de feu Jean Baptiste tisserand demeurant à Comines déclare avoir reçu la somme de 13 florins 10 patars de Jean Baptiste VERCRUSSE son frère pour lui avoir vendu tous ses droits qu'il a dans une maison et héritage situés à Comines rue d'Orléans provenant d'Elisabeth VERCRUSSE leur tante vivante femme de Jean Baptiste VERLINDE. En présence des clercs. Est aussi comparue Pétronille VERCRUSSE sœur audit Ignace François demeurant audit lieu qui a pareillement cédé ses droits dans la maison susdite.

2 E 3 / 7264 acte 20 du 15/02/1739
Ignace François et Pétronille VERCRUSSE frère et sœur enfants et héritiers de Jean Baptiste demeurant Comines déclarent devoir à Michel MARTENS leur beau-frère marchand et boutiquier en ce lieu, la somme de 57 florins 10 patars pour des marchandises qu'ils ont reçu plusieurs fois. Est aussi comparu Jean Baptiste VERCRUSSE leur frère demeurant audit lieu qui s'est volontairement constitué caution et principal obligé vers ledit MARTENS pour la somme susdite. Les premiers comparants ont déclaré qu'ils ne toucheront aucuns deniers des biens qui leur sont échus par le trépas d'Elisabeth VERCRUSSE leur tante dont Jean Baptiste VERLINDE son mari a la jouissance viagère. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 21 du 16/02/1739
Antoine VERVISCH fils de feu Albert, et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme demeurant à La Gorgue, pays de Lalleu, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, une maison à usage de boutique bâtie sur un fond arrenté aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la maison de Chrétien et Jeanne Hélène VERVISCH, d'occident la terre de la veuve de Pierre François DEROUBAIX et de nord la maison de Catherine TURBIER, occupée actuellement par Pierre François LEMAHIEU. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc. Est aussi comparu Guillaume François DELEFORTERIE fils de feu Guillaume, fermier à Comines, qui déclare qu'après lecture il enchérit de trois enchères. Jean François VANDEVOORDE fils de feu Etienne, enchéri de trois enchères. Guillaume DELEFORTERIE déclare enchérir de trois enchères.

2 E 3 / 7264 acte 22 du 19/02/1739
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume, censier à Comines, déclare avoir vendu à Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien, censier audit lieu, pour lui et ses frères et sœurs 5 cens de terre à labeur à Wervicq sud aboutant d'orient aux terres de l'acheteur, de midi, d'occident et nord celles de la veuve Jean CATRY. En présence de Timothé LESPINOY maçon et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 23 du 20/02/1739
Nabor LESAFFRE fils de feu Pierre marchand brasseur et Antoinette VION sa femme déclarent avoir vendu au sieur Jacques VION, marchand à Quesnoy, la moitié de 4 cens de terre à labeur pris dans 8 cens à l'encontre de l'acheteur à Quesnoy, aboutant à la terre de Demoiselle Jeanne Catherine HALLEZ, de midi au chemin de Quesnoy à la Prévôté, d'occident et de nord au parfait desdits 8 cens. En présence de Jacques GHYSE domestique auxdits vendeurs.

2 E 3 / 7264 acte 24 du 21/02/1739
Le sieur Paul HEUSE, receveur de la douane au bureau de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DERVEAUX et Marie Anne Thérèse HOUDEGHEM sa femme, laboureurs demeurant Zandvoorde, un lieu manoir et son héritage à Zandvoorde. En présence de Jean François CAPLIER boulanger et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 25 du 23/02/1739
Pierre CARLIER fils de feu Henri, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste François CARLIER son fils, laboureur audit lieu, 14 cens de jardin en deux parties audit Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 26 du 28/02/1739
Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, marchand boulanger à Bousbecque, déclare avoir reçu des enfants et héritiers de Pierre DELEVOYE demeurant audit lieu la somme de 500 florins capitaux d'une rente héritière obligeant ledit feu Pierre DELEVOYE au profit du comparant passée au souverain Baillage de Lille le 21 mars 1731 encourue jusqu'au 6 octobre 1738 dont quittance. Sont aussi comparus Gilles DELEVOYE, Martin DELANNOY et Jacques BILLET demeurant Bousbecque, Wervicq et Linselles qui reçoivent la quittance donnée par ledit HACQUETTE au nom des enfants de feu Pierre DELEVOYE leurs neveux. En présence de Jacques et Charles DERVEAUX frères demeurant Bousbecque.

2 E 3 / 7264 acte 27 du 05/03/1739
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume, fermier à Comines, déclare avoir reçu de Jean Baptiste BERTEN fils de Chrétien, laboureur audit lieu, payant avec les deniers de son dit père, la somme de 500 florins prix principal de 5 cens d'héritage situé à Wervicq sud. En présence de Philippe CARDON censier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 28 du 06/03/1739
Pierre DELEFORTERIE fils de feu Pierre, portefaix demeurant Comines, déclare devoir à Etienne Joseph MASSON son gendre demeurant audit lieu, la somme de 132 livres un sols parisis pour les nourritures qu'il lui a données depuis le 1er septembre1736. Ledit DELEFORTERIE a voulu que soit payé audit MASSON des deniers qu'il délaissera à son trépas outre les services qu'il lui rendra jusqu'a sa mort, que douze messes soient célébrées pour le repos de son âme et que les dettes soient payées. En présence de Cornille VERCRUSSE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 29 du 08/03/1739
Bauduin François et Michel Joseph THEVELE frères, enfants de feu Bauduin et de vivante Elisabeth DUTHILLEUL, ayant droit à 7/8 dans la maison et héritage ci-après, Pierre Jean DUMONT mari d'Emerentienne Marguerite VERVISCH ayant droit à l'autre 1/8, demeurant à Comines, déclarent accorder en bail et louage à Jean Baptiste CLAIES et Jean Baptiste GOUWY demeurant audit lieu QUOI? confrontant de septentrion le Grande Rue, aboutant d'orient la maison des veuve et hoirs de Bonaventure DUFLOS, de midi le jardin de Madame de MASSIET, et de couchant la maison d'André DUPONT et héritiers de François DECHERF. En présence de François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 30 du 09/03/1739
Charles BREL fils de feu Guillaume demeurant Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils de Louis Albert, laboureur audit lieu, 5 cens de jardin plantés situés à Comines, franchises des Blaton et Linselles. En présence de Pierre Chrysole DAUTRICOURT maréchal et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 31 du 13/03/1739
Jean Baptiste Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE frères et sœurs, enfants de feu Pierre et Jeanne Françoise SERRUS demeurant Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage au sieur Jacques HONNOREET prêtre et chanoine de l'église collégiale de St Pierre à Comines une maison à deux étages avec jardin potager à Comines, aboutant d'orient la maison de Jean Philippe CLARISSE, de midi à la pauvreté de Comines, d'occident la maison et fond de Robert VERVISCH, de septentrion la Grande Rue. En présence de Philippe Michel SERRUS et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 32 du 15/02/1739
André GHESQUIERE fils de feu Hugues, brasseur et fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques WELLEMAN, Jacques LEPERCQ et Jean Baptiste CLAIES demeurant audit lieu, 17c 20 verges de labeur et 1 cens de prairie de Lys en deux parties à Comines. En présence de Michel THEVELE et Michel HAZEBROUCQ demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 33 du 16/03/1739
Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Guillaume, censier à Comines, déclare avoir vendu à Antoine CAPELLE fils d'Antoine, censier audit lieu, 2c 62 verges de jardin plantés à Comines, franchises de Blaton, aboutant d'orient et midi la terre du sieur VANDERCRUYSSE, d'occident au chemin de Comines au Longchamps et de nord au jardin de Pierre CAPELLE frère de l'acheteur. En présence dudit Antoine CAPELLE père de l'acheteur et du clerc. Le 25 avril 1739 est comparue Marie Anne HOSTE mère dudit Jean Baptiste LECLERCQ demeurant Deûlémont qui déclare après lecture agréer le contenu de l'acte. En présence de Léopold LERNOULD et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 34 du 19/03/1739
Bonaventure DELEMOTTE, Pierre François HASBROUCQ époux de Marie Jeanne GHESQUIERE, Jean Baptiste DAEL époux de Marie Joseph GHESQUIERE, lesdites GHESQUIERE sœurs, enfants d'Albert et feue Jeanne DELEMOTTE, Isabelle VIOLEE fille de libre condition, Jeanne Baptiste DAVID époux de Marie Thérèse VIOLEE, lesdits VIOLEE sœurs, enfants de feu Georges et de Marie Adrienne DELEMOTTE, lesdits DELEMOTTE frère et sœurs, enfants de feu Jacques demeurant Bousbecque et Douai, désirant sortir de communion des biens à eux échus par le trépas dudit Jacques DELEMOTTE et Catherine LEVECQUE sa femme leur père et mère, père et mère grands, ils déclarent en avoir fait estimation et division amiable en trois parts égales. En présence de Jean Jacques COPPIN demeurant à Linselles et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 35 du 19/03/1739
Isabelle VIOLEE fille de libre condition de feu Georges et Marie Adrienne DELEMOTTE demeurant Douai, Jean Baptiste DAVID cellerier, époux de Marie Thérèse VIOLEE sœur de la susnommée demeurant aussi Douai, déclarent avoir vendu à Marie Angélique BLANCART fille de feu Jean demeurant Linselles, 4 cens 13 verges de labeur à Wervicq sud, aboutant d'orient la terre d'Antoine CARTON, de midi celle de Martin NOTTEBART, d'occident celle des héritiers du sieur DUCROQUET, de nord celle du sieur BEUVET, lesdits 4 cens échus aux vendeurs par succession de ladite Marie Adrienne DELEMOTTE fille de feu Jacques leur mère et belle mère. En présence de Martin BLANCART maréchal à Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 36 du 24/03/1739
Jean Baptiste SEYNAVE fils de feu Charles demeurant Bousbecque ayant repris les errements de Jean Baptiste DODMOREL son beau-père, impétrant de requête du 19 juin 1738 d'une part, Demoiselle Marie Françoise DUQUESNOY veuve du sieur Claude CLAIES demeurant à Bousbecque, opposante et défenderesse d'autre part. Lesdits comparants étant en procès devant le lieutenant général de la Gouvernance et Baillage de Lille, le demandeur soutenant que la demanderesse devrait répondre sur les faits avancés par le premier comparant le 29 janvier de cet an. Pour mettre fin au procès les deux parties, avec l'intervention de leurs amis, ont déclaré convenir ce qui suit : Moyennant 33 florins 12 patars que ledit SEYNAVE déclare avoir reçu de la seconde comparante par ces présentes, ils sont déchargés des prétentions mentionnées dans le procès. Ledit DODMOREL avait à la charge de la maison mortuaire de feu le sieur Claude CLAIES et de sa veuve de sorte qu'au moyen de la présente transaction les parties sont acquittées l'une et l'autre. En présence de Vincent POLLET cabaretier à Bousbecque et du clerc. Est aussi comparue Anne Jeanne DODMOREL femme audit SEYNAVE ayant en lecture la transaction, qui déclaré approuver et agréer le contenu.

2 E 3 / 7264 acte 37 du 03/04/1739
Marie Marguerite POLLET fille de libre condition de feu Maximilien demeurant Comines déclare faire donation *causa mortis* à Antoine DUTHOIT et Anne CATTEAU sa femme, laboureurs audit lieu, des biens qu'elle délaissera à son trépas. En présence de Jean Louis CASSEMACQUE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 38 du 07/04/1739
Marie Joseph Françoise et Marie Claire THEVELE filles libres de condition suffisamment âgées de feu Bauduin demeurant à Comines déclarent faire donation d'entre vifs à Michel Joseph THEVELE leur frère infirme pour la somme de 36 florins de rente viagère à prendre sur le revenu des biens à eux échus par le trépas de leur père et ceux à échoir par le décès de Marie Elisabeth DUTHILLEUL leur mère. En présence du sieur Jean DELANNOY prêtre et bénéficiaire de la Chapelle de St Jacques et Bauduin François THEVELE frère aux susnommées.

2 E 3 / 7264 acte 39 du 09/04/1739
(Acte rayé) Puis le 15 juin 1745 est comparue Marie Catherine BILLET veuve de Jean DUTHOIT, marchande et boutiquière à Comines, qui déclare avoir reçu de François MAERTEN et Marie Jeanne VANZUYT sa femme demeurant à Comines, la somme de 600 florins pour les capitaux d'une rente héritière de 30 florins qu'ils avaient crées a son profit par acte passé par le notaire soussigné le 9 avril 1739. En présence de Louis Joseph BRASME censier et d'Arnould François LAMBIN fils dudit notaire.

2 E 3 / 7264 acte 40 du 09/04/1739
Le sieur Etienne DEREU fils de feu Etienne, bourgeois et échevin de Comines, déclare avoir vendu à François MARTEN bourgeois et chapelier et Marie Jeanne VANZUYT sa femme demeurant audit lieu, une maison à deux étages à usage de boutique avec son héritage aboutant d'orient la maison des veuve et héritiers de Bauduin THEVELE de midi (blanc), d'occident en partie la rue Capoenstraete et de nord à la rue de Lille. En présence du sieur Frédéric Bruno DEREU fils dudit sieur et Pierre FASOLO demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 41 du 13/04/1739
Guillaume François DELEFORTERIE fermier à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BAILLOEUL fils d'Hugues, laboureur audit lieu, 10 cens 66 verges de labeur à Comines aboutant d'orient l'héritage de Françoise GRUSON, de midi celui du sieur VANUTBERGHE, d'occident la terre du sieur de la BASECQUE, de septentrion au pavé menant de Comines à Wervicq. En présence de François BRISOU charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 42 du 17/04/1739
Pierre Antoine, Jean Baptiste, Chrétien Joseph et Marie Thérèse Gabriel PETITBERGHIEN enfants des feus Antoine et Marie Gabrielle LA ROYERE demeurant Comines, sauf ledit Chrétien Joseph à Vlamertinge, désirant sortir de communion des maisons et héritages à eux échus par le trépas de leur dits père et mère, déclarent avoir fait partage et division amiable. En présence de Philippe Louis DUMONT et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 43 du 21/04/1739
Le sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON marchand et échevin à Comines, au nom de Demoiselle Marie Cécile BAILLEUR sa mère, déclare avoir vendu au profit de Jean Baptiste MOURET fils de feu Jean, marchand chaudronnier à Armentières, deux chaudières, une cuve etc. le tout à usage de brasserie. En présence de Philippe FORGE chaudronnier à Lille et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 44 du 30/04/1739
Jean Philippe LOUAGE fils de Pierre et feue Catherine DELEVOYE, et Marie Jeanne CARLIER sa femme, laboureurs à Comines, déclarent avoir vendu à Pierre François VILLERS fils de feu Antoine, et Marie Catherine DERVEAUX sa femme demeurant audit lieu, une choque de deux maisons et autres édifices avec 4 cens d'héritage sur lequel les bâtiments sont érigés à Comines, aboutant d'orient la terre des héritiers du sieur BOIDIN, de midi celui du sieur DESMOTTELETTES, d'occident la terre de Jacques LAGACHE, de nord un petit chemin du Pas de Leu au chemin de Comines aux moulins de le Vigne, ces 4 cens assigné audit vendeur par anticipation d'hoirie consenti par lesdits Pierre LOUAGE et Catherine DELEVOYE passé devant le notaire soussigné le 20 mai 1731. En présence d'André VERMERSCH fils de feu André et du clerc. Sont aussi comparus Pierre Antoine et Dominique LOUAGE, frères audit Jean Philippe, demeurant audit lieu, qui après lecture ont agréer le contrat de vente.

2 E 3 / 7264 acte 45 du 02/05/1739
Louis ROHART fils de feu Louis et Jeanne LOIRE demeurant à Linselles, déclare avoir vendu à Jacques et Catherine LEMOISNE frère et sœur, enfants mineurs de Jacques et feue Marie Jeanne LEMAY qui fut fille de Pierre et Marie Jeanne ROHART qui fut fille desdits Louis et Jeanne LOIRE demeurant Comines, Jean LEMAY leur oncle, laboureur audit lieu acceptant en leurs noms dont il s'en fait fort pour lesdits mineurs, tout droits qu'il a dans un lieu manoir parmi 160 verges de jardin planté de fruitiers situé à Bousbecque, Srie des Allengries, aboutant d'orient au chemin du Blandries audit Bousbecque, de midi au jardin de Jacques CORNIL, d'occident la terre de Jean Baptiste LECLERCQ, de septentrion au jardin de la veuve Jean CATRY, de plus 3 cens de labeur aboutant d'orient la terre dudit Jacques CORNIL, de midi au jardin et manoir du sieur MOREL, d'occident la terre de ladite veuve CATRY, de nord en partie aux héritiers d'André CARDON, conformément au partage fait entre le vendeur et ses cohéritiers par acte passé le 20 avril 1733. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier à Bousbecque et du clerc. Sont aussi comparus Jean Baptiste, Marie Catherine, Anne Jeanne et Marie Anne Joseph DESREUMAUX frère et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et d'Antoinette CASSEMACQUE qui fut fille de Pierre et Marie LOIRE qui fut fille de Gilles et Jeanne CORNILLE demeurant à Bousbecque, ayant droit d'1/3 de la moitié de 460 verges de lieu manoir et héritages par succession de leur mère, et la moitié dans l'autre par achat de leur dits père et mère ont fait de Jean Baptiste LEHAIRE et Jeanne ROHART sa femme, de Pierre Joseph SAMAIN et Angélique ROHART sa femme, lesdites ROHART sœurs audit Louis ROHART par acte passé devant notaire le 23 avril 1733. Lesdits comparants ont déclaré avoir vendu auxdits Jacques et Catherine LEMOISNE et accepté par ledit LEMAY, pareils droits qu'ils ont avec Philippe Louis leur frère expaysé, soldat dragon au service de sa Majesté très Chrétienne, depuis qu'ils ont acheté sa part.

2 E 3 / 7264 acte 46 du 04/05/1739
Philippe LOUAGE fils de feu Jacques, et Marie Jeanne VILLERS, laboureurs à Comines, déclarent avoir vendu à Toussaint MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur audit lieu, la moitié de 10 cens de labeur à prendre à l'encontre de l'acheteur à Comines, aboutant d'orient (blanc), de midi et d'occident la terre des pauvres de Wervicq, de nord celle des héritiers de Mlle DELOBEL. En présence de Léopold LERNOULD cabaretier et du clerc. Sont aussi comparus Ambroise, Pierre Philippe et Jean Baptiste VILLERS frères de ladite Marie Jeanne VILLERS demeurant audit lieu qui, après lecture du contrat, déclarent l'agréer moins la quatrième part qui doit revenir à leur dite sœur des biens délaissés par Philippe VILLERS et Jeanne HAZEBROUCQ.

2 E 3 / 7264 acte 47 du 07/05/1739
Pierre François Joseph BOUTEN fils de Pierre, cordonnier, et Anne Jeanne WULLEMAN sa femme demeurant Comines, déclarent avoir vendus à Jacques WULLEMAN leur père et beau-père demeurant audit lieu, 1 cens de terre à prendre dans 8 cens à l'encontre de l'acheteur à Comines, aboutant d'orient à Mathieu SEYS, de midi à Pierre LELEU, d'occident les héritiers du sieur TRONZON, de nord au chemin de la Gayperche à Deûlémont. En présence de Jean Philippe HOUZET et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 48 du 22/05/1739
Antoine DANSETTE fils de feu Jean, censier à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine DELANNOY, laboureur audit lieu, 7 cens de labeur à Bousbecque. En présence de Guillaume François BOUTRY censier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 49 du 22/05/1739
Antoine DANSETE fils de feu Jean, censier à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume François BOUTRY, laboureur à Wervicq, 6 cens de labeur à Wervicq sud. En présence de Jean BERTEN censier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 50 du 26/05/1739
Nicolas Isaac NOTTEBART fils de feu Martin et de Marguerite LESAFFRE, boulanger à Linselles, assisté de Jean Baptiste LELEU et de Ferdinand PETITBERGHIEN ses beaux-frères marchands à Wambrechies et Comines et de Gilles NOTTEBART son oncle demeurant Linselles d'une part, Marie Joseph CAUCHETEUR fille de Joseph et de feu Anne Jeanne DUHAYON, assistée de son père, de Martin et Pierre Joseph CAUCHETEUR ses frères, de Pierre GHESQUIERE et Richard DELMOTTE ses oncles alliés, demeurant tous à Quesnoy sauf ledit DELMOTTE à Frelinghien d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François DELMOTTE maréchal à Quesnoy, oncle allié de la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 51 du 08/06/1739
Charles Louis et Antoine Joseph DELEBECQUE frères, enfants de feu Noël demeurant le premier à Halluin le second à Comines, déclarent que Marie Jeanne DELANNOY veuve dudit Noël DELEBECQUE leur belle-mère a promis de leur payer 750 florins à répartir entre eux pour avoir abandonné au profit de ladite DELANNOY les droits qu'ils ont dans les meubles, or, argent, outils, ustensiles d'agriculture etc. et tous autres effets mobiliaires étant dans l'enclos. Les frais de funérailles seront payés par ladite DELANNOY comme aussi 300 florins audit Antoine Joseph DELEBECQUE pour sa parchon mobiliaire due par le trépas de Catherine Louise POTTIER sa mère. En présence de Philippe BERTEN censier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 52 du 08/06/1739
Marie Jeanne DELANNOY veuve en dernières noces de Noël DELEBECQUE, censière à Comines, déclare que moyennant 2250 florins que Martin Dominique DELEBECQUE son fils a promis de lui payer, lui vend les chevaux, vaches, grains, fourrages etc. L'argent des dettes actives sera partagé en commun : la moitié à ladite veuve, l'autre moitié entre le second comparant, Charles Louis et Antoine Joseph DELEBECQUE ses frères consanguins. En présence de Philippe BERTEN censier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 53 du 09/06/1739
Pasquier VAILLANT fils de feu Gilles demeurant Comines, se portant fort de Jean François VAILLANT son frère demeurant à Saint Quentin, ayant droits ensemble au 2/3 des héritages ci-après, Sébastien Joseph HERBAUT, censier à Verlinghem, ayant droit à l'autre 1/3 par achat de Pierre DERATE et Marie Catherine VAILLANT, sœur aux susnommés, désirants sortir de communion de 16c 76 verges de labeur et jardin à Verlinghem en font trois part égales. Sont aussi comparus Adrien Joseph, Anne Catherine et Jeanne Rose VAILLANT frère et sœurs, enfants dudit Pasquier, majeurs, qui ont déclarés après lecture du partage agréer le contenu. En présence d'André WIBAULT marchand audit Verlinghem et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 54 du 09/06/1739
Pasquier VAILLANT fils de feu Gilles, Adrien Joseph, Anne Catherine et Jeanne Rose VAILLANT ses enfants, d'âge compétent, demeurant Comines, déclarent avoir vendus à Jean Baptiste DUROT fils de feu César, censier demeurant à Verlinghem, 2c 1 verges de jardin et labeur aboutant d'orient et nord la terre de Sébastien Joseph HERBAUT, de midi celle des héritiers de Philippe POLLET, d'occident l'héritage d'Antoine LELEU. En présence d'André WIBAULT marchand à Verlinghem et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 55 du 10/06/1739
Joseph DHONT veuf sans enfants de Marie Monique WARESCAUX, laboureur à Hem, d'une part, Marie Jeanne CABY fille de Pierre et feue Marie Agnès SELOSSE, assistée de son père, de Pierre Joseph CABY son frère demeurant à Hem, d'Antoine CABY et de Martin SELOSSE ses oncles, censiers, le premier demeurant Wasquehal et le second à Croix d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Toussaint CARNOY censier à Hem et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 56 du 11/06/1739
Josse Pierre WAIGNON, laboureur à Comines nord, déclare avoir reçu de Jean François HEREND, marchand cabaretier audit lieu, la somme de 202 livres 8 sols parisis courant Ypres pour le prix de 506 bauges de lin qu'il a vendu à Jean Baptiste BEHAGUE marchand audit lieu. En présence de Jean Thomas DELEFORTERIE et Allard BETREUMIEUX demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 57 du 20/06/1739
Jean Baptiste LEFEBVRE fils de Pasquier et Jeanne DESPLANCQUES, assisté de Pasquier LEFEBVRE son frère demeurant à Linselles d'une part, Angélique FLAMENT fille de feu Jacques et de vivante Antoinette LESPINOY demeurant à Comines, assistée de sa mère et de Pierre FLAMENT son oncle demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine DEVOS cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 58 du 22/06/1739
Claude François LAUWICQ fils de feu Jacques, natif de Comines, soldat dans le régiment de CROMMELINERE au service des Etats Généraux en garnison à Tournai, déclare sous serment et affirme se souvenir que pendant une année et plus qu'il a travaillé comme cordonnier chez Théodor PEEL, cordonnier et tanneur à Comines, et avoir remarqué que Jean PEEL son frère a travaillé sans interruption dans la tannerie dudit Théodor sans pourtant de souvenir de l'année et du jour où il est entré au service dudit Théodor PEEL. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 59 du 25/06/1739
Marie DUTHOIT fille de libre condition, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme, lesdites DUTHOIT sœurs, enfants de feu Pierre et d'Agnès BONDUEL, ayant droit ensemble au 2/3 de la maison et héritage ci-après, Marie Agnès PARENT, Jacques LEMOINE et Antoinette PARENT sa femme, se portant fort de Jean Baptiste GHESQUIERE et Brigitte PARENT sa femme, lesdites PARENT sœurs, enfants de feu Jacques qui fut fils de feu Jacques et héritier d'Agnès BONDUEL sa mère, ayant droit à l'autre 1/3, demeurant tous audit Comines sauf lesdits GRENU et sa femme à Linselles et lesdits GHESQUIERE et sa femme à Wervicq, vendent par mise à prix et enchères à Jean Baptiste BERTEN fils de Philippe, clerc de notaire à Comines, une maison avec son héritage à Comines tenante de trois cotés aux héritages de la veuve Pierre BONDUEL et d'un seul au sentier menant du Blanc Coulon à l'Escanguerie. En présence de Jacques BOULINE et Pierre BOUTEN demeurant Comines. Le 6 juillet 1739 est comparut ledit GRENU qui a déclaré pour Marie DUTHOIT sa belle-sœur, dernière enchérisseuse, accepter de payer le prix principal et accepter toutes les clauses du contrat de vente. En présence de Pierre LAGACHE cabaretier à Marquette et du clerc. Sont aussi comparus Jacques LEMOINE et Antoinette PARENT sa femme, Jean Baptiste GHESQUIERE et Brigitte PARENT sa femme, se

portant fort d'Agnès PARENT leur sœur et belle-sœur, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT sa femme, qui déclarent avoir reçu de Marie DUTHOIT le montant de la vente, dont quittance.

2 E 3 / 7264 acte 60 du 06/07/1739
Alexis François FRANS écuyer, Sr de la Hamayde, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis François LELEU et Michel WAIGNON, fermiers à Bas-Warneton, 51 cens de prairies sises à Bas-Warneton Flandres. En présence du sieur Jean Baptiste DILLIES bailli de la Chapelle à Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 61 du 07/07/1739
Dîmes de Comines châtellenie de Lille. Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant Lille, receveur de l'évêché de Tournai, expose à la vente les branches de dîmes suivante : La dîme à prendre à l'encontre du sieur MARIAVAL qui en a les 2/3 est adjugée à Adrien CATTEAU, laboureur audit lieu, pour 50 florins avec la caution de Michel CATTEAU demeurant audit lieu, la dîme des Bois est adjugée à Pierre François DUMORTIER, brasseur audit lieu, pour 1000 florins avec la caution de Jean Baptiste DAUTRICOURT et Nicolas LECOMTE demeurant Comines, la dîme d'Hourplancque est adjugée à Jean Philippe MONTAIGNE fils de feu Pierre, laboureur à Comines, pour 270 florins avec la caution de Guillaume BREL fils de feu Guillaume, marchand à Wervicq, la dîme de Winhem pour 3 gerbes est adjugée à Jacques DUTHOIT fils de feu Jean, et Alexandre EULART, laboureurs, pour 183 florins. En présence de Jean Baptiste PIPELART et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 62 du 07/07/1739
Dîmes de Comines châtellenie d'Ypres. Le sieur Michel Ange WIBAULT demeurant Lille, receveur de l'évêché de Tournai, expose en vente les branches de dîmes ci-après : La dîme des trois Chênes est adjugée à Pierre François DUMORTIER, brasseur audit lieu, pour 425 florins avec la caution de Jean Baptiste DAUTRICOURT censier à Bas-Warneton, la dîme du Gavre Flandres est adjugée à Michel BONDUEL fils de feu Michel, laboureur à Comines nord, pour 400 florins avec la caution de Mathias VAN BECELARE, la dîmes dites du Cochon est adjugée à Jean Baptiste DESCAMPS, laboureur audit lieu, pour 87 florins avec la caution d'Ignace DELEDICQUE laboureur à Comines, la dîme que Mgr l'évêque de Tournai a droit de lever à Houthem est adjugée à Jacques André LEMAHIEU pour 249 florins avec la caution d'Antoine MOREL y demeurant. En présence de Jean Baptiste PIPELART et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 63 du 09/07/1739
Le sieur Pierre Joseph LEMESRE, receveur, Guillaume GHESQUIERE, Jean Baptiste Joseph NISSE, Bartholomé DELEBECQUE, Michel BILLET et Jean François BECQUART, tous administrateurs des revenus de la table des pauvres de Comines, ont accordé nouveau bail et louage à Frédéric Chrysole LEROY et Marie Jeanne LAUMOSNIER sa femme demeurant Comines d'une maison et héritage à usage de boulangerie audit lieu. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 64 du 09/07/1739
Le sieur Jacques Philippe MONIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église Collégiale de Comines, expose à la vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de prairies de Lys en trois parties à Comines qui ont été adjugées à Pierre BECQUART, marchand voiturier audit lieu. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 65 du 09/07/1739
Monsieur ODEMAR conseillé à Douai, expose à la vente au plus offrant de deux coupes d'herbes en trois parties de prairies de Lys à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres qui ont été adjugées à Pierre Philippe BILLET fermier à Houthem, et Pierre DELEFORTERIE fermier à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres. En présence de Jean Baptiste MOREL clerc paroissial audit Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 66 du 09/07/1739
Pierre Joseph SAMAIN fils de feu Michel et Jeanne BLIECQ, marchand demeurant Comines nord, désirant paix, union et concorde avec Pierre BOSQUART et Marie Cécile SAMAIN son beau-frère et sa sœur demeurant Comines sud, déclare qu'autant qu'il puisse parvenir à la succession délaissée par Suzanne BLIECQ veuve de Charles VASSEUR leur tante, que lesdits Pierre BOSQUART et Marie Cécile SAMAIN auront part égale avec le comparant. En présence de Jean Baptiste HORENT et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 67 du 10/07/1739
Pierre CATTEAU fils de feu Jacques, censier à Bousbecque, mari d'Antoinette CAZIER ayant droit à 1/3 des lieux manoir et héritage ci-après, Louis LEBRUN fils de feu Gilles, marchand demeurant à Mouvaux, curateur avec ledit Pierre CATTEAU aux personnes et biens de Jean Baptiste CAZIER débile d'esprit, ayant aussi droit à 1/3, Jean Baptiste WICART fils des feus Louis François et Marie CAZIER ayant droit au dernier tiers, déclarent accorder bail et louage à Guillaume CUVELIER fils de François, et Marie Catherine REMBRY sa femme demeurant Comines, une maison manable occupée par Jean Baptiste DESSAUVAGES à la réserve d'un petit manoir présentement occupé par la veuve de Jean Jacques VIENNE et d'un autre manoir présentement occupé par Félix SERRUS. En présence de Philippe Albert REMBRY censier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 68 du 13/07/1739
Jacques WULLEMAN fils de feu François, et Pétronille LEFEBVRE veuve de Jean Baptiste WULLEMAN demeurant à Comines ayant droit de la moitié de la terre ci-après, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Mathias LECOMTE fils de feu Jean, censier audit lieu, 9 cens de labeur à Comines nord aboutant d'orient et midi les héritiers du sieur Pierre GHESQUIERE, d'occident la terre des héritiers de Pierre LERNOULD, de nord en partie au chemin de Wervicq à Messines et la terre des héritiers de VANSOETESTE. En présence de Robert François LESAFFRE censier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7264 acte 69 du 13/07/1739
Claire WULLEMAN, Jean François CARPENTIER et Marie WULLEMAN sa femme, Jean BOUCHART et Jeanne Françoise WULLEMAN sa femme, Frédéric HEUGHEBART et Michelle WULLEMAN sa femme, sœurs, enfants de feu Jean Baptiste demeurant à Comines sauf ledit HEUGHEBART et sa femme à Ypres, ayant eu lecture le présent contrat de vente des 9 cens d'héritage que Pétronille LEFEBVRE leur mère et belle-mère et Jacques WULLEMAN leur cousin ont fait à Mathias LECOMTE, déclarent l'agréer. En présence de Robert François LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 70 du 13/07/1739
Jacques LEMOINE fils de feu Jacques demeurant Comines, père et tuteur des enfants qu'il a retenus de Marie Jeanne LEMAY, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DESREUMAUX fils de feu Jacques, et Marie Rose PLANCQUE sa femme demeurant à Bousbecque, une maison manable parmi 4 cens de jardin et labeur à Bousbecque. En présence de Robert François LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 71 du 14/07/1739
Jacques LEMOINE et Antoinette PARENT sa femme, Jean Baptiste GHESQUIERE et Brigitte PARENT se portant fort d'Agnès PARENT leur belle-sœur, lesdits PARENT sœurs, enfants de feu Jacques qui fut fils de Jacques et héritières d'Agnès BONDUEL sa mère, ayant droit au 1/3 de la maison ci-après, Pierre GRENU et Robertine DUTHOIT fille de feu Pierre et de ladite BONDUEL, ayant droit avec Marie DUTHOIT sa sœur des deux autres tiers, lesdits comparants demeurant Linselles et Wervicq, ont déclaré avoir vendu et cédé à ladite Marie DUTHOIT ladite maison sous forme de rachat d'hoirie. En présence de Léopold LERNOULD et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 72 du 14/07/1739
Comines châtellenie de Lille. Messieurs les doyen, chanoine et chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines expose à la vente les dîmes ci-après : la dîme d'Hourplancque commune avec l'évêque de Tournai est adjugée pour la part du chapitre à Jean Baptiste POLLET fils de feu Antoine, et Jean Baptiste CARNOY fils de feu Louis demeurant à Wervicq pour 336 florins avec la caution de Pierre SEGARD fils de Guillaume, laboureur à Comines, la dîme de la Gayperche adjugée en trois cantons est adjugée à Pierre François DUMORTIER brasseur à Comines pour 294 florins avec la caution de Guillaume CATTEAU, la dîme du Pavé est adjugée à Mathias DERVEAUX et Jacques DUTHOIT pour 562 florins, le troisième canton appelé branche GOEMAN est adjugée auxdits DERVEAUX et DUTHOIT pour 412 florins, la dîme du Gavre Wallon est adjugée à Adrien MEURISSE fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, pour 210 florins avec la caution de Mathias DERVEAUX censier audit lieu, la dîme du Grand Mitan Wallon est adjugée à Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu, pour 1025 florins avec la caution de Nabor CAULIER laboureur audit lieu, la dîme de Winhem est adjugée à Thomas DUMORTIER laboureur audit lieu pour 396 florins avec la caution de Jean Baptiste DUMORTIER son fils, laboureur audit lieu. En présence de Pierre BOUTEN sergent et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 73 du 14/07/1739
Comines châtellenie d'Ypres. Messieurs les Doyen chanoines et chapitre de l'église collégiale St Pierre à Comines expose à la vente les dîmes ci-après : La dîme de Bicappelle est adjugée à Jean Baptiste BOSQUART fils de feu Jean Baptiste, laboureur audit lieu, pour 444 florins, la dîme du Godthuys dit Hauteplanque est adjugée au sieur Pierre François LAUMOSNIER, échevin et censier audit lieu, pour 498 florins avec la caution de Jean Baptiste BREL censier audit lieu, la dîme du Petit Mitan Flandres est adjugée à Louis DESPATURES fermier à Comines nord pour 432 florins avec la caution de Jacques DEPOORTERE laboureur audit lieu, la dîme du Grand Mitan est adjugée à Jacques MILLEVILLE laboureur à Comines nord pour 550 florins n'ayant pas donné de caution cette dîme a été adjugée à Etienne LELEU laboureur audit lieu pour 452 florins avec la caution de François LESAFFRE échevin et fermier audit lieu. Le 20/07/1739 est comparu Gilles VANZUYT fils de feu Cornille qui s'est volontairement porté caution pour Jean Baptiste BOSQUART pour la branche de dîme de Biscappelle.

2 E 3 / 7264 acte 74 du 15/07/1739
Antoine CALLE époux de Marie Françoise DESCAMPS auparavant veuve de Gérard DELTOMBE celui-ci ayant épousé en premières noces Marie Barbe GADENNE demeurant à Comines, déclare avoir acquitté les cinq enfants que ledit DELTOMBE a retenus de Marie Barbe GADENNE de la somme de 54 florins pour entretient et nourritures que ladite Marie Françoise DESCAMPS leur belle-mère leur a donné. En présence de Pierre François VILLAIN et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 75 du 15/07/1739
Jeanne Françoise THEVELE veuve de Charles François BILLAUX demeurant à Lille s'étant fait présenté une déclaration sincère des héritages, meubles, marchandises, or, argent, dettes actives et passives trouvés dans la maison mortuaire de Bauduin THEVELE son feu frère, il a été reconnu que sont contingent dans lesdits héritages portait 821 florins 14 patars et que sa part des dettes passives de la maison, compris les avances qu'elle a profité, étaient de 439 florin 10 patars ainsi il lui reviendrait encore 383 florins 3 patars deniers mais elle a retenu 129 verges de jardin pris dans 1228 verges à l'encontre de Michel et Marie Catherine THEVELE ses frère et sœur estimé 258 florins.

2 E 3 / 7264 acte 76 du 19/07/1739
Inventaire des espèces d'or et d'argent trouvé dans la maison mortuaire de Jean SEGHER fils de feu François terminé sans hoirs à Comines le 15 juillet dernier, pour être partagé par moitié entre Allard et les enfants d'Hugues RIBREUX et Thérèse RIBREUX veuve d'Antoine LECLERCQ, lesdits RIBREUX frères et sœur enfants de feu Jean et de Marie SEGHER qui fut sœur dudit feu Jean demeurant à Comines et Bas-Warneton, l'autre

moitié entre Louis Joseph et Marie Joseph VANDERSCHRIEREN et les enfants mineurs délaissés par Marie Françoise VANDERSCHRIEREN, lesdits VANDERSCHRIEREN frère et sœurs, enfants de feu Josse et de Jeanne SEGHER aussi sœur audit feu Jean demeurant à Ninove, ville de Bruxelles. Sont aussi comparus Jeanne Thérèse et Marie Barbe RIBREUX et Jean Baptiste FEREST époux de Marie Joseph RIBREUX sœurs enfants dudit Allard déclarent avoir reçu leur part de leur dite tante. En présence de Jean Baptiste GILLES et Jean François MOREL.

2 E 3 / 7264 acte 77 du 19/07/1739
Jean Baptiste NOLLET et Charles CAULIER censiers demeurant Comines déclarent avoir accordé nouveau bail et louage à Jean GALLOY laboureur à Deûlémont, 4 cens de labeur en deux portions à Deûlémont. En présence de Philippe DUHEM et Pierre François GALLOY demeurant Comines et Deûlémont.

2 E 3 / 7264 acte 78 du 20/07/1739
Le sieur Philippe Jacques HOVYN marchand demeurant à Ypres déclare avoir accordé en bail au sieur Pierre Antoine MALOU son gendre et Demoiselle Liévine Dorothée HOVYN son épouse marchand bourgeois à Comines une maison et son héritage y compris une petite maison actuellement occupée située à Comines rue d'Orléans. En présence de Pierre Bernard DE MAY et Nabor BONDUEL ouvrier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 79 du 21/07/1739
Allard BETREMIEUX fils de feu Allard, aubergiste à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste Joseph ETIENNE fils de Denis, boulanger à Wambrechies, une maison consistant en cuisine, chambre et autres commodités avec son héritage située à Comines rue de Lille actuellement occupée par Jean François WULLEMAN, le bailleur s'est engagé de faire construire une boulangerie dans ladite maison pour le premier octobre prochain, le sieur Dominique ROBLIN licencié en médecine s'est volontairement porté caution. En présence de Jacques François VILLERS et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 80 du 23/07/1739
Jean Philippe DELESALLE fils de Philippe et Marie Jeanne PLOUVIER, assisté de son père censier à Deûlémont, de Jean François HANCQUART son beau-frère demeurant Frelinghien et de Jean DELESALLE son oncle, laboureur à Deûlémont d'une part, Marie Elisabeth SPILLART fille de Guillaume et de Jacqueline CAULET, assistée de son père censier à Deûlémont et Guillaume SPILLART son frère d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques PERSONNE clerc paroissial à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 81 du 25/07/1739
Marie Françoise GOEMAN fille de libre condition de feu Jean demeurant Comines, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jacques LEMOINE fils de Jacques, et Antoinette PARENT sa femme demeurant à Comines, une maison à usage de charron aboutant d'orient la rue de l'Arbalète, de midi à la Grande Rue. En présence de Jean Baptiste BAILLOEUL et Pierre François VILLAIN demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 82 du 27/07/1739
Pétronille VIENNE fille du sieur Pierre Jacques et de Demoiselle Marie Elisabeth GHESQUIERE demeurant Comines s'étant fait représenter l'acte d'anticipation d'hoirie consenti à son profit par ses dits père et mère, le 11/05/1734 déclare y renoncer elle se contentera de sa juste part pour le 1/3 des biens qu'ils délaisseront. En présence du sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON échevin et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 83 du 27/07/1739
Jean François HAZEBROUCQ fils de feu Jean et Dorothée SEYS, tailleur d'habits à Comines, et Marie Marguerite DESMAITRE sa femme demeurant audit lieu, déclarent avoir vendu à Josse Pierre HAZEBROUCQ fils de feu Michel, laboureur à Comines, la moitié de 3 cens de labeur à prendre à l'encontre de Marie

Catherine SEYS, tante aux vendeurs, aboutant d'orient au vert chemin menant du pavé vers la rivière, de midi la terre des héritiers de Charles CORNILLE d'occident et nord l'occupation de Mathias DERVEAUX. En présence de Jacques LEPERCQ cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 84 du 30/07/1739
Pierre Joseph HORENT fils de Nicolas et de feu Anne Marie LESAFFRE, assisté de son père, censier de ???, Jean Baptiste et Nicolas HORENT ses frères, d'Antoine François REMBRY son frère allié, de Pierre HORENT et Symphorien VIENNE ses oncles demeurant tous à Comines sauf Pierre HORENT à Linselles d'une part, Marie Anne POISSONNIER fille de Pierre et Marie Catherine CAPELLE, assistée de ses père et mère, censiers à Comines, de Charles Louis, Jean Baptiste et Dominique Joseph POISSONNIER ses frères et d'Antoine CAPELLE son oncle échevin audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Adrien BILLET et Jacques LESAFFRE oncle allié du futur mariant.

2 E 3 / 7264 acte 85 du 30/07/1739
Pierre et Nicolas HORENT et Symphorien VIENNE mari d'Isabeau HORENT, lesdits HORENT frères et sœur, enfants de feu Pierre laboureurs demeurant Comines sauf ledit Pierre HORENT à Linselles, ont déclaré accordé en bail et louage à Pierre Joseph HORENT leur neveu et fils, et à Marie Anne POISSONNIER sa future épouse demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 16 cens de jardin et labeur à Comines. En présence d'Antoine CAPELLE censier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 86 du 07/08/1739
Les sieurs Guillaume DHAZE et Etienne DEREU son beau-frère demeurant Comines ont déclaré avoir vendu à Jean DUTHILLEUL fils de feu François demeurant audit lieu, une maison consistant en boutique, compris son héritage rue de Lille à Comines, aboutant d'orient la maison de la veuve du Sieur du CHATEL, de midi au jardin de Madame de MASSIET, d'occident la pauvreté de Comines, de nord à la dite rue présentement occupée par Pierre Antoine PETITBERGHIEN. En présence de Chrysole LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 87 du 13/08/1739
Joseph BONDUEL demeurant Comines, occupeur de terres appartenant à l'évêché de Tournai, déclare que sur la demande du sieur Guillaume Frédéric BECUWE avocat au Parlement de Paris et Douai, régisseur des terres de Comines et Halluin appartenant à Monseigneur le Duc d'ORLEANS, **ledit BONDUEL à la requête des habitants de Comines se propose de faire construire un moulin à vent pour moudre le blé pour servir de secours à ses moulins banaux à eau audit Comines**. En présence d'Alexandre CAPRON et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 88 du 21/08/1739
Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur et fermier à Comines, désirant indemniser Joseph BONDUEL, occupeur entre autres de 800 verges de labeur appartenant à la pauvreté dudit lieu, pour les dommages et intérêts que ses vaches et celles de Philippe Michel SERRUS son associé ont faites dans une pâture attenante. En présence d'Hubert LEGRAND sergent et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 89 du 25/08/1739
Chrysole MARESCAUX demeurant Comines, receveur spécial d'Adrien MARESCAUX son père demeurant audit lieu en vertu de la procuration passée le 28/11/1738, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Jacques PLOUVIER fils de feu Jacques, censier à Comines, 175 verges de jardin tenus des Franchises de Blaton et Linselles aboutant d'orient au jardin des enfants de feu Antoine LEPOUTRE, de midi au chemin conduisant de Wervicq à Quesnoy, d'occident l'héritage de Jean VILLERS et consorts, de nord celui des héritiers de Michel BECQUART. Après lecture du contrat Adrien MARECAUX déclare l'agréer. En présence de Josse HASEBROUCQ censier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 90 du 27/08/1739
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE, mère supérieure sœurs, Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIES, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT sœurs discrètes du couvent des sœurs Grises de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jérôme DHEM fils du sieur Jean, brasseur et fermier audit lieu, 1642 verges de labeur aboutant d'orient à la terre de Jean DUBOIS, de midi au chemin conduisant du Grand Trou à Wervicq, d'occident la terre du sieur Pierre François SIX et de nord à une becque, de 20 cens de labeur aboutant d'orient au chemin de Comines à Lille et la terre de Chrysole DUMORTIER et de la veuve Philippe LECOMTE, de midi celle des héritiers d'Antoine ISAAC, d'occident à un sentier et de nord la terre du sieur Jacques Omer DUCROCQ, finalement 3 cens de prairies de Lys aboutant d'orient aux prairies des héritiers de Jacques DHALLUIN et François Albert BLANCART, le tout situé à Comines nord. En présence dudit sieur Jean DHEM et Jean Baptiste LEHOUCQ.

2 E 3 / 7264 acte 91 du 27/08/1739
Jean Baptiste THEVELE fils de feu Piat, veuf avec cinq enfants retenus de Marie Catherine SIX, fermier à Quesnoy, assisté de Piat THEVELE son frère et Jean Baptiste DUTHILLEUL son frère allié, aussi fermiers demeurant Quesnoy et Verlinghem d'une part, Marie Jeanne CUVELIER fille de François et Marie Jeanne DELEMOTTE, assistée de son père fermier à Comines et de Michel BILLET son cousin, marchand audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7264 acte 92 du 03/09/1739
Jean Baptiste THEVELE fils de feu Piat, veuf avec cinq enfants de Marie Catherine SIX, fermier demeurant à Quesnoy d'une part, Piat THEVELE oncle desdits mineurs fermier à Quesnoy, Jean Baptiste DUTHILLEUL censier à Verlinghem, oncle par alliance et tuteur avec ledit Piat de Jean Baptiste, Jean Rémy, François Louis, Marie Catherine et Marie Françoise THEVELE retenus de ladite feue Marie Catherine SIX d'autre part. Le premier comparant désirant convoler en secondes noces est requis par les seconds pour lui demander partage et formoture mobiliaire. En présence de Pierre Adrien de St LEGER peintre demeurant Lille et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 93 du 03/09/1739
Le sieur Jean Baptiste VAN EECKHOUTTE fils de feu Gilles demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marc Antoine LECOMTE fils de feu Olivier, laboureur audit lieu, 4 cens de labeur à Comines. En présence d'Allard COISNE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 94 du 04/09/1739
Antoine PAU marchand et jardinier à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste MOREEL, maréchal audit lieu, une maison érigée en forge consistante en boutique avec son héritage située à Comines.

2 E 3 / 7264 acte 95 du 12/09/1739
Jean François LESAFFRE maréchal à Bondues, Marie Madeleine LESAFFRE fille de feu Jean Baptiste demeurant à Mouvaux, ayant droit ensemble au 2/3 de la maison ci-après, Joseph KEUSE architecte à Lille, Joseph DU CASTEL et Isabelle KEUSE sa femme, Jacques PAUL et Marie Cécile KEUSE sa femme demeurant à Comines, lesdits KEUSE frères et sœurs, enfants de feu Jacques et de Jeanne LESAFFRE, lesdits Jean François, Jean Baptiste et Jeanne LESAFFRE vivants frères et sœurs, enfants de Jean et Marie Madeleine HASBROUCQ, déclarent avoir chacun leur 1/3 en qualité d'héritiers de Pierre LESAFFRE leur frère et oncle respectif, accordent en bail et louage à Jean Baptiste LESAFFRE fils dudit Jean François, maréchal audit Comines, une maison à usage de forge à Comines confrontant d'occident la rue d'Hurlupin, aboutant d'orient les héritiers du sieur Michel Joseph VIENNE, de midi au sieur Pierre Jacques VIENNE, de nord la maison des enfants de Michel LEEMAN. En présence du clerc et Michel CAULIER charpentier demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 96 du 13/09/1739
Philippe Antoine SPINNEWYN, Louis LEMAHIEU époux de Marie Catherine SPINNEWYN, se portant fort de leurs cohéritiers, demeurant Comines et Houthem, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques TRACHET et Marie Antoinette DELEBECQUE sa femme demeurant Comines, 16 cens de labeur plat bois et édifices à Comines. En présence de Philippe LOUAGE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 97 du 22/09/1739
Gabriel Joseph CATTEAU fils de feu Augustin, cordonnier à Rouen en Normandie, déclare avoir vendu à Marie Catherine Joseph CATTEAU sa sœur demeurant à Lille, pour elle et au nom d'Adrien Joseph LEBLAN son beau-frère, le 1/3 de 444 verges de labeur coté orient hors d'une partie de 1332 verges à Quesnoy, aboutant d'orient les héritiers de Jean Baptiste WEUGHE, de midi et d'occident au sieur FAUCOMPREZ, de nord les hoirs de Maximilien DELEVOYE. En présence de Jean François CATTEAU censier à Deûlémont et Antoine Servais LAUWICQ charpentier audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 98 du 24/09/1739
Eugene Augustin BADY écuyer Sgr du Thilloy époux de Dame Françoise Albéric DU RETZ demeurant Lille déclare avoir accordé en bail et louage à Martin Dominique DELEBECQUE fils de feu Noël, censier à Comines, 500 verges de prairie situées à Comines, aboutant d'orient à la Loobecque, de midi et nord aux héritages des héritiers de Guillaume SPINNEWYN, d'occident ceux des héritiers du sieur BECUWE. En présence de Philippe François WALBROUCQ domestique du bailleur, et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 99 du 25/09/1739
Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, censier à Bousbecque, ayant droit avec Marie Catherine LEPLAT sa sœur dont il se fait fort de la moitié des héritages ci-après, Jean Bernard et Polycarpe GHETEM ayant droit à l'autre moitié des héritages avec Martin DELESALLE et Julienne GHETEM sa femme demeurant aussi audit Bousbecque, désirant sortir de communion desdits biens échus pour la moitié auxdits LEPLAT à cause de Catherine CATRY leur mère l'autre moitié auxdits GHETEM enfants de Bernard et héritiers de Marie CATRY sœur, à ladite Catherine, procèdent au partage. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 100 du 27/09/1739
Charles DUPONT fils de feu Charles demeurant Comines, malade mais sain d'esprit et vif d'entendement, déclare avoir fait donation d'entre vifs à Dominique Joseph DUPONT son fils pour le récompenser des services rendus et espère encore recevoir d'une maison située près du Fort de Comines rue du Moulin, aboutant de midi et d'orient la maison du sieur DEGROU. En présence d'Adrien DAUTRICOURT et Pierre DHAZE demeurant audit lieu. Est aussi comparu Pierre Antoine DUPONT fils dudit Charles demeurant Comines qui déclare après lecture de l'acte l'agréer.

2 E 3 / 7264 acte 101 du 04/10/1739
Le sieur André GHESQUIERE fermier à Hollebecque déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine HARDY fils de feu Antoine, cabaretier à Comines, une maison à usage de cabaret nommé La Chapelle de St Marguerite et son héritage à Comines confrontant, d'occident le pavé de Comines à Quesnoy, d'orient midi et nord l'héritage du sieur CARDON. En présence de François REMBRY et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 102 du 06/10/1739
Les sieurs Guillaume DEHAZE et Etienne DEREU père et tuteur des enfants retenus de Demoiselle Marie Joseph DEHAZE demeurant Comines, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Philippe Joseph DESQUIENS époux de Marie Marguerite DILLIES, veuve en premières noces d'Antoine LEPOUTRE, toute une maison et cabaret nommée le St Hubert avec 9 cens de labeur aboutant d'orient la piedsente menant de Comines à Quesnoy, de midi à l'héritage de Gilles FLIPPO, d'occident celui de l'Hôpital dudit lieu de septentrion au chemin menant de Comines au Blanc Coulon, de plus 16 cens de pareil labeur audit lieu aboutant d'orient la terre des sœurs Grises, de septentrion au chemin dudit lieu à la Gayperche, et enfin une portion de près aboutant d'orient (blanc), de midi à la Walstraete. En présence de Frédéric Bruno DEREU fils du sieur bailleur et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 103 du 06/10/1739
Le sieur Etienne DEREU échevin et marchand à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Joseph DESQUIENS époux de Marie Marguerite DILLIES, veuve en premières noces d'Antoine LEPOUTRE, 4 bonniers 2 cens de labeur et prairies à Comines nord.

2 E 3 / 7264 acte 104 du 08/10/1739
Jean François PARENT, Antoine François POUPAERT et Antoinette PARENT sa femme, demeurant Comines, lesdits PARENT frère et sœur, enfants de feu Jacques et Marie Anne LEROY, déclarent avoir reçu 144 florins de Marie Agnès PARENT leur sœur et belle-sœur, veuve de Pierre LAMERAND demeurant à Deûlémont, qu'elle promet de leur payer dans six semaines pour lui avoir cédé les fumiers, graisses, labeurs, amendices etc. à l'encontre des lieux manoirs et héritages occupés actuellement par Mathieu DESREUMAUX leur frère et beau-frère utérin terminé à Deûlémont. Marie Agnès PARENT s'est chargé de nourrir et vêtir Marie Catherine PARENT leur sœur et belle-sœur aveugle, lui procurer toute nécessité en santé et maladie sa vie durant. Sont aussi comparus Jean Pierre, Jean Baptiste Jean François Albert et Marie Séraphine LAMERAND frères et sœur majeurs qu'ils ont déclaré dudit Pierre et de ladite Marie Agnès PARENT, demeurant audit lieu, qui ont promis de respecter l'accord dans toute sa forme. En présence du sieur Ignace VANDERMEERSCH bailli et fermier audit lieu et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 105 du 09/10/1739
Allard, Nabor, Dominique et Isaac LESAFFRE, Antoine CAPELLE et Marie Françoise LESAFFRE sa femme, Ambroise VILLERS et Marie Anne LESAFFRE sa femme, lesdits LESAFFRE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et de Marie Anne VERMESSE, Pierre Joseph, Jean Baptiste et Marie Anne Blanche LESAFFRE frères et sœur, enfants de feu Pierre qui fut frère aux susnommés, demeurant tous à Comines, désirant sortir de communion des biens à eux échus par le trépas de leur père et mère père et mère grande déclarent en avoir fait partage amiable. En présence de Jean Pierre DESPRETZ et Jean Antoine HARDY.

2 E 3 / 7264 acte 106 du 10/10/1739
Philippe Joseph DESQUIENS marchand brasseur à Comines pour Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant audit lieu pour la moitié de la dépouille de la dîme des trois Chênes dont Jean Baptiste DAUTRICOURT censier à Bas-Warneton s'est rendu adjudicataire de la totalité le 7 juillet dernier, déclare se constituer caution et principal obligé pour ledit CARPENTIER promettant de payer audit DAUTRICOURT la juste moitié du prix principal de l'adjudication de ladite dîme. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 107 du 10/10/1739 Photo1723
(Acte rayé) Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant Comines déclare avoir reçu la somme de 525 florins du sieur Philippe Joseph DESQUIENS ayant en mariage Marie Marguerite DILLIES auparavant veuve de Jean Baptiste LEWILLE, marchand brasseur audit lieu etc. Acte annulé le 29 janvier 1740.

2 E 3 / 7264 acte 108 du 11/10/1739
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE mère supérieure, Sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIE, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT de la communauté des sœurs Grises de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEMAHIEU fils de feu Jacques, et Inglebert TITECAT fils de feu Inglebert, tous deux laboureurs à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres (En marge : pour en partie être satisfait des cours annuels d'une rente héritière tirée à leur profit par Jean Baptiste François BLANCART et François CASTEL époux de Marie Catherine BLANCART demeurant à Frelinghien) pour 1110 verges de labeur aboutant d'orient et midi la terre des héritiers des veuve de Pierre DELEFORTERIE et Pierre DEFIVES, d'occident et nord la terre d'André GHESQUIERE, de plus 936 verges de labour audit lieu. En présence de Pasquier VAILLANT et Théodore DELEU demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7264 acte 109 du 14/10/1739
Etat et Inventaire des biens meubles et immeubles dettes actives et passives trouvés à la maison mortuaire de Louis HOUZET vivant boulanger à Comines décédé le 4 avril 1739 ayant délaissé Pierre Louis HOUZET procréé avec Elisabeth PETITBERGHIEN sa première femme, et Jean Philippe et Jean François HOUZET retenus de Marie Marguerite POISSONNIER sa seconde femme en présence de Charles Louis POISSONNIER censier audit lieu, oncle et tuteur des deux derniers. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 110 du 12/10/1739
André GHESQUIERE fils de feu Hugues, fermier à Hollebecque, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Basile VIENNE marchand à Comines, une maison à usage de cabaret nommé La Chapelle, bâtie sur des terres pris en arrentement du sieur CARDON situé audit lieu, aboutant d'orient et midi la terre dudit CARDON, d'occident au pavé de Comines à Quesnoy, de nord la maison et terre de Denis DESCAMPS. En présence de Chrysole LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 111 du 15/10/1739
Jean Baptiste CASTELAIN laboureur à Bousbecque, Pierre DELEBERGHE et Marie Philippine CASTELAIN sa femme laboureurs à Halluin, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants et héritiers de Philippe et Marie Jeanne DELEMOTTE, ayant entre eux communion de quelques portions de lieu manoir et héritages à eux échus par le trépas de leur père et mère et désirant sortir de communion, ont déclaré avoir fait partage et division amiable. Audit Jean Baptiste CASTELAIN : un petit lieu manoir consistant en un corps de logis et autres parmi 204 verges de jardin planté à Bousbecque tenus des Sries des Allengries et Grand Gruteghem, aboutant d'orient à un sentier conduisant de la Basse Ville au moulin du Belcamps, de midi l'héritage de Joseph HACQUETTE, d'occident au jardin et manoir des héritiers d'Arnould PARET, de nord au sentier menant de Bousbecque aux Oblaers, et finalement 220 verges de labeur tenus de la Srie d'Hurtembus aboutant d'orient la terre desdits PARET, de midi celle de Pierre LEPLAT, d'occident à la séparation de Wervicq et Bousbecque. Audit DELEBERGHE et sa femme : le tiers de 605 verges de labeur, les autres 2/3 appartenant à Marie Joseph PARET femme de Jean Pierre LEMAY en qualité de filleule héritière d'Arnould et Marie Jeanne CASTELAIN situés à Comines, aboutant, d'orient à 7 cens appartenant à Jean DEHEM, de midi au sentier de St Georges, d'occident pareil 605 verges de verger de Madame GHESQUIERE, et de nord à une becque et finalement le tiers de 3 cens de labeur les deux autres appartenant à ladite PARET à Linselles près des moulins de la Vigne, occupé par Philippe Charles CORNILLE. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 112 du 16/10/1739
Jean Baptiste BERTEN fils de Philippe, clerc de notaire à Comines, déclare qu'étant agréé par Dame Marie Joseph HESPEL, douairière de Messire Pierre François LEFEBVRE vivant écuyer, Sr de Lignies de la Fresnoye demeurant à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Placide VIENNE fils de Pierre, brasseur et fermier audit lieu de 12 cens de labeur en une pièce situé à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, aboutant d'orient la terre de (blanc), de midi celle du sieur SAVALU, d'occident l'occupation de la veuve d'Antoine DUMORTIER, de septentrion l'héritage des veuve et héritiers d'André GHESQUIERE. En présence de François BRISOU charpentier et Philippe LEMAY demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 113 du 19/10/1739
Gilles PREVOST et Antoine Joseph DU CASTEL cotuteurs de Marie Anne Joseph KEUSE fille mineure de feu Jacques, de la régie et administration des revenus des biens lui appartenant, présente les comptes. Total des recettes 230 livres 12 sols 4 deniers total des dépenses 155 livres 10 sols le comptable doit donc 75 livres 2 sols 4 deniers. En présence de Jean François MOREL cabaretier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 114 du 20/10/1739
Charles Joseph DE VICQ écuyer Sr des Francq Alleux, héritier féodal de Demoiselle Jeanne Thérèse WASTIN vivante Dame de La Chaussée demeurant à Lille d'une part, Jeanne DELEFORTERIE veuve de Philippe LECOMTE demeurant à Comines d'autre part. Etant en procès devant les bailli et échevins de Comines nord, ledit DE VICQ comme demandeur aux fins d'avoir payement et solution de 29 années de rente Srialles dues à la Srie de La Chaussée la dernière échue à la Chandeleur 1737 à cause de 1839 verges de labeur appartenant à ladite DELEFORTERIE par succession de Pierre DELEFORTERIE et Barbe BECQUART ses père et mère à Comines nord tenus de La Chaussée, aboutant d'orient à une carrière appelée Vert Chemin, de midi au chemin conduisant de Wervicq à Messines, d'occident à la terre des héritiers de Jean Baptiste LEWILLE par achat des héritiers d'Antoine FOCQUENOY fils de feu Antoine et de Marie Anne LEWILLE et de nord la terre de Pierre François SIX. La dite DELEFORTERIE soutenant que le demandeur n'était pas fondé dans sa demande car sadite terre est tenus de ladite Srie et qu'elle défiait ledit sieur DE VICQ de faire constater aucun titre regardant le ténement de ladite Srie de La Chaussée. Ce dernier soutenant le contraire ayant fait apparaitre un acte de 1651 de la redevance de 16 années de rente consenties par le sieur THEVELIN alors Sr de La Chauffée et Jean DESCAMPS propriétaire desdits 1839 verges de terre. Depuis ladite terre a été saisie en 1675 par le sieur Guillaume WASTIN. Afin de mettre fin aux difficultés les comparants ont déclaré avoir transigés. En présence de Pierre François LEWILLE cabaretier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7264 acte 115 du 21/10/1739
Robert François VANTOUROUT et Marie Joseph FAVRE sa femme demeurant Armentières, Joseph ROHART et Marie Catherine FAVRE sa femme demeurant à Deûlémont, lesdites FAVRE sœurs, enfants de feu Joachim et Anne Catherine CARTON, Marie DUVERNOIS fille de libre condition de feu Louis et de ladite Anne Catherine CARTON demeurant Comines d'une part, Barbe Louise LESAGE veuve en dernières noces de Jean François RAVAY demeurant audit lieu d'autre part. Lesdits comparants devant entrer en procès : les premiers soutenant que la veuve RAVAY devait payer la moitié d'une rente héritière de 800 florins de capital y obligé ledit RAVAY au nom d'Anne Catherine CARTON sa première femme au profit de Norbert CARTON receveur de l'Hôtel de Dieu à Ypres par acte passé devant le notaire PYPE résident audit Ypres le 1er mars 1729 et à Comines nord le 15 avril 1729. Accord. En présence de François Philippe DESCAMPS greffier de Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 116 du 28/10/1739
Jean François BILLET fils de feu Denis, veuf avec quatre enfants de Marie Jeanne PARET, laboureur à Bousbecque, se portant fort de ses dits enfants ayant eu en lecture le testament fait par Marie Joseph PARET femme de Jean Pierre LEMAY aussi laboureur audit lieu par acte passé devant M^e^ Nicolas Bruno MERCHIER prêtre et vicaire à Bousbecque le 11 août dernier, vu et paraphé par le notaire soussigné dans lequel la testatrice déclare que ledit LEMAY son mari jouira des meubles marchandises de tabac, lin, blé, argent, outils et ustensiles d'agriculture etc. Marie Joseph PARET après avoir recommandé son âme à Dieu dicte les dispositions suivantes en présence de M^e^ Nicolas Bruno MERCHIER vicaire de Bousbecque qui fut obligé de dire ses intentions à cause du péril prochain de sa mort sans avoir le loisir de recourir à un notaire. En présence de Placide SEYNAVE, Abraham HEQUETTE, Augustin DELEMOTTE etc. En présence de Pierre Adrien Joseph DE SAINT LEGER peintre demeurant à Lille et du clerc. Ledit LEMAY a droit de la moitié des deux rentes héritières portant capital de 850 florins trouvées au lieu mortuaire de Marie Jeanne CASTELAIN vivante veuve d'Arnould PARET leur belle-mère et sera tenus en cas de remariage de payer une fois aux enfants dudit BILLET 425 florins. En cas de mort ses héritiers seront obligés de donner la même somme aux enfants dudit BILLET.

2 E 3 / 7264 acte 117 du 02/11/1739
Antoine PAU fils de feu Pierre, marchand jardinier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Demoiselle Marie Joseph LECLERCQ marchande de vin audit lieu, toute une maison à deux étages consistant en boutique et cave avec son héritage située au Fort de cette ville confrontant d'orient la rue conduisant vers Ypres, de midi la rue du Moulin. En présence de Chrysole VERVISCH charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 118 du 05/11/1739
Pierre DELEBERGUE fils de feu Philippe [Erreur : fils de Jean et Marie VIENNE] laboureur à Halluin en qualité de procureur spécial de Marie Philippine CASTELAIN sa femme, a déclaré avoir vendu par mise à prix à Josse Denis DERVEAUX fils de Bon Denis, échevin de Comines, 605 verges de labour à Comines nord aboutant d'orient la terre de Jean DEHEM, de midi au sentier de St Georges, d'occident la terre de la veuve du sieur Pierre GHESQUIERE, de nord à une becque. En présence de François MOREL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 119 du 05/11/1739
Robert François VANTOUROUT et Marie Joseph FAVRE sa femme demeurant Armentières, Joseph ROHART et Marie Catherine FAVRE sa femme demeurant Deûlémont, lesdites FAVRE sœurs, enfants de feu Joachim et Anne Catherine CARTON, Marie DUVERNOIS fille de libre condition de feu Louis et de ladite Anne Catherine CARTON demeurant à Comines, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jacques François DUFLOS fils de feu Bonaventure, bourgeois de Comines, une maison à deux étages consistant en boutique avec son héritage à Comines nord, aboutant d'orient à la Morte Lys, de midi la maison de Guillaume GHESQUIERE, d'occident à la rue menant du pont vers Ypres, de nord la maison de Jean DEHEM. La vente de la maison et héritage est effectuée au profit de l'Hôtel de Dieu à Ypres créé par Jean François RAVAY procureur spécial de ladite Anne Catherine CARTON au profit de M^e^ Norbert CARTON directeur et receveur dudit Hôtel par acte passé devant Me PYPE notaire à Ypres le 1^er^ mars 1729 passé devant les bailli et échevins de Comines le 15 avril 1729.

2 E 3 / 7264 acte 120 du 06/11/1739
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, marchand et bourgeois de Comines, une maison avec son héritage à Comines aboutant d'orient la rue d'Orléans, de midi la maison de l'acheteur, d'occident la terre d'Antoine PAU, de nord la maison de Jean DEHEM. En présence de Jacques LEMOINE fils de Jacques charron et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 121 du 06/11/1739
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois de Comines déclare que moyennant 6 florins reçus de Jacques BOULINE marchand et bourgeois audit lieu il lui cède 12 pieds de terrain retenus par le vendeur de la maison.

2 E 3 / 7264 acte 122 du 09/11/1739
Jean Baptiste DELEBECQUE, Antoine LEGRAND et Marie Anne DELEBECQUE sa femme demeurant Comines nord, se portant forts de Jacques LEGRAND et Marguerite DELEBECQUE, lesdits DELEBECQUE frère et sœurs, enfants et héritiers de Martin, déclarent avoir accordé nouveau bail à Anne DECONINCK veuve de François VIEST demeurant Comines d'une maison et son héritage à Comines Grande Rue. En présence des clercs.

2 E 3 / 7264 acte 123 du 10/11/1739
Simon DANSETTE, Jean Philippe LIBERT époux de Marie Jeanne DANSETTE dont il se fait fort, Maximilien LIBERT mari Pétronille DANSETTE dont il se fait fort, Paul François CHOMBART époux de Marie Catherine DANSETTE, demeurant à Wervicq, Bousbecque et Halluin, lesdits DANSETTE frères et sœurs, enfants et héritiers de Simon et Marie Madeleine LEFEBVRE, désirant sortir de communion des biens échus par le trépas de leur père et mère, en font partage amiable. Audit Simon 4 cens 1/2 de labeur situé à Wervicq, aboutant d'orient la terre d'Antoine DAEL, de midi celle des héritiers de Josse DEFRANCQ, d'occident au petit chemin menant du chemin de Wervicq à Bousbecque vers les Oblaers, de nord la terre des pauvres de Wervicq, provenant par acquisition faite d'Antoine DAEL fils d'Antoine le 22 juin 1705 et adhérité le 5 novembre suivant, de plus 2 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient les héritiers de Jacques STEELANDRE, de midi et occident le sieur BEUVET, de nord la terre des pauvres de Wervicq acquis de Jacques CATTEAU le 11 juin 1702 et adhérité le 16 juin suivant, et finalement le tiers de 6 cens de labeur à Wervicq, aboutant d'orient au chemin de Wervicq au Blaton, de midi les sœurs Grises de Wervicq, d'occident aux 2/3 restant appartenant à Philippe DELEBECQUE à cause de sa femme, et de nord les héritiers de Guillaume CUVELIER. Auxdits Jean Philippe LIBERT et sa femme 7 cens de jardin plantés à Wervicq, aboutant d'orient la partie ci-après échue audit LIBERT, de midi l'héritage desdits CUVELIER, d'occident et de nord au chemin de Wervicq au Blaton et l'héritage de Jean François DANSETTE. Nous soussigné donnons au notaire Arnould LAMBIN d'exposer à la vente les droits que nous avons dans 12 cens de jardin labeur et maison situé à Linselles prés de l'église que nous avons en commun avec les héritiers de Guillaume CUVELIER et Jean Baptiste CASTELAIN nos cousins etc.

2 E 3 / 7264 acte 124 du 12/11/1739
Pierre Jacques VIENNE marchand de draps à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume DELEVOYE fils de Charles, et Marie Chrysoline DERVEAUX sa femme, voituriers à Comines, une maison et héritage à Comines en la Grande Rue. En présence de François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 125 du 16/11/1739
Jean Baptiste BERTEN clerc de notaire à Comines, au nom du sieur Guillaume BRECKEVELE greffier des Eaux et Forets à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Charles Louis MOORS fils de feu Amand, marchand boutiquier à Comines, une maison à usage de cabaret nommé l'Ange et son héritage situé à Comines rue d'Hurlupin. En présence de Ferdinand FREMAUT et François Guillaume CATTEAU sergent demeurant Comines et Deûlémont.

2 E 3 / 7264 acte 126 du 17/11/1739
(Acte rayé le 11 décembre 1739) Pierre François DUMORTIER fils de Chrysole, brasseur à Comines, au nom du sieur Guillaume BRECKEVELE greffier des Eaux et Forets demeurant Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste HUVELIER fils de feu Jean Baptiste, et Marie Antoinette MEAUX sa femme demeurant Comines, une maison à usage de cabaret nommé l'Ange à Comines rue d'Hurlupin.

2 E 3 / 7264 acte 127 du 19/11/1739
Marie Thérèse BLANCART veuve de Pierre LESAFFRE demeurant actuellement Linselles, déclare avoir reçu des héritiers dudit feu Pierre LESAFFRE vivant maréchal à Comines, la somme de 900 florins pour son port de mariage prévu dans le contrat prénuptial du 1er février 1725. En présence de Jean Baptiste LECLERCQ maréchal et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7264 acte 128 du 19/11/1739
Jacques Arnould CATTEAU fils de feu Jean et vivante Marie Rufine LAMBIN, assisté de sa mère, de Jean François, Jean Baptiste, Auguste Joseph, Pierre et Jean Pierre CATTEAU ses frères et Louis François LELEU son beau-frère, demeurant tous à Deûlémont sauf ledit LELEU à Bas-Warneton d'une part, Marie Catherine DELEBARRE fille de Mathias et de feue Marie Catherine TRANNEAU, assistée de son père, de Mathias François, Jean Pierre et Jean Philippe DELEBARRE ses frères demeurant audit Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Guillaume LELEU demeurant Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 129 du 20/11/1739
Charles Louis MOORS fils de feu Amand, marchand boutiquier à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à André Norbert VANDENBERGHE boucher à Comines, d'une maison à usage de boutique avec son héritage situé rue d'Hurlupin. En présence de Guillaume François DELEFORTERIE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 130 du 21/11/1739
Jacques CASTELAIN et Elisabeth Rose HORENT sa femme, laboureur demeurant à Quesnoy, déclare que pour faire solution et payement au sieur André LEPERCQ pour tailles, vingtièmes et autres impositions qu'ils lui doivent et à Martin BOUILLET marchand à Deûlémont, propriétaire avec d'autres des lieu manoir et héritages que les comparants occupent ils accordent que le notaire soussigné procède à la vente amiable de tous les meubles, bestiaux et autres effets contenus dans et aux alentours du lieu manoir qu'ils occupent le 23 novembre à 10 heures du matin pour payer lesdits LEPERCQ et BOUILLET.

2 E 3 / 7264 acte 131 du 28/11/1739
Pierre CLAIES fils de feu Jacques, échevin à son tour de Bousbecque y demeurant, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre SERRUS échevin et laboureur audit lieu, 8 cens de labeur à Bousbecque. En présence de Bonaventure DELEMOTTE demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 132 du 28/11/1739
Pierre CLAIES fils de feu Jacques, échevin à son tour de Bousbecque y demeurant, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre CLAIES son fils, laboureur audit lieu, un lieu manoir, grange, étables parmi 18 cens de labeur à Bousbecque. En présence de Bonaventure DELEMOTTE demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 133 du 28/11/1739
Bonaventure DELEMOTTE fils de feu Jacques, marchand demeurant à Bousbecque, déclare faire donation *causa mortis* à Marie Joseph GHESQUIERE sa nièce, femme de Jean Baptiste DAEL, de la somme de 1200 florins de plus sur les biens qu'il délaissera à son trépas. En présence de Pierre CLAIES demeurant audit Bousbecque et du clerc. Le donataire déclare avoir fait pareille donation de 1200 florins à Marie Jeanne GHESQUIERE aussi sa nièce, femme de Pierre François HAZEBROUCQ demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7264 acte 134 du 01/12/1739
Jacques LAGACHE fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir donné bail et louage à Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean Philippe, laboureur à Comines, d'une maison faisant partie d'un lieu manoir appartenant au bailleur ainsi que de 2 cens de labeur en une pièce situé à Comines. En présence de Jacques MASSON et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 135 du 01/12/1739
Le sieur Léonard GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BEHAGUE, laboureur à Bas-Warneton, 11 cens de labeur à Bas-Warneton tenus de la Srie de La Chapelle. En présence de Jean François MOREL cabaretier et di clerc.

2 E 3 / 7264 acte 136 du 05/12/1739
Louis François GHESQUIERE et Pierre François LESAFFRE se portant fort de Marie Françoise GHESQUIERE sa femme demeurant à Comines, lesdits GHESQUIERE ayant droit ensemble au 3/4 des lieu manoir et héritages par succession de Jacques Adrien GHESQUIERE leur père. Que par la mort civile d'Antoinette GHESQUIERE leur sœur et belle-sœur, religieuse au couvent des Sœurs Grises Pénitentes à Wervicq, pour avoir payé sa dote. Pierre André VANDELANOOTE censier à Wervicq époux de Jeanne Thérèse VANDENBERGHE veuve dudit Jacques Adrien GHESQUIERE se portant fort de Marie Rose GHESQUIERE qu'elle a retenu de son feu mari, ayant doit à l'autre quart, désirant sortir de communion, ils en ont fait estimation et fait partage et division amiable après intervention de Jean Baptiste GHESQUIERE leu oncle paternel. En présence de Léopold LERNOULD cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 137 du 07/12/1739
Amand DEPOORTERE marchand boucher à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste et Marie Anne Blanche LESAFFRE frère et sœur, enfants de feu Pierre demeurant audit lieu, une maison à usage de boutique située à Comines entre deux ponts. En présence d'Antoine LEPERCQ boulanger et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 138 du 08/12/1739
Symphorien et Arnould VIENNE, Philippe LEMAY époux de Marie Joseph VIENNE, lesdits VIENNE frères et sœur, enfants et héritiers de Jean Symphorien, et Basile VIENNE neveu des susnommés, demeurant tous à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste FAUVARQUE et Anne Brigitte LAIGNEL sa femme demeurant Deûlémont, 2/3 de 525 verges de labour dont l'autre tiers appartient aux preneurs à Deûlémont. En présence de Philippe et Jean Baptiste BERTEN père et fils demeurant à Kemmel et Comines.

2 E 3 / 7264 acte 139 du 11/12/1739
Le sieur Jean GHEERBRANDT fils de feu Jean, bourgeois de Comines, déclare avoir reçu 750 florins que le sieur Guillaume BRECKEVELE greffier des Eaux et Forets demeurant à Lille qu'il a promis de lui payer le 2 février prochain pour avoir vendu à son profit tous droits qu'il a et peut avoir dans les bois croissants près des lieu manoir et héritages du cabaret de La Tasse à Deûlémont occupé par Louis CUVELIER. En présence d'Ignace BRECKEVELE écuyer, Sr du Bois demeurant Lille, et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 140 du 12/12/1739
Jacques DUFLOS fils de feu Bonaventure demeurant Comines, acquéreur d'une maison située au Fort de ce lieu appartenant aux enfants et héritiers d'Anne Catherine CARTON par acte passé le 5 novembre dernier, a déclaré de prendre adhéritement ladite maison et héritage à la première réquisition des vendeurs.

2 E 3 / 7264 acte 141 du 11/12/1739
Simon, Guillaume et Robert CUVELIER, André DUMONT se portant fort de Marie Jeanne CUVELIER sa femme, demeurant tous à Wervicq, lesdits CUVELIER ayant droit ensemble à la moitié des 5/6 d'héritage en qualité d'héritiers tant de Guillaume CUVELIER leur père et Jeanne DANSETTE leur mère, que de Jean DANSETTE leur oncle, Maximilien LIBERT se portant fort de Pétronille DANSETTE sa femme, Paul François CHOMBART et Marie Catherine DANSETTE sa femme dont il se fait fort comme aussi de Simon DANSETTE de Jean Philippe LIBERT et Marie Jeanne DANSETTE sa femme, lesdits DANSETTE ayant droit ensemble à l'autre moitié des 5/6 comme héritiers de Simon DANSETTE leur père et beau-père, demeurant aussi à Wervicq, Gilles CASTELAIN demeurant à Bousbecque en son nom et se portant fort de Venant CASTELAIN, d'Honoré BEHAGHE et Michelle CASTELAIN sa femme demeurant à Quesnoy, ses frère et sœur, lesdits CASTELAIN ayant droit à l'autre 1/6 des maison et héritage comme héritiers de Jean DANSETTE leur oncle. Déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre MORTIER fils de feu Jean, laboureur à Linselles, le quart d'une maison à usage de demeure parmi 12 cens de jardin et labeur à Linselles, Franchises, aboutant d'orient à la terre de la cure, de midi la ruelle menant de l'église au hameau de la Bassée, d'occident la terre de Toussaint LERNOULD. En présence de Martin DUCASTEL sergent de Linselles et du clerc. Est comparu Pierre FRELIN fils de feu Jacques, laboureur à Bondues, qui déclare enchérir de six enchères. En présence de Jean François BILLET demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 142 du 14/12/1739
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE mère supérieure, sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIE, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT religieuses du couvent des sœurs Grises de Comines déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BAILLEUL fils de Toussaint demeurant audit lieu une maison consistante en boutique et autres places à Comines confrontant de septentrion la rue de Lille. En présence de Quentin Chrysole VERVISCH et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 143 du 14/12/1739
Jean François BILLET veuf avec enfants qu'il a retenu de Marie Jeanne PARET demeurant à Bousbecque d'une part, Jean Pierre LEMAY veuf sans enfants de Marie Joseph PARET demeurant audit lieu d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès le premier comparant soutenant que la donation de 200 florins que ladite Marie Joseph PARET avait fait au profit de Marie Madeleine MEDARD par acte passé devant le notaire NOLLET le 30 octobre dernier était sans valeur. L'accord fait entre eux par acte passé devant le notaire soussigné en date du 28 octobre dernier. En présence de Jean François DELANNOY demeurant Wervicq et du clerc. Il est convenu que Jean Pierre LEMAY sera tenu de payer à ladite Marie Madeleine MEDARD tous les devoirs qu'elle a rendu à ladite Marie Joseph PARET jusqu'à sa mort.

2 E 3 / 7264 acte 144 du 14/12/1739
Chrysole COUTTEL fils de feu Guillaume, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu au sieur Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, bourgeois et fermier audit lieu, 9 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient les héritiers de Jacques SLOOVERE, de midi aux Basses voyes, d'occident l'héritage de Placide VIENNE à cause de Marie Thérèse VIENNE sa femme et de nord celui du sieur HESPEL Lesdits 9 cens acquis par ledit COUTTEL de Jacquemine GHESQUIERE veuve de Jean François LEHOUCQ le 10 mars 1714. En présence de Charles François LEMESRE et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 145 du 17/12/1739
Thomas MONTAIGNE, Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET demeurant Comines, se portant forts de leur frère, sœur, neveux et nièces, ensemble héritiers de Jean MONTAIGNE, déclarent avoir accordé en bail et louage à Adrienne FLAMENT veuve de Nicolas LEPERCQ demeurant audit lieu, la moitié d'un lieu manoir parmi 12 cens de jardin et labeur l'autre moitié appartenant à la prendresse tenus de la Srie de Kaignarde.

2 E 3 / 7264 acte 146 du 19/12/1739
Etat des dettes actives et passives trouvés au lieu mortuaire de Noël DELEBECQUE vivant censier et échevin de Comines pour être partagés la moitié entre Marie Jeanne DELANNOY sa veuve et l'autre moitié entre Charles Louis, Antoine Joseph et Martin Dominique DELEBECQUE le premier procréé avec Antoinette SMERCKERE, le second avec Catherine Louise POTTIER, le troisième avec la survivante. En présence de Philippe LOUAGE cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7264 acte 147 du 21/12/1739
Antoine THEVELIN fils de feu Jacques demeurant Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques THEVELIN son fils et Marie Catherine DESREUMAUX sa femme demeurant à Comines, le tiers d'un lieu manoir parmi 10 bonniers 2 cens et quelques verges dont 1/3 appartient à Charles WILLEMOT à cause de sa femme, l'autre 1/3 aux enfants et héritiers de Philippe BECQUART et Angélique THEVELIN situé à Comines.

2 E 3 / 7264 acte 148 du 30/12/1739
Jean CAZIER demeurant à Bousbecque, père et tuteur de ses enfants, déclare avoir accordé cense et louage à Jacques François CORNILLE et Anne Marie ROUSSEL sa femme demeurant audit Bousbecque, un lieu manoir parmi 28 cens de jardin planté et labeur en plusieurs pièces gisants à Bousbecque. En présence d'Antoine DAEL et Jean Baptiste CARPENTIER demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7264 acte 149 du 31/12/1739
Joseph VERMERSCH fils d'Adrien, charpentier à Comines et Marie Marguerite BOUSSEMART déclarent avoir vendu à Pierre Rémy BOUSSEMART fils de feu Jacques, leur beau-frère demeurant audit lieu, une maison bâtie sur 70 verges de terre pris en arrentement d'Adrien MARESCAUX, aboutant d'orient la maison de Noël LEFRANCQ, de midi à la rue de la Couronne, d'occident la maison de Jean Baptiste PARENT, de nord la veuve de Pierre François DEROUBAIX. En présence de Charles MEURILLON et Léopold LERNOULD.

2 E 3 / 7265

2 E 3 / 7265 acte 1 du 04/01/1740
Hyacinthe Joseph et Antoinette VIENNE demeurant Comines se portant fort de leurs frères et sœurs, enfants et héritiers de Hyacinthe, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DECLERCQ et Marie Thérèse DUCASTEL sa femme demeurant audit lieu, une maison à usage de boutique aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la maison de Placide VIENNE leur beau-frère, d'occident celle des bailleurs, de nord celle des héritiers de Pierre MOURET. Est aussi comparu Marc Vincent MAES cordonnier à Comines qui déclare se porter caution des bailleurs. En présence de Jean François HOUZET et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 2 du 08/01/1740
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE mère supérieure, sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIE, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT, toutes religieuses du couvent du tiers Ordre de St François à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe DILLIES fils de feu Philippe, laboureur en la cense de la Rouge Porte audit lieu, 10 cens de labeur et un corps de logis à usage de deux demeures bâties dessus à Comines. En présence de Philippe DILLIES censier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 3 du 08/01/1740
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE mère supérieure, sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIE, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT, toutes religieuses du couvent du tiers Ordre de St François à Comines, avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph VERMERSCH fils de feu André, laboureur à Comines, 16 cens de labeur à Comines sud. En présence de Philippe DILLIES et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 4 du 08/01/1740
Sœur Marie Françoise GHESQUIERE mère supérieure, sœurs Adrienne Jacqueline BARATTE mère vicaire, Marie Michelle DOIGNIE, Marie Claire THEVELE et Marie Marguerite PARENT, toutes religieuses du couvent du tiers Ordre de St François à Comines, avoir accordé en bail et louage à Jacques GHESQUIERE fils de Michel, et Marie Françoise LEPERCQ sa femme, laboureurs à Deûlémont, un lieu manoir parmi 2 bonniers de labeur et jardin planté à Deûlémont. En présence de Pierre Joseph VERMERSCH et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 5 du 11/01/1740
Jean Baptiste CATTEAU fils de feu Jean et de vivante Marie Rufine LAMBIN, assisté de sa mère, de Jean François, Jacques Arnould, Augustin Joseph, Pierre et Jean Pierre CATTEAU ses frères, de Louis François LELEU et Philippe HAZEBROUCQ demeurant tous à Deûlémont sauf ledit LELEU à Bas-Warneton et ledit HAZEBROUCQ à St André lez Lille d'une part, Marie Jeanne DELEBARRE fille de Mathias et de feue Marie Catherine TRANNEAU, assistée de son père, de Mathias François, Jean Pierre et Jean Philippe DELEBARRE ses frères demeurant aussi Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 6 du 14/01/1740
Guillaume LEMAY fils de feu Guillaume, et Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel, laboureurs à Comines ayant droit chacun à la moitié de 634 verges de jardin audit lieu, aboutant d'orient aux héritages de Jean Baptiste DUTHOIT et dudit LEFEBVRE à cause de Marie Jeanne DUTHOIT sa femme, de midi la terre dudit Jean Baptiste DUTHOIT, d'occident au jardin du sieur CAPRON, de nord un jardin appartenant aux héritiers du sieur MULIER provenant d'une acquisition faite par Pierre François DUTHOIT beau-frère audit LEFEBVRE. Les comparants désirant sortir de la communauté de biens en font partage et division équitable. Conditions exprimées au partage des biens échus audit Jean Baptiste, Pierre François et Marie Jeanne DUTHOIT par le trépas de Jacques DUTHOIT et Anne Jeanne LESPINOY leur père et mère par acte passé devant Jean Philippe DERVEAUX notaire à Linselles le 2 décembre 1735. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 7 du 14/01/1740
Etienne VERMERSCH marchand cordonnier à Comines époux de Marie Joseph LEROY déclare avoir accordé bail et louage à Isidore DELANNOY en qualité de procureur spécial de Pierre DELANNOY son père demeurant à Quesnoy, la moitié d'un lieu manoir parmi 4 bonniers de terre à labeur et jardin à Quesnoy. En présence du sieur Etienne Joseph NISSE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 8 du 14/01/1740
Jean François HAZEBROUCQ fils de feu Jean et Dorothée SEYS, tailleur d'habits à Comines et Marie Marguerite DEMAITRE sa femme ont déclarés avoir vendu à Josse Pierre HAZEBROUCQ fils de feu Michel, laboureur audit lieu 3 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient au Vert Chemin conduisant du pavé vers la rivière, de midi les héritiers de Charles CORNILLE et Demoiselle VANZELER, d'occident et nord l'occupation de Mathias DERVEAUX. En présence de Guillaume LIETAR et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 9 du 18/01/1740
Pierre CLAIES fils de feu Jacques, échevin à son tour de Bousbecque, et Jeanne SERRUS sa femme désirant paix et concorde entre tous leurs enfants, ils font 6 parts les plus égales possibles. En présence de Bonaventure DELEMOTTE demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 10 du 22/01/1740
Toussaint et Thomas MONTAIGNE, Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, Isaac DEMAELE et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme auparavant veuve avec enfants de Toussaint DELEVOYE, Jean Louis CASSEMACQUE, Barthélémy DELEBECQUE, Jeanne Hélène CASSEMACQUE sa femme, Pierre Joseph LESAFFRE et Angélique CASSEMACQUE sa femme, lesdits CASSEMACQUE, DELEBECQUE et LESAFFRE se portant forts de Michel, Philippe et Anne Marie CASSEMACQUE frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean et de Jeanne MONTAIGNE, lesdits Toussaint, Thomas, Marie Madeleine, Marie Catherine et feue Jeanne MONTAIGNE frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean et de Marie Catherine GALLOY désirants sortir de communion des biens à eux dévolus par le trépas de leur père et mère que par celui de Jean MONTAIGNE leur frère et oncle, ont fait 5 parts les plus égales possibles.

2 E 3 / 7265 acte 11 du 28/01/1740
Jean Baptiste LEMESRE fils de feu Jean Baptiste et de vivante Marie Claire CORNILLE, assisté de sa mère, de Pierre LEMESRE et Etienne CORNILLE ses oncles paternel et maternel demeurant tous à Wervicq sauf ledit LEMESRE à Linselles et ledit CORNILLE à Comines d'une part, Marie Jeanne ROUSSEAU fille de feu Jean Baptiste et de vivante Marie Françoise CAZIER, assistée de sa mère d'Antoine Jean, Marguerite, Rufine et Apolline ROUSSEAU ses frères et sœurs demeurant tous à Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 12 du 29/01/1740
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques demeurant à Comines déclare avoir reçu du sieur Philippe Joseph DESQUIENS ayant en mariage Marie Marguerite DILLIES auparavant veuve de Jean Baptiste LEWILLE, marchande brasseur audit lieu, 600 florins à prendre dans 4200 florins de capital, au cours annuel de 168 florins que lui doivent François Joseph BONDUEL et Philippine DELEFORTERIE sa femme laboureurs à Comines par convention passée le 28 avril 1739. En présence de François Joseph BONDUEL et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 13 du 29/01/1740
Jacques GHESQUIERE fils de feu Jean, et Pétronille GOEMAN sa femme laboureurs à Comines déclarent avoir vendu à Jean Baptiste DUMORTIER fils de Thomas, laboureur audit lieu, 2 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre de Maximilien BOUSSEMART, de midi au sentier conduisant de Comines à la ferme de l'Escanguerie, d'occident au chemin conduisant du moulin de Winhem à la rivière Lys, de nord l'héritage de la veuve du sieur Pierre GHESQUIERE. En présence de Pierre François DUMORTIER frère de l'acheteur et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 14 du 30/01/1740
Pierre Antoine GHESQUIERE fils de feu Antoine et de vivante Marie Jeanne LERMINET, Jean Baptiste LERMINET son oncle demeurant Comines d'une part, Marie Anne HARDY fille de feu Antoine et de de Marie Denise DESPRETZ, assistée de Jean Antoine HARDY son frère, de Jacques HARDY et Jean François DESPRETZ ses oncles paternel et maternel demeurant Comines sauf ledit Jacques HARDY à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Pierre POUILLIER cousin germain à la future mariante et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 15 du 01/02/1740
Venant et Marie Jeanne COUROUBLE veuve avec enfants de Jean CATRY, Michel Ange FRANCHOMME père et tuteur des enfants retenus de Marie Aldegonde COUROUBLE, Eugene François FRANCHOMME son fils majeur, Jean Chrysostome CORNILLE et Marie Elisabeth DELEGRANGE sa femme, veuve avec enfants de Jean

Baptiste COUROUBLE, Nicolas Ferdinand DELECLUSE père et tuteur qu'il a retenu de Marie Pétronille COUROUBLE, lesdits COUROUBLE enfants et héritiers de Jean Baptiste et de Marie DELECOUR demeurant Mouvaux, Bousbecque, Menin et Houthem en leur nom et se portant forts de leurs dits enfants désirant, sortir de communion des héritages qu'ils ont retenus en commun situés à Mouscron mentionnés dans le partage passé devant le notaire soussigné le 7 mars 1733 avec Jeanne COULON leur belle-mère demeurée veuve dudit feu Jean Baptiste COUROUBLE par le soussigné notaire le 21 mars 1733. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 16 du 02/02/1740
(Acte annulé le 29 avril 1740) Marie Madeleine LESAFFRE fille de libre condition de feu Jean Baptiste demeurant Mouvaux, déclare avoir vendu à Jean François LESAFFRE fils de feu Jean, son oncle, maréchal à Bondues, une maison à usage de forge à Comines rue d'Hurlupin.

2 E 3 / 7265 acte 17 du 04/02/1740
Etat des dettes actives trouvées à la maison mortuaire de Pierre LESAFFRE vivant maréchal à Comines, les dettes passives déduites à partager un tiers à Jean François LESAFFRE son frère maréchal à Bondues, un autre tiers à Marie Madeleine LESAFFRE fille de feu Jean Baptiste demeurant à Mouvaux, le dernier tiers entre les trois enfants délaissés par Jacques KENSE et Jeanne LESAFFRE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 18 du 04/02/1740
Chrysole LELEU fils de feu Jean, bourgeois demeurant à Comines, procureur spécial de Jean Baptiste SAMAIN fils de feu Jean et de Marie Catherine LELEU tonnelier à Zevecote Franc de Bruges, déclare avoir vendu à Pierre Etienne COUSIN fils de feu Jean demeurant à Fives, une maison avec 33 verges d'héritage situé à Quesnoy, aboutant d'orient la terre occupée par Jacques GROUZET, de midi au pavé de Comines à Quesnoy, d'occident et nord la terre d'Alexis LECLERCQ. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 19 du 05/02/1740
Jean Philippe PARDOEN bourgeois demeurant Wervicq, déclare avoir vendu au sieur et M^{e} Guillaume Frédéric BECUWE avocat au Parlement de Paris, 760 verges de labeur situé à Wervicq, aboutant d'orient au bois des héritiers de Josse VANELSLANDRE auparavant Catherine PARDOEN, de midi Jean DRUART et les Pauvres de Wervicq et les nommés COUTTEL, d'occident les sieurs BECUWE et de nord aux pareils 760 verges. Le partage fait par POLDERMAN entre Amar (Ananie) BECUWE bisaïeul du vendeur occupé en ferme par André DUMONT. En présence d'Alexandre Joseph CAPRON et Ignace HESPEL censier à Wervicq.

2 E 3 / 7265 acte 20 du 05/02/1740
Venant et Gilles CASTELAIN, Honoré BEHAGUE et Michelle CASTELAIN sa femme demeurant Halluin, Bousbecque et Quesnoy, lesdits CASTELAIN frères et sœur, enfants de Jean Baptiste et de Catherine DANSETTE, désirants sortir de communion des biens échus par le trépas de leur mère, de Jean DANSETTE leur oncle, de Catherine CASTELAIN leur sœur terminée veuve sans enfants de Jean Baptiste BERTEN, ont fait entre eux trois pars égales et en avoir fait partage et division amiable. Audit Venant 8 cens de terre à Wervicq sud, aboutant d'orient la terre des enfants et héritiers de Guillaume CUVELIER, de midi au jardin de Jean Philippe LIBERT, d'occident au jardin échu auxdits BEHAGUE et sa femme et Jean Martin VILLERS, de nord la terre des enfants CUVELIER de plus 201 cens de labeur aboutant d'orient et de nord aux héritiers de Jacques CARDON, de midi et occident auxdits CUVELIER compris le sentier menant des Oblaers au Blaton (partage du 7 octobre 1735). Audit Gilles CASTELAIN 582 verges pris dans 732 échus à feue Marie Catherine CASTELAIN sa sœur (partage du 27 mars 1731) aboutant d'orient la terre des Jésuites d'Armentières, de midi celle du baron de Bousbecque, d'occident l'héritage de Marie Jeanne DANSETTE femme de Pierre Joseph DELEBECQUE, de nord au chemin du Blandrisse, de plus 6 cens de labeur à Wervicq, aboutant d'orient la terre de Philippe Louis COPPAIN, de midi celle des héritiers Mathieu DANSETTE, d'occident celle de Guillaume François BOUTRY de septentrion la terre des sœurs Grises de Wervicq. Audit Mathieu BEHAGUE et Michelle

CASTELAIN sa femme, la moitié d'un lieu manoir avec 3 cens 1/2 de jardin pris à l'encontre de Jean Martin VILLERS à Wervicq, aboutant d'orient aux 8 cens de Venant CASTELAIN, de midi l'héritage de Jean François DANSETTE, d'occident au chemin de Wervicq au Blaton, de nord les héritiers de Jacques LOUAGE, de plus 5 cens aboutant d'orient la terre du sieur LEMESRE, de midi celle du sieur BEUVET, d'occident l'héritage de Martin DELANNOY et de nord les héritiers de Pierre NISSE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 21 du 06/02/1740
Chrysole COUTTEL fils de feu Guillaume, bourgeois demeurant Comines, déclare avoir vendu au sieur Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, aussi bourgeois et fermier audit lieu 9 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient les héritiers de Jacques SLOOVERE, de midi aux Basses Voyes, d'occident l'héritage de Placide VIENNE à cause de Marie Thérèse VIENNE sa femme, de nord au sieur HESPEL. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 22 du 08/02/1740
Jean DEROUBAIX et Marie Thérèse MONTAIGNE sa femme, Jean Baptiste BOSQUART et Marie Catherine MONTAIGNE sa femme d'une part, Thomas MONTAIGNE leur père d'autre part. Lesdits comparants étant à la veille d'entrer en procès, les premiers comparants voulant jouir prestement des biens maisons et héritages délaissés par Jean MONTAIGNE leur oncle, frère dudit Thomas, disposition dans l'acte du 10 mars 1734. Le second comparant disant au contraire que la disposition ne s'étend pas sur les immeubles, désirant mettre fin aux difficultés les parties ont transigé, à savoir ledit Thomas MONTAIGNE héritier pour 1/5 desdits biens et héritages dudit feu Jean MONTAIGNE, a voulu et ordonné que les deux enfants qu'il a retenu de Marie Thérèse CATRY et 7 autres enfants procréés avec Marie Marguerite DESNOULET. Ils auront droit ensemble hors avant part des biens qu'il délaissera 270 florins à repartir entre eux également. En présence de Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 23 du 09/02/1740
Jean Baptiste STOOP fils de feu Pierre, et Anne Thérèse RIVIERE sa femme demeurant Comines ont fait donation *causa uxoris* à Fleuris STOOP leur fils de tous les meubles, or, argent et autres effets mobiliaires qu'ils délaisseront à leur trépas, charge à lui de payer leurs dettes et funérailles. En présence de Jean Philippe HOUZET boulanger et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 24 du 09/02/1740
Jean Baptiste STOOP fils de feu Pierre, et Anne Thérèse RIVIERE sa femme déclarent avoir vendu à Nicolas Chrysole LECOMTE fils de feu Olivier, marchand bourgeois audit lieu, une maison bâtie sur 70 verges d'héritage, aboutant d'orient la maison de Josse Pierre WAIGNON, d'occident la maison d'Hugues BAILLOEUL et de nord la terre de Jeanne Thérèse NOLLET veuve de Pierre François DEROUBAIX. En présence de Nicolas Michel GHESQUIERE boulanger et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 25 du 11/02/1740
Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, bourgeois demeurant à Comines, a déclaré avoir reçu à différentes reprises de Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, bourgeois audit lieu, la somme de 706 florins prix principal de la vente d'une maison et héritage par deux actes passés devant le notaire soussigné le 6 novembre 1739, dont quittance. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 26 du 13/02/1740
Placide VIENNE marchand brasseur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste HUYVELIER fils de feu Jean Baptiste, et à Marie Antoinette MEAUX sa femme demeurant à Comines, une maison à usage de boutique située rue d'Hurlupin, aboutant d'orient, de midi occident et nord aux maisons et héritages d'Hyacinthe VIENNE, occupée actuellement par M^{e} MANIEZ chirurgien. En présence de Pierre Joseph LEMESRE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 27 du 14/02/1740
Josse, Adrien François et Jean Baptiste LEPOUTRE, Augustin JONCKEERE et Marie Françoise LEPOUTRE sa femme, André CALLE et Anne Marie LEPOUTRE sa femme, lesdits LEPOUTRE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Adrien et de Jeanne GHESQUIERE, laboureurs demeurant Menin, Bas-Warneton, Wervicq et Linselles, déclarent avoir vendu à Marie Françoise DUTHOIT veuve de Philippe PARET, censière à Comines, la moitié d'un lieu manoir contenant 5 cens de terre audit Comines, aboutant d'orient la terre des héritiers de Jacques DHALLUIN, de midi au sieur IMBERT, d'occident au chemin de Comines au Longchamps et la becque du Poixplat, de nord l'héritage de Jean MONTAIGNE. En présence de Jean Antoine PARET et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 28 du 15/02/1740
Jean Baptiste BERTEN clerc de notaire demeurant Comines, au nom du sieur Paul HEUSE receveur des droits de sa Majesté à Comines, demeurant au Faubourg dudit lieu, déclare avoir vendu à Ignace Dominique GHESQUIERE marchand audit lieu, six mesures de plat bois taillis âgé de huit ans situés à Wervicq. En présence d'Alexandre Joseph CAPRON et de Léopold LERNOULD cabaretier.

2 E 3 / 7265 acte 29 du 16/02/1740
Le sieur Frédéric BOUQUILLON bourgeois et marchand à Comines déclare que moyennant certains deniers reçus du sieur Pierre Antoine MALOU aussi bourgeois et marchand audit lieu, il accepte par ces présentes la recette des revenus des biens de la table des Pauvres de Comines châtellenie de Lille et Ypres. En présence de Jean TILLEUR et Pierre Bernard DEMAY faiseurs de rubans de fil demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 30 du 17/02/1740
Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas Jacques LEMAHIEU fils de feu Jacques, son neveu, et Marie Françoise CARTON sa femme demeurant à Comines, un lieu manoir parmi 16 cens d'héritage audit lieu. En présence de Louis PARET et Pierre François FLAMENT.

2 E 3 / 7265 acte 31 du 18/02/1740
Jacques André LOUAGE fils d'André, veuf avec trois enfants retenus de Marie Jeanne LEMAY, laboureur demeurant Bas-Warneton, assisté de son père, de Jean Baptiste JONCKEERE son beau-frère, laboureurs demeurant à Quesnoy et Wambrechies d'une part, Marie Jeanne BOSQUART fille de feu Roland et de Catherine NUTTE demeurant Wervicq, assistée d'Ignace HESPEL son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Charles Louis LOUAGE frère du futur mariant demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 32 du 19/02/1740
Balthazar LUTUN fermier demeurant à Deûlémont déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU censière audit lieu, 12 cens de labeur à Deûlémont. En présence de Mathias DELEBARRE censier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 33 du 19/02/1740
Jean Philippe LEHOUCQ fermier et échevin à Bas-Warneton déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DELESALLE censier à Deûlémont, 5 cens de labeur à Deûlémont. En présence de Mathias DELEBARRE censier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 34 du 19/02/1740
Jean Philippe LEHOUCQ fermier et échevin à Bas-Warneton déclare avoir accordé en bail et louage à Mathias DELEBARRE échevin et fermier à Deûlémont, 7 cens de labeur à Deûlémont. En présence de Jean DELESALLE fermier à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 35 du 22/02/1740
Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU censière à Deûlémont ayant droit de la moitié des lieux manoirs et héritages par succession de Jacques LAMBIN et Jeanne ROUZE ses père et mère et du 1/3 dans les biens délaissés par Jean LAMBIN son frère et quelques portions par achat qu'elle a fait de Marie Joseph LAMBIN sa sœur vivante veuve de Jacques LESAFFRE, Jean Baptiste et Louis Joseph LAMBIN, Jean Baptiste LECORNE époux de Jeanne Marguerite LAMBIN, François PROUVOST se portant fort de Marie Françoise LAMBIN sa femme, Toussaint ROGEAU se portant fort de Michelle LAMBIN sa femme, lesdits Jean Baptiste, Louis Joseph, Jeanne Marguerite, Marie Françoise et Marie Michelle LAMBIN, et Marie Antoinette LAMBIN, cette dernière absente, frères et sœurs, enfants de feu Pierre Rémy et héritiers dudit Jean LAMBIN leur oncle, ayant droit au 1/3 dans la moitié restante, ayant aussi droit d'une portion par succession de Catherine LAMBIN aussi leur tante, Philippe Pierre LESAFFRE, Denis PARENT et Marie Angélique BOUCHE sa femme, Ignace Rémy BUISINE fils de feu Rémy et de Marie Elisabeth LESAFFRE, lesdits Pierre Philippe LESAFFRE, PARENT et BUISINE se portants forts des enfants délaissés par Pierre LEMAY et Marie Jeanne LESAFFRE, lesdits LESAFFRE et BOUCHE frère et sœurs, enfants utérins de Marie Joseph LAMBIN alliée en premières noces à Jacques LESAFFRE et en secondes de Gaspard BOUCHE, ayant droit de part leur mère au 1/3 des biens délaissés par ledit Jean LAMBIN leur oncle, demeurant Deûlémont, Linselles, Lille, Verlinghem, Frelinghien et Erquinghem sur Lys, désirants sortir de communion déclarent avoir fait partage et division de la manière suivante… En présence de Louis LELEU censier au Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 36 du 24/02/1740
Marie Françoise et Pharaïlde Joseph DAUTRICOURT sœurs, enfants de feu Pierre demeurant Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne DRUON fille de libre condition de feu Jean demeurant audit lieu, une maison à usage de boutique à Comines confrontant, de midi la Grande Rue et d'occident la rue de la Louche qu'elle occupe actuellement. En présence de Jean Baptiste DEFERTIN et du clerc. Est aussi comparue Marie Jeanne BLOTACKER associée au commerce de ladite DRUON qui s'est constituée caution.

2 E 3 / 7265 acte 37 du 26/02/1740
Jacques CASTELAIN et Elisabeth Rose HORENT sa femme demeurant à Quesnoy désirant faire payement de 2615 livres parisis qu'ils doivent à Martin BOUILLET marchand à Deûlémont pour arriérages de rendages pour un lieu manoir et 6 bonniers situés à Quesnoy, déclarent avoir cédé audit BOUILLET la vente de bestiaux, fourrage et effets pour 694 livres 13 sols (contrat du 23 novembre 1739 devant ledit notaire) ainsi que la priserie des labours semences fumiers etc. pour 646 livres 14 sols. En présence d'André WIBAUT demeurant à Verlinghem et du clerc. Lesdits CASTELAIN et sa femme seront en outre tenus de payer 39 florins à Pierre LEWILLE pour arriérage de rendage.

2 E 3 / 7265 acte 38 du 27/02/1740
Antoine François et Allard François BETREUMIEUX frères, enfants et héritiers d'Allard et Chrétienne BACQUART, le premier brasseur à Lille, le second à Comines, désirant sortir de communion de deux portions d'héritage échues par le trépas de leurs père et mère, déclarent en avoir fait division et partage amiable. Au le premier la moitié de 413 verges, l'autre moitié appartenant à Marie Anne et Marie Joseph BETREUMIEUX leurs sœurs demeurant Capinghem, au second 291 verges de labeur pris dans 7 cens à l'encontre de ses sœurs, situés à Lompret. En présence de Michel THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 39 du 27/02/1740
Allard François BETREUMIEUX marchand brasseur à Comines déclare avoir vendu à Antoine François BETREUMIEUX son frère aussi brasseur à Lille, 291 verges de labeur à prendre dans 7 cens à l'encontre de ses sœurs à Lompret. En présence de Michel THEVELE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 40 du 28/02/1740
Pierre KEIGNART et Marie Françoise BOUSSEMART sa femme demeurant Houthem ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste DESCAMPS fils de feu Melchior demeurant à Wijtschate, 2 cens de labeur à Houthem, aboutant de midi à Jean Baptiste LEURIDAN, d'occident l'héritage d'André BOUSSEMART, de nord au chemin menant d'Houthem à Hollebecque, de plus la moitié d'une maison et 50 verges d'héritage à Houthem à prendre à l'encontre de Jean Louis POLLET, de nord la place d'Houthem. En présence d'Antoine CALLE cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7265 acte 41 du 01/03/1740
Philippe Michel SERRUS marchand boucher à Comines, au nom de Catherine, Pétronille et Michelle SERRUS ses tantes dont il se fait fort, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel CLAEIS chaudronnier audit lieu, une maison tenant au grand pont aboutant au nord à la rivière Lys. En présence de Nicolas MATELIN chaudronnier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 42 du 03/03/1740
Jean Pierre DESNOULET laboureur à Wambrechies et Pierre François VILLERS laboureur à Comines déclarent avoir accordé en bail et louage à Louis SIX et Marie Albertine VION sa femme laboureurs a Comines, à savoir dudit DESNOULET 6 cens de jardin en deux parties et une maison compris le four et une grange dudit VILLERS, le parfait de ladite grange, 2 petites étables et un lieu manoir que le preneur occupe actuellement. En présence de Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 43 du 03/03/1740
Dominique LESAFFRE fils de feu Pierre Joseph, Jean Baptiste et Marie Anne Blanche LESAFFRE frères et sœurs, enfants de feu Pierre qui fut frère audit Dominique demeurant à Comines désirant sortir de communion des biens délaissé par leurs père et père grands passé devant notaire le 9 octobre 1739 ont déclaré avoir fait la subdivision suivante… En présence du sieur Isaac LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 44 du 03/03/1740
Pierre Joseph, Jean Baptiste et Marie Anne Blanche LESAFFRE frères et sœur, enfants et héritiers de Pierre demeurant Comines, déclarent avoir vendu à Allard LESAFFRE leur oncle, 275 verges de labeur à prendre à l'encontre de Dominique LESAFFRE aussi oncle des vendeurs, aboutant d'orient à quelques portions arrentée par les père et père grands des comparants et l'héritage des enfants de feu Jean CASSEMACQUE, de midi les héritiers de Guillaume DELANNOY, d'occident la terre de Maximilien DEMANE et de nord à une carrière conduisant de la ferme de Ten Boorne au pavé. En présence d'Isaac LESAFFRE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 45 - Reclassé : 2 E 3 / 4276 acte 45 du 05/03/1740
Sieur Guillaume Frédéric BECUWE, avocat au Parlement de Paris et de Douai demeurant à Comines, lequel déclare accorder à titre de bail à ferme à Louis Joseph MILLEVILLE, fermier des moulins à eau en ladite ville et y demeurant, lequel accepte **le nouveau moulin seigneurial à vent à moudre blé qui sera construit le long du pavé de Comines à Lille** à peu de distance de Comines pour servir de secours au moulin banal à eau suivant la demande qui en a été faite par les habitants de Comines, et ce pour le temps qu'il sera fermier desdits moulins à eau pour le rendage annuel la somme de 500 livres. En présence du sieur Pierre Emmanuel VANWTBERGHE, fils dudit sieur Pierre Emmanuel et de Alexandre Joseph CAPRON, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 46 du 07/03/1740
Albert GHESQUIERE veuf avec enfants de Jeanne DELEMOTTE demeurant à Linselles déclare avoir reçu 50 florins de Bonaventure DELEMOTTE son beau-frère demeurant à Bousbecque pour les frais qu'il avait en charge vers la maison mortuaire de Jacques DELEMOTE et Chrétienne LEVESQUE vivants père et mère dudit Bonaventure et de feu Jeanne DELEMOTTE. En présence de Jean Baptiste SEYNAVE et Pierre François HASBROUCQ demeurant Bousbecque.

2 E 3 / 7265 acte 47 du 08/03/1740
Eloi DENEUTTE fermier de Warneton et Elisabeth Thérèse PARENT fermière à Deûlémont déclarent avoir accordé en bail et louage à Adrien CATTEAU laboureur à Comines, savoir dudit DENEUTTE 10 cens à prendre hors 14 cens de labeur, et de ladite PARENT 4 cens desdits 14 cens et 6 cens de labeur dans une autre partie, le tout à Comines. En présence de René VERVISCH charpentier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 48 du 08/03/1740
Le sieur Philippe Joseph DESQUIENS marchand brasseur à Comines déclare avoir accordé arrière-bail et louage à Joachim Joseph SERROU cabaretier à Comines, une maison à usage de cabaret vulgairement appelé Le Vieux Soldat à Comines et 5 cens de terre à Quesnoy. En présence de Léopold LERNOULD cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 49 du 09/03/1740
Demoiselle Jeanne Elisabeth DE VICQ fille de libre condition de feu Lamoral François vivant écuyer Sr de Zonnebeke demeurant à Lille déclare avoir vendu à son altesse Sérénissime, Monseigneur le Duc d'Orléans, Sr des terres de Comines Halluin et autres lieux, Guillaume Fréderic BECUWE avocat au parlement de Paris et Douai, régisseur desdites terres, présent pour son altesse, **1c 35 verges de terre a prendre dans une pièce de 9 cens à Comines aboutant d'orient au pavé menant de Comines à Lille**, de midi la terre des héritiers de Pierre NISSE, d'occident et nord aux héritages de Demoiselle CARDON. En présence de Charles Joseph DE VICQ écuyer et de Louis FAVA demeurant Lille.

2 E 3 / 7265 acte 50 du 10/03/1740
Jean Baptiste et Marc Antoine CAUCHETEUR frères, enfants et héritiers de Jean Baptiste, marchands boulangers demeurant Ennetières en Weppes et Bondues, ont déclaré avoir vendu à Chrysole LELEU fils de feu Jean, bourgeois de Comines, 10 cens de terre à labeur à Comines, aboutant d'orient à la becque du Poisplat, de midi au sentier menant du Poisplat à l'Espinette, d'occident et nord aux héritiers du sieur LAIGNEL. En présence de Jean François VIENNE demeurant Ennetières et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 51 du 10/03/1740
Pierre François LESAFFRE et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme censiers à Comines nord, déclarent avoir accordé bail et louage à Charles Robert (signe Jean Robert) VASSEUR fils de Robert, laboureur à Comines sud, une maison manable avec 760 verges de jardin planté en deux parties audit Comines.

2 E 3 / 7265 acte 52 du 10/03/1740
Pierre François LESAFFRE et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme censiers à Comines nord, déclarent avoir vendu à Jean Jacques PLOUVIER fils de feu Jacques, marchand à Comines, un lieu manoir parmi 305 verges de jardin planté, aboutant d'orient la terre de Marie Rose GHESQUIERE sœur et belle-sœur des vendeurs et celle des héritiers de Charles VASSEUR, de midi au jardin appartenant aux héritiers de Jean GHESTEM, d'occident et nord au chemin menant de Wervicq à Quesnoy, de plus 450 verges de labeur tenus des Franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient et occident auxdits GHESTEM, de nord à ladite Marie Rose GHESQUIERE. En présence de François LESAFFRE père dudit Pierre François et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 53 du 10/03/1740
Pierre Michel, Dominique Joseph, Jean Baptiste, Anne Marie, Marie Rose, Marie Anne et Françoise Joseph SLOOVERE frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et d'Anne Martine LESPINOY demeurant tous à Comines, se portant forts de Jean François Joseph SLOOVERE leur frère, perruquier à Dunkerque, déclarent avoir vendu à Philippe Etienne CLARISSE fils de feu Philippe, censier à Comines, 225 verges de labeur à prendre dans 4 cens 1/2 à l'encontre d'Antoinette LESPINOY veuve de Jacques FLAMENT, audit Comines, aboutant d'orient la terre de Jean Jacques FLAMENT, de midi celle de l'acheteur, d'occident celle de Gilles PARET, de nord au sieur BECUWE. En présence de Chrysole LELEU et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 54 du 12/03/1740
Pierre BOIDIN et Marie Joseph DELEBECQUE sa femme, fille des feus Martin et Marie Anne FOURNIER, Jean Philippe BULCKE et Marie Jeanne BOCQUEL sa femme, fille de feu Martin et de ladite FOURNIER, Jean Baptiste CORDONNIER et Marie Françoise LOUAGE sa femme qui fut fille de Jean Baptiste et de ladite Marie Anne FOURNIER, demeurant tous à Wervicq, ont déclaré avoir vendu à Robert Louis WAMBE fils de feu Robert, laboureur à Comines, 4 cens de labeur à Deûlémont, aboutant d'orient la terre d'Augustin DUTHILLOEUL, de midi au chemin des Patars conduisant du Haut Toucquet à la ferme de la Rouge Porte, d'occident la terre de Jacques COISNE, de nord de David HERBAUT. En présence de Cyprien POTTIER et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 55 du 24/03/1740
Jean Baptiste LEURIDAN et Marie Catherine VENNIN sa femme, laboureurs demeurant Nieppe, déclarent quitter volontairement l'occupation d'un lieu manoir amassé de maison parmi 19 bonniers de jardin prairies et labeur à Bas-Warneton et Comines que les comparants ont pris en bail du sieur Pierre Emmanuel VANWTBERGHE bourgmestre de Comines par acte passé devant le notaire GOMMERS le 25 juin dernier.

2 E 3 / 7265 acte 56 du 26/03/1740
Albert VOUR maçon à Comines et Pétronille DAUTRICOURT sa femme, ont déclaré avoir vendu à Pierre Chrysole DAUTRICOURT leur frère et beau-frère, maréchal ferrant, bourgeois audit lieu, la moitié d'une maison à usage de forge située à Comines, aboutant d'orient au jardin de Monsieur de la BASECQUE, de midi la maison de Pierre Antoine PETITBERGHIEN, d'occident la rue d'Hurlupin, de nord la ferme de Ladessous, l'autre moitié appartenant à l'acheteur. En présence de François BRESOU cabaretier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 57 du 28/03/1740
Martin DELANNOY, Gilles HOLLEBECQUE, Jean Baptiste HACQUETTE, Jean Jacques LEFEBVRE et Marie Jeanne COUROUBLE veuve de Jean CATRY, demeurant tous à Bousbecque sauf ledit DELANNOY à Wervicq et ledit HOLLEBECQUE à Linselles, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques WERQUIN et Anne Thérèse HOSTE sa femme, laboureurs demeurant à Wambrechies, savoir dudit DELANNOY 7 cens en trois portions de labeur, de Gilles HOLLEBECQUE 6 cens, de Jean Baptiste HACQUETTE 575 verges, de Jean Jacques LEFEBVRE 5 cens, de ladite COUROUBLE 5 cens 1/2 situés à Bousbecque et Wervicq. En présence d'André WIBAULT demeurant Verlinghem et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 58 du 29/03/1740
Le sieur Pierre Emmanuel VANWBERGHE bourgmestre de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François LESAFFRE fils de François, et Marie Françoise GHESQUIERE sa femme laboureurs à Comines nord, 19 bonniers d'héritages à Bas-Warneton et Comines. En présence de Louis MILLEVILLE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 59 du 01/04/1740
Pierre GHESQUIERE fils de feu Jean, charpentier à Quesnoy, veuf avec une fille Barbe Rose GHESQUIERE retenue de Marie Pétronille DU HAYON d'une part, Jean Baptiste et Jacques François DESRUELLE frères, enfants de feu Jean Baptiste et de ladite Marie Pétronille DUHAYON, aussi charpentiers audit lieu d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès touchant les droits que le premier comparant prétend en vertu du contrat de mariage fait entre lui et ladite DUHAYON, ont déclaré avoir transiger. En présence de Mathias BONTE demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 60 du 01/04/1740
Antoine THEVELIN fils de feu Jacques demeurant Comines désirant égalité entre Jacques et Marie Catherine THEVELIN ses enfants retenus de Marie Marguerite BEHAGUE, ayant regroupé tous les biens en sa possession à savoir 706 florins patars et les dettes passives dont ils sont chargés à savoir une rente héritière de 48 florins par an qu'ils ont créé au profit de M^{e} BERNARD procureur à Lille au rachat de 1500 florins, doit encore pour s'être porté caution pour Hubert Louis CAULET et Marie Catherine THEVELIN sa fille vers Catherine GHESQUIERE veuve de Guillaume DESREUMAUX, la somme de 50 florins de rente héritière par an au rachat de 1000 florins, au surplus pour autre caution prêté à son dit gendre la somme de 400 florins au profit de (suite arrachée).

2 E 3 / 7265 acte 61 du 03/04/1740
Marie Madeleine CASTELAIN fille et héritière de Martin veuve de Michel GRIMONPONT demeurant à Wervicq déclare avoir reçu 240 florins de Jean CASTELAIN son oncle demeurant à Quesnoy, dont quittance absolue pour avoir vendu, cédé et transporter par forme de rachat d'hoiries le cinquième de tout un lieu manoir parmi 7 cens de jardin et terre à labour situé à Wervicq sud. En présence d'Ignace HESPEL laboureur audit Wervicq et Denis PARENT cabaretier à Deûlémont.

2 E 3 / 7265 acte 62 du 04/04/1740
Le sieur Philippe ROUZE demeurant à Quesnoy, censier sortant de la cense de La Deûle, a déclaré que moyennant la somme de 1800 florins que le sieur Jean Baptiste ROUZE son frère demeurant présentement Menin, censier entrant de ladite ferme a promis de lui payer, il a cédé et transporter la reprise totale de ladite ferme.

2 E 3 / 7265 acte 63 du 05/04/1740
Denis PARENT cabaretier à Deûlémont, se portant fort de Marie Angélique BOUCHE sa femme, de Pierre Philippe Pierre LESAFFRE, d'Ignace Rémy BUISINE fils de feu Rémy et de Marie Elisabeth LESAFFRE, comme des enfants délaissés par Pierre LEMAY et Marie Jeanne LESAFFRE, Pierre François et Marie Anne Joseph LEMAY, demeurant Marquette et Saint André lez Lille, Jean Baptiste CORNILLE et Marie Jeanne LEMAY sa femme demeurant à Lambersart, lesdits LESAFFRE et BOUCHE frères et sœurs, enfants utérins de feue Marie Joseph LAMBIN alliée en premières noces à Jacques LESAFFRE et en secondes de Gaspard BOUCHE, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre Joseph LESAGE fils de feu Jean, marchand demeurant à Linselles, 6 cens de labeur à Linselles aboutant d'orient à la carrière conduisant à la ferme du sieur DES MARLIERES, d'occident au chemin de Quesnoy à Linselles, de nord la terre du sieur de BLEUCHATEL. En présence de Pierre LEHOUCQ cabaretier à Linselles et du clerc (vente agréée le 5 mai 1740 en présence de Nicolas LEPOIVRE cabaretier à Quesnoy et du clerc).

2 E 3 / 7265 acte 64 du 07/04/1740
Jean Baptiste DUCASTEL âgé de 48 ans, charpentier à Comines, déclare et affirme avoir parfaite connaissance que lorsque Jean Baptiste LEWILLE, vivant brasseur à Comines, et Marie Marguerite DILLIES sa femme auparavant veuve d'Antoine LEPOUTRE, avaient décidé de construire une grange en brique sur une partie de terrain de la brasserie acquis par ledit LEPOUTRE confrontant la rue des Ecluses, ledit feu LEWILLE l'a alors prié de proposer au sieur Philippe Jacques HOVYN, manufacturier de rubans, de lui accorder une portion de terrain afin de faciliter la construction de ladite grange, celui-ci a consenti à condition que ledit LEWILLE érige une muraille à ses frais pour séparer les héritages dudit HOVYN et dudit feu LEPOUTRE, celle-ci a été exécutée par Albert FLOUR, maçon audit lieu, une porte a été placée dans la muraille au frais dudit HOVYN, affirmant que ledit LEWILLE pourrait la boucher à sa première volonté. Est aussi comparu Bauduin François THEVELE fils de feu Bauduin, charpentier, qui a confirmé la présente déposition. En présence d'André MEAUX et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 65 du 08/04/1740
Marie Françoise Joseph et Marie Thérèse Gabrielle PETITBERGHIEN sœurs, enfants de feu Antoine, demeurant Comines ont déclarer se donner réciproquement l'une à l'autre par don d'entre vifs une maison et héritage à Comines rue d'Hurlupin, se faisant également donation de tous les effets d'or et d'argent et autres effets mobiliaire qu'elles délaisseront à leur trépas. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 66 du 08/04/1740
Jean François et Jean Baptiste CATTEAU demeurant Deûlémont se portant forts de Marie Rufine LAMBIN leur mère ayant droit de la moitié et du 1/3 dans l'autre moitié de 10 cens de terre, Jean Baptiste LECORNEZ demeurant Frelinghien se portant fort de Jeanne Marguerite LAMBIN sa femme, aussi de Louis Joseph LAMBIN, de Toussaint ROGEAU et Marie Michelle LAMBIN sa femme, ayant droit avec Jean Baptiste, Marie Françoise et Antoinette LAMBIN à un tiers dans ladite moitié, Denis PARENT demeurant à Deûlémont, se portant fort de Marie Angélique BOUCHE sa femme, de Philippe Pierre LESAFFRE, d'Ignace Rémy BUISINE fils de feu Rémy et Marie Elisabeth LESAFFRE, comme des enfants délaissés par Pierre LEMAY et Marie Jeanne LESAFFRE, lesdits LESAFFRE et BOUCHE frères et sœurs, enfants utérins de feue Marie Joseph LAMBIN qui fut alliée en première noces à Jacques LESAFFRE et en secondes à Gaspard BOUCHE, lesdits comparants ont déclaré avoir vendu par rachat d'hoirie au profit desdits Jean Baptiste et Antoinette LAMBIN, de François PROUVOST et Marie Françoise LAMBIN sa femme demeurant à Verlinghem, 10 cens de terre situé à Warneton (payement le 4 août 1740).

2 E 3 / 7265 acte 67 du 16/04/1740
Catherine POUPART veuve de Jacques CAULET demeurant Deûlémont déclare avoir vendu, créé et constitué sur ses biens propres, une rente héritée de 17 florins 10 patars par an au capital de 350 florins au profit de Jean LEHOUCQ fils de feu Venant demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7265 acte 68 du 22/04/1740
Charles MOURET fils de feu Charles, et Jeanne Rose LEMOINE sa femme demeurant à Comines, ont déclaré devoir à Catherine CUVELIER veuve de Jacques LEMOISNE leur mère et belle-mère demeurant audit lieu, la somme de 437 florins 14 patars 6 deniers pour la reprise de la moitié des vaches, fumier, fers à labour, semences etc. Le tout trouvé sur et alentour des lieux manoirs et héritages que lesdits MOURET et la veuve de Jacques LEMOISNE ont occupé jusqu'à ce jour. En présence de Jacques WULLEMAN et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 69 du 22/04/1740
Jean LEHOUCQ et Jeanne Anne DEMARCQ sa femme, Marie Marguerite DEMARCQ veuve de Guillaume ANTOIN, Martin LEHOUCQ et Marie Catherine DEMARCQ sa femme, demeurant tous à Deûlémont, lesdites DEMARCQ sœurs, enfants de feu Nicolas et de Marie Marguerite THOMAS, désirant sortir de communion, ils ont déclaré en avoir fait partage et division amiable : appartiendra auxdits LEHOUCQ à cause de leurs femmes une maison à usage de cabaret appelé La Vignette situé audit Deûlémont etc. En présence de Pierre CARTON tailleur à Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 70 du 23/04/1740
Jacquemine VARROU fille libre de condition de feu Jean demeurant Comines déclare avoir vendu à Jacques WULLEMAN fils de feu François, laboureur audit lieu, la moitié de 4 cens de labeur à l'encontre des héritiers de Marie VARROU audit Comines, aboutant d'orient la terre d'André GHESQUIERE à cause de sa femme, de midi celle de Pierre LELEU, de nord au chemin de la Gayperche conduisant de Comines à Deûlémont. En présence de Jean François HAZEBROUCQ tailleur et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 71 du 29/04/1740
Marie Madeleine LESAFFRE fille de libre condition de feu Jean Baptiste demeurant à Mouvaux, déclare avoir reçu de Jean François LESAFFRE son oncle, maréchal ferrant à Bondues, une certaine somme pour avoir cédé et vendu à son profit le 1/3 d'une maison et fond à Comines à elle échue par le trépas de Pierre LESAFFRE son oncle.

2 E 3 / 7265 acte 72 du 29/04/1740
Marie Madeleine LESAFFRE fille de libre condition de feu Jean Baptiste demeurant à Mouvaux, déclare avoir accordé arrentement perpétuel à Jean François LESAFFRE fils de feu Jean, son oncle, maréchal ferrant à Bondues, le 1/3 d'une maison à usage de forge rue d'Hurlupin à Comines. En présence de Pierre Joseph LEMESRE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 73 du 30/04/1740
Jacqueline DESNOULET veuve de Chrysole LECOINTRE demeurant Ennetières en Weppes déclare avoir accordé en bail et louage à Gérard DELEPORTE laboureur à Bas-Warneton, une maison manable parmi 5 cens de labeur et jardin à Bas-Warneton auparavant occupée par Arnould VILLERS. En présence de Guillaume CALOIGNE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 74 du 30/04/1740
Jacques CATRY fils de feu François, et Marie Françoise DELEPORTE sa femme, laboureurs demeurant à Neuville en Ferrain, ont déclaré avoir vendu 300 verges de labeur à Bousbecque à Pierre Thomas BENTIN fils de feu Pierre, laboureur à Bousbecque, et Julienne CATRY sa femme qui reconnurent l'avoir acheté tant pour lui que pour Marie Antoinette et Marie Françoise CATRY ses belles-sœurs, à prendre dans 7 cens, le surplus appartenant au vendeur, aboutant de midi la terre d'Antoine DANSETTE, d'occident celle de Jean SAMAIN, de nord au jardin de ladite Marie Antoinette CATRY. En présence de Joseph HACQUETTE demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 75 du 03/05/1740
Jean BONDUEL demeurant Bousbecque ayant droit à la moitié des lieux et héritages ci-après, Jean Baptiste DELAHOUSSE demeurant à Roncq fils de feu Christophe et Marie Catherine BONDUEL qui fut sœur au susnommé ayant droit à l'autre moitié desdits héritages, déclarent avoir accordé en bail et louage à Nicolas CLAEIS fils de feu Nicolas laboureur à Bousbecque, une maison manable parmi 10 cens de labour et jardin planté audit Bousbecque. En présence de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 76 du 03/05/1740
Jean Baptiste, Pierre François, Marie Catherine et Marie Marguerite COUTTEL, Josse VANDAMME et Marie Jeanne COUTTEL sa femme, lesdits COUTTEL frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et Jacquemine LECOINTRE demeurant tous à Comines, désirants sortir de communion de 3 cens situés audit lieu, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi la terre de Jean LECOINTRE leur oncle, d'occident celle de Jacques LAGACHE, de nord le chemin conduisant au Viel Dieu en font séparation.

2 E 3 / 7265 acte 77 du 03/05/1740
Jean Pierre DESRUELLES fils de Pierre et de feue Marie Catherine CATTEAU, assisté de Jean Baptiste DESRUELLES son frère d'une part, Marie Marguerite COUTTEL fille des feus Jacques et Jacquemine LECOINTRE, assistée de Jean Baptiste et Pierre François COUTTEL se frères d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 78 du 05/05/1740
Venant CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste et de Marie Catherine DANSETTE, laboureur demeurant Halluin, déclare avoir vendu à Robert CUVELIER fils de feu Guillaume, laboureur à Wervicq, 8 cens de labeur à Wervicq, aboutant d'orient et de nord la terre de l'acheteur et de ses frères et sœurs, de midi au jardin de Jean Philippe LIBERT, d'occident au jardin d'Honoré BEHAGUE et de sa femme. En présence de Gilles CASTELAIN frère du vendeur demeurant Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 79 du 05/05/1740
Marie Catherine VIENNE veuve de Jacques FAUVARQUE demeurant Comines déclare avoir fait donation d'entre vifs à Marie Joseph et Marie Jeanne FAUVARQUE ses deux enfants d'une maison bâtie sur 92 verges d'héritage à Comines, aboutant d'orient les héritiers de Charles CORNILLE, de midi celle du sieur ARONIO, d'occident (blanc), de nord au chemin menant du moulin de Winhem. En présence de Jean Jacques NORRY fils de Nicolas et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 80 du 14/05/1740
Guillaume BRECKVELT greffier des eaux et forets demeurant Lille, époux de Demoiselle Anne Andrée VIENNE, petite-fille et héritière du sieur Michel Joseph VIENNE, héritier du sieur Pierre GOBERT terminé à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Joseph VERMESSE fils de feu André, censier à Comines, la moitié de 16 cens de labeur à Comines, aboutant d'orient la terre des Pauvres de St Etienne de Lille, de midi la terre du preneur.

2 E 3 / 7265 acte 81 du 20/05/1740
Henri Eustache CARDON demeurant Lille, au nom de Pierre Louis CARDON son frère, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BECQUART, chartier à Comines, 12 cens de près de Lys fauchable à deux herbes à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 82 du 24/05/1740
Daniel SERRUS fils de feu Jean, et Véronique DHALLUIN sa femme demeurant Wervicq sud, déclarent avoir vendu au sieur Guillaume GHESQUIERE, marchand tanneur à Comines, une rente héritière de 9 florins par an au capital de 200 florins, lesdits comparants ont obligé toute une maison et héritage à Wervicq, aboutant d'orient la terre de Guillaume CUVELIER, de midi la maison de Pierre TIBERGHIEN, d'occident la rue conduisant du pont de Wervicq aux moulins du Mont, de nord la maison d'Antoine CORTEQUISSE. En présence de Joseph MINNE cabaretier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 83 du 24/05/1740
Pierre Joseph REMMERY fils d'André Melchior, veuf avec un enfant de Marie Jeanne COISNE, étant en passe de convoler en secondes noces, est requis par André Melchior REMMERY son père et Allard COISNE son beau-frère demeurant audit Comines, tuteurs paternel et maternel de son dit enfant Louis François Joseph REMMERY, de procéder à la formoture de la moitié des biens trouvés en la maison mortuaire de feue sa femme.

2 E 3 / 7265 acte 84 du 24/05/1740
Pierre Joseph REMMERY fils d'André Melchior, veuf avec un enfant [Cf. acte 83] de Marie Jeanne COISNE, assisté de son père et d'Allard COISNE son beau-frère demeurant Comines d'une part, Marie Jeanne DUTHILLEUL fille de feu François et de Jeanne LEPLAT, assistée de Jean et Antoine DUTHILLEUL ses frères, de Nicolas BUTIN son tuteur demeurant Comines, sauf ledit BUTIN au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 85 du 26/05/1740
Bauduin François et Michel Joseph THEVELE frères, enfants de feu Bauduin demeurant Comines, se portant forts de leurs deux sœurs, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine LOUAGE fils de Pierre, et Marie Angélique LOUAGE sa femme, un lieu manoir parmi 9 cens de jardin planté et bois montants situés à Comines. En présence de Dominique LOUAGE et Jean François MOREL.

2 E 3 / 7265 acte 86 du 26/05/1740
Bauduin François et Michel Joseph THEVELE frères, enfants de feu Bauduin demeurant Comines, se portant forts de leurs deux sœurs, ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Marie Marguerite LERMINET veuve de François CAULIER demeurant Comines, 340 verges de labeur audit lieu. En présence de Dominique LOUAGE et Jean François MOREL.

2 E 3 / 7265 acte 87 du 30/05/1740
Le sieur Jean GHEERBRANT bailli et receveur de Comines ayant droit des trois quarts dans les lieux manoirs et héritages ci-après, se portant fort du sieur Guillaume BRECKEVELT demeurant Lille ayant droit à l'autre quart, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne, cabaretier et laboureur à Deûlémont, une maison à usage de cabaret nommé La Tasse sur 10 cens d'héritage. En présence d'Antoine François SLOOVERE boulanger et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 88 du 07/06/1740
Pierre BOSSAERT fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à Wijtschate, ayant droit de Marie Barbe DUTHILLEUL sa femme, d'un tiers d'une partie d'héritage ci-après, Antoine CORNILLE laboureur à Deûlémont, ayant droit en qualité de père et tuteur des enfants retenus de Marie Françoise DUTHILLEUL d'un pareil tiers, et Jean Baptiste LEROUGE laboureur à Wasquehal ayant droit au dernier tiers en qualité de mari d'Emerentienne LEWILLE fille de feu Pierre et d'Emerentienne DUTHILLEUL, d'un héritage de 375 verges à Deûlémont, aboutant d'orient la terre de Jean Baptiste VAN ECKHOUTE, de midi celles ci échues à Marie Barbe, Marie Françoise et feue Emerentienne par succession d'Etienne DUTHILLEUL fils d'Antoine, leur beau-frère et oncle, ceux-ci reconnurent avoir fait partage et division amiable. En présence de Louis CUVELIER et Mathias François DELEBARRE.

2 E 3 / 7265 acte 89 du 13/06/1740
Pierre BOULOGNE fils de feu Jean, laboureur à Frelinghien vend aux enchères à Michel Joseph LEURIDAN demeurant audit lieu, 2 cens d'héritage dans un jardin de 12 cens à Frelinghien appartenant à M^{e} Pierre Joseph VANDERBEKERE écuyer, Sr de Grispere, aboutant au petit chemin du cabaret de la HOULLETTE à Quesnoy. En présence du sieur Piat THEVELE et Théodore LAMBIN sergent demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7265 acte 90 du 17/06/1740
Gilbert et Alexandre DUHAMEL frères, enfants et héritiers de Philippe demeurant Linselles et Comines, Jean François et Pierre Joseph SARAZIN, Adrien François LEPOUTRE et Marie Jeanne SARAZIN sa femme, lesdits SARAZIN frères et sœur, enfants de Jean François et héritiers de Marie Jeanne DUHAMEL leur mère qui fut sœur aux susnommés DUHAMEL, demeurant Bas-Warneton, ayant entre eux quelques portions d'héritage à eux échus par le trépas de leurs père et mère et de la succession de Gérard DUHAMEL leur frère et oncle vivant époux de Françoise GRENU, désirant sortir de communion ils en ont fait trois parts égales. En présence de Nicolas DERUELLES et Jean François VANDEVOORDE.

2 E 3 / 7265 acte 91 du 18/06/1740
Gérard DELEPORTE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Bas-Warneton, veuf en dernières noces avec trois enfants retenus d'Anne Marie DELESALLE, assisté de Jean DELESALLE son beau père laboureur à Deûlémont d'une part, Marie Antoinette MARTIN fille de Pierre et Marie Anne LEFRANCQ, assistée de son père et Noël LEFRANCQ son oncle demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 92 du 26/06/1740
Jacques François SELOSSE fils de Cornille et Marie Catherine LEROUX, marchand boutiquier à Tourcoing reçoit 64 florins 6 patars de Jean LEROUX son oncle laboureur à Deûlémont pour la vente par rachat d'hoirie au profit dudit LEROUX le 1/7° des lieux manoirs, jardin et labeur de plusieurs pièces situés à Wervicq à lui échus par le trépas de sadite mère autant que par la mort de Vincent et Jean François LEROUX ses oncles et frères au second comparant. En présence de Philippe Charles LESAFFRE censier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 93 du 27/06/1740
Vincent FERRET fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à Vormezeele châtellenie d'Ypres, procureur spécial de Pierre MONTAIGNE fils de feu Jean et d'Antoinette VARY demeurant Zillebeke, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Nicolas Jacques LEMAHIEU fils de feu Jacques, laboureur à Comines, divers parties de lieux manoirs et héritages à prendre à l'encontre de Marie Catherine LEMAHIEU veuve de Jean MONTAIGNE, aboutant d'orient à la terre de Chrysole LELEU, de midi celle de Jean LEPERS, d'occident au chemin du Poisplat à Quesnoy et à la maison de Pierre VALCQUE, de nord au chemin de Wervicq au Longchamps et la maison dudit VALCQUE, de plus la moitié d'une choque de deux maisons érigées sur le même jardin, l'une occupée par la veuve de Jean Baptiste DUMONT etc. En présence de Michel BILLET et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 94 du 27/06/1740
Marie Catherine LEMAHIEU veuve de Jean MONTAIGNE demeurant Comines, ayant droit à la moitié de la maison et héritages ci-après, Vincent FERRET fils de feu Guillaume, laboureur demeurant Vormezeele, procureur spécial de Pierre MONTAIGNE fils de feu Jean et d'Antoinette VARY ayant droit à l'autre moitié, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Ferdinand RAMON fils de feu Sylvestre, laboureur à Comines, une maison a usage de boutique avec 12 verges audit lieu, aboutant d'orient et nord la terre de Demoiselle BECUWE, de midi au Toucquet du Longchamps, d'occident la maison et fond des héritiers de Charles CORNILLE. En présence de Michel BILLET et du clerc. Le 18 juillet 1740 est comparu Ferdinand RAMON qui a fait de son command de Gabriel LEFEBVRE cabaretier et manœuvre audit lieu qui accepte les prix clauses et conditions du contrat ci dessus

2 E 3 / 7265 acte 95 du 29/06/1740
Jacques Vincent DELEBECQUE fils de feu Vincent, et Michelle PARET sa femme, laboureurs à Comines déclarent avoir vendu à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET 343 verges de labeur a prendre dans 697 verges à l'encontre des enfants et héritiers dudit Philippe PARET.

2 E 3 / 7265 acte 96 du 29/06/1740
Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET demeurant Comines en son nom et celui de ses enfants, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques Vincent DELEBECQUE censier à Comines, 10 cens de labeur plus grange fournil écurie situé à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 97 du 30/06/1740
Le sieur Jean Baptiste VAN ECKHOUTE bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques Arnould CATTEAU et Marie Catherine DELEBARRE sa femme, laboureurs à Deûlémont, une maison manable parmi 2 bonniers de labeur. En présence de François Louis LELEU demeurant Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 98 du 01/07/1740
Jean Baptiste BERTEN clerc à Comines au nom de Dame (blanc) veuve du sieur DE MADRE du Fay demeurant Lille, déclare avoir vendu à Guillaume CAZIER et à Pierre Albert DAUTRICOURT demeurant Comines, deux coupes d'herbes de 10 cens de prairies de Lys à Comines nord. En présence de Jean François VANDEVOORDE et Chrysole CARISSIMO cordonniers audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 99 du 03/07/1740
(Acte rayé) Martin Dominique DELEBECQUE fils de feu Noël, censier à Comines, déclare devoir à Antoine Joseph DELEBECQUE son frère demeurant Comines la somme de 500 florins qu'il a reçu en prêt pour ses nécessités urgentes qu'il a promis de rendre dans un an. En présence de Charles Louis DELEBECQUE censier à Halluin et du clerc. Le 18 septembre 1740 la dette est remboursée.

2 E 3 / 7265 acte 100 du 03/07/1740
Charles Louis DELEBECQUE fils de feu Noël, censier à Halluin, déclare devoir à Antoine Joseph DELEBECQUE son frère demeurant à Comines la somme de 600 florins en prêt pour ses nécessités urgentes qu'il a promis de rendre dans un an. En présence de Martin Dominique DELEBECQUE censier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 101 du 03/07/1740
Chrysole LELEU et Marie CARTON sa femme, bourgeois de Comines, déclarent avoir vendu à Jacques CAZIER fils de feu Antoine, censier et échevin de Bousbecque, 1 cent et 6 verges de labeur situé à Wervicq, aboutant d'orient occident et nord l'héritage de l'acheteur, de midi (blanc). En présence de Jacques HERMANT chaudronnier et du clerc et Jean CAZIER frère dudit Jacques, censier à Bousbecque.

2 E 3 / 7265 acte 102 du 05/07/1740
Noël ROUSSEL fils de feu Noël, censier à Bousbecque, déclare avoir vendu au profit de Jacques François CORNILLE son gendre, laboureur audit lieu, un cheval, 6 vaches, chariots, charrues et autres outils servant à l'agriculture etc. ainsi que 4 bonniers ½ de lieu manoir appartenant tant à Jean CAZIER qu'aux héritiers du sieur DUCROQUET. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 103 du 05/07/1740
Pierre BLIECQ fils d'Abraham, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DHALLUIN fils de Jacques, laboureur audit lieu, une maison manable, grange, étables et autres édifices sur 8 cens d'héritage situé à Bousbecque. En présence de Noël ROUSSEL censier audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 104 du 11/07/1740
Pierre Eugène et Martin François HAYART frères, enfants et héritiers de Pierre demeurant Frelinghien et Comines ayant droit des ¾, se portant fort Thomas HAYART leur cousin ayant droit à l'autre quart de 18 cens de labeur situés à Houplines, déclarent les avoir accordés en bail et louage à Pierre DEMAELE fils de feu Antoine, laboureur à Houplines. En présence de Thomas MONTAIGNE fils de Thomas et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 105 du 18/07/1740
Le sieur Jacques Philippe MONIER prêtre et secrétaire du chapitre de l'église Collégiale de Comines expose en vente au plus offrant deux coupes d'herbes de 9 cens de prairies de Lys en trois parties appartenant audit chapitre dudit Comines nord, ledit acheteur devra payer le prix de l'adjudication au sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON receveur dudit Chapitre. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 106 du 21/07/1740
Marie Jeanne CAILLET veuve de Charles BLIECQ demeurant Deûlémont, fille d'André et Marie Jeanne MONTAIGNE qui fut fille de Jean et d'Antoinette VARY, Jacques, Martin, Anne DUMONT, Michel BONDUEAUX mari et se portant fort de Marie Madeleine DUMONT, d'Alexandre Joseph BOSQUART se portant fort de Jacques Vincent BOSQUART enfants d'Antoine et de feu Elisabeth DUMONT, Antoinette DUMONT, Angélique FORTERIE veuve avec deux enfants retenus de Jean Baptiste DUMONT qui fut frère à ladite Antoinette DUMONT, Pierre VALCQUE en son nom et tuteur des deux enfants qu'il a retenus de Catherine DUMONT frères et sœurs, lesdits Jacques, Martin, Marie Anne, Marie Madeleine, feues Elisabeth, Antoinette et Catherine DUMONT enfants de feu Jacques et de Marie Madeleine MONTAIGNE qui fut fille de Jean et Antoinette VARY, Jean Baptiste DESSAUVAGE se portant fort des cinq enfants délaissés par Jacques DESSAUVAGE et Catherine MONTAIGNE qui fut fille dudit Jean et d'Antoinette VARY, Ferdinand RAMON, Marie Françoise DELECOUR mère et tutrice des six enfants retenus avec Jean Baptiste RAMON. Lesdits RAMON frères enfants de Sylvestre et Marie Marguerite MONTAIGNE qui fut fille dudit Jean et d'Antoinette VARY, demeurant Comines, Wervicq, Bousbecque, Quesnoy et Deûlémont. Lesdits comparants ont agréé les ventes des maisons et héritages délaissés par Jean MONTAIGNE leur oncle et grand oncle que Vincent FERREST procureur spécial de Pierre MONTAIGNE, frère dudit feu Jean, leur oncle et grand oncle comme plus proche héritier du défunt a fait à Nicolas Jacques LEMAHIEU et Gabriel LEFEBVRE par acte passé le 27 juin 1740.

2 E 3 / 7265 acte 107 du 23/07/1740
Josse TAFFIN fils de feu Jean, marchand à Warneton France, déclare avoir reçu 482 florins que Jean LORAINE fils de feu Philippe demeurant à Deûlémont pour la vente et le transport de 342 livres de tabac en carotte et 4945 livres de tabac en cottes, le tout reposant dans la maison du premier comparant audit Warneton. En présence de Jacques et Evrard DELAHOUTRE demeurant à Linselles.

2 E 3 / 7265 acte 108 du 23/07/1740
Josse TAFFIN fils de feu Jean, marchand à Warneton France, déclare avoir reçu 714 florins de Jean LORAINE fils de feu Philippe, marchand à Deûlémont, pour la vente de deux demeures séparées, l'une étant à usage de cabaret bâtie sur 60 verges pris en arrentement audit Warneton sud de la Lys, aboutant d'orient au grand chemin menant du pont de Warneton à Quesnoy, de midi et occident la terre de la veuve du sieur VANDERLINDE et de nord au chemin menant dudit pont à la place de Deûlémont. En présence de Jacques et Evrard DELAHOUTRE demeurant Linselles.

2 E 3 / 7265 acte 109 du 26/07/1740
Messieurs les doyen chanoines du Chapitre de l'église de St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes suivantes côté de Lille : La dîme d'Hourplancque pour la moitié à Jean MONTAIGNE fils de Pierre demeurant Comines pour 462 florins avec la caution de Jean Philippe DERVEAUX demeurant audit lieu, la dîme du Gavre pour trois gerbes seulement est adjugée à Jean François DEMERCQ et Philippe Albert REMBRY demeurant Comines pour 300 florins, la dîme de la Gayperche en trois cantons est adjugée à Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume pour 2050 florins avec la caution de Nabor CAULIER demeurant audit lieu, la dîme du Grand Mitan est adjugée à Nicolas LECOMTE fils de feu Olivier demeurant audit lieu pour 1350 florins avec la caution de Pierre François LEMEHIEU boutiquier audit lieu et la dîme de Winhem pour ses 6 gerbes est adjugée à Jean Joseph FLIPO charron audit lieu pour 712 florins 10 patars avec la caution de Jean François MONTAIGNE son beau-frère.

2 E 3 / 7265 acte 110 du 26/07/1740
Messieurs les doyen chanoine du Chapitre de l'église de St Pierre à Comines exposent à la vente les branches de dîmes suivantes côté châtellenie d'Ypres : La dîme de Biscapelle est adjugée à Jean Baptiste BOSCART fils de feu Jean Baptiste laboureur à Comines nord pour 522 florins avec la caution de Jean François BERTEN fils de feu Jean Baptiste laboureur audit lieu, la dîme d'Hauteplancque dit Gothuysse est adjugée à Ignace DELEDICQUE fils de feu Antoine laboureur audit lieu pour 737 florins avec la caution de Pierre François MALLET fils de feu Pierre laboureur à Wervicq, la dîme du Grand Mitan est adjugée à Jean Baptiste DAUTRICOURT fils de (trou) Pierre Albert censier à Comines nord pour 662 florins 10 patars avec la caution d'Etienne LELEU laboureur audit lieu et la dîme du Petit Mitan est adjugée à Pierre François DE BERTEN avec la caution de Pierre Jean VAN HEE censier à Wervicq.

2 E 3 / 7265 acte 111 du 28/07/1740
Le sieur Bauduin Romain CASTELAIN receveur du temporel de l'évêque de Tournai demeurant à Lille expose à la vente les branches de dîme suivantes à Comines châtellenie de Lille et Linselles : La branche du Blanc Coulon et du Quiquenpoix est adjugée à Jacques DUTHOIT fils de feu Jean marchand pour (trous) avec la caution de Jean Philippe DUTHOIT son frère censier audit lieu, la dîme de Winhem pour 3 gerbes est adjugée à Jean Joseph FLIPPO fils de Jean charron pour 325 florins avec la caution de Jean François MONTAIGNE son beau-frère, la dîme de Lanscof pour 6 gerbes est adjugée à Dominique LESAFFRE (partie arrachée), la dîme que l'évêque de Tournai a droit de lever à Linselles est adjugée à Pierre Joseph LESAGE marchand à Linselles pour 1425 florins avec la caution d'Arnould LESAGE son frère cabaretier à Linselles.

2 E 3 / 7265 acte 112 du 28/07/1740
Le sieur Bauduin Romain CASTELAIN receveur du temporel de l'évêque de Tournai demeurant Lille expose à la vente des branches de dîmes à Comines nord sur Houthem et Hollebecque (acte en mauvais état) Jacques GRUSON laboureur audit Hollebecque pour 171 avec la caution de Guillaume LECOMTE laboureur à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 113 du 29/07/1740
Le sieur Bauduin Romain CASTELAIN receveur du temporel de l'évêque de Tournai demeurant Lille expose à la vente les branches de dîmes suivantes à Frelinghien et Deûlémont (partie arrachée) canton de Frelinghien Flandres : Jacques LEFEBVRE pour 185 florins avec la caution de Jean Baptiste BARTIER le Canton, La Branche du Bourg est adjugée au sieur Jean VANDEVILLE fermier audit Frelinghien pour 675 florins avec la caution de Charles DHELLIN demeurant audit lieu, le canton du Finquereau est adjugé audit Charles DHELLIN pour 500 florins avec la caution dudit sieur Jean VANDEVILLE, le canton sur Frelinghien Flandres pour 3 gerbes est adjugé à Jean François LETERME fils de feu Jean François laboureur à Warneton pour 145 florins avec la caution de Guillaume LESAFFRE demeurant audit Warneton. En présence de Jean DELESALLE sergent de Deûlémont et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 114 du 28/07/1740
Chrysole DESPATURES fils de feu Jean, laboureur à Wijtschate, se portant fort de Marie Joseph MAJORIBANCQ sa femme, déclare avoir vendu à Marie Anne HALLECAS veuve de Richard DE CONINCK demeurant Wijtschate, le 1/3 de 4 cens de prairie de Lys aboutant d'orient et occident aux héritages des Pauvres de Bas-Warneton, de midi à la rivière Lys et pareil 2/3 de 50 verges de prairie, aboutant d'occident et de nord l'occupation de Jean Philippe ROUZE le tout situé à Bas-Warneton châtellenie d'Ypres, Srie de la Grande Ponte à prendre à l'encontre des veuve et héritiers de Jean François VANDERMERSCH. En présence de Guillaume GOEMAN fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 116 du 01/08/1740
Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin, laboureur à Comines, déclare avoir reçu une partie des 131 livres 16 sols payées par Emanuel RABAUT marchand filetier à Warneton, frais occasionnés pendant la maladie de Marie Antoinette GHESQUIERE sa feue femme, que pour ses funérailles, l'arrêté ici lu et paraphé est rendu à Jean Baptiste RABAUT fils dudit Emanuel, de plus pour satisfaire Charles Louis POISSONNIER censier audit lieu, il rend la moitié des 50 florins que ledit Emanuel RABAUT et sa femme lui doivent par obligation du 12 juillet dernier. Est aussi comparu Antoine DUFLOS cordonnier en cette ville père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Joseph DELECOUR vivante fille de feu Philippe Louis et de Marie Jeanne GHESQUIERE qui fut fille dudit feu Martin, soutenant ledit Pierre GHESQUIERE son oncle qui ont approuvé et agréé le testament que ladite feue Marie Antoinette GHESQUIERE a fait à Warneton le 15 novembre 1730 par devant Me Jacques GOBERT. Ledit DUFLOS s'est engagé de restituer audit GHESQUIERE la moitié des deux sommes susdites. Sont aussi comparus Jean Baptiste et Catherine RABAUT en leur nom et se faisant fort de leur père et Marie Jeanne RABAUT leur sœur, déclarant remettre au dit Pierre GHESQUIERE les 2/3 des habits linges bagues et joyaux ayant servi à ladite feue Marie Antoinette GHESQUIERE. En présence du sieur Joseph François GHEIRAERT (GERARD) clerc audit Warneton et de Jean Baptiste BERTEN clerc à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 115 du 30/07/1740
Anne PRUDHOMME fille de libre condition de feu Marc Antoine demeurant Comines, déclare avoir vendu à Romain Joseph DUHAMEL fils de feu Antoine demeurant audit lieu, trois petites demeures avec leur héritages situés audit lieu, aboutant d'orient et midi la maison et héritages des héritiers de Jean Baptiste LEMESRE, d'occident les héritiers de Gilles GHESQUIERE, de nord la maison de Chrétien et Jeanne Hélène VERVISCH et la rue de Basse Bretagne.

2 E 3 / 7265 acte 117 du 02/08/1740
Le sieur Joseph PLANCQUE marchand à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre POISSONNIER fils de feu Silvestre, laboureur à Comines, un bonnier 13 cens de labeur en deux pièces audit lieu, aboutant d'orient et midi au chemin menant de Comines au cabaret du Longchamps, l'autre partie aboutant de midi au chemin conduisant à la cense de Tenboorne. En présence de Jean Baptiste SCAMP laboureur et Jean Baptiste FLEURBAIX cabaretier.

2 E 3 / 7265 acte 118 du 02/08/1740
Le sieur Joseph PLANCQUE marchand à Lille déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Joseph DESQUIENS marchand brasseur à Comines, un lieu manoir amassé de maison à usage de cabaret appelé le Vieil Dieu dit Chasse Royale compris deux demeures, grange, bourloire sur 2 cens de terre, de plus 9 cens de labeur vis-à-vis dudit cabaret le tout à Comines. En présence de Pierre POISSONNIER et Jean Baptiste SCAMP laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 119 du 08/08/1740
Jean François, Jean Philippe et Michel LEHOUCQ frères, enfants et héritiers de Jean François et de Marie Elisabeth COISNE demeurant Bas-Warneton déclarent avoir vendu à Jean Baptiste VAN EECKHOUTE bourgeois de Comines 10 cens de labeur faisant partie de 20 cens et 23 verges tenus de la Cour féodale de la Srie de la Grande Ponte, apparents dans le brief de ladite Srie année 1664 f° 39 situés à Bas-Warneton, châtellenie de Lille, aboutant d'orient à 6 cens 34 verges de terre appartenant à Marie Françoise COISNE veuve de Pierre JACQUES, de midi (blanc), d'occident au chemin du Temple, de nord la terre de Jean Philippe COISNE fils de feu Jean. En présence d'Ignace Dominique GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 120 du 16/08/1740
Charles DELAHOUTRE fils de feu Charles, et Marie Françoise GRISON sa femme demeurant Comines déclarent avoir vendu à Jean François CATTEAU fils de Jean, laboureur audit lieu, 176 verges de labeur à Comines, le sentier du Vieil Dieu au Beau Chêne passant à travers, aboutant d'orient la terre de Jacques LAGACHE, de midi celle du sieur CLAIES, de nord celle de Charles et Nicole BELPAIRE. En présence de Dominique FLAMENT beau-frère des vendeurs et Pierre DE SOMER cordonnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 121 du 16/08/1740
Jean François CATTEAU fils de Jean, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Charles DELAHOUTRE laboureur audit lieu, 180 verges de labeur audit lieu. En présence de Dominique FLAMENT et René Joseph VERVISCH.

2 E 3 / 7265 acte 122 du 19/08/1740
Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, et Jean Baptiste LECLERCQ son fils demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Jean François HOSTE leur frère et oncle de Lille, 475 verges de labeur situées à Halluin à prendre dans 19 cens à l'encontre des ayants droits d'Hubert TRACHET, Jean Baptiste et Pierre LECLERCQ et autres. En présence de Pierre François et Jacques François LECLERCQ demeurant à Linselles. Sont encore comparus Pierre François et Jacques François LECLERCQ frères, enfants et héritiers de Pierre demeurant Linselles, se portant forts de Pierre DEROCQ et Marie Catherine LECLERCQ sa femme, Joachim GHESQUIERE et Marie Anne Michelle LECLERCQ sa femme, lesdits LECLERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Pierre. Le 29/08/1740 sont comparus lesdits Pierre DEROCQ et Marie Catherine LECLERCQ sa femme, Joachim GHESQUIERE et Marie Anne Michelle LECLERCQ sa femme demeurant à Roncq qui ont déclaré après lecture agréer le présent contrat.

2 E 3 / 7265 acte 123 du 22/08/1740
Jeanne Thérése NOLLET veuve avec enfant de Pierre François DEROUBAIX bourgeoise et teinturière à Comines déclare avoir vendu à Pierre Joseph LEMESRE fils de feu Jean Baptiste, aussi bourgeois, une maison à usage de boutique sur 592 verges de jardin, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, plus 25 verges accordées en arrentement par Oste NOLLET père de la vendresse à Albert VERVISCH, et encore 25 verges accordées en arrentement par ledit NOLLET à Philippe MEAUX. De plus 13 verges 1/2 arrentées à André MEAUX, 33 verges arrentées à Louis Albert BREL suivant les actes passés devant Me VANHEULE vivant notaire à Comines en date du 20 janvier 1703, 25 ami 1705 et 14 juin 1709 (voir bail passé devant le notaire soussigné le 13 août 1735). Sont aussi comparus Pierre Louis et Marie Anne Thérèse DEROUBAIX frère et sœur, enfants dudit feu Pierre François et de ladite Jeanne Thérèse NOLLET qui, après lecture du contrat de vente, ont déclaré l'agréer.

2 E 3 / 7265 acte 124 du 27/08/1740
Marie Joseph et Marie Jeanne FAUVARQUE filles de libre condition de feu Jacques et Marie Catherine VIENNE demeurant Comines ont consenti à ce que Jean Baptiste FAUVARQUE leur frère jouisse pour toujours du fond et maison qu'il a fait construire à l'encontre des dites comparantes sur 12 verges et pareilles 12 verges à prendre dans 80 verges qu'il a acheté à Jean Baptiste et Bergile VIENNE. En présence de Jean François LAIGNEL laboureur et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 125 du 27/08/1740
Antoine Joseph DELEBECQUE fils de feu Noël et de Marie Catherine POTTIER demeurant Comines, assisté de Charles Louis et Martin Dominique DELEBECQUE ses frères, Marie Jeanne DELANNOY sa belle-mère tous demeurant audit lieu sauf Charles Louis à Halluin d'une part, Marie Francoise LARICQUE fille de Jean Jacques et Adrienne LEFEBVRE, assistée de son père demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 126 du 29/08/1740
Jean Baptiste VION, censier à Comines déclare avoir vendu à Pierre POUILLIER fils de feu Pierre, marchand audit lieu 8 cens 1/2 de terre avestis de lin de cette année dont les gerbes sont enfermées dans la cense dudit VION. En présence du sieur Pierre GHYSEL demeurant à Ypres et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 127 du 29/08/1740
Jean Jacques FLAMENT et Pierre VIENNE tous deux couvreurs de paille demeurant Comines et Bousbecque ayant examiné les couvertures de pailles d'un lieu manoir d'où est sorti d'occupation Jean Baptiste DESSAUVAGES le premier mai de cette année pour l'entrée de Guillaume CUVELIER, ont déclaré que lesdites couvertures sont endommagés à la charges dudit DESSAUVAGES. En présence de Vincent POLLET cabaretier à Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 128 du 30/08/1740
Oste LEURIDANT et Albertine LEURIDANT sa sœur veuve de Gilles DUTHOIT enfants de feu Jacques et Marie Marguerite MONTAIGNE demeurant Flers et Marcq en Baroeul pour eux et se portant forts de Marie Françoise LUTUN et des enfants retenus de feu Thomas MONTAIGNE, ont déclaré avoir vendu à Pierre Ambroise MONTAIGNE fils dudit feu Thomas demeurant Bas-Warneton, 4 cens de labeur en une pièce dont 311 verges appartiennent auxdits LEURIDANT et 89 verges auxdits MONTAIGNE à Warneton (acte déchiré dans le haut). En présence de Jean François MONTAIGNE oncle aux vendeurs et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 129 du 30/08/1740
Oste LEURIDANT et Albertine LEURIDANT sa sœur veuve de Gilles DUTHOIT enfants de feu Jacques et Marie Marguerite MONTAIGNE demeurant Flers et Marcq en Baroeul pour eux et se portant forts de Marie Françoise LUTUN et des enfants retenus de feu Thomas MONTAIGNE, ont déclaré avoir vendu à Jean François MONTAIGNE leur oncle demeurant à Comines, la quinzième partie d'une maison manable à l'encontre à l'acheteur et des enfants et héritiers de Jean Jacques LECLERCQ, aboutant d'orient au pavé de Comines à Quesnoy, de midi au jardin de Pierre LECLERCQ, d'occident la terre de l'Hôpital de Comines, de nord celle des héritiers de Gilles PARET et au fond de la Chapelle de St Marguerite. En présence d'Ambroise MONTAIGNE demeurant Bas-Warneton et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 130 du 01/09/1740
Allard François BETREUMIEUX demeurant Comines, curateur judiciairement commis aux biens et dettes abandonnés par les héritiers d'Adrien FERTIN et Chrysoline DERVEAUX vivants conjoints morts audit Comines avec une autorisation de vente obtenue de la Cour du Parlement de Flandres à Douai le 25 juin 1740, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jacques DUFLOS le 26 juillet 1740, une maison à usage de boutique avec son héritage, aboutant d'orient la rue des Caprons, de midi la maison Charles BREINE et les terres des

héritiers e Jean PICAVET, d'occident la maison et fond de Guillaume GOEMAN, de nord à la Grande Rue avec le canon annuel de 20 patars que doit Charles BREINE à cause du fond de la maison faisant partie de l'héritage ci dessus. En présence d'Alexandre Joseph CAPRON Guillaume GOEMAN pointre et du clerc. Le 2 septembre 1740 sont comparus Jeanne Louise WERDENIER veuve de Pierre RABAUT, Raymond CATTEAU et Marie Anne WERDENIER sa femme, Charles BREINE et Marie Catherine WERDENIER sa femme, lesdites WERDENIER sœurs, enfants et héritières de Jean et d'Anne NIELE demeurant tous à Comines qui déclarent avoir reçu 159 florins de Guillaume GOEMAN censier à Comines auquel ils en font quittance.

2 E 3 / 7265 acte 131 du 06/09/1740
Jean Baptiste LEWILLE fils de Claude et de Marie Madeleine BERGH, assisté de ses père et mère, de Charles et Pierre Antoine LEWILLE ses frères, de Jacques CUVELIER son beau-frère, demeurant tous à Wervicq d'une part, Isabelle Claire Joseph SEGARD fille de Guillaume et de Marguerite CARDON, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste SEGARD son frère demeurant à Comines, Philippe et François CARDON ses oncles et de Charles Louis DELEBECQUE son oncle allié, demeurant à Deûlémont, Comines et Halluin d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jean Philippe SEGARD frère de la future mariante.

2 E 3 / 7265 acte 132 du 06/09/1740
Martin Dominique DELEBECQUE et Marie Catherine Thérèse BERTEN sa femme demeurant à Comines (déchirure) Philippe BERTEN fils de Chrétien censier à Wervicq déclarent avoir vendu et créé une rente héritière de 25 florins par an au profit de Ferdinand PETITBERGHIEN marchand boulanger à Comines (déchirure) le 1/3 d'un lieu manoir amassé de deux demeures parmi 7 cens de jardin tenus des franchises du Blaton et Linselles échus audit DELEBECQUE par le trépas de Noël DELEBECQUE son père (déchirure). En présence de Mathieu DE MAITRE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 133 du 19/09/1740
Nicolas LEMESRE demeurant à Bousbecque (acte déchiré) de labeur à Jean Baptiste CATTEAU et Marie Madeleine LELEU sa femme d'une part, Pierre Georges PINCHON fils de feu Georges, et Rosalie LELEU sa femme laboureurs à Quesnoy ayant droit à l'autre moitié des héritages échus auxdits LELEU par le trépas de Jean Baptiste LELEU leur père et beau-père d'autre part. Désirant sortir de communion dudit héritage ils ont fait faire mesurage et division par le notaire soussigné : Audit Nicolas LEMESRE 303 verges 1/2 de labeur qui est la juste moitié desdits 607 verges situé à Bousbecque (acte déchiré) et de nord au fond du cabaret du Balot Blanc et la maison de Pierre POUILLIER, et la sortie entrant dans le petit chemin de la Basse Ville aux Oblaers. Auxdits PINCHON et sa femme l'autre moitié pareil 303 verges 1/2 de labeur aboutant d'orient en partie au jardin dudit VANDENABEELE et le sentier de la Basse Ville au Moulin du Belcamps, de midi la terre d'Antoine DANSETTE. En présence de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier à Bousbecque et Pierre DESOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 134 du 23/09/1740
Marthe Adrienne Joseph CHARPENTIER fille suffisamment âgée de Pierre demeurant à Comines, déclare faire donation absolue à Julie Joseph CHARPENTIER sa sœur et filleule demeurant audit lieu, des meubles et effets suivants à prendre à sa mort (liste détaillée). En présence de Charles François VON MITTAG licencié en médecine et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 135 du 25/09/1740 (acte en mauvais état)
Pierre Antoine VIENNE fils de [Détruit] demeurant à Tourcoing, confesse avoir reçu 39 florins de Jean Baptiste GHESQUIERE et de François CASTELAIN son beau-frère demeurant Comines et Wervicq dont il donne quittance, pour leur avoir vendu et cédé tous les droits qu'il a en qualité d'héritier de Péronne GHESQUIERE sa mère grande par achat qu'il a fait de Marie Marguerite VIENNE sa sœur dans 6 cens de petit lieu manoir jardin et labeur à Comines. En présence de Jean François CATTEAU censier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 136 du ? (acte en très mauvais état)
Bauduin LUTUN [Détruit] et Marguerite DEMARCQ sa femme [Détruit] demeurant Bas-Warneton déclarent devoir à Jean Baptiste DUFLOS fils de feu Pierre Jean, laboureur audit lieu, la somme de 150 florins qu'ils ont reçu pour leur nécessités pressante et urgente, ils ont promis de la restituer dans les deux ans. En présence de Philippe Joseph DESQUIENS marchand brasseur à Comines et Jean Baptiste TURBIER laboureur au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7265 acte 137 du 26/09/1740 (acte en très mauvais état)
Guillaume GHESQUIERE [Détruit] Frédéric Joseph [Détruit] receveur Jean Baptiste Joseph NISSE, Noël REUMAUX, Bauduin THEVELE, Mathias DERVEAUX et Pierre Albert DAUTRICOURT, administrateurs des biens de la Table des pauvres de Comines et y demeurants, déclarent avoir accordé en bail et louage à Josse Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant Comines, une maison consistante en boutique située audit lieu, aboutant d'orient (blanc), de midi et d'occident l'Hôpital desdits pauvres de Comines, de nord à la Grande Rue. En présence du sieur ? et Chrysole CARISSIMO demeurant à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 138 du 30/09/1740 (acte en mauvais état)
Jacqueline DESNOULET veuve de Chrysole LECOINTRE, censière demeurant Ennetières en Weppes [Détruit] les 2/3 de 704 verges d'un lieu manoir et héritage par achat qu'elle a fait avec son feu époux de Guillaume LELEU, Marc Antoine CATTEAU fils de feu Robert, demeurant Deûlémont ayant droit à l'autre 1/3 à prendre dans le milieu par succession de Marie LEHOUCQ sa mère-grande, situé à Bas-Warneton, Srie de la Grande Ponte, aboutant d'orient les enfants et héritiers de Jacques Albin GOBERT, d'occident aux héritages de Jean Baptiste DILLIES et de la veuve François Philippe VANDERMEERSCH, de nord aux terres de Pierre LUTUN. Désirants sortir de communion ils décident d'en faire mesurage et division.

2 E 3 / 7265 acte 139 du 01/10/1740
Jean Baptiste HOUDE fils de feu Pierre et de Marie Madeleine CARTON, assisté de Philippine HOUDE sa sœur d'une part, Barbe Rose GHESQUIERE fille de Pierre et de feue Marie Pétronille DUHAYON, assistée de son père, de Jean Baptiste et Jacques François DESRUELLES ses frères utérins enfants de feu Jean Baptiste et de ladite DUHAYON demeurant à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine HOUDE fils de Jean Baptiste demeurant Quesnoy et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 140 du 05/10/1740 (acte en mauvais état)
Marie Jeanne HORENT fille de libre condition de feu Louis demeurant à Comines déclare de faire son testament et dernières volontés etc. elle veut que Pierre François DELEFORTERIE soit déchargé jusqu'au jour de son trépas du rendage de la maison à elle appartenant qu'il occupe, et pour l'amitié qu'elle lui porte ainsi qu'a sa femme et pour les récompenser des services rendus elle leur donne 30 florins [Détruit], elle décharge Michel HORRENT son neveu de tout ce qu'il peut lui devoir, comme ayant effectué des travaux et devoirs pour elle. Jean François DELAHAYE pasteur et chanoine à Comines est chargé de la bonne exécution du testament.

2 E 3 / 7265 acte 141 du 13/10/1740
Antoine VILLERS fils de feu Antoine, et Elisabeth MALVOISIN sa femme demeurant Comines, désirant récompenser Alexis VILLERS que le premier comparant a retenus en premières noces de Marie Madeleine DELAHOUSSE des bons services qu'ils reçoivent, veulent et ordonnent qu'il fera une tête et partagera également avec ses frères et sœurs utérins que les comparants ont procréés entre eux, de tous les biens fiefs maisons et héritages qu'ils délaisseront à concurrence de 1/6 sans préférence de sexe ni d'âge. La présente disposition ne pourra préjudicier ce qui pourra revenir à Antoine Philippe VILLERS frère consanguin audit Alexis de la succession de leur père commun.

2 E 3 / 7265 acte 142 du 17/10/1740 (acte en mauvais état)
Chrysole LELEU bourgeois de Comines et Marie CARTON sa femme demeurant audit lieu déclarent avoir vendu à Adrien François PICAVET fils de feu Jean, laboureur à Wasquehal, la moitié de 8 cens dans une pièce située à Wasquehal tenue du marquisat de Roubaix. En présence de Jean Baptiste BREL laboureur à Comines nord et Philippe WAMBE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 143 du 17/10/1740 (acte en mauvais état)
Oste LEURIDANT et Albertine LEURIDANT sa sœur veuve de Gilles DUTHOIT, enfants de feu Jacques et de Marie Marguerite MONTAIGNE, demeurant Flers et Marcq en Baroeul, Louis Charles François Joseph DE FIVES, Nicolas BONTE époux de Marie Joseph DE FIVES, lesdits DE FIVES frère et sœur, enfants et héritiers de François et de Marie Françoise LEURIDANT vivante sœur des deux premiers comparants demeurant Wavrin, se portant forts des enfants et héritiers de Thomas MONTAIGNE leur cousin, déclarent avoir vendu au sieur Philippe LEMAHIEU fils de feu François, rentier à Bas-Warneton 4 cens de terre situés à Warneton sud, aboutant d'orient au chemin menant de la ferme du Brun Chateau à Warneton, de midi et nord la terre du sieur DE LESCLUSE, de nord celle du sieur VANDEBROUCQUE. En présence d'Ambroise et Jean François MONTAIGNE oncle et grand-oncle des vendeurs et Philippe François BONDUEL demeurant Comines.

2 E 3 / 7265 acte 144 du 22/10/1740
Jean Jérôme ARONIO écuyer, Sr de le Vigne, mari et bail de Dame Marie Jeanne Joseph PLATEVOET demeurant Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, censière à Comines, 13 cens de labeur audit lieu, aboutant d'orient et midi à la Becque du Bois Plat, d'occident les héritiers d'Allard PARENT, de nord les héritiers du sieur CARDON et héritiers de Charles LEPERCQ. En présence de Philippe DILLIES fermier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 145 du 22/10/1740
Jean Jérôme ARONIO écuyer, Sr de le Vigne, mari et bail de Dame Marie Jeanne Joseph PLATEVOET demeurant Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de feu Pierre, et Jeanne DESTIEUL sa femme, laboureur à Comines, 1 bonnier 11 cens de jardin à Comines, aboutant d'orient au chemin de l'Apothicaire et le jardin des héritiers de Georges DELEBECQUE, de midi au sentier conduisant de Wervicq à Quesnoy, d'occident au jardin de Tenboorne, de nord au jardin des héritiers de Charles CORNILLE et celui desdits DELEBECQUE (partie arrachée) et finalement le 1/3 de 16 cens de labeur, les deux autres tiers appartenant à Dame Marie Françoise de La HOUSSEYE veuve du sieur Raymond DEMONTS, cousine de ladite Dame PLATEVOET, à Comines, la totalité aboutant d'orient la terre de la veuve de Jacques LESPINOY, de midi aux héritages de Basile VIENNE et de la veuve Philippe CLARISSE, d'occident les héritiers de Jean MONTAIGNE, de nord ladite veuve CLARISSE. En présence de Philippe DILLIES fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 146 du 22/10/1740
Jean Jérôme ARONIO écuyer, Sr de le Vigne demeurant Lille, procureur spécial de Dame Marie Françoise de La HOUSSEYE veuve de Raymond DEMONTS vivant major de la Ville de Maubeuge, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, censière à Comines, 6 cens de labeur audit lieu tenus des Franchises du Blaton et Linselles aboutant d'orient midi et nord à la terre d'Antoine CAPELLE et de sa sœur. En présence de Philippe DILLIES fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 147 du 22/10/1740
Jean Jérôme ARONIO écuyer, Sr de le Vigne demeurant Lille, procureur spécial de Dame Marie Françoise de La HOUSSEYE veuve de Raymond DEMONTS vivant major de la Ville de Maubeuge, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine Martin LEHOUCQ fils de feu Venant, et à Marie Catherine DEMARCQ sa femme demeurant Deûlémont, un lieu manoir parmi 4 bonniers 10 cens situé à Deûlémont.

2 E 3 / 7265 acte 148 du 22/10/1740 (acte en mauvais état)
Jean Jérôme ARONIO écuyer, Sr de le Vigne demeurant Lille, procureur spécial de Dame Marie Françoise de La HOUSSEYE veuve de Raymond DEMONTS vivant major de la Ville de Maubeuge, déclare avoir accordé en bail et louage à François CARDON fils de feu André, et Marie Catherine DELAHAYE sa femme, censiers à Comines, les 2/3 de 16 cens de labeur, l'autre 1/3 appartenant à Dame Marie Jeanne Joseph PLATEVOET épouse du sieur bailleur, situés à Comines, la totalité aboutant d'orient la terre de la veuve de Jacques LESPINOY. En présence de Philippe DILLIES fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 149 du 23/10/1740 (acte en mauvais état)
Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques, et Monique GHESQUIERE sa femme se portant forts d'Alexandre Dominique GHESQUIERE boulanger à Lille et des enfants de feu Pierre LESAFFRE et d'encore vivante Marie Angélique GHESQUIERE, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe Isaac MONTAIGNE fils de feu Pierre, Jean Baptiste LERMINET et Georges HAZEBROUCQ fils de Jacques, demeurant tous trois à Comines savoir audit MONTAIGNE 4 cens de jardin, audit LERMINET 3cens de labeur et audit HAZEBROUCQ 6 cens de pareil labeur à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7265 acte 150 du 29/10/1740 (acte en mauvais état)
Jacques VANTHUNE et Marie Jeanne CANTILLON sa femme, Pierre HENNION et Marie Françoise CANTILLON sa femme demeurant à Comines, ont déclaré avoir reçu 100 florins de Marie Jeanne LEURIDANT veuve sans enfants d'Antoine CANTILLON demeurant Comines a qui ils ont cédé et abandonné tous droits et actions mobiliaires que ledit CANTILLON leur père et beau père à délaissé de la communauté d'entre lui et ladite LEURIDANT. En présence de Jean Philippe VILLERS fils de feu Marc Antoine laboureur et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 151 du 24/10/1740
Denis PARENT et Marie Angélique BOUCHE sa femme demeurant Deûlémont, voulant faire payement au sieur Philippe Joseph DESQUIENS marchand brasseur à Comines de 312 florins pour délivrance de bière, ont déclaré avoir vendu au profit dudit DESQUIENS la moitié de 4 cens d'héritage situés à Quesnoy occupés par Jean François DUMEZ à eux échus par le trépas de Jean LAMBIN leur oncle, le reste appartenant à Philippe Pierre LESAFFRE frère utérin de ladite BOUCHE. En présence de Jean Baptiste ALLARD et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 152 du 24/10/1740
Denis PARENT et Marie Angélique BOUCHE sa femme demeurant Deûlémont, désirant vendre par mise à prix et enchères le 1/4 de 4 cens d'héritage à Quesnoy occupé par Jean François DUMEZ à eux échus par le trépas de Jean LAMBIN leur oncle nomme procureur (blanc).

2 E 3 / 7265 acte 153 du 24/10/1740
Jean Baptiste VAN EECKOUTE bourgeois de Comines, déclare avoir reçu de Pierre Rémy COISNE censier au Bas-Warneton, la somme de 1245 florins 2 patars pour la vente de 10 cens de terre situés au Bas-Warneton, Srie de la Grande Ponte, le 8 août dernier, consentie par les enfants et héritiers de Jean François LEHOUCQ. En présence d'Ignace François Dominique GHESQUIERE et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 154 du 30/10/1740
Frédéric MONTAIGNE fils de Jean François, veuf avec des enfants retenus de Marie Elisabeth LECOCQ, censier à Comines, devant convoler en secondes noces est requis de la part de Jean François MONTAIGNE son frère demeurant audit lieu et Antoine François MONTAIGNE son beau-frère censiers à Wervicq, oncles paternel maternel et tuteurs desdits mineurs afin de faire parchon mobiliaire. En présence de Jean Joseph FLIPPO beau-frère du premier comparant et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 155 du 30/10/1740
Frédéric MONTAIGNE fils de Jean François, veuf avec deux enfants de Marie Elisabethe LECOCQ, censier à Comines, assisté de son père, Jean François MONTAIGNE son frère et de Jean Joseph FLIPPO son frère allié demeurant audit Comines d'une part, Anne Marie HANCQUART fille de Jean Louis et de Marie Anne HALLOT, assistée de son père et de Jean Baptiste HANCQUART son frère demeurant Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence d'Antoine François LECOCQ censier à Wervicq et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 156 du 31/10/1740
Pierre Joseph FLAMENT couvreur de paille, veuf avec enfants de Marie Françoise FOURNIER demeurant Comines, assisté d'Isaac FOURNIER son beau père, Charles Joseph DELAHOUTRE son beau-frère et de Jean Baptiste FLAMENT son frère, couvreurs de paille d'une part, Catherine COUTEL journalière, fille de feu Jacques et Jacqueline LECOINTRE, assistée de Jean Baptiste COUTEL son frère manouvrier demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence dudit Isaac FOURNIER et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 157 du 03/11/ 1740
Jean LORAINE fils de feu Philippe, marchand à Deûlémont, déclare avoir vendu à Jacques Ignace DELAHAYE fils de Nicolas, cabaretier à Warneton sud, deux demeures séparées, dont l'une à usage de cabaret construite sur 60 verges que l'acquéreur a pris en arrentement de la veuve du sieur VANDERLINDE, situé à Warneton sud, aboutant d'orient au chemin conduisant du pont de Warneton à Quesnoy, de midi et occident à la terre de ladite veuve VANDERLINDE, de nord au chemin menant dudit pont à la place de Deûlémont. En présence de Placide VIENNE marchand brasseur et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 158 du 05/11/1740
Jean François VAN ELSLANDE fils de Marin et de Marie Anne DELEFORTERIE, assisté de ses père et mère, Jean Baptiste VAN ELSLANDE son frère et de Mathieu DELEFORTERIE son oncle maternel, demeurant Wervicq sauf ledit DELEFORTERIE à Linselles d'une part, Marie Françoise DELEVOYE fille de feu Toussaint et de vivante Marie Catherine MONTAIGNE, assistée d'Isaac DEMAELE son parâtre, sa mère, Jean Baptiste et Guillaume DELEVOYE ses frères et de Thomas MONTAIGNE son oncle maternel demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Jacques DELEVOYE et Jean MONTAIGNE oncle et cousin de la future mariante.

2 E 3 / 7265 acte 159 du 05/11/1740
Simon WULLEMAN veuf avec enfants qu'il a retenu de Marie Françoise LEWILLE d'une part, Marie Agnès THIBAUT veuve sans enfants de Michel FERTIN, assistée de Pierre François RICQUET son beau-frère, demeurant tous Bas-Warneton châtellenie de Lille d'autre part. Contrat de mariage. En présence de François WULLEMAN frère du futur mariant et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 160 du 07/11/1740
Marie Jeanne CARLIER femme de Jean Philippe LOUAGE demeurant Comines, ayant eu en lecture l'accord fait entre son mari et Jean François BREL par acte passé le 20 juillet 1737 concernant le transfert fait par ledit BREL audit LOUAGE d'une cense et 39 cens d'héritage appartenant aux héritiers du sieur DELANNOY, déclare l'agréer et approuver en tout son contenu. En présence de Jacques André DUMORTIER fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 161 du 10/11/1740
Antoine DAEL fils de feu Antoine, veuf sans enfant d'Anne LECAT, censier à Bousbecque, assisté d'André CALLE et Pierre DUFLOS ses amis, laboureurs à Wervicq d'une part, Marie Catherine DAEL fille de feu Adrien et de vivante Catherine PELLE, assistée d'Adrien DAEL son frère, Jacques DAEL son oncle, Guillaume DAEL son grand-oncle et de Jean Charles PELLE son oncle maternel, demeurant tous à Bousbecque sauf lesdits oncles à Halluin d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 162 du 18/11/1740
Jean Baptiste Joseph NISSE fils de feu Pierre et Jeanne Françoise SERRUS, bourgeois demeurant à Comines, assisté d'Etienne Joseph NISSE son frère, des sieurs François BENOIT et Antoine BULART ses oncles alliés, et de Philippe Michel SERRUS son cousin, demeurant tous à Comines sauf lesdits BENOIT et BULART à Quesnoy d'une part, Marie Joseph VIENNE fille du sieur Pierre Jacques et feue Marie Catherine Rose WILLART, assistée de son père aussi bourgeois et marchand audit lieu, du sieur Frédéric Joseph BOUCQUILLON échevin de Comines et de Pierre François DUBRULE marchand à Laventie ses beaux frères d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7265 acte 163 du 21/11/1740
Chrysole LELEU fils de feu Jean, bourgeois, et Marie CARTON sa femme ont déclaré avoir vendu au sieur Jean Claude BARBIER bailli et receveur demeurant Lille, la moitié de 5 cens de labeur situé à Roncq Srie de Neuville, aboutant aux terres des héritiers de Pierre FREMAUT.

2 E 3 / 7265 acte 164 du 24/11/1740
Jean Baptiste BERTEN clerc audit lieu, en vertu du pouvoir donné par Dame Marie Joseph LEBLANC veuve du sieur Pierre GHESQUIERE de Lille, déclare avoir accordé nouveau bail et louage à Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, fermier et échevin demeurant Comines nord, un lieu manoir parmi 12 bonniers 9 cens d'héritage situé à Comines. En présence de Jean Antoine VAN HEUVELE tailleur et Jean François MOREL cabaretier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7265 acte 165 du 02/12/1740
André SEYS fils de feu Mathieu, tailleur demeurant Comines, se portant fort de Marie Angélique et Marie Joseph SEYS ses sœurs, déclare avoir vendu au sieur Pierre Emanuel VANTWTBERGHE bailli audit lieu, la moitié de 4 cens de labeur pris à l'encontre de Jacques WULLEMAN par achat qu'il a fait de Jacquemine VAROU à Comines, la totalité aboutant d'orient la terre d'André GHESQUIERE à cause de sa femme, de midi celle de Pierre LELEU, d'occident celle dudit Jacques WULLEMAN, de nord au chemin de la Gayperche conduisant de Comines à Deûlémont. En présence de Pierre François MAJORIBANCQ vice juré et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 166 du 04/12/1740
Marie Madeleine et Marie Joseph VANSOETERSTEDE, Michel CLAIES et Jeanne Françoise VANSOETERSTEDE sa femme, lesdites VANSOETERSTEDE sœurs, enfants et héritières de Pierre Jacques et de Marie HAZEBROUCQ, ayant droit ensemble au 1/3 de la maison ci-après, Guillaume LETAR (LIETARD) et Marie Joseph HAZEBROUCQ sa femme ayant droit un autre 1/3, ceux ci déclarent avoir reçu 96 florins de Michel HAZEBROUCQ cousin aux trois premier et beau-frère dudit LETAR et de lui céder par forme de rachat d'hoirie au profit dudit Michel HAZEBROUCQ demeurant à Deûlémont lesdits 2/3 de ladite maison et héritage.

2 E 3 / 7265 acte 167 du 04/12/1740
Jacques LEMOISNE fils de feu Jacques, charron demeurant à Comines, au nom de Jacques et Catherine LEMOISNE ses deux enfants retenus de Marie Jeanne LEMAY desquels il se fait fort, déclare que dans l'acquisition de portion de lieu manoir et héritages situé à Bousbecque que Jean LEMAY leur oncle a accepté à leur profit, il y a été employé entièrement toutes les sommes qu'il leur devait revenir de la succession de Pierre LEMAY leur père grand terminé en 1739 et en plus de ces deniers ledit Jean LEMAY, beau-frère du comparant, a avancer de ses propres deniers jusqu'a la somme de 80 florins 8 patars que lesdits LEMOISNE a promis de payer au nom de ses deux enfants audit Jean LEMAY. En présence de Jean Jacques CORNILLE demeurant audit Bousbecque et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 168 du 05/12/1740
Jean Baptiste DUFLOS fils de feu Pierre Jean laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir donné en prêt à Pierre DUFLOS son frère demeurant audit lieu, un bateau de 32 pieds de long que le premier comparant a acheté d'André DELEFORTERIE etc. huit sièges un pot de fer, le tout appartenant audit Jean Baptiste DUFLOS par achat fait dans la vente judiciaire des meubles dudit Pierre DUFLOS son frère, ledit Pierre DUFLOS a promis de payer annuellement à son dit frère la somme de 8 florins à l'entretient de ce qui est dessus. En présence de Guillaume François DELEFORTERIE fermier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 169 du 06/12/1740
Jean François, Jean et Antoine DUTHILLEUL, Pierre Joseph REMBRY et Marie Jeanne DUTHILLEUL sa femme, lesdits DUTHILLEUL frères et sœurs, enfants et héritiers de François et du Jeanne LEPLAT demeurant tous à Comines sauf ledit Antoine DUTHILLEUL à Messines, désirant sortir de communion des biens à eux échus par le trépas de leur père et mère, en font quatre parts égales et division amiable (Références à des contrats du 15 février 1711 devant Me BEAUSSART à Quesnoy et du 27 octobre 1729 devant Me LAMBIN à Comines).

2 E 3 / 7265 acte 170 du 09/12/1740
Pierre DE COTTIGNIES et Marie Catherine DELVA sa femme, auparavant veuve de Jean Baptiste BEHAGUE demeurant Halluin, déclarent après lecture de l'acte de disposition consenti par Michel DELVA et Marie CORNART sa femme devant Me LAMBIN le 13 janvier 1739 contenant entre autres que Jean Baptiste DELVA leur fils, ayant bénéficié par préciput de la somme de 704 florins à prendre sur la succession des disposants, ce qu'ils agréent. Les comparant avec Jean Baptiste DELVA leur frère et beau-frère précise qu'en plus des 704fl il profitera encore de 46fl à prendre sur les plus apparents biens de la succession sans que ledit Jean Baptiste DELVA et sa femme pourront rien prétendre des services rendus à Marie CORNART sa mère sauf pour les nourritures qui resteront à la charge de sa dite mère. En présence de Jean Baptiste CASTELAIN demeurant audit Halluin et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 171 du 10/12/1740
Pierre Rémy COISNE fils de feu Jean, censier et échevin à Bas-Warneton, déclare avoir vendu à Philippe LEMAHIEU fils de feu François, rentier audit lieu, 1370 verges en deux parties tenant ensemble, la première de 370 verges échue par le trépas dudit Jean COISNE, la seconde de 10 cens par achat que Jean Baptiste VAN EECKHOUTE avait fait des enfants de feu Jean François LEHOUCQ et de Marie Elisabeth COISNE sœur du vendeur demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7265 acte 172 du 30/01/1740
Jean François DE POUCQUES écuyer Sr du Puit demeurant Lille, bail et époux de Dame Marie Jeanne Thérèse DUMORTIER, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, fermier et échevin à Comines nord, dernier enchérisseur, 10 cens de labeur à Comines nord.

2 E 3 / 7265 acte 173 du 13/12/1740
Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LERMINET et Pétronille LOUAGE sa femme demeurant audit lieu, une maison manable, compris un fournil à usage de boulangerie parmi 24 cens d'héritage. En présence de Nicolas Jacques LEMAHIEU et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 174 du 13/12/1740
Chrysole LELEU et Marie CARTON sa femme accordent en bail et louage à Nicolas Jacques LEMAHIEU leur neveu, laboureur à Comines, 4 cens 1/2 de labeur situés à Comines. En présence de Jean Baptiste LERMINET et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 175 du 17/12/1740
Mathieu DESMETTRE couvreur et Barbe CARLIER sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu et constitué sur leurs personnes et l'un pour l'autre, biens et héritages présents et futurs, au profit du sieur Pierre Jacques VIENNE, rentier audit lieu et acceptant, la somme de 6 florins par an de rente héritière au rachat de 120 florins. En présence de Jean Baptiste DEFERTIN perruquier et du clerc.

2 E 3 / 7265 acte 176 du 21/12/1740 (acte en très mauvais état)
[Frédéric BOUCQUILLON… Guillaume (MILLE ?) - Détruit], Jean Baptiste Joseph NISSE, Bauduin François THEVELE, Mathias DERVEAUX, Noël François REUMAUX, receveur et administrateur de la table des pauvres de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean DUMORTIER et Philippe Etienne CLARISSE, fermiers audit lieu, 7 cens de prés de Lys situés à Bas-Warneton nord à payer par les preneurs audit sieur BOUCQUILLON, receveur substitut du sieur MAHON. En présence de Pierre Philippe BILLET fermier à Houthem et d'Antoine CALLE cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7265 acte 177 du 23/12/1740
Pierre DECOTTIGNIES et Marie Catherine DELVA sa femme, auparavant veuve de Jean Baptiste BEHAGUE, fille de feu Michel et de vivante Marie CORNART, demeurant Halluin d'une part, Jean Baptiste DELVA leur frère et beau-frère d'autre part, s'étant fait représenter le testament de Michel DELVA et sa femme par devant Me Pierre Philippe CARTON notaire à Neuville en Ferrain le 18 septembre 1730, la disposition consentie par les susnommés devant le notaire soussigné le 13 janvier 1739, et l'accord consenti par lesdits premiers comparants et ledit Jean Baptiste DELVA le 9 de ce mois, à savoir que moyennant 54 florins que ledit Jean Baptiste DELVA, joint à lui Marie Antoinette BILLET sa femme, a promis de payer auxdits COTTIGNIES et sa femme, la moitié dans un an l'autre moitié au 1er septembre suivant, cette somme acquittée, lesdits Jean Baptiste DELVA et sa femme deviendront propriétaires de tous les biens, maisons, héritages et meubles y adhérent délaissés par ledit Michel DELVA. Lesdits DELVA et sa femme se sont engagés sans aucune récompense de nourrir, vêtir, entretenir ladite CORNART tant en santé qu'en maladie pendant sa vie sans rien demander ou exiger aux premiers comparants.

2 E 3 / 7265 acte 178 du 26/12/1740
Marie Françoise MARTIN veuve de Marc Antoine FLAMENT, Marc Antoine, Pierre François, Jacques, Sébastien FLAMENT, Joseph Henri VIENNE et Marie Catherine FLAMENT sa femme, lesdits FLAMENT frères et sœurs, enfants dudit feu Marc Antoine et de ladite Marie Françoise MARTIN, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste FLAMENT leur fils et frère demeurant à Comines, 2 cens 1 verges de labeur, compris 61 verges sur lesquelles sa maison est érigée, situés audit lieu, aboutant d'orient au chemin menant de Comines au Hallot, de midi les héritiers de Jacques LAGACHE, d'occident la terre du sieur CARDON, de nord celle de Pierre HORENT. En présence de Michel BONDUEL et Arnould François Joseph LAMBIN fils de moi notaire.

2 E 3 / 7265 acte 179 du 29/12/1740
Gilles Philippe PARET fils de feu Philippe et de de vivante Marie Madeleine MONTAIGNE assisté de sa mère, de Philippe PARET son frère, de Gilles Philippe PARET et de Thomas MONTAIGNE ses oncles paternel et maternel demeurant Comines d'une part, Marie Anne Joseph WICCART fille de feu André et de Marie Anne TERRAIN, demeurant à Quesnoy, assistée de Jean Baptiste BONTE, Jean Philippe DELEVAL et Michel Joseph GHESQUIERE ses beaux-frères, d'Alexandre WICCART, Pierre DILLIES et Thomas DUMORTIER ses oncles demeurant tous audit Quesnoy sauf ledit DUMORTIER à Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Chrétien VERVISCH beau-frère du futur mariant, charpentier à Comines, et de Thomas MONTAIGNE fils de Thomas, cousin maternel du futur mariant.

2 E 3 / 7265 acte 180 du 30/12/1740

Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARET, censière à Comines, déclare que moyennant 1200 florins que Gilles Philippe PARET son fils et Marie Anne Joseph WICCART sa future épouse ont promis de lui payer dans les deux ans, elle a vendu à leur profit un lieu manoir et héritages qu'elle occupe. En présence d'Alexandre WICCART et Pierre DILLIES demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7265 acte 181 du 02/06/1740

Marie Catherine LEMAHIEU veuve sans enfants de Jean MONTAIGNE qui fut fils de feu Jean et d'Antoinette VARY demeurant Comines d'une part, Pierre MONTAIGNE fils de Pierre demeurant à Zillebeke, Charles Louis BLIECQ fils de feu Charles et de vivante Marie CAILLET fille d'André et Jeanne MONTAIGNE demeurant Deûlémont, Martin DUMONT fils de feu Jacques et Marie Madeleine MONTAIGNE demeurant à Comines, Jean Baptiste DESSAUVAGES fils de feu Jacques et de Marie Catherine MONTAIGNE demeurant à Wervicq, Ferdinand RAMON fils de feu Sylvestre et de Marie Marguerite MONTAIGNE demeurant Comines, lesdits Pierre, feues Jeanne, Marie Madeleine, Marie Catherine et Marie Marguerite MONTAIGNE vivants frères et sœurs, enfants de feu Jean et d'Antoinette VARY, lesdits Pierre MONTAIGNE fils de Pierre, Charles Louis BLIECQ, Martin DUMONT, Jean Baptiste DESAUVAGES et Ferdinand RAMON, se portant forts de leur père, frères et sœurs, neveux et nièces, héritiers de Jean MONTAIGNE leur frère, oncle et grand-oncle trépassé à Comines le 29 avril 1740 d'autre part. Lesdits comparants étant entré en difficultés avec la première comparante regardant les droits et avantages prétendus dans son contrat de mariage et pour éviter d'ultérieures poursuites ont déclaré avoir transigé.